



P. CLOUTIER

# HISTOIRE

DE LA PAROISSE  
DE

# CHAMPLAIN

---

TOME 1

---

LES TROIS-RIVIERES  
Imprimerie "LE BIEN PUBLIC"  
1915

F5449

C832a

C5

v.1

CLOUTIER

0202

274859

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année  
1916, par le Chanoine P. Cloutier, au bureau du Ministre de  
l'Agriculture.

A SA GRANDEUR  
MONSEIGNEUR F. X. CLOUTIER  
LE CURÉ ET LES  
PAROISSIENS DE CHAMPLAIN  
DÉDIENT HUMBLEMENT  
L'HISTOIRE DE LEUR PAROISSE

*Nihil obstat :*

*U. Marchand, V. G.*

*Censor.*

---

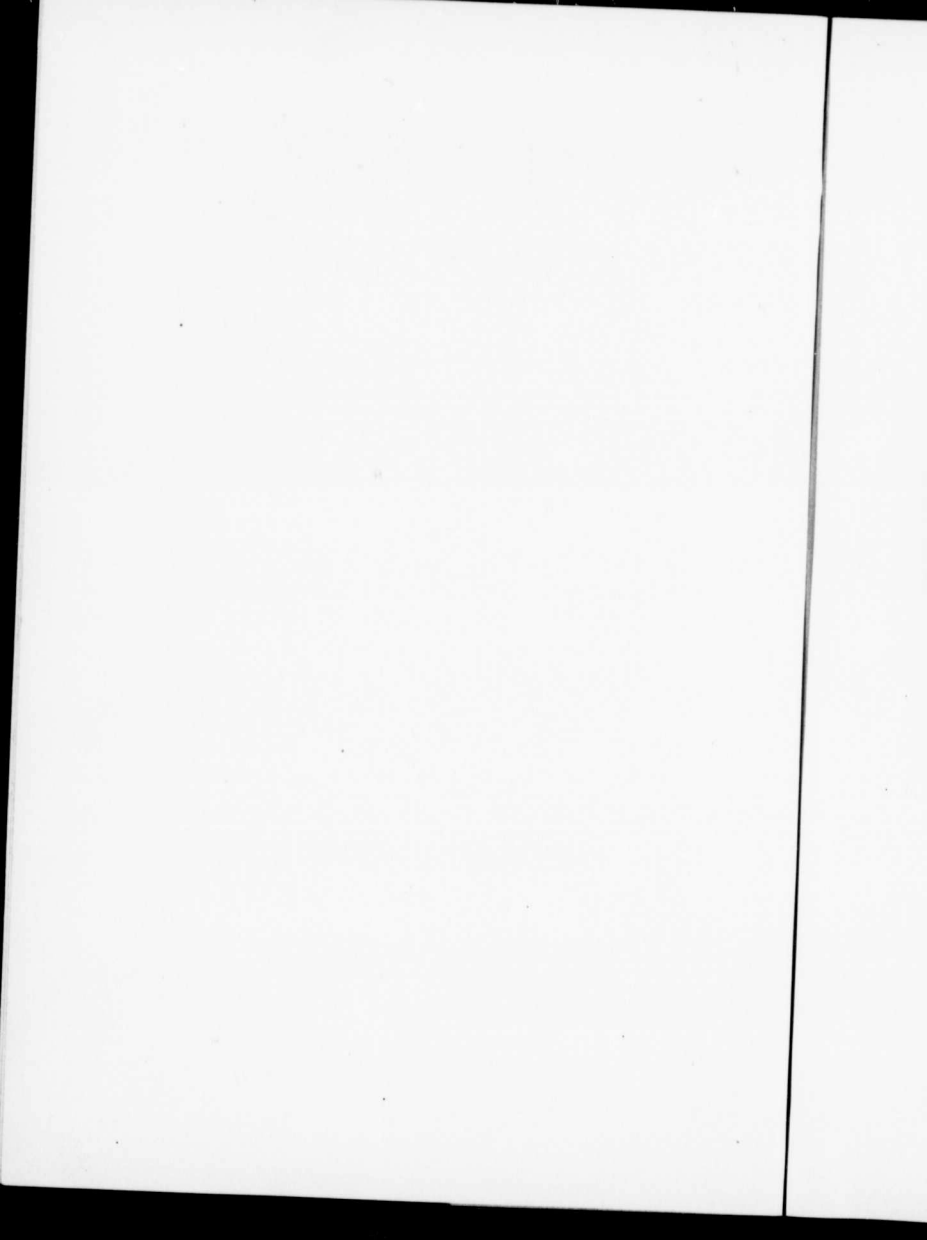
*Imprimatur :*

*+ F. X., Epus Triftuvianensis.*

*Die 15a 9bris 1915.*



SA SAINTETÉ BENOIT XV.



SA GRANDIER Mgr F.-X. GLOTTIER



la S  
est

sair  
jette  
choi

Gas  
XV  
paro

LON  
QUE  
DAN  
LES  
LE I  
DE

Rom





Pour les enfants soumis et respectueux de Notre Mère la Sainte Eglise, la bénédiction de Notre Saint-Père le Pape est la faveur la plus hautement appréciée.

Reçue à l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de la paroisse, la Bénédiction Papale jette sur le passé un doux reflet et promet des grâces de choix pour l'avenir.

C'est par l'entremise de Son Eminence le Cardinal Gasparri que le cablegramme suivant de Sa Sainteté Benoit XV a été adressé à M. le Chanoine P. Cloutier, curé de la paroisse de Champlain, Canada.

**"LE SAINT-PERE BENOIT XV ENVOIE BIEN VOLONTIERS LA SPECIALE BENEDICTION APOSTOLIQUE IMPLOREE. QU'ELLE SOIT UN GAGE D'ABONDANTES FAVEURS CELESTES POUR LE CURE ET LES PAROISSIENS DE CHAMPLAIN, CELEBRANT LE DEUX CENT CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE CETTE PAROISSE."**

(Signé) Cardinal GASPARRI.

Rome, 24 mars, 1915.

A

Ch

dia  
de l  
N  
veill  
exis  
légit

com  
imp

paro  
vière  
qu'el  
nous  
Et a  
notre  
est u  
Dieu  
chant  
franç

A M. le Chanoine Prosper Cloutier,  
curé de Champlain,  
et à ses bien-aimés paroissiens,

Cher Monsieur le Curé et chers Messieurs,

Vous me faites grand honneur et sensible plaisir, en me dédiant le bel ouvrage que vous allez offrir au public, "L'Histoire de la paroisse de Champlain".

N'eussiez-vous eu en publiant ces pages, que le dessein de réveiller un passé assoupi, et de rappeler à la vie du souvenir, des existences disparues, que déjà je vous dirais: C'est un effort légitime, qui n'est pas sans fruit.

Mais il y a bien autre chose dans l'œuvre que vous avez accomplie, il y a toute une suite de leçons douces, agréables et d'une importance marquée. Je veux en dégager quelques-unes.

Tout d'abord, ce nom de Champlain qui est celui de votre paroisse, comme celui de votre comté, et que votre charmante rivière aux eaux silencieuses murmure à travers vos champs, avant qu'elle se jette dans le grand fleuve, ce nom ne pose-t-il pas devant nous la noble figure de l'illustre fondateur de la Nouvelle-France? Et avec cette image pleine d'éclat n'est-ce pas toute la mission de notre peuple qui se déroule brillamment sous nos regards? Il est utile pour nous de nous remémorer sans cesse les desseins de Dieu sur notre peuple; de voir la main de la Providence, détachant paisiblement un rameau du vieil arbre de la nationalité française, et le transplantant par delà l'océan sur une terre amie.

de civilisation et de foi chrétiennes; de considérer ce rameau fragile au début, conservant intactes sur un sol nouveau l'exubérance et la pureté de la sève puisée au vieux terroir, croissant et grandissant sous un ciel plus rude en tirant de ses propres dépouilles l'aliment de sa croissance, de sa fécondité et de sa vie, résistant, sans jamais faiblir, au choc des plus violentes tempêtes et trouvant chaque fois dans ces assauts répétés le secret d'une nouvelle vigueur; de contempler enfin la plante devenue arbre ombrageant les alentours de son verdoyant feuillage, et portant au loin sa brillante ramée, chargée de fleurs et de fruits.

Ce spectacle est instructif et consolant.

Non moins profitable cependant est celui de ces héros, nos ancêtres, qui, à travers les sacrifices et les dangers, ont fondé et développé la colonie; de ces valeureux pionniers qui ont conquis sur la forêt les plaines que nous habitons, et les champs qui sont les nôtres.

La chaîne de vos aïeux est longue, elle se rattache aux origines du pays.

Ceux qui les premiers ont foulé votre sol, étaient contemporains des Hébert et des Couillard. Comme eux, ils avaient échangé les délicieuses contrées de la France contre un pays sauvage, dans lequel ils voulaient, guidés par la Providence, devenir les piliers d'une nation naissante. Ils furent défricheurs, puis cultivateurs. Rivés à ce sol arrosé de leurs sueurs et souvent baigné de leurs larmes, ils posèrent ainsi une portion notable des assises de notre nationalité, et doivent être placés au nombre des fondateurs de notre cher pays.

Leur vie pénible par certains côtés, n'était pas, du reste, dépourvue d'avantages. Leurs simples demeures étaient situées dans une vallée des plus fertiles, sise au pied des premiers contreforts des Laurentides, sur le bord du majestueux Saint-Laurent, avec un horizon habituellement ensoleillé. Leur ancienne Picardie se

retu  
tôt  
son  
con  
gea  
joie  
de  
des

foi.  
Die  
com  
étai  
lopi  
com  
gani  
l'un

sol,  
patr  
rière  
à l'h  
l'hor  
pagt  
Prov  
toucl  
traca  
plaisi  
on vi  
la lit  
camp

retrouvait même au milieu d'eux. Mais surtout, ils eurent bientôt leur petite chapelle avec son missionnaire, puis leur église avec son curé. Jésus demeura au milieu d'eux pour les soutenir et les consoler. Son ministre fut leur serviteur et leur père. Il partagea leurs craintes et leurs soucis, s'associa à leurs deuils et à leurs joies, goûta même leurs privations, alla jusqu'à prendre sur lui de régler leurs différends, et se fit en tout le défenseur et le soutien des intérêts de leurs âmes et de leurs familles.

La vie de vos pères était bonne, parce qu'ils étaient pleins de foi. C'est tout simplement qu'on va au ciel quand on croit fort en Dieu, et dans cette course vers l'éternel bonheur, les peines d'ici-bas comptent peu. Vos pères étaient de sincères chrétiens, donc ils étaient heureux. Dieu les bénit. Leurs familles crurent et se développèrent, les foyers devinrent plus nombreux et la paroisse se compléta. L'aisance était arrivée, la richesse suivit et tout s'organisa, grandit, se perfectionna jusqu'à composer aujourd'hui l'un des centres les plus enviés de notre province.

Un tel passé éclaire nécessairement l'avenir.

Vos devanciers ont été des agriculteurs, des passionnés du sol, c'est par là qu'ils ont voulu servir Dieu, leur famille et leur patrie. Or, l'agriculture est la plus noble et la plus sûre des carrières humaines. C'est celle que le Créateur indiqua d'abord à l'homme. C'est celle qui assure le mieux l'innocence de la vie, l'honnête aisance, le calme des jours et le repos futur. A la campagne, on travaille sous la voûte des cieux et de concert avec la Providence; on voit Dieu partout, on s'entretient avec lui, on touche ses bienfaits, on le bénit; on n'est pas embarrassé par le tracas des villes, distrait par leurs spectacles, attiré par leurs plaisirs, trompé par leurs séductions, victime de leurs scandales; on vit tranquille, parce qu'on est loin des foules bruyantes, on a la liberté de ses goûts et de ses légitimes vœux. O bienfaitante campagne, pourquoi es-tu devenue insuffisante à retenir tes fils,

et à leur conserver ton air pur, tes vastes espaces et ton atmosphère embaumée? C'est une imprudence, quelquefois un crime, de te désertier, sous prétexte que tu n'es pas assez joyeuse, assez prodigue de bienfaits.

Voilà un premier jet de lumière qui s'échappe de votre passé; en voici un second.

Vos devanciers étaient les amis du prêtre. En lui, ils reposaient leur confiance, et concentraient leurs affections avec leur respect. De son côté, le prêtre les aimait, leur était dévoué et mettait à leur service le prestige de son savoir et de son autorité, toutes les ressources de son zèle, sa vie même. Ensemble, ils affrontaient les hasards de l'existence et les coups de la fortune; la main dans la main et les cœurs unis, ils partageaient les jours heureux et les mauvais jours, et se rendaient sûrement au port. Ce n'était pas une humiliante sujétion, c'était une piété, née et vivant dans le surnaturel, en face d'une paternité simplement divine. Il y avait là tous les éléments de la paix, du bonheur et du vrai progrès.

Certaine défiance est survenue et les liens se sont relâchés. La paix en a été diminuée d'autant, et le bien de même. *Inimicus homo hoc fecit. C'est l'homme ennemi qui a fait cela;* c'est l'ivraie qui a été semée dans le champ du père de famille; ce sont les loups, qui, voulant dévorer plus facilement les brebis, ont blessé et paralysé le berger.

Nouveau trait de lumière projeté sur votre avenir.

Enfin, vos devanciers ont eu le culte de la bonne et saine éducation. Dès l'origine, le contact de certains gentilshommes, amenés à vivre parmi eux, a commencé d'adoucir les mœurs, de les élever et de les policer. Vos écoles sont venues ensuite, et le ton général a monté rapidement. Aujourd'hui, vous avez votre beau couvent, qui depuis longtemps, travaille à conserver pure la source des familles, et à accroître ainsi la valeur des générations. Il n'y

a gué  
qui r  
bonn

témo  
notai  
lemer  
liers,  
ces ar  
et jus  
remai  
haute  
cultu  
et les

E  
sation  
même

C  
pour  
Jo  
chers  
très ut  
cet ou  
dans c  
diens,

Evêché  
9

a guère de lacunes chez vous dans la dignité de la femme. Celle qui règne au foyer domestique y fait régner avec elle l'ordre, la bonne tenue, la politesse, la moralité, la piété.

Ce n'est pas à dire que l'éducation du sexe fort a été négligée: témoins, ces nombreux professionnels qui sont sortis de vos rangs, notaires, médecins, avocats, juges, conseillers et députés au parlement; témoins ces hommes d'église, prêtres séculiers et réguliers, curés, chanoines, canonistes, vicaire général; témoins encore ces amateurs de la musique et du chant, ces favoris des beaux arts et jusqu'à ces agronomes aussi théoriciens que praticiens que l'on remarque dans vos rangs. Car, chez vous, l'on a compris que la haute éducation n'est pas nécessairement en divorce avec l'agriculture, et qu'elle se plaît, au contraire, à en rehausser les formes et les avantages.

Et tout ce progrès s'est fait sans la moindre idée de *sécularisation*, mais en harmonie parfaite avec l'Eglise, sous le souffle même de la foi, et en rapports constants avec les destinées éternelles.

C'est un troisième phare lumineux que votre passé a dressé, pour éclairer au loin la route de votre avenir.

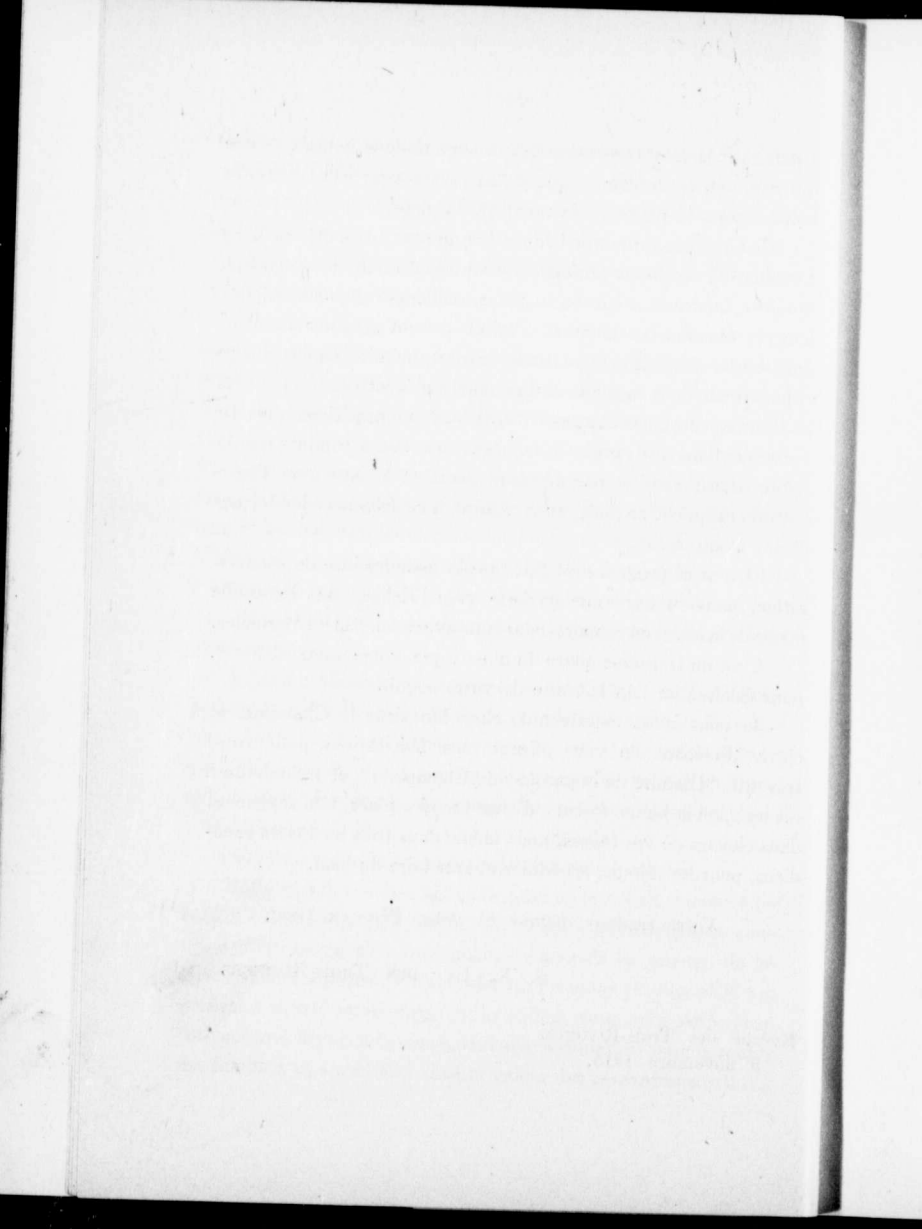
Je vous laisse maintenant, cher Monsieur le Chanoine, et chers Messieurs, en vous offrant mes félicitations pour votre très utile "Histoire de la paroisse de Champlain", et je souhaite à cet ouvrage la bonne fortune d'aller prendre place, non-seulement dans chacun de vos foyers, mais même dans tous les foyers canadiens, pour les réjouir, les édifier et leur faire du bien.

Votre pasteur dévoué et votre Père en Dieu,

F. X. EV. DES TROIS-RIVIERES

Evêché des Trois-Rivières,

9 novembre 1915.







M. LE CHANOINE P. CLOUTIER,  
curé de Champlain.





**J. E. MARCHAND,**  
Notaire.



**E. Z. MASSICOTTE,**  
Archiviste.

PA

# HISTOIRE

DE LA

**PAROISSE DE CHAMPLAIN.**

A

I  
de la  
Mons

A  
lemer  
sé, et,  
parois  
agréa  
comp

N  
ciel qu  
Cham  
nous g  
langu  
l'effor  
cisatio  
les vai  
nouve  
ment,  
lité so  
mi les  
natal,  
embell  
Saint-V  
au jour  
reuse a  
manch

## A MES PAROISSIENS,

Né dans le comté, longtemps curé d'une paroisse fille de la vôtre, je n'étais pas étranger à Champlain, lorsque Monseigneur notre Evêque m'en confia la cure.

A peine installé, je voulus prendre contact, non-seulement avec le présent, mais aussi avec votre glorieux passé, et, dans les vieux registres comme dans les archives paroissiales, j'ai fait une visite à la fois instructive et agréable. Si vous le voulez, je recommencerai en votre compagnie, cette tournée patriotique.

Nous aurons pour compagnons de route nos frères du ciel qui n'ont rien oublié ni renié de leur bon "vieux Champlain." De la souveraineté des cieux, ils voient que nous gardons avec ferveur le culte héréditaire de notre langue et de notre foi. Ils constatent avec bonheur que l'effort britannique n'a pu réussir dans son œuvre d'anglicisation et qu'après un siècle et demi les vainqueurs sont les vaincus. Si ces colons de 1600 et de 1700 abordaient de nouveau sur nos rives, ils se retrouveraient, tout simplement, comme aux premiers temps. Heureux de l'hospitalité souriante de leurs descendants, ils y entendraient, parmi les voix des cloches familières, l'accent du cher parler natal, résonnant à leurs oreilles. Dans l'église restaurée, embellie, ils écouterait le même prône légué par Mgr de Saint-Vallier. A Noël, ils auraient leur messe de minuit et, au jour de l'An, on leur souhaiterait une bonne et heureuse année et le paradis à la fin de leurs jours. Le dimanche, après la messe, à la porte de l'église, ils assiste-

raient à une vente à l'enchère, au profit des âmes. Au banc d'œuvre, ils salueraient les marguilliers, et les pauvres leur demanderaient la charité pour l'amour de Dieu. Ils verraient un "jeune Champlain," conservateur des anciennes traditions, magnifique de santé, d'énergie conquérante et de confiance dans l'avenir.

Nous acclamerons dans cette histoire le défilé glorieux des missionnaires, nos vieux curés, ces vaillants apôtres, les seigneurs, les juges, les notaires, les médecins, les pilotes, les navigateurs et "les habitants," ces chefs des nombreuses familles rurales.

Nous constaterons que nous n'avons pas trahi ni abandonné notre passé et que notre grande ambition est de faire fleurir, dans "notre petite patrie," toutes les noblesses du vieil idéalisme chrétien légué par l'ancienne à la nouvelle France.

Cette monographie a été pour ainsi dire rédigée en collaboration. Invité un des premiers à donner son obole, M. Sulte, l'historien érudit de notre épopée nationale, a ouvert ses cartons, les casiers de sa bibliothèque et du Parlement et il nous a adressé le tout avec une rare bienveillance. De plus, il a rédigé des notices sur cinquante colons. "Vous avez là, écrivait-il, de quoi fonder une très belle paroisse, même celle de Champlain." Sa préface est une étude savante et approfondie qui jette un jour lumineux sur cette époque de notre histoire.

Monsieur E. Z. Massicotte, archiviste de Montréal, avait une collection volumineuse, préparée en vue de publier l'histoire du comté de Champlain. Il l'a mise à notre disposition. A ce noble désintéressement, ce fervent de la terre ancestrale a ajouté de nombreux envois chaque fois que son travail lui mettait sous la main un acte concernant notre paroisse.

Mar  
les li  
amat  
plum  
et un

assis  
gent  
certa  
l'hist

M  
norat  
H. M  
conse  
B. B  
Marcl  
Const  
tion.

M  
sa pos  
signai  
toire,  
écrit d  
tits P  
intéré

J  
et j'es  
volum  
sont d



Le troisième glaneur est Monsieur Joseph-Eugène Marchand, notaire. Enfant de la paroisse, demeurant sur les lieux, possesseur d'une étude riche en vieux contrats, amateur de l'histoire, il n'a eu qu'à se souvenir et sa plume facile a laissé tomber des légendes, des biographies et un grand nombre de renseignements.

Aux archives nationales, M. Doughty, le chef et son assistant, M. Vanasse, ont déployé un zèle amical, intelligent et toujours fructueux. Nous nous y attendions d'une certaine manière, car ils sont tout dévoués au culte de l'histoire. Mille remerciements.

MM. les Chanoines J. T. Laflèche et J. F. Béland, l'honorable P. E. Blondin, ministre de l'Intérieur, l'honorable H. Montplaisir, sénateur, l'honorable Chs-Eug. Dubord, conseiller législatif, MM. de la Bissionnière M. P. P., et J. B. Barthe, archiviste, les familles Dubord, Lamothe, Marchand, Martineau, Beaudoin, Arcand et M. le pilote Constant Toupin, se sont aussi intéressés à cette publication.

Monseigneur Ubald Marchand, Vicaire Général, que sa position de chancelier à l'évêché des Trois-Rivières désignait naturellement pour la partie religieuse de l'histoire, s'est acquitté loyalement de sa tâche. Il a de plus écrit des chapitres sur l'histoire locale : la pêche aux Petits Poissons, la Grille etc., que tous liront avec plaisir et intérêt.

Je remercie sincèrement ces distingués collaborateurs et j'espère qu'ils trouveront dans la lecture de ce modeste volume un léger dédommagement pour la peine qu'ils se sont donnée afin d'en assurer la publication.

P. CLOUTIER, Chanoine, curé.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

I  
uns, l  
sans c  
Sans l  
et ser  
que d  
les an  
aussi j  
estime  
pour p  
se l'im

D  
autou  
tienne  
Marie  
serait  
renseig

C  
lequel  
peindr  
semble  
la côte

Es  
quins v  
l'hiver  
ce qu'i  
et un j

# P R E F A C E

---

L'histoire d'une paroisse fait naître le patriotisme chez les uns, le fortifie chez les autres. Il faut donc l'écrire au naturel, sans emphase ni subtilité littéraire et dire simplement la vérité. Sans l'histoire écrite, les Canadiens ne sauraient rien de leur passé et seraient aisément induits à croire que leurs ancêtres n'étaient que de vulgaires coureurs d'aventures, sans foi ni loi. La lecture les amènera à d'autres conclusions, plus nobles, plus édifiantes et aussi plus réconfortantes, parce qu'elle les relève dans leur propre estime. Je ne dirai rien du travail de recherche qu'il faut faire pour produire un livre de révélation comme celui-ci—le lecteur peut se l'imaginer aisément.

Dans ces pages, on doit nécessairement parler un peu du pays autour de Champlain, puisque les fiefs Marsolet et Hertel appartiennent à la paroisse, et que de l'autre côté, Batiscan et Sainte-Marie n'y sont pas étrangers. Isoler la seigneurie de Champlain serait à la fois commettre une maladresse et priver le lecteur de renseignements qu'il est en droit de demander.

Cette préface doit, il me semble, dessiner l'encadrement dans lequel agissaient les censitaires de la seigneurie et, mieux encore, peindre un tableau de fond de théâtre montrant quelque peu l'ensemble des choses du Canada qui se rattachent aux localités de la côte de Champlain.

Essayons: Les Sauvages de cette région étaient des Algonquins vivant misérablement, l'été le long des lacs et des cours d'eau, l'hiver au fond des bois. La pêche et la chasse constituaient tout ce qu'ils savaient faire. Pas de culture, sauf quelques citrouilles et un peu de blé d'Inde. Aucune demeure fixe. Parfois, ils se

groupaient autour d'un chef, mais ces toutes petites tribus n'avaient ni force, ni volonté, ni le moindre instinct pour améliorer leur sort. On les désignait sous les noms d'Attikamègues ou Poissons-Blancs, Montagnais, etc., la plupart du temps d'après le chef—ainsi Batiscan, dont le nom sauvage était Chimeouriniou—la tête ronde en forme de fraise, paraît avoir laissé à ces gens la désignation de Têtes-de-Boule.

Les Iroquois occupaient le côté est du lac Ontario. Ils vivaient dans des villes fortifiées, cultivaient la terre avec habileté, ne faisaient guère la chasse, avaient un système de gouvernement à peu près parfait, étaient disciplinés, militaires, industriels, fiers et cruels. Par le lac Champlain et la rivière Richelieu, ils descendaient en bande ravager les campements des Algonquins sur le Saint-Laurent, pour le plaisir de tuer, torturer, manger de la chair fraîche. Après 1663, ils ne dépassent plus les Trois-Rivières.

La seigneurie de Champlain se fondait à cette époque.

La traite des pelleteries eut pour effet d'accélérer la découverte de l'intérieur du Canada. Ce n'était pas même une industrie, mais plutôt une simple récolte, comme celle des glands et des bluets. Il est arrivé que des rôdeurs employés à ce trafic ont fait connaître le pays, et dès lors, quelques hommes des champs, dégoûtés de la misère que des hostilités incessantes imposaient au peuple des campagnes de France, se sont déterminés à se choisir une autre patrie dans les "terres neuves" du continent lointain où le genre de vie qu'ils affectionnaient pouvait se continuer avec des perspectives de développement immense.

Le recrutement des colons en France s'opérait par la voie de parenté et de rapports entre voisins. Ainsi, un homme de la Normandie ou du Poitou attirait ceux de sa connaissance disposés à venir au Canada et ceux-ci, à leur tour, entraînaient leurs amis. Le triage n'en était que meilleur. Bien autre chose et moins désirables auraient été des embarquements en masse de recrues ramassées au hasard, ainsi que cela s'est vu pour d'autres colonies. Tout ce qui est regrettable pour nous, c'est qu'il ne soit pas venu plus de monde alors que le Canada en avait tant besoin, mais ce qui est venu était en perfection.

préc  
la p  
nom  
et le  
qui t  
des l  
le re  
Le fe  
nifor  
se pa  
  
sonn  
à-dir  
par d  
a fall  
man  
sont  
ment  
flotta  
dats  
  
sortis  
  
est v

Ainsi renonçant au vieux monde,  
Et bravant le courroux des mers,  
Au bord de la forêt profonde  
Ils se créaient un univers.  
Le colon taille son domaine  
Et devient maître de la plaine  
En faisant la guerre aux grands bois.  
Exempt d'impôt et de servage  
Il transporte au nouveau rivage  
Son cœur, son courage et la croix.

Les provinces d'où sont venus les pionniers canadiens sont précisément celles de la langue française et c'est encore là qu'on la parle avec moins de défaut. Rendus ici, les colons, en petit nombre, se trouvaient d'abord en contact avec les missionnaires et les religieuses et, bientôt après, avec des hommes de noblesse qui tous soignaient leur langage. L'école des filles des Ursulines, des Pères Jésuites exercèrent une grande influence sur les mots, le rejet des termes de patois et la forme du langage en général. Le fond était excellent, on en prit grand soin. Ceci explique l'uniformité de notre langue et sa pureté, si on la compare à ce qui se passe en France, dans mille endroits,

L'histoire des autres colonies nous montre que sur cent personnes arrivant d'Europe, plus de quatre-vingts ont disparu, c'est-à-dire ne se sont point fixées à demeure. Elles ont été remplacées par de nouveaux venus qui n'étaient pas plus stables, de sorte qu'il a fallu une immigration énorme pour créer le moindre groupe permanent. Au Canada, j'affirme que plus de quatre-vingts sur cent sont restés et ont fait souche. Nos fondateurs n'avaient aucunement le caractère de l'aventurier. Ce que l'on nomme population flottante n'a jamais existé parmi nous, sauf vers 1670, où 400 soldats ont été licenciés, comme pour faire naître des embarras.

Tous les premiers Canadiens étaient cultivateurs et non point sortis de l'armée comme plusieurs le prétendent sans le prouver.

Un soldat cultivant la terre,  
C'est assez rare, ami lecteur,  
Mais on fait un bon militaire  
Avec un vrai cultivateur.

Et c'est justement ce qui a eu lieu chez nous. Quand on en est venu aux mains avec les Anglais, les fils des laboureurs se sont

transformés en soldats de toute vaillance, parce qu'ils avaient du cœur. Un troupiér de carrière aura toute la bravoure que vous voudrez, mais vous n'en ferez pas un cultivateur. Pour travailler la terre, il faut de la vocation et avoir été pris jeune à ce métier.

Des cinquante premiers habitants de Champlain quarante-quatre ou quarante-cinq se sont mariés en Canada, preuve que ce n'étaient pas des vieillards. Trois étaient nés en Canada: Adrien Neveu, Jacques Pepin, Jacques Turcot. Sept sont de provenance inconnue. Les autres venaient des provinces du royaume adonnées à la même culture que celle du Canada: Picardie, Normandie, Perche, Anjou, Mans, Blaisois, Poitou; puis les régions gagnant le sud-ouest où les pâturages, les fruits, la vigne se mêlent au blé, l'avoine, l'orge: La Rochelle, Aunis, Saintonge, Angoumois. Cette énumération des provinces suffit pour décrire la classe d'hommes dont se composait la première population de Champlain. Tous cultivateurs à la manière du Canada et non point des vigneron, des bergers, des récolteurs de fruits, non plus que des ouvriers de manufactures. Ni faiseurs d'aiguilles, ni horlogers, tous gens de bonne terre—et de plus sachant tisser la laine, le lin, forger le fer, raboter le bois, construire un solage ou un toit, ou une voiture.

J'ai glané dans les registres de paroisse, les actes de notaire, les papiers de la justice, les recensements et autres sources, sans compter quelques livres, des renseignements qui justifient les calculs ci-dessus.

Les seigneurs du Canada étaient pauvres. La terre, à l'état sauvage, couverte par la forêt, leur était donnée à condition d'y établir des cultivateurs, mais, faute d'argent pour recruter en France, il fallait attendre que des immigrants vissent se présenter comme colons. Une fois l'habitant à l'œuvre, il payait au seigneur une redevance très faible et ce n'est qu'à la longue du temps que le revenu d'une seigneurie arrivait à faire vivre la famille du seigneur. Sur cinquante seigneuries, pas une n'a enrichi le premier seigneur; une a procuré un petit revenu; trente n'ont presque rien fourni; dix-neuf sont restées à zéro, aussi avons-nous

vu co  
achet  
en re  
pait.  
plupa

sent  
certai  
où  
son g  
objet,  
Noml  
taires  
et tou  
tative  
empêc  
comm

Di  
rie, or  
C'éta  
était  
greffie  
quatr  
genre  
temps  
de Qu  
des tr  
O  
ne poi  
faire l  
troupe  
exigea  
nait n  
paie é  
que la  
ment.

vu constamment les fils des colons devenus des habitants à l'aise, acheter des seigneuries, avec l'espoir que leurs enfants pourraient en retirer un revenu raisonnable, si la colonisation se développait. Rendu à 1760, où le Canada fut cédé à l'Angleterre, la plupart des seigneurs étaient fils des anciens habitants.

Auprès du gouvernement, le seigneur agissait comme représentant des censitaires. Ceci ne lui rapportait rien et entraînait certaines dépenses. Il devait construire un moulin à farine où chacun, dans les limites de la seigneurie, porterait son grain, mais très souvent, le manque de ressources pour cet objet, l'obligeait à laisser ce monopole à l'habitant le plus prospère. Nombre de fois, on vit les seigneurs tâcher d'imposer aux censitaires des obligations imitées du vieux système féodal de France et toujours l'intendant de la colonie se prononçait contre ces tentatives. L'intendant protégea invariablement le colon, ce qui empêchait celui-ci de se décourager, car la vie était dure en ces commencements.

Dans les actes par lesquels le roi accorde des terres en seigneurie, on voit une clause permettant d'établir des cours de justice. C'était un privilège chimérique, vu la pauvreté de celui qui en était gratifié. Comment aurait-il pu avoir palais de justice, juge, greffier, prison etc. sans argent? Aussi rencontre-t-on à peine quatre seigneurs qui se soient payé le luxe d'une petite cour du genre de nos juges de paix actuels, et Champlain a été quelque temps de ce nombre. Dès 1663, le roi organisait les tribunaux de Québec, Trois-Rivières et Montréal où les affaires judiciaires des trois districts étaient portées à défaut de justice seigneuriale.

On se demandera où le seigneur se procurait de quoi vivre. Il ne pouvait utiliser que trois moyens dans ce but: cultiver la terre, faire le commerce des fourrures, ou devenir officier dans les troupes. Défricher le sol ne lui allait point, acheter des fourrures exigeait de l'argent, donc la petite solde du militaire lui convenait mieux. Ici encore sa destinée n'était guère brillante, car la paie était très mince et les grades de capitaine toujours rares, vu que la force armée variait de trois à quatre cents hommes seulement. Un capitaine commandait le tout avec le rang de major. Ce

quart de régiment renfermait plus de Canadiens que de Français. C'étaient ce que nous appelons des tirailleurs, des troupes légères. Ce régime ne commença qu'en 1684.

M. Pezard était-il riche ? Je crois qu'il n'était pas dénué de moyens sous ce rapport. Il n'a guère prolongé son service militaire. (1)

Il s'est marié et s'est aussitôt établi à Champlain. Ses défrichements le mettent sur le pied des quatre ou cinq principaux cultivateurs de toute la colonie. Il avait construit un moulin, sinon deux, dès les premières années. Sa seigneurie posséda par la suite un tribunal de justice. Il ne paraît pas avoir eu recours à la traite. Je pense qu'il était dans les rares exceptions où je range les vrais seigneurs de son temps. C'était un Canadien actif et non un Français déclassé comme plusieurs autres qui détenaient des terres en bois debout, comptant sur la Providence pour les défricher.

On prétend, et cela paraît véritable, que le Canada a reçu plus de gens de noblesse que toutes les colonies françaises ensemble. Nous savons parfaitement bien cependant qu'ils ne venaient pas ici encombrés de richesse. De 1680 à 1760, les lamentations de ces exilés volontaires tirent les larmes. Ils constituaient un monde dépaycé, n'étant aptes à rien de ce que le pays réclamait d'eux. Ce que je vois de plus clair, comme résultat de leur présence au milieu de nous, c'est que, forcés de vivre dans la presque intimité de la population des campagnes—la plus grande ville n'étant qu'un gros village—ils ont répandu autour d'eux le goût de la bonne conversation, la politesse attentive et souple des gens d'esprit, leurs manières engageantes et ce vernis de la belle société que l'habitant était déjà si bien préparé à recevoir. Voilà comment, après 1760, les étrangers ont été surpris de rencontrer partout ici un peuple de gentilshommes. J'ai gardé le souvenir, (1850) d'un officier anglais qui disait avec étonnement: "Mais, voyez donc! ils se complimentent, se saluent les uns les autres, se font des

(1) De 1661 à 1664 il y eut dans la colonie de 100 à 200 soldats de France.

grâce  
rope,  
somm

L  
était  
le not  
conna  
d'écol  
parfoi

I  
qu'elle  
les jol  
dans l  
par sa

T  
pitain  
quer le  
pour s

E  
des pa  
on se s  
plus ha  
Nous n  
redit tr  
les bur  
recevait  
niquait  
le juge  
ment et  
un gran  
père eût

La  
tions ur  
l'argent.  
fourni, j



grâces, comme les marquis de l'ancienne cour—tandis qu'en Europe, le paysan est la grossièreté même." C'est qu'aussi nous ne sommes pas des paysans.

Les personnages principaux d'une seigneurie ou d'une paroisse étaient le seigneur, le capitaine de milice, les marguilliers, le juge, le notaire, l'arpenteur, le marchand, le maître d'école. Le lecteur connaît ce qui concerne le curé. Dans la plupart des cas, le maître d'école, l'arpenteur, le notaire, le juge étaient à venir et même, parfois, le curé aussi, que remplaçait un missionnaire de passage.

La physionomie d'une paroisse n'était pas différente de ce qu'elle est aujourd'hui, même pour le luxe, les belles voitures et les jolis chevaux; mais les articles d'habillement étaient fabriqués dans les maisons, chez l'habitant qui s'habillait de pied en cap par sa propre industrie.

Tout individu en état de porter les armes appartenait au capitaine de milice. L'enseignement militaire consistait à pratiquer le tir, la cible, manier un canot, marcher à la raquette, chasser pour se nourrir.

En temps de guerre, après 1684, les miliciens étaient commandés par des lieutenants d'un petit corps d'infanterie légère dont on se servait régulièrement pour garder les forts. J'en ai parlé plus haut, le capitaine de milice avait sa place dans la troupe. Nous n'avions pas de détachement de la marine, comme on l'a redit trop souvent, mais cette infanterie légère était soldée par les bureaux de "la marine et colonies." Le capitaine de milice recevait les ordres et instructions du gouverneur, les communiquait au seigneur et à qui de droit. Il s'entendait aussi avec le juge pour les fins de justice. C'était le factotum du gouvernement et il en recevait les honneurs. J'aimerais autant avoir eu un grand-père capitaine de milice que si, en France, mon grand-père eût été un fonctionnaire de haut rang.

La traite attirait la jeunesse. Elle exerçait sur les imaginations un double prestige: voir du pays et tâcher de gagner de l'argent. Notons ici que la côte du Cap jusqu'à Sainte-Anne a fourni, je crois, le plus grand nombre des "voyageurs" qui ont

monté le Saint-Maurice, l'Ottawa, parcouru l'Ouest et le Nord-Ouest avant que la colonie canadienne des bords du Saint-Laurent n'eût pris quelque importance sous aucun rapport.

Les lois faites à Québec par le gouverneur et son conseil, ou à Versailles, par le roi et ses ministres, ne souffraient pas discussion. Ni chambre législative élue, ni municipalité, ni élections politiques, ni gazettes, en ce temps-là.

Lorsque le régime anglais fut introduit, les Canadiens étaient bien étonnés du changement—toutefois celui-ci s'opéra avec une sage lenteur, pour ne pas brusquer les idées et les choses.

Nous avons passé du gouvernement absolu des rois de France au gouvernement parlementaire, qui est une parfaite indépendance politique, sans presque nous en apercevoir, si bien que personne ne fait plus de comparaison entre celui-ci et le régime français qui est totalement oublié.

Il y a cinquante ans, le district des Trois-Rivières ne pouvait montrer dix lignes de son histoire écrite. Je me faisais un devoir alors d'interroger sur ce sujet les hommes les plus en évidence de chaque localité—je les connaissais tous—et aucun n'a pu me dire quoi que ce soit sur le passé disparu. Notre population vivait à cet égard dans l'indifférence, ne sachant rien de ses origines, de ses ancêtres et des commencements de ses paroisses. Aujourd'hui, nous possédons une quinzaine de volumes ou fortes brochures, qui nous racontent la ville des Trois-Rivières, Machiche, Saint-François-du-Lac, la Baie-du-Febvre, Nicolet. Voici Champlain, bientôt nous aurons le Cap.

Cet ouvrage qui a coûté tant de travail, est notre livre d'or. Il renferme les archives de noblesse de nos familles. L'ancienneté sur le sol équivaut à un titre distinctif. La bonne conduite des ancêtres pareillement—mais il faut en connaître l'histoire, car sans cela nous ne sommes rien.

L'habitant a été le fondateur réel et le seul soutien du Canada jusqu'à ces années dernières où les industries sont venues nous offrir leur secours, cependant le rôle honorable du cultivateur se

contir  
qu'à 1  
quelq

O

continuera: il ne peut s'effacer. Des pionniers de Champlain jusqu'à nos jours, la succession est ininterrompue et j'imagine, en quelque sorte, que ces lignes seront lues dans l'autre monde.

Ainsi rendons hommage au passé sans reproche  
C'est tout en notre honneur et celui des anciens,  
Car, si par un miracle, ils nous voyaient de proche,  
Chacun des fondateurs reconnaîtrait les siens.

B. SULTE.

## Où prendre l'histoire de Champlain ?

---

---

Voilà bien deux cent-cinquante ans  
Qu'on laboure ce territoire.  
Où sont les premiers habitants  
Pour nous raconter son histoire ?

Ce passé mort dans les esprits,  
Il faut pourtant qu'il ressuscite.  
En consultant les vieux écrits  
J'ai vu des miettes—Je les cite.

Mais que tirer de presque rien !  
Tout est caché par la nuit sombre.  
De si longtemps, qui se souvient ?  
Personne, hélas ! j'étais du nombre.

Où prendre les jours d'autrefois  
Pour réveiller leur souvenance  
Et marquer les faits, les endroits,  
Dont l'homme n'a plus connaissance ?

C'est une aiguille en dix morceaux  
Jetés dans une tasserie.  
Ce sont des morts dans les tombeaux.  
Comment leur redonner la vie ?

A présent que tout est perdu.  
Qui peut dévoiler ce mystère ?...  
Mais le mystère a répondu :  
"A qui me cherche, je sais plaire."

B. SULTE.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

### THE HISTORY OF THE

Main body of faint, illegible text, likely the beginning of a historical account or a list of events.

Final section of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a conclusion or a signature block.

B. SUITE.



Il  
page su  
Elle da  
se déve

Ch  
Elle por  
Nouvell

En  
1700, la  
nouisser

Là,  
térieur  
Laurent  
temps d  
temps p

A  
l'une de  
tard ab

Il y  
plié ver  
temple  
mais ég  
on l'app  
formée  
presbyti  
tique co  
d'hui le  
riants.

## INTRODUCTION

---

Il appartient à un fils du terroir de présenter son village. La page suivante est de M. Gustave Lamothe, avocat de Montréal. Elle date de 1883. Depuis lors la coquette paroisse n'a fait que se développer et s'embellir.

Champlain est l'une des plus anciennes paroisses du Canada. Elle porte le nom du fondateur de Québec, du véritable Père de la Nouvelle-France.

En 1680, on voyait un noyau déjà important de colons; et, en 1700, la paroisse avait pris de l'extension et était en plein épanouissement.

Là, le fleuve s'élargit et fait une courbe gracieuse vers l'intérieur des terres. Sur une pointe que les navigateurs du St-Laurent aperçoivent de loin avait été érigée, dès les premiers temps de la colonie, une église où les braves colons allèrent longtemps porter leurs prières.

A côté, les Sœurs de la Congrégation avaient un couvent, l'une de leurs premières missions, couvent qu'elles durent plus tard abandonner.

Il y a trois quarts de siècle, l'essaim de colons s'étant multiplié vers le sud-ouest et l'église ne suffisant plus, un nouveau temple fut élevé à Dieu, à une distance assez grande de l'ancien, mais également au bord du fleuve. Le village, le fort, comme on l'appelait alors, se trouva transporté au centre de l'anse vaste formée par le St-Laurent. Ce ne fut d'abord que l'église et le presbytère; mais bientôt, à l'ombre du clocher surmonté de l'antique coq gaulois, se groupèrent bourgeois et artisans. Aujourd'hui le village, sans être considérable, présente un aspect des plus riants.

Pendant la canicule, le bas du fleuve se peuple de touristes. Qui ne va passer quelques semaines ou, au moins, quelques jours, aux eaux ?

La santé l'exige quelquefois, le médecin souvent, la mode toujours. La mode est devenue aussi tyrannique pour la villégiature que pour les chapeaux de nos femmes. Et le médecin, consulté pour convaincre le mari, saisit promptement le désir caché sous la question et ne manque pas d'ordonner le séjour aux eaux.

Il n'est pas nécessaire, cependant, de descendre soixante ou cent lieues en aval de Québec pour trouver air vivifiant, verdure et frais ombrages. Et pour goûter les plaisirs champêtres, pas n'est besoin de s'imposer dix ou quinze heures de voie ferrée, ou de s'asseoir pendant un ou deux jours dans les palais flottants de nos grandes compagnies fluviales.

Que de sites charmants, que de coquets villages échelonnés le long des rives du St-Laurent, du Richelieu, de l'Outaoua ! Si la mode ne nous rendait pas tous atteints de presbytie volontaire, que de beautés nous verrions dans les environs de nos villes et dans les endroits choisis primitivement par nos pères !

Champlain est l'un des plus jolis endroits de villégiature que je connaisse. Pour l'ombrage, la verdure et l'air pur, vous trouverez difficilement une campagne qui soit mieux partagée. Vous n'y avez pas l'eau salée—la grande attraction—le flux de la marée y est à peine sensible. Mais, à deux pas, le fleuve offre aux baigneurs ses ondes pures comme le cristal. Sur un fond de sable, disposé en pente douce, vous pouvez vous livrer impunément aux caresses des flots limpides.

Ne craignez pas les brûlants rayons du soleil de juillet et d'août. Les citoyens de ce paisible village n'ont pas attendu pour planter, la proclamation de la fête des arbres. Depuis dix ou quinze ans—bien avant que nos hommes politiques y aient songé—le mouvement est commencé. Les résidences se sont entourées de beaux rejets de nos forêts, l'érable dominant. On y voit des maisons qui disparaissent presque complètement sous

le feu  
rins, l  
faisar

V  
privil  
leur c  
impor  
un pr  
vers l  
pour l  
parto  
résult  
velle ]  
Désor  
sacrif  
après,  
dans ]

I  
la chr  
surgi  
cieux  
tablis  
résolu  
posait  
mois  
classe

I  
est co  
en ho  
tout c  
famili  
néces  
seigne

I  
honne  
une je



le feuillage. Et lorsque la brise fraîchit, comme disent les marins, le fleuve envoie au village des bouffées d'air chargées de bien-faisante humidité.

Villes et villages font la cour à la grande industrie. On offre privilèges sur privilèges à de puissants industriels pour attirer leur choix. C'est le progrès à la mode; mais ce n'est pas le plus important ni le seul qui vaille des efforts. Champlain aspire à un progrès plus élevé, moins matériel. Son ambition s'est portée, vers l'éducation. Dans aucun endroit a-t-on fait plus de sacrifices pour l'avancement intellectuel. La lutte, car il y a eu lutte, comme partout, commencée il y a plusieurs années se serait éternisée sans résultat appréciable, si elle n'eût pris soudain une phase nouvelle par la division de la paroisse en deux municipalités scolaires. Désormais, le village avait le champ libre, il s'imposa d'énormes sacrifices. Une école modèle fut établie en 1868, et deux ans après, les Sœurs du Bon Pasteur de Québec ouvraient des classes dans la maison d'école convertie en couvent temporaire.

Les taxes étaient lourdes. On fit des soirées, des bazars, la charité s'ingénia à créer des ressources. Bref, l'an dernier a surgi en face de l'église un magnifique édifice à quatre étages, spacieux et bien proportionné. Après une épreuve de dix ans, l'établissement ayant marché de succès en succès, les bonnes Sœurs résolurent la création d'un grand pensionnat. Le 24 mai 1882, se posait la première pierre et le 20 janvier 1883—moins de huit mois après—les élèves prenaient possession de leurs nouvelles classes.

La renommée de son enseignement est déjà répandue. Il est complet: la musique, la couture, le dessin, le tricot y sont aussi en honneur que le français et l'anglais. Les jeunes demoiselles, tout en s'ornant l'esprit de connaissances utiles et agréables, se familiarisent avec des travaux plus vulgaires, mais non moins nécessaires, et exercent leurs mains aux soins d'intérieur. L'enseignement, me dit-on, y est surtout pratique comme il convient.

Le couvent de Champlain a dans la société, des élèves qui font honneur à l'établissement qui les a formées. Au sortir des cours, une jeune fille est en état de se placer à la tête d'une école et encore

mieux à la tête d'un ménage. Plusieurs des anciennes élèves enseignent dans les environs avec un succès marqué. Aussi l'inspecteur Lefebvre, dans son rapport au surintendant, met-il avec raison cette institution au rang des écoles normales.

Le site du couvent est le plus enchanteur que l'on puisse voir. En face, on a la vue du superbe portail de la nouvelle église, édifice dont je dirai un mot tout à l'heure. Des trois autres côtés on domine le fleuve qui s'élargit en quittant Bécancour et on admire le contour régulier de l'anse qu'il décrit.

Sur l'autre rive, l'œil perçoit les blanches maisonnettes de Gentilly et de St-Pierre-les-Becquets. Et, serrant la rive nord en file ininterrompue, apparaissent les habitations ombreuses du village et des riches fermes de la paroisse. Les vapeurs transatlantiques et les mille bateaux du fleuve rasant la côte, par le caprice du chenal, embellissent la perspective et animent le tableau. Il n'y a pas d'institution mieux placée sous le rapport sanitaire.

C'est ainsi qu'en notre beau pays du Canada, nous jouissons du précieux avantage de donner à nos enfants une instruction solide et une éducation bienfaisante.

L'église se trouve en face du couvent. Les "navigateurs" comme on les appelle là-bas, sont d'avis qu'il n'y a pas entre Québec et Montréal d'édifice religieux qui présente à leurs yeux plus splendide apparence. Vue du fleuve, en effet, l'église de Champlain est imposante. Son magnifique portail s'élève majestueusement à quelques centaines de pieds de la rive et lance à une hauteur considérable les deux clochers qui le couronnent. La statue de Notre-Dame de Lourdes, en couleurs, dans le gris de la pierre de taille paraît toute mignonne dans la vaste niche du centre.

L'église est en style roman. Quelle que soit la beauté de l'extérieur, passons rapidement et pénétrons à l'intérieur. Citadin ou campagnard, vous resterez étonné. Votre œil charmé d'abord par l'harmonie des couleurs apercevra entre les splendides colonnes qui séparent les trois voûtes une série de tableaux dignes d'attention. L'église étant sous le patronage de Marie (la Visitation)

l'enser  
de la s  
ciation  
Egypt  
du ma  
du XV

D  
chisé  
les fem  
les pro  
tableau  
symbo  
des lit  
Enfin :  
on dist  
et au-c

C  
La déc  
de Mo:

M  
et d'int  
habilet  
fait rap  
et qu'a

Le  
leur ég  
digne c  
grands  
tuagé  
doté se  
les bier  
formes  
ses yeu  
été elev  
travaux

l'ensemble du décor autour de la voûte est un précis de la vie de la sainte Vierge: la Nativité de Marie, la Présentation, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de l'Enfant-Jésus, la Fuite en Egypte, le Couronnement de la Vierge dans le Ciel. Au-dessus du maître-autel, on admire un tableau à l'huile de Coypel, peintre du XVIIe siècle, représentant la Visitation.

Des deux côtés de l'autel sont les quatre sacrificateurs: Melchisédech, Abraham, Moïse et Aaron. A droite des longs pans, les femmes bibliques: Anne, Judith, Esther et Rachel, et à gauche, les prophètes: Isaïe, Jérémie, Daniel et Ezéchiel. Puis, entre les tableaux, reviennent comme une chaste louange, comme une prière symbolique, comme un refrain d'amour céleste, quelques versets des litanies: *Mater purissima, Vas honorabile, Rosa mystica*. Enfin au sommet de la voûte, au milieu de la peinture en grisaille, on distingue le tableau de la création et celui de la chute d'Adam, et au-dessus du jubé de l'orgue, David jouant de la harpe.

Cet intérieur d'église a coûté près de quinze mille piastres. La décoration en a été faite par M. J. E. Meloche, peintre-artiste de Montréal, élève distingué de M. Bourrassa.

M. Gédéon Leblanc a entrepris tous les travaux d'extérieur et d'intérieur, moins la peinture. Et il a conduit les ouvrages avec habileté et à l'unanime satisfaction des paroissiens. Tout s'est fait rapidement puisque l'église porte au frontispice le chiffre 1879 et qu'au premier de mars dernier le tout était complété.

Les paroissiens de Champlain sont fiers, et avec raison, de leur église et de leur couvent. Ils en sont reconnaissants à leur digne curé, le Rév. M. D. Marcoux, qui a pris l'initiative de ces grands travaux et qui les a menés à bonne fin. Ce vénérable septuagénaire, qui atteindra bientôt ses noces d'or sacerdotales, a doté ses ouailles d'un temple magnifique et d'une institution dont les bienfaits futurs sont incalculables. De son presbytère, aux formes antiques et solennelles comme un manoir, il peut reposer ses yeux sur ces deux œuvres qui lui sont chères et qui n'ont pas été élevées sans sacrifices. Tout n'est pas fini, et le poids de ces travaux est encore un peu lourd à porter. Mais le Rév. M. Mar-

coux, efficacement aidé par son digne vicaire, M. l'abbé Blondin, entrevoit l'avenir avec espérance. Il a été tant fait depuis quelques années que le reste parait facile.

Disons pour terminer, que Champlain possède une bibliothèque paroissiale déjà considérable, confiée aux soins des religieuses du couvent. Les volumes, tous bien choisis, circulent dans la population moyennant une légère contribution. Chaque année le noyau s'augmente. C'est encore l'une des œuvres du curé de la paroisse.

SOMMA  
LES  
VAG

C'ét  
tique et  
d'explor  
tures, le  
la plus g  
ter le fle  
compagn  
couru ce  
même, il  
main il r  
première  
Sainte-A  
jà fait u  
dressant

—C

—O

pour évi

—T

—D

Cha

écrivit:

tiscan, p

Rep

deux ou t

## Chapitre 1

### PREMIER VOYAGE DE CHAMPLAIN.

SOMMAIRE: CHAMPLAIN EXPLORE LA CÔTE DE BATISCAN.—  
LES ABORIGENES A ST-ELOY.—BAPTÊME DU PETIT SAU-  
VAGE HIEROSME.—BELLE PLAINE, *campus planus*.

C'était en 1603. Champlain après avoir traversé l'Atlantique et mouillé à Tadoussac était débarqué à Québec. Soucieux d'explorer son nouveau domaine et sollicité par de nouvelles aventures, le hardi marin laissait, à ce dernier endroit, son navire et la plus grande partie de son équipage et entreprenait de remonter le fleuve Saint-Laurent, sur une petite barque, avec quelques compagnons et un aborigène qui avait déjà plusieurs fois parcouru ces régions. Il fit voile par un temps favorable et, le soir même, il atteignait la rivière Sainte-Croix. Dès l'aube du lendemain il reprenait sa course. Il donna le nom de Sainte-Marie à la première rivière qu'il rencontra et qui est aujourd'hui la rivière Sainte-Anne. En l'honneur d'un chef sauvage dont il s'était déjà fait un ami, il baptisa la rivière voisine "Batiscan", puis s'adressant à son pilote d'occasion :

—Cet endroit est-il dangereux ?

—On peut y aller librement, néanmoins, la sonde à la main pour éviter certaines pointes.

—Toute cette côte me paraît sable mouvant.

—Dans les bois, la terre est bonne.

Champlain s'en assura et déployant son rouleau de vélin, il écrivit: "Du côté du nord, il y a une rivière qui s'appelle Batiscan, par où quelquefois les Algonekins viennent." (1)

Repassant par le même endroit, six ans plus tard, il trouva deux ou trois cents Sauvages installés près d'une petite île nommée

---

(1) Champlain, 91.

St-Eloy, distante de Sainte-Marie (Sainte-Anne) d'une lieue et demie. Champlain leur rendit visite. C'étaient des Hurons du lac Simcoe et des Algonquins d'Ottawa qui se rendaient à Québec.

L'île mentionnée était en face de l'ancienne église de Batiscan.

Elle ne s'appelle plus ainsi aujourd'hui, mais le nom a été conservé au petit chenal qui la sépare de la terre ferme et que Champlain avait signalé dès 1603.

"Depuis l'île St-Eloy, côtoyant toujours la bande du nord, la terre est basse et pleine de tous bons arbres et en quantité jusqu'aux Trois-Rivières." (1)

"Nous passâmes entre l'île et la dite terre du nord où il y a de l'un à l'autre, quelque cent cinquante pas."

Aujourd'hui on compte en cet endroit cent vingt pieds. L'île mesure vingt arpents sur sept. Le chenal n'est pas navigable. Il a pu être plus profond autrefois.

Une belle cérémonie religieuse eut lieu, en cet endroit, le 4 mai 1638. Elle est consignée au registre paroissial des Trois-Rivières. Un petit sauvage, fils de Itehkeatik, qui a vu sept printemps y est baptisé par le R. P. Jacques Buteux, le futur martyr du Saint-Maurice. Son parrain, Robert Hache, serviteur des Jésuites, nomme son filleul Hiérosme. L'enfant mourut bientôt.

Le nom de Champlain fut d'abord donné à la rivière qui sépare la seigneurie de Champlain de celle de Batiscan. Dans les voyages du Père de la Nouvelle-France, année 1632, nous lisons:

"La rivière de Champlain est voisine de celle de Batiscan." Le pays qu'elle arrose était alors une belle plaine couverte de forêts épaisses, sise sur les bords du grand fleuve Saint-Laurent, coupée par de nombreux cours d'eau. De la rivière, ce nom s'étendit à la seigneurie, à la paroisse et au comté. Dérivé de *Campus planus*, champ plat, il convient admirablement à la localité.

---

(1) Champlain, 93-4.



W. WICKSTEED.

et  
is  
é-  
n.  
é  
ie  
l,  
é  
a  
le  
ll  
4  
i-  
t  
r  
r  
t  
r  
s  
t:  
s  
r  
s  
s

I  
autre

I  
ses m  
des I  
vu qu

I  
roisse.

A  
M. le  
lui di

—  
—  
—

gneuri  
une pl  
Franc

—  
serons

La  
nous p  
vangile

—  
—  
—

—  
—  
—

l  
Gu  
à Liver  
ans da

Il  
son fils

—  
(1



Il y a en France plusieurs endroits qui portent ce nom, entre autre une seigneurie, à huit lieues de Blois et à quatre de Paris. (1)

Le Champlain de la Nouvelle-France n'était pas habité, car ses multiples rivières exposaient Français et Sauvages aux attaques des Iroquois. Toutefois les traiteurs y passaient et nous avons vu quelques Algonquins y dresser temporairement leurs tentes.

Le souvenir de Samuel Champlain est conservé dans la paroisse.

Aux fêtes du 3ème centenaire de Québec, 190 se trouvait M. le Chanoine Pierre Marchand. Un étranger l'approche et lui dit:

—Seriez-vous le curé de Champlain?

—Oui, Monsieur.

—Moi, je suis William Wicksteed, propriétaire de la seigneurie. Me permettriez-vous de faire placer dans votre église une plaque commémorative en l'honneur du Père de la Nouvelle-France?

—Volontiers. Les paroissiens et moi-même, nous vous en serons très reconnaissants.

Le travail fut exécuté aux frais de la seigneurie, et maintenant, nous pouvons lire sur le mur intérieur de l'église, du côté de l'Evangile, l'inscription suivante gravée sur le cuivre.

IN MEMORIAM  
SAMUEL CHAMPLAIN  
VIR BONUS, FORTIS, CHRISTIANUS,  
GENTIS, CANADENSIS, CONDITOR VERUS  
GENERISQUE HUMANI DECUS INSIGNE.  
NATUS A. D. 1567. ADVENTIT 1603. OBIIT 1635

Gustavus William Wicksteed, décédé en août 1898 était né, à Liverpool, le 21 décembre 1798, il avait été plus de soixante ans dans le bureau du greffier en loi de la législature.

Il était seigneur de Champlain, et avait légué son héritage à son fils qui fit placer l'inscription.

---

(1) Recherches Historiques, B. Sulte.

## Chapitre II

### AU VILLAGE LABORDE.

**SOMMAIRE:** DÉFRICHEMENTS SUR LES BORDS DE LA RIVIÈRE CHAMPLAIN.—AUBUCHON, PREMIER COLON.—JEAN DE LABORDE DONNE SON NOM AU VILLAGE.—INVENTAIRE DES BIENS D'AUBUCHON.—LA PENSION DU CHIEN DE PIERRE RICHER.

En remontant la rivière Champlain, à cinquante arpents du fleuve, l'œil est frappé par le beau plateau du village Laborde, uni comme un lac dormant; d'une fertilité remarquable et d'un drainage facile par la rivière. Les terres sont adossées au premier contrefort des Laurentides. C'est à cet endroit idéal que fut fait le premier défrichement connu jusqu'à présent, dans la paroisse de Champlain.

Jacques Aubuchon, natif de la Rochelle, négociant à Québec en 1643, obtient le 16 août de la même année, de noble homme, Jacques Huault de Montmagny, gouverneur du roi en ce pays, quatre arpents de terre de front sur vingt de profondeur. Cette habitation se trouvait à huit arpents et trois chignons de la ligne seigneuriale des RR. PP. Jésuites, "dans les terres à bois de hautes futaies et proche de la petite rivière Champlain, tenant au nord-ouest au pied de la côte de l'élévation qui se continue jusqu'à la rivière du fort des Trois-Rivières." (Greffe de Tronquet, Québec.)

Le contrat marque expressément que cette concession est faite sans redevance féodale jusqu'à ce que l'habitation fasse partie d'un domaine seigneurial. Le propriétaire sera alors tenu aux droits de banalité et de vassalité.

Jac  
Cap, pa  
quait ps  
Cor  
1643, da  
Nos  
atteint

On  
chez le s  
relle av  
d'un œuf  
L'affaire  
de 23 an  
juge étai  
de la Tou

Nou  
vous bien  
se famille  
venait de  
Poisson,  
très unies  
fonda un  
sa fille u  
tréal. M  
et de Mar  
Jacques  
siers. La  
mariage

(1)  
de Marguer  
Jacqu  
de Jean Ita  
Le douaire c  
Pare  
St-Romain,  
du côté de l  
Peltier de la  
bre 1667.)

Jacques Aubuchon, propriétaire à Batiscan, habitant du Cap, paroissien des Trois-Rivières, était bon colon et ne manquait pas de savoir-faire.

Comme nous l'avons vu, il s'était taillé une belle terre, dès 1643, dans ce qui sera le village Laborde.

Nos ancêtres tout en étant de bons chrétiens, n'avaient pas atteint la perfection évangélique.

On en eut souvent la preuve. Au Cap, le 15 décembre 1668, chez le sieur Anceau, Aubuchon, excité par le vin, se prit de querelle avec le sieur Crevier de Bellerive "qui lui souffla la coque d'un œuf." Ce crime, quel qu'il fut, valut un procès à son auteur. L'affaire fût amenée devant les tribunaux. Jean Morneau, âgé de 23 ans fût témoin ainsi que Nicolas Gaillou âgé de 53 ans. Le juge était Elie Bourbeau, procureur du roi, et le greffier, Jacques de la Touche. (Grefte de la Touche.)

Nous ignorons comment finit la cause. Mais ce que nous savons bien, c'est que Jacques Aubuchon éleva une belle et nombreuse famille. Il avait épousé à Québec, Mathurine Poisson qui venait de Mortagne (Perche). Elle était proche parente de Jean Poisson, seigneur de Gentilly. Les deux familles furent toujours très unies. Une de ses filles, Anne, épousa François Chorel et fonda une des familles-souches de Champlain. Le père donna à sa fille une grosse dot. Les fils habitèrent l'île Dupas et Montréal. Marié en seconde nocces à Marguerite Itasse, fille de Jean et de Marie Capon, de la paroisse de St-Siméon en Normandie, (1) Jacques Aubuchon en eut une fille qui épousa Pierre Desrosiers. Le vieux pionnier vécut assez longtemps pour assister au mariage de sa dernière enfant.

---

(1) Le 16 novembre 1667. Contrat de mariage de Jacques Aubuchon et de Marguerite Itasse.

Jacques Aubuchon, habitant du Cap et honnête fille Marguerite Itasse, fille de Jean Itasse de et Marie Capon, de la paroisse de Saint-Siméon de Normandie. Le douaire de l'épouse est de 600 livres tournois.

Parents et amis de l'époux présents au contrat: François Chorel, sieur de St-Romain, Benjamin Anseau, sieur de Berry, Claude Fol, dit des Marets. Et du côté de l'épouse: Félix Thunaye, sieur du Fresne, Chamboye, femme du sieur Peltier de la Prade, Jacques de la Touche, notaire. (Grefte de la Touche, 11 novembre 1667.)

La seconde femme de Jacques Aubuchon figure dans les papiers de la sénéchaussée du Cap.

Le 28 juillet 1671, Jean Bisson, taillandier, poursuit Marguerite Itasse. Sa plainte est que la femme de Jacques Aubuchon a proféré des injures contre sa femme.

Le 8 mai 1645, Aubuchon avait vendu sa propriété de la rivière Champlain, à Jean de Laborde, soldat du fort des Trois-Rivières, pour le prix d'un bœuf estimé à quarante livres. Il est dit au contrat que le voisin de Laborde est Nicolas Gaillou.

"Le vendeur se réserve la paille longue qui se trouve dans la cabane bâtie sur l'habitation, dans le désert fait sur icelle." Jean Laborde, soldat, donna son nom à ce village qui allait surgir. Promu au grade de sergent, il mourut aux Trois-Rivières, et y fut inhumé le 26 mars 1692.

L'inventaire des meubles et immeubles appartenant au sieur Jacques Aubuchon, habitant du Cap de la Madeleine, et à ses héritiers du premier lit, nous révèle son état de fortune.

"Inventaire des meubles trouvés dans la maison située au dit Cap, tant meubles et immeubles inventoriés par nous, greffier de la juridiction, seigneurie et prévosté du Cap de la Madeleine, en présence de François Chorel, sieur de Saint-Romain et dame Anne Aubuchon, sa compagne, en présence aussi de dame Jacqueline Chamboye, femme de Michel Peltier, sieur de la Prade, et y a été procédé par nous susdit greffier, le 5e de juillet, 1668.

"Le sieur de Saint-Romain agit tant pour lui que pour ses beaux-frères mineurs nommés Jean, René, Jacques, Joseph et François Aubuchon. Charles Houssard et Bernard, sieur de Bourjoli, témoins, ont promis d'agir fidèlement dans leur fonction.

"Pour le lit et traversin évalués par les dits estimateurs 10 livres

|  |           |
|--|-----------|
| 16 chemises tant bonnes que mauvaises estimées | 21 livres |
| 6 serviettes et deux nappes estimées           | 9 "       |
| Une garniture de lit                           | 7 "       |

Un just  
leur  
que  
esti  
Une gra  
6 paires  
Pour un  
Une piè  
l'au  
2 aunes  
31 livres  
Une aun  
2 grands  
3 livres  
2 fusils  
Un gros  
5 petites  
15 livres  
3 chaudr  
Le gril av  
3 méchan  
Un croc  
2 sacs de  
10 mino's  
10 minots  
1 méchan  
"Un lo  
n'ayant ri  
des pieur  
d'une gran  
longe à la  
"Plus  
la somme  
Un bo  
Une g

|   |           |         |
|---|-----------|---------|
| Un juste-au-corps avec l'habit complet de couleur grise avec deux paires de bas tant bons que mauvais avec leurs paires de souliers estimés par les estimateurs à | 25 livres |         |
| Une grande couverte blanche à demi usée   | 4 "       |         |
| 6 paires de souliers sauvages   | 6 "       |         |
| Pour un morceau d'étoffe bleue  | 12 "      |         |
| Une pièce d'étoffe bleue à raison de six livres l'aune  | 12 "      |         |
| 2 aunes d'étoffe  | 10 "      | 10 sols |
| 31 livres de fil  | 5 "       |         |
| Une aune et demie d'étoffe brune  | 7 "       | 10 "    |
| 2 grands coffres de bois fermant à clef   | 14 "      |         |
| 3 livres de castor  | 12 "      |         |
| 2 fusils: un grand et un moindre  | 40 "      |         |
| Un gros pot d'estain  | 25 "      |         |
| 5 petites haches  | 3 "       | 15 sols |
| 15 livres pesant de chanvre   | 30 "      |         |
| 3 chaudrons   | 22 "      |         |
| Le gril avec sa cuillère et leur poêle à frire  | 10 "      | 10 "    |
| 3 méchantes grilles   | 6 "       |         |
| Un croc de fer et une fourche de fer  | 2 "       |         |
| 2 sacs de tamis   | 1 "       |         |
| 10 mino's de pois à cochon  |           |         |
| 10 minots de blé français   |           |         |
| 1 méchant fusil   | 5 "       |         |

Pour les immeubles de Aubuchon:

“Un logis de 30 pieds entouré de pieux de cèdres: la boutique n'ayant rien que 20 pieds de planches, en bas, dans laquelle il y a des pieux la longueur des planches, de la paille; de plus la carcasse d'une grange de 50 pieds entourée de pieux et bons pour servir d'allonge à la dite grange et la largeur de la grange entourée de pierres.

|   |            |
|---|------------|
| “Plus 2 bœufs; l'un brun, l'autre noir; âgés de 4 ans estimés la somme de | 300 livres |
| Un bœuf de poil rouge estimé  | 80 "       |
| Une génisse d'un an   | 36 "       |

“Une concession de deux arpents entre la première et la seconde terre située aux Trois-Rivières.

“Une concession aux T.-R. de 50 arpents ou environ nommée “la sapinière.”

“Une maison située dans le bourg des T.-R.

“Une autre concession située sur les coteaux contenant 40 arpents ou environ en friche.

“Dans l’île St-Christophe, une concession de 15 arpents ou environ à présent en friche.

“Une autre concession située au dit Cap, contenant une terre en bois debout de 80 arpents dont 20 à 30 en valeur.

“En la confection du dit inventaire, le dit Aubuchon nous a déclaré, en la présence des dits estimateurs, devoir au sieur Crevier, la somme de 50 livres; de plus encore, au sieur de la Motte, marchand, la somme de 40 livres, et au sieur des Marets aussi marchand, la somme de 40 livres et au sieur Baston, marchand de Québec, la somme de 40 livres. Plus à des Marets et à Pothier, pour une obligation, la somme de 100 livres. Plus à Monsieur de Suesve, la somme de 60 livres.

“Nous a déclaré le dit sieur Aubuchon qu’il lui était dû, par Martin Foisy, la somme de 20 livres par obligation, plus Victor, Sauvage, doit au dit Aubuchon une peau d’original, Jean-Baptiste, aussi Sauvage, une autre peau d’original; Assicou, une peau d’original, le gendre de Victor, une peau d’original.

“Et de tout ce que dessus, les parties sont demeurées d’accord et en ont requis l’accomplissement. Fait et passé en la maison du dit Aubuchon, en présence d’Anne Aubuchon, de Jacqueline Chamboye, du sieur de Bourjoli. Les dits Chorel et Houssard ne sachant lire ni signer, de ce enquis suivant l’ordonnance, ont fait leur marque. Après que l’on eût tout calculé tant pour lui que pour ses enfants, le dit Aubuchon s’est trouvé obligé de payer la somme de 561 livres et 5 sols. Car de plus s’est obligé le sieur Aubuchon de nourrir ses enfants, tant qu’il sera possible pour l’amitié qu’il leur porte.

“Jacques Aubuchon, Anne Aubuchon, Jacqueline Chamboye, Bernard, Jacques de la Touche, notaire.”

Et  
la trad

Et  
au vill  
un Sau  
chien.

herche  
parer e  
Richer  
comme  
ennemi  
en pres  
vit le s  
à la co  
temps s  
la maiss  
incendie  
chien.”

Ve  
borde, c  
fa nille  
ce villag  
ments.  
chien.

Dai  
Mgr Laf

—M  
est conn

—M  
avait pr

(1)  
en 1681, fu  
mais un au  
au village  
Maricourt  
loue, au vi

En marge de l'histoire, citons le fait suivant conservé par la tradition dans la famille de Mgr Laflèche.

En ce temps là, vers 1670, Pierre Richer avait une propriété au village Laborde. Obligé un jour de s'absenter, il demande à un Sauvage, qui vivait dans les alentours, s'il voulait garder son chien. Celui-ci consent volontiers. Au retour, Richer vient chercher son fidèle "Nestor". Le Sauvage ne veut pas s'en séparer et réclame la pension du chien. La note était assez élevée. Richer paya en bâtonnant son créancier. Le Sauvage vindicatif, comme tous ceux de sa nation, caché dans un fourré, attendit son ennemi au passage. Quand Richer fut à la portée de son fusil, il en pressa la détente. Heureusement le fusil fit long feu. Richer vit le stratagème de son adversaire et le poursuivit; mais agile à la course, l'enfant des bois avait gagné la forêt. Il fut longtemps sans revenir sur les lieux. Plus tard, par une nuit sombre, la maisonnette de Richer, qui contenait tout son avoir, fut incendiée. Chacun de dire: "Richer a payé la pension de son chien." (1)

Vers 1896, M. le notaire Marchand fut appelé au village Laborde, chez les Dontigny, pour y rédiger un acte. Le chef de la famille dont les ancêtres de père en fils ont toujours demeuré dans ce village, apporta au notaire, pour vérification, un sac de documents. Maître Marchand y trouva le compte de la pension du chien.

Dans une visite pastorale, le notaire Marchand rencontra Mgr Laflèche au presbytère et il lui parla du singulier compte.

—Mais je suis au fait de l'incident, dit Sa Grandeur, la chose est connue dans la famille. Je serais curieux de voir ce papier.

—Malheureusement, Monseigneur, je l'ai détruit, car il y avait prescription.

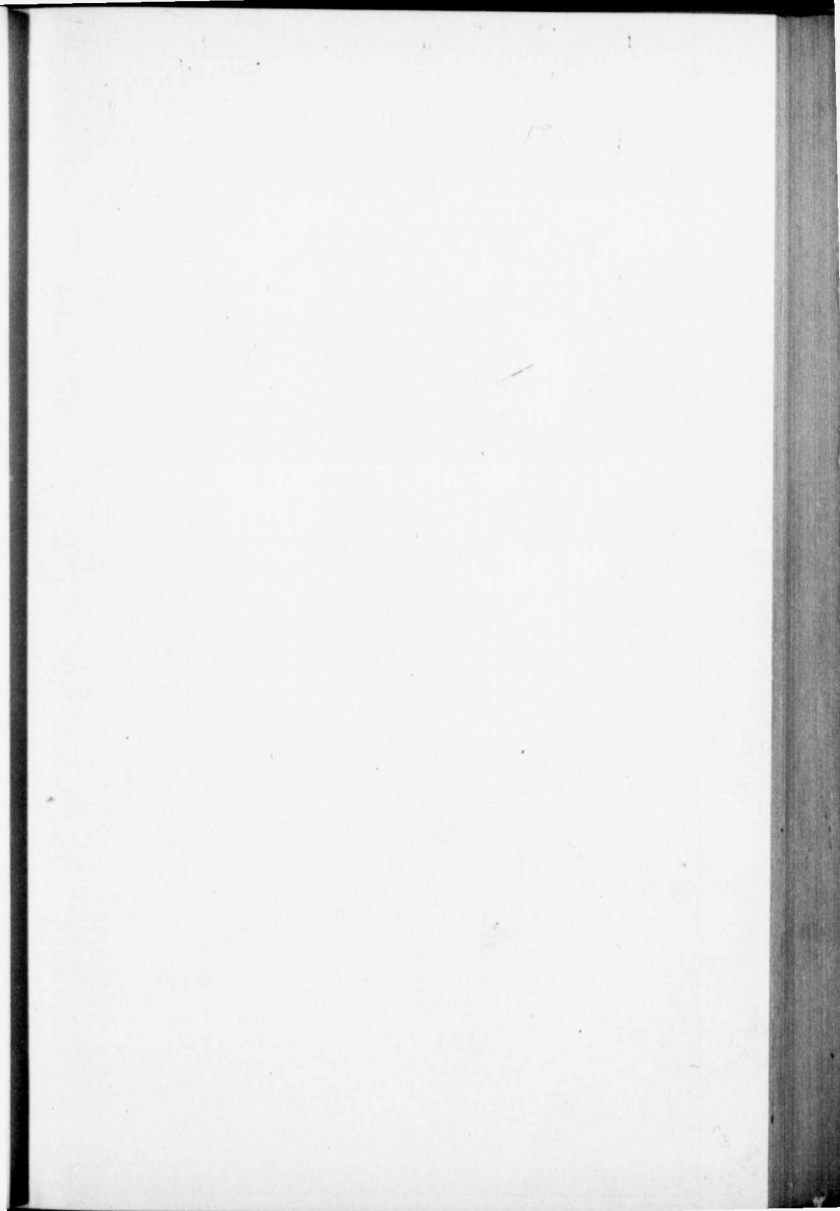
---

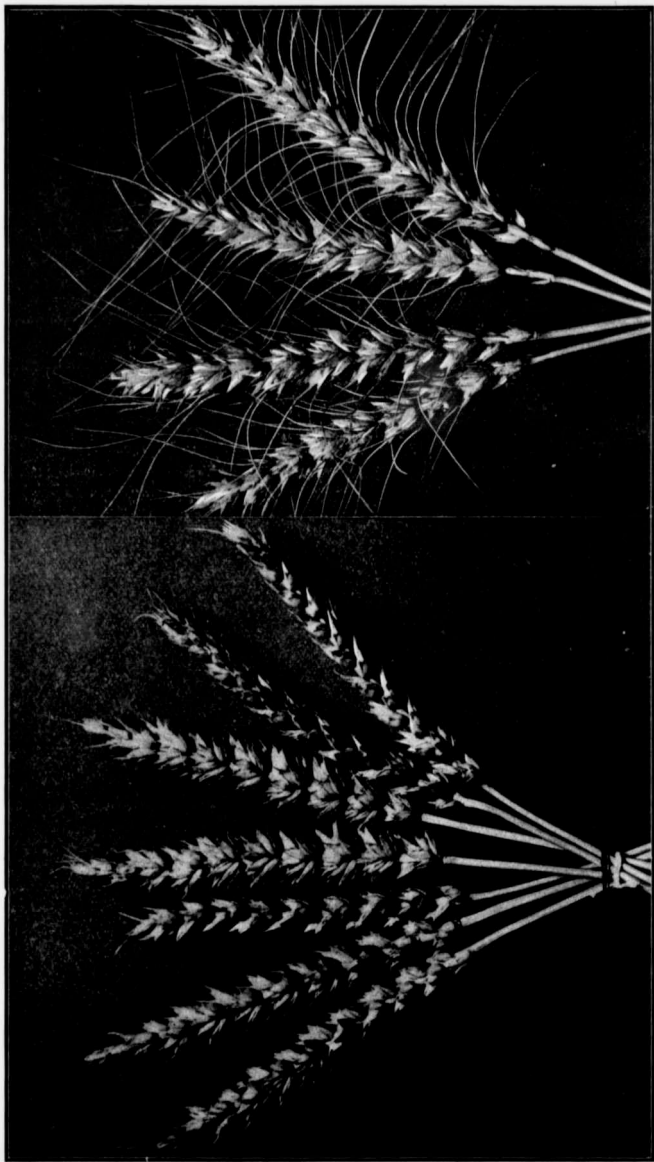
(1) Pierre Richer et sa femme Dorothee Brassard qui étaient à Batiscan en 1681, furent les auteurs des familles de ce nom dans le district des Trois-Rivières mais un autre Pierre Richer, qui ne laissa pas de descendance, vécut à Champlain, au village Laborde, comme cultivateur et tailleur d'habit. Il était veuf d'Anne Maricourt. Dans un acte d'Adhémar, 23 septembre 1679, le seigneur Pezard loue, au village, une maison que Richer a fait bâtir.

— Quel dommage, notaire, si vous m'aviez conservé ce papier de famille, je vous nommais, séance tenante, mon grand viccaire.

— La fatalité est contre moi, Monseigneur, je ne puis produire le titre authentique.







SAIN

## SOMMAI

BRE-A

CUPEN

EST L

HERT

MAND

SYNDI

TEL.

Notre  
et la derniè  
sur la Fran  
M. de Mon  
dait aux T  
une popula  
Les Jésuite  
voyaient a

1644.

taient du b  
le climat tr  
encore asse  
née, de sort  
temps à la s

Désorm  
les pionnier  
taient l'Iro  
pouvait s'av  
jusqu'aux d

(1) Ga

## Chapitre III

### SAINT-JACQUES-DES-HERTELETS OU L'ARBRE- A-LA-CROIX

SOMMAIRE: AU MILIEU DU XVII<sup>e</sup> SIECLE.—HERTEL A L'ARBRE-A-LA-CROIX.—PRINTEMPS HATIF.—LES IROQUIOS OCCUPENT TOUS LES ABORDS DU FLEUVE.—“LA PATIENCE EST LE MIRACLE DU CANADA.”— LES COMPAGNONS DE HERTEL.—SON MARIAGE.—LES NOCES.—CHANSON DE NORMANDIE.—“FANCHON” ET SES PETITES SOEURS.—HERTEL, SYNDIC.—LA LEGENDE DES TROIS *mais*.—LA MORT DE HERTEL.

Notre Saint-Père le Pape Urbain VIII était dans la vingtième et la dernière année de son pontificat. Louis XIV enfant régnait sur la France, et la compagnie des Cent-Associés, sur le Canada. M. de Montmagny en était le gouverneur. Champflour commandait aux Trois-Rivières. Ce bourg fondé depuis dix ans, avait une population de cent âmes, le cinquième de celle de la colonie. Les Jésuites, seuls représentants du clergé à cette époque, pourvoient aux besoins spirituels du pays.

1644. C'était aussi la première année que nos ancêtres jetaient du blé en terre. “Jusqu'à cette date les colons avaient cru le climat trop froid pour cette plante, et ils ne recueillaient pas encore assez de céréales sur leurs terres pour se nourrir toute l'année, de sorte qu'il fallait que le Gouverneur pourvût en même temps à la subsistance et à la sécurité des colons.” (1)

Désormais, assurés que leur pays adoptif donnerait du pain, les pionniers attaquaient la forêt en même temps qu'ils combattaient l'Iroquois, ce Philistin de la Nouvelle-France. Nul ne pouvait s'aventurer à proximité des habitations sans être armé jusqu'aux dents.

---

(1) Garneau, Histoire du Canada, 1,186.

Dans un moment d'accalmie, Hertel, fameux interprète, avec qui nous ferons bientôt plus ample connaissance, obtenait, sur les bords du Saint-Laurent, en retour d'éminents services rendus à la compagnie des Cent-Associés, une concession d'une demi-lieue de front sur deux de profondeur, au lieu appelé l'Arbre-à-la-Croix.

Les premiers Français qui avaient abordé sur ce coin de terre y avaient renouvelé la scène de Jacques Cartier mettant pied-à-terre en Amérique.

"Le découvreur Malouin, débarqué sur la côte, debout, tête nue devant la croix que ses compagnons viennent de dresser, tient d'une main le drapeau fleurdelisé et de l'autre, son épée. Autour de lui ses hommes d'armes, camarades de péril et de gloire. Et l'on pressent à cette vue ce que sera plus tard l'épopée si belle de la France catholique dans le Nouveau-Monde." (1)

A un siècle de distance, la scène de la Gaspésie se répétait sur la côte de Champlain. L'arpenteur qui fit la séparation des terres de Hertel consigne, dans son procès verbal, qu'il prend pour point de repère "une grande croix vers le dit bois, où j'ai posé des bornes en pierre sous lesquelles est enterrée une plaque de plomb où est écrit le nom de Jésus avec brique et mâchefer". (2)

"Vieux chers ancêtres, continuateurs de Cartier, vous nous avez légué un héritage impérissable. C'est une semence qui germe même quand on croit l'avoir étouffée, et malgré le matérialisme grandissant, vous avez encore des fils qui préfèrent "bonne renommée à ceinture dorée". Et quand vos descendants ont reçu pareil héritage, ils peuvent se consoler d'avoir le dessous dans la course à l'argent. Ils ont le droit d'ainesse; que d'autres gardent le plat de lentilles". (3)

L'endroit pour établir son habitation était bien choisi: à deux lieues au-dessous de la ville des Trois-Rivières, le fleuve décrit une anse profonde. Couronnée d'arbres séculaires, cette vaste

(1) R. P. Louis Lalande, S. J.

(2) Procès verbal de Jean Guion, 29 août, 1668.

(3) Conférence du R. P. Lalande sur l'Argent.

plaine s  
des Lau  
les bord  
vif et sa  
vait pas  
venir su  
de cast  
taires a  
trat fut

Le  
est rapi  
mencent  
hors... le  
(1).

Her  
quois, pl

"Au  
carnatio  
occupent  
au-dess  
espace, i  
qui se c  
de leur r

For  
fricheme  
Cette ve  
"la Relat

Une  
permet à  
rond. L  
Sébastien  
leur, à l'o

plaine adossée à une terre valonnée par les premiers contreforts des Laurentides, rappelait à Jacques Hertel sa Normandie sise sur les bords de la Manche. Exposée au vent du large, l'air y est vif et sain. De plus l'endroit était avantageux. Le traiteur n'avait pas oublié son métier et, du promontoire du Petit-Cap, il voyait venir sur le Saint-Maurice les canots d'écorce chargés de peaux de castors—cette monnaie du temps.—Il espérait que ses censitaires aussi bien que leur seigneur en tireraient parti. Le contrat fut passé le 5 avril 1644.

Le pays était encore tout blanc de neige, mais le printemps est rapide. "*Viennent les premiers jours de mai, les cerisiers commencent à s'espouvir leurs boutons pour pousser leurs feuilles de hors... Les framboises à boutonner et toutes les herbes à sortir de terre*".

(1).

Hertel allait ouvrir son domaine, quand ses ennemis, les Iroquois, plus audacieux que jamais firent irruption de toutes parts.

"Aujourd'hui, à la date du 2 août 1644, écrit Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines du Canada, leurs bandes occupent tous les abords du fleuve, commençant à quatre lieues au-dessus de Québec, jusqu'à soixante et au-delà. Dans tout cet espace, ils attendent de pied ferme les Sauvages et les Français, qui se cantonnent comme ils peuvent pour se mettre à couvert de leur rage."

Force fut à notre pionnier de remettre son travail de défrichement à des jours meilleurs. "La patience gagnera tout. Cette vertu est le miracle du Canada," dit le R. P. Vimont dans "la Relation".

Une grande paix signée aux Trois-Rivières, le 12 août 1645, permit à Jacques Hertel de bâtir, sur son fief, une maison en bois rond. La charpente avait coûté soixante écus qui furent payés à Sébastien Dodier. Sept arpents de terre avaient été mis en valeur, à l'ombre de la croix qui veillait sur les moissons. La croix,

"Elle est dans les érablières.  
De l'orage bravant les coups,  
Pour dire aux colons "Aimez-vous!  
Restez unis comme des frères." (2)

---

(1) Champlain, ses mémoires.

(2) Roland Gaël.

Quand la tourmente s'apaisait tant soit peu, la famille canadienne se fortifiait. Elle s'unissait pour les besoins du travail industriel et agricole.

Hertel est né à Fécamp, pays de Caux, en Normandie. Ses compagnons de fortune aux Trois-Rivières étaient les Godfroy, les Marguerie, les Nicolet qui ont imprimé au sud du fleuve, leur nom sur le sol, pendant que Hertel léguait le sien, à la terre de Champlain. Etabli définitivement dans la cité trifluvienne depuis 1636, il y épousa, le 29 août 1641, Marie Marguerie, sœur de François. Ce dernier était prisonnier des Iroquois à l'époque des fiançailles. Amené aux Trois-Rivières comme ôtage, il s'échappa, dans une bagarre qui eut lieu dans cet endroit entre Français et Sauvages, juste à temps pour les noces. Peu banal ce mariage dans la petite chapelle des Pères Jésuites, au bord de l'eau. L'officiant était le R. P. Vimont. Le marié avait revêtu pour ce jour "son manteau fastueux et ses gants à frange d'or". (1) Puis, le festin à la maison. Écoutons sous les fenêtres des nouveaux épousés:

Nous venons du pays de basse Normandie  
Vous dire une chanson, s'il vous plait la compagnie.  
Oui-dà! oui-dà! messieurs s'il vous plait nous la die.

Dans ce ménage aussi heureux que bien assorti brilla un jour radieux, celui du 3 juillet 1642.

C'est le jour où François Hertel fut baptisé. Il eut pour parrain François Marguerie, (2) célèbre interprète, l'un des plus beaux types canadiens de cette époque. (3) Ce dernier était un personnage tellement remarquable que les Sauvages l'avaient surnommé "homme deux fois", car il parlait également bien le français et tous les dialectes indiens.

Comme on le voit ce François était bien apparenté et de bonne race. De plus, il fut baptisé par le R. P. Brébœuf qui,—nous le

(1) Inventaire de Hertel, Ameau, cité par Sulte, *histoire des Canadiens*.

(2) François Marguerie épousa Louise Cloutier, fille de Maître Zacharie, ancêtre de Mgr Cloutier, de M. le chanoine P. Cloutier, curé de Champlain, de M. l'abbé Emile Cloutier.

(3) *Chronique Trifluvienne*, Sulte 7.

pensons  
baptisé,

Fra:  
La prem  
Rivières,  
sionnat  
voir sa l  
pour le  
chirurgie

Qua:  
Jean Cre

La c  
des Cent-  
nimité  
exerça ce  
confié ses  
de St-Jac

Non  
on voit er  
et de noir  
héroïque,  
avait mas  
et les mai  
emple...  
veilleux q  
les faits,  
nure qui a

Cette  
siècle eût  
autre côté  
lonie, l'hés  
sait sous

pensons bien—n'a pas été sans demander à Dieu, pour le nouveau baptisé, la foi vive qui fait les héros, les martyrs.

François ou "Fanchon" eut deux sœurs: Madelon et Margot. La première, filleule de M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, et de madame de la Peltrie, passa six années au pensionnat des Ursulines de Québec. La marraine eut bien aimé voir sa filleule religieuse; mais Madeleine n'avait aucun attrait pour le cloître. A douze ans, elle était fiancée à Louis Pinard, chirurgien de la garnison des Trois-Rivières.

Quant à Marguerite elle deviendra, par son mariage avec Jean Crevier de Bellerive, seigneuresse de St-François.

La compagnie dite des Habitants ayant remplacé (1645) celle des Cent-Associés, les citoyens des Trois-Rivières choisirent à l'unanimité Hertel pour leur syndic. Pendant les trois années qu'il exerça cette charge, la ville n'eut qu'à s'applaudir de lui avoir confié ses intérêts. Mais pendant ce temps que devenait son fief de St-Jacques des Hertelets? Il était ravagé par l'Iroquois.

Non loin du ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix, sur un monticule, on voit encore une croix entourée de trois *mais* endeuillés de blanc et de noir. Une des formes de la tradition raconte que, dans l'âge héroïque, une mère aurait tué, à cet endroit, un chef sauvage qui avait massacré ses trois filles. D'âge en âge on a relevé la croix et les *mais* et d'âge en âge, on a raconté cette histoire. Bel exemple... "car la légende, complice aimable de ce goût du merveilleux que nous portons tous en nous à divers degrés, auréole les faits, alimente le patriotisme, et donne à l'Histoire l'enluminure qui attire les regards et séduit l'imagination." (1)

Cette mère nous est inconnue. Le Champlain du XXe siècle eût voulu dissiper l'ombre qui voile cette belle action. D'un autre côté, ces *mais* ne nous disent-ils pas, qu'au début de la colonie, l'héroïsme de la femme était chose ordinaire et qu'on le passait sous silence?

---

(1) Archives Canadiennes, 1899. Rapport de M. Ed. Richard. 5

C'était l'heure où l'ancêtre

"Semait le grain obscur des cités d'aujourd'hui,  
Essaim laborieux, par l'honneur seul conduit,  
Tous ces hommes voyaient dans leur forte espérance,  
Sous leur sueur de sang germer une autre France,  
Et d'un geste que rien ne pouvait retenir,  
Au sillon du présent, ils jetaient l'avenir."

Hertel fut un semeur : il ne vit pas la moisson. A ces heures d'angoisse, avec le poète, il se disait sans doute :

"J'ai remué la terre et répandu le grain ;  
La côte demeure stérile  
Et je marche, courbant mon front lourd de chagrin :  
Je suis un semeur inutile.

"Si, pour que le blé lève et que ses brins ténus  
Ondulent sous la chaude brise  
Et portent des épis jaunissants et grenus,  
Il faut que notre âme se brise...

"Qu'importe qu'on m'oublie ainsi qu'un grain semé,  
Soit que je meure ou que je vive,  
Pourvu, Maître divin, que vous soyez aimé,  
Pourvu que votre règne arrive !"

Le titre du fief Hertel est "daté et signé de la Ferté, abbé de Sainte Magdelaine, Granger St-Jean, Rivet et Jacquier, Dufossé. Et sur le Reply : Par le commandement de mon dict seigneur Frot; et scellé, en placard de cire rouge, sur lacqs de soie violette et verte." Il fut enregistré par ordre de M. D'Ailleboust, gouverneur de ce pays, le 2 juin 1650. (1)

Sage précaution, car, le 10 août 1651, Hertel étant entré chez son locataire, Antoine Desrosiers, y mourut subitement.

Cet homme de bien fut sincèrement regretté. Mais sa veuve ne fut pas inconsolable. Elle épousa, l'année suivante, Quentin Moral qui fut juge au Cap, Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières.

Le journal des Jésuites, à la date du 9 mai 1650, consigne que "deux Sauvages furent tués sur la rivière Champlain et deux autres blessés par les maraudeurs Iroquois." Les déprédations

(1) Conseil Souverain, Vol. 1.404.

de ces bar  
L'arrivée  
ranima her

"C'est  
de voir de  
tout perdu  
par le moy  
avons vu c  
qui sont ve  
prochaine."

Loin é  
tique. Au  
Rivières, a  
pour le ha  
ligion aux

Trois  
Trois-Rivi  
à l'entrée  
ce brave of  
Ce coup h  
menait ave  
de prisonn  
des Jésuit

"1653.  
soir; le 21e  
26e, l'un d  
qui l'emme  
sont arrêté  
par cinq ce  
de tous cô  
disent qu'il  
crayonnés  
l'écorce, et  
écrits au-d

(1) L  
(2) D



de ces barbares jetaient toute la colonie dans la consternation. L'arrivée du gouverneur de Lauzon avec une suite nombreuse ranima heureusement quelque peu les courages.

“C'est une chose admirable, écrit Mère M. de l'Incarnation de voir de quelle manière Dieu gouverne ce pays; lorsqu'on y croit tout perdu, il meut de certains ressorts cachés aux yeux du monde par le moyen desquels il rétablit ou modère toutes choses. Nous avons vu cela encore cette année par le grand nombre de personnes qui sont venues s'y établir, outre celles que nous attendons l'année prochaine.” (1)

Loin de s'améliorer, la position devenait de plus en plus critique. Au printemps de 1652, le R. P. Buteux, curé des Trois-Rivières, avait été mis à mort en haine de la foi. Il était en route pour le haut St-Maurice, où il allait porter les lumières de la religion aux Sauvages, quand il fut arrêté par l'ennemi.

Trois mois plus tard, Duplessis, le vaillant gouverneur des Trois-Rivières, fut aussi victime des Iroquois. Le calvaire érigé à l'entrée de la Banlieue des Trois-Rivières indique l'endroit où ce brave officier périt victime de son courage et de son patriotisme. Ce coup hardi fut un encouragement tel pour l'ennemi qu'il promenait avec audace, de Québec à Montréal, ses canots chargés de prisonniers et de dépouilles. Nous lisons dans les relations des Jésuites:

“1653. Le R. P. Poncet fut pris le 20e jour d'août, sur le soir; le 21e, nos coureurs le suivirent sur la nuit, et voilà que le 26e, l'un des canots qui étaient allés donner la chasse aux voleurs qui l'emmenaient, nous rapporte la nouvelle que ces coureurs se sont arrêtés aux Trois-Rivières pour secourir la bourgade, infestée par cinq cents Iroquois qui la tiennent bouclée, rôdant aux environs de tous côtés. Ceux qui sont retournés dans ce canot, nous disent qu'ils ont trouvé proche l'île de Saint-Eloi (2), deux visages crayonnés avec du charbon sur un arbre dont on avait enlevé l'écorce, et les noms du P. Poncet et de Mathurin Franchetot, écrits au-dessus de ces deux visages.

(1) Lettre du 23 octobre, 1651.

(2) Devant Bastiscan.

“De plus qu'ils ont rencontré au même endroit un livre dans lequel était écrit le sens de ces paroles: Six Hurons naturalisés iroquois et quatre Agniers emmènent le P. Poncet et Mathurin Franchetot; ils ne nous ont encore fait aucun mal.”

Un autre mémoire du temps nous dit que les soldats qui poursuivaient l'ennemi était au nombre de trente-deux. “Ils passèrent la nuit à deux lieues plus bas que les Trois-Rivières, dans un fort habité par les Français. On leur apprit en cet endroit qu'il y avait eu un combat aux Trois-Rivières, et que durant toute la journée on avait entendu gronder le canon et les autres armes à feu. Nonobstant le danger, Caron, un soldat hardi, et deux hommes partirent en canot pour s'avancer jusqu'à la place où les Iroquois étaient finalement mis en déroute, à la pointe sud-ouest du Platon.” (1)

Ce fort secourable est sans doute celui de l'Arbre-à-la-Croix, où il y avait une grande redoute fort bien aménagée et que nous visiterons sous peu. Les Français purent y deviser à l'aise sur les dangers de la situation. “Trois-Rivières, c'était le lieu où logeait la crainte, “écrit le P. Vimont.

En 1660, François Hertel, âgé de dix-neuf ans, héritier du fief, fut fait prisonnier. Charlevoix fait son éloge dans les termes suivants: “Le jeune Hertel sanctifiait sa captivité par une grande innocence, une résignation parfaite aux ordres du ciel et des pratiques de piété qui le rendirent respectable à ses ennemis mêmes. On lui brûla un doigt, on lui coupa un pouce; et il souffrit ces rudes opérations avec une patience inaltérable. (2)”

Cent Français furent tués en 1661, entre Québec et Montréal. Aux Trois-Rivières, en un seul jour, quatorze furent enlevés. “Les Iroquois ont fait gémir les Trois-Rivières, écrit un Père Jésuite et y ont mêlé les larmes des pauvres mères avec le sang de leurs enfants.”

“Une femme, écrivait Pierre Boucher, est toujours dans l'inquiétude, que son mari, parti le matin pour son travail, ne soit

(1) Sulte, Chronique trifluvienne, ¶157.

(2) Charlevoix. 1,354.

pris ou  
que la  
le bétai  
maisons

“L  
si caché  
prompte  
vienn  
de fort i  
prennen  
tance.  
raissent.

La p  
d'envoy  
Roi la s  
cause qu  
secouru.

Par  
il est à p  
Touche.  
octobre,  
En atten

(1)

pris ou tué et que jamais elle ne le revoie. C'est ce qui est cause que la plupart des habitants sont pauvres; les Iroquois tuent le bétail, empêchent quelquefois de faire les récoltes, pillent les maisons et les brûlent lorsqu'ils en ont l'occasion."

"La façon que tiennent les Iroquois dans leurs guerres est si cachée dans leurs approches, si subite dans leur exécution et si prompte dans leur retraite, que l'on n'a pu savoir leur venue. Ils viennent en renard dans les bois qui les cachent et qui leur servent de fort inexpugnable. Ils attaquent en lion et comme ils surprennent lorsqu'on y pense le moins, ils ne trouvent point de résistance. Ils fuient en oiseaux disparaissant plutôt qu'ils ne paraissent." (1)

La position était intenable, aussi les autorités décidèrent-elles d'envoyer, en France, le sieur Boucher, pour faire connaître au Roi la situation du pays. Nul ne pouvait mieux plaider notre cause que ce sincère patriote. Aussi fut-il entendu et le Canada, secouru.

Parmi les cent colons envoyés à la demande de M. Boucher, il est à présumer que se trouvait Etienne Pezard, sieur de la Touche. Nous le voyons aux Trois-Rivières, à la date du 10 octobre, 1661. Il sera le fondateur de la paroisse de Champlain. En attendant son arrivée, passons aux Prairies Marsolet.

---

(1) Relation des Jésuites.

## Chapitre IV

### LES PRAIRIES MARSOLET

**SOMMAIRE: MARSOLET, INTERPRETE.—“LE PETIT ROI DE TA-DOUSSAC”.—LA FAMILLE MARSOLET AU “JOURNAL DES JE-SUITES”. — LE PLUS ANCIEN DES COLONS DU CANADA.—TERRES CONCEDEES A PEPIN, FOISY, GELINAS, GAILLOU, BRUNET, DUPONT ET FRANCOIS BIGOT.**

Le nom des Prairies Marsolet évoque le souvenir d'un homme intelligent, brave et courageux.

Marsolet avait été choisi par Champlain, en 1608, pour faire partie du groupe de interprètes, hommes instruits sachant l'anglais, le latin et le hollandais. Ils allaient apprendre le montagnais et l'algonquin. Précurseurs des missionnaires, ils leur frayèrent la voie en instruisant les chefs et en baptisant les enfants. On les rencontrait sur les bords des grands lacs, à la source des rivières, dans les plaines immenses et dans les forêts solitaires du Nouveau-Monde.

Nicolas Marsolet, sieur de St-Agnan, “honorable homme”, naquit à Rouen, vers 1578; il était par conséquent dans toute la force de l'âge, lors de la fondation de Québec. Sur les vingt-huit “hivernants” de 1608, huit seulement échappèrent à la mort; Marsolet est au nombre des survivants. Il est le bras droit de Champlain, il l'accompagne dans ses voyages et ses combats. Il fait la traite des pelleteries et se lie d'amitié avec les Sauvages. Il aspire à pleins poumons ce grand air, cette vie libre dont il avait soif. Demeuré au pays, après la reddition de Québec, il sert d'interprète aux Kertk. Au retour des Français, il reprend son poste auprès d'eux.

Le P. Lejeune eut bien désiré l'avoir pour maître. Ses instances furent inutiles. “Il avait juré, disait-il, de ne rien donner du langage des Sauvages à qui que ce soit.” (1)

(1) Relation de 1655, p. 7.

Les  
lier et le

Ma  
foyer chr  
nay et o

Tou  
à sa pros  
la Compa  
pour ses c  
gneurie d  
des Prair

Dans  
les Prair  
et celui d  
Saint-Lau

“Le J  
pages suiv  
1646, à Q  
sira le pré  
mettre un  
à l'entour.  
d'or qu'ell  
permettre,  
la couronn  
tout, et le  
cédents, et  
crainte qu  
vanité.”

A une  
année, les  
ceux qui av  
et surtout s  
apaisé par  
n'ayant auc  
que M. des  
Grâce à M.

Les Jésuites ne lui en tinrent pas rigueur. Il devint marguillier et les Pères lui envoyaient des étrennes.

Marié en 1636, à Marie La Barbide, il fonda à Québec un foyer chrétien. Il commerçait surtout avec les peuples du Saguenay et on l'avait surnommé "le petit roi de Tadoussac".

Tout dévoué aux intérêts de son pays d'adoption, pour aider à sa prospérité, il ne recula devant rien. Il travailla à substituer la Compagnie des Habitants à celle des Cent-Associés. Il obtint pour ses compatriotes plusieurs avantages et pour lui-même la seigneurie de Bellechasse, une partie de celle de Gentilly et le fief des Prairies Marsolet.

Dans l'Album de M. Sulte, "Carte cadastrale 1685-1709," les Prairies sont encastrées entre deux arrière-fiefs: celui de Hertel et celui de Lapierre. Elles ont une demi-lieue de front sur le Saint-Laurent et s'enfoncent à deux lieues dans les terres.

"Le Journal des Jésuites" consacre à la famille Marsolet les pages suivantes: "Le dimanche de la septuagésime, 21 janvier 1646, à Québec, madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge à l'entour. Elle désirait des cierges ou des quarts d'écus au lieu d'or qu'elle y fit mettre; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa point de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons. Mais devant que de le bénir, je fis ôter tout, et le bénis avec la même simplicité que je l'avais fait des précédents, et particulièrement de celui de Monsieur le Gouverneur, crainte que ce changement n'apportât de la jalousie et de la vanité."

A une autre date: "Sur la fin du mois de janvier de la même année, les petits habitants semblaient se vouloir mutiner contre ceux qui avaient les charges et les offices. On tenait M. Marsolet et surtout sa femme, et M. Maheu auteurs de cela. Le tout fut apaisé par M. le Gouverneur. Ces menus habitants avaient tort n'ayant aucun fondement raisonnable en leur plainte: ils disaient que M. des Chalets, commis général, faisait trop bonne chère etc. Grâce à M. le Gouverneur tout fut apaisé."

Au mois de février 1647, le même journal dit: "Le 27, il y eut un ballet au magasin; c'était le mercredi gras: pas un de nos Pères et de nos Frères n'y assista, ni aussi des filles de l'hôpital ni des Ursulines, sauf la petite Marsolet."

Tout à son commerce, Marsolet ne s'occupa guère de colonisation. Talon devra le contraindre à concéder des terrains.

Il revit plusieurs fois sa Normandie. Après avoir respiré l'air de France et s'être peuplé l'esprit de chers souvenirs, il revenait au Canada où ses enfants s'étaient alliés aux D'Amours, aux Lémire et aux Guyon.

"Ses fils ont conservé le nom de Marsolet qui est le plus ancien des colons du Canada, puisque son arrivée dans ce pays date de 1608. Lui-même a vécu jusqu'en 1677, étant à cette époque le dernier survivant de ceux qui avaient hiverné à Québec l'année de la fondation de ce poste. Il avait vu la Nouvelle-France dans toutes ses misères au temps des Cent-Associés, comme aussi à l'apogée de sa gloire sous l'administration de Colbert. Son fils, Jean, portait le surnom de Bellechasse. Il devint seigneur du fief auquel il donna ce nom. C'est aujourd'hui Berthier, du comté de Bellechasse." (1)

Nicolas Marsolet n'était pas indifférent à perdre ou à retenir son fief. Aussi, informa-il son notaire et procureur, Séverin Ameau, de concéder des terres, "car l'intendant Talon les lui ferait perdre faute d'être habitées." Cette déclaration est faite par le notaire Ameau en répondant à l'ordre qui lui a été "donné de faire apparoir du pouvoir qu'il a de Nicolas Marsolet". Sa procuration était datée du 3 août 1665, signée en présence de Nicolas Milot et de Guillaume Pepin.

A la même date, le notaire Ameau, concède à Guillaume Pepin dit Tranchemontagne une terre de trois arpents de front sur soixante de profondeur et une autre de six arpents de front sur soixante de profondeur. Ces deux terres sont voisines et elles ont front sur le fleuve. Marsolet se réserve dix arpents de front à prendre depuis le ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix.

(1) Sulte, Pages d'histoire du Canada, 201.

G  
Rivière  
le mon  
plain et  
une bell

Jac  
16 nove  
blit à Ni  
six arpe  
Champl  
et aux ei  
femme n

Mar  
ayant dé  
Son âge e  
Bouchard  
d'où vens  
inhumée  
terres dan  
a dû se r  
1678. Le  
Le second  
Cette ann  
Hertel, ma  
Montréal,  
Bouchervil  
1729 et sa  
quelques n

Etienn  
vendit à Ni

Nicolas  
rouvre, dioc  
née 1667. L  
cependant, l  
Marie Blan

Guillaume Pepin, un des fondateurs de la ville des Trois-Rivières, demeurait en 1634 à l'endroit où se trouve aujourd'hui le monastère des Ursulines. Il fut juge de la seigneurie de Champlain et il a donné son nom à une rivière de la paroisse. Il eut une belle famille de douze enfants.

Jacques, l'aîné, naquit aux Trois-Rivières en 1646, épousa le 16 novembre 1671, une parisienne, Marie Calet ou Cahier, s'établit à Nicolet et y demeura sept ans. En 1678, tout en gardant six arpents de terre à Nicolet et deux vaches, il vint demeurer à Champlain où il éleva sa famille qui se répandit dans la paroisse et aux environs. Il mourut à Champlain âgé de 69 ans. Sa femme mourut en 1734 ayant survécu dix-neuf ans à son mari.

Martin Foisy est mentionné (1667) au fief Marsolet comme ayant défriché trente arpents et possédant deux têtes de bétail. Son âge est portée à vingt-quatre ans et celui de sa femme, Marie Bouchard, à dix-huit. Ils n'ont pas d'enfants. Nous ne savons d'où venait ce ménage. D'après Tanguay, Marie Bouchard fut inhumée à Montréal en 1674, mais Foisy possédait alors deux terres dans le fief Hertel, en ayant obtenu une seconde en 1671. Il a dû se remarier avec Madeleine Beaudoin, de Champlain, vers 1678. Leur premier enfant, Louis, n'a pas d'acte de baptême. Le second, Antoine, fut baptisé à Champlain, le 15 juin 1681. Cette année 1681, Foisy, sa femme et leurs enfants sont au fief Hertel, mais de 1688 à 1690, trois autres enfants sont baptisés à Montréal, puis en 1692 et par la suite, on en baptisa d'autres à Boucherville et à Varennes. Foisy fut inhumé à Verchères en 1729 et sa descendance continua dans cette région. Plus tard, quelques membres de cette famille s'établirent à Gentilly.

Etienne Gelineau avait eu une terre le 13 février 1665; il la vendit à Nicolas Mathurin Brunet.

Nicolas Mathurin Brunet dit Lestang, né en 1646 à Tourovre, diocèse de Chartres, paraît être arrivé au Canada en l'année 1667. Les recensements de 1666 et 1667 ne le mentionnent pas, cependant, l'automne de cette dernière année, il épousait à Québec Marie Blanchard, native de St-Nicaise, diocèse de Rouen. Ce

ménage a dû se fixer au fief Hertel dès 1668, car sept ou huit enfants nés de 1668 à 1679, n'ont pas d'acte de baptême connu. En 1683 Brunet était voyageur aux Illinois, ce qui l'induisit, en 1685 ou 1686, à s'établir à Lachine où toute sa famille se transporta.

Nicolas Gailloux dit Lataille, maître-tailleur, de Blanzac, diocèse de Saintes en Saintonge, marié vers 1640 avec Vivienne Coder ou Godeux, arriva aux Trois-Rivières avant 1656, avec sa femme et ses deux fils, Pierre et Jean. Tanguay ne connaît ni Nicolas, ni sa femme, ni la parenté entre les deux frères. Du même lieu que Nicolas est venu un autre Gailloux qui a habité Montréal sans faire souche.

Le 4 mars 1656, Nicolas achète une terre au Cap et il en est fait mention en 1662 et 1664. C'était près de la rivière Saint-Marc. En 1667, la famille est au Petit-Cap. Nicolas a 52 ans, sa femme 47, Jean 25 et Pierre 20.

Jean Gaillou se maria vers 1671 avec Marie-Madeleine Prunier, d'origine inconnue jusqu'à présent. Il a dû hériter de la terre paternelle vu qu'on le trouve, en 1681, au fief Marsolet. Son bien tenait, au nord-est, au ruisseau qui fait la séparation entre les terres du fief Marsolet et celles de défunt Jacques Hertel. De l'autre côté, au sud-ouest, à celles de Pierre Gaillou, son frère. Nous ne savons ce que devinrent ses trois enfants, si ce n'est que Marie-Madeleine fut inhumée à Champlain, en 1692. La famille s'est continuée par Pierre, établi à Batiscan.

Gilles Dupont et sa femme, Françoise Michelle, étaient au fief Hertel en 1681. En 1664, Gilles Dupont acheta, de Benjamin Anseau, une terre située à la côte Saint-Marc, dans la seigneurie du Cap. Les cinq filles mentionnées au recensement de 1681 étaient toute la famille. En 1683, Gilles Dupont figure au registre de Batiscan. Il mourut avant 1689.

Comme le mariage paraît avoir lieu en 1660 et que les enfants nés de 1670 à 1680 n'ont pas d'acte de baptême, on peut considérer Gilles Dupont établi au fief Hertel en 1669 où même dès 1664.

François Bigot, le jeune, obtint aussi une concession.

SOMM

RAI

TRE

DOX

LA C

DAN

En 1  
pandit la  
fondatrice  
Rivières,  
un tel dé  
la plupart

“Les  
plus surpr  
cinquante  
dans les li  
creusé de  
l'effroi, et  
s'ouvraient  
circonstan  
n'était att  
ouvertures

“Ces  
lieu, aussi  
vriar, conti  
du jour, ave  
tonnerres et  
immenses,



## Chapitre V

### PITAGOUËT

**SOMMAIRE :** DESOLATION DU PAYS DECRITE PAR LA VENERABLE MÈRE M. DE L'INCARNATION.—LES MONTAGNES S'ENTRECHOQUENT ET DISPARAISSENT.—PITAGOUËT, NOM PARADOXAL.—COUP D'OEIL GENERAL SUR LE PAYS.—ON CHERCHE LA GLOIRE DE DIEU ET LE SALUT DES AMES.—CHASSE ABONDANTE DES SAUVAGES.

En février 1663, lors du grand tremblement de terre qui répandit la désolation dans tout le pays, Mère M. de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, parlant de la région des Trois-Rivières, s'exprime ainsi: "Dans ce violent transport, il s'est fait un tel débris, qu'à peine un arbre est demeuré entier, étant pour la plupart débités en longueur comme des mâts de navire.

"Le ravage est encore plus grand et avec des circonstances plus surprenantes vers la rivière de Batiscan. Il y avait alors cinquante personnes de ces quartiers, tant Français que Sauvages, dans les lieux où le tremblement a fait de plus grands ravages et creusé de plus profonds abîmes. Comme ils ont tous été dans l'effroi, et contraints de s'écarter pour se garantir des précipices qui s'ouvraient sous leurs pieds, je remarquerai seulement quelques circonstances que j'ai tirées de quelques particuliers, car chacun n'était attentif qu'à soi-même, et aux moyens de se sauver des ouvertures qui se faisaient à ses côtés.

"Ces mines naturelles ayant donc commencé à jouer en ce lieu, aussi bien qu'ici, sur le couchant du soleil, le cinquième de février, continuèrent leurs ravages toute la nuit jusqu'à la pointe du jour, avec des bruits comme d'un grand nombre de canons et de tonnerres effroyables, qui mêlés avec celui des arbres de ces forêts immenses, qui s'entrechoquaient et tombaient à centaines de

tous côtés dans le fond de ces abîmes, faisaient dresser les cheveux à la tête de ces pauvres errants. Un Sauvage d'entre eux étant à demi engagé dans une ouverture qui se fit dans sa cabane, en fut retiré avec beaucoup de peine par ses compagnons. Un Français s'étant échappé du même danger, et étant retourné pour prendre son fusil, que la crainte lui avait fait oublier, fut obligé de se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture, en un lieu où ils avaient auparavant fait leur feu. Il s'exposa à ce danger, parce que sa vie dépendait de son fusil. Les Sauvages attribuant tous ces désordres aux démons qui volaient en l'air, à ce qu'ils disaient, faisaient de temps en temps des décharges de leurs fusils avec de grandes huées pour les épouvanter et leur donner la chasse. Cette soirée et toute la nuit ils sentirent des bouffées de chaleur étouffantes.

“D'autres m'ont assuré qu'ils avaient vu des montagnes s'entrechoquer et disparaître à leurs yeux. D'autres ont vu des quartiers de rochers s'élever en l'air jusqu'à la cime des arbres. J'ai parlé à un qui courut toute la nuit, à mesure qu'il voyait la terre s'ouvrir. Ceux qui étaient plus éloignés et au-delà du grand débris, assurent qu'en retournant ils ont **côtoyé** plus de dix lieues sans en avoir pu découvrir ni le commencement, ni la fin, ni sonder la profondeur; et ils ajoutent que côtoyant la rivière de Batiscan, ils ont trouvé de grands changements, n'y ayant plus de sauts où ils en avaient vu auparavant, et les collines étant tout-à-fait enfoncées dans la terre. Il y avait ci-devant une haute montagne, aujourd'hui elle est abîmée et réduite à un plat pays aussi uni que si la herse y était passée; l'on voit seulement en quelques endroits quelques extrémités des arbres enfoncés, et en d'autres, des racines qui sont demeurées en l'air, la cime étant abîmée dans la terre.”

Un peu plus bas que le village Laborde, il y a un endroit dans la rivière Champlain qui a toujours été et est encore désigné sous le nom de Pitagouët. Les gens disent: “J'ai semé mon terrain de Pitagouët. Je fais paccager mon terrain de Pitagouët.” C'est un nom authentique, connu de tous. Est-ce qu'autrefois, il y aurait eu, en cet endroit, une chute ou un rapide? Dans son “Histoire des Abénaquis,” M. Maurault dit que la traduction de Pitagouët est “lieu où il y a une chute ou un rapide.”



VEN. MÈRE MARIE DE L'INCARNATION.

At  
leurs.  
rivière  
effrayé  
terre et  
avaient  
parado

La  
religieux  
sa lettre

“Ici  
en abon  
on la déc  
tilité a bi  
tant gâté  
subsistan

“Cet  
un grand  
famille c  
trois ann  
parler du  
petites ch  
mières dif  
et s'ils ont  
qu'on le p  
commence  
leur chasse  
et les autre  
couvrir les  
vendit bi  
faire trafic

“Cette  
officiers, qu  
il est incroy  
Mais ce que

Aujourd'hui, à cet endroit, le courant n'est pas plus fort qu'ailleurs. L'opinion générale est que la chute qu'il y avait dans la rivière est disparue lors du grand tremblement de terre qui a tant effrayé la population en 1663. Le cataclysme aurait nivelé la terre et les eaux de Pitagouët, car autrement, nos ancêtres, qui avaient un langage imitatif, n'auraient pas donné à ce lieu un nom paradoxal.

La vénérable Mère M. de l'Incarnation écrivant à son fils, religieux en France, fait connaître la situation du pays. Lisons sa lettre datée du 29 octobre, 1665.

“Ici les blés, les légumes, et toutes sortes de grains croissent en abondance. La terre est une terre à froment laquelle plus on la découvre de bois, plus elle est fertile et abondante. Sa fertilité a bien paru cette année, parce que les farines de l'armée s'étant gâtées sur la mer, il s'est trouvé ici des blés pour fournir à sa subsistance sans faire tort à la provision des habitants.

“Cette abondance néanmoins n'empêche pas qu'il y ait ici un grand nombre de pauvres ; et la raison est que quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison ; mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on le peut être dans un pays nouveau comme est celui-ci. Au commencement ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse, qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons, et débitent du bois de charpente qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic et de la sorte ils s'avancent peu à peu.

“Cette petite économie a tellement touché ces Messieurs les officiers, qu'ils ont obtenu des places pour y faire travailler, ainsi il est incroyable combien ce pays se découvre et se peuple partout. Mais ce que l'on recherche le plus est la gloire de Dieu et le salut

des âmes. C'est à cela qu'on travaille, comme aussi à faire régner la dévotion dans l'armée, faisant comprendre aux soldats qu'il s'agit ici d'une guerre sainte, où il y a plus de profit à faire pour le ciel que de fortune pour la terre. Il y en a bien cinq cents qui ont pris le scapulaire de la sainte Vierge, et beaucoup d'autres qui disent le chapelet de la Sainte-Famille tous les jours. Ils ont tant de dévotion à cette Famille sainte, que Dieu, pour récompenser leur foi et pour accroître leur ferveur, a bien voulu faire des miracles. Je vous en ai parlé ailleurs, c'est pourquoi je ne le répète point ici.

“Je vous ai dit dans une lettre qu'une partie de l'armée a pris le devant pour se saisir de la rivière des Iroquois, et faire des forts sur ses rivages dans les passages les plus avantageux. A quoi j'ajoute que nos chrétiens algonquins sont allés camper avec leurs familles à l'abri des forts et de ceux qui les gardent. Ils font de grandes chasses où leurs ennemis avaient coutume d'en faire et d'enlever la meilleure part de leur pelleterie. Leur chasse est si abondante qu'on dit que, chaque jour, ils prennent plus de cent castors, sans parler des orignaux et autres bêtes fauves. En quoi les Français et les Sauvages s'aident mutuellement. Les Français défendent les Sauvages, et les Sauvages nourrissent les Français des chairs des bêtes qu'ils prennent après en avoir enlevé les peaux, qu'ils portent aux magasins du pays. M. de Tracy me dit, il y a peu de jours, qu'il avait mandé tout cela au roi, avec les autres avantages que l'on a pour faire la guerre à l'ennemi de notre foi. Joignez vos prières aux nôtres, afin que Dieu verse ses bénédictions sur une entreprise si avantageuse à sa gloire.” (1)

(1) Lettres de Marie de l'Incarnation, 11. p. 239.

SOMM

DI

DE

TRI

DE

DE

VOI

Da  
ses cotez  
montoire  
ses vieill  
siècle, n

Il n'  
ambition  
d'un phy  
rales fut  
bora avec  
préparait

Le 16  
avait été  
leule ne v  
année, Pe  
sienne, à  
à Champl

Le 29  
de mariag  
trouvons d

## Chapitre VI

### ETIENNE PEZARD DE LA TOUCHE

**SOMMAIRE:—ETIENNE PEZARD, NATIF DE BLOIS.—MILITAIRE DISTINGUE.—PARRAIN POPULAIRE.—SON UNION AVEC MADELEINE MULLOIS, EX-NOVICE DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL.—MARIAGE EN PRÉSENCE DE L'ÉLITE DE LA SOCIÉTÉ DE VILLE-MARIE ET DES TROIS-RIVIÈRES.—LA SEIGNEURIE DE CHAMPLAIN EN CADEAU DE NOCES.—LES TITRES DES VOISINS.—LE MANOIR ET SES RUINES.**

Dans la ville royale et féodale de Blois, remarquable par ses coteaux dominant la rive droite de la Loire, par ses deux promontoires dont l'un porte le château, l'autre la cathédrale, et par ses vieilles rues bordées de belles et pittoresques maisons du XVI<sup>e</sup> siècle, naquit en 1624 Etienne Pezard de la Touche.

Il n'avait que 37 ans lorsqu'il vint au Canada avec la seule ambition de servir Dieu et son Roi. Ce gentilhomme accompli, doué d'un physique remarquable et possédant de hautes qualités morales fut nommé lieutenant aux Trois-Rivières en 1661. Il collabora avec le juge Boucher à l'époque où cet observateur sagace préparait son livre sur les ressources naturelles de la colonie.

Le 16 février, il est parrain de Dorothée Hanctin, dont le père avait été tué le 24 août précédent par les Iroquois. Sa filleule ne vécut que quatre jours. Le 23 décembre de la même année, Pezard tint sur les fonts baptismaux une future co-paroissienne, à qui il donna son nom. Etienne Dandonneau vivra à Champlain et sera l'épouse de Pierre Desmarests.

Le 29 janvier 1663, le lieutenant assiste à Québec au contrat de mariage de son ami Pierre Noland. Parmi les témoins, nous trouvons d'Avaugour, gouverneur, Madame de la Peltrie et autres,

En 1664, aux Trois-Rivières, il est parrain de Marie Tétreau et d'Antoine Desrosiers. Les pères et mères de ces enfants furent au nombre des premiers censitaires du fort de la Touche.

Aux premiers jours de juin, Etienne Pezard est commandant à Montréal.

Le 21 juin, le Conseil ordonne à Lemoine, de fournir à la Touche et à d'Angouville, sergent-major de la garnison de Québec, en 1664 et 1665, la somme de "300 livres pour être employée à la subsistance de la garnison."

Le 23 juillet suivant (1664), la Touche signe un reçu de 220 livres. Le 17 septembre, le Conseil ordonne que les 220 livres soient remboursées à Lemoine par le sieur de la Ferté, conseiller, "sur les marchandises du roj étant entre ses mains." (1)

Le 20 juin 1664, le capitaine Pezard fut nommé gouverneur de Montréal; mais cette nomination n'eut pas de suite. Cette date est aussi celle de son mariage avec Mademoiselle Madeleine Mullois de la Borde.

"Dans l'été de 1661, lisons-nous dans la Vie de Jeanne Mance, il arriva de France une jeune demoiselle très pieuse, en grande odeur de vertu à Blois, où elle était née, Mademoiselle Madeleine Mullois de la Borde, qui désirait entrer dans le nouvel établissement de Saint-Joseph, à Ville-Marie. Elle commença son noviciat ainsi qu'une fille dévote de Saumur qui devait être sœur domestique. Après quelque temps d'essai, elles ne purent soutenir un genre de vie si austère, avouant que la pauvreté et la mortification qu'on y pratiquait surpassaient entièrement leurs forces. Elles se retirèrent, quoique remplies de vénération pour les filles de Saint-Joseph, dont elles ne pouvaient se lasser de louer partout la vertu et le mérite." (2)

C'est à sa sortie de ce pieux asile que M. de la Touche la demanda en mariage.

(1) Conseil souverain 1,277.

(2) Vie de Mademoiselle Mance, 1er, 211.

1  
Cana  
jeune  
manié  
avec s  
Provi

A  
Notre-  
Saint-  
parois

"E  
1664. L  
de la t  
de la p  
Mullois  
de la m

"Le  
Rivières  
Ils l'ont  
sans opp  
dey, Esc  
Charles J  
Godefroy  
dud Espe  
de Miché  
Sieur de l  
ties.

"E.P.  
C. d'Aille  
Godefroy  
Curé" (1)

(1) T



Dieu, semble-t-il, n'avait amené Mademoiselle Mullois au Canada que pour y fonder un foyer chrétien, implanter dans une jeune seigneurie le beau parler de Blois, les mœurs et les bonnes manières de la nation la plus civilisée de l'Europe. De concert avec ses nobles voisins, la châtelaine a réalisé les plans de la divine Providence.

Assistons d'abord à son mariage dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Montréal. Le vénérable M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, bénit cette union, puis il en écrivit l'acte au registre paroissial dans les termes suivants.

“Extrait des registres de Notre-Dame de Montréal. le 20 juin 1664. A esté fet et solennisé le mariage d'Estienne Pezard, sieur de la touche, fils de deffuncts Claude Pezard et de Marie Masson de la paroisse de St-Honoré de Bloys. Et Damll Magdelaine Mulois fille de deffuncts Thomas Mulois et Sébastienne Hébert de la mesme paroisse.

“Le Sr Pezard estant présentement de la paroisse des Trois-Rivières où les trois bancs ont esté publiés sans opposition, ne. Ils l'ont esté en cette paroisse pour lad Damlle Mulois pareillement sans opposition. Led mariage fet en présence de Paul de Chomedey, Escuyer, Sieur de Maisonneuve, Gouverneur de cette isle, de Charles Joseph Daillebout, Escuy Sr des Musseaux, de Michel Godefroy Sr de Leinctot, et Pierre Picoté Sieur de Belestre amys dud Espoux, de Jacques Mulois, Sieur de la Borde cousin de lad de Michel Neuf Sieur de la Vallière, Louis Michel Godefroy Sieur de Normanville et plusieurs autres amys communs des parties.

“E. Pezard, de la Borde, Madeleine Mulois, Paul de Chomedey C. d'Ailleboust, de Belestre, M. Le neuf de Lavallière, Michel de Godefroy de Linctot, L. Godefroy de Normanville, G. M. Souart, Curé” (1) ont signé.

---

(1) Transcription par E. Z. Massicotte, archiviste.

A ce mariage, l'épouse était conduite par son cousin, Jacques Mullois, sieur de la Borde. Parmi les invités, outre le gouverneur de Ville-Marie et le neveu du gouverneur général, se trouvait l'élite de la société trifluvienne: Michel Godefroy de Linctot, qui fut major des Trois-Rivières et seigneur du fief Dutort, Louis Godefroy de Normanville, qui mourut dans la charge de procureur du roi aux Trois-Rivières, Michel Le Neuf de la Vallière, dont le père était gouverneur de la cité trifluvienne. De Belestre, frère de Perrine, était aussi présent. (1)

Pezard avait des amitiés en haut lieu. Le gouverneur de Mésy, qui l'affectionnait tout particulièrement, voulut reconnaître ses services en lui concédant la seigneurie de Champlain.

"Nous, Messire Augustin de Saffray, chevalier de Mésy, maréchal de camp, lieutenant-général et gouverneur pour le roi de toute la Nouvelle-France, et François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la dite Nouvelle-France, nommé, par sa Majesté, premier évêque du dit pays lorsqu'il aura plu à Notre Saint-Père le Pape d'en établir un; en vertu du pouvoir à nous donné pour la distribution des terres de la Nouvelle-France, donnons et concédons par les présentes à Etienne Pezard écuyer, sieur de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, en considération des services qu'il a rendus à sa Majesté, en ce dit pays, et qu'il continue à rendre journellement: la quantité d'une lieue et demie de terre de front à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers les dites Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres; la dite rivière Champlain mitoyenne avec ceux qui occuperont les terres qui sont de l'autre côté d'icelle. Pour jouir dans cette étendue de terre, de justice tant moyenne que basse et droits honorifiques ordinaires aux seigneurs de paroisses dans les églises lorsqu'elles seront bâties. Les appellations de la justice que le con-

(1) Le fief Dutort est séparé par le fleuve de la seigneurie de Champlain. Quand le sieur de Linctot eut épousé Mademoiselle de Belestre, comme Madeleine Mullois, ex-novice de l'Hôtel-Dieu, il est à présumer que les deux jeunes ménages voisinèrent amicalement.

cession  
royale

La  
"haute

Le  
au fleur  
ce terra

Le  
jour-là,  
abbé de  
noine de  
sant au  
quart de  
quart au  
entre les

Ce f  
se termin

Les  
devaient  
et tous le  
de la vau

Herte

Par u  
domaine r  
Croix sur  
miers défri  
tiers Herte

Quant  
cèrent alors  
l'eussent pa

Le seig  
truire un m

cessionnaire ou ses héritiers établiront, devant ressortir à la justice royale des Trois-Rivières. Fait à Québec, le 8 août 1664."

Le roi ratifia cet acte en 1689, et il y inséra le droit de "haute, moyenne et basse justice."

Le titre du 8 août 1664 accorde à Pezard une lieue et demie au fleuve; mais les Jésuites possédaient déjà un quart de lieue de ce terrain et Hertel une demi-lieue.

Le titre des Jésuites est daté du samedi, 16 mars 1639. Ce jour-là, le sieur Jacques de la Ferté, de l'Ordre des Augustins, abbé de Sainte-Madeleine de Châteaudun, dans la Beauce, chanoine de la chapelle du roi à Paris, l'un des Cent-Associés et agissant au nom de cette compagnie accorde à l'Ordre des Jésuites un quart de lieue, au delà de la rivière Batiscan au nord-est, et un quart au-delà de la rivière Champlain, au sud-ouest, avec l'espace entre les deux rivières et vingt lieues en profondeur.

Ce fief traverse le Saint-Maurice à la rivière de l'Oiseau et se termine au lac Long.

Les Jésuites avaient haute, moyenne et basse justice. Ils devaient rendre foi et hommage à Jacques de la Ferté et ses hoirs et tous les vingt ans, donner en paiement, une croix d'argent, de la valeur de soixante sous au dit de la Ferté.

Hertel avait obtenu son fief le 5 avril 1644 et Pezard, en 1664.

Par un décret de 1663, les terres non habitées revenaient au domaine royal. Pezard voulut s'emparer du fief de l'Arbre-à-la-Croix sur lequel les propriétaires n'avaient pas continué les premiers défrichements; mais il y eut opposition du côté des héritiers Hertel.

Quant aux Jésuites, l'affaire se régla en 1721. Ils renoncèrent alors à leurs droits. Le R. P. N.... écrit que s'ils ne l'eussent pas fait de bon gré, on les y eut obligés.

Le seigneur Pezard de la Touche ne tarda pas à faire construire un manoir.

Si d'après le poète :

"C'est un très grand honneur de posséder un champ,  
Soit riche, soit stérile, en plaine ou bien penchant." (1)

Que dire du bonheur éprouvé par un seigneur canadien en mettant en valeur ses terres vierges et en s'entourant de censitaires ? Le sieur Pezard promettait aux siens de faire toujours tout ce qui dépendrait de lui pour les seconder et accroître la prospérité de leurs douces campagnes.

Le lieu qu'il choisit était une pointe de rocher dominant le fleuve, à l'embouchure de la rivière Champlain. Les canots pouvaient facilement y aborder. C'était à considérer, à une époque où les rivières étaient les seuls chemins.

Les bois de construction furent pris dans son domaine et les cailloux roulés des champs ou amassés sur la grève, enduits de mortier, permettaient d'élever les fondations et la grande cheminée, au centre de la maison. Aux jours de fête, on y suspendra la crémaillère. Ces fondations auraient défié les ravages du temps si l'eau ne s'était mise de la partie. Aujourd'hui c'est sur le poulier Turcotte, à sept arpents dans le fleuve, que nous trouvons les vestiges du premier manoir du seigneur de Champlain.

La maison était en bois de pièces sur pièces, d'un étage, de trente-cinq pieds de long sur vingt-cinq de large, couverte en planches. Non loin était une grange, aussi en bois, de pièces sur pièces, de cinquante pieds de long sur trente de large, couverte en paille. (2)

Sous le toit des Pezard, comme partout ailleurs, il y aura de la joie, du bonheur et... des larmes.

(1) de Pomairols.

(2) Foi et hommage.

SOMM

GE

Ni

—

NO

L'i

AN

Chi  
la théor  
Nous all  
de feu.

Ver:  
Cap, plu  
Marguer  
çois Bigc  
tour, père

Son  
François  
La femme  
fief par sa  
vier. Ma  
son mari,  
avec un so  
La terre d  
de profond  
à deux lie  
notaire.)

## Chapitre VII

### L'ILE-A-BIGOT. LA POINTE-A-PROULX.

**SOMMAIRE:**—FRANÇOIS BIGOT, PIONNIER.—VISITE DE LA GRANDE REDOUTE.—PIERRE PROU A CHAMPLAIN, PUIS A NICOLET.—SON INVENTAIRE.—LEGENDE DES BOULES DE FEU.—SORTILÈGE EVENTE.—APPARITIONS DIABOLIQUES.—UN NOYE ET QUATRE FORBANS AU LARGE.—LES FEUX-FOLLETS.—L'ILE EST LE RENDEZ-VOUS DES MISSIONNAIRES.—ZELE DES ANCETRES POUR LE CULTÉ DIVIN.

Champlain a son île aux sorciers, sa pointe légendaire et toute la théorie de la chasse-galerie, des loups-garous et des feux-follets. Nous allons explorer ce domaine et faire revivre l'épopée des boules de feu.

Vers 1640, François Bigot dit Lamotte, notaire royal, est au Cap, plus occupé à coloniser qu'à tabellionner. Son épouse est Marguerite Drapeau. En 1644, le ciel leur envoie un petit François Bigot. Dieu lui prêtera vie et quand il sera devenu, à son tour, père de famille, il verra onze enfants s'asseoir à sa table.

Son bien est à l'Arbre-à-la-Croix, sur une terre concédée à François Bigot par Pierre Boucher, sieur de Grosbois, en 1660. La femme du seigneur, Jeanne Crevier, avait hérité d'une part du fief par sa mère, Marguerite Hertel, mariée à Jean-Baptiste Crevier. Madame Boucher administra son bien, et en l'absence de son mari, elle fit, le 20 avril 1667, la visite de la grande redoute, avec un soin minutieux, et en déchargea le fermier, François Bigot. La terre de Bigot fils, avait quatre arpents de front sur quarante de profondeur, vis-à-vis une grande île, dans le fleuve St-Laurent, à deux lieues et un quart en bas des Trois-Rivières. (Ameau, notaire.)

Le propriétaire augmenta ce bien par l'achat d'une terre (1679) de Mathieu Brunet dit l'Estang, de trois arpents sur quarante.

L'île était comprise dans les quarante arpents. La seconde femme de François Bigot était Marie Bouchard dit Dorval, elle donnera son nom à l'île. Leur fils, Jean-Baptiste, agrandit le patrimoine familial de trois autres arpents de front, et voilà les Bigot en possession de dix arpents de terre sur le fleuve.

C'était plus qu'il n'en fallait pour que l'île conservât leur nom à la postérité.

Lorsque l'ancêtre, le père François, mourut en 1708, toute la famille était encore sur le fief; mais bientôt on les voit à Bécancour, à Gentilly et ailleurs, sous les noms de Dorval, Chêneville, Bigot.

Le domaine possédé par cette famille devint la propriété des Colbert-Félix. Les possesseurs actuels (1914) sont Arthur Bailly, Edmond Lacroix, Orphyr et Louis Carignan.

La Pointe-à-Proulx, qui se trouve la partie la plus avancée dans le fleuve, de l'île-à-Bigot, a eu pour parrain Pierre Prou.

Pierre Prou, de la paroisse de Courzon, diocèse de Luçon en Poitou, à quelques lieues de la Rochelle, était né en 1626, d'après le recensement de 1666. Nous le voyons établi aux Trois-Rivières dès 1651. Le 24 août, au règlement de la succession de Jacques Hertel, il figure comme créancier pour une somme équivalant à \$10 de notre monnaie actuelle.

Il avait, en 1644, une terre au Petit-Cap ou fief Hertel. Le recensement de 1667 nous montre qu'il était seul, cultivant quatre arpents de terre. En 1669, au Cap, le notaire la Rue dressa son contrat de mariage avec Marie Gauthier, native de la paroisse de St-Paul, ville de Paris.

Leurs fils, Joseph et Jean-Baptiste, sont nés à Champlain; le premier en 1672 et le second en 1678.

En 1681, cette famille est sur le fief Hertel.

P  
Grand  
qui, pa  
hérité:

C  
était d  
y avait  
table a  
de Dar  
en marc  
jaune,  
lères, e

La  
"Brun"  
210 livr  
"Noiret

Ma  
l'inventa  
rédigé p

"In  
Prou et c

"L'a  
de Pierre  
tin, autre  
thier, sa  
a la jouis  
de son dé  
notaire s  
Pierre Pro  
aux Trois  
ventaire c  
autres effe

"Les  
Desmarts

Pierre Prou payait ses cens et rentes à Etienne Véron de Grandmesnil, commis au magasin du roi, aux Trois-Rivières et qui, par son mariage avec Madeleine Hertel, fille de François, avait hérité de cette partie du fief de l'Arbre-à-la-Croix.

Cette famille vivait dans l'aisance. Leur maison en pierre était divisée en deux chambres; celle de devant fermait à clef. Il y avait une cuisine, une cave et un grenier. La grange et l'étable avaient un toit de chaume. L'inventaire qui eut lieu à la mort de Dame Prou mentionne, entre autres meubles, quatre chaises en marquetterie, de grandes chaudières en cuivre rouge et en cuivre jaune, de la vaisselle d'étain en assez grande quantité, des cuillères, etc.

La basse-cour est bien fournie. Il y a six poules françaises. "Brun" et "Châtain," deux bons bœufs de labour, sont évalués à 210 livres. Les vaches répondant aux noms de "Nez blanc" et "Noirette", valent 60 livres pour les deux.

Madame Prou, née Marie Gauthier, étant morte en 1703, l'inventaire de leur bien eut lieu l'année suivante. Ce document rédigé par Normandin nous intéresse. Prenons et lisons.

"Inventaire des meubles et effets de la communauté de Pierre Prou et de défunte Marie Gauthier. D. Normandin N. R.

"L'an 1704, 3 mars, sur les huit heures du matin, à la requête de Pierre Prou, habitant et demeurant en la seigneurie de St-Quentin, autrement l'Arbre-à-la-Croix, veuf de défunte Marie Gauthier, sa femme, comme légataire de la dite défunte Gauthier, il a la jouissance de tous les biens qui lui ont appartenu au jour de son décès, suivant le testament qu'elle en avait fait devant le notaire soussigné, le premier jour de novembre dernier lequel Pierre Prou, aurait requis, moi, Daniel Normandin, notaire royal aux Trois-Rivières et les témoins ci-bas nommés, pour faire l'inventaire des meubles, ustensiles, hardes, bestiaux, immeubles et autres effets. ....

"Les estimateurs sont Durand, Bronsard, Jean Lepelé dit Desmarets et Jacques Levalois.

"Ière. Un bassin de moyenne grandeur, un petit plat, le tout d'étain avec six cuillères aussi d'étain... 16 livres. Une écuelle, une poêle à frire, un gril de fer, une manivelle, six terrines de terre, un pot de fer et son couvercle, une grande chaudière de cuivre rouge, ... 11 livres.

"Deux chaudières de cuivre jaune, 2 livres. 4 chaises en marquetterie et trois garnies de paille, une chaise de bois de pin... 2 livres. 4 1-2 barriques défoncées... 6 livres. 6 livres de lard, une hache, une cruche à mettre de l'huile, un coffre de bois de pin, fermant à clef avec ses ferrures, 55 minots de blé froment dans le grenier... 110 livres, 5 minots de pois blancs, 5 minots d'avoine à 15 sols le minot et 3 minots de farine, 6 livres. 2 bœufs de 8 et 9 ans nommé "Brun" et "Châtain" estimés à 210 livres. 2 vaches nommées l'une "Nez Blanc" et l'autre "Noirette" âgées de 7 et 10 ans, 60 livres pour les deux. Un taureau d'un an, 25 livres. Deux cochons, un de deux ans et l'autre de 7 mois, 12 livres. 6 poules françaises, 3 livres...

"9 arpents de terre de front sur 40 de profondeur situés en la seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix tenant au nord-est, aux terres du défunt Jacques Aubuchon, au sorouest à Martin Foisy; d'un bout vers le midi au fleuve St-Laurent, de l'autre bout vers le nord-ouest aux terres non concédées. Sur cette terre il y a une maison de pierre, couverte de paille dans laquelle il y a deux chambres et une cuisine. La chambre de devant ferme à clef. Il y a aussi une cave et un grenier, plus une méchante grange tombant en ruines, couverte de paille, une petite étable de peu de valeur aussi couverte de paille.

"Il est un arpent qui touche les terres du défunt Aubuchon, le dit Prou déclare qu'il l'a acquis du sieur Hertel pour la somme de 100 livres; lequel arpent de terre, François Chovel, sieur de St-Romain, marchand à Champlain, a fait saisir sur lui comme créancier du sieur Hertel. Sur la terre, il y a 18 arpents de terre en culture et le surplus en bois de hautes futaies.

DETTES DUES PAR LA COMMUNAUTE.—"A Veron de Grandmesnil, marchand aux Trois-Rivières, 45 livres. A la veuve Des-

rosiers  
Vachon  
la défu

"A  
basse, i  
et trois  
Daniel

Tit  
contrat  
devant

"U  
Prou, 5  
de l'Ar  
Cusson,

"U  
François  
en la dit  
mars 168

"Qu  
Dupont c

"Col  
nière, au  
fondeur q  
il est situ  
un chape  
taire roya

"Quit  
seigneuria  
l'Arbre-à-l

"Un l  
au dit Pie  
payable à



rosiers, pour le reste d'une vente de terre, 200 livres. A Monsieur Vachon, curé du Cap, pour 30 messes basses qu'il a dites pour la défunte, 30 livres.

"A la fabrique de Champlain, pour l'enterrement, messe basse, fosse 17 livres. Au sieur de Grandmesnil, 3 pots de vin et trois roquilles de vinaigre pour la maladie de la défunte. A Daniel Normandin pour testament, 6 livres."

Titres et papiers qui concernent la dite communauté. "Le contrat de mariage du dit Prou avec la défunte Gauthier, passé devant Guillaume La Rue, le 7 novembre, 1669.

"Un contrat de vente faite par Antoine Desrosiers à Pierre Prou, 5 arpents de front sur quarante de profondeur, seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix, prix 300 livres, passé devant maître Jean Cusson, 3 septembre 1679.

"Un contrat de vente par Gouin, fait par Gilles Dupont et Françoise Michelle, sa femme, au dit Prou de 3 x 40 arpents situés en la dite seigneurie, 300 livres, passé par maître Adhémar, 17 mars 1682.

"Quittance donnée par Françoise Michelle, veuve de Gilles Dupont de 300 livres.—Cusson, notaire, 4 mars 1684.

"Contrat de vente fait par François Hertel, sieur de la Fresnière, au dit Prou, d'un arpent de terre de front sur toute la profondeur que peut avoir la dite seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix où il est situé, pour la somme de 100 livres. Vingt sols en argent et un chapon vif de rente seigneuriale, passé par Normandin, notaire royal, 5 avril 1697.

"Quittance donnée par le sieur du Grandmesnil, des rentes seigneuriales pour les terres qu'il possède dans la seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix, datée 10 octobre 1701.

"Un billet portant promesse donné par Jean-Baptiste Prou au dit Pierre Prou, son père, de 500 livres, daté du 2 juin 1703 payable à volonté, passé par Normandin.

“Quittance donnée par Anne du Hérisson, veuve du défunt Antoine Gouin son mari, au dit Prou, de quatre minots de blé froment pour la rente de 200 livres qu’il lui doit, pour une terre qu’il a acquise du dit défunt; passé devant maître François Bigot, notaire royal, le premier novembre dernier.

“L’inventaire donne à la communauté 538 livres. D. Normandin, Durand et Bronsard, évaluateurs, témoins: Jean Lepelé dit Desmarets, Jacques Le Vallois.”

Joseph Prou, fils de Pierre, surnommé Bélisle et Boisjamy, épousa en septembre 1702, Marie-Josephte Dupont, née vers 1670. Elle était veuve de défunt F. Marbeuf (1). De 1704 à 1719, six enfants naquirent à Champlain.

Dans le haut de la paroisse, il y a une petite île qui porte le nom de Proulx. Joseph Prou vendit aux Ursulines des Trois-Rivières, en 1713, une terre dans la seigneurie de Godefroy.

Après 1719, Proulx alla avec sa famille, s’établir dans le voisinage de Nicolet, où sa femme mourut en 1729. La descendance s’est continuée dans ce lieu. Une branche a reçu le nom de Mondou.

Mgr Proulx, qui a été pendant de longues années le vénéré supérieur du séminaire de Nicolet, avait pour ancêtre Pierre Prou.

A l’histoire rattachons la légende des boules de feu. Tout Champlenois peut dire : “Je vais vous la raconter comme mon défunt père me l’a contée. Le brave homme, il la tenait de son défunt père, qui lui-même l’avait entendu raconter par son père, contemporain du fait.”

(1) Par devant Daniel Normandin, notaire, résidant à Champlain, ont comparu le sieur Joseph Prou, fils de Pierre Prou et de Marie Gauthier âgé de vingt-cinq ans, natif de Champlain, demeurant en la seigneurie de Bécancour; et Marie Josephte Dupont, veuve de défunt François Marbeuf, fille de défunt Gilles Dupont et de Françoise Michaut, demeurant à Bécancour.

En présence de Françoise Dupont, femme de Louis Chadereuse, sa sœur, de Pierre l’Homme..

(Contrat de mariage de Joseph Prou avec Marie Josephte Dupont, 12 septembre 1702.)

F  
“  
contré  
jours :

—  
Proulx  
Je peu:  
diable.

“L  
à coup,  
grosse l  
surpris,  
voyaïen  
feu auss  
aussi viv  
sait à pe  
se produ

“Au  
se risqué  
s’embarq  
prodige ;  
pouvez m

“Ren  
pour app  
côté-là.  
la boule f

“De  
vage, frap

“L’un  
âmes du p

“Et s

Pour nous, nous la tenons de M. le notaire Marchand.

“Au commencement de ma cléricature, en 1871, j’avais rencontré le vieux Boisvert, qui résidait et dont la famille avait toujours résidé en face de l’île à Bigot.

—Père, avez-vous jamais entendu parler du feu de la pointe à Proulx ?—Ben sûr que oui, je peux vous défiler ça de fil en aiguille. Je peux même vous faire voir la place où le feu a été allumé par le diable.

“Lors donc cette année-là, dans le temps des semences, tout à coup, on vit apparaître sur le fleuve, vis-à-vis l’île-à-Bigot, une grosse boule de feu excessivement brillante; les gens furent très surpris, étonnés de voir ce feu sur l’eau, d’autant plus qu’ils ne voyaient aucune embarcation et qu’on ne pouvait pas faire un feu aussi considérable, même dans un gros bateau, d’une flamme aussi vive; le lendemain et tous les jours suivants, ce feu apparaissait à peu près à la même place, aussitôt que la noirceur de la nuit se produisait.

“Au bout de quelques jours, des braves parmi les plus braves se risquèrent à aller se rendre compte de ce qui en était. Ils s’embarquèrent quatre ou cinq et se dirigèrent vers le lieu du prodige ; mais il paraît qu’ils n’étaient pas tous rougeauds, vous pouvez m’en croire.

“Rendus à deux arpents de la boule de feu, elle disparut pour apparaître plus loin. Ils dirigèrent leur embarcation de ce côté-là. La même chose se produisit. Dès qu’ils approchaient, la boule fuyait.

“De guerre lasse, ils se découragèrent et revinrent vers le rivage, frappés de stupeur.

“L’un d’eux dit: Tout bien considéré, ce sont peut-être des âmes du purgatoire. Il faut que les chrétiens s’entraident.”

“Et soulevant leurs bonnets, ils récitèrent un *de profundis*.

“On fit des neuvaines, on demanda des prières, car ce pouvait bien être des gens qui expiaient des grosses fautes. Malgré toutes ces dévotions, il n’y eut pas de changement. Toutes les nuits, la boule de feu arrivait avec les étoiles pour disparaître à la barre du jour.

“Les pêcheurs de la côte sud même se dépêchaient d’aller tendre leurs lignes, afin de revenir avant la brunante. Malgré que ce feu fuyait quand ils en approchaient, ils en avaient une peur bleue, tant il est vrai que les hommes ont toujours horreur du surnaturel.

“Ce manège continua tout l’été et toujours dans les mêmes formes et conditions. J’oubliais de dire que le samedi, il disparaissait pour reparaître seulement à minuit du lundi suivant, en conséquence, le dimanche était exempté de toute manifestation.

“Il est opportun de dire que quelques jours après l’apparition du feu de la Pointe-à-Proulx, on trouva dans le fleuve vers Deschambault, un noyé portant de nombreuses blessures; il a été constaté, un peu plus tard, que ce noyé était un Sauvage chrétien qui résidait habituellement sur l’île-à-Bigot, où il vivait de chasse et de pêche très abondantes en cet endroit.

“Dans l’automne suivant, pendant une nuit de pluie, trois habitant de Batiscan, parmi lesquels se trouvait un monsieur Lahaye, ancêtre maternel de Mgr Ubald Marchand, V. G. et chancelier de la cathédrale des Trois-Rivières, descendaient de la ville en voiture.

“En passant à l’île à Bigot, ils constatèrent que le feu de la Pointe-à-Proulx ne paraissait pas cette nuit-là. (Ils connaissaient cette manifestation de feu, restant dans la paroisse voisine.) Ils se dirent entre eux qu’il était probable que le sortilège avait été *éventé* et que tout était rentré à l’état naturel.

“Tout en parlant, ils aperçurent un grand feu sur l’île à Bigot. Ils crurent que c’étaient des pêcheurs qui, entre le coup de seine venaient se chauffer et se sécher à leur feu. Vu qu’ils désiraient fumer et que les briquets et l’amadou de nos trois voyageurs étaient

l  
c  
c  
l  
p  
  
sc  
pl  
aj  
di  
ta  
de  
se  
enl  
voj  
hu  
nos  
de  
par  
qui  
pas  
dan  
sère  
  
mani  
qu’ou  
taine  
espèc  
coups  
mauv  
vaïen  
vécu  
voisin  
“  
le len

humides et hors d'état de servir, ils attachèrent leur cheval le long du chemin, sautèrent dans un canot pour traverser le petit chenal qui sépare l'île de la terre ferme et se dirigèrent vers le feu, avec l'intention de rencontrer les pêcheurs supposés et d'allumer leur pipe.

“En arrivant à quelques pas du feu, ils restèrent cloués au sol, leurs cheveux se dressèrent à pic sur leur tête. Jamais tableau plus épouvantable ne peut se présenter à la vue d'un chrétien : ils aperçurent assis autour du feu, quatre formes non humaines mais diaboliques. Des dents énormes, pointues comme des épieux sortaient de bouches infâmes, fendues d'une oreille à l'autre, enfin de vraies faces de diables et, ce qui les épouvanta davantage, ils se tenaient assis à terre près du feu et avaient les pieds et les jambes enfoncés dans les braises et la flamme; en apercevant ces trois voyageurs, ils se levèrent comme un éclair, et lancèrent un hurlement si horrible que jamais, d'après ce que rapportèrent nos trois voyageurs, aucune oreille humaine n'en avait entendu de pareils. En même temps que les personnages infernaux disparaissaient, le feu s'était éteint, laissant une odeur de souffre qui faillit suffoquer nos trois spectateurs terrifiés. S'ils ne sont pas morts de peur, cette nuit-là, c'est qu'ils avaient l'âme chevillée dans le corps. Ils prirent la fuite et, le plus vite possible, repassèrent le chenal, montèrent dans leur voiture.”

Maintenant on se demande s'il n'y avait pas une cause à ces manifestations apparemment surnaturelles. Dans le même temps qu'on trouvait le Sauvage noyé à Deschambault et qui avait certainement été assassiné, disparaissaient des Trois-Rivières quatre espèces de forbans vivant-là, de leurs déprédations et mauvais coups : trois Sauvages dont deux apostats, et un Français de très mauvaise vie; on ne pouvait expliquer cette disparition; ils n'avaient laissé aucune trace, et les gens parmi lesquels ils avaient vécu étaient heureux d'être débarrassés de leurs encombrants voisins.

“Tout l'été se passa sans nouvelles des quatre disparus quand, le lendemain du jour de la sinistre aventure arrivée à nos trois

amis de Batiscan près du feu de l'île à Bigot, un canotier qui passait dans les joncs, près du rivage, sur la rive de Gentilly, en face de l'île à Bigot, trouva un canot et près de ce canot naufragé, les corps en putréfaction de quatre hommes qui furent reconnus comme étant les quatre brigands disparus des Trois-Rivières depuis plusieurs mois. On retrouva dans le canot des effets ayant appartenu au Sauvage dont le cadavre avait été repêché vers Deschambault, le printemps précédent. Cette découverte confirma la supposition qu'il avait été assassiné par ces quatre mauvais Cartouches. Ce Sauvage avait une petite cabane sur l'île-à-Bigot qu'il habitait, mais il ne croyait pas en sûreté son petit avoir dans son réduit mal clos, quand il s'éloignait, et il l'emportait généralement avec lui. Il est évident que ces quatre voleurs ayant rencontré notre pauvre Sauvage sur le fleuve et ayant convoité son petit bien, le tuèrent et le laissèrent aller à la dérive, car, comme je l'ai dit plus haut, ses effets furent retrouvés l'automne suivant dans le canot naufragé de ses assassins."

La conclusion tirée par les gens d'alors (mais ce n'était pas une conclusion évangélique, on peut s'être trompé) était que ces quatre malheureux avaient été, après l'assassinat, enlevés tout vifs par le diable, que c'étaient eux qui étaient assis près du feu de l'île, se faisant brûler les pieds et les jambes, et que le jour où ils avaient été surpris par trois bons chrétiens, le diable les avait transportés près de l'endroit où ils avaient commis leur forfait, car durant l'été, le lieu où ils furent trouvés avait été sillonné par les pêcheurs et personne n'avait rien vu ni du canot ni des cadavres.

Quoiqu'il en soit, il est certain que cette légende a été grossie par la crédulité un peu générale de l'époque.

Rappelons-nous que le fief Marsolet est un endroit marécageux où les *filfolets* avaient beau jeu pour se livrer à leurs ébats et pour créer à ce coin de la paroisse, qui fut longtemps inhabité, une réputation de pays de légendes. De plus nos ancêtres avaient apporté de la vieille France tout le mysticisme dont l'air et le paysage étaient imprégnés depuis des siècles.

Le Canadien, comme le Français dont le caractère se rapproche par tant de points, aime à frémir durant la veille d'hiver, à l'évocation des légendes. Pendant que dans la cheminée flambe la bûche ou que ronfle le poêle à deux ponts, que les hommes fument la pipe, que les "créatures" tricotent, que les enfants se blotissent, tout transis, près de leur mère, un conteur débite des récits et des traditions agrémentés à sa guise.

Lorsque la pression du nord-est faisait gémir les portes closes, on croyait voir passer la chevauchée maudite et la meute de Gallery, ce chasseur qui fut damné pour avoir fait tort aux pauvres et profané le dimanche.

Entendez-vous la sarabande?  
C'est la chasse de Gallery;  
Avec lui vont passer en bande,  
Et la Garache (1) et l'Alouby (2)  
Filles, garçons, rentrez bien vite  
Et rangez-vous autour de moi;  
Aspergez le seuil d'eau bénite:  
Saint Michel garde notre toit. (3)

A Champlain, pays de pilotes et de navigateurs, c'étaient parfois des canots tout montés qui se promenaient au-dessus des nuages. Chacun voyait ce qu'il voulait ou ce que son imagination surexcitée lui suggérait.

Mais l'île à Bigot a un autre titre à notre admiration. C'est là que les missionnaires abordaient, qu'ils dressaient leur autel portatif dans une chaumine quelconque, pour offrir les secours de la religion aux riverains des alentours. Au signal de l'arrivée du ministre de Jésus-Christ, les canots chargés de fidèles glissaient sur l'onde. Mgr de Laval y a confirmé, de nombreux enfants y ont été baptisés, des mariages solennisés et beaucoup de gens enterrés.

---

(1) Garache, esprit méchant qui revêt l'aspect d'une chouette.  
(2) Alouby, vampire.  
(3) Chanson du Bocage.

Les registres du Cap font mention que tel et tel prêtre ont desservi, à telle date, les Prairies Marsolet.

On conçoit qu'à l'époque où il n'y avait pas d'autres chemins que les rivières, les fles offraient un grand avantage pour la déserte des habitants.

Outre ses souvenirs fantasmagoriques, l'île en conserve de bien religieux. Qui n'admira le zèle de cette population pour s'assurer les bienfaits de la religion? Ces gens bravent la fureur de l'onde, du vent, de la pluie pour assister au saint sacrifice de la messe. En hiver, la neige, le froid, la poudrière n'avaient pas le dessus dans la lutte de nos ancêtres contre les éléments déchaînés. Ils étaient des vaillants et ils ont implanté sur le sol et légué à leurs descendants cette foi vive qui veut des œuvres et une religion pratique.



## Chapitre VIII

### LA SEIGNEURIE DE CHAMPLAIN.

**SOMMAIRE:** MAITRE SEVERIN AMEAU AU MANOIR DE LA TOUCHE.—LA REQUETE DE PINARD.—TITRES DE LA TERRE D'ALEXANDRE RAOUL.—SA DESCENDANCE.—VINGT-DEUX CONCESSIONNAIRES.—À LA TABLE DU SEIGNEUR.—CAMPAGNE D'HIVER.

—Bonjour, Maître Aneau, disait au matin du 17 mars 1665, le sieur Pezard souhaitant la bienvenue, en son hôtel seigneurial de La Touche-Champlain, au tabellion des Trois-Rivières. Cette course à la raquette vous a-t-elle fatigué ?

—Nullement, mon cher seigneur, ça été un plaisir, par cette belle et claire matinée de printemps. Tous mes compliments sur la diligence avec laquelle vous avez mené les choses à bien dans votre seigneurie.

Après ce préambule, le notaire, ayant ôté son épaisse houpelande d'hiver et déchaussé ses raquettes, s'assit avec le seigneur au coin de l'âtre, où flambait une grosse bûche qui jetait chaleur, gâté, clarté dans la chambre. Ils devisèrent pendant quelque temps de choses et autres, puis Pezard dit :

—Au Cap, comment vont les affaires ?

—Les Pères Jésuites ont de la consolation avec les Sauvages convertis. Ils parlent toujours de leur "Académie de vertus" en termes très élogieux. De fait, quelques-uns de ces néophytes sont édifiants.

—Pinard continue-t-il son hôpital ?

—Oui, il m'a même dit qu'il le plaçait sous le vocable de Notre-Dame de Pitié. Il a donné au chirurgien Thunaye-Dufresne, un coffre de médicaments. (1)

—Les pauvres soldats vont s'en trouver bien. Lépidor était en marché de vendre sa maison du village Favere! à Pinard, est-ce fait ? (2)

—Pas encore. Ce sera pour l'été qui vient, je crois; mais la grosse question est celle de la requête que Pinard, comme syndic des Trois-Rivières et du Cap, fait signer pour empêcher la traite de l'eau-de-vie, de la bière et du bouillon avec les sauvages. (3)

—Je ne sais comment les traiteurs vont prendre cela ?

—Cette loi s'impose. Les désordres sont tels qu'il faut absolument que le Conseil Souverain intervienne.

—M. de Tracy arrivera bientôt. C'est un espoir.

—Oui, mais en attendant, il faut sévir. Sur ce point, je marche la main dans la main avec Pinard.

—Nos censitaires sont, je crois tous réunis. Vous allez, Maître Ameau, leur donner leurs titres de concession.

—Je suis à votre disposition, sieur de la Touche. Et aussitôt, il déploya sur une longue table de chêne, ses parchemins glacés.

Alexandre Raoul, l'ancêtre de tous les Rheau du district se présenta le premier. Il était né vers 1636 à Dey en Aunis. On le rencontre pour la première fois, en 1663, aux Trois-Rivières.

---

(1) Greffe de Jacques de la Touche.

(2) Greffe de Jacques de la Touche.

(3) Le bouillon dont il est question ici, d'après Sulte, était un breuvage pauvre composé de pâte, d'épices et d'eau, très répandu en Picardie au 17<sup>e</sup> siècle et qui avait beaucoup de rapport avec le chousset des Turcs. Il est maintenant inconnu au Canada.

D'après son contrat de mariage passé le 19 janvier 1664, par devant Severin Ameau, notaire, il est fils de défunt Louis Raoul, en son vivant, marchand de Dey en Aunis, et de Jacqueline Robin. Sa fiancée est Marie Desrosiers, native des Trois-Rivières, fille d'Antoine Desrosiers et d'Anne du Hérissou.

La dot de l'épouse est de 300 livres tournois. Les personnes présentes de la part d'Alexandre Raoul étaient Maurice Poulin, sieur de la Fontaine, procureur du roi en ce lieu; le sieur Mathurin Morisset; Estienne Branchaud, marchand de la Rochelle; le sieur Simon Baston, marchand; et de la part de Marie Desrosiers, Michel Le Neuf du Hérissou; Jean de Godefroy, sieur de Lintot; demoiselle Marie Leneuf, sa femme; Michel Leneuf, sieur de la Vallière; Michel de Godefroy, sieur de Lintot; Louis de Godefroy sieur de Normanville, Joseph de Godefroy, sieur de Vieux Pont, Estienne Seigneur, Magdelaine Crevier, sa femme, Magdelaine Baudouin, femme du dit notaire, le sieur de l'Isle, soldat. Ameau, notaire.

Le mariage eut lieu le 12 février suivant, L'épouse n'avait que quatorze ans.

Le nouveau colon était charpentier. Ses terres, qui lui avaient été concédées en 1664, tenaient, au nord-est, à celles du fort de la Touche et, au sorouest, à celles de Pierre Dandonneau dit la Jeunesse.

Ce pionnier de la paroisse vécut jusqu'en 1692. Son acte mortuaire rédigé par messire le curé Dufournel le nomme Alexandre Raux.

"Il mourut dans la nuit de la fête des Rois, muni de tous les sacrements, âgé d'environ soixante ans. L'enterrement a été fait en présence de maître Jacques Turcot, juge de Champlain, et du sieur François de St-Romain, marchand."

Son fils, Michel, son sixième enfant, né en 1684, forma la branche appelée Alexandre; et Alexis, né en 1691, celle des Morinville. Marie Desrosiers, la veuve est mentionnée, le 4 mai 1699

comme vivant à Champlain. L'acte de concession d'Alexandre Raoul est rédigé comme suit :

“Par devant Severin Ameau, notaire royal, aux Trois-Rivières, soussigné, fut présent en sa personne Etienne Pezard Ecuyer, sieur de la Touche, capitaine de la garnison du dit lieu lequel en conséquence de la donation à lui faite par Sa Majesté des terres nommées de la Touche, situées à trois lieues ou environ au-dessus des dites Trois-Rivières, à lui données, avec droit seigneurial, donne et concède, à Alexandre Raoul, à ce présent et requérant, une habitation consistant en deux arpents de front sur quarante de profondeur, dans la seigneurie des terres qui lui ont été marquées par le dit sieur de la Touche, tenant d'un bout, au sud-est, par les deux arpents de front, au fleuve St-Laurent d'un côté au nord-est, aux terres du sieur de la Touche, qu'il retient, où est la place du fort; de l'autre côté, au sorouest, par une ligne qui court sudest et nordouest et fait la séparation de la dite concession de celle de Pierre Dandonneau dit Lajeunesse, en parallèle de l'autre bout au nordouest, aux terres du sieur de la Touche non concédées, à la charge de deux boisseaux de blé, un chapon et deux deniers de cens payables par chacun an, en l'hôtel seigneurial du dit sieur de la Touche, au jour et fête de la Saint-Martin d'hiver. Le premier payement sera fait la présente année. Les dits cens et rentes portant lots et ventes, saisine et amendes quand le cas y écherra, suivant la coutume de Paris, à la charge aussi de travailler incessamment sur la dite habitation, tenir feu et lieu sur icelle, la faire valoir en sorte que les dits cens et rentes puissent être prelevés et payés, sinon à défaut au dit sieur bailleur de rentrer en possession des dits héritages par le dit preneur et laisser de plein droit sans aucune forme ni manière de procès, et en outre est le dit preneur tenu pour lui ses hoirs et ayants cause, faire moudre ses grains au moulin du dit sieur bailleur lorsqu'il sera bâti sur la dite concession, à peine de tout dépens, dommage. Comme aussi de souffrir sur les dites terres les chemins nécessaires pour le commerce et ses voisins; sera tenu aussi dans deux ans aujourd'hui laisser la profondeur d'un arpent de terre sur le devant de la dite concession du bout qu'elle regarde le fleuve Saint-Lau-

rent, pour servir de commune et de pâturage aux bestiaux des dits habitants de ce dit lieu, au bout duquel arpent, il clorera la dite concession en sorte que les bestiaux ne puissent faire aucun dommage sur ses terres ni celles de ses voisins, faute de quoi il sera tenu de satisfaire au dommage qui y pourrait être fait, le tout ainsi accordé par les dites parties. Fait et passé au fort de la Touche sur les dites terres ci-devant appelées Champlain, ce jourd'hui, 17e de mars 1665, en présence de Guillaume Fleuret, de Jean Boudrau dit la Taille, témoins pour ce appelés, signé en la minute: Pezard, G. Fleuret, Jean Boudreau, le tout avec paraphe. Le dit Raoul a fait sa marque déclarant ne savoir ni écrire ni signer. Ameau, notaire."

Les autres concessionnaires furent: Dandonneau, Laurent Gouin, Mathurin Gouin, Jean Boulard, Pierre Artaut, sieur de la Tour, Jacques Gratiot, Louis Tétreau, René Baudoin, Pierre Jouineau, Joseph Massé-Besnier, Nicolas Touche, René Besnard, Louis Fouché dit Laforest, Charles Bourvary, Urbain Bélanger, Pierre-René Niquet, Jacques Brisset, Charles Dutaut, René Houré, Pierre Disy, Chorel de St-Romain.

Les contrats de Charles Bonin et de Pierre Disy, dataient du 4 avril 1664.

Les titres de concessions accordés à plus de vingt censitaires en présence du seigneur, représentaient une longue matinée de travail.

Elle fut interrompue par une invitation à dîner.

—Nous sommes en carême, notaire, vous excuserez l'anguille, dit le maître de céans.

—Ce poisson est maintenant pour nous un mets royal et vous verrez que j'y ferai honneur.

—Il est vrai que cette manne du pauvre fait aussi les délices des gouverneurs, des nobles et des conseillers.

—Pour aujourd'hui, monsieur le notaire, nous avons en plus des foies de loche, dit la seigneuresse, en se mettant à table.

—Toujours large votre hospitalité, Madame.

—Deux doigts de vieux vin excitent l'appétit, dit le sieur de la Touche, ouvrant une bouteille mousseuse.

—Je les boirai en vous souhaitant bonheur et prospérité sur cette terre de Champlain.

Le potage était de la soupe aux pois devenue légendaire chez les Canadiens. Et le dessert, de fines pâtisseries, tartes aux atacs, confitures aux fraises et aux bluets.

Le repas fut gai, agrémenté de bons mots et de spirituelles réparties. Ameau était le type du gentilhomme parfait et à la table du seigneur, il était chez lui.

Ainsi refaits, seigneur et notaire consacrèrent encore la relevée au travail des terres.

Pouvons-nous dire que c'est de ce jour que date la fondation de la paroisse ?

“Rappelons-nous que de juin à décembre de cette année mémorable, 1665, la Nouvelle-France vit arriver M. de Tracy, le régiment de Carignan, un grand nombre de familles, plusieurs bêtes à cornes, moutons, et chevaux” (Garneau, Hist. du Canada. 1.205)

Les chevaux furent distribués comme suit :

MM. de la Touche, de St-Ours, de Contrecoeur, de Sorel, de Varennes, de Repentigny, de Chambly, de la Chesnaye, Le Ber et Talon.

L'avenir était rassurant. Des bateaux remontaient le fleuve conduisant des soldats qui allaient construire le fort de Sorel. Celui des Trois-Rivières avait été renforcé et M. de Courcelles

levait des troupes en prévision d'une campagne d'hiver". Trois cents hommes du régiment de Carignan marchaient sous ses ordres outre cent volontaires du pays déjà prêts et auxquels se joignirent bientôt cent autres Canadiens." (1)

Il fallut chausser la raquette et affronter la rigueur de la saison. Le trajet de Québec aux Trois-Rivières dura quinze jours. On avait fait une halte à Champlain, car les nez, les oreilles, les mains et les pieds gelés ne se comptaient plus. Ces braves allaient à la guerre avec bel entrain. L'un de ces vaillants militaires a chanté cette expédition en bouts rimés:

D'aucuns criaient: il fait grand froid,  
D'autres disaient avec courage:  
Il fait si froid que j'enrage  
A Champlain  
Ce ne fut pas près d'une souche;  
Mais en bon logis chez la Touche,  
Où nous nîmes à la saison,  
La rigueur de cette saison. (2).

Au manoir on trouvait donc table ouverte et bon gîte.

---

(1) Hist. des Canadiens français, IV, 86.

(2) Ancien manuscrit trouvé par M. de Léry Macdonald.

## Chapitre IX

### SUR LES PAS DES ANCETRES.

SOMMAIRE: PIERRE DANDONNEAU.—LAURENT ET MATHURIN GOUIN.—JEAN BOULLARD.—PIERRE ARTAUT.—JACQUES GRATIOT.—LOUIS TETREAU.—LA FAMILLE BEAUDOIN.—NICOLAS TOUCHE.—RENE BESNARD.—LOUIS FOCHE.—CHARLES BOURVARY.—URBAIN BELANGER.—PIERRE NIQUET —JEAN ET JACQUES BRISSET.—CHARLES DUTAUT DIT TOURVILLE.—RENE HOURE.—PIERRE DISY DIT MONTPLAISIR.—PIERRE LEMOYNE.—ANTOINE DESROSIIERS.—FRANCOIS CHOREL DE ST-ROMAIN.

Pierre Dandonneau était né en Aunis, vers 1627. Il était établi aux Trois-Rivières depuis un an, où il avait concédé un terrain dans le bourg, quand aux fêtes de janvier 1653, le jeune homme âgé de vingt-six ans, demanda en mariage mademoiselle Françoise Jobin, née en Normandie. Elle demeurait alors chez le sieur Godefroy de Lintot. La demande de Pierre Dandonneau fut agréée: le 16 janvier de la même année le ban et l'arrière-ban de la société trifluvienne étaient convoqués chez le sieur de Lintot pour le contrat de mariage.

Le gouverneur de la Poterie, le commandant Boucher, tous les Le Gardeur, les Le Neuf, les Robineau de Bécancour, les Godefroy signent l'acte ainsi que Dureau, le chirurgien du bourg, Ameau, notaire et autres.

En 1665, Pierre Dandonneau était co-proprétaire de l'île Saint-Christophe. Il s'établit au Petit-Cap ou Champlain vers 1660.

Le 15 décembre 1664 par un contrat passé devant Ameau, il achète, du sieur Besnard dit St-André qui demeurait à la pointe



Champlain, une concession dans la seigneurie du sieur de la Touche de deux arpents de terre de front, sur le fleuve, et quarante de profondeur. Cette terre est bornée au nord-est et au sud-est par les terres d'Alexandre Raoul, au sud-ouest par celles de Laurent Gouin. L'habitation est distante de trois arpents du fort de la Touche.

Le sieur de St-André garantit au sieur Dandonneau deux arpents de bois abattu, débité, et lui permet d'amasser les branches "du bois abattu".

Les rentes qu'il doit payer seront déterminées sur le contrat que le seigneur fournira au printemps de 1665. Cette vente est faite au prix de soixante-six livres tournois payables à Pâques, en castor ou peaux d'originaux. Nicolas Gouin et Jacques Besnard sont témoins.

Dandonneau, ayant pris en mars 1665 les titres de sa concession, paya le sieur de St-André le 3 mai de la même année, en présence de Louis Tétreau et de Gabriel Benoît dit Laforest.

Deux de ses filles: Marguerite née en 1667 et Elisabeth née en 1658, n'ont pas dépassé l'enfance. Françoise-Marguerite née en 1677, devient la sœur Sainte-Appoline de la Congrégation de Notre-Dame.

Sept filles se sont mariées,

1670, Jeanne née en 1655 avec Jacques Baby.

1674, Marguerite née en 1660 avec Jacques Brisset.

1674, Marie-Henriette née en 1663 avec Pierre Mercereau.

1680, Etienne-Antoinette née en 1662 avec Pierre Desmarests.

1681, Marie-Renée née en 1661 avec Adrien Neveu.

1682, Françoise-Pétronille née en 1665 avec Jean Desrosiers.

1688, Louise née en 1665 avec Joseph Aubuchon.

Ces ménages ont demeuré à Champlain.

Deux fils continuèrent la lignée Dandonneau : Louis né en 1653, marié en 1684 avec Marguerite Lenoir, et Jacques né en 1670,

marié avec Catherine Dutaut. Tous deux se dirigèrent, de concert avec Jacques Brisset, leur beau-frère, du côté du lac St-Pierre où ils devinrent siegneurs du fief du Chicot ou Dusablé, des îles de L'Aigle, St-Pierre et Dupas.

La carte de 1709 montre sur l'île Dupas, Dandonneau, Dusablé, Dutaut, Courchène, Brisset, tandis que celle de la même date, à Champlain, porte encore le nom de Dutaut, mais ne mentionne pas les quatre autres. Les Dandonneau et Brisset ont colonisé le fief du Chicot et l'île Dupas par le moyen des gens de la côte Batiscan, Champlain et le Cap, de même que cette côte a peuplé Bécancour et Gentilly, sous l'influence des Robineau, Pelletier et Poisson.

Louis Dandonneau, sieur Dusablé, maria sa fille avec le célèbre Lavérendrye né aux Trois-Rivières en 1685, et tous deux travaillèrent durant une douzaine d'années à coloniser l'île Dupas.

Dandonneau mourut vers 1727, il était officier dans les troupes de la colonie; son fils, Louis-Adrien, fut officier et s'occupa de sa seigneurie du Chicot.

Lorsque, en 1730, Lavérendrye pénétra dans le nord-ouest, un bon nombre de ses "voyageurs" appartenaient à des familles de Champlain.

Le troisième censitaire fut Laurent Gouin. Ayant obtenu les titres de sa terre en mars 1665; le 22 octobre de la même année, on célébra son mariage au fort de la Touche.

On voit garnie d'épinettes la rustique chapelle où le missionnaire venait bénir le mariage. La noce s'avança. La mariée, Marie Gallien, était parisienne; son père, menuisier en ébène était mort.

Arrivée en la Nouvelle-France, elle confia son avenir à Laurent Gouin, cultivateur, venu du Poitou. Tous leurs parents et bons

amis en ce pays étaient présents. C'est le premier mariage connu célébré à Champlain. (1)

“Par devant Sévérin Ameau, notaire royal aux Trois-Rivières, un traité de mariage a été fait et solennisé en face de notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique et Romaine, en la chapelle du fort de la Touche, le 22e octobre dernier, entre Laurent Gouin, natif de la paroisse d'Angély, près de Loudun, en Poitou, fils de défunt Vincent Gouin, laboureur, de son vivant demeurant à Angély et de défunte Charlotte Gaultier, ses père et mère d'une part, et Marie Gallien de la paroisse de St-Cosme à Paris, fille de défunt Jean Gallien, de son vivant, menuisier en ébène et Marguerite Dupont, ses père et mère d'autre part.

“Ont été présents leurs parents et bons amis, qui sont en ce pays. Le dit mariage dûment accompli en conscience.”

AMEAU, NOTAIRE.”

Vingt et un ans plus tard, le décès de Laurent Gouin est consigné au registre par messire François Dupré, curé, à la date du 14 mars 1686.

L'acte qui suit, daté du 7 janvier 1687, est celui du mariage de la veuve Laurent Gouin. Elle épouse sur les six heures du soir, Louis Guilbert, d'Auch, avec qui elle vivra douze ans, et à cinquante-sept ans le 18 juin 1699, à son tour, elle s'en ira dans son éternité. Louis Guilbert lui survécut; mais elle ne laissait pas d'enfants: foyer sans fruit. Après sa mort, pas le moindre prolongement vers l'avenir, ici-bas.

Le 9 octobre 1699 Louis Guilbert fit une donation de ses biens à Noël Lefebvre.

“Fut présent: Louis Guilbert, habitant de Champlain, lequel fait donation entre vif à Noël le Febvre, domestique de messire Louis Geoffroy, prêtre, curé de Champlain, de tous ses biens meubles, etc.

---

(1) Le contrat de mariage fut passé en septembre 1666.

“Cette présente donation est faite par le dit donateur 1 dit donataire, pour la bonne amitié qu’il lui porte, et comme étant proche parent de défunte Thérèse Gallien, sa femme; à la charge par le donataire de payer les dettes du dit donateur, et le faire enterrer selon que sa condition le requiert, en outre qu’il lui fasse dire quarante messes pour le repos de son âme. Le présent acte devant être insinué par le porteur des présentes.

“Acte passé à Champlain, en la maison presbitérale, ce 9e jour d’octobre 1699, en présence des parties, et du sieur Jean Dubois et du sr. François Brunel, maître tailleur et du sieur de Champlain témoins. Le dit Brunel a déclaré ne savoir signer.

Signé: Lefebvre, Jean Dubois, L. Guilbert, Trottain, N. R. (1)”

Mathurin Gouin, frère et voisin de Laurent était tonnelier aux Trois-Rivières; il avait épousé le 20 novembre 1663, Madeleine Anne Vien, âgée de treize ans et dix mois. Au recensement de 1666, il a 28 ans, Madeleine Vien, sa femme en a quinze. L’année suivante, le ménage est à Champlain, il n’a pas d’enfants; mais ils ont dix arpents de terre cultivés. Le tonnelier ne négligeait pas la terre. En 1681, installée à Ste-Anne de la Pérade, la famille s’est augmentée de trois enfants. D’autres y sont nés par la suite qui forment la souche des familles Gouin de cette région. L’un d’eux fut l’ancêtre maternel de Mgr Laffèche, de Mère fondatrice du monastère du Précieux-Sang aux Trois-Rivières et de Sir Lomer Gouin premier ministre de la province de Québec.

Jean Boullard qui prit une terre le 17 mars 1665 ne la mit probablement pas en culture, car son nom ne paraît pas dans les registres de Champlain.

Pierre Artaut, sieur de la Tour, fut un des membres influents de la nouvelle paroisse. Vers 1663, il avait épousé Louise, sa voisine. Le seigneur le nomma juge de la prévôté de Champlain. Le recensement de 1666 mentionne un fils, Jean, âgé d’un an dont la trace se perd après 1667. Il a dû mourir enfant.

---

(1) Analyse des Actes de Frs Trottain, 174, J.-B. Barthe.

Les époux Artaut avaient un domestique, Jean Renaud, âgé de vingt ans.

L'année suivante ils ont une petite fille, Marie-Thomasse. Sur le bien, il y a sept arpents en culture. Le 18 juin 1678, la charge de juge étant devenue vacante par la mort du sieur de la Tour, Pezard de la Touche donna la charge à Michel Desrosiers gendre du sieur Artaut. Jean Artaut frère de celui que l'on croit mort à un an, était âgé de cinq ans au recensement de 1681. Il fut émancipé le 28 juin 1694, par un acte du Conseil Souverain. Il n'avait pas encore vingt-cinq ans qui était l'âge légal. Peut-être était-ce parce que sa mère venait de mourir et qu'il y avait du bien à gérer ?

Au registre, le 16 février 1704, messire P. Roy, curé de Batiscan, missionnaire à Champlain, écrit "qu'il a inhumé Louise sauvagesse, veuve de feu le sieur de la Tour, juge, âgée de 80 ans, elle a reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction ; mais elle n'a pu communier en viatique, à cause de fréquents vomissements."

Jacques Gratiot prend aussi une terre à la même date, mais nous ne savons pas s'il la cultiva. Il quitta le district des Trois-Rivières et s'établit à Repentigny où il mourut en 1698, blessé par la chute d'un arbre. (Tanguay 1er vol. 280)

Louis Tétreau venait du Poitou. Il était serviteur domestique des RR. PP. Jésuites en 1662. Le 9 juin 1663, il épousa aux Trois-Rivières Nathalie Landreau, veuve de Jean Beaudoin. Ses témoins étaient Joseph Massé-Besnier, Pierre Lefebvre et Severin Ameau. Le célébrant, le R. P. Claude Jean Allouez S. J.

Les conjoints jouissaient d'une certaine aisance. Madame veuve Jean Beaudoin avait ses biens augmentés de ceux que lui avaient laissés son premier mari. De son côté, Tétreau apportait à la communauté quatre cents livres tournois.

Dans le contrat de mariage, il est stipulé que Marie-Madeleine Beaudoin, née du mariage de Jean Beaudoin et de Nathalie Landreau, sera nourrie et entretenue dans la famille et qu'elle partagera les droits des enfants qui naîtront du futur mariage.

Jusqu'à 1667, Louis Tétreau et sa femme sont aux Trois-Rivières, puis au petit Cap, enfin au fief Hertel en 1669. Ils y sont encore au recensement de Champlain en 1681. Leur fils aîné, Claude, fut tué à Montréal par les Iroquois, en septembre 1695. Quatre ans plus tard, Tétreau, père, fut inhumé à Champlain. Son acte mortuaire dit qu'il fut enterré le 22 juin 1699, dans l'après-midi. Il était décédé le matin du même jour. Ses fils Daniel et Joseph et un grand nombre de parents et d'amis sont présents à la sépulture.

Deux frères et deux sœurs répondant au nom de Beaudoin arrivaient aux Trois-Rivières vers 1659. Jean, René, Marie et Madeleine.

Ils étaient de Courcival, pays du Mans, province du Maine, située entre la Normandie et la Bretagne.

Madeleine, mariée à Jean Bellet ne vécut qu'un an au pays de la Nouvelle-France.

Jean Beaudoin, épousa Nathalie Landreau. Il mourut en 1662 laissant une fille qui devint la femme de Martin Foisy, de Champlain.

Marie-Madeleine Beaudoin épousa le notaire Ameau. Leur fille unique devint la femme de René Godefroy de Tonnancourt, le personnage le plus en vue des Trois-Rivières.

René Baudoin se maria vers 1673 avec Marie Raclos qui paraît avoir été sœur de dame Nicolas Perrot de Bécancour et de dame Michel David aussi de Bécancour. Il était dès lors établi à Champlain et il y demeura jusqu'à sa mort qui eut lieu après 1710. Il

est l'ancêtre des Baudoin du district des Trois-Rivières. L'un des fils, Michel, prit le surnom de la Pomière ou la Pomeraye.

C'est une des familles souches de la paroisse. Ce nom reviendra fréquemment dans ces pages et souvent avec mention d'honneur.

Pierre Jouineau, né vers 1632 en France, était aux Trois-Rivières en 1664 et demeurait au Cap ou Champlain en 1667. Il paraît être marié, vers 1666, avec Anne-Suzanne Rousselle ou Rousseau née en France en 1636. Elle est la première personne inscrite au registre des sépultures de Champlain. "Le huitième jour de mars 1681, est décédée en la communion de notre Mère, la sainte Eglise, Anne Rousseau, femme de Pierre Juino, habitant de ce lieu, âgée de quarante-cinq ans, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, viatique et extrême-onction et a été, le jour suivant, neuvième mars, enterrée dans le cimetière de cette paroisse de Champlain, en présence de Pierre Juino, son mari, Pierre Couillard, Jacques Pepin, Massé-Besnier et autres parents et amis de la défunte Anne Rousseau, F. Dupré."

Jouineau était en 1686, fermier de Chovel. Sa fille Marie épousa René Salé, de la Baie-du-Febvre.

Joseph Massé-Besnier qui prit une terre le 17 mars 1665 avait pour voisins Nicolas Touche et Antoine Desrosiers. Marié en 1666 à Michelle Chartier, il eut plusieurs enfants. Il mourut le 26 juillet 1683 et fut inhumé le lendemain dans l'église de Champlain. Quinze ans plus tard, sa veuve épousa Augustin Brunette, de Québec.

Nicolas Touche présent reçoit un titre de concession de Pezard, tous deux signent l'acte. Les voisins étaient René Besnard, sieur de Bourjoly et Jacques Besnard. C'est la seule allusion qui soit faite de ce faux colon.

René Besnard, sieur de Bourjoly, venait d'Angers. Sa femme était Marie Sédillot, une trifluvienne. René et Jacques Besnard ne s'établirent pas à Champlain.

Louis Fouché dit Laforest ne fut pas non plus un persévérant. Charles Bourvary, Urbain Béranger ne semblent être venus là que pour la forme.

Pierre René Niquet au contraire fut un colon sérieux. Nous avons son contrat de mariage passé devant Jacques La Touche, notaire au Cap, "L'an 1666, ce 15<sup>e</sup> jour de juin, furent présents Pierre Niquet, habitant de la Pointe-Champlain, fils de Michel Niquet et de Catherine Morris, paroisse de Brisanbourg, en la Saintonge, et dame Françoise Lemoine, fille d'Antoine et de Françoise... paroisse de St-Gilles, archevêché de Paris." Les amis présents sont: Elie Bourbaux, Louis Beaudoin, Etienne Gélinas, Guillaume de la Rue et Marie Pepin, sa femme."

En 1666, au recensement des Trois-Rivières, il a 24 ans et sa femme Françoise Lemoine, 22 ans. Ils n'ont pas d'enfants. En 1667, au Petit-Cap ou fief Hertel, ils ont un enfant, Pierre, qui n'a pas survécu. Petit Pierre n'a pas d'acte de baptême connu. Il fut probablement baptisé dans cette chapelle du fort de la Touche où les missionnaires rédigeaient les actes sur des feuilles volantes. Même conclusion pour les six autres enfants de Niquet qui figurent au recensement de 1681, à Champlain.

Vers 1683, il alla s'établir dans la région de Sorel, où ses enfants ont formé de nombreuses familles.

Devenus vieux, les époux Niquet voulurent essayer de la vie d'hôpital, à l'ombre, du sanctuaire, chez les Ursulines des Trois-Rivières. Le 24 avril 1715, ils font une donation complète de leurs biens consistant en une terre, avec maison, grange sise au chenal Tardif, seigneurie de St-François, dans le lac St-Pierre. Leur fille Marie-Joseph, âgée de trente ans, la seule qui ne soit pas établie, consent avec son père et sa mère à vivre à l'hôpital, "comme une religieuse". Veron de Grandmenil est le notaire; de Glandelet, supérieur de la communauté, approuve et le R. P. Denis, curé de la ville, signe le contrat.

Heureusement que cette entrée en bloc de trois personnes dans un couvent eut un noviciat, cet engagement n'était pas ir-



révocable. Au mois de juin, M. Hazeur, curé de Champlain, faisait résilier le contrat et ramenait les anciens Champlenois dans leur paroisse. Claude Massicotte signe cette résiliation ainsi que toutes les personnes qui avaient signé l'acte.

Jean Brisset, de Saint-Laurent de la Salle, diocèse de la Rochelle, était au Cap, âgé de 30 ans, en 1667. Il se maria et vécut à Batiscan. Peut-être était-il parent de celui dont nous allons parler.

Jacques Brisset dont le lieu d'origine est inconnu, était né en 1626. Il est cité aux Trois-Rivières en 1652, il y fut parrain de Marie Bourgerie en 1654; l'année suivante, il vendit un terrain qu'il possédait au centre de la ville et il devint co-proprétaire de l'île Saint-Christophe dans l'embouchure du Saint-Maurice. En 1666, au recensement du district, sans indication de lieu, il est dit habitant, âgé de 40 ans. A sa femme, Jeanne Fentine, le recensement donne aussi quarante ans. Il a deux enfants: Jacques 18 ans et Marie 1 an; Jacques avait dû naître en France. Marie avait été baptisée aux Trois-Rivières le 18 mars 1665; Parrain Jean Péré, marchand de la Rochelle; marraine, Nathalie Landreau de la seigneurie de l'Arbre à-la-Croix. Maintenant, Jeanne Fentine était-elle la mère de Marie née en 1665? Il pouvait y avoir eu veuvage du père entre les deux enfants, ou encore le père aurait pu être seul au Canada durant une quinzaine d'années avant que de faire venir sa femme et leur enfant.

L'année 1667, on refit le recensement. Cette fois, Jacques Brisset est au Petit-Cap ou fief Hertel, si l'on veut. Sa femme est Jeanne Fentine. Le fils de Jacques a 19 ans, Marie 2 ans (elle mourut en 1688). Charles de Montmelquier, domestique, 30 ans (le même qu'en 1666). Il y a six arpents de terre en culture.

Vers 1674, Jacques, fils, épousa Marguerite Dandonneau, de Champlain. Les deux ménages se trouvent au recensement de Champlaiu en 1681. Le père mourut dans cette paroisse en 1701, trois ans après sa femme.

Jacques se nommait le sieur Courchène. En 1708, il résidait à l'île Dupas dont il était seigneur, et vers 1712, il acheta d'Etienne Volant dit Radisson, deux îles dans le lac St-Pierre, et de 1700 à 1713 et plus tard. Brisset attira de la côte de Champlain des colons pour l'île Dupas, de concert avec les Dandonneau d'abord, puis avec Pierre Gautier de Varenne de la Vérendrye, marié à Anne Dandonneau. Brisset mourut à l'île Dupas en 1736; sa femme en 1740. Ils laissèrent quatre ou cinq garçons établis en haut du lac Saint-Pierre: l'un s'appelait Courchène, un autre Dupas, un autre Beaupré.

Comme tous les autres déjà nommés, Charles Dutaut prend, le 17 mars 1665, une concession de deux arpents de front, sur quarante de profondeur. Son surnom était Tourville. Sulte le dit né vers 1643 et probablement à la Rochelle, car au mariage de sa sœur avec Michel Lemay, au Cap de la Madeleine, elle est dite native du diocèse de la Rochelle.

Vers 1672, il épousa Jeanne, fille de Nicolas Rivard bien connu sur la côte de Champlain. Elle mourut en 1693 et le sieur Charles Dutaut, père, est enterré dans l'église de Champlain en juin 1717. Il laissait une nombreuse descendance dont une partie se trouve à l'île Dupas sous les noms de Dutaut et Ouinville.

René Houré, né en 1630, arriva à Montréal en 1653. Il avait une terre au Cap de la Madeleine ou à Champlain en 1662. Il épousa vers 1665 Denise Damané. Tous deux vécurent à Champlain y élevèrent pieusement leur famille et moururent en bons chrétiens, la mère en 1704 et le vieux père en 1706. L'un de leurs fils, Jean, alla s'établir à la Baie-du-Febvre. Il portait le surnom de Grandmont. Un autre, Pierre, dit Laférière, fit souche de famille à l'île Dupas. Un autre, Joseph dit Lagiraudière, demeura à Champlain; on ne trouve pas la preuve qu'il se soit marié.

Pierre Disy dit Montplaisir nous offre le type accompli du gentilhomme bourgeois canadien. "Le flot pousse le flot et l'homme

agit sur son prochain." (1) Cette action, ce brave colon l'a exercée pour le plus grand bien de sa patrie adoptive. Natif de Rouen, venu jeune au pays, il est en 1659 aux Trois-Rivières. Parent de Jean Crevier et boulanger comme lui, il fut bien accueilli par les Hertel, les Boucher et autres. Marié à 23 ans à Marie Drouillard, saintongeoise, il délaissa le pétrin pour la charrue et prit une terre à Champlain.

Les descendants en ligne directe sont encore dans le comté. L'un d'entre eux, l'Honorable-H. Montplaisir, sénateur, conserve sur sa terre au Cap, la maison de "l'habitant". Les catalognes recouvrent encore le plancher, le lit haut avec poteaux tournés est au fond de la chambre, le métier à tisser et le rouet sont là, avec le buffet, la grande horloge et tous les vieux meubles, témoins d'un autre âge.

Pierre Dizy fut le bras droit du sieur de la Touche dans la fondation de la paroisse de Champlain. Il fut le premier marguillier. C'était un homme instruit. Son écriture est belle. Il avait un bon sens pratique. On le consultait dans les affaires et il était souvent appelé comme arbitre. (2)

Il fut inhumé à Champlain en 1698 après avoir fourni une laborieuse, utile et honorable carrière.

Ses trois filles: Marguerite, Elisabeth, Anne-Céleste, épousèrent Jean de Broyeux, Jacques François de Bourchemin, François Aubuchon. Trois de ses fils: Ignace-Michel, Pierre, François se marièrent à trois sœurs Beaudoin. On ne sait si Joseph s'est marié. Quant à Charles né en 1664, on le trouve à Michilimakinac en 1691, avec les nommés Loranger, Lemaitre-Lalonge, Joseph Guillet, François Aubuchon, Nicolas Duclos et Pierre Fafard qui venaient tous de la côte de Cap-Batiscan.

Ignace-Michel était substitut du procureur fiscal de Champlain en 1699, juge de Champlain et de Sainte-Anne en 1730; mais

---

(1) Pratique des vertus. Bouchage 1,544.

(2) Succession Hertel.

Pierre, son frère, paraît avoir été plutôt le juge de Sainte-Anne. Ce dernier a été commandant de la milice du district. Sa fille, Marguerite, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, soignait les pauvres et les malades. Elle portait en religion le nom de Sr St-Pierre, patron de son père et de son grand-père.

Cette page n'est qu'une présentation. Au cours de cette histoire, nous retrouverons souvent les Dizy.

Pierre Lemoine qui figure à Champlain en 1680-82 devait être frère de Jean Lemoine, du Cap, qui devint premier seigneur du fief Sainte-Marie. Ce Pierre était aux Trois-Rivières en 1666, mais il avait une terre au Cap depuis 1664 au moins. Il se maria à Québec en 1673. Ses enfants nés en 1675, 1676, 1677 n'ont pas d'acte de baptême; il vivait probablement à Champlain dès l'époque de son mariage. En 1689 il était à Batiscan.

Antoine Desrosiers, né en 1619 à Renaison, dans le Forez, petite contrée comprise entre le territoire de Lyon et d'Auvergne, paraît être le seul colon venu de ces endroits. C'était un homme instruit.

Il arriva en 1641 au service des Jésuites et, en 1645, se fixa aux Trois-Rivières. Bientôt après, il prit une terre dans la haute-ville actuelle et, plus tard, une autre concession au Cap de la Madeleine. En 1647, devant Audouart, il passe un contrat de mariage avec Anne Le Neuf du Hérisson, famille noble des Trois-Rivières, mais le mariage n'eut lieu qu'en 1649. En 1667, au Petit-Cap, on trouve cette famille cultivant quinze arpents de terre labourée. Les enfants nés jusqu'à 1664 ont été baptisés aux Trois-Rivières. Pierre et Jeanne en 1673, n'ont pas d'acte de baptême. Il faut en conclure que Desrosiers s'établit à Champlain autour de l'année 1670, et qu'il y vécut toujours par la suite.

Notons que, en 1659, Antoine Desrosiers avait été pris par les Iroquois aux îles de Sorel et que ses ravisseurs l'amenaient dans leur pays lorsque, rendu au lac Ontario, il parvint à s'échapper. En 1678, il était procureur fiscal de la seigneurie de Champlain;

il fut aussi juge de l'endroit, et passa cette charge à son gendre, Jacques Turcot. Desrosiers mourut en 1691.

Quatre de ses fils ont été les souches de familles qui ne portent point le nom de Desrosiers. Michel pour les Desilets, Antoine pour les Lafrenière, Jean pour les Du Tremble, et Pierre pour les Dargy. Ce dernier semble aussi avoir été connu sous le nom de Bouvier, d'après une liste des enfants confirmés de 1688 à 1689. On y voit: "Thérèse, fille de Pierre Bouvier et de Marguerite Aubuchon, fille de Jacques Aubuchon et de Marguerite Itasse", épouse en seconde noces. Pierre n'a pas de fille connue sous le nom de Thérèse; en outre il s'était marié en 1693 et sa fille aînée Anne, n'avait que trois ans en 1698. Ceci est un point à expliquer.

François Chorel dit St-Romain venait du diocèse de Lyon. Etabli d'abord aux Trois-Rivières, il s'orienta plutôt vers le commerce que vers la culture. De fait, il devint un traiteur habile et réalisa de gros bénéfices sur les pelletteries. Ce qui ne l'empêcha pas d'avoir l'œil sur les bonnes terres, comme nous le verrons plus tard.

Dans la société trifluvienne, Chorel avait remarqué Anne Aubuchon, fille de Jacques.

Bien qu'elle n'eût que treize ans et dix mois, les parents agréèrent la demande du sieur Chorel, facilitèrent son établissement en gardant le jeune ménage avec eux pendant deux ans.

Le contrat de mariage, passé par maître Ameau, dans l'après midi du 26 novembre 1663, réunit sous le toit des Aubuchon tout ce que la ville renfermait de beau monde. De la part du sieur de St-Romain; Pierre Boucher, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières; Jeanne Enard, femme du sieur Crevier; Delle Dodier, cousine du sieur Boucher; Etienne Pezard, écuyer, capitaine de la garnison aux Trois-Rivières; René Remy dit Champagne sergent de la garnison; Pierre Dizy dit Montplaisir et Marie Drouillard, sa femme; Maurice Poulain, sieur de la Fontaine, procureur du roi, et Jeanne Jallaut, sa femme. Et de la part de

Marie-Anne Aubuchon: Jacques Aubuchon et Mathurine Poisson, ses père et mère ; Benjamin Anseau dit Berry et Louise Poisson, sa femme, et cousine de la mariée; Michel Le Neuf du Hérisson, lieutenant-général civil et criminel aux Trois-Rivières : Jean Godefroy de Lintot, Marie Le Neuf, sa femme; Michel de Godefroy; Louise de Godefroy, épouse du sieur de Normanville; Marguerite le Gardeur, femme de Jacques Le Neuf, sieur de la Poterie; Michel Le Neuf de la Vallière; René Besnard, sieur de Bourjoly, Marie Sédillot, sa femme; Jean Cusson, Simon Baston, marchand; Pierre Dandonneau, Ameau, notaire.

Jacques Aubuchon donne à sa fille six cents livres tournois, une concession de vingt-cinq arpents aux Trois-Rivières, pendant six ans et une maison dans la même ville, sise en la place des Sauvages, pendant deux ans.

Ce mariage fut célébré le 27 novembre 1663, par le R. P. M. Lemercier, Jésuite.

L'année suivante, il baptisait Anne-Charlotte née de cette union. Le parrain fut Charles Bazire, marchand de Québec, et la marraine, madame Godefroy de Lintot. Cette fille épousera Jean-Baptiste Crevier dit Duvernay, l'ancêtre du fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste.

Le commerce était devenu libre, Chorel s'y livra sur une grande échelle. Il était marchand et à la tête d'une nombreuse famille. Son fils Edmond hérita du fief d'Orvilliers, dans la seigneurie de Sainte-Anne. Tous les enfants de Chorel contractèrent de belles alliances. La noblesse et les gens d'épée s'unissaient volontiers à la bourgeoisie dont les écus redoraient à propos le blason et rafraichissaient les baudriers.

Le 17 mars 1665, Chorel de St-Romain avait pris une terre à Champlain. Par le recensement de 1681, nous voyons qu'il avait pour voisins Disy et le notaire Adhémar.

Il n'était pas instruit: mais il appréciait l'instruction. Il fit étudier ses fils au séminaire de Québec et ses filles chez les Ur-

sulines. Trois d'entre elles se firent religieuses. Deux dans le monastère de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation et la troisième, à l'Hôtel-Dieu.

Marie Madeleine épousa François Lefebvre, écuyer, sieur Duplessis, capitaine d'une compagnie des troupes du Canada, fils de Pierre Lefebvre, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du roi en son hôtel de ville de Paris, et gentilhomme servant de sa Majesté et de feu Marguerite Rassade, de St-Jean en Gève, de Paris.

Les témoins sont: Raymond-Blaise, sieur des Bergères, Paul-Louis, sieur de Lusignan, Edmond, sieur de Suève, Constant Lemarchand, sieur de Ligneris et Gaspard Dufournel, curé, qui donne la bénédiction nuptiale. Leur troisième enfant Louise-Madeleine, baptisée à Québec, eut pour parrain M. de Frontenac, gouverneur du Canada et leur fils, François, né en 1689 fut fait en 1742 chevalier de Saint-Louis. (1)

Renée Chorel s'allia le 17 février 1692, à Jacques le Picard, sieur de Norey Dumesnil, major des troupes, lieutenant des vaisseaux du roi, de la paroisse de Nauré, évêché de Bayeux. Le sieur de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières, est présent au mariage ainsi que le chevalier de la Groie, Etienne Pezard, seigneur de Champlain, de Cabanac, Crevier, de Suève, St-Romain et

---

(1)

FRANCOIS DUPLESSIS-FABER

Est né à Champlain, le 11 novembre 1689, du mariage de François Duplessis-Faber et de Madeleine Chorel. En avril 1727, il obtient le commandement d'une compagnie dans les troupes de la marine. Le 27 avril 1742, le roi lui donne la croix de Saint-Louis. En mars 1756, M. Duplessis-Faber remplace M. de Noyan comme major de Montréal. Pendant les dernières années du régime français, il se prodigue. On le voit un peu partout. A la conquête il passe en France et obtient une pension. Nous ignorons la date de sa mort. (P. G. Roy, dans la "Revue Canadienne.")

autres. La dot de sa femme, quatre mille livres, lui fut payée en 1694, (Greffé d'Ameau). (1).

François Chorel, baptisé le 24 août 1680, prit le nom de Dorvilliers qui est celui d'un officier français militaire en Canada.

René porta le surnom de St-Romain comme son père et Louis s'appela Charleville.

Marguerite épousa en janvier 1695, Guillaume de Lorimier, sieur des Bordes en Gâtinais, capitaine en pied en 1694 et commandant du fort Rolland, près de Lachine. Les armes anciennes de la famille de Lorimier en Normandie se blasonnaient :

“D'argent à deux haches d'armes de gueules posées en sautoir. (2).

Après la mort de son épouse Anne Aubuchon, survenue en 1698, à Champlain, François Chorel ne vécut qu'un an. Il laissait ses filles mariées et ses garçons en état de prospérité.

Nous allons les suivre au cours de cette histoire.

---

(1) Jacques Le Picard, sieur de Noré, Alençon, Dumesnil né 1683, à Noré, diocèse de Bayeux, Normandie, fils de Philippe et de Madeleine de Gélouin, arriva en Canada dans l'été de 1684 commandant une compagnie d'infanterie.

A l'époque de son mariage, 1692, il était de plus enseigne de vaisseau. Le 19 juillet 1694, au greffe d'Ameau, il est fait mention de noble homme Jacques Noré sieur Dumesnil. On lui paye la dot de sa femme. En 1699, il était capitaine d'infanterie et lieutenant de vaisseau ayant de bons états de service. Son père mourut cette année. Il passa en France. En mai 1707, sa femme revient de France avec sa servante et deux valets. Dumesnil est alors major des troupes de la colonie le plus haut grade sous le régime français. Il mourut en 1713 dans cette charge. Sa veuve a quatre enfants. On lui accorde quatre cents livres de pension. Elle décède en 1717.

Ces quatre enfants sont: Philippe-Auguste., né en 1692. Louis-Hyacinthe, né en 1695, guéri par le Frère Didace ainsi qu'il est rapporté au procès-verbal du 28 mai 1717. Il était alors novice chez les RR. PP. Récollets. Ordonné prêtre en 1720, il mourut en 1743. Louis-Hector, né en 1697. Philippe, né en 1701. Ce dernier fut le Chevalier Dumesnil et vers 1741, le Capitaine Dumesnil.

Tanguay, I, 182, 453; 111, 534; VI, 375; V, 575.

(2) *Recherches historiques*, XXI, 10. E. Z. Massicotte.



## Chapitre X

### LA VIE RURALE BAT SON PLEIN

**SOMMAIRE:**—LES BERCEAUX.—NOUVEAUX COLONS.—LES VOYAGEURS.—LE GRAND CHEMIN.—PAYEMENTS EN NATURE.—RECU DE M. DE LA TOUCHE.—CONCESSIONS A L'ARBRE-A-LA-CROIX.—PROCES AU CAP.—LES CAILLAU.—MORT DU R. P. MENARD.—MARIAGE DE MARIE MULLOIS AVEC M. DE ST-OURS.—DEFENSE SOUS LES PEINES LES PLUS SÈVÈRES DE VENDRE DE L'EAU-DE-VIE AUX SAUVAGES.

L'année 1666 marque un pas dans la voie du progrès pour la paroisse. Le contrat pour la charpente de l'église a été donné ; les censitaires qui ont pris des habitations, dès 1664, songent à s'établir. Au manoir le petit Jacques, fils aîné du seigneur, égaie de ses premiers sourires le printemps de 1666.

Dans les jeunes ménages des petits frères ou des sœurs vont enrichir les familles d'une tendresse de plus, mais les grever aussi d'une nouvelle charge. L'activité est grande.

Pezard de la Touche concède, le 17 mars 1666, par devant Ameau notaire, à Louis Fauché dit Laforest, habitant, deux arpents de front sur quarante de profondeur. Cette terre était bornée au sud-est par le fleuve, à l'autre bout par les terres non concédées. Ses voisins étaient Pierre Dizy dit Montplaisir et Charles Bonin.

Guillaume Fleuret et Jean Boudreaux dit la Taille étaient présents au contrat. Louis Faucher fait sa marque.

Ce colon venait du Poitou. En 1668, il épousa à Québec Hélène d'Amours, de Paris. Après un court séjour à Champlain, Louis Faucher s'établit à Sainte-Anne.

Il fut inhumé à Batiscan le 11 mai 1685. Charles Bonin était habitant au Petit-Cap. Il avait cinq arpents en valeur: Bonin était âgé de 27 ans et sa femme, Marie Meunier, en avait 24.

Le 23 avril 1666, au Cap, chez Adrien Joliet, Jacques de la Touche a passé un contrat de société entre:

Adrien Joliet et Denis Guyon, les principaux associés: Laurent Philippe, François Collart, Antoine Serré, Benoit Boucher, Jacques Maugras, Jacques Largilliers," pour le voyage des Outaouaks", c'est -à-dire la traite au lac Supérieur.

Jusqu'ici les rivières ont été les seules routes ouvertes aux colons. Depuis 1665, les contrats pourvoient à ce qu'il soit laissé sur le nord du fleuve St-Laurent, un grand chemin de trente pieds de largeur, à prendre lorsque la marée est haute.

Et comme les bœufs sont rares dans le pays ainsi que les char-rues, les cultivateurs s'unissent "pour les ouvrages des semences prochaines et aussi pour les guérets, tant d'été que d'automne."(1)

Les paiements se font en nature, peaux de castor ou anguille. C'est ainsi que Gabriel Benoit dit Laforet, habitant de Champlain, s'oblige par contrat, l'an 1667, le 5 octobre, "à payer Pierre Guillet par une barrique d'anguilles rendues à sa maison au Cap."

Les peaux d'orignal ou de castor valent l'argent.

Les terrains avaient acquis de la valeur. Le 3 janvier 1667, Jean Boullard désigné dans un contrat "ci-devant habitant de la Pointe Champlain" vend au sieur Jean Lapointe, habitant du Cap, de Batiscan et de Champlain, sa terre au prix de 400 livres tournois.

---

(1) Greffe de la Touche, 6 mars 1667.

Le vendeur s'oblige de fournir cent bottes de paille pour couvrir le hangar. Le 11 janvier, le seigneur écrit au bas de l'acte:

"J'approuve le présent et ai reçu de monsieur Lemoyne les lots et ventes qui sont dus par icelui dont je le quitte. Fait à la Touche-Champlain, le 11 janvier 1667.

de la Touche."

Le 11 avril, Benjamin Anceau vend à Gilles Dupont une terre de la côte St-Marc au Cap pour deux cent vingt-cinq livres.

Le 12 juin, par acte passé devant Cusson, notaire au Cap, Louis Pinard concède à Martin Foisy quatre arpents sur quarante, au lieu dit l'Arbre-à-la-Croix, tenant d'un côté aux terres du sieur Crevier.

Ce dernier doit être Jean Crevier marié à Marguerite Hertel. Dans son acte de mariage (20 novembre 1663,) il est appelé sieur de Bellerive. Sa belle-mère, madame Jacques Hertel, était sa marraine. Dans son histoire de St-François-du-Lac, Sulte dit qu'il croit que c'est la première union contractée entre un garçon et une fille tous deux nés aux Trois-Rivières.

Crevier résida d'abord sur la côte de Champlain. Plus tard, Pierre Boucher, son beau-frère, lui passa son fief de St-François-du-Lac. Deux des frères de Jean Crevier furent pris et mis à mort par les Iroquois.

Le recensement de 1667 donne à Jean Crevier 25 ans, 6 bêtes à cornes, 13 arpents en valeur, Sa femme a 18 ans. (1).

Le 20 juin 1667, le seigneur de l'Arbre-à-la-Croix concède une terre à Jean Boullard. Le 1er août suivant, ce censitaire achète de son voisin, Adrien Nepveu dit Bacqueville, une autre terre, au prix de quarante livres. Henri Rolland, marchand, signe cet acte du notaire la Touche.

---

(1) Histoire de St-François du Lac, Sulte, 18.

Il y avait une cour de justice au Cap. Le 5 août 1667, le procès suivant s'y déroule. Jean Daniel se plaint de Jean Hébert qui l'a insulté, lui a volé des poules et l'a battu. Le chirurgien Félix Thunaye comparait comme témoin. Il a soigné Daniel.

Quentin Moral est le Juge prévost.

Au mois de septembre, Pierre Surard dit la Frisade, devant le même tribunal, reproche à Jean Vinçonneau, dit la Forest, d'avoir fait du dégât dans ses grains. Dans un autre procès, ce sont les bœufs de Nicolas Lecompte qui sont en faute.

Le 20 août précédent, Pierre Caillau, habitant du Cap et de la côte Champlain avait vendu à Jean Daniel, une habitation avec la maison et l'étable situées au fort St-François, (au Cap) pour le prix de cinq-cent-trente livres.

Ce Pierre Caillau était né en 1631, en Poitou. Il était aux Trois-Rivières en 1660, où il fut parrain de Marguerite Guillet. Dame Christophe Crevier était la marraine, le Père Ménard administra le baptême. C'est son dernier acte au registre, car il partait cinq jours plus tard pour le lac Supérieur où il mourut égaré dans les bois. Chouard, Radisson, Poutrel, Trottier, tous de la région des Trois-Rivières étaient alors au lac Supérieur.

Le 4 octobre 1661, le Père Allouez baptisa aux Trois-Rivières Etienne Lafond. Le parrain fut Pierre Caillau et la marraine, Dame Urbain Baudry. Puisque Guillet, Crevier, Lafond, Baudry étaient gens du Cap, on peut supposer que Caillau demeurait dans ce lieu depuis 1660 au moins.

Le 19 février 1664, aux Trois-Rivières, le Père Simon Le Moyne célèbre le mariage de notre Pierre Caillau avec Olive Landry, veuve de Pierre Poupert, de Dompierre, diocèse de la Rochelle. Sont présents: Louis Tétreau et François Pilet, de Champlain.





UN TROUPEAU DE MOUTONS DANS UN PRÉ FLEURI.

Dans cette partie de la seigneurie appelée le Petit-Cap, Pierre Caillau et Olive Landry ont quatorze arpents cultivés, et deux enfants: Jean Poupart, 7 ans, Pierre Caillau 2 ans; au recensement de 1667. Pierre avait dû naître en 1665, mais son acte de baptême n'est pas connu. Ce garçon épousa en 1690, Thérèse Houré et continua la famille sous le nom de Caya.

Au recensement de Champlain, en 1681, le père, la mère et Pierre sont mentionnés, mais pas Marie, née vers 1668. Celle-ci épousa Pierre-Thomas Thomelet, habitant de Sainte-Foye.

Pierre Caillau et Olive Landry vivaient encore à Champlain en 1714, âgés chacun de 83 ans. Un autre Caillau, Abraham, charpentier, habitant de la seigneurie de St-Eloi et de Batiscan, désireux de revoir la France, conclut avec Pierre Niquet, de Champlain, un marché par lequel il s'engage, une fois en France, à envoyer des marchandises au Canada, à condition qu'il retire le tiers du profit. Cet acte est du 4 septembre 1667 (Grefte de la Touche).

Le 22 du même mois, nouveau contrat avec René Blanchet de la côte St-Marc. Caillau lui doit 150 livres en peaux d'original. Il promet de payer à son retour de France, mi-août 1668. Pour assurer ce paiement, il hypothèque tous ses biens et même sa personne si besoin est.

François Pilet, dit La Jeunesse, est témoin au mariage de Pierre Caillau en 1664 aux Trois-Rivières. Il était né vers 1630. Il était charpentier puisqu'on le voit travailler au Cap pour Benjamin Anseau; en 1666, chez le sieur de Pezard, à Champlain, et en 1667 chez Bourbeau; cependant il était aussi cultivateur, car il avait trois arpents de terre cultivés au Petit-Cap. Nous mettons en 1668 son mariage à Montréal et à partir de ce moment il devint cultivateur à Boucherville. Dans sa descendance on compte de ces fameux bourgeois du Nord-Ouest qui prospérèrent dans le trafic des fourrures.

Le recensement de 1667 donne le résultat suivant.

Cap de la Madeleine, La Touche et Champlain.

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Ménages               | 57    |
| Population            | 362   |
| Hommes                | 229   |
| Femmes                | 133   |
| Mariés, Hommes,       | 54    |
| Mariés, Femmes,       | 54    |
| Veuvage, hommes       | 4     |
| “ femmes              | 5     |
| Enfants et non mariés | 247   |
| Arpents sous culture  | 1,489 |
| Bestiaux              | 175   |

Au mois de janvier mademoiselle Marie Mullois, nièce de Madame Pezard de la Touche, qui avait passé deux ans à Champlain avec sa tante, se mariait à Montréal. Son époux était Pierre de St-Ours, sieur d'Eschaillons, originaire du Dauphiné. Noble et brave capitaine du régiment de Carignan, il demeurait au pays et intronisait au manoir seigneurial sa vaillante petite femme.

Huit enfants naquirent de ce mariage. Tous ont fait honneur au nom canadien. Les fils se sont distingués sur les champs de bataille. Denonville ainsi que Bacqueville de la Potherie ont loué les jeunes filles qui aidaient aux travaux des champs. De l'une d'elles, la belle Marie-Anne on rapporte l'exploit suivant. Un jour qu'elle était en canot avec ses frères et sœurs, elle fut surprise par les Iroquois. Avec un sang-froid et une force admirables, elle fait coucher son petit monde, au fond de l'embarcation, pour éviter les flèches ennemies et, se jetant à la nage, elle fait plus d'un quart de lieue, tout en conduisant sa barque au port.

Cette famille vint plusieurs fois visiter l'oncle et la tante de Champlain. Cousins et cousines fraternisaient à qui mieux mieux. Madame Pezard de la Touche vivait encore quand, trente-cinq



années après son mariage, M. de St-Ours fut fait chevalier de St-Louis.

Après la digression que nous avons faite pour aller aux noces à Montréal, revenons à la Touche-Champlain.

L'année 1669 s'ouvre par une longue plainte des habitants des Trois-Rivières, du Cap et de Champlain sur l'ivrognerie des Sauvages qui fréquentaient ces lieux. Ils déclarent qu'ils en ont vu de perpétuellement ivres et dans les derniers désordres que l'ivresse puisse produire. L'eau-de-vie leur est fournie par des gens de guerre et autres qui vont les rencontrer dans les bois. Pour remédier à ces grands désordres, le conseil réitère les défenses faites en 1667 de donner de l'eau-de-vie aux Sauvages, sous quelques prétextes que ce soit, et aux Sauvages d'enfreindre les lois sous les peines les plus sévères.

Cet arrêt doit-être affiché tant à la Touche-Champlain, qu'au Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et autres lieux. Ceux qui vont dans les bois pour faire la chasse ne peuvent emporter avec eux qu'un pot d'eau-de-vie pour huit jours, sous peine pour les Français, de cinquante livres d'amende pour la première fois, et de châtiments pour récidive; et pour les Sauvages qui s'enivraient de subir la peine du carcan pendant deux heures et de payer deux castors gras.

On ne parlait pas alors, au Canada, de féminisme mais tout de même les Canadiennes eurent leur mot à dire pour aider l'autorité à sévir contre les vendeurs de boisson. Dans une cause plaidée au Cap, où les parties s'étaient enivrées, quatre femmes sont témoins: Marie Crevier, femme de Nicolas Gastineau; Marguerite Hertel, femme du sieur Crevier; Louise Lecontre, femme de Nicolas Crevier; Cécile Janot, servante de la dame de la Meslée (Papiers de la Sénéchaussée du Cap, 6 mars 1669.)

## Chapitre XI

### FOI ET HOMMAGE A LA SOCIETE DES INDES OCCIDENTALES 1668.

**SOMMAIRE:**—LES TRAFIQUANTS N'ONT DE GOUT QUE POUR LE CASTOR.—FAILLITE DE LA COLONISATION.—QUENTIN MORAL, SEIGNEUR DE LA MOITIE DU FIEF DE ST-JACQUES-DU-HERTELET.—FRANCOIS HERTEL VASSAL.—MADELEINE MULLOIS, FEMME D'ETIENNE PEZARD, MET AUSSI GENOU EN TERRE.—ARRIVEE DES COLONS, GRIMARD, COUILLARD, BRETON ET DUMETS.—CONSTRUCTION D'UN MOULIN A VENT.

Pour fonder des colonies, nos gouvernements actuels commencent par offrir des terres à qui veut entreprendre de la culture ou créer des industries et, à mesure qu'une localité se dessine, et s'accroît, leur action se borne à suivre la marche des affaires, en prêtant assistance.

Au dix-septième siècle, le roi donait la terre à une compagnie de ramasseurs de fourrures, sous condition d'implanter une colonie, mais les trafiquants n'avaient de goût que pour le castor et ils distribuaient le territoire par grands domaines à des gens qui promettaient de coloniser. Les associés par la concession des seigneuries s'enrichissaient par la traite, mais la colonisation languissait et le pays ne se peuplait pas.

Les compagnies se succédaient, se transformaient, tombaient, étaient remplacées par d'autres sans changer le système. C'est ainsi que, en 1663, les Cent-Associés disparurent à leur tour. Le roi entra en possession du Canada. Deux ans plus tard il la remit aux mains de la société dite des Indes Occidentales. Voilà donc, encore une fois un nouveau maître semblable à ceux qui l'avaient précédé. Celui-ci s'avisa de prendre connaissance de l'é-

tat des fiefs concédés, en vue des rentes qu'il pourrait percevoir, et cela explique les déclarations de foi et hommage qui eurent lieu en 1668. Chaque seigneur comparait devant un bureau nommé à cet effet, montrait ses papiers et les accompagnait d'explications verbales, en la manière suivante:

“Le 9 août est comparu par devant nous, Quentin Moral de Saint-Quentin, juge prévost de la seigneurie du Cap de la Madeleine, lequel étant en devoir de vassal a dit qu'il nous faisait et portait la foi et hommage qu'il est tenu de faire et porter à la compagnie des Indes Occidentales, seigneurs de ce pays, à cause de la moitié du fief de Saint-Jacques du Hertelet, à lui appartenant à cause de Marie Marguerie, à présent sa femme, auparavant veuve de défunt Jacques Hertel, sieur de la Frainière ; la dite moitié du fief consistant en vingt-un arpents de terre de front sur le grand fleuve St-Laurent, sur deux lieues de profondeur, tenant d'un côté à François Hertel, sieur de la Frainière, fils aîné du dit défunt sieur Hertel ; d'autre côté Nicolas Marsollet ; d'un bout le dit grand fleuve et d'autre bout les terres non concédées ; au dit sieur St-Quentin échu par partage fait entre lui et sa dite femme d'une part, et le dit François Hertel ; Louis Pinard, maître chirurgien, à cause de Marie-Madeleine Hertel, sa femme ; et Jean Crevier à cause de Marguerite Hertel sa femme ; lequel dit fief consistant en une demi-lieue de terre, prairie et bois, sur deux lieues de profondeur dans les terres joignant d'un côté le ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix, d'un autre côté, aux terres et fief du sieur de la Touche ; ci-devant appartenant au dit défunt sieur Hertel, par titre de concession qu'il en aurait obtenu de défunt messire Jacques de la Ferté, prêtre, abbé de Ste-Marie-Madeleine du chateau d'Eu, un des associés de l'ancienne compagnie des ci-devants seigneurs de ce pays, en date du cinquième avril mil six cent quarante-quatre ; pour jouir du dit fief en tout droit de justice haute, moyenne et basse, lui et ses hoirs et ayants cause, avec droit et usage de pêche dans le dit ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix, sans y prétendre par le dit sieur Hertel aucun droit de propriété, à la charge de.... du dit feu abbé de la Madeleine et de ses successeurs, à perpétuité, en fief foi et hommage selon l'usage de la coutume de

la prévôté et vicomté de Paris, et de payer, de trois ans en trois ans, à son domaine, une peau de castor du poids d'une livre et demie, au premier septembre, à commencer lorsqu'il y aura sur le dit fief quelque habitation ou résidence établie; de laquelle quantité de vingt-un arpents de terre, le dit sieur Moral a disposé par titre de concession en faveur de quatre habitants ses tenanciers, lesquels commencent, depuis deux ans, à y faire un établissement de laquelle redevance d'une peau de castor pesant une livre et demie, à payer de trois ans en trois ans, le dit sieur Hertel a obtenu réduction pour la payer de sept ans en sept ans; et ce par lettre missive du dit défunt, sieur abbé de la Madeleine, qu'il a promis d'exhiber à laquelle date, foi et hommage, le dit sieur Moral nous a requis de vouloir recevoir et a signé: Moral de St-Quentin.

Sur quoi, le procureur fiscal qui a dit que, comme il ne s'est présenté aucun héritier du dit sieur abbé de la Madeleine, pour faire les devoirs et payer les droits qui peuvent être dûs à nos dits seigneurs, à cause de l'étendue de dix lieues de front sur vingt de profondeur dont il avait obtenu titre de concession en fief, de l'ancienne compagnie et, attendu même que jusqu'à présent le dit défunt sieur abbé de la Madeleine, vu que ses héritiers ne se sont mis en état de faire désertier les dits lieux, n'étant suffisants d'en disposer par concession en faveur des particuliers qui en veulent bien prendre, d'autant que ceux qui obtiennent des terres en fief en doivent exploiter un tiers par leurs mains afin de faire le droit des seigneurs supérieurs plus avantageux, il requiert que les dits lieux soient déclarés par droit de déshérence, réunis au domaine de nos dits seigneurs et en ce faisant que le dit sieur Moral soit reçu à sa dite foi et hommage aux charges sus mentionnées, au titre de concession par lui exhibé et de satisfaire aux autres droits et devoirs lors et ainsi qu'il eschera, selon la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, sans toutefois tirer à conséquence pour raison de la profondeur ni autrement, ni préjudicier à l'arrêt du Conseil d'Etat du vingt-un mars mil six cent soixante et trois, publié et affiché en ce pays; nous avons déclaré le dit fief concédé au dit sieur abbé de la Madeleine remis au domaine de nos dits seigneurs, conformément au réquisitoire qui en est fait par le dit

procureur fiscal, et ce faisant nous avons reçu le serment du dit sieur de St-Quentin Moral à sa dite foi et hommage aux charges requises par le dit procureur fiscal et de fournir son dénombrement dans le temps de la coutume.

S'est aussi présenté François Hertel, sieur de la Frainière, lequel étant en devoir de vassal, a dit qu'il nous faisait et portait la foi et hommage qu'il est tenu de faire et porter à la compagnie des Indes Occidentales, seigneurs de ce pays, à cause du quart à lui appartenant du fief de St-Jacques du Hertelet, icelui fief consistant en une demi-lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur; le dit quart de fief à lui appartenant en qualité de fils aîné de défunt Jacques Hertel son père; joignant d'un côté Quentin Moral, à cause de Marie Marguerie, sa femme, auparavant veuve du dit défunt sieur Hertel, mère du dit François Hertel; d'autre côté Louis Pinard à cause de Marie-Madeleine Hertel, sa femme; d'un bout le grand fleuve St-Laurent; d'autre bout les terres non concédées; pour en jouir par lui aux charge samplement spécifiées, en l'acte de la foi et hommage, par le dit sieur Moral, ce jour d'hui par devant nous fait, requérant qu'il nous plaise le vouloir recevoir à sa dite foi et hommage, faisant le dit sieur Hertel déclaration qu'il a disposé par concession qu'il a faite à titre de cens en faveur de quelques personnes ses tenanciers, à l'exception d'un arpent de front qu'il s'est réservé de ce qui se rencontre de terre à concéder entre les bouts de la profondeur des habitations de ses dits tenanciers et la ligne qui doit terminer les dites deux lieues de profondeur; à laquelle foi et hommage nous avons reçu et recevons le dit sieur Hertel aux mêmes charges et protestations mentionnées au réquisitoire du procureur fiscal, en l'acte de la dite foi et hommage du dit sieur de St-Quentin et a signé: Hertel.

Les seigneurs du fief Hertel ayant rendu hommage, le sieur Pezard de la Touche, seigneur de Champlain, aurait dû en faire autant, mais retenu chez lui par la maladie, il envoie sa femme à Québec rendre foi et hommage pour lui.

"Le 15 juin 1668, au Palais, de relevée, est comparue par devant nous demoiselle Madeleine Mullois, femme d'Etienne Pe-

zard, écuyer, sieur de la Touche, et la procuration, laquelle ayant mis un genou en terre, nous a dit et déclaré qu'elle nous faisait et portait la foi et hommage que son dit mari est tenu faire et porter à messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales, de ce pays, à cause de son fief et seigneurie de la Touche Champlain consistant en une lieue et demie de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant le dit fleuve vers Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres, la rivière Champlain mitoyenne avec ceux qui occuperont les terres qui sont de l'autre côté d'icelle au dit sieur de la Touche son mari et elle appartenant par titre de concession à eux accordé par feu monsieur de Mezy, lors gouverneur en ce dit pays, et monsieur l'évêque de Pétrée, en date du huitième août mil six cent soixante quatre, avec droit de toute seigneurie, haute moyenne et basse justice, et aux droits honorifiques ordinaires aux seigneurs de paroisse dans les églises, à la charge que les appellations de la Justice des dits lieux ressortiront à la Justice royale des Trois-Rivières et de la foi et hommage lige, à chaque mutation de possession, avec le revenu d'une année, selon la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, requérant la dite demoiselle qu'il nous plaise de la recevoir à sa dite foi et hommage, en l'absence du dit sieur de la Touche, son mari, qui ne l'a pu faire en personne, attendu son indisposition et longue maladie dont il n'est pas près de relever et a signé : Madeleine Mulloys."

"Sur quoi ouï, le procureur fiscal, nous avons reçu et recevons la dite demoiselle Mullois, pour l'absence du dit sieur de la Touche, son mari, à la dite foi et hommage et à la charge des droits ci-dessus mentionnés et énoncés au dit titre et de fournir son dénombrement dans le temps de la coutume. L. T. Chartier, Peuvret."

Les concessions allaient leur train. Le 20 juin 1668, Jean Crevier, seigneur d'une partie de l'Arbre-à-la-Croix, concède une terre à Jean Boullard. En juillet, Pierre Surard dit la Frisade échange son habitation de Batiscan pour celle de Nicolas Gaillou, aux Prairies Marsolet. Gaillou doit donner trente livres de retour.

Les colons Grimard, Couillard, Breton et Dumets étaient à Champlain depuis 1667. Un mot sur chacun d'eux.

Elie Grimard né en 1586 et sa femme Anne Périn, née vers 1610, étaient aux Trois-Rivières en 1647.

Leur fils Jean naquit dans cette ville en 1648, se maria vers 1663, avec Christine Renier. On trouve ceux-ci au Petit-Cap, en 1667 avec leur fille Marie, qui en 1679 épousa Pierre Morand, de Batiscan. Au recensement de 1681, Jean Grimard et sa femme sont à Batiscan; ils n'ont pas d'enfants. Le fils de Pierre, Jean-Baptiste Morand, né à Batiscan, en 1685, prit le surnom de Grimard.

Le 2 février 1666, aux Trois-Rivières, le Père Jacques Frémin célébrait le mariage de Pierre Couillard, de la paroisse de la Tarif en Angoumois, avec Jeanne Bilodeau, veuve de Jacques Baubiche, en présence de Jacques Le Neuf de la Poterie et de Jean Godefroy de Lintot.

Ce ménage est au Petit-Cap en 1667. Couillard et sa femme ont tous deux 30 ans, ils ont un fils, René, baptisé aux Trois-Rivières le 19 février 1667. Ils possèdent trois arpents labourés. Au recensement de 1681 la famille est à Champlain. Jeanne Bilodeau mourut à Champlain en 1684. Les deux garçons, René et Pierre, s'établirent à Lachine. Des deux filles, Marie disparaît après 1681; Jeanne, qui ne figure pas au recensement, mais qui paraît être née en 1679, se maria avec Claude David, puis avec Jacques Valois, tous deux de Champlain, où elle mourut en 1704. Quant à Pierre Couillard le père, il avait encore une terre à Champlain vers 1710. Il mourut à Sorel en 1713.

François Breton, né vers 1640 se trouve dans la liste des gens non mariés en 1666. L'année suivante, au Petit-Cap il possède 6 arpents cultivés. Au recensement de Champlain, en 1681, il apparaît marié avec Barbe Dumont, qui était née vers 1644, à Meaux en Brie. Ils n'ont pas laissé d'enfants. Breton fut inhumé à Champlain le 9 décembre 1701 et, comme il avait testé en faveur de la Fabrique, son corps fut transporté dans l'église le 17 février suivant. La terre de Breton ne serait-elle pas les 3 sur 40 arpents de la Fabrique mentionnée au dénombrement de 1738? La veuve épousa Raymond Courier.

Etienne Dumets, né vers 1624, à Dieppe en Normandie, était charpentier et cultivateur. En 1648, il épousa Françoise Morin, de la Rochelle. Ce ménage était à Montréal en 1649, aux environs de Sillery de 1650 à 1663, puis, en 1666, au même lieu, Dumets est inscrit comme veuf. En 1667 on le retrouve au Petit-Cap; en 1681 il est cultivateur dans la seigneurie de Maure près de Québec. Depuis lors il nous paraît avoir vécu constamment dans ce dernier endroit, et ses trois ou quatre garçons, à Laprairie.

Tout marchait bien dans la paroisse; mais les gens travaillaient dur et ne perdaient pas de vue la terre. Jean l'Aiguillon, fossyeur s'engage à faire vingt fossés de six pieds de large et de trois de profondeur, à quinze sous la toise. Il doit commencer aussitôt et "donner une piquée avant les semences prochaines et l'achever pour la St-Martin, prochaine venue." Cet acte est du 28 octobre 1668.

Dans la seigneurie voisine, à la Pointe de St-Eloy, le R. P. Thierry Beschefer S. J. fait construire un moulin à vent. Les entrepreneurs sont Antoine Desrosiers et Guillaume la Rue, maîtres charpentiers de Champlain.

Le propriétaire veut que le moulin soit construit "hors du hazard de la marée".

#### MÉMOIRE DU BOIS NÉCESSAIRE

à la construction d'un moulin, donné le 6<sup>e</sup> décembre 1668, à Guillaume de la Rue, maître charpentier, pour être fourni suivant qu'il a été convenu entre le R. P. Thierry Beschefer, de la Compagnie de Jésus, supérieur de la résidence du Cap de la Madeleine et le dit Guillaume de la Rue, le six juin de l'an présent.

1<sup>e</sup>.—Deux poutres de cèdre longues de seize pieds et de douze à treize pouces en vif arreste.



2e.—Deux bouts de cèdre longs de six pieds et de douze pouces en vif arreste.

3e.—Huit poteaux de fresne de douze pieds et de douze pouces en vif arreste.

4e.—Quatre poutres de fresne de quinze de long et de neuf à dix pouces.

5e.—Deux bouts de fresne de sept pieds de long et de sept pouces en vif arreste.

6e.—Deux cents pieds de fresne de huit pouces en carré.

7e.—Un arbre de dix-huit pieds de long, de vingt-deux pouces en carré par un bout, et de douze, de l'autre.

8e.—Une guibre de quarante-cinq pieds de long et de douze pouces à quinze d'un bout, et de l'autre à huit pouces.

9e.—Deux vergues de quarante-huit pieds de long, de neuf pouces par le milieu et de dix pouces par les bouts.

10e.—Huit courbes de merisier de sept pieds et demi de long et de sept pouces. Les dites courbes auront douze pieds de long.

11e.—Douze courbes de fresne de trois pieds de long et de quatre à six pouces de grosseur.

“Le tout bien et dument équarri et dolé en vif arreste au jugement des experts ainsi signé: Thierry Beschefer de la Compagnie de Jésus.

“Collationné à l'original apparu et rendu au dit R. P. Beschefer S. J. supérieur et procureur de la dite compagnie, par nous, notaire de la juridiction, seigneurie et prévosté du Cap de la Madeleine, le dit jour, 6 décembre 1668. Jacques de la Touche, Notaire royal.”

Parmi ceux qui signent le contrat est mentionné le noble et discret Messire Nicolas Goblet, prêtre, missionnaire de la Nouvelle-France, qui remplit les fonctions curiales à Champlain.

Pour saluer la première mention d'un prêtre résidant, jetons un coup d'œil sur la situation religieuse de la paroisse.

## Chapitre XII

### LA PAROISSE

SOMMAIRE:—MESSIRE NICOLAS GOBLET, PRÊTRE SELON LE COEUR DE DIEU.—MGR DE LAVAL A CHAMPLAIN.—LES CONFIRMES—MESSIRE GERMAIN MORIN.—M. VINCENT MERBEUF.—LES MARGUILLIERS DE 1671 A 1687.—LA MISSION DE CHAMPLAIN EN 1683.—NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. LE CURE FRANÇOIS DUPRE.—LES SOEURS DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME.

L'un des premiers prêtres faisant les fonctions de curé à Champlain fut messire Nicolas Goblet, comme le prouve l'extrait de baptême suivant trouvé dans les minutes du notaire Danré de Blanzv: "Extrait des registres des baptêmes faits en la paroisse de Champlain, le quatrième jour de mars, mil six cent soixante-neuf (1669) je, Nicolas Goblet prestre, faisant les fonctions de curé, à Champlain ay baptisé Marie-Madeleine, fille de François Chovel dit St-Romain et dame Aubuchon, sa femme; née d'aujourd'hui; ses parrain et marraine ont été Pierre Disy et Marie-Madeleine Hertel, femme de sieur Louis Pinard".

Ce prêtre suivant le cœur de Dieu était arrivé au pays l'année précédente, 1668, en même temps que l'abbé de Queylus prêtre de St-Sulpice et plusieurs autres ouvriers évangéliques.

Mgr de Laval en bénissait Dieu et attribuait ces secours à la Mère Marie de l'Incarnation décédée en odeur de sainteté. "Nous ne doutons pas que les prières de cette parfaite religieuse n'aient obtenu en grande partie les faveurs dont jouit maintenant l'Eglise naissante du Canada."

Ecrivain à un ami de Paris, Sa Grandeur dit: "La venue de l'abbé de Queylus, avec plusieurs bons ouvriers tirés du Sémi-

naire St-Sulpice, ne nous a pas moins apporté de consolation.”

“Ce qui nous donne une joie plus sensible est de voir notre clergé dans la disposition de travailler tout d'un cœur et d'un même esprit à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, tant des Français que des Sauvages. Les tendresses de père que le roi fait paraître pour sa Nouvelle-France, et les dépenses notables qu'il fait pour la rendre nombreuse et florissante fournissent à tous une fort ample moisson, pour employer dignement leur zèle et consumer leur vie pour l'amour de Jésus Christ, qui leur a donné les premières inspirations de venir la leur consacrer dans cette Eglise.”

M. Nicolas Goblet, qui travailla douze ans dans la Nouvelle-France eut la joie, la première année de son séjour à Champlain, d'y recevoir son évêque en tournée pastorale.

Voyez-vous venir du large la goëlette qui, par une journée printanière du beau mois de Marie, amène sur la grève de Champlain le premier évêque du Canada, qui a érigé la seigneurie et qui travaille à fonder la paroisse ?

Toute la population est là pour accueillir son bon Pasteur et s'agenouiller sous sa main bénissante.

**Noms des personnes confirmées à Champlain le 24 may 1669,  
par Mgr de Laval.**

Marie Richard, de Rouen.

Guillaume de Noyon, de Rouen.

Louys Couguet, de Rouen.

Vincent Balé, de Poitiers.

Jean Mendeville, de Rouen.

Jeanne Gardeur, de la Rochelle.

Louise Bercier, de Lusson.

Jean Poupeau, de la Rochelle.

Anne Desrosiers, du Canada.

Marie-Madeleine Beaudoin, du Canada.

Marie Renée Dandonneau, du Canada.

Etiennette Dandonneau, du Canada.

Marie Grattier, du Canada.

Michel Ignace du Canada. (1)

Le second prêtre mentionné dans les actes anciens concernant Champlain est Messire Germain Morin. Au contrat de mariage de Jean Jalot avec Marie-Antoinette Chouart, passé à Champlain le 13 novembre 1677, devant maître Adhémar, était présent Messire Germain Morin, prêtre, faisant les fonctions curiales au dit Champlain.

Monsieur Morin était fils de Noël Morin et d'Hélène Desportes, épouse en première noce de Guillaume Hébert, fils de Louis. Il fut le premier prêtre canadien. Après une belle carrière sacerdotale, il termina ses jours à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 20 août 1702, à l'âge de 60 ans.

Sa sœur, Marie, filleule du gouverneur d'Aillebout eut l'honneur d'être la première religieuse canadienne. Elle entra dans l'institut des Sœurs de St-Joseph et fut l'auteur des annales des hospitalières de Ville-Marie. Dès l'âge de onze ans, elle demanda à ses parents la permission d'aller à Montréal où elle espérait donner sa vie pour Jésus-Christ, ce lieu étant plus exposé aux attaques des Iroquois. Elle mourut à 82 ans.

Mgr de Laval fit une seconde visite à Champlain en 1681. Sa Grandeur était à Lotbinière le 1er juin, le 2, elle était à Batiscan, le 3 à Champlain, le 4 au Cap, et le 5 aux Trois-Rivières.

Le vaillant Prélat était expéditif. Le 12 juillet, il arrivait à la Valtrie et traversait le 14 juillet à Cressé-Nicolet. Le 15, il était à la Rivière Puante (Bécancour) le 16 à Gentilly, qui faisait alors partie de la paroisse de Champlain. Monseigneur se trouvait, le 17, à Ste-Anne d'où il descendit à Québec. Ce sont de

---

(1) La copie de ces noms extraite des archives de l'Archevêché de Québec est due à la bienveillance de M. l'abbé Lindsay.

beaux souvenirs pour une paroisse que ceux du passage du premier évêque. Aussi l'historien est-il heureux de les consigner à leur date pour en conserver la mémoire.

**Noms des personnes confirmées à Champlain, le 3 juin 1681.**

|                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Jean de la Tour, 9 ans.        | Pierre des Marets, 8 ans.     |
| Jacques Tétreau, 9 ans.        | Daniel Tétreau, 7 ans.        |
| Michel Trottier, 10 ans.       | Jean Pepin, 7 ans.            |
| Louis Fafard, 11 ans.          | Jacques Babie, 8 ans.         |
| Pierre Trottier, 8 ans.        | Jean-Baptiste Raoul, 7 ans.   |
| Jacques Lafontaine, 9 ans.     | Estienne Bérard, 7 ans.       |
| François Robillard, 11 ans     | Marie Thérèse Auray, 11 ans.  |
| Jean Bocqué, 9 ans.            | Jeanne Adhémar, 7 ans.        |
| Pierre Couillard, 8 ans.       | Jeanne Chotel, 7 ans.         |
| Louis Babie, 8 ans.            | Elizabeth Disy, 8 ans.        |
| Jacques Brisset, 7 ans.        | M.-Jeanne Desrosiers, 10 ans. |
| Ignace Vien, 7 ans.            | Marie Jeanne Beaudoin, 8 ans. |
| Jean Niquet, 8 ans.            | Pierre Bonnet, 10 ans.        |
| Estienne Larue, 8 ans.         | Jacques du Sost, 7 ans.       |
| Auguste Juneau, 7 ans.         | Joseph de la Rue, 7 ans.      |
| Louis Pinard, 10 ans.          | Pierre Dizi, 7 ans.           |
| Marie Anne Brunet, 9 ans.      | Marguerite Pinard, 10 ans.    |
| Marie Jeanne Robillard, 7 ans. | Marie Anna Raoul, 9 ans.      |
| Thérèse Bérard, 8 ans.         | Marie Madeleine Carpentier, 7 |
| Jeanne Brunet, 10 ans.         | Marie-Renée Chotel, 8 ans.    |
| Marie-Anne Benoit, 7 ans.      | Marie-Jeanne Begnier, 9 ans.  |
| Catherine Rivard, 8 ans.       | Angeline Begnier, 7 ans.      |
| Marie Maheu, 9 ans.            | Agnès Trottier, 9 ans.        |
| Marie-Jeanne du Sost, 9 ans.   | Anne Fafard, 8 ans.           |

M. l'abbé François Dupré naquit vers 1648, dans le diocèse de Chartres. Il vint au Canada avec Mgr Laval en 1675. (1)

Nommé chanoine honoraire, il continua à mériter par sa conduite sage, prudente et réservée, l'éloge qu'on lui avait adressé lors

(1) Archives nationales, Man. 203, No 1.

de sa nomination. "L'êlu était considéré comme le sujet le plus propre pour entretenir l'union entre les religieux et le clergé." (1)

Après avoir été pendant quatre ans missionnaire du Séminaire, M. Dupré fut chargé de la cure de Champlain. Il avait 31 ans.

Il desservait aussi la paroisse de Batiscan, chantant la grand'messe du dimanche alternativement dans les deux paroisses. A Batiscan, le curé retirait difficilement la dîme ; si bien qu'après plusieurs avis, le lundi 6 juillet 1682, l'affaire était devant le Conseil Souverain.

"Les habitants n'ayant pas voulu payer la dîme qu'à leur fantaisie en retenant une partie, et refusant même de la payer, quoique le dit sieur Dupré aye toujours desservi le dit lieu, bien plus qu'au prorata de ce qu'il a reçu de la dîme annuellement."

Le Conseil décida que quatre des principaux habitants, Marchand, Desruisseaux, Fafard et Lavigne comparaitraient au nom de tous les autres, et que pour éviter les frais, Bertran, qui demeure à Batiscan et qui sait lire et écrire, notifiera aux intéressés le présent arrêt,

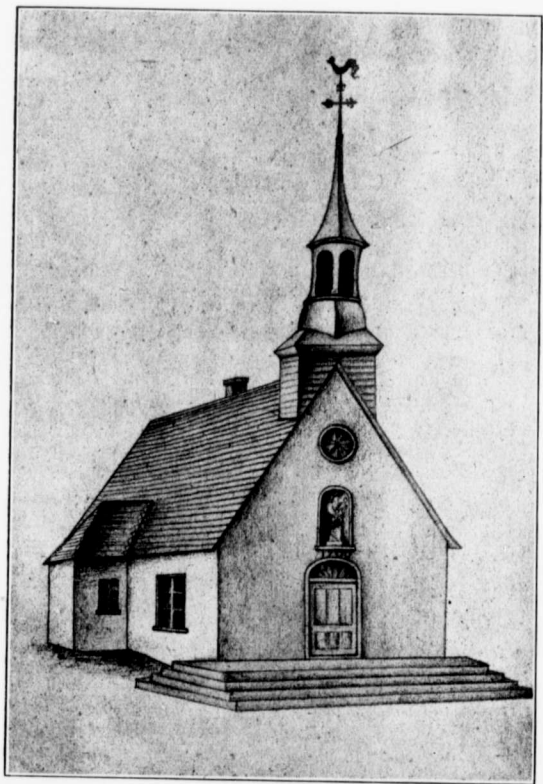
Le 17 août suivant, Nicolas Rivard-Lavigne et Pierre Toutant plaident devant le Conseil. Samedi, 5 septembre 1682, il est décidé que les habitants payeront la dîme au curé qui continue de les assister et que pour la percevoir, il sera préposé deux hommes de la part des habitants et autant de celle du sieur Dupré.

Le mémoire suivant nous donne une idée du coût de la vie: "Il faut pour la nourriture et l'entretien d'un missionnaire 600 livres. Les hardes coûtent une fois davantage en Canada qu'en France et on en use davantage. Il a besoin d'un canot et d'un valet. Il n'y a point en Canada de fondations ni d'oblations. Il lui faut deux poinçons de vin qui coûteront quarante écus en Canada et ne coûteraient en France que 30". (2).

---

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada 1, 29.

(2) "Collection de Manuscrits", 1683, Vol. 1er, 308.



PREMIÈRE ÉGLISE DE CHAMPLAIN.

is  
l)  
e,  
r-  
A  
ès  
le  
r  
r,  
n  
r-  
m  
re  
é-  
r-  
il  
te  
s  
e:  
0  
n  
n  
Il  
n





Ce n'est donc pas inutilement que M. le curé Dupré songeait à faire rentrer la dîme. Mais il va pourvoir à quelques fondations de messes.

Le premier donateur est Vincent Merbeuf, célibataire, cultivateur, décédé en janvier 1683. Par son testament, il légua à la fabrique de Champlain, soixante-douze livres, à condition qu'on priât Dieu pour le repos de son âme.

Toutes les autorités, M. le curé, le seigneur, les marguilliers, sont convoqués et il est convenu qu'on fera dire à perpétuité, pour le défunt, une messe de *requiem*, le jour de la fête de St-Vincent, 22 janvier. Et pour assurer l'exécution de cette promesse, le seigneur, M. de la Touche, et la fabrique hypothèquent tous leurs biens.

Le notaire Adhémar en dressa l'acte en présence du curé, du seigneur, de Louis Demeromont, huissier, de Nicolas Toutant et de Montplaisir.

Cet humble qui en mourant, lègue à sa paroisse adoptive le fruit de ses épargnes, donne un bel exemple. Dieu a dû lui en tenir compte et son nom survit à ceux des grands, des savants et des riches qui l'ont peut-être dédaigné pendant sa vie, tandis qu'à l'autel, depuis deux cent-trente ans le prêtre fait mention du charitable Vincent.

M. Dupré fut nommé curé de Québec le 15 mars 1687, et il y demeura jusqu'en 1707. Aussi, a-t-il été dit de lui: "La cure de Québec administrée par un prêtre du séminaire de Québec ne laissait rien à désirer." (1).

En 1711, M. Dupré était curé de Lorette. Il mourut et fut enterré le 29 juin 1720, sous l'autel, par le R. P. F. Lebrun, S. J.

#### Noms des Marguilliers depuis 1671

1671 M. Montplaisir.

1673 M. de la Tour.

---

(1) L'Eglise du Canada, 151.

- 1674 M. de Saint-Romain.  
1675 M. Babie.  
1676 M. Desrosiers.  
1677 Le Sieur Brisset.  
1679 M- de Montplaisir.  
1680 Le sieur Alexandre Raut.  
1681 M. de la Rue.  
1682 M. de Montplaisir, M. Babie.  
1683 M. Desrosiers, le sieur Charles Dutaut.  
1684 Le sieur Brisset, le jeune.  
1685 M. Desmarets-le-Pelé.  
1686 M. François le Breton.  
1687 M. Turcot.

Dans un plan général de "L'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683" et qui a servi de base à un mémoire que Mgr de Laval présenta au roi, en 1684, nous lisons sous le titre de

### CHAMPLAIN

Monsieur Dupré, prêtre, âgé de 35 ans, venu de France en l'année 1675 dessert la paroisse de Champlain, les prairies Marsolet et Gentilly.

Champlain est distant de Québec de 22 lieues et contient une lieue et demie le long du fleuve, situé du côté du nord; il y a 40 familles et 285 âmes, il y a une chapelle de bois qui a 55 pieds de long sur 25 de large dédiée à la Ste-Vierge, sous le titre de la Présentation, avec un presbytère; il y a de plus 2 Sœurs de la Congrégation qui y tiennent les petites écoles.

Prairies Marsolet.—Les Prairies Marsolet sont distantes de deux lieues de Champlain en montant le long du fleuve; il y a 6 familles et 24 âmes.

Gentilly.—Gentilly est distant de Champlain d'une lieue dans les terres du sud; il y a trois familles et dix âmes, on y dit la messe dans une chapelle domestique.

Mgr de Laval écrivait en 1661: "Nous avons envoyé à Trois-Rivières des maitresses pour prendre soin des petites filles, afin qu'elles leur enseignent tout ce qui est nécessaire aux chrétiens de savoir, en attendant que le temps et l'occasion favorables se présentent pour établir dans ce lieu des religieuses de Sainte-Ursule."

L'institutrice était Sœur Raisin. Il est probable que des Trois-Rivières, elle ait donné à différentes époques, des missions à Champlain, c'est-à-dire qu'elle y passait quelques semaines chaque année pour préparer les petites filles à leur première communion, tout en leur enseignant à lire et à écrire.

En 1676, les Sœurs étaient résidentes à Champlain. Nous lisons dans l'histoire de la Congrégation Notre-Dame: "C'est ce que nous apprend notre Fondatrice elle-même lorsque, signant un acte passé par les citoyens de Montréal, elle ajoute à son nom les paroles suivantes: "Tant pour moi que pour les autres Sœurs de notre Congrégation, qui sont à Champlain et ailleurs." Sœur Raisin, qui avait depuis longtemps fait des missions de ce côté-là, fut fondatrice de l'établissement quant il prit une forme fixe. Elle était très considérée, tellement que notre Mère Bourgeoys, dans une de ses visites, dut prier qu'on retranchât quelque chose des marques de respect rendues aux Sœurs, le tout, s'il était possible, afin que ses filles ne fussent pas exposées à perdre l'esprit de leur état, qui est la petitesse et la simplicité. Fidèles à de si sages principes, les Sœurs de Champlain ne cessèrent d'édifier la paroisse jusqu'à l'interruption de leur œuvre en 1683."

Une grande gêne régnait alors dans la colonie, Les paroissiens de Champlain étaient trop pauvres pour soutenir les deux religieuses et réparer la maison d'école qui menaçait ruine. La misère se faisait aussi sentir du côté de Montréal. Sœur Raisin fut rappelée et la mission de Champlain fut transférée au Sault St-Louis au bénéfice des Sauvages que la cour de France persistait à vouloir franciser. Mais ces religieuses reviendront et l'historien de Champlain consignera avec bonheur leurs beaux états de service

dans une des premières missions de la Congrégation Notre-Dame.

En 1691, la mort de la vénérée Sœur Raisin mit le deuil dans la paroisse. Elle y était sincèrement aimée.

Elle était née à Troyes en 1641. Son père riche avocat n'avait qu'un fils et une fille. On peut juger du sacrifice immense qu'il fit en laissant partir pour le Canada, avec la Sœur Bourgeois, son enfant bien aimée âgée seulement de dix-huit ans. Embarquées à la Rochelle, elles eurent une traversée bien pénible et mademoiselle Raisin fut très malade, mais rendue à Québec, elle se remit en peu de temps, et se dévoua aussitôt à l'instruction des petites filles dans les missions ambulantes. En 1666, elle était aux Trois-Rivières. Dix ans plus tard elle résidait à Champlain. Sœur Raisin avait été élue assistante de sa communauté pour la seconde fois, lorsqu'elle devint légataire unique de l'immense fortune de ses parents. Elle en fit don immédiatement à sa Congrégation. Cette religieuse modèle mourut le 5 octobre 1691 âgée de 50 ans. Sœur Raisin avait vécu dix-neuf ans sous le beau ciel de France, et trente et un ans dans nos froides régions, alors sauvages. Qu'elle jouisse maintenant et à jamais du fruit de ses sacrifices ! (1).

---

(1) Histoire de la Congrégation Notre-Dame, 1,357.

## Chapitre XIII

### AU FIL DE L'HISTOIRE.

**SOMMAIRE:**—ARRIVÉE DE TALON ET DE 700 ÉMIGRANTS.—“LA BARQUE PIQUE SA QUILLE DANS LE SABLE”.—CONCESSION ET VENTES DE TERRES.—LE PRÉSENT DU ROI.—NOUVELLES TRANSACTIONS.—JACQUES BABIE.—MÉMOIRE DES MARCHANDISES DE LA SOCIÉTÉ LAURENT LEFÈVRE ET BENJAMIN ANCEAU.——LA RÉGION RICHE EN MINÉRAI DE FER.—EDMOND DE SUEVE ET TARIÉU DE LANAUDIÈRE, CO-SEIGNEURS DE SAINTE-ANNE DE LA PÉRADE.—GUILLAUME DE LA RUE.—PROCÈS VERBAL DES TERRES AUX PRAIRIES MARSOLETS.—LE NOTAIRE ADHEMAR.—PIERRE DURAND.—ROBILLARD, LESIEUR, CARPENTIER ET DUMOUCHEL.

“Talon, nous dit Garneau, qui était repassé en France, revint en 1669 avec sept cent émigrants et six compagnies du régiment de Carignan.” Les officiers prirent des terres et augmentèrent le nombre des seigneurs.

Descendus du navire qui les amenait de France, les immigrants se reposaient à Québec, avant que de se remettre en route vers Champlain puis, l'heure du nouveau départ ayant sonné, une large chaloupe ou brigantin les recevait à son bord, et, tant à la rame qu'avec le secours des voiles, le trajet s'accomplissait en deux journées. Figurons-nous l'apparition de ce petit vaisseau chargé de monde sur la côte où devait commencer la rude existence de chaque colon.

L'ARRIVEE.

La barque ayant piqué sa quille dans le sable,  
Les voyageurs portaient leur regards autour d'eux.  
La grande anse, le fleuve et la forêt d'érable  
Encadraient ce tableau d'immigrants hasardeux.

Alors, tous s'élançaient d'un bond sur le rivage,  
Mais aussitôt saisis d'un même sentiment,  
Ils tombaient à genoux, comme après un naufrage,  
Et ne pensaient qu'à Dieu dans ce premier moment.

■  
Ils foulaient de leurs pieds une terre promise.  
Leur prière déjà préparait l'avenir.  
Aux hommes courageux l'espérance est permise.  
Ils invoquaient le ciel qui devait les bénir.

Bientôt chacun campa tout près sur une pente,  
A l'ombre des hauts pins qui couvre un tapis vert.  
Puis la hache et la scie ajustant la charpente,  
Une maison parut dans un beau découvert.

C'était au mois de juin. Le travail fut pénible  
Mais fructueux aussi, car le moindre labour  
Faisait surgir du sol une force invisible  
Produisant l'abondance et la vie à son tour.

On en vint à braver la saison rigoureuse  
En brûlant du bois sec qui faisait un feu clair.  
Et la gatté française, ardente, impétueuse,  
Célébra ses exploits sur la terre et sur l'air.

Loin des bruits de l'Europe et de ses lourdes chaînes,  
Les colons prévoyants réglèrent leur propre sort,  
Et souffraient sans terreur autour de leurs domaines,  
Les paisibles tribus qui rôdaient dans le nord.

La culture, la chasse et la pêche amusante  
Occupaient chaque jour le père avec ses fils.  
Par ainsi grandissait cette race vaillante  
Qui se multipliait pour remplir le pays.

Et nous, les descendants de ces gens intrépides,  
Héritiers des travaux qu'ils ont semés partout,  
Parlons avec bonheur de nos progrès rapides...  
Mais les commencements! C'est le mot qui dit tout.

B. SULZE.

Louis XIV ne perdait pas de vue sa colonie laurentienne. Il ordonna au gouverneur, M. de Courcelles, de diviser les habitants par compagnies de milice et de leur donner des chefs pour commander au besoin.

Ces titres réjouissaient grandement les Canadiens. C'étaient les seuls honneurs auxquels ils pouvaient prétendre.

Le premier janvier 1669, Jean Goupil qui avait une terre sur la rivière Champlain, de deux arpents de front, transporte ses droits à Pierre Arnaut et à François Benassi.

Etienne Gélineau vend, vers le même temps, une terre à Mathurin Brunet. Le premier avril, noble homme Quentin Moral, seigneur de l'Arbre-à-la-Croix, concède une terre à Mathurin Baillargeon qui dit être habitant du Cap et de la seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix. Cette terre se trouve entre celles de Michel Rochereau et de François Bigot.

En 1670, le roi accordait aux habitants qui auraient dix enfants vivants, une pension de 300 livres par année et à ceux qui étaient père de douze enfants, une pension de 400 livres. A tous les garçons qui se marieraient à vingt ans, aux fiancées de seize ans ans et au-dessous, il donnait à chacun vingt livres, le jour des noces, ce qui était appelé le présent du roi.

Au mois de février 1670, eut lieu une transaction importante. Louis Pinard et sa femme vendirent à Louis Tétreau leur part du fief Hertel, échu par succession à Madame Pinard, née Madeleine Hertel.

Leur propriété comprenait sept arpents de front sur deux lieues de profondeur.

Pinard avait concédé des terres à Pierre Disy dit Montplaisir et à Martin Foisy. Ces habitations étaient en bas du ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix.

Sur la terre vendue à Tétreau, il y avait une maison de charpente et quarante-cinq madriers qui deviennent la propriété de l'acheteur. Par le fait Tétreau est le seigneur de Disy et de Foisy. Il devait payer à Pinard six cent quarante-deux livres; mais comme Pinard lui doit trois cent quarante-deux livres pour

le reste de la vente d'une habitation à la côte Champlain, il ne donnera que trois cents livres. Le terme du paiement est fixé au 24 juin 1671 "en castor ou peaux d'originaux".

Foisy doit à Pinard six chapons et les redevances de trois années de rente qu'il devra payer à Tétreau. Les témoins du contrat passé devant maître Ameau, sont Claude Jutras dit Lavallée et Jacques Regnouard dit St-Etienne.

Tétreau et sa femme, Noëlle Landreau, de l'Arbre-à-la-Croix avaient une terre en la seigneurie de Ste-Anne, près de la commune. Cinq arpents de bois y avaient été abattus. Ils la vendirent le 26 février 1670 à Jean Baril. Une partie du prix de vente devait être déposée chez Pierre Constant de la côte de Batiscan.

Le 19 mars suivant, Claude Jutras dit Lavallée, des Trois-Rivières, et sa femme Isabelle Radisson, louent à François Bigot dit Lamothe et à sa femme, Marguerite Drapeau, à rente perpétuelle, non rachetable, une terre située sur les bords du fleuve des Trois-Rivières, (le St-Maurice) entre celles de Claude Volant et d'Elie Grimard.

Les transactions se poursuivent. En juillet le notaire Ameau concède à Martin Foisy deux habitations de six arpents sur quarante dans le fief Marsolet. Les voisins sont Gilles Dupont et Mathurin Brunet dit l'Estang.

Le 30 octobre, Claude David, habitant de la côte Champlain, marié à Suzanne Noyan, vend à Claude Jutras, une terre aux Trois-Rivières. Dans un autre acte de 1670, il est dit que Claude David demeure à Gentilly. Au mois de novembre, Jutras achète de David une habitation au Cap, située sur le bord du fleuve des Trois-Rivières.

Cette même année (1670) vit arriver à Champlain un gentilhomme, Jacques Babie, officier au régiment de Carignan, compagnie de M. de St-Ours. Jacques Babie, né vers 1640, à Montélon, diocèse d'Agens en Guyenne, était seigneur de Ranville et paraît avoir été militaire dès sa jeunesse. Le juge Baby que



nous avons tous connu, possédait un billet écrit de la main de Turenne, adressé à notre Jacques Babie, alors que ce dernier était un jeune homme. Il arriva au Canada en l'été de 1665, avec le grade d'enseigne ou lieutenant de la compagnie de Saint-Ours, au régiment de Carignan. Lorsque ce corps fut rappelé en France, l'automne de 1669, Babie opta pour rester dans la colonie et devint marchand à Champlain. Le commerce de détail, à cette époque, ne constait pas tant dans la vente des marchandises de France—car les habitants se pourvoyaient eux-mêmes de presque tous les articles nécessaires—que dans la traite des pelleteries, qui étaient abondantes et que l'on ne se contentait pas de se procurer autour de soi; mais qu'on allait chercher bien loin, jusqu'au lac Supérieur et à la Baie Verte du Wisconsin. De là ces équipes de "voyageurs" que Babie et Chorel, de Champlain; les Crevier du Cap de la Madeleine, les Trottier, de Batiscan prirent l'habitude d'envoyer dans ces lointaines régions pour ramener des paquets de fourrures dont l'Europe était avide et qui fournissaient au Canada le plus clair de ses revenus, car il faut le dire, le gouvernement n'encourageait guère l'agriculture.

En 1670, Babie épousa Jeanne, fille de Pierre Dandonneau, de Champlain. (1)

Il mourut à Champlain en 1688; sa femme mourut à Québec, en 1703, chez sa fille, Jeanne, mariée à Claude Pauperet, marchand.

Les trois filles et les trois garçons de ce ménage nés à Champlain, se sont dispersés dans le pays et lui ont donné des familles remarquables. Plusieurs des descendants ont pris place dans l'histoire du Canada.

Guillien ou Guillaume Dubord dit Lafontaine épousa Catherine Guérard et s'établit en 1670, à Champlain.

Il mourut dans cette paroisse en 1705. Son acte de sépulture lui donne "plus de quatre-vingts ans", ce qui le ferait naître de 1620 à 1625, tandis que le recensement indique 1636.

---

(1) Le 2 juillet 1691, un jugement du Conseil Souverain met à néant la sentence entre Allain Durand, capitaine du navire "Marie" et Jeanne Dandonneau veuve de Jacques Babie, dépens compensés. (Conseil S. III, 527.)

Guillaume Dubord eut plusieurs enfants. Pierre marié à Claire Raoul et Dominique qui avait épousé Jeanne Houré, ont continué la famille à Champlain. Charles, époux de Marie Ripau s'est établi aux Grondines. Jean-Baptiste marié à Marie Houré et Balthazar, qui avait pris pour compagne de sa vie Joesette Ripau, rejoignirent dans la région de l'île Dupas leurs deux sœurs: Etiennette mariée à Pierre Houré et Madeleine, à Alexis Turcot.

Tous ces enfants de Guillaume Dubord portaient le surnom de La Fontaine mais leurs actes officiels mentionnent toujours Dubord.

Pour donner une idée du commerce de l'époque, nous citerons un mémoire.

Cet inventaire fait partie d'un acte de société entre Laurent Lefebvre et Benjamin Anseau.

"Société de marchandises entre le sieur Berri et maître Laurent Lefebvre, 1er décembre 1668.

"Mémoire des marchandises que Mtre Laurent Lefebvre et Benjamin Anseau, le sieur de Berri ont achetées par ensemble et mises en communauté, le 1er jour de décembre 1668, qui finira dans six mois prochains venant. En cas qu'une des parties ne se trouvant comptante et ce par devant nous, notaire de la juridiction et seigneurie du Cap de la Madeleine, en présence des témoins Cy-après:

|   |                   |
|---|-------------------|
| Quatre barriques de vin,  | 360 livres        |
| Une demi barrique d'eau de vie                                      | 125 livres        |
| Quarante livres de tabac à 50 sols la livre                         | 100 livres        |
| 18 paires de bas à broche, à raison de trois livres et<br>cinq sols | 58 livres 10 s    |
| 8½ aulnes de drap gris à 5 livres l'aulne                           | 42 livres 10 s    |
| 7 3-4 aulnes de drap gris à   |                   |
| En boutons.....   | 13 livres 10 sols |

|   |                    |
|---|--------------------|
| En feniston.....  | 5 livres           |
| 58 ½ aulnes de toile blanche à 55 sols.....   | 160 livres 17 sols |
| 6 couvertes blanches 26 livres pièce.....   | 156 livres         |
| 38½ aulnes de chanvre de Poitou à 5 livres et 15 sols l'aulne   |                    |
| 8 livres de fil à 4 livres la livre.....  | 32 livres          |
| 13 bonnets de femme.....  | 12 livres          |
| 8 douzaines de gallon.....  | 10 livres          |
| 19 aulnes et demi quart de drap d'ammunition.....   | 77 livres 10 sols  |
| 4 justaucorps à 4 livres pièce.....   | 16 livres          |
| 46 aulnes de guipure.....   | 14 livres          |
| Une jaquette de drap gris.....  | 10 livres          |
| Une grosse et demi de boutons de fil.....   | 3 livres 12 sols   |
| 4 miroirs.....  | 1 livres 5 sols    |
| 9 tapabors (chapeaux d'homme).....  | 27 livres          |
| 2 bonnets de femme valant les deux.....   | 2 livres           |
| 2 paires de souliers français.....  | 9 livres           |
| 4 tranches, deux espées amanchées, demi-grosse<br>d'haleine et quelques grattes, le tout estimé<br>à..... | 10 livres          |

“Fait et passé en notre étude, au dit Cap, le dit jour et au  
que dessus, sous le sceing des dites parties, en présence de M<sup>re</sup>  
Martin Carpentier, huissier, de cette seigneurie, de Simon Baston,  
Benjamin Anseau, Laurent Lefebvre, Jacques de la Touche, no-  
taire.”

En janvier, 1671, Jean-Baptiste Crevier, sieur Duvernay, de-  
meurait à Batiscan. Il fait un marché avec Alexandre Rau, char-  
pentier, de Champlain, pour que ce dernier lui construise une  
grange de quarante pieds par vingt.

Il est à présumer que Jacques Aubuchon laissa se détériorer  
une maison appartenant au sieur Crevier, car en février 1671, il  
s'engage à fournir une maison capable de logement située “là  
où restait le sieur de St-François.”

Le 2 novembre, Jean Crevier concède à Martin Foisy, trois arpents de terre sur quarante de profondeur près de la terre de Jacques Aubert. Cette terre portait le nom de la Chesnaye.

La région du Cap, Champlain, Batiscan était riche en minéral de fer. La première charrue qui ouvrit le sol dut y rencontrer des mines. Dès 1660 on en signale à Batiscan. Le 2 novembre 1672, Frontenac écrit: "La question est de savoir l'endroit où l'on placera la forge, parce que, selon mon sens, elle serait beaucoup mieux sur la rivière du Cap où les Pères Jésuites ont déjà un moulin tout fait, lequel à la vérité en rendrait la construction plus facile, mais, la mettant aussi sur la première rivière, elle se trouverait entre les deux mines." (1).

Jean Crevier, Madame de la Meslée, M. de Varenne, gouverneur des Trois-Rivières, et Nicolas Gatineau, sieur du Plessis, avaient formé une société pour faire valoir des terres qu'ils avaient aux Trois-Rivières, en un endroit nommé Beauséjour. La mésintelligence s'étant mise entre eux, Jean Crevier veut maintenir ses droits. Il porte plainte le 20 janvier 1672. L'issue du procès ne nous est pas connue.

Cette année, Edmond de Suève, lieutenant au régiment de Carignan, s'était associé avec Thomas Tarieu de Lanaudière, enseigne au même régiment. Ils obtinrent conjointement la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade par un titre du 29 octobre 1672. Au recensement de 1681. De Suève est le premier inscrit à Sainte-Anne. Il a 50 ans et possède trois fusils. Il fut inhumé le 1er mars 1707.

Le R. P. André Richard, S.J. curé du Cap, de novembre 1673 à septembre 1674, ouvre les registres. Tout ce qui concernait le Cap intéressait les gens de Champlain, car plusieurs avaient des propriétés dans les deux seigneuries.

En 1670, Pezard avait obtenu une cavale dans une distribution de douze chevaux qui fut faite entre les seigneurs. Deux

---

(1) Si le moulin des Jésuites était une scierie, il fournissait le bois coupé. Si non c'était un barrage pour élever l'eau qui serait utile.—Note de B. Sulte.

ans plus tard, Louis XIV tira de ses écuries 24 chevaux, pour les envoyer dans la Nouvelle-France, afin d'en propager l'espèce et de venir ainsi en aide aux colons dont les travaux de culture et de défrichement commençaient à se développer d'une manière considérable. Le roi avait donné ordre à M. de Frontenac de distribuer ces chevaux surtout parmi les seigneurs, qui devaient, ensuite, donner les deux ou trois premiers poulains qui naitraient aux censitaires à leur choix.

Cette obligation remplie, la cavale devenait la propriété du seigneur.

De cette manière, l'élevage de la race chevaline se faisait équitablement et avec avantage. M. Pezard de la Touche eut une cavale et M. de Lanaudière, seigneur de Sainte-Anne de la Pérade, un étalon.

Les cultivateurs canadiens aiment leurs chevaux. Ils en sont orgueilleux. Il y a du luxe dans leurs voitures.

Le 27 janvier 1673, le charpentier Guillaume Larue est devenu notaire et greffier, à Champlain. Du consentement de sa femme Marie Pepin, il achète de Louis Fafard, sieur de Longval, et de Marie Lucas, son épouse une terre et habitation de trois arpents sur quarante, en la seigneurie de Champlain, près de Pierre Dandonneau, sur laquelle il y a dix-huit arpents de terre désertée. Fafard avait eu cette terre de Besnard, sieur de Bouroly.

Vers la fin de l'été, Louis Tétreau n'avait pas encore la paisible jouissance de son habitation de l'Arbre-à-la-Croix achetée de Pinard. Les parties désirent en venir à une entente à l'amiable; pour cela il y a réunion chez le notaire, à laquelle sont présents Michel LeNeuf, Pierre Proust, Louis Tétreau, LeNeuf de la Vallière.

Revenons aux prairies Marsolet pour y rencontrer, le 17 novembre 1673, Jean Rouge, arpenteur. Il fait le procès verbal des terres de

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Jean Gaillou    | 3 arpents, |
| Mathurin Brunet | 3 arpents, |
| L. Juineau      | 3 arpents, |
| M. Brunet       | 3 arpents, |
| Louis Tétreau   | 3 arpents, |

Ces terres avaient été concédées par Ameau et pour prouver qu'il avait le pouvoir de le faire, il écrit : "En l'année 1669, je descendis à Québec et je me suis donné l'honneur de rendre visite à M. Marsolet, par deux fois, en son domicile. Je lui fis assavoir de la façon que j'en agissais, en la distribution de ses terres et de la forme que j'en dressais les contrats, lequel sieur Marsolet me témoigna qu'il agréait que j'en donnasse trois arpents de front aux censitaires et redevances portées dans l'acte susdit, me priant d'en donner en ville même, à tous ceux qui m'en demanderaient. 10 novembre 1673."

Une plainte avait été portée que les terres du fief Marsolet étaient distribuées avec une trop grande quantité de terre de front à chaque tenancier, ce qui est cause qu'ils ne les peuvent occuper, attendu qu'il en est de 4, 5, 6, 9, et même plus large de front.

Gilles Boyvinet, lieutenant général du roi aux Trois-Rivières, fait une ordonnance qui oblige chaque habitant à exhiber ses titres dans la huitaine.

En conséquence, lundi 27 novembre 1673, les habitants assignés ont comparu.

Mathurin Brunet dit l'Estang a exhibé son contrat d'Ameau, du 8 février 1668. Son habitation sur le bord du fleuve a six arpents de front sur quarante de profondeur. Elle se trouve entre les terres de Martin Foisy et de Louis Tétreau.

Un autre contrat du 13 février 1668, passé au profit d'Etienne Gélineau, lui donne trois arpents sur le fleuve et quarante de profondeur, entre Pierre Gaillou et Jean Gélineau. Cette habitation a été acquise par Brunet, le 24 août 1669.

Le 26 février 1674, François Bigot produit un contrat du 13 février 1668, signé Marsolet et Aneau, pour une terre concédée à Gaillou de trois arpents sur quarante entre Nicolas Gaillou dit la Taille et Etienne Gélineau.

Gaillou a vendu sa terre à Pierre Durand le 10 mars 1669; et Durand l'a revendue à François Bigot pour quatre-vingts livres, le 12 septembre 1669.

Mercredi, 7 février 1674, Jean Gaillou se présente porteur d'un contrat de maître Aneau du 5 janvier 1667, qui concède une terre de trois arpents sur quarante au fleuve; au nord-est du ruisseau qui fait la séparation entre les terres du fief Marsolet et celles de Jacques Hertel.

Le 18 février 1674, Louis Tétreau exhibe un contrat d'Aneau du 15 février 1673, d'une concession pour trois habitations de trois arpents sur quarante au fleuve tenant à Mathurin Brunet.

Le 10 février 1674, Gilles Dupont produit un contrat d'Aneau du 13 février de trois arpents sur quarante. Cette terre se trouve entre celles de Pierre Durand et d'Etienne Gélineau.

A la même date, Martin Foisy présente ses titres datés du 26 juillet 1670. Il a deux habitations de trois arpents sur quarante et ses voisins sont Gilles Dupont et Mathurin Brunet.

Nicolas Gaillou a eu trois arpents de terre sur quarante, le 5 janvier 1667.

Pierre Gaillou a aussi une terre de la même dimension. Son contrat est du 13 février 1668.

De la même date, est la concession d'Etienne Gélineau ainsi que celle de Jean Gélineau.

Le 6 juillet 1670, Martin Foisy obtint six arpents sur quarante pour deux habitations.

Le 15 février 1673, Mathurin Brunet a obtenu deux habitations, c'est-à-dire six arpents sur quarante.

Aussi le 15 février 1673, Louis Tétreau a eu neuf arpents sur quarante pour trois habitations.

Avec ces actes qui font partie du greffe Ameau, déposé au palais de justice des Trois-Rivières, se trouve une lettre de Marsolet adressée à son notaire et datée de Québec, 30 août 1668.

“Monsieur, j’ai reçu la vôtre en date du 23 courant. Je vous remercie de tous les soins et peines que vous prenez pour moi.

“Je vous avertis que j’ai parlé de toutes les affaires dont vous me parlez dans la vôtre, au R. P. Supérieur, qui m’a promis d’écrire à ceux qui ont eu à laisser les concessions en état qu’elles étaient, lorsque vous les avez données.

“Vous prendrez donc s’il vous plaît, la peine de faire prendre possession aux habitants en mon nom, et les contrats de concession aussi en mon nom.

“Vous assurant que de toutes les peines que vous prenez pour moi, vous en récompenserai, non pas selon vos mérites, mais autant que faire le pourra celui qui est, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

Marsolet”.

La paroisse de Champlain prenait de jour en jour de l’importance.

Des personnages distingués venaient s’y fixer. Après le sieur Babie qui était à la tête d’un commerce florissant, voici venir le notaire Adhémar.

Antoine Adhémar de St-Martin, appelé aussi souvent St-Martin qu’Adhémar, était d’une famille considérable de Saloi, diocèse d’Alby, en Haut Languedoc.

Le recensement de 1681 le fait naître en 1639; à son second mariage il déclare qu’il est né en 1630. Il n’est pas aux recense-



ir

u

r-

s

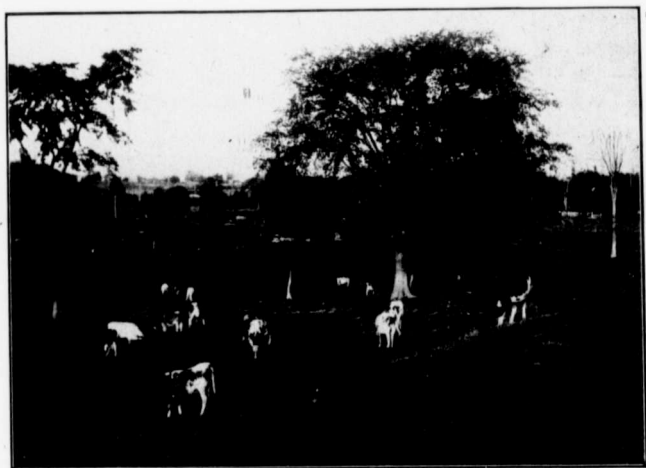
s

s

s

e

.



GRAS PATURAGES.

l  
j  
l  
b  
ft  
m  
ét  
Je  
en

épe  
sien

aux  
bec  
suit  
1710

sements de la Nouvelle-France, 1666, 1667, cependant le 10 octobre 1667 à Québec, il épousa Geneviève Sagot, de la paroisse de St-André-des-Arts de Paris. Peut-être étaient-ils venus cette année, sur le même navire. Son greffe de notaire et homme de loi commence en 1668 et va jusqu'en 1674. Les pièces en sont datées de Sainte-Anne, Batiscan, Champlain, Chambly. Cette dernière place relevait du gouvernement des Trois-Rivières.

Adhémar était un notaire ambulante et sa résidence était à Champlain. Jeanne sa première enfant est de 1673 et Antoine de 1677; ils n'ont point d'acte de baptême connu, probablement parce que Champlain n'avait pas encore de registre; toutefois s'il se découvre un registre au Cap on verra, pensons-nous, que la famille habitait Champlain, car de 1674 à 1684 il est constaté qu'Adhémar demeurait à Champlain.

En 1674, François Chorel amène Adhémar de Champlain au Cap, pour passer un contrat avec Jacques Aubuchon, du Cap, quoique Jacques Cusson fut alors le notaire de cette dernière paroisse. En 1677, aux Trois-Rivières, Adhémar agit comme juge dans une affaire concernant Chambly. Le 20 octobre 1679, la quatrième inscription au registre de Champlain est le baptême de Marie, troisième enfant d'Adhémar. Marie-Geneviève fut baptisée, et inhumée le 16 mars 1682, à Champlain. La mère mourut à Champlain, le 28 août 1683. En 1684, Adhémar était au Cap où il épousa en 1687, Michelle, fille du notaire Jean Cusson. Aussitôt après, il se fixa à Montréal et y mourut en 1714.

La famille Durand demeurait aussi à Champlain à cette époque. Les autres colons de l'année furent Robillard, les Lesieur, Carpentier et Dumouchel. Faisons leur connaissance.

Pierre Durand dit Desmarchets, né vers 1643 à Blois, était aux Trois-Rivières en 1666, au Cap en 1667. Il se maria à Québec en 1673 avec Jeanne Chartier, canadienne, et prit tout de suite une terre au fief Hertel, où il demeura jusqu'à sa mort. En 1710, la veuve épousa René Beaudoin, à Champlain.

Claude Robillard, qui paraît être arrivé à Champlain vers 1672, avec sa femme, Marie G. Binard, avait eu trois enfants d'elle lorsqu'elle mourut en 1679. Il se remaria l'année suivante avec Marie Grandin, veuve Morel, qui lui donna quatre autres enfants jusqu'à 1692. Après cette date, la famille s'en va graduellement vers l'île de Montréal, à Lavaltrie, aux Illinois. Claude le père, se remarie en troisièmes nocés à Montréal, en 1709.

Jean-François Lesieur et sa femme, Marie-Charlotte Hubert sont d'origine inconnue. L'âge de leurs enfants place leur mariage vers 1670, et comme ces enfants n'ont pas d'acte de baptême connu, on peut croire que ce ménage était à Champlain dès 1672.

Notons que Charles Lesieur dit Lapiere, qui ne résidait pas à Champlain, eut un fils, Antoine, né à Batiscan, en 1693, qui fut la souche de tous les Lapiere. C'est au père Charles que le fief Lapiere fut accordé, dans la seigneurie du Cap, mais paroisse de Champlain. Peut-être que Jean-François Lesieur ci-dessus était parent de Charles. On n'en sait rien.

Au recensement du Cap de la Madeleine en 1666, il y a chez Pierre Lefebvre, Noël Carpentier.

Le mariage de celui-ci avec Jeanne Toussaint a dû avoir lieu en 1672. On ne retrouve l'origine ni de l'un ni de l'autre. Par l'âge des trois premiers enfants dont les actes de baptême ne sont pas connus, on peut croire que ce ménage était à Champlain dès 1672, cependant il est cité au Cap en 1681. "Noël Carpentier 38 ans. Jeanne Toussaint 31 ans. Madeleine, 8 ans; Marie appelée aussi Jeanne, 4 ans; Etienne un an. Un fusil et quinze arpents labourés. La même année cette famille est au recensement de Champlain. Etienne figure âgé de trois ans et Médard, d'un mois. Ce dernier avait été baptisé à Champlain le 6 août 1681. Ils ont vingt arpents de terre labourée. Marie-Jeanne devint Sœur de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de Sainte-Geneviève, Marie-Madeleine épousa Jean Guévremont et mourut à Champlain. Médard épousa Jeanne Provencher, vécut à Champlain et y mourut en 1724; il portait le surnom de

Bailly. Noël-Etienne épousa Madeleine Rouillard et vécut à Champlain. Noël né en 1697 s'établit à l'île Dupas.

Cinq ou six autres enfants se sont mariés, mais la famille a été continuée à Champlain par Etienne et Médard.

Lorsque le père Noël Carpentier eut perdu sa femme, Jeanne Toussaint, décédée en 1708, il contracta une seconde alliance avec Marie Boutet, qui le laissa veuf avant 1721 et ne lui donna pas d'enfants. Lui-même mourut en 1728. Bernard-Romain Dumouchel dit Laroche, natif de Rouen, épousa, vers 1672 Jeanne Juin, de Champlain et s'établit immédiatement sur le fief Marsolet, s'il n'y était déjà. Les deux enfants nés en 1673 et 1677 n'ont pas d'acte de baptême. Après 1684, on trouve ce ménage à Montréal. Dumouchel devint fermier de M. Lemoine de Longueil.

En 1674, Nicolet et Saint-François du Lac n'avaient encore que trois ou quatre colons. La-Baie-du-Febvre, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche n'avaient encore aucun colon. Gentilly et Bécancourt commençaient seulement à se coloniser tandis que Champlain, comme nous l'avons vu, était en pleine expansion.

## Chapitre XIV

SOMMAIRE:—AU GREFFE D'ADHEMAR.—LE COLON BENOIT.—JEAN ARCOUËT ET LOUIS GUILBERT.—PETITES TRANSACTIONS.—MARIAGE CHEZ PIERRE DIZY.—JEAN VIVIEN.—JEAN LE PELÉ DIT DESMARETS.—NOMS ET SOBRIQUETS DES COLONS.—AU MOULIN BANAL.—LA FERME LE MOTEUX.—LE FERMIER NE DEVRA JAMAIS ALLER AU CABARET.—MARIAGE DE JALOT AVEC M. ANTOINETTE CHOUARD.—LE COMMANDANT DES BARQUES DE LA SALLE RECRUTE DES "VOYAGEURS".—ACQUIT ET DECHARGE DU SIEUR FOISY.—DEMELES ENTRE LE SEIGNEUR PEZARD ET CHOREL DE ST-ROMAIN.—LA FAMILLE TURCOT.—LE SIEUR DUPRE.—DEUX NOUVEAUX HABITANTS:—LE FRANCOIS ET MERCEREAU.—UNE FAMILLE SUISSE.—UN EMPLACEMENT AU VILLAGE.—NICOLAS MILLET.—BAPTEME D'UNE SAUVAGESSE.—PINARD.—DEMEROMONT, VANASSE, DUPUIS ET LANGOUMOIS.—LE GRAND CHEMIN.

Les transactions légales qui eurent lieu pendant l'année 1676, d'après le greffe d'Adhémar, sont les suivantes :

Le 29 janvier, des concessions sont accordées par Pierre Disy Montplaisir, procureur du sieur de Lussaudière, seigneur du Chenal Tardif.

Le 6 mars, Gabriel Benoit, de Champlain, et Jacques Benoit, de Batiscan, concluent un marché.

Gabriel Benoit qui, en 1664, avait une terre à la rivière Saint-Marc, ce qui veut dire dans la seigneurie du Cap de la Madeleine, se retrouve, au recensement de 1666, avec des voisins qui paraissent appartenir au fief Marsolet. En 1667, il est au Petit-Cap ce qui est la même chose; en 1681, il est dans Champlain. Nous ne savons pas d'où il venait non plus que sa femme, Anne Guedon. Ils étaient nés, lui vers 1636, elle vers 1640. Leur premier enfant,

Marguerite, née en 1666 n'a pas d'acte de baptême connu; elle épousa, en 1685, Jean Guy Vacher dit Lacerte, des Trois-Rivières et, comme Gabriel fut inhumé aux Trois-Rivières en 1686, alors que sa famille devait être à Champlain, il est probable qu'il mourut chez Lacerte. La signature de "Gabriel Benoit" se rencontre au baptême de sa fille, Françoise, à Champlain en 1682. Il portait le surnom de Laforest que son fils, Pierre, conserva. En 1686, Gabriel fils aîné, avait dix-huit ans; Pierre quatorze ans. Ces deux garçons prirent cette année-là un terrain à La-Baie-du-Febvre et Gabriel est cité comme le premier colon stable de cette nouvelle seigneurie. Le nom de Benoit ne reparait plus à Champlain.

Jean Arcouet dit Lajeunesse, né vers 1647 dans la petite ville de Marennes, en Saintonge, épousa, aux Trois-Rivières, en 1671 Elizabeth, fille de Guillaume Pepin, elle avait 12 ans. En 1676 on trouve ce ménage établi à Champlain. Une signature que nous avons vue de Jean est epelée "Arcouhet". Décédé à Champlain en 1727, Jean était déjà remplacé par son fils Pierre, né en 1692, qui continua la lignée. Ses descendants se sont répandus à Batiscan, Trois-Rivières, Nicolet, Détroit et ailleurs.

Louis Guilbert, né en 1653, dans la ville d'Auch en Gascogne, et devait être frère de Pierre dont nous parlerons. Louis épousa, à Champlain, en 1687, Marie-Thérèse Gallien, veuve de Laurent Gouin. Elle fut inhumée à Champlain en 1699.

Pierre Guilbert dit Lachasse, né en 1652, était domestique, au Cap chez Houssard et Crevier, en 1667 et 1669. En 1676 il était employé au Cap ou à Champlain par le notaire Adhémar.

En 1680 il est témoin et mêlé, avec Martin Foisy et autres dans l'affaire de l'assassinat de Jeanne Couc, à Saint-François-du-Lac, mais lui et Foisy demeuraient à l'Arbre-à-la-Croix et leurs témoignages montrent qu'ils avaient entendu la conversation de quelques voyageurs sur le crime en question, que là-dessus ils avaient accusé Jean Crevier, tandis que le coupable était Jean Rattier, de Saint-François-du-Lac. En 1682 Pierre Guilbert a un procès (on ne dit pas sur quoi) avec Charles Catignon, un person-

nage de Québec. Marié, aux Trois-Rivières en 1685, on le voit un instant à St-Fraçois-du-Lac puis il demeure aux Trois-Rivières où nous perdons sa trace.

Chorel et Babie tenaient la tête du commerce dans la paroisse et faisaient de bonnes affaires. Le 20 mars, Giraud et Petit passèrent une obligation au sieur Babie. Le 25 juin, David consent aussi au même, une obligation de cent vingt-deux livres.

Le 21 juillet, le lieutenant du roi, Pierre Disy dit Montplaisir, et sa femme, Marie Drouillard, vendent au gouverneur des Trois-Rivières, René Gaultier de Varennes, une place en la ville.

Le 14 août, René Chartier, meunier au moulin de Champlain, engage son fils, Martin, à Monsieur Boyvinet, conseiller, lieutenant du roi aux Trois-Rivières.

Deux jours plus tard, main levée est faite par monsieur Babie à Martin Chartier. Puis, le 8 octobre, Charles Bonnin donne une procuration à Pierre Disy, sieur de Montplaisir. Le 20, le sieur Babie donne une terre à ferme, pour cinq ans, à Desmarais et Sauvage. Ce bail fut résilié le 18 septembre de la même année. Le 6 novembre, M. de St-Romain prend pour fermiers Jean Mandeville et Lambert Castel.

L'année 1677 offre une grande variété de faits.

Le 14 janvier, Michel Lemay consent une obligation en faveur de M. de la Touche.

Un mois plus tard, le 4 février, le contrat de mariage du sieur Jean de Broyeux avec Marguerite, fille de Pierre Disy, sieur de Montplaisir, réunit parents et amis chez M. le lieutenant du roi. C'était un rayon de joie dans un ciel d'hiver.

Le 18 février, Pierre Retour, (Rector) consent au sieur Marchand une obligation de cinquante livres. Le 9 mars, Claude David, qui avait vendu une habitation aux Brisset père et fils, s'était réservé la moitié des graines; il leur en donne la quit-tance.



Le 13, Antoine Roy, dit des Jardins, reconnaît devoir à M. de la Touche la somme de soixante-six livres.

Le 11 avril, M. de la Touche prend pour fermiers, pour trois ans, Jean Vivien et Jean Compéron dit Lavergne, A la suite du bail se trouve l'estimation du bétail sur la ferme, afin d'évaluer les pertes. Ce bail fut résilié le 4 août suivant.

Vivien Jean, de St-Nicolas, diocèse de la Rochelle, demeurait à Beaumont près de Québec. Son fils Vivien Jean appelé Jean Jean, né en 1651, épousa à Québec, en 1671, Catherine Gateau, de Paris. On les nommait aussi Vien et Jean. Jusqu'à 1678, ce ménage demeura à Québec ou dans les environs, puis il se transporta à Champlain, où nous le voyons de 1679 à 1688. Au recensement de 1681, il figure dans cette seigneurie sous le nom de Vivien Jean. Le mari de Catherine Gateau fut inhumé à Québec en 1703. Ils eurent quatre enfants. Voici leurs alliances. Catherine, épousa Jacques Sauvage qui vécut à Champlain, puis alla s'établir au Détroit. Marguerite épousa Jean Billy qui demeura à Champlain puis à Bécancourt, Ignace se maria avec Angeline Dandonneau, demeura Montréal et se rendit au Détroit. Pierre, surnommé Pierre Vien, épousa Marguerite Lacasse et vécut à Beaumont.

Le 20 avril, Jean Le Pelé dit Desmarests vendit une terre à Martin Richard, pour une rente constituée de seize minots de blé, rachetable en payant huit cents livres. La femme de Richard, Marie-Anne Grangeon ratifia cet acte, et la quittance des lots et ventes fut donnée le 9 février 1681.

Pierre Le Pelé dit Lahaie et son frère Jean dit Desmarests, venaient de Brouage, ville natale de Samuel de Champlain, en Saintonge. Ils étaient aux Trois-Rivières en 1650, quinze années avant l'arrivée du régiment de Carignan, d'où une certaine légende les fait sortir.

En 1652, Pierre épousa Catherine Dodier, veuve de Guillaume Isabelle, et continua de demeurer aux Trois-Rivières. Il prit, en 1657, une terre dans la banlieue de cette ville, que sa des-

endance (sous le nom de Desmarets) possède encore. En 1681 ou vers 1690, il s'établit à Batiscan, où ses descendants ont porté les noms de Le Pelé, Lahaie, Anomazo, Delagrave, Foisy, de Mezière, Derive, et Desrives.

En 1681 le 11 mai, étant marguillier de l'église, il accepte, par devant le notaire Ameau, une terre à Labadie donnée par le Comte, farinier. Cette donation était faite à l'église paroissiale des Trois-Rivières.

Au mariage de Pierre Le Pelé, en 1652, on ne voit point son frère Jean. Au mariage de François Chorel, en 1663, Desmarets est présent, c'est Jean Le Pelé. Au recensement du Petit-Cap en 1667, il y a "Desmarets, vingt-six ans, Jeanne Isabelle, seize ans; cinq arpents labourés". C'est encore Jean Le Pelé, qui avait dû épouser Jeanne Isabelle au commencement de cette année 1667. Cette jeune fille avait demeuré jusque là chez sa mère remariée avec Pierre Le Pelé dit Lahaie, frère de Jean Le Pelé, dit Desmarets. Le 2 octobre, dans un contrat, le notaire Jacques de la Touche mentionne: "Jean Le Pelé, sieur Desmarets, de la pointe Champlain." En 1681, Jean Le Pelé et Jeanne Isabelle sont à Champlain. Leur descendance porte les noms de Desmarets et Lamothe.

Au recensement de Champlain et de Gentilly, en 1681, il y a Jean de la Haye.

Il sera peut-être à propos de citer ici une liste des noms et sobriquets des anciens colons. La famille le Pelé en a huit pour sa part.

### CHAMPLAIN.

#### NOMS ET SOBRIQUETS DES ANCIENS COLONS.

|            |                             |
|------------|-----------------------------|
| La Bernade | Laprairie                   |
| Disy       | Montplaisir                 |
| Dandonneau | La Jeunesse, Dusablé        |
| Bigot      | Dorval, Valdor, Chêneville. |

|            |  |
|------------|--|
| Proulx     | Mondou   |
| Pilet      | La Jeunesse  |
| Raoul      | Alexandre, Rau, Morinville                           |
| Artaut     | Latour   |
| Lucas      | Lépine, Dontigny                                     |
| Gailloux   | Lataille   |
| Jouineau   | Latulipe   |
| Houré      | Grandmont, Laférière, Lagirau-<br>[dière             |
| Chorel     | St-Romain, Dorvilliers, Charle-<br>[ville            |
| Brisset    | Courchène, Dupras, Beaupré                           |
| Desrosiers | Dargy, Desilets, Lafrenière, Du<br>[Tremblé, Bouvier |
| Le Pelé    | Lahaye, Desmarests, Anomazo                          |
| Le Pelé    | Delagrave, Foisy, Mézière                            |
| Le Pelé    | Derive, Desrives.                                    |
| Brunet     | Lestang  |
| Dubord     | Lafontaine   |
| Dumouchel  | Larouche   |
| Dutaut     | Tourville, Ouinville                                 |
| Beaudoin   | Lapomeraye   |
| Adhémar    | Saint-Martin   |
| Durand     | Desmarchets.   |
| Limousin   | Beaufort, Brunelle, St-Aignan                        |
| Arcouet    | La Jeunesse  |
| Guilbert   | Lachance   |
| Mercereau  | Desmarests, La Savanne                               |
| Jean       | Jean Jean, Vien, Vivien                              |
| Millet     | Marandais  |
| Lecomte    | Dupré  |
| Vanasse    | Vertefeuille, Bastien, Précourt                      |

|          |             |
|----------|-------------|
| Dupuis   | La Garenne  |
| Debidabé | Troisvilles |
| Courrier | Bourdelaïs  |

Le deux mai 1677, Harel et Jourdain reçoivent du sieur Babie deux vaches laitières et une génisse.

Le 3 du même mois, M. de la Touche concède une terre à Jean Lory.

Le 18 juin le notaire Adhémar passe un acte d'accord et de délaissement fait par Pepin au sieur de la Rue.

Pendant le mois d'août, les sieurs de la Prade, Brisset et le Jamble échangent des transactions. Finalement, le Jamble donne ses biens à Brisset.

Le 8 août, René Beaudoin et sa femme vendent une terre à André Achin dit Saint-André, à rente constituée de trente livres, rachetable en payant six cents livres.

Le 26 septembre, Pierre Doret s'engage au sieur St-Germain.

Le sieur Pezard avait un moulin banal. Il le bailla, à titre de loyer, à Pierre Jouin. Le contrat est ainsi conçu: "Etienne Pezard escuyer, seigneur de la Touche-Champlain, bail à titre de loyer du 25 août dernier à deux ans, un moulin à vent, à Champlain, garni de ses meulles, tournant et travaillant et autres ustencilles faisant de bled farine.

"Bail fait à charge d'entretenir le dit moulin des menues réparations et moyennant la quantité de quatre-vingt-dix minots de bled froment que le preneur s'oblige de payer au bailleur, savoir sept minots et demi par mois".

Signent: La Touche-Champlain, Médard Chouard; Labernarde, Adhémar..." "Même jour le bailleur et le preneur ont fait estimer les voiles par Pierre Cailla lequel a dit que les huit draps (sic) ont été estimé demi neuf et quatre marteaux à piquer la meule, un demi minot et un minot.

“Lesquelles choses le preneur devra rendre en pareille valeur et en même estat à la fin de son bail.

“De son côté, le bailleur promet de faire parachever la maison qui est près du moulin.”

Signent: La Tousche-Champlain, Médard Chouard; Labernade et Adhémar.”

Il y avait sur les bords de la rivière Champlain une belle ferme nommée “Le Moteux” complantée en bois abatis. Elle appartenait au seigneur. Le fermier était Héli Jean, dit Godon. Le bail, signé le 29 septembre 1677, était fait pour trois ans. Pezard donne “trois cueillettes et moissons et récoltes”. Jean devait recevoir quinze livres pour chaque arpent de terre qu’il nettoierait et dont il ferait brûler le bois déjà abattu, et trente-six livres pour chaque arpent de terre neuve. De son côté, le fermier s’engageait à faire chaque année quatre arpents de terre.

“Le seigneur lui promet une vache laitière, à ferme à moitié, douze poules et un coq pour lesquels le premier donnera douze douzaines d’œufs et douze poulets par année; une paire de bœufs et une charrue équipée pour faire les travaux de labour lesquels seront estimés pour que, s’il y a lieu, la perte soit partagée par moitié.

“Aussi des cochons à moitié.

“Le dit preneur promet aussi de se loger pour l’hiver sur la dite ferme comme bon lui semblera.

“Le bailleur de son côté, doit faire une maison et une grange pour loger le preneur et les grains... Il promet aussi bailler les semailles, lesquelles il reprendra après la récolte, avant le partage.

“De plus, le preneur s’engage pendant la durée du dit bail de n’aller point boire en aucune maison où l’on vend du vin ou de l’eau-de-vie, dans Champlain, Batiscan et St-Eloy, fors et excepté chez le dit seigneur bailleur, à peine de dix livres, toutes les fois

qu'il irait boire, chez les dites personnes où l'on vend vin ou eau-de-vie, lesquels dix livres d'amende seraient remises par le seigneur à l'œuvre de l'église de Champlain."

"Signent; Pezard la Tousche-Champlain. Pierre Disy, N. Lemoyne, Adhémar."

Le 4 octobre 1680, il y eut règlement de compte entre le bailleur et le locataire, et le bail ne fut pas renouvelé.

Pierre Jouin, né vers 1634, est aux recensements du district des Trois-Rivières en 1666 et en 1667 ainsi que sa femme Jeanne Guichonne, appelée aussi Beaujean, née vers 1641. Il y est de plus fait mention de leur fille, Jeanne, née vers 1658, probablement en France, et qui épousa Bernard-Romain Dumouchel.

Jouin a dû s'établir à Champlain vers 1669. Il était cultivateur et meunier. Sa femme paraît être morte vers 1680. Lui, après 1681, alla demeurer à l'île d'Orléans chez ses enfants et y termina ses jours.

Le 30 septembre, Louis Bercier reconnaît devoir à Dandonneau sieur de la Jeunesse, la somme de quarante-huit livres.

Le 1er octobre, le sieur Dandonneau achète l'habitation d'A-drien Bacqueville; il donne une hypothèque pour la somme de neuf cents livres à Jean Lemoyne.

Le 4 octobre, Laurent Castel fait une donation au sieur de St-Romain.

Le 13 novembre 1677, un beau mariage s'annonçait à l'horizon. Le sieur Jalot, chirurgien, se proposait d'épouser Marie-Antoinette Chouard, dont le père Médard Chouard, de concert avec Radisson, avait trahi le roi, en conduisant les Anglais à la Baie d'Hudson. Après des explications, ils réparèrent leur faute et revinrent au pays.

Le 18 novembre, une affaire pendante depuis longtemps fut régiee par Gilles Boisvert, conseiller du roi, de passage à Cham-

plain. Il condamna Martin Foisy, habitant de l'Arbre-à-la-Croix, à payer à Louis Pinard les cens et rentes d'un arpent sur les quatre qu'il avait concédés en 1667. Les trois autres arpents étant échus en partage au sieur Crevier, Martin Foisy devait payer à ce dernier les cens et rentes, suivant le contrat du 2 novembre 1671.

A la même date, une agréable nouvelle réjouissait les parents et les amis du notaire Adhémar. Il lui était né un fils qui fut nommé Antoine. Tanguay le fait naître à Montréal, mais ses parents demeuraient alors à Champlain, et à ce sujet, M. Sulte écrit: Où peut-on naître mieux qu'au sein de sa famille? Souvenir d'une plainte qui était populaire en 1800: "Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?"

Le 18 et le 28 novembre, Jacques Aubuchon et Jacques Briset passent des contrats pour différents marchés.

"Le 29 novembre 1677.—Obligations de 80 livres consentie par Pol Maheu pour René Beaudoin.

"Pol Maheu, commandant des barques de M. de la Salle de présent à Champlain, lequel a reconnu devoir à René Beaudoin, de Champlain, soixante et quatorze livres et quinze sols, pour argent et hardes prêtés,....plus cinq livres et cinq sols, laquelle somme de quatre-vingts livres, Maheu promet payer en argent monnayé ou castor, à demande.

"Fait et passé à Champlain, chez François Chorel, sieur de St-Romain.

Signent: Jean Paul Maheu, St-Romain, Pierre Disy, Adhémar."

Au pied: "même jour.—Autre reconnaissance du même au même, pour trente-six livres et dix sols, pour bonnes marchandises au débiteur prêtés. " Mêmes signatures que ci-dessus.

Le 6 décembre 1677, Martin Foisy et Madeleine Beaudoin, sa femme, demeurant à l'Arbre-à-la-Croix, indiquent à François

Chorel, sieur de St-Romain, marchand de Champlain, de payer en leur acquit et descharges sur la somme de 719 livres, 5 sols, 6 deniers, due par Chorel à Foisy et à sa femme, pour reste de 1200 livres, étant le prix de la concession mesurant quatre arpents sur quarante, à l'Arbre-à-la-Croix, appartenant à Foisy, par contrat du 9 juin 1670.

La somme à payer sera divisée comme suit:

“157 livres à Jacques Babie, marchand de Champlain.

“Au sieur Jean Picard, de la côte de Beaupré, près de Québec, la rente de neuf livres, à la charge du rachat de la rente que le dit St-Romain fera quand il le voudra.

“53 livres, 3 sols, 4 deniers, à Jean Lemoyne, de Ste Anne.

“A Pierre Artaut, sieur de la Tour, de Champlain, la somme de 22 livres,

“A Estienne Pezard la Touche, 16 livres.

“A Messire Morin, prêtre et missionnaire, faisant les fonctions curiales à Champlain, quarante livres, étant en moins de ce que le dit Foisy doit à Messire Fillion, prêtre missionnaire, à Ste-Anne pour l'enterrement et autres pompes funèbres de défunte Jeanne Bouchard, femme du dit Foisy.

“A Philippe Estienne, des Trois-Rivières, 13 livres.

“40 livres que le dit Foisy a répondu pour Mathieu Brunet, dit l'Estang, des prairies Marsolets, au sieur St-Romain.”

Suivent les quittances des divers créanciers.

Signent: Foisy, de St-Romain, Labernade, Gabriel Benoit, Adhémar. Le 14 décembre 1677, Chorel de St-Romain porte plainte contre le sieur de la Touche, seigneur de Champlain.

“François Chorel, marchand de Champlain dit que Pezard lui aurait fait faire défense par Adhémar, huissier royal, le 2 du



présent mois d'enlever ni faire enlever le bois ou planches qu'il fait faire (sur les terres) du dit seigneur de Champlain, disant que Chorel est sur ses terres et qu'au préalable les alignements devront être tirés.

"A cela, Chorel répond qu'il fait faire ce bois sur les quatre-vingts arpents de terre que le seigneur a concédés à Louis Foucher, qui lui en a donné le droit. Même quand il serait au delà des quarante arpents de profondeur, il ferait travailler sur ces terres, attendu que, par le contrat de concession du seigneur Pezard au dit Foucher, le seigneur a donné deux arpents de front sur quarante arpents, lesquels deux arpents de front ne se trouvent pas fournis et que le seigneur a promis de remplacer ce qui manque en largeur, par du terrain au bout de la profondeur."

Adhémard, en qualité d'huissier royal, signifie la réponse de Chorel au sieur de la Touche, en l'année et au jour sus-dits.

Au pied du même document, est la réponse de Pezard. Celui-ci dit que tout ce qu'il exige, c'est que Chorel n'enlève pas le bois ou planches qui se trouvent faits sur les terres non concédées, et il s'en tient là.

Le 8 décembre, Jean Collet et Pierre Juiné échangent leur bien. Le lendemain, Julien Brousseau, sieur de Laverdure, se fait donner une quittance par Fafard; le 13, Jérôme Langlois fait une vente au sieur Babie.

Le dernier acte de 1677 est la donation faite à Babie par Maximien Raynier dit Laforge.

Une famille souche, celle de Jacques Turcot, était alors à Champlain. Jean Turcot, son père, demeurait aux Trois-Rivières avec sa femme Françoise Capelle, en 1651. C'était un jeune ménage. L'été de 1652, il fut enlevé par les Iroquois avec d'autres trifluviens dans la banlieue des Trois-Rivières et mis à mort. Son fils Jacques naquit quelques semaines plus tard, et la veuve s'étant mariée, en 1653, avec Jacques Lucas, puis étant devenue veuve une seconde fois, épouse Jacques Le Marchand.

Vers l'âge de vingt-cinq ans, disons 1677, Jacques Turcot épousa Anne Desrosiers et s'établit à Champlain où son premier enfant, Etienne, fut baptisé le 14 janvier 1680. Le parrain fut le jeune Etienne Pezard et la marraine, Madeleine Marchand. Cet enfant n'a vécu qu'une dizaine d'années.

Jacques Turcot tout en étant cultivateur et charpentier était aussi juge de la seigneurie de Champlain, en 1694. Il mourut dans cette charge en 1699. Sa veuve épousa Jean Debidabée dit Trois-ville, natif de l'île d'Orléans, et ce ménage alla demeurer à l'île Dupas.

Trois fils de Jacques continuent la famille Turcot: Alexis, né en 1682, marié à Madeleine Dubord qui s'établit dans la région de Sorel; Joseph, marié avec Madeleine Cailla, qui vécut à Champlain, mais en partit avec tous ses enfants, en 1743, pour se fixer à Saint-Pierre-les-Becquets, où il mourut dix ans plus tard, laissant une descendance assez nombreuse.

Le 10 janvier 1678, Desmaret et sa femme font une vente à Guibol dit Grand Boyer.

Le 12 janvier, Faucher et sa femme, premiers concessionnaires donnent une quittance au sieur de St-Romain pour la somme de mille cent dix livres.

Le 10 mars, d'Encougner et sa femme Liardin, reconnaissent devoir à M. Babie cent soixante-trois livres.

Le 3 avril, M. de la Touche, seigneur de Champlain, concède une terre au sieur Desrosiers.

Le 6 avril, Pierre Mercereau, maître charpentier, de Champlain, s'engage à réparer un moulin aux Trois-Rivières, appartenant à M. de la Vallière. Jacques Duguay, chirurgien, agit comme procureur de M. de la Vallière.

Le 2 mai Jean Jalot, chirurgien, fait affaire avec Laurent Lefebvre, marchand; et le 18 septembre, il loue des bœufs de Pierre d'Encougner dit Lacroix. Le même jour, il fait un achat de Pierre Bon dit Lacombe, et de Michelle Duval, sa femme.

Le 13 novembre, M. Babie engage, devant notaire, Henri Fromageau. Jacques signe un engagement, pour son fils, à Louis Leconte, sieur Dupré, marchand.

Ce Louis Leconte dit Dupré, arquebusier, acheta une terre à Bécancourt, en 1672. Plus tard il devint marchand à Champlain. Il paraît s'être marié à Montréal en 1683, et, à partir de cette date, il y a demeuré.

En décembre, Paul Maheu fait un nouvel emprunt au sieur Dandonneau. Le 28 novembre, Hertel, sieur de l'Arbre-à-la-Croix, donne une concession à Disy, sieur de Montplaisir.

Le dernier acte de l'année est celui du 15 décembre; c'est un accord, portant partage des meubles, fait entre les sieurs Desrosiers et Babie, tuteur et curateur de feu Pierre Artaut, sieur de la Tour.

Avant de fermer le bilan de l'année 1678, il faut enregistrer le procès verbal d'une assemblée des principaux habitants du Canada, au sujet des avantages et des désavantages de la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages. Les sieurs de la Touche et Chorel de St-Romain y assistèrent et tous deux se prononcèrent en faveur de la vente.

Deux nouveaux habitants sont arrivés à Champlain: Lefrançois et Mercereau.

Pierre Lefrançois, qui figure au recensement de Champlain en 1681, ne semble avoir appartenu à cette seigneurie que peu de temps. Il était du diocèse de la Rochelle. Marié à Québec en 1670, de 1672 à 1677, il fit baptiser quatre enfants dans cette ville. Le cinquième enfant, Charles né en 1678 ou 1679, n'a pas d'acte de baptême, ce qui fait supposer qu'il naquit à Champlain. Après 1681, nous perdons la trace du père et de la mère. Le fils Charles continua la lignée à Boucherville. Catherine s'est mariée à Sainte-Anne de la Pérade et Charlotte, à Varennes.

Pierre Mercereau, né vers 1650, charpentier, portait le surnom de Desmarets. Il dut épouser Henriette Dandonneau en

1678. Elle était née aux Trois-Rivières en 1662. Au mois de janvier 1680, Mercereau obtint de Pezard une concession de vingt arpents de terre, voisine de Turcotte. Il avait déjà une terre au village de Laborde. En 1668, il demeurait dans ce village. Lui et sa femme moururent à Champlain, l'un en 1714 et l'autre en 1723. Ils eurent une nombreuse famille. Joseph dit la Savanne, un de ses fils continua la lignée à Champlain.

En 1679, le commerce du sieur de St-Romain est très actif. Il engage à son service Le Jambé. (1). Il consent une obligation de quatre cent trente-trois livres à Claude David. (2) Il loue des bœufs au notaire Royet ainsi qu'au charpentier Pierre Lévesque.(3)

La construction ne chômait pas. Jacques Chevalier dit le Frisé, charpentier, s'engage à bâtir un fournil pour le sieur de Broyeux, (4) à travailler pour mademoiselle de la Tesserie (5) et à construire la charpente d'une maison pour M. Leconte, sieur Dupré, marchand. (6) Marin Richard, un Rouennais marié à Marie Granjon champenoise, fait un transport de ses biens à Hilaire Poireau. (7)

Fiset loue une ferme à Couturier. (8) Marin Richard reconnaît devant notaire, avoir contracté une dette en faveur du sieur Babie,(9)

Les actions du mois de mars sont une série de ventes. Suzanne Noyon, femme de Claude David, ratifie celle qui a été faite par son mari, à la Framboise et à Aubuchon.

Disy de Montplaisir vend un terrain au sieur le Moyne; le sieur Jalot à Noël Carpentier. Ce dernier fait accord avec

- 
- (1) Greffe Adhémar, 2 février 1679.
  - (2) Greffe Adhémar, 6 février 1679.
  - (3) Greffe Adhémar, 20 février 1679.
  - (4) Greffe Adhémar 21 février 1679.
  - (5) Greffe Adhémar, 21 février 1679.
  - (6) Greffe Adhémar, 22 février 1679.
  - (7) Greffe Adhémar, 25 février 1679.
  - (8) Greffe Adhémar, 27 février 1679.
  - (9) Greffe Adhémar, 27 février 1679.

Jean Breton, et, le 23 mars, Mercereau conclut un marché avec Jean Desrosiers. (1).

Cette année-là, 1679, il y avait une famille suisse à Champlain. André Babel, dit Lamarche, venait de Genève ainsi que sa femme Barbe Duchesne. Ils font une vente à Jean Lory dit Gargot. (2).

Le 23 septembre, "le sieur Pezard baille et concède à titre de cens et rentes seigneuriales, à François Chaussé, maître chaudronnier, de Champlain, au village que le dit seigneur bailleur a, sis en ce lieu de Champlain, qui est tout le terrain qui se trouve entre l'emplacement des Sœurs de la Congrégation et Hilaire Limouzin la même profondeur du dit Limouzin. Tenant d'un bout, sur le devant, qui regarde le fleuve avec la grande rue, et d'autre bout, par derrière le bout de la profondeur, d'un côté aux terres des Sœurs de la Congrégation, et d'autre côté aux terres d'Hilaire Limouzin, dit Beaufort, sur laquelle (terre ou emplacement) Richer a fait bâtir une maison,"... (Ceci semble se rapporter à la terre occupée par Limouzin).

Le locataire s'engage de payer au jour et fête de St-Etienne, lendemain de Noël, au manoir seigneurial, quarante sous en argent par an et un bon chapon vif ou sa juste valeur.

"De plus, lui baille une maison, sise au dit village du dit Champlain, et près le sus-dit emplacement et le vieux moulin, laquelle est logeable, d'environ quinze pieds de long sur treize ou quatorze de large, à laquelle le locataire pourra faire faire une allonge de dix pieds".

Signent: Pezard, F. Chaussée, Demeromont, J. Jalot, Adhémar.

P. S. Chaussée devra se bâtir un (mot passé) sur le terrain plus tard.

(1) Greffe Adhémar, mars 1679.

(2) Greffe Adhémar, avril 1er 1679.

Le 24 septembre, Adhémard fait le contrat de mariage d'Adrien Nepveu, sieur de Bacqueville, originaire du Poitou, fils de Jean, de Québec, propriétaire de cette partie des plaines d'Abraham dites "buttes à Nepveu". La mère du marié, Anne Ledet, était de la Rochelle. L'épouse était Marie Renée Dandonneau, âgée de dix-huit ans.

Adrien Nepveu était né à Québec en 1656. Il était déjà établi à Champlain lors de son mariage. Sa sœur avait épousé en 1673, Nicolas Pot, de Batiscan. Des deux filles et des deux garçons d'Adrien Nepveu, il ne resta à Champlain que François, né en 1692, qui continua la famille en ce lieu. Charles-Adrien, frère de François, et une sœur s'établirent à l'île Dupas. L'autre sœur épousa J. -B. Toutan, de Batiscan. Adrien Nepveu mourut à Champlain en 1699. Sa veuve se remaria, l'année suivante, avec Pierre Moulin dit Beaulieu, sergent des troupes, fils du sieur Moulin, marchand de Grenoble et de Jeanne Nicolet. (1).

Au mois de novembre, le 30, Vincent Merbeuf prit pour associé, Jean Tousseau. (2). Ce Jean ou Jacques Tousseau, âgé de vingt-huit ans en 1666, était alors engagé chez le seigneur Pezard. En 1678, il habitait le village Laborde. Trois ans plus tard, il demeurait chez Vincent Merbeuf, à Champlain.

Germain Gauthier, sieur de St-Germain, passa un marché avec la Rue pour qu'il lui construisit une charpente de maison. (3).

Nicolas Millet habitait alors Champlain. Il avait pour surnom Mirandais. Il était né vers 1636. Il fut d'abord employé chez Lemaitre en 1666 et chez Gélinas en 1667, au Cap. Vers 1673, il épousa Michelle-Esdile-Gousson Séguillet. Il s'établit sur le fief Hertel et mourut vers 1685. Son fils, François, s'établit à l'île d'Orléans. L'autre fils, Mathieu, est l'ancêtre des Millet d'Yamachiche.

---

(1) Registre de Champlain 26 avril 1700.

(2) Greffe Adhémard, 1679.

(3) Greffe Adhémard, 1679.

Une cérémonie bien touchante eut lieu le 28 août 1680, en cette saison où la nature, à la campagne, est si belle, où toutes les plantes et les arbres ont des tons adoucis, où les ardeurs du soleil sont tempérées par des brises plus fraîches.

Marie-Louise, sauvagesse, âgée de seize ans, retirée des mains des Outaouaks, fut baptisée solennellement. Cette enfant des bois eut pour parrain Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France et pour marraine, Marguerite Denis, veuve de Thomas de Lanaudière, seigneur de Sainte-Anne de la Pérade.

En 1680, le notaire Normandin est à Champlain. Il y rédige pour madame Babie une procuration de la part de Maurice Besnard dit Bourjoly. Dans le même acte, le notaire la Rue est dit juge prévost de Batiscan.

Le 20 septembre, a lieu le mariage de Michel Garnier, du Gué de Lire, évêché de Luçon, avec Marie Langlois du diocèse de Chartres. M. le curé Dupré bénit cette union, en présence du seigneur Pezard, de J. B. Lahaie, de Laurent Castel et de Massé-Besnier.

Le 24 octobre, le curé inscrit au registre le baptême de Joseph Houré, fils de René et de Denise Damanée. Le parrain est Joseph Trottier, fils d'Antoine dit les Ruisseaux; et la marraine, Jeanne Fafard, fille de François, de Batiscan. Le père René Houré était venu au pays à l'automne de 1653 avec la première grande recrue. Son nom figure sur le rôle d'embarquement. (2).

Le 30 novembre 1680, eut lieu le mariage de Louis Pinard, avec Ursule Pepin, en présence de Guillaume de la Rue, juge de Champlain, beau-frère de la mariée; de Jacques Pepin, son frère; d'Etienne Pezard, seigneur de Champlain; de Pierre Disy, sieur de Montplaisir et Massé-Besnier.

Voici une courte notice sur le marié.

Louis Pinard, né vers 1636 à la Rochelle, épousa Madeleine

(1) Bulletin des Recherches historiques, IV, 38.

(2) Les colons de Montréal. E. Z. Massicotte. 19.

Hertel aux Trois-Rivières en 1657, et de ce fait hérita d'un tiers du fief de l'Arbre-à-la-Croix. Il était chirurgien de la petite garnison et s'occupait de la traite des fourrures. En 1667, il demeurait sur son fief où il cultivait vingt arpents de terre.

Marguerite Hertel mourut en 1679 et l'année suivante, Pinard épousa Ursule Pepin, à Champlain. Pinard a voyagé pour son commerce jusqu'à Michilimakinac et au lac Nipigon. Il s'est même rendu à la Baie James. Il a laissé une relation de ses courses. En 1692, il était chirurgien-major de la garnison des Trois-Rivières. C'est à Batiscan qu'il fut inhumé en 1695. Sa descendance s'est répandue à Nicolet où une branche a adopté le nom de Beauchemin.

Parmi les nouveaux arrivés nous trouvons Demeromont, Vanasse et Dupuis. Louis Demeromont, né vers 1643, notaire, huissier royal, était à Champlain en 1680. Il y demeura jusqu'à sa mort arrivée en 1689.

François-Noël Vanasse, né vers 1642, dans la paroisse de St-Maclou de Rouen, était employé chez le notaire Cusson, au Cap de la Madeleine, en 1666 et en 1667. Il se maria avec Jeanne Fournier, en 1671, au Cap et non pas 1686, comme le dit Tanguay. Nicolas, son premier enfant est de 1672 et quatre autres se suivent jusqu'en 1681, où nous les retrouvons à Champlain. En 1683 ce ménage s'établit à la Baie-du-Febvre. Il fut la souche des Vanasse, des Précourt, Vertefeuille et Bastien, de cette région ; mais deux des filles épousèrent Pierre Raux et Thomas Pinot, des familles de Champlain.

Jacques Dupuis, dit la Garenne, né en 1650 à Cologne, diocèse d'Agen en Guyenne, pays de Gascogne sur la rivière Garonne, était domestique chez Pierre Dandonneau, à Champlain, en 1681. Il sortait d'une affaire qui l'avait fait emprisonner en 1680. Jean Rattier fut condamné à mort en cette occasion, pour avoir tué Jeanne Couc, à St-François-du-Lac. Il consentit à devenir bourreau et eut grâce de la vie. Pour Dupuis, qui avait battu Pierre Couc, père de Jeanne, on ne trouva que des preuves trop faibles et il fut libéré. En 1687, aux Trois-Rivières, il épousa



Madeleine Prévost. De 1693 à 1697, ils firent baptiser leurs enfants à Batiscan. Après cette date le ménage se rendit à la Baie-du-Febvre.

De 1680-1697, il y avait à Champlain François Cousin au Cusson dit Langoumois.

Il avait épousé à Québec, en 1671, Marguerite Pognat de Beauregard, En 1673 ils sont à Nicolet.

De 1675 à 1680, ils vécurent à Québec.

En 1750 une terre de la Commune est marquée **Langoumois**.

Vers 1680, le Conseil Supérieur ordonna l'ouverture d'un chemin public de Québec à Montréal. M. de Bécancour, grand voyer, était chargé d'ouvrir ce chemin, sur les bords du fleuve, en évitant les molières et les eaux stagnantes.

A Champlain, le travail était facile. La grand'route longeait le fleuve dans toute la paroisse; la côte était élevée et le terrain sec.

Passé Batiscan, le tracé nord-sud était à un arpent de la maison actuelle de M. Jacques Marchand; d'où il se dirigeait vers la rivière Champlain que les voyageurs traversaient en bac. "au rigolet."

Le premier chemin qui se trouvait à douze arpents plus au sud que le chemin actuel est maintenant à cinq ou six arpents dans le fleuve. La côte s'est éboulée, minée annuellement par le courant.

Près de l'embouchure de la rivière Champlain jusqu'à la terre de M. Frs.-X. Marchand, une chaîne de rocher assez considérable bordait le fleuve, On nommait cet endroit "le petit rocher". Le tout s'est effondré et forme "le poulier Turcotte," haut-fond, dangereux pour la navigation. Le fleuve Saint-Laurent ronge partout sa rive nord mais nulle part sa rive sud.

A partir du bas de la paroisse, jusqu'à huit ou neuf arpents de l'église, l'éboulement a été considérable.

Depuis 1664, l'éboulis a été, à peu près de trois arpents. A l'endroit où se trouvait l'église démolie en 1800, le chemin passait au bord de l'eau; l'église était au nord de la route; en arrière, étaient le cimetière, le presbytère et le couvent. Toute cette étendue de terrain est à l'eau profonde. Les derniers vestiges du couvent sont à fleur d'eau.

Le premier chemin et les maisons érigées par les ancêtres, à partir de neuf arpents en haut de l'église jusqu'à la ligne séparative de Batiscan, sont couverts de vingt pieds d'eau. Mais deux arpents plus haut, le courant a peu miné la côte. On voyait là, en 1884, les fondations de bâtisses construites depuis cent cinquante ans.

Le premier chemin côtoyait le fleuve jusqu'au Cap. Vis-à-vis l'île à Bigot, il passait au nord. Plus haut que l'île il reprenait le bord de l'eau jusqu'à la ligne du Cap.

La route du village Laborde a été ouverte dès la fondation de la paroisse.

Pour descendre au fleuve, les premiers habitants du village avaient ouvert un chemin sur les terres du premier rang, non pas sur le long des lignes, mais en **biaisant**.

A l'ouverture légale de la route, en 1786, le chemin qui servait aux gens du village passait sur les terres possédées alors par Joseph Alexandre, Geneviève Disy, Jean Jacques Leblanc, Alexis Morinville et J. B. Toutant.

Cette route avait été ouverte dans la forêt, et, tant que les habitants n'eurent pas défriché leurs terres, un chemin dans le bois ne leur nuisait aucunement. Mais les défrichements ayant pris de l'extension, ce raccourci fut supprimé, et M. Antoine Lefebvre Bellefeuille traça en 1786 la route actuelle.

## Chapitre XV

### LE RECENSEMENT DE 1681

L'année 1681 est une année remarquable au pays.

Louis XIV, glorieusement régnant, désire connaître le nombre de ses sujets. L'appel nominal qu'il fait faire dans chaque localité est un point de repère pour les historiens et les familles d'aujourd'hui, à la recherche des ancêtres.

Nous allons suivre les scribes dans chaque demeure de la paroisse de Champlain, pour en connaître le propriétaire, sa richesse en enfants, en arpents de terre, en fusils et en bestiaux.

Les enfants dont l'acte de baptême ne nous est pas connu sont indiqués par un astérisque. Comme ils sont tous nés de 1668 à 1679, il faut supposer qu'ils ont vu le jour dans une même localité qui, pour nous, est Champlain, et que le cahier renfermant ces actes est perdu.

L'étendue de terre cultivée par chaque habitant devait correspondre à son ancienneté de colon, ou à ses moyens personnels, ou au métier qui lui servait de gagne-pain, ou encore au genre de commerce qu'il pouvait faire des produits du sol. Aucune exportation de grain ne semble avoir existé à cette époque, par conséquent chacun, généralement, s'en tenait à une exploitation limitée aux besoins de la famille, il n'est pas étonnant de voir si peu d'arpents en valeur. De plus, la chasse, abondante et tout-à-fait sous la main, offrait d'une part de grandes ressources pour la nourriture et d'un autre côté l'occasion de vendre à la compagnie des Indes, aux marchands locaux pareillement, des fourrures qui apportaient aux ménages un certain revenu ; de là ces fusils mentionnés au recensement et qu'il ne faut pas confondre avec ceux que le roi accorda plus tard aux miliciens, lorsqu'il conçut l'idée d'armer tous les hommes en état de servir à la guerre.

Voici un tableau comparatif des plus grandes cultures du gouvernement des Trois-Rivières en 1681. On retrouve les mêmes proportions dans les gouvernements de Québec et de Montréal:

Batiscan, 1 habitant de 100 arpents; 1,40.

Champlain, 1,100; 1,60; 2,50; 4,40.

Le Cap, 3,60; 1,45; 3,40.

Trois-Rivières, 1,100; 1,80; 1,60; 1,45; 2,40.

St-François du Lac, 1,40.

Les notices insérées dans le présent volume sur les colons fondateurs de la paroisse de Champlain nous exemptent d'ajouter des commentaires au recensement qui suit:

### PRAIRIES MARSOLET

Jean Gailloux 37 ans. Marie Prunier 40 ans. Nicolas 8, Marie 6, Jean 3. 8 arpents cultivés, 5 bêtes à cornes.

François Bigot 38 ans, Marie Bouchard 28 ans, François 6, Marguerite 3, Antoine 6 mois, Marguerite Bouchard, sœur de Marie 16 ans. 3 fusils, 6 bêtes à cornes, 13 arpents labourables.

Marguerite Bouchard se maria, en 1690, à Boucherville et y demeura

Bernard Dumouchelle 30 ans, cordonnier. 5 arpents cultivés, Jeanne Juin sa femme 26 ans, Jeanne 8, Marie 4, Françoise 1.

### FIEF HERTEL

Pierre Durand 35 ans, Jeanne Chartier 22 ans, Pierre 7, Reine 5, Jeanne 3, Marie-Louise 9 mois. 3 bêtes de bétail, 20 arpents labourés.

Gilles Dupont 45 ans, Françoise Michelle 26 ans, Marie 10, Anne 9, Barbe 5, Joseph 3, Jeanne, 1. 1 fusil, 1 taureau, 4 arpents cultivés.

Pierre Proust 45 ans, Marie Gauthier 30, Joseph 8, Jean 3.  
1 fusil, 3 bêtes de bétail, 8 arpents en culture.

Martin Foisy 38 ans, Madeleine Beaudoin 19 ans, Louis 2, Antoine, 3 mois. 2 fusils, 3 têtes de bétail, 6 arpents en valeur, Nicolas Millet 45 ans, Michelle Esdille (Séguillet est le nom) 35 ans, François 5, Mathurin 2.

### CHAMPLAIN

La sœur Raisin, 41 ans. Etienne Pezard, 57 ans, Delle Madeleine Muloy, sa femme, 45 ans, enfants: Daniel 16, Madeleine 13, Marie 11, Thérèse 9, Etienne 7. 4 fusils, 2 pistolets, 18 têtes de bétail, 100 arpents cultivés.

Daniel est aussi connu sous le nom de Jacques.

Guillaume de la Rue 41 ans, juge, charpentier, Marie Pepin 31 ans, Jeanne 14, Jacques 12, Etienne 10, Joseph 8, Jean 5, Marie 2.

Antoine Desrosiers 62 ans, Anne du Hérisson 50 ans, Jean 20, Antoine 17, Pierre 14, Marie 10. Domestiques: Arnaut. 9, François La Bernade 32, 4 fusils, 4 pistolets, 9 bêtes à cornes, 40 arpents cultivés.

Marie est aussi connue sous le nom de Jeanne & son mariage elle déclare être née en 1673.

Pierre Disy 46 ans, Marie Drouillard 42 ans, Michel 19, Charles 17, Joseph 14, Céleste 12, Elisabeth 9, Pierre 7. 4 fusils, 4 pistolets, 6 bêtes à cornes, 18 arpents cultivés.

Antoine Adhémar 42 ans, Geneviève Sageot 30 ans, Jeanne 7, Antoine 4, Marie 2.

François Chorel 42 ans, Marie Aubuchon 30 ans, Anne 17, Edmond 15, Marie 13, Marguerite 11, René 9, Jeanne 7, Françoise 5, Jacqueline 3, François 1, domestiques: Laurent 30, Joseph 10. 2 fusils, 2 pistolets, 6 bêtes à cornes, 20 arpents cultivés.

Jacques Baby 42 ans, Jeanne Dandonneau 26, Jacques 8, Louis 7, Marie 6, Pierre 5, Antoine 3, Françoise 1 mois, domes-

tique : Maximin Laforge 50, Madeleine 16. Louis de Miramont 28.

Maximin Laforge paratt avoir demeuré longtemps dans la famille Baby. Il fut inhumé à Champlain en 1704.

Mathieu Michel Brunet 25 ans, Marie Blanchard 32 ans, Michelle\* 13, Jean\* 11, M.-Anne\* 9, Jeanne\* 8, Pierre\* 6, Marie\* 4, Jacob\* 1. 1 vache, 31 arpents labourables.

Jean Arcouet 35 ans, Elizabeth Pepin 23 ans, Madeleine\* 5, Elizabeth\* 2. 1 fusil, 2 bœufs, 9 arpents en culture.

Martin des Milliers 35 ans, Nicole Royer 28 ans. Pas d'enfants, 1 fusil, 9 têtes de bétail, 20 arpents labourés.

Pierre Juin 50 ans, Enfants: Marie\* 11 ans, Pierre\* 9, Madeleine\* 7, Joseph\* 5, Anne\*. 215 arpents de terre en valeur.

Guillaume Dubord 45 ans, tailleur, Catherine Guérard 32 ans, Pierre\* 10, Maximin\* 7, Etienne\* 5, Dominique\* 1½. 1 fusil, 1 vache, 10 arpents en valeur.

Jacques Pepin 35 ans, Jean Cahier 28 ans, Marie 8, Jean 6, Marguerite 3, Pierre 1,

Charles Robillard 31 ans, Marie\* 8, Claude\* 3, Adrien 2. 3 bêtes à cornes, 18 arpents cultivés, Domestique: François Morel 11 ans.

Marie la fille aînée est aussi appelée Jeanne.

Marie Grandin était veuve de Michel Morel. Son fils Michel se maria à Montréal en 1696 et vécut à Lachine.

Noël Charpentier 38 ans, Jeanne Toussaint 29 ans, Marie-Madeleine\* 8, Jeanne 5, Etienne\* 3, Médard 1 mois. 4 bêtes à cornes, 20 arpents en valeur.

François Breton 45 ans, Barbe Dumont 35 ans. Domestique: Pierre 12 ans.

Jean Le Pelé 40 ans, Jeanne Isabelle 30 ans, Françoise 24, Antoine 11, Pierre 9, François 6, Marie 3. 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 20 arpents en valeur.

Pierre Couillard 42 ans, Jeanne Bilodeau 50 ans, René 15, Marie\* 12, Pierre.\* 8, 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 24 arpents cultivés.

Pierre Juineau 70 (50) ans, Marie\* 11, Augustin\* 6. 2 bœufs, 10 arpents en culture.

Jacques Brisset 55 ans, Jeanne Fintyse 56 ans. 2 fusils, 9 bêtes à cornes, 50 arpents de terre cultivable.

Jacques Brisset 83 ans, Marguerite Dandonneau 23 ans, Jacques\* 6, Bernard\* 3. Domestiques : Vincent 30, Catherine 14.

Louis Pinard 44 ans, chirurgien, Marie Pepin 20 ans. Enfants : Marie 16, Claude\* 14, Louis\* 12, Marguerite\* 10, Angélique\* 4, Madeleine\* 2. 1 vache 20 arpents cultivés.

Marie est aussi nommée Françoise.

René Beaudoin 35 ans, Marie Raquelot 25 ans, Marie-Jeanne\* 7, Madeleine\* 5, René\* 3. 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 20 arpents labourés.

Louis Tétreau 48 ans, Marie Noël (Landreau) 49 ans, Marie 17, Claude 15, Louis\* 12, Jacques\* 9, Daniel\* 7, Marie\* 4, Joseph\* 3, Michel\* 3 mois. 1 fusil, 9 bêtes de bétail, 18 arpents cultivés.

Marie est aussi appelée Françoise.

Michel Desrosiers 29 ans, Marie Artaut 14 ans, Louise sa mère 55 ans, Jean Artaut 5. 2 fusils, 2 bœufs, 35 arpents cultivés.

Michel était fils d'Antoine Desrosiers, Louise est sauvagesse, veuve Artaut.

Adrien Neveu 29 ans, Marie-Renée Dandonneau 20 ans, sa femme. 1 fusil, 20 arpents en valeur.

Laurent Gouin 40 ans, Marie Gallien 40 ans. 1 fusil, 2 bœufs 12 arpents en valeur, Marie, servante, 10 ans, Jérôme Langlois, 82, ans, serrurier.

Pierre Dandonneau 55 ans, Françoise Jobin 48 ans, Marie\* 17, Louise\* 15, Jacques\* 11, Françoise\* 4. Domestiques: Pierre

Lejamble 30, Jacques Dupuis 31, Marie Benoit 9. 2 fusils, 10 bêtes à cornes, 60 arpents cultivés.

Pierre Lejamble était du diocèse de Bayeux en Normandie. Il se maria, en 1692 à l'île d'Orléans et y demeura.

Alexandre Raoul 50 ans, charpentier, Marie Desrosiers 31 ans, Joseph\* 12, Marie\* 8, Jean\* 5, Jeanne\* 3, Claire\* 2. 1 fusil, 4 têtes de bétail, 12 arpents cultivés.

Les deux premiers enfants sont Joseph-François et Marie-Anne.

Pierre Mercereau 32 ans, charpentier, Etienne Dandonneau 22 ans, Pierre\* 2 ans. 1 fusil, 1 vache, 5 arpents labourés.

Hilaire Limousin 48 ans, tailleur, Antoinette Lefebvre 28 ans, Geneviève\* 8, Marie\* 5, Catherine\* 3, Louise\* 2, Thérèse 1. 5 arpents cultivés.

Jacques Desmoulins 60 ans, Hélène Bonneau, 45 ans. 8 arpents en culture.

Pierre Richer 48 ans. tailleur, 1 fusil, 5 arpents cultivés.

François Vanasse 42 ans, Jeanne Fourier 30 ans, Nicolas\* 9, Marie 7, Catherine 5, Jeanne 3, Françoise 2.

Marie la fille aînée était Marie-Madeleine.

Jean de la Haye 35 ans. 1 fusil, 3 arpents labourés,

Cette année il est au recensement de Gentilly, âgé de 35 ans, possédant 1 fusil et 10 arpents labourés.

René Aubuchon 28 ans. 1 fusil, 20 arpents en valeur.

Pierre Niquet 39 ans, Françoise Lemoine 36 ans, Marie\* 13, Madeleine\* 10, Jean\* 8, Alexis\* 6, François\* 4, Pierre\* 2.

Vivien Jean 30 ans, Catherine Gateau 30 ans, Ignace 7, Marie 5, Joseph\* 2. 4 têtes de bétail, 30 arpents labourés. Domestique: Jean Rileau 28 ans,

Marie porta aussi le nom de sa mère.



Charles Duteau 39 ans, Jeanne Rivard 36 ans, Marie\* 6, Catherine\* 4, Charlotte 2, 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 18 arpents labourés.

Pierre Caillas 50 ans, M. Olive Landry 50 ans, Pierre 17, 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 15 arpents en culture.

René Ouré 50 ans, Denise Damané 40 ans, René\* 14, Denise\* 8, Catherine\* 6, Jean\* 4, Joseph 1, 2 fusils, 3 têtes de bétail, 15 arpents en culture.

Louis Lecomte 27 ans, 1 fusil, 3 têtes de bétail, 18 arpents cultivés.

Jean Lesieur 30 ans. Marie-Charlotte Hubert 36 ans. Jean\* 8, Marie\* 4.

Vincent Merbeuf 47 ans. 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 50 arpents cultivés,

Jean Tousseau 37 ans.

Jacques Turcot 38 ans, charpentier, Anne Desrosiers 20 ans, Etienne 1½. 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 15 arpents cultivés.

Turcot n'avait que 29 ans d'après son baptistère.

Gabriel Benoit 40 ans, Anne Guesdon 40 ans, Gabriel\* 13, Pierre\* 11, Marie\* 12.

Pierre Le François 50 ans, Madeleine Beaumont 35 ans, Pierre 10, Catherine 5, Marie 3, Charles\* 2.

## Chapitre XVI

### FOYERS BENIS

**SOMMAIRE:—DESMOULINS AU VILLAGE LABORDE.—VINGT ET UN BAPTEMES.—HOMMAGE DE MGR GAUTHIER AUX PREMIERS FOYERS CANADIENS.—TRANSPORT DE CONGE POUR LA TRAITE DES PELLETERIES.—UN BAPTEME A GENTILLY.—LES DERNIERES VOLONTES DE VINCENT MERBOEUF.—DE LA SALLE CONCEDE DES TERRES DANS LA LOUISIANE.—LA PETITE VEROLE.**

D'après le recensement que nous venons de lire, nous voyons que la paroisse, qui ne comptait pas encore vingt ans d'existence, était en pleine prospérité. La vie active commerciale, religieuse et agricole suivait son cours.

La population de Champlain en 1681 était de 253 personnes. Le fief Hertel en comptait 25; les Prairies Marsolet 16; Batiscan, 261 et le Cap, 203. (1)

Le sieur de St-Romain fit, au mois de janvier 1681, un transport sans garantie au sieur Jalot, sur Letelier dit Lafortune.

Le 28 du même mois, un beau et grand mariage mit en liesse les paroisses de Champlain, de Batiscan et de Sainte-Anne, M. le curé François Dupré célébrait le mariage de Jacques Aubuchon, de Champlain, avec Catherine, fille de Noël Jérémie, sieur de la Montagne, de Batiscan. L'époux avait vingt-six ans et sa femme seize.

Les parents et les amis présents au mariage furent : J. B. Aubuchon, St-Romain, N. Jérémie, Mathurin Guillet, L. Labernade, Pierre Denis, Adhémair, Michel Fiset et Jean Lemoynie.

---

(1) Rameau IV, 289.

Le 8 mars, les paroissiens eurent la douleur de porter en terre Anne Rousseau, femme de Pierre Juino. C'est la première sépulture inscrite au registre de Champlain. La défunte était âgée de quarante-cinq ans. Assistèrent aux funérailles: son mari, Pierre Juino, Pierre Couillard, Jacques Pepin, Massé-Besgnier et autres parents et amis.

Jacques Pepin s'établit cette année-là à Champlain. Il y fonda une famille-souche. Ses descendants sont nombreux.

Le premier juin, François Baribeault marié à Périnne Moreau fait baptiser son fils Pierre. Cet heureux père, honnête chrétien, après une vie laborieuse et honorable mourut en 1724. Son acte de sépulture mentionne qu'il a donné "des marques de sainteté".

Le 20 juillet, Adhémar passe un contrat pour constituer une rente de sept livres et dix sols, consentie à M. de la Touche par Desmoulins et sa femme, née Hélène Bonneau. Cette famille demeurait au village Laborde. Ils n'ont pas laissé d'enfants. Jacques Desmoulins était de Lille, diocèse de Luçon, dans le Poitou. Leur mariage avait eu lieu à Québec, l'été de 1667. Cette même année, on les voit à Notre-Dame-des-Anges, près de Québec, cultivant un lopin de terre.

L'année de l'état civil nous donne trois mariages, ceux de Jean Desroseirs avec Jeanne Dandonneau, de J.-B. Crevier avec Charlotte Chorel d'Orvilliers, et celui de Julien Rivard, de Batis-can, avec Elisabeth Thunay, âgée de quinze ans, fille du chirurgien Thunay dit Dufresne.

Vingt et un baptêmes mirent la joie et le bonheur dans les familles le Pelé, Adhémar, Dufresne, Turcot, Garnier, Trottier, Richer, Robillard, Téchenet, Neveu, Arcouet, Desmarest, Bigot, Dutaut, Jean, Chorel, Raoul, Desrosiers, Crevier-Duvernay, Babie, et Mandeville.

Pendant que nous écrivons ces lignes, "l'Action sociale" nous apporte le texte du discours de Mgr Gauthier au congrès de Lourdes. L'orateur rend hommage aux premiers foyers canadiens:

"Cette foule anonyme de nos premières mères qui partage les dangers et les labeurs de la vie du défricheur, qu'elle est magnifique de courage et d'endurance! Elle sait, sans doute, quand la vague iroquoise vient battre la frêle palissade de Ville-Marie, faire le coup de feu et défendre son sol; mais fidèle aux lois providentielles, elle accepte avec joie le fardeau des maternités fécondes. C'est elle qui fut la grande créatrice de la nation canadienne. Nous lui devons une race qui, depuis deux cent-cinquante ans, est restée la même dans ses caractères essentiels et à qui elle a légué, comme le meilleur héritage et la meilleure arme de défense, une vitalité merveilleuse. Femmes étonnantes en vérité, à quelquelque poste que la Providence les ait placées et dont on ne saurait mieux fixer le rôle qu'en leur appliquant le mot charmant et profond que l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, disait des femmes qui ont formé l'âme de la France: "*Apud nos et virgo et mater et uxor patriam pietate fovērunt.*" Chez nous la vierge, l'épouse et la mère ont fait éclore l'âme de la patrie au souffle de la piété. Cette âme de la patrie canadienne dont les forces combinées des hivers, de la guerre et de la pauvreté menacèrent tant de fois de détruire les promesses, ces femmes de France la firent éclore et vivre et en renouvelèrent l'amour sacré dans l'âme de nos premiers pères. Oui, l'Eglise de France nous a donné son sang le plus généreux et le plus chrétien."

Jean de Mandeville ne fit qu'un séjour d'une couple d'années à Champlain. Il alla ensuite se fixer à Repentigny.

Pas un deuil n'attrista la paroisse en 1682. Les opérations commerciales continuaient.

Le greffe d'Ahémær indique qu'une obligation de trois cents livres a été consentie par Lesieur dit Callot au sieur Dupré, marchand; ainsi qu'un billet de Nicolas Pot. Une paire de bœufs fut louée à Vivien Jean par Chorel de St-Romain.

Arcouet et sa femme passèrent une obligation au sieur Babbie, marchand, pour deux cents douze livres et douze sols, dix minots de blé froment et un minot de pois verts.

Chaussé reconnaît devoir au sieur de St-Pierre trois cent neuf livres. Le seigneur Pezard de la Touche donne un nouveau titre à Louis Tétreau pour sa terre et un contrat de concession à Couillard.

Les traiteurs obtiennent des congés pour faire le commerce des pelleteries et engagent des voyageurs. L'acte suivant intéressera peut-être le lecteur.

"Le 11 février, un transport de congé est fait par Michel Godefroy, écuyer, sieur de Linctot, seigneur de la rivière St-Michel (Bécancour), lequel cède à François Chorel de St-Romain, marchand de Champlain, un congé accordé à lui Linctot, par Mgr le comte de Frontenac, en date du 23 janvier 1682, signé par Mgr et et plus bas par le Chasseur, portant permission, au dit sieur de Linctot, d'envoyer un canot équipé de trois hommes, marchandises, charge et équipage, pour aller faire commerce et traiter avec les Sauvages dans la profondeur des bois et jusqu'aux nations Outaouaises les plus éloignées.

"Le dit transport fait moyennant le prix de mille livres et la quantité de vingt-cinq pots d'eau-de-vie que le dit St-Romain payera à Linctot ou au porteur des présentes, pour lui, de jour en jour (c. a. d.) à demande.

"De Linctot, St-Romain, de Suève, Disy, Adhémar."

A la même date, quittance de Linctot pour deux cents livres en argent blanc, à compte sur mille livres. La balance est payée le 26 mars suivant. Les signataires sont: Chaussé, de Linctot, Demeromont, Adhémar. D'autres voyages s'organisent pour les Outaouais. Un premier marché est conclu entre M. de Villiers (Chs Legardeur) de St-Romain, Dargi, Lapierre, Puybaro et Chaussée. St-Romain est toujours le pourvoyeur. M. de Villiers lui doit deux cent cinquante livres.

Le second groupe est formé des sieurs Quatre-sous, Beaujoin et Loranger. Un troisième, des sieurs Dusablé, des Ilets, Desmarts, Morneau, Moreau et Leduc.

La signature de Nicolas Toutant apparaît au registre pour la première fois. Il était né en 1651, à Saint-Aubin de Chartres dans la Beauce. En 1686, à Champlain, il épousa M.-Anne Raoul et mourut dans cette paroisse en 1711, laissant six ou sept garçons dont la descendance se trouve dans tout le district des Trois-Rivières.

Une des transactions du mois de janvier 1684 est la vente d'une forge par M. de la Jeunesse à Juino, taillandier. (1) Puis un nouveau contrat de concession est accordé par M. de la Touche à Robillard.

Le 23 janvier, Michel Desrosiers fait baptiser sa fille Jeanne. Le même jour, à Gentilly, paroisse de Champlain, dans une chapelle domestique, le R. P. Xiste Le Tac, Récollet, confère le baptême à Louis Hertel, fils de Jean et de Marie Pescher. L'enfant était né le 9 septembre de l'année précédente.

Le 18 février 1683, une scène lugubre et touchante se déroule chez René Houré, cultivateur. Vincent Merbeuf, célibataire, qui cinq ans auparavant demeurait au village Laborde, est mourant. En présence de Paul Bertrand et de Michel Fiset, de Batiscan, de Pierre Caillat et Charles Disy, de Champlain, il fait son testament. A défaut de notaire, M. le curé Dupré consigne ses dernières volontés.

“Au nom du père et du fils et du Saint-Esprit.

“Je, Vincent Merbeuf, estant au lit malade, mais sain d'esprit, ne voulant mourir sans disposer de mes biens.

“J'ay fait mon testament en la manière qui suit:

“Premièrement. Je supplie très humblement la divine majesté de n'entrer point en jugement avec moy, mais de me faire miséricorde.

---

(1) Qui fait des outils tranchants.

“Je supplie la très sainte Vierge, saint Vincent mon patron et tous les Saints du paradis de vouloir intercéder pour moy et m'assister à l'heure de ma mort.

“Je veux que tous les torts que je pourrais avoir faits soient réparés et mes dettes payées.

“Je dois à M. du Fresne, à M. de St-Romain à Massé-Besnier-

“Je veux qu'il soit dit, le jour de mon décès, un service.

“Je veux estre enterré au cimetière de Champlain et qu'il me soit dit trois messes et le trentain et ce qui restera après mes debtes payées qu'il me soit dit quelques messes par chaque année.

“Je donne et lègue à René Houré cent francs et mon fusil que je donne à son fils, et donne aussy, aux Sœurs de Champlain pour prier Dieu pour moy, vingt francs.

“Je nomme pour exécuteur de mon testament René Houré, habitant de Champlain, et le prie d'en vouloir prendre le soin.

“Ce fut ainsy dicté et nommé par le dit testateur à moy, prêtre, curé de la paroisse de Champlain et par moy lu et relu au dit testateur, qu'il a dit avoir bien entendu, et l'ay abondant interpellé de déclarer en présence des témoins ci-après nommés, si ce n'est pas de franche volonté et sans y avoir été incité par personne qu'il faisait de tels legs à l'église de Champain et faisait dire tant de messes et trois services ce qu'il a déclaré estre véritable et que c'estait librement et sans persuasion, en la maison, où il est au liet malade, chez René Houré, habitant de Champlain, en présence de Mr Bertran et de Mr Fiset, Mr Pierre Caillat et Mr Charles Disy pour ce appelés.

“Demeurant les dits sieurs Bertran et Fiset, à Batiscan, et Pierre Caillat et Charles Disy, à Champlain.

“L'an 1683, le 8e jour du mois de février et ont les dits témoins signé. Pierre Caillat a déclaré ne savoir signé de ce inter-

pellé suivant l'ordonnance. F. Dupré ptre. P. Bertrand, Michel Fiset, Charles Disy." (1).

Décédé le 19 février 1683, le brave Vincent fut enterré le lendemain. Nicolas Toutant, René et Louis Lemoyne, Joseph Mathurin et autres assistèrent à ses funérailles.

Cinq jours plus tard, le curé de Champlain baptisait Jeanne Houré, fille de René et de Denise Damanée.

Pendant les mois de mars et avril, 1683, une seule entrée est faite au registre paroissial. C'est l'acte de baptême de Renée-Françoise, fille d'Hilaire Limousin et d'Antoinette Lefebvre. Le père était tailleur. Ce nom Limousin nous remet en mémoire ce chant de Jean Dutrecht.

"Sur le sol du Limousin, la poésie et la chanson fleurissent toujours et mêlent leurs parfums à l'odeur pénétrante des bruyères, des roses et des genêts d'or des montagnes et des landes, qui dans le soir, répercutent la douce mélodie du pâtre rentrant ses bestiaux."

Hilaire Limousin, né en 1633, à Sainte-Radegonde, diocèse de Poitiers, sachant écrire, dut arriver de France vers 1669, car il n'est pas au recensement de 1667. En 1671, à Québec, il épousa Antoinette Lefebvre, de Charny, du diocèse d'Evreux en Normandie. A cette occasion, il est appelé sieur de Beaufort.

Vers 1674, il s'établit à Champlain et y demeura jusqu'à sa mort survenue en 1708. Ses fils François, Joseph et Pierre ont fondé les familles Beaufort, Brunelle et Saint-Agnan. (2).

(1) Archives du Palais de Justice de Montréal. Transcription par E. Z. Massicotte.

(2) Généalogie de la famille Brunel.

I Hilaire Limousin (dit Beaufort) tailleur b. 1633 fils de Pierre et d'Isabelle Frandin de Ste-Radegonde, évêché de Poitiers; marié à Québec le 9 nov. 1671. Etabli à Champlain vers 1674. Annette Lefebvre b. 1653, fille de Charles et de Louise Prud'homme, de Charny, évêché d'Evreux.

II Joseph Limousin (dit Beaufort) b. 1692. Marié 25 nov. 1718, à Champlain, à Marie-Joseph Dubois b. 1697. Batiscan vers 1773.

III Pierre Beaufort (dit Brunel) b. 19 avril 1727, marié vers 1765 à Marguerite St-Agnan, à Batiscan.

IV Joseph Brunel b. 1770 à Batiscan; marié en 1803 à Ursule Lanouette.

V Joseph Eloi Brunel; marié à Sophie Charest, père, de Edouard Brunel Ptre, père de Gédéon Brunel Ptre, père de Georges Brunel Ptre.

Denis Brunel, marié à Tarcille Marchand, à Batiscan, père de M. l'abbé Epiphane Brunel.



Au printemps, de 1683 comme d'habitude, des voyageurs partirent pour les pays d'en haut. Une convention fut signée devant notaire par les sieurs Babie, Nepveu, Desrosiers et frères, Dagneau, Jean, Jobin et Sauvage.

Léon de Ganne, de la Rochelle, prit du service pour madame Nepveu.

En 1683, il y eut dans la paroisse treize baptêmes, deux mariages et sept sépultures.

Au mois de juillet, Massé Besnier âgé de soixante ans est enterré dans l'église. Au mois d'août, le notaire Adhémar est dans le deuil: il a perdu sa femme, Geneviève Sageot, parisienne, âgée de trente-trois ans. Elle laissait des orphelins. Les quatre autres sépultures sont celles d'enfants.

"Le 20 août 1683, Pezard constitue son procureur spécial et général, Nicolas Petit dit Laprée, des Trois-Rivières, auquel il donne pouvoir et puissance de se présenter, lundi prochain, à l'assignation que leur a été donnée, pardevant monsieur de Boyvinet, conseiller du Roy, lieutenant général de la juridiction des T. R. à la requête de sieur Charles Aubert de La Chesnaye, marchand bourgeois, de Québec, et d'offrir au nom du dit seigneur constituant de payer, au dit sieur Aubert de La Chesnaye, la somme de 1717 livres 2 sols qu'il luy doit pour un billet signé de luy et daté du 30 sept. 1681, pour tous comptes arrêtés (entre Pezard et Aubert) tant de ce qui serait porté sur son livre que sur le livre de la Compagnie et demander un délai avec offre de payer l'intérêt qui diminuera à fur et mesure qu'il fera quelque payement le tout sans préjudice au dit St-Aubert, d'autres sommes qu'il luy doit. Fait et passé à Champlain en présence de Louis Demeromont, huissier royal du dit Champlain.

Signé: La Touche Champlain, Demeromont, Adhémar."

Cette année-là, Robert Cavelier de la Salle, gouverneur du fort Frontenac, exerçait une forte impression sur les esprits en faisant miroiter à leurs yeux un monde de conquêtes nouvelles.

Il disait avoir obtenu du roi la permission de donner des concessions dans tous ses établissements de la Louisiane jusqu'au golfe du Mexique. Un contrat fut délivré à Michel Disy. Le notaire Adhémar conserva l'original dans ses minutes. Charles Dizy obtint lui aussi un contrat de concession qu'il remit également à Adhémar.

Pierre Prudhomme, arquebusier, qui avait demeuré à St-Eloi, seigneurie de Batiscan, obtient de La Salle quarante-quatre arpents de terre aux Illinois. (1)

La population de la paroisse de Champlain en 1683, était de 295 âmes.

L'année 1684 s'ouvre par la sépulture de Jérôme Langlois, arquebusier aux Trois-Rivières en 1657, 1665 et 1681. Il était né avec le siècle et vint mourir à Champlain.

La petite vérole sévit dans la paroisse pendant l'été et coucha dans la tombe plusieurs enfants âgés de trois et quatre ans.

Ils furent enterrés le soir. On conçoit le deuil des familles affligées par la perte de vies si précieuses. En bons chrétiens, les parents se consolait pourtant à la pensée que cette délégation d'anges attirait les bénédictions du ciel sur la jeune colonie.

Les sépultures furent au nombre de six; les baptêmes, de treize et il y eut cinq mariages: Claude David et Jeanne Couillard; Laurent Castel, de Chartres, et Michelle Chartier, veuve de Massé-Besnier; François Huard, un Tourangeau, et Jeanne Brunet; Antoine Guibord, de Clermont, et Jeanne de la Rue; Louis Dandonneau et Jeanne Lenoir, de Paris.

---

(1) Antiquarian, janvier 1914, 22-24.

LES HABITANTS DE CHAMPLAIN

Braves colons venus de France,  
Leurs fils étaient des Canadiens,  
Francs laboureurs, parfaits chrétiens,  
Même soldats dans l'occurrence.

Les rameaux devenant nombreux,  
Les petits-fils sautaient le fleuve  
Et s'en allaient en terre neuve  
Conquérir un pays pour eux.

Bientôt, dans les courses lointaines  
Champlain compta ses découvreurs.  
C'était l'orgueil des "voyageurs"  
De voir dans l'ouest les vastes plaines.

Du côté du soleil couchant  
Ils touchaient aux bornes du monde,  
Ne craignant ni l'homme, ni l'onde,  
Toujours chantant, toujours cherchant.

Puis, de retour dans la famille,  
Travailleurs comme au temps jadis,  
Ils transmettaient de père en fils,  
Leur nom sans tache, et la faucille.

Les siècles se sont écoulés  
Sans changement et sans mélange.  
Aujourd'hui la même phalange  
Garde les champs qu'elle a peuplés.

B. SULZE.

## Chapitre XVII

### ERECTION CANONIQUE DE LA PAROISSE

**SOMMAIRE: — LETTRE DE MGR DE LAVAL.— DONATION D'ETIENNE PEZARD AU CURE DE CHAMPLAIN.—VISITE DU GRAND ARCHIDIACRE.—NOTRE-DAME DU BON -SECOURS.— LA CLOCHE.—LE PAIN BENIT.— MEMOIRE GENERAL DE CE QUI APPARTIENT A L'EGLISE.**

Une heure solennelle a sonné pour les paroissiens de Champlain. Ils ont reçu de Mgr de Laval la lettre suivante:

“François par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, Evêque de Québec dans la Nouvelle-France, pour mémoire perpétuelle. Il est de la sollicitude pastorale et épiscopale de bâtir des églises dans les lieux où il y a beaucoup de fidèles, d'y ériger des paroisses, et d'envoyer, à l'exemple des apôtres des ouvriers dans la vigne et la moisson du Seigneur; d'y établir des curés et des prêtres pour cultiver cette vigne et en recueillir les fruits, et cela en y annonçant la parole de Dieu, en administrant les sacrements, en faisant l'office divin et s'acquittant de tous les autres emplois établis par la loi divine et ecclésiastique, pour le culte de Dieu, la conduite de l'Eglise et le salut des âmes, suivant le saint évangile de J.-C., les saintes écritures, les sacrés canons dictés par l'esprit de Dieu et consacré par la vénération de l'univers entier et suivant les traditions des SS. Pères. Or y ayant déjà beaucoup de fidèles et une église bâtie dans le lieu communément appelé Champlain, nous avons résolu d'y ériger une paroisse, surtout d'après le désir qu'en a témoigné Sa Majesté très chrétienne, Louis XIV, roi de France, et y étant aussi excité par les prières et les vœux des habitants. C'est pourquoi après avoir invoqué Dieu, nous avons érigé et par les présentes érigeons la dite paroisse sous le titre de Notre-Dame de la Présentation, avec ses lieux et

dépendances sous notre entière juridiction et celle de nos Successeurs Evêques de Québec, lui donnant les dîmes pour dot. Quant au gouvernement de la dite paroisse, dont l'élection, la nomination, la collation et la provision appartiendra de plein droit à nous et à nos successeurs, nous l'avons accordé et accordons à maître François Dupré, prêtre orthodoxe, jugé digne et capable; voulant et ordonnant que les paroissiens ornent et décorent à leurs frais, d'une manière convenable et perpétuellement la dite église, et qu'ils la fournissent et donnent les vases, livres, ornements et tout ce qui sera nécessaire pour faire dignement l'office divin; et pour que le dit curé soit vêtu et nourri d'une manière convenable et honnête, nous lui avons adjugé et assigné, adjugeons toutes les dîmes de quelque espèce qu'elles soient, toutes oblations quelconques faites pendant la messe et tous les autres droits paroissiaux qui pourront être par nous établis et réglés. Donné à Québec, le 2 novembre 1684.

FRANCOIS, Evêque de Québec.

La donation du seigneur avait été faite le 8 février 1684. Voici l'acte tel que redigé par le notaire Genaple de Québec.

DONATION D'ETIENNE PEZARD AU CURE DE CHAMPLAIN

Par devant François Genaple, Gardenote du Roy, notre Sire, en la Prévosté de Québec, en la Nouvelle France soubné fut présent, en sa personne, Estienne Pezard, Ecuyer, Sr de la Touche Champlain, seigneur du dit lieu estant de présent en cette ville, logé en la maison du Sr Frérot; Lequel a dit et déclaré que dans le pieux dessein qu'il a toujours eu que l'église Paroissiale du dit Champlain fut bastye et scituée sur la terre seigneuriale et domaniale, il avait désiré ci-devant, à cet effet, donné, cédé et délaissé, dès lors, en pur don, à toujours, la terre sur laquelle sont présentement la dite Eglise, maison et cour Presbitérale d'icelle, avec le cimetièrre; Par Billet qu'il en avait fait a Messire François de Laval, premier évêque de Québec, en date du vingt cinquième Juin, mil six cent soixante et seize, en attendant qu'ils passent le présent contrat de donnation qu'il a entendu et entend en faire;

Et que voulant et souhaitant non contribuer à l'avenir à la subsistance du curé ou prestre qui fera les fonctions curiales, en la dite Eglise, à cet effet et pour cette cause, il reconnoît et confesse donner, céder et délaisser, comme de fait, il donne, et cède et délaisse par ces présentes, en pure et pleine propriété, du tout, dès maintenant et à perpétuité, par donation pure et simple et irrévocable entre viis, sans aucune charge ny redevance quelconque, en aucune manière que ce soit, au curé ou prestre faisant les fonctions curiales de la dite Eglise et à ses successeurs, à ce présent et acceptant, pour Eux, mon dit Seigneur l'Evesque de Québec, un arpent de terre de front, sur cinq arpens de profondeur, à prendre du dehorre de la clôture de la dite cour du Presbitère, tirant vers le costeau: Et en outre de la dite terre et place sur laquelle sont situés les dites Eglise, cimetièrre, maison et cour du dit Presbitère cy-devant mentionnés; avec tout ce qui se trouve au devant en descendant jusqu'au bord de la grève, sur la largeur d'un arpent comme dessus, lesquelles terres cy-dessus mentionnées seront mesurées, arpentées et bornées, pour estre séparées d'avec celles de la dite seigneurie;: Transportant par le dit sieur Donateur tous droits de propriété fond, tréfond, noms, raisons et actions, saisines et possession des dites choses données desquelles il se dessaisit demet et devest dès à présent, ez-mains de mon dit seigneur l'Evesque de Québec, pour et au profit du dit curé, et ses Successeurs pour en faire, disposer et jouir comme bon leur semblera voulant qu'il en reste et demeure saisy, devestu et mis en bonne et suffisante saisine et possession. Cette donation et délais ainsy faist par le dit Sieur donateur sans aucune charge ny redevance ny autre prétention de sa part que de participer aux bonnes œuvres de dévotion qui se feront en la dite Eglise. Er pour faire insinuer et régistrer ces présentes où il appartient, les dites parties et dits noms fait et constitué leur Procureur général et spécial, le Peoteur de ces présentes, auquel ils donnent tout pouvoir de ce faire ainsy que pour faire mesurer et arpenté les terres cy-dessus données et mentionnées car ainsy et Promettant et Obligeant le dit Sr donateur &c Renonçant &c fait et passé a l'égard du dit sieur de la Touche Champlain donateur, en la maison du dit sieur Frérot luy présent et Sr Claude Baillif, architecte en

cette ville temoins et à l'égard de mon Seigneur l'Evesque de Québec dans son hostel Episcopal en présence des sieurs Estienne de Lessart, habitant de la coste de beaupré, et Hilaire charretier, demurant au Séminaire de cette ville, tesmoins, qui ont signé ces présentes avec monseigneur l'Evesque, le dit sieur Donateur et les autres témoins cy devant nomez. Ce huitième jour de février, avant midy, mil six cent quatre-vingt-quatre, François Evesque de Québec; Pezard La Touche de Champlain.

Le contrat fut inscrit, au greffe des Trois-Rivières, dans le volume des Insinuations, le 10 avril 1684. L'arpentage de la terre fut fait au mois de juillet de la même année. Comme on le voit, M. François Dupré faisait les choses en règle.

Au mois de juin 1685, la paroisse reçut la visite de Messire Louis Ango de Maizerets, grand archidiacre de Mgr de Laval, qui l'avait connu chez les jésuites de Lafèche.

Le visiteur s'acquitta minutieusement de sa mission et redigea les articles suivants.

#### ARTICLES DE LA VISITE DE LA PAROISSE DE CHAMPLAIN

Louis Ango, prestre, chanoine, grand archidiacre, vicaire-général de Monseigneur l'illustrissime et réverendissime Evêque de Québec, ayant visité l'église paroissiale de la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie, située en la seigneurie de Champlain, et assemblé les marguilliers et les habitants de la dite paroisse, à l'issue de la grand'messe, au son de la cloche, nous avons dressé les articles suivants:

"1.—L'on aura deux registres; dans l'un, on entrera les comptes des marguilliers pour y estre avec l'inventaire des meubles et ornements de l'église, pour être représentés dans les visites et dont l'un servira d'archives, et l'on y écrira les articles de visite, fondations, contrats, authentiques de reliques, élection des marguilliers et tous autres papiers concernant la dite église.

“2.—Chaque marguillier sortant de charge demeurera chargé de ses reprises et fera payer les dettes qui sont échues en son année, sans que celui qui succède soit obligé de les poursuivre.

“3.—Comme tout l'honneur de l'église se doit terminer au Saint-Sacrement, on y tiendra la lampe toujours allumée, autant que faire se pourra, à quoi nous exhortons un chacun de contribuer selon son pouvoir.

“4.—On fera faire un devant d'autel noir et un drap mortuaire ou on en fera venir de France. On achètera pareillement une cloche en la place de celle qui est cassée, que l'on vendra au profit de l'église.

“5.—On mettra deux cadenas aux fonts baptismaux que l'on tiendra toujours bien fermés.

“6.—On tiendra le cimetière bien clos en sorte que les animaux n'y puissent entrer et on y plantera une croix au milieu, selon l'ordre de l'Eglise.

“7.—Nous avons permis, suivant la demande qui nous a été faite, de célébrer la messe dans la Congrégation.

“8.—Sur ce qui nous a été représenté par M. le curé, marguilliers et habitants, qu'il y avait une dévotion avec concours de peuple à une image de Notre-Dame appelée de Bon-Secours, commencée depuis plusieurs années, et nous ayant demandé notre approbation et permission pour y bastir une petite chapelle, en l'honneur de Notre-Dame du Bon-Secours, nous l'avons permis et au dit curé de la bénir et d'y célébrer la messe.

“9.—Nous approuvons la louable coutume de faire des Sauts du Saint-Sacrement les fêtes, dimanches et jeudis de chaque semaine.

“10.—Comme il n'y a rien de plus grande conséquence que de bien conférer le sacrement de baptême, nous ordonnons au sieur curé d'en faire une instruction familière, deux fois par an, au prosne de la messe et de bien instruire celles qui font les fonctions de



sages-femmes de la forme et matière de ce sacrement, pour s'en servir au cas de nécessité et son sans que l'enfant soit en danger.

"11.—Nous avons déclaré et déclarons que les habitants de l'Arbre-à-la-Croix, des prairies Marsolet et de Gentilly seront dépendants de cette paroisse, ainsi qu'il a déjà été réglé, et ordonnons aux dits habitants de payer les dîmes et autres droits curiaux au curé du dit Champlain et de le reconnaître pour leur pasteur.

"12.—Sur les plaintes qui nous ont été faites par le dit sieur curé que plusieurs ne payaient pas fidèlement les dîmes et que d'autres différeraient trop longtemps à les payer, ce qui, ne se pouvant faire sans péché mortel, et une espèce de sacrilège nous déclarons qu'à l'avenir on ne recevra pas à la communion paschale ceux qui auront fraudé ou refusé de payer les dîmes, avant ce temps-là, si ce n'est du consentement du dit curé, qui sera tenu d'en avertir publiquement au prosne quinze jours avant l'ouverture des pâques, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

"13.—Nous ayant été fait plainte par le dit sieur curé et habitants de quelques personnes scandaleuses depuis plusieurs années qui, ayant été souvent averties, n'auraient pas voulu se corriger, nous avons ordonné au dit sieur curé de leur faire derechef de nouveaux avertissements dans les formes, et en cas qu'elles persistent avec obstination, dans les dits scandales, de leur refuser les sacrements et de ne les recevoir à l'offrande et à tenir les enfants sur les fonts du baptême, et, en cas de mort, de ne leur donner la sépulture ecclésiastique, si elles n'ont donné, avant leur décès, des marques d'une véritable pénitence.

"14.—Sur ce qu'on nous a demandé de régler quelques différends entre les marguilliers et officiers de la justice, pour la marche dans les processions et autres honneurs de l'Eglise, nous les avons renvoyés à des personnes devant qui il appartiendra et cependant avons ordonné qu'on n'innovera rien que toutes choses resteront dans l'état qu'elles ont été jusques à maintenant, sans apporter aucun changement.

“15.—Comme il n’y a point de temps où l’on ait un plus grand besoin que dans celui de l’agonie, lorsque quelque personne se trouvera en cet état, on sonnera la cloche pour exciter un chacun de prier Dieu pour le malade.

“Nous ordonnons aux dits marguilliers et habitants d’exécuter tous et chacun des dits articles qui les concernent, suivant leur forme et teneur, et, à leur curé d’y tenir la main, et de les publier au plus tôt au prosne de la messe, à ce que personne n’en prétende cause d’ignorance.

“Donné au dit Champlain, le dixième jour de juin, de l’année mil six cent quatre-vingt-cinq, sous notre seing et le contre-seing de notre secrétaire.

“Louis Ango, grand archidiacre.”

De cette ordonnance, retenons le paragraphe huitième qui nous révèle une grande “dévotion à Notre-Dame de Bon-Secours.” “Ils m’ont établie gardienne de leurs champs.” (Cantic, 1, 5.) De son autel rustique, Marie veillait sur les moissons et les récoltes, elle éloignait les orages, les sécheresses, les sauterelles, les gelées. Elle demandait à Dieu un ciel plus clément, un soleil plus doux et d’abondantes rosées.

Quelques-uns des colons, qui avaient vécu à Montréal, avaient apporté avec eux et implanté dans la paroisse cette dévotion à Notre-Dame de Bon-Secours. La population accourait au pied de l’autel de Marie pour offrir, à ses bénédictions, les fleurs et les fruits de la terre. Notre-Dame souriait à ses enfants, elle les encourageait, car il était bien dur alors le labeur de l’homme des champs qui reculait la forêt et luttait contre un climat rigoureux. Mais leur céleste gardienne mettait au cœur, non-seulement des hommes, mais aussi des femmes et des enfants, voire même à celui des filles du seigneur, le courage de manier la bêche ou la charrue, sous l’humble vêtement de toile ou d’étoffe du pays tissée par elles-mêmes.



NOTRE-DAME DE BON SECOURS.

a  
q  
p  
b  
n

cu  
jo  
lè  
na  
ou  
pe

av  
à t  
fleu

Tous les cultivateurs de Champlain nommaient Marie suzeraine de leur terre, et le seigneur lui-même ne voulait relever que de la Fleur des champs, *ego flos campi*.

En retour pour les empêcher de s'attacher aux biens terrestres, la Vierge des moissons leur disait avec saint Jean Damascène: "Souviens-toi ô homme, que tu es ciel et que tu retourneras au ciel, *coelum es et in coelum ibis*."

Puisse Notre-Dame de Bon-Secours qui a veillé sur Champlain au berceau, bénir encore la paroisse et faire fructifier la terre pour qu'elle reste "la grande amie." Que ses fils ne la désertent pas pour l'air empesté des villes. Retenez, ô Mère, les cœurs et les bras et qu'un jour nous déposions tous à vos pieds les gerbes de nos mérites.

Non moins consolant est l'article neuvième qui permet au curé de faire des saluts du Saint-Sacrement les dimanches et les jours de fête ainsi que les jeudis de chaque semaine. Ce privilège n'était pas partagé par toutes les paroisses. Les communautés religieuses elles-mêmes n'avaient cette faveur que quatre ou cinq fois par année. Les heureux gens de Champlain peuvent se glorifier d'avoir échappé au jansénisme.

Ce qui surprend, c'est que la cloche soit cassée en 1685. Elle avait été achetée du séminaire de Québec et il faut croire que c'est à toute volée qu'elle conviait les paroissiens des deux rives du fleuve au service divin.

LA CLOCHE

La cloche, appelant à l'autel,  
Eclate avec sa voix sonore,  
Et chante aux quatre vents du ciel  
La gloire du Dieu que j'adore.

Annonce-t-elle un nouveau-né,  
C'est l'avenir, c'est l'espérance.  
L'espoir chrétien s'est incarné  
Entre la joie et la souffrance.

Comme un clairon, trois fois le jour,  
L'angelus tinte dans l'espace,  
Prend sa volée, arrête court,  
Nous disant: C'est le temps qui passe.

Quand l'incendie et la terreur  
Se répandent dans la campagne,  
Le tocsin devenu rageur  
De coups vibrants les accompagne.

Le son morne des jours de deuil  
Prépare à notre fin dernière,  
Battant la marche du cercueil,  
Les glas évoquent la prière.

Mais écoutez le carillon!  
Voici la noce qui défile;  
Entraîné par le tourbillon,  
J'ai le cœur gai, l'esprit docile.

La cloche marque tous nos pas  
Sur le grand chemin de ce monde.  
Et du berceau jusqu'au trépas,  
C'est elle qui conduit la ronde.

B. SULTAN.

RECENSEMENT DE L'ANNEE 1685

|                   | Batiscan | Champlain |
|-------------------|----------|-----------|
| Maisons           | 53       | 35        |
| Moulins           | 1        | 1         |
| Armes à feu       | 50       | 53        |
| Arpents en valeur | 724      | 833       |
| Chevaux           | 6        | 4         |
| Bêtes à cornes    | 196      | 155       |
| Moutons           |          | 5         |
| <br>              |          |           |
| Hommes            | 41       | 44        |
| Femmes            | 50       | 41        |
| Grands garçons    | 18       | 43        |
| Petits garçons    | 72       | 56        |
| Grandes filles    | 17       | 31        |
| Petites filles    | 63       | 57        |
|                   | <hr/>    | <hr/>     |
| Ames              | 261      | 272       |

“C’était alors la coutume, dit M. J. Edmond Roy, dans son histoire de la Seigneurie de Lauzon, que les paroissiens offrirent chaque dimanche, à tour de rôle, un pain à l’église pour le bénir, le partager entre les fidèles et le manger avec dévotion. Cette institution du pain béni, d’après quelques savants, remontait au septième siècle dans le concile de Nantes. On le donna d’abord aux seuls catéchumènes, afin de les préparer à la communion.”

“Dans toutes les églises paroissiales de la Nouvelle-France, il devait d’abord être présenté au seigneur, haut-justicier, ensuite au capitaine de la côte, aux juges de la seigneurie et après indifféremment à tous ceux qui se trouvaient dans les églises.” (1)

“Les paroissiens n’offraient à l’origine que le pain de ménage cuit à la maison, mais les gens plus à l’aise se piquèrent bientôt d’ambition et l’on vit alors des pains à plusieurs étages qui sor-

(1) Ed. et Ord., vol. 1. p. 354.

taient de chez le pâtissier en renom. Ce pain béni composé de gâteaux et de cousins, enluminés de minces feuillets dorés qui représentaient des castors ou des feuilles d'érables, ou encore tout enguirlandés de banderolles ou d'étendards, était apporté au chœur sur un brancard au commencement de la messe, et le prêtre officiant en faisait la bénédiction solennelle. Aussitôt après, le bedeau et ses aides procédaient à la distribution aux fidèles. Les cousins étaient réservés aux chantres et aux personnes de distinction de la paroisse. On faisait aussi honneur aux parents et aux amis en leur envoyant des parts de pain béni. La partie que l'on envoyait à celui qui devait rendre le pain béni au prochain jour s'appelait le chanteau.

“La vieille et si touchante coutume du pain béni que l'on retrouve encore dans toutes les églises de France est disparue des paroisses du Canada depuis 1874.

“Des personnes qui avaient l'habitude de s'héberger chez les uns et les autres, on disait qu'elles passaient en pain béni.”

Quelques paroissiens récalcitrants de Champlain refusaient de donner le pain béni à leur tour. Le seigneur Poisson de Gentilly, et quelques habitants qui avaient quitté la paroisse, mais qui y conservaient leurs propriétés, furent poursuivis en justice pour avoir failli à ce devoir. La loi les y contraignit. Quant aux pauvres, des personnes aisées y suppléaient par des dons volontaires. Sur le vieux registre déjà cité on lit :

“ Pains bénits reçus en blé, en l'année mil sept cent un, pour être distribués aux pauvres :

“ Houré un demi-minot, Caillas, un demi-minot, Duteault, un demi-minot, la veuve Turcot, trois mesures, la veuve Desrosiers, un demi-minot, Montplaisir un demi-minot, la veuve Montplaisir, un demi-minot, M. S. Romain, un demi-minot, Melle Latouche, un minot, Mercereau, un demi-minot, Beaufort, une livre de tabac, M. Désy, un demi-minot de blé, Beaulieu 55 sous, M. Babie, un demi-minot, Brisset, 4 sous, la veuve Desrosiers trois mesures, Lafrenière, un demi-minot, Couillard, trois mesures, Desmarest, un demi-minot.”

C  
J  
F  
M  
M  
"  
"  
"  
Jui  
"  
Juil  
Aoû  
"  
Sep  
Nov  
Déc  
"  
"  
"  
"  
]  
dans  

---

  
(1)



CATALOGUE DES PERSONNES QUI ONT PROMIS DE RENDRE LE PAIN  
BÉNIT DE DÉVOTION AUX FÊTES SOLENNELLES, OUTRE LE  
RANG ORDINAIRE DE PAROISSE; SAVOIR:

|            |                          |                                      |
|------------|--------------------------|--------------------------------------|
| Janvier.   | Le premier jour de l'an. | M. Du Taut.                          |
| "          | Sainte Geneviève         | Joseph Pepin.                        |
| "          | Les Rois.                | M. Alexis Carpentier.                |
| Février.   | La Purification.         | M. Desrosiers.                       |
| "          | Saint-Mathias.           | MM. les Charpentiers.                |
| Mars.      | Saint-Joseph.            | M. Joseph Toutan.                    |
| "          | L'Annonciation.          | M. Dandonneau.                       |
| "          | Pâques.                  | M. de la Touche.                     |
| "          | Sainte-Famille.          | Madame Beaujoin.                     |
| Mai.       | Saint-Jacques.           | M. Babie.                            |
| "          | L'Ascension.             | M. Alexis Morinville.                |
| "          | La Pentecôte.            | M. de St-Romain.                     |
| "          | Fête-Dieu.               | M. des Miliers.                      |
| Juin.      | Saint J.-Baptiste.       | (illisible)                          |
| "          | Saint-Pierre.            | M. Baron.                            |
| Juillet.   | La Visitation.           | M. Jean Bailly.                      |
| Août.      | L'Assomption.            | M. Montplaisir.                      |
| "          | Saint-Louis.             | M. Joseph Alexandre La-<br>fontaine. |
| Septembre. | La Nativité.             | M. Nepveu.                           |
| "          | Saint-Michel.            | M. Cailla.                           |
| "          | N.-D. de la Victoire.    | M. Jean Carpentier.                  |
| Novembre.  | La Toussaint.            | M. Antoine Lamothe.                  |
| Décembre.  | St-François-Xavier.      | M. Breton.                           |
| "          | La Conception.           | M. Lacroix.                          |
| "          | Noël, minuit.            | M. de la Touche.                     |
| "          | Noël, (le jour).         | M. Alexandre.                        |
| "          | Saint-Etienne.           | M. Mercereau.                        |
| "          | St-Jean l'Evangeliste.   | M. Tremble.                          |

La cour, en 1716, donna "un règlement au sujet des honneurs dans les églises". (1) Quelque précis et détaillé qu'il fût, il

(1) Edits et Ordonnances, III, p. 352

ne pouvait cependant prévoir tous les cas ; et d'ailleurs ce règlement n'avait pas encore été publié lorsque l'intendant Raudot rendit une ordonnance qui accordait certains honneurs dans l'église aux capitaines de milice ou "capitaines des côtes", comme on disait à cette époque. Ces humbles officiers rendaient beaucoup de services au gouvernement et au public: c'est à eux, par exemple, que l'intendant adressait des messages, ses arrêts, ses ordonnances, et par eux qu'il les portait à la connaissance des habitants. Raudot décida qu'ils méritaient une distinction, et que dans les processions ils marcheraient immédiatement après les marguilliers; puis, qu'on leur donnerait le pain bénit après les marguilliers, mais avant tous les autres habitants. Les marguilliers devaient voir à ce que le bedeau leur portât ainsi le pain bénit, et cela sous peine de dix livres d'amende. (1)

Mgr de Saint-Vallier s'opposa à cette ordonnance, et pria M. Bégon, le nouvel intendant (1712-1726), de surseoir à son exécution. Il prétendait, et avec raison, que M. Raudot "n'avait pu donner ce droit aux capitaines de milice", dans une affaire qui intéressait l'église, le bon ordre et la discipline aux offices religieux "sans la participation de l'évêque ou de ses grands vicaires", et que les "capitaines de milice n'ayant pas de place marquée dans les églises, le bedeau n'était pas obligé d'aller les chercher". M. Raudot s'était fondé sur ce point qui avait été réglé au Conseil d'Etat le 12 avril 1710: "Sa Majesté veut que par le Conseil Supérieur établi à Québec, il soit réglé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin de chaque bourgeoisie ou communauté, soit pour leur rang à l'église, ou ailleurs."

"Les capitaines de milice sont dans ce cas, écrivait M. de Vaudreuil, puisqu'ils ont l'honneur de commander les habitants pour aller à la guerre et pour les autres services pour lesquels ils sont commandés, et d'être aussi chargés des exécutions des ordres des intendants."

---

(1) Edits et Ordonnances. II, p. 275.

Puis il se plaignait que l'Evêque n'avait pas voulu entendre ses raisons, et il pria le ministre" de lui faire savoir les intentions de S. M."

L'ordonnance de M. Raudot fut maintenue: c'était un échec pour l'Evêque. On assigna une place aux capitaines de milice, dans l'église, "après les seigneurs des paroisses", et le bedeau leur portait le pain béni "avant les autres habitants", (1).

#### MÉMOIRE GÉNÉRAL.

Mémoire général de tous les ornements et meubles sacrés appartenant à l'église de Champlain, fait au mois de janvier de l'année 1687, par messire François Dupré.

Le tabernacle acheté en France; il a coûté deux cent trente livres, argent de France. Il est revenu à trois cents livres posé dans l'église, laquelle somme a été trouvée par la quête que j'ai faite dans l'église et par les maisons de la paroisse.

Un calice qui a coûté cent francs, payés par une quête par les maisons.

Un ciboire et un soleil qui ont coûté ensemble la somme de cent trente livres. Le ciboire a été payé par feu M. de la Tour et le soleil, par le revenu de l'église.

Une boîte brodée, où repose le Saint Sacrement, que j'ai donnée.

Un coffre d'étain, où sont les Saintes Huiles, acheté par les marguilliers.

Les fonts baptismaux de plomb, achetés par les marguilliers, au prix de quarante-quatre livres.

Un crucifix d'ébène servant au maître-autel, que j'ai donné.

---

(1) Corresp. générale, Vol. 34, Vaudreuil et Bégon au ministre, 15 nov. 1715 20<sup>e</sup> sept. 1714, cité dans l'Eglise du Canada, par Mgr Auguste Gosselin, p. 313.

Un crucifix servant à la sacristie que j'ai donné.

Un crucifix qui sert sur l'œuvre, acheté par les marguilliers.

Quatre paires de burettes. Une paire donnée par moi et les trois autres paires ont été achetées par les marguilliers.

Deux bassins d'étain, pour laver les mains à l'église, donnés par les marguilliers.

Une cloche achetée par les marguilliers, au séminaire, pesant cent vingt livres ou environ qui est revenue à cent soixante et dix-neuf livres, laquelle cloche a été cassée. Elle a été payée par les marguilliers.

Il a été acheté une autre cloche pesant le poids de cent quatre-vingt-quatorze livres, qui est revenue à la somme de deux cents livres payées par les marguilliers.

#### LES IMAGES OU TABLEAUX.

Deux images en sculptures dorées, l'une de Notre-Dame et l'autre de saint Joseph achetées en France par les marguilliers.

Deux tableaux, l'un de la Conception de la sainte Vierge, payé par moi trente livres; l'autre, une belle Notre-Dame en-châssée, servant aux grandes festes, à l'offrande, donnée par moi.

Six reliquaires ou tableaux, avec leur cadre doré que j'ai donnés.

Dix autres tableaux grands et petits, à cadre doré, achetés par les marguilliers.

Six petits tableaux dont les cadres sont d'ébène, achetés par les marguilliers du banc.

Une pierre d'autel consacrée, donnée par le Séminaire.

Un parement d'autel de taffetas satiné à fleurs.

Un parement d'autel de petit brocart.

Autre parement d'autel de taffetas rayé.

Autre parement d'autel avec voile de calice et deux coussins de moquette verte à fleurs, le tout par M. des Ruisseaux.

Autre parement de camelot rouge donné par moi.

Autre parement de brocart blanc et rouge qui font en tout six devants-d'autel.

#### LES CHASUBLES.

Une chasuble de futaine à fleurs, son étole, manipule, voile et bourse.

Autre chasuble de moquette avec un fond d'argent; son étole et manipule, avec un voile de tapisserie, au milieu duquel il y a un Saint-Esprit.

Autre chasuble de brocart vert et blanc, doublée de taffetas blanc, son étole, manipule et voile de calice, le tout donné par M. Bazire. (1)

Autre chasuble noire, son étole, manipule, bourse et deux coussins.

Autre chasuble de camelot violet gaufré, son étole, manipule, bourse et voile. Ce qui fait en tout sept chasubles.

#### PAVILLONS.

Un pavillon de taffetas rouge donné par M. des Ruisseaux.

Autre pavillon d'indienne qui sert pour couvrir le tabernacle, donné par les femmes de la Sainte-Famille.

Autre pavillon de brocart vert.

---

(1) Charles Bazire, marchand à Québec et receveur des droits du domaine du Roi, décédé en 1677.

Autre pavillon de taffetas rayé. En tout quatre.

Un voile ouvragé de toile blanche.

Un couvre table de camelot rouge.

Deux étoles dont l'une est noire et l'autre de taffetas brocardé blanche et violette.

Une aulne de camelot pour couvrir le pupitre, un tapis de drap vert, avec le dais de moquette, servant au banc de l'œuvre, donné par messire Morin, curé.

Deux petits coussins de tapisserie.

Deux grandes tapisseries.

Dix petites pièces de tapisserie de Bergame.

Un petit tapis de toile rayée qui couvre l'autel, comme aussi un semblable qui couvre et entoure l'autel de la sacristie.

Une bannière de camelot rouge.

Cuivrerie, chandeliers, flambeaux.

Une croix de procession, une lampe et un encensoir de cuivre et une petite navette avec la cuillère, un bénitier aussi de cuivre, une lampe, quatre chandeliers, deux de cuivre et deux flambeaux façon d'argent.

Dix chandeliers de bois, six rouges et quatre noirs.

Quatre vases de faïence.

Deux, de bois rouge.

Des bouquets.

LIVRES.

Deux grands livres de chant noté.

Un missel romain, in-folio.

Autre missel romain, in-folio, vieux.

Un vieux rituel romain séparé en quatre.

Quatre robes rouges pour les enfants et leurs bonnets carrés avec huit camails.

LINGES.

Trois aubes, deux ceinturons, six amicts, quinze purificatoires, dix corporaux, huit lavabos, quatre mouchoirs de poche, huit tours d'étole, quatre nappes d'autel, deux de communion, une petite servant à la crédence, trois surplis, une tavaïolle, la grosse nappe de toile qui couvre immédiatement la pierre d'autel. Quatre pales à couvrir le calice, le canon et l'*in principio*, une boîte de fer blanc à hosties, un miroir accommodé en reliquaire, un réchaud, l'aspersoir, quatre tableaux noirs dont le fond est en velours, un devant d'autel de satin violet, une nappe de brocart, une chappe en moquette, une grande armoire fermant à clef.

Le successeur de monsieur le curé François Dupré fut monsieur le chanoine Benoît Pierre Duplein. Son séjour à Champlain ne fut que de cinq mois. Arrivé en mars, il partit au mois d'août suivant. Deux ans plus tard, le vénérable octogénaire mourait à Montréal, le 2 octobre 1689.

Le chanoine Thomas Morel, prêtre fervent, qui avait beaucoup travaillé au saint ministère vint donner, en octobre 1687, une mission à Champlain. Mais ses forces trahirent son courage; dangereusement malade, il retourna à Québec où il mourut le 23 novembre âgé de 51 ans. Ce vaillant serviteur de Dieu, tombé au champ d'honneur, comptait de beaux états de service dans les pénibles missions de la Nouvelle-France.

Pendant le mois de décembre 1687, la desserte de la cure de Champlain fut confiée à un trifluvien, messire Claude Volant. Il était né ainsi que Pierre, son frère jumeau, le 8 novembre 1654. Ils furent les premiers élèves du collège de Québec et furent ordonnés le même jour en 1678. Claude fut à deux reprises curé de Batis-

can. Nommé curé de Varennes en 1692, il y mourut en 1719 âgé de 65 ans.

Un autre trifluvien lui succéda. C'était le R. P. Ambroise Pélerin, fils de Pierre, sieur de St-Amand, soldat de la garnison des Trois-Rivières en 1654, et de Louise Mousseau. Il fut baptisé aux Trois-Rivières le 10 juillet 1656 et entra chez les RR. PP. Recollets vers 1673. Passé en France, il en revint en 1683. De 1688 à 1689, il fut missionnaire à Champlain. Il retourna en France et mourut à Paris, en 1708, âgé de 52 ans dont trente-cinq de vie religieuse.

Dans les registres des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1691, on trouve Mde Louise des Mousseaux, femme de M. St-Amand. (1)

Messire Gaspard Du Fournel eut une plus longue carrière. Il y avait un an qu'il était au Canada lorsqu'il fut nommé curé de Champlain. Après quatre années de ministère, il fut transféré à la cure de l'Ange-Gardien, où il mourut le 30 mars 1757 ayant atteint sa 96ième année.

Cette succession de six prêtres qui ne firent que passer à la cure de Champlain, de 1687 à 1692 se ferme par le nom d'un martyre.

Messire Nicolas Foucault, du diocèse de Paris, était venu au pays avec Mgr de Saint-Vallier dont il fut le premier secrétaire. Ordonné à Québec le 3 décembre 1689, il fut nommé en juin 1690 curé de Batiscan, où il demeura pendant six ans. Ce charitable prêtre, en qualité de voisin, eut souvent l'occasion d'exercer le saint ministère à Champlain. Au mois de juin 1692 jusqu'au mois d'octobre il fut curé de cette paroisse.

En 1701, M. Foucault était dans les missions du Mississipi, où il travaillait avec ardeur et courage au salut des âmes. Il y fut assassiné par les Tamarois, au mois d'octobre 1702. M. Trem-

---

(1) Note manuscrite du R. P. Odoric, O. F. M.



blay écrivant à Mgr de Laval dit : "M. Foucault avait pour mille écus d'effets. Quelle perte outre celle de sa personne qui est inestimable." (1).

Messire Claude Bouquin, prêtre du diocèse d'Orléans, prend la cure en octobre 1692. Son administration fut signalée par des litiges avec ses paroissiens qui se dénouèrent devant les tribunaux civils.

Le premier démêlé de M. le curé Bouquin eut lieu à l'occasion d'un scandale public donné par un militaire bien en vue, résidant à Champlain, et une femme de Batiscan dont le mari était absent. Avertis à plusieurs reprises, les coupables ne s'amendèrent pas. En visite pastorale, Mgr de Saint-Vallier après avoir entendu les plaintes des deux curés, prononça contre l'officier Desjordi et la femme Debrieux l'excommunication majeure. La lettre fut lue aux prônes des deux paroisses, le 11 février 1694. Ce coup porta juste, si on en juge par toutes les plaintes des inculpés. Le gouverneur intervint, trouvant que l'évêque avait outrepassé ses droits. Comme il devait bientôt se rendre en France, Mgr Saint-Vallier s'employa à gagner du temps. Ce dossier mis devant le ministre, fut loin d'attirer le blâme sur Sa Grandeur, car M. de Pontchartrain loua le zèle de cet apôtre du *non licet* et n'eut que des paroles de mépris pour ceux qui bravaient les lois civiles et religieuses. (2).

La seconde difficulté soumise au tribunal des Trois-Rivières fut réglée comme suit : le 11 juillet 1695, Etienne Pezard de la Touche écuyer, propriétaire de la seigneurie de Champlain, obtient qu'en tous les prônes que fera Messire Claude Bouquin curé, il sera tenu de faire mention du sieur Latouche et aussi de sa femme aux prières qu'on a accoutumé de faire et aussi de lui faire donner l'encens etc. tel qu'en France. (Edits et ord, II, 154.)

M. Bouquin s'embarqua pour la France le 29 juin 1707. Il ne revint plus au pays.

---

(1) Langevin, *notice sur Mgr de Laval* 160.

(2) Jugements du Conseil Supérieur. III, p. 856, 877, 917.

**Recensement de 1688**

BATISCAN, CHAMPLAIN, MARSOLET.

|                     |      |                              |     |
|---------------------|------|------------------------------|-----|
| Menus grains minots | 2591 | Garçons au-dessus de 15 ans  | 66  |
| Arpent en valeur    | 1977 | Garçons au-dessous de 15 ans | 145 |
| Blé minots          | 6716 | Filles au-dessus de 12 ans   | 64  |
| Menus grains minots | 91   | Filles au-dessous de 12 ans  | 64  |
| Chevaux             | 13   | Engagés                      | 8   |
| Bêtes à cornes      | 409  |                              |     |
| Moutons             | 5    | Ames                         | 592 |
| Cochons             | 251  |                              |     |
| Fusils              | 151  |                              |     |
| Pistolets           | 9    |                              |     |
| Epées               | 21   |                              |     |
| Eglises             | 3    |                              |     |
| Presbytères         | 2    |                              |     |
| Maisons             | 98   |                              |     |
| Moulins             | 2    |                              |     |
| Hommes              | 104  |                              |     |
| Femmes              | 104  |                              |     |

## Chapitre XVIII

### M. le Grand Vicaire LOUIS GEOFFROY

CURÉ DE CHAMPLAIN.

**SOMMAIRE:** M. L'ABBE LOUIS GEOFFROY AU SEMINAIRE DES TRENTE-TROIS.—SULPICIEN ET MISSIONNAIRE AU CANADA.—SES TRAVAUX EN ACADIE.—SA CHRETIENNE SACCAGEE PAR LES ANGLAIS.—CURE A LA PRAIRIE DE LA MADELEINE PUIS A CHAMPLAIN.—LE COUVENT DES SOEURS DE LA CONGREGATION.—RECENSEMENT DE 1698.—VISITE PASTORALE.—DETAILS SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME EGLISE.—UNE PIEUSE LEGENDE.

L'année 1697 vit arriver à Champlain un saint et vertueux prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice que Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier avaient connu en France en 1685.

Louis Geoffroy était né à Paris vers 1661 et avait étudié dans une institution appelée les Trente-Trois, en l'honneur des trente-trois années que Jésus-Christ passa sur la terre. Ce séminaire fut fondé en 1633. Il avait eu pour fondateur Claude Bernard dit le pauvre prêtre. La reine Anne d'Autriche assura trente-trois livres de pain par jour aux trente-trois étudiants qui y étaient reçus. (1)

M. l'abbé Geoffroy étudiait la théologie lorsque les deux prélats canadiens attirés par ses belles qualités sacerdotales songèrent à l'attacher à leur Eglise. Le fervent lévite demandait les missions de la Chine; mais peu à peu Dieu inclina son cœur vers la naissante Eglise du Canada. Ce fut avec une joie bien

---

(1) Les Sulpiciens en Acadie, par l'abbé H. R. Casgrain.

vive que Mgr de Laval lui conféra les ordres sacrés et l'éleva au sacerdoce.

"C'est un très bon sujet, écrivait ce prélat à un prêtre de Québec, il a bien de la grâce, du courage et de la bonne volonté duquel on fera tout ce que l'on voudra et sera toujours content et satisfait; il ne manque ni de jugement ni d'esprit."

De son côté M. Dudouyt, procureur du séminaire de Québec se réjouissait d'avoir gagné au Canada ce jeune prêtre si accompli.

"Il a l'esprit présent à tout, écrivait-il à ses collègues, il est d'un bon naturel et d'une bonne volonté; il a beaucoup de ferveur, c'est pourquoi il faut le modérer et avoir soin de lui.

"Il sait le chant, continue l'abbé, est très obéissant et aimé de tous. J'espère que ce sera un sujet de grâce; il faut prendre garde qu'il ne ruine sa tête et sa santé et qu'il ne fasse des mortifications au-dessus de ses forces."

Le 15 juin 1685, M. Geoffroy s'embarquait à la Rochelle en compagnie de Mgr de Saint-Vallier et de plusieurs prêtres en route pour Québec. Avant son départ M. Geoffroy avait éprouvé le besoin d'abriter son jeune courage sous la bienveillante protection d'une maison religieuse et il s'était agrégé à la Congrégation des Sulpiciens. M. Tronson, le supérieur, lui fut toujours un père et un protecteur. Il modérait l'ardeur de son fils pour la mortification; lui recommandait l'obéissance et la parfaite soumission à Dieu, tout en le louant de la noble énergie dont il avait maintes fois donné des preuves.

Au printemps de 1686, M. Geoffroy accompagna Mgr de Saint-Vallier en Acadie. Ce fut son premier champ d'action et combien pénible!

Sur la terre acadienne, l'abbé Geoffroy se livrait à toutes les œuvres de zèle d'un vaillant et courageux missionnaire, mais son Doyen, M. Petit, lui avait surtout recommandé l'instruction des enfants. Une Sœur de la Congrégation, envoyée par Mgr de Saint-Vallier, y avait ouvert une école de filles. Le nouveau curé lui

vint en aide par tous les moyens en son pouvoir. Les ressources locales épuisées, il y alla de son patrimoine.

Après quatre années de pénibles labeurs, une catastrophe prévue et redoutée, l'attaque de Port-Royal par Phipps, anéantit les œuvres de cette chrétienté qui avaient coûté tant de sacrifices. L'église et les maisons furent brûlées, les ornements du culte, profanés; deux habitants furent pendus et les pirates se livrèrent à toutes sortes d'atrocités contre les vaincus. La santé de l'abbé Geoffroy succomba sous tant de douleurs. Il manda à ses Supérieurs que "travailler en Acadie n'était-ce pas bâtir sur le sable?" La réponse arriva deux ans plus tard, en 1692. Il était rappelé et nommé curé de la Prairie de la Madeleine. Des affaires l'obligèrent de passer en France. A son retour, Mgr de Saint-Vallier lui confia la cure de Champlain. Il était de plus vicaire général et il allait mériter le beau titre de "grand architecte du diocèse."

C'était en 1697. Il construisit en pierre les églises de Champlain, de Sorel et de Contreccœur. Et dans sa paroisse, un beau presbytère en pierre, à un étage, de quarante pieds sur vingt-cinq, couvert en bardeau. Non loin, une écurie en pieux debout, de quinze pieds carrés, couverte en paille. Et pour la mission des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et de leurs pensionnaires, une maison en pierre, à un étage de quarante pieds sur vingt-cinq, couverte en planche et en bardeau.

La recette du sieur Dontigny, marguillier en charge, du jour de la Circoncision, premier de janvier 1697 jusqu'à pareil jour de l'année suivante, est comme suit:

" Reçu à la quête des fêtes et dimanches, pendant les cinq premiers mois, trente-trois livres. Pour quelques morceaux de vitres vendus au profit de l'église, une livre. Pour quatre petits morceaux de toile peinte, fort vieille et quelques autres rognures vendues à l'encan, au profit de l'église, cinq livres etc."

Le recensement de 1698 donne pour Champlain et Gentilly réunis 326 âmes. Le Cap de la Madeleine, la Rivière Puante, Marsolet et Bécancour 241 âmes.

Au mois de mai, Mgr de Saint-Vallier arrive dans la paroisse pour la visite pastorale. On peut juger du bonheur que Sa Grandeur éprouva à revoir messire Geoffroy. Elle a deviné que ce grand bâtisseur a besoin de s'entendre avec son bailleur de fonds. Laissons-les supputer leurs deniers et lisons l'ordonnance écrite au registre par Mgr l'Evêque de Québec.

“Nous, Jean, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique Evêque de Québec, à nos chers enfants en N. S. les marguilliers et habitants de la paroisse de Champlain, salut.

“Après avoir examiné plusieurs comptes de l'église que nous avons trouvés répandus sur différentes feuilles volantes et avoir connu par nous-mêmes que cette manière de rendre les comptes de l'église est très imparfaite et fort propre à jeter dans l'embarras, Nous jugeons à propos de vous ordonner de faire écrire tous les ans, sur ce livre, les comptes qu'on voudra rendre, vous défendant d'en allouer et signer aucun qui ne soit transcrit dans le dit livre. Nous désirons de plus que vous fassiez trois articles différents. L'un de la recette, l'autre de la dépense et le troisième de la reprise; il est bon aussi que dans la recette vous mettiez ce qui peut provenir des quêtes de chaque mois dans un seul article. Mais vous devez mettre dans la recette tous les bancs en particulier, ceux mêmes dont vous n'êtes pas payés, que vous pourrez donner ensuite dans la reprise, afin qu'on puisse connaître plus aisément le revenu de l'église de chaque année.

“Nous ordonnons en particulier au curé de tenir la main à l'exécution de la dite ordonnance et de bien faire connaître aux marguilliers anciens et nouveaux qu'ils ne seront point déchargés valablement des dettes contractées dans leur année, qu'ils n'aient fait les diligences pour se faire payer. Fait et ordonné dans le cours de notre visite à Champlain le dix-neuf mai 1698.

Jean, Evêque de Québec.

Lorsque Mgr de Saint-Vallier arriva à Champlain, la nouvelle église était en construction.

Mercereau, marguillier en charge, dans une reddition de comptes du premier janvier 1697 au 20 novembre de la même année, dit que dans une quête gratte, il a reçu quatre-vingt-deux livres en argent, plusieurs minots de blé et de pois, plus un cent et demi de planches de pin, un demi-cent de planches et dix madriers de beau merisier. Ces planches ont servi à lambrisser la sacristie, à faire un confessionnal, l'autel, le sanctuaire, des armoires et une chaire à prêcher.

|  |           |
|--|-----------|
| Il a reçu de Madame Montplaisir, pour la rente de son banc | 6 livres  |
| du sieur Vien  | 3 livres  |
| “ sieur Dutault.   | 3 livres  |
| “ “ Auré   | 4 livres  |
| du sieur Couillard   | 3 livres  |
| “ “ Desrosiers   | 4 livres  |
| “ “ LaJeunesse   | 4 livres  |
| de M. Desruisseaux.  | 5 livres  |
| de M. Chorel de St-Romain pour ses deux bancs              | 10 livres |
| de madame Babie  | 3 livres  |
| du sieur Mercereau   | 4 livres  |
| “ “ Cailla   | 3 livres  |
| “ “ Nepveu   | 3 livres  |
| “ “ Brisset pour deux bancs.                               | 9 livres  |
| de madame Breton.  | 4 livres  |

Dans les vieux comptes de 1698 et 1699, nous relevons que la toile s'achète chez le sieur de St-Romain ainsi que la dentelle, le fil chez le sieur Alexandre, la planche chez Desalliers, Vien et Léon de Gannes, les madriers chez Tétreault et Desruisseaux, la colle forte chez Dupré, marchand de Montréal, ainsi que les targettes et les serrures de chute.

Le bedeau se nommait Jean-François. Il a reçu pour son salaire une pistole—dix livres.

M. le curé a payé pour les voyages des barques, qui ont charrié la pierre de taille et la chaux, quatre-vingt-seize livres. Pepin a creusé les fondements de l'église. Du Tremble est char-

pentier et Giasson, menuisier. Il a été donné pour la chaux cent quatre-vingt-neuf livres. Et plus tard "Aux Sœurs, pour le blanchissage, raccommodage et le soin de l'église, six minots et six mesures de blé, à un écu le minot."

En 1701, Bigot, marguillier en charge, achète des vitres pour les nouvelles croisées du sanctuaire au prix de soixante-six livres.

M. l'abbé Geoffroy qui avait si bien mérité de la paroisse de Champlain et de tout le diocèse vit sa conduite approuvée par la cour. Le ministre lui écrit à la date du 30 juin 1707.

"J'ai rendu compte au roi, des écoles que vous avez établies tant au Canada qu'en Acadie, pour l'instruction de la jeunesse, et de la dépense que vous avez faite pour l'église de Champlain, et pour la maison que vous avez fait bâtir pour une congrégation de Filles. Sa Majesté m'a paru fort satisfaite de votre zèle pour la religion et pour son service. J'écris à M. Raudot, intendant, de vous aider en ce qu'il pourra, et de me faire savoir la dépense que vous avez faite, afin de pouvoir vous procurer quelque grâce de Sa Majesté." (1)

Cette lettre arriva trop tard. M. l'abbé Geoffroy reçut en 1707 la récompense de sa belle vie sacerdotale. Il mourut saintement à l'Hotel-Dieu de Québec, sans avoir la consolation d'être assisté par Mgr son évêque, alors absent du pays. (2).

Le grand-vicaire de Québec, M. de la Colombière, ayant écrit au supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, pour lui apprendre cette mort, celui-ci lui répondit:

"Nous avons bien regretté M. Geoffroy. Le bien que vous me mandez de lui nous le fait encore plus regretter. Je crois que ce cher défunt jouit maintenant de la récompense de ses travaux et de ses souffrances." (3).

(1) Lettre du ministre à M. Geoffroy, 30 juin 1707, citée par M. Faillon dans la Vie de la Sœur Bourgeois. 11. p. 172.

(2) Les Sulpiciens en Acadie. 82

(3) L'Eglise du Canada. 196.



La première église en pierre a été construite sur le domaine seigneurial. Elle ressemblait à l'église du Rosaire du Cap, seulement elle était un peu plus grande, elle mesurait soixante pieds sur trente-cinq et elle était couverte en bardeau. "Voici ce que je puis certifier, écrit M. le notaire J. E. Marchand. J'ai vu parmi des vieux documents, que les gens me transmettaient, pour examen dans le cours de ma pratique comme notaire, un reçu donné par le marguillier Lucas dit Dontigny, année 1756, pour la rente du dernier banc dans le bas de l'église, numéro trente-six.

"Cela s'entend dans la nef. Il y avait un jubé. Une de mes vieilles tantes me disait qu'étant dans l'église, elle avait vu Jodoin avec ses béquilles dans l'escalier du jubé. Ce Jodoin était un infirme qu'elle connaissait et qui demeurait près de chez son père. Le jubé pouvait contenir une vingtaine de bancs."

Le sieur de la Prade, seigneur de Gentilly, le sieur Guillet de Batiscan ont des bancs à Champlain. Les bancs donnent un bon revenu.

Cette église construite vers 1700 a servi au culte pendant un siècle. Il s'y rattache un beau souvenir.

Elle avait été bâtie à un arpent du fleuve, mais vers 1797, les eaux avaient tellement miné la côte que l'église menaçait de s'écrouler : il fallut faire des travaux pour prévenir un tel accident.

Au printemps, à l'époque de la débâcle, la grande batture de Champlain qui a cinq à six milles en superficie, se détacha, par le sud, de ses entraves d'hiver et cette "batture mouvante" formée d'une glace de deux à trois pieds d'épaisseur, commença à virer vers le nord. La pointe atteignit la côte un peu plus haut que l'église, la glace s'amoncela à une hauteur prodigieuse sur une largeur de cent cinquante à deux cents pieds.

Selon toutes les apparences, l'église devait être broyée comme un fétu.

La calamité qui menaçait la paroisse par la destruction de l'église portait les âmes à faire instance au ciel, comme cela arrive toujours devant un coup de force majeure. Le curé et les paroissiens demandèrent un miracle. Agenouillé sur le perron de l'église, en face de la statue de la sainte Vierge, qui ornait le frontispice, une croix à la main, le pasteur conjurait notre Mère du ciel de sauver un sanctuaire qui lui était dédié. Tout en exhortant les fidèles à la prière, il les assurait de la protection de Notre-Dame. La glace poussée par la force irrésistible du courant atteignit l'église. Les priants furent obligés de s'éloigner de crainte d'être ensevelis sous les glaçons; mais le bon curé assure ses ouailles que l'église serait préservée. On le laissa dire, mais les saints Thomas étaient nombreux. La glace arrivée sur le perron l'écrasa en un instant puis s'empila perpendiculairement jusqu'à la hauteur de la niche, mais l'église ne fut nullement endommagée.

Est-ce à nous de décider si le miracle a eu lieu ou si la banquise devait naturellement s'arrêter au perron du temple? En tout cas, les apparences sont extraordinaires et méritent une mention historique.

Pour ce qui est de la "batture mouvante" de la marche de la glace, de ses ravages, de la terreur qu'elle a pu répandre, rien de plus vrai, au témoignage de milliers de personnes vivantes qui ont assisté à de semblables spectacles sur les rives du Saint-Laurent.

A cause de ce miracle, la statue qui n'était qu'en bois, devint bien chère aux paroissiens. A la construction de la troisième église, elle fut placée au frontispice et en 1878, lorsque l'édifice fut démoli, la statue de la Vierge fut mise sur un tertre dans le cimetière, comme pour veiller sur nos morts et sur tout un passé qui nous est cher.

de  
sa  
et  
fer  
au  
tu  
lise  
épo  
aut  
des  
dou

cher  
plus  
six ]  
des

## Chapitre XIX

### Chronique Paroissiale.

**SOMMAIRE:**—EXTRAIT D'UN MANDEMENT DE MGR DE SAINT-VALLIER SUR LE LUXE.—RICHES TOILETTES DES DAMES D'ANTAN.—BAPTEMES DE CHARLOTTE, FILLE DU CHEVALIER DE LA GROIS.—VIE SOCIALE CHEZ LES ANCIENS.—LE JEUNE SEIGNEUR DE LA TOUCHE, MORT AU CHAMP D'HONNEUR.—ASSASSINAT DU SOLDAT DESMARETS.—ANSE TROUVE GELE A DEMI-MORT SUR LE LAC ST-PIERRE.—PIERRE LAVERGNE.—BAPTEME DES ENFANTS DES BOIS.—ENTERREMENT DE TOUSLES-JOURS.—LES PLAIDEURS DE CHAMPLAIN.—LA JUSTICE SOUS LE REGIME FRANCAIS.—“ILS SE REUNIRONT POUR COMPTER.”—DE SUEDE LEGUE A SON FILLEUL, EDMOND CHOREL, LA MOITIE DE LA SEIGNEURIE DE SAINTE-ANNE.

Au mois d'octobre 1685, Mgr de Saint-Vallier publie un mandement contre le luxe. Nos arrières grand'mères étaient passablement mondaines. L'évêque réprovoie les nudités de gorge et d'épaules. Il condamne les cheveux frisés et ordonne aux femmes de porter des chapeaux dans l'église. Il y avait du luxe au Canada. Les belles dames ne manquaient pas et elles s'entouraient de riches atours. Pour mieux s'en convaincre, qu'on lise l'inventaire de la garde-robe de Marguerite Le Gardeur, épouse du chevalier de la Grois: “Un habit de damas d'or, un autre habit de damas, un habit de satin, un habit de mousseline des Indes, une robe de chambre et une jupe noire de satin, deux douzaines de chemises garnies et une écharpe de satin etc.”

M. le Chevalier avait: “une épée à poignée d'argent, onze chemises de toile blanche estimées à huit livres pièce, dix autres plus vieilles, neuf paires de souliers neufs, souliers de Bordeaux, six paires de bas de Sainte-Anne etc. Ils ont des argenteries, des pièces de Sèvres blanches rayées, des tentures, des tapisseries,

un tour de lit en serge de Caen verte, de la vaisselle d'étain en quantité etc." (1).

Bien que résidant à Batiscan, ces époux font baptiser, à Champlain leur fille Charlotte. Le parrain fut Daniel de Sublice, capitaine et major des troupes; et la marraine, dame Charlotte Denis, femme de Monsieur de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières. (2).

A un degré inférieur de l'échelle sociale, le notaire LaRue, dans le contrat de mariage de Jean Brière, dit que l'épousée apporte en dot: "des assiettes d'étain commun, des cuillères et des fourchettes d'étain fin, un poëlon de cuivre jaune, un fer à flasquer, des couvertes de poil de chèvre, des jupons de camelot, deux habits d'étamine, une coiffe de taffetas noir, des jupons de futaine et de toile de Hollande, des bas de St-Maxant, un corset de futaine et un de carisé, un cor balainé, une jupe d'étamine anglaise, une couverture de poil de chien etc."

M. Edmond Roy, dans son étude sur le notariat, dit que le notaire LaRue rédigeait ses contrats entre deux coups de varlope, ce qui ne l'empêchait pas d'être bien vu dans la société aristocratique de Champlain.

Outre les seigneurs du lieu, on y voisinait avec l'héroïne de Verchères, Madame Tariou de la Pérade, seigneuresse de Sainte-Anne, les Cabanac, les Levrau de Langis, les de Lorimier et autres.

Les militaires et les hauts fonctionnaires voyageaient de Montréal, Trois-Rivières à Champlain, Batiscan et Québec. La moindre circonstance donnait lieu à des réunions où l'on s'amusait bien.

"Nos ancêtres avaient un fonds d'inaltérable gaieté qui tenait à leur sang français. On se visitait les jours de fête et le dimanche,

(1) Inventaire fait par Trottaïn, N. P.

(2) Registre de Champlain, 14 novembre 1697.

Le père de l'enfant mourut le 8 décembre 1700. Catherine Charlotte LeGros épousa à St-Ours, en 1720, Charles Lemoyne. Elle mourut à Montréal le 12 septembre 1745.

pour se réjouir, pour danser, pour manger des fruits de la saison, pour jouer aux cartes. Les maisons qui ne possédaient pas un violon étaient rares. L'ouvrier courbé sur sa charrue, ou au milieu même de ses travaux les plus pénibles, aimait à chanter. Il en était de même de la ménagère." (1).

Il en est encore ainsi en France.

"On chante dans la campagne, le soir. Les gosiers des garçons de ferme ont le secret de ces roucoulements sonores qui ressemblent aux tyroliennes. Et les mélodies des instruments redisent les airs très simples, très anciens, notes gaies ou mélancoliques qui se mêlent selon les époques, aux chants des rossignols, aux notes troublantes des crapauds cachés au bord des mares ou aux aboiements des chiens qui, depuis les cycles primitifs, avertissent les hommes du passage de la lune." (2).

L'année 1690 sonne comme un clairon dans l'histoire du Canada.

Pendant l'hiver, un parti de guerre composé de cinquante-deux hommes Canadiens et Sauvages, fut organisé aux Trois-Rivières sous la conduite de Hertel, seigneur de l'Arbre-à-la-Croix, homme de tête et d'action.

Au mois de mars, ces braves se couvrirent de gloire par la prise de Salmon-Falls, dans la Nouvelle-Angleterre.

LaFresnière, le fils aîné de Hertel, fut blessé, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts.

Tout l'été on fut sur le qui-vive. Ce ne fut qu'en octobre que Phipps parut devant Québec.

Frontenac en prévint M. de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières et lui donna l'ordre de le rejoindre en grande hâte

---

(1) J. Edmond Roy.

(2) Chants de France, 15. R. P. Ponsard.

à Québec, avec tout son monde. Ce qu'il fit à marches forcées. Les gens de Champlain étaient en nombre: Jacques Hertel, fils du seigneur de l'Arbre-à-la-Croix, de la Touche, seigneur de Champlain; Jacques de Noray, Jacques Sauvage, de Paris, marié le 11 janvier 1690, à Catherine Jean, Jacques Lafranchise, soldat, qui laissait, à son foyer, sa femme et un enfant de quelques mois et plusieurs autres.

Les troupes anglaises débarquèrent le 19 octobre, à Beauport, où trois cents Canadiens leur firent subir une perte de soixante hommes. (1).

L'histoire de Champlain signale ici, avec fierté un brave tombé au champ d'honneur. C'est Daniel de la Touche, fils du seigneur, noble et beau militaire dans la fraîcheur de ses vingt-quatre ans.

"Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie  
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie!  
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau.  
Toute gloire près d'eux passe pour éphémère  
Et comme ferait une mère  
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau. (2).

Le 23 octobre, dans l'église de Beauport, un service funèbre fut chanté pour le jeune seigneur de la Touche et le chevalier Clermont. Au registre, le curé a inscrit: "les susdits décédés donnèrent leur vie pour soutenir leur religion et leur patrie".

Au manoir de Champlain, une famille en larmes pleure le cher disparu, dont le souvenir plane sur tout ce qui les entoure.

Consolerez-vous, mère affligée, votre fils tombé en victime, se relève en héros dans l'histoire de son pays.

Près de vous, c'était le bien-être, la vie aisée et tranquille, mais à Québec, il y avait des combats et des fatigues. Là, il y avait des soldats qui bravement offraient leur poitrine à la balle

---

(1) Garneau 1,342.

(2) Victor Hugo.

ennemie. Là il y avait son pays à défendre, des frères à venger. Là il y avait la guerre. Là était sa place, vous l'avez encouragée à partir.

Il est mort, que l'héroïsme du fils console la mère!

Le jour de l'an 1692 fut signalé par un meurtre. Cet événement malheureux eut un pénible retentissement dans la paroisse. Jean Joubert, meunier, avait tué à coups de couteaux Desmarais, soldat de M. de Vallerenes.

L'enterrement qui se fit en présence de plusieurs soldats, n'eut lieu que le 13 de janvier. Messire Dufournel écrit dans l'acte de sépulture que le défunt est mort "à la même heure", (sous le coup) sans avoir reçu aucun sacrement.

Le meurtrier demeurant à Champlain est condamné par le juge des Trois-Rivières, Le Chasseur, ancien secrétaire de Frontenac, à être pendu. Il en appelle au Conseil Supérieur de Québec, qui casse la sentence et renvoie l'accusé devant le juge de Champlain, Jacques Turcot, "pour son procès lui être fait et parfait, à la poursuite du procureur fiscal du lieu".

Le 15 février 1698 eut lieu la sépulture d'un nommé Anse, trouvé gelé, à demi-mort, sur le lac St-Pierre. On le conduisait à Québec pour le faire soigner et il mourut en chemin. Dans l'acte, M. Geoffroy déclare qu'il ne l'a inhumé que sur une déclaration écrite du R. P. Elisée, Récollet, des Trois-Rivières, assurant que le dit Anse a été confessé. M. le curé de Champlain ajoute: "J'avais juste fondement de croire que le défunt n'avait pas fait ses pâques."

Le 23 mai de la même année, Pierre Lavergne, domestique du sieur Montplaisir, est trouvé mort sur le bord de la rivière Champlain.

La dernière sépulture de l'année 1698 est celle de la petite Marie-Charlotte Courval, fille de Jean-Baptiste et de Louise Cressé, décédée chez sa nourrice, Marie Artault, femme de Désilets, âgée de six mois.

Le registre paroissial inscrit, dans ces années, plusieurs baptêmes d'enfants sauvages. Le 20 septembre 1699, c'est une petite abénaquise du Sault de la Chaudière. Le 31 mai 1700, un petit garçon âgé de douze jours nommé Louis, en sauvage, Outchik, et une petite fille âgée de cinq mois, Marie Adgeneka, "que les parents ont apportés des bois à ce dessein." Le 11 juin 1702, baptême d'un enfant sauvage de la nation des Brochets, au delà des Arkansas, proche de la mer, acheté par le sieur Desmarest le Pelé, qui en a soin et l'élève chez lui. Il est âgé de douze ans et suffisamment instruit de la religion. En 1702, le 29 septembre on confère le baptême à Marie-Geneviève, fille de Joachim Arimy Tagoussi, algonquin et de Marie Jeanne de la même nation.

Les petits baptisés sont en plus grand nombre, mais l'embarras est d'écrire leurs noms sauvages indéchiffrables.

Ce n'était pas sans consolation que le ministre de Jésus-Christ faisait entrer ces nouveaux fils dans le bercail du Seigneur. La conversion des Sauvages était la plus grande ambition de nos pères.

Avant de passer outre, signalons à la date du 18 novembre 1699, l'enterrement de Jean Branche dit Tous-les-Jours, soldat de M. de la Durantaye.

S'il y a des juges à Berlin, il y en avait aussi à Champlain au XVIIe siècle, et ces Normands y plaidaient à qui mieux mieux. Au moins s'ils s'en étaient rapportés aux décisions de ce premier tribunal, mais non, ils allaient ensuite en appel aux Trois-Rivières, puis à Québec devant le Conseil Supérieur. L'exemple parlait de haut. Le seigneur Etienne Pezard de la Touche voulait de l'encens pendant les offices et poursuivait son curé. Une autre fois, Pezard, fils, se livre à des actes de violence sur la personne de J.-B. Pottier, greffier des Trois-Rivières, le Conseil Supérieur le condamne à deux cents livres d'amende et lui fait une verte sermonne afin que tel acte ne se renouvelle plus... (1).

---

(1) Conseil Supérieur, V, 37.



Chose curieuse, M. le greffier Pottier d'assailli devient assaillant, et, à son tour, il est condamné pour voies de fait sur la personne de Noël Carpentier et sa femme Jeanne Toussaint. (1).

Un co-seigneur veut aussi de l'encens à l'église. De là un procès.

De son côté Chorel, riche marchand, poursuit les marguilliers, ses parents, sa clientèle et ses créanciers. (2). Sur la fin de sa vie, il s'associe à son fils Dorvilliers pour plaider au sujet d'une grange, contre François Bigot, notaire et huissier. (3).

Pierre Mercereau est un autre gros bonnet qui tient les juges en haleine. Mentionnons entre autres, un procès contre Claude Pauperet, marchand de Québec (4) et celui plus compliqué qu'il fait à dame Perrine Dandonneau, veuve de Jean Desrosiers du Tremblé. Il est condamné ainsi que ses associés Jacques Brisset et Pierre Molin. (5).

—1696, janvier, 16. François Chorel est poursuivi par Etienne Pezard, écuyer, sieur de La Touche et seigneur de Champlain, pour obtenir le paiement des lots et ventes. Le juge de Champlain décide en faveur de Pezard. Chorel plaide en appel aux Trois-Rivières, et obtient gain de cause. Devant un troisième tribunal, celui du Conseil Supérieur, Pezard est dit être dans ses droits et Chorel est condamné à payer. (6)

—1696, janvier, 30. Léonard Dubord dit Lajeunesse a un procès pour règlement de compte avec Michel Pelletier Laprade. (7)

—1698, mars, 20. Chorel a un procès contre Antoine Trotter des Ruisseaux, tuteur de l'enfant mineur de feu Morache qui

---

(1) Conseil Supérieur, V, 727.

(2) Conseil Supérieur, V, 33.

(3) Conseil Supérieur, V, 873.

(4) Conseil Supérieur, V, 24.

(5) Conseil Supérieur, V, 81, 117, 163.

(6) Conseil Supérieur, IV, 2.

(7) Conseil Supérieur, IV, 7.

a été trouvé brûlé dans sa maison à Batiscan. Le juge prévost de Batiscan décide en faveur de Chorel. Ce jugement est ratifié le 5 avril 1700, par le Conseil Supérieur. Trottier, comme tuteur payera à Chorel, 453 livres, 5 sols, montant du compte en litige, sauf certains versements déjà faits. Morache avait des pelleteries aux Outaouas. (1)

—1698, mars 21. Jean Moreau, habitant de Champlain est en procès avec Lamothe-Cadillac. Ce dernier récuse le gouverneur et l'intendant, sous prétexte que ces personnages l'avaient tancé au sujet de sa conduite à Michilimakinac. Le gouverneur et l'intendant se retirèrent. Lamothe-Cadillac était de force à triguer Moreau ou n'importe qui. Il avait de l'influence à Versailles. Le Conseil n'osa pas lui donner tort et on référa le tout à Pontchartrain, ministre des colonies. (2).

—1700, mars 15. Jean-Baptiste Prou, habitant de la seigneurie de la veuve St-Quentin, est poursuivi pour une dette de trente francs que lui réclame Jacques Aubert dit le grand Parisien. (3).

Ce même Jean-Baptiste Prou, habitant de l'Arbre-à-la-Croix est condamné à faire réparation d'honneur, "tête nue et à genoux" à Jean-Baptiste Pottier, greffier et notaire de la juridiction des Trois-Rivières, audience tenante, et à payer les frais du procès, plus vingt livres d'amende. (4).

—1702 avril, 24. Noël Carpentier de Champlain, sa femme et ses enfants sont en procès avec François Chorel de St-Romain. Celui-ci perd son procès. (5).

1702, avril, 24. Les Sauvages ont bu dans la maison de François Chorel de St-Romain, "mais à son insu." Chorel est condamné

---

(1) Conseil Supérieur, IV, 424.

(2) Conseil Supérieur, IV, 180.

(3) Conseil Supérieur, IV 401.

(4) Conseil Supérieur, IV, 327.

(5) Conseil Supérieur, IV, 678.

à payer dix livres d'amende à l'église, selon la sentence du juge de Champlain. François Bigot est soutenu par le juge des Trois-Rivières. Le Conseil renverse ces deux jugements. (1).

Un grand nombre de procès appelés devant le Conseil Supérieur ne sont pas terminés. Il faut en conclure qu'ils se sont arrangés à l'amiable, après une ou deux séances devant cette cour, et, à ce propos, nous devons dire que, sous le régime français en Canada, la tendance des juges a toujours été d'amener les parties à une entente; d'éviter les frais de procédure; de prolonger le litige le moins possible. Après une première audition, le juge choisissait, ordinairement, une ou deux personnes compétentes en la matière et les chargeait de traiter l'affaire avec des plaideurs des deux côtés, sans dépenses, sans délai et suivant l'équité. Dans les questions de commerce, d'héritage, de créancier contre débiteur, on disait: "se réuniront pour compter." C'était la justice du bon père de famille.

Le 16 juin 1695 est une date importante dans l'histoire de Champlain. Edmond de Suève fait son testament en faveur d'Edmond Chorel et lui lègue la moitié de la seigneurie de Sainte-Anne. C'est au Cap, devant Cusson, notaire que le co-seigneur fait connaître ses volontés.

"Edmond de Suève, seigneur en partie de Sainte-Anne, donne à Edmond Chorel de Champlain, la part et moitié de la seigneurie de Ste-Anne à lui appartenant à titre de concession, avec le domaine ci-après déclaré à lui seul en son particulier appartenant, consistant savoir: une terre de cinq arpents de front sur le bord de la rivière Sainte-Anne, sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à Daniel le Merle et d'autre à Jean Picard; idem, autres quatre arpents de front, dans l'île St-Ignace, traversant la dite île, joignant d'un côté mademoiselle Lanaudière, mitoyenne de la dite seigneurie avec le sieur Dontigny, et d'autre part à Jean Picard. Idem, quatre autres arpents de front qui sont entre la dite demoiselle Lanaudière et le sieur Desruisseaux.

---

(1) Conseil Supérieur, IV, 677.

“Idem, deux arpents de front qui sont entre le dit sieur Desruis-seaux et le sieur St-Romain. A la charge de rendre foi et hom-mage et de payer les dettes du donateur qui lui pourront ap-partenir au jour de son décès.

“Le donateur se réserve l’usufruit et la jouissance. La donation est faite pour récompenser le donataire des bons et réels secours et amitiés qu’il lui a toujours rendus et portés et qu’il lui continue encore journellement et de l’espérance qu’il a, qu’il lui continuera à l’avenir. Transportant en outre les droits de propriété tant honorifiques que lucratifs à la charge de faire dire pour le repos de son âme, deux cents basses messes le plus tôt que faire se pourra, savoir dans le cours d’un an à compter du jour du décès et que son corps soit inhumé dans l’église paroissiale de Sainte-Anne. Fait et passé au Cap près midi, 5 juin 1695, en présence des sieurs Claude Herbin et Laurent Barrette, tesmoins.

“ (Signé) De Suève, Edmond Chorel, Laurent Barrette, Herbin, Cusson, notaires.”

Le 29 avril 1690, l’héritier demande au Conseil Supérieur que l’église de Sainte-Anne soit bâtie près du presbytère. Il affirme ses droits de co-seigneur.

Cette chronique est incomplète, mais on rencontrera bien d’autres faits isolés en consultant le présent volume. A l’aide de l’index, il sera facile de retrouver ces détails selon que l’on désirera les connaître. L’histoire d’une paroisse, c’est une accumulation d’évènements plus ou moins considérables et pourvu que ces derniers soient mis à la place qui leur convient il importe peu où les autres sont insérés. N’oublions pas l’index.

Simon Baston, Charles Bazire, Charles Aubert de la Chenaye étaient les importateurs de Québec qui fournissaient des marchan-dises à Chorel et à Baby de Champlain, jusque vers l’an 1700. Au siècle d’après, d’autres personnes succédèrent naturellement à celles-ci, mais c’était toujours Québec qui alimentait les comp-toirs du haut du fleuve. La navigation s’ouvrait en juin, se fer-mait en octobre. Le reste de l’année était du temps mort pour

le commerce des localités. Durant les semaines où les navires arrivaient de France, les rouenneries appelées alors comme à présent marchandises sèches, étaient à leur plus bas prix; on s'en procurait le plus possible avant la hausse de l'hiver, car, plus elles devenaient rares, plus leur valeur augmentait. De là ces quantités de linge, à pleine armoire, que les familles aisées possédaient et dont elles tiraient une certaine vanité.

Les mots livres et francs, représentaient, comme aujourd'hui, vingt sous, soit le cinquième d'une piastre dite mexicaine. Un écu valait soixante sous ou trois francs. La piastre française était de douze sous de plus que la piastre mexicaine, et l'écu français de soixante-dix sous. Les peuples de langue saxonne comme les Allemands, les Hollandais, les Anglais, ne disaient pas piastre, mais thaler, ce qui est devenu dollar par corruption. Le terme piastre pour désigner une somme de cent vingt sous était général en France et au Canada; de nos jours encore, la bourgeoisie française dit une piastre, au lieu de cinq francs.

Mais parmi nous, l'argent était rare sous la forme de monnaie, à cause des pelletteries qui servaient dans tous les échanges et les achats à titre de numéraire, de sorte que la valeur réelle de ces pièces métalliques étaient d'un quart en excès de leur capacité commerciale en France, et c'est ce qui explique "argent du Canada" employé dans les transactions, ou "argent de France", selon le cas.

A partir de 1685, à peu près, l'intendant de la colonie, ou ministre des finances, demeurant à Québec, paya les dépenses du gouvernement en monnaie de carte écrite à la main, signée par lui et le gouverneur, pour les montants allant de dix sous à cent francs et comme ces signes représentatifs de l'argent finissaient par tomber aux mains des négociants, ceux-ci les portaient chaque automne, à l'intendance, qui les payait par une lettre de change valable en France et le marchand à son tour acquittait ses comptes chez les fournisseurs de Rouen, Paris, la Rochelle, au moyen de ces "ordonnances"...qui traînaient le plus souvent là-bas, dans les bureaux du trésor, avant que d'être converties en bons écus sonnants. Le marchand détailleur du Canada, au

fait de ces retards, haussait le prix de ses marchandises en proportion et Jean Baptiste en subissait la conséquence.

N'allons pas croire que vingt sous en 1650 ou en 1700, c'était identiquement vingt sous de 1900. En ce qui concerne les besoins ordinaires: pain, viande, bois, journée de travail d'un homme de peine, vous pouviez vous procurer avec vingt sous ce qui coûte à présent une piastre. Ainsi dans les comptes que renferment ce livre, il faut multiplier par cinq si l'on veut avoir la vraie valeur des chiffres. M. Dizy payait six francs par année son banc à l'église: mettez six piastres; un minot de blé coûtait vingt-quatre sous: mettez six francs; le beurre à six sous la livre, c'est trente sous d'aujourd'hui. Les membres du Conseil Souverain de Québec recevaient trois francs par séance hebdomadaire—soit trois piastres—et comme ils étaient tous bourgeois de Québec, n'ayant point à se déplacer pour prendre part à ces réunions, leur indemnité n'était pas dérisoire ainsi qu'on l'a dit quelque part, faute de connaître les circonstances du temps. Bien des choses qui surprennent à première vue, parce que nous y transportons inconsciemment nos idées toutes faites, prennent une autre couleur dès qu'on les explique, mais ces explications sont longues à trouver et trop souvent les écrivains aiment mieux se contenter des apparences sans aller au fond du sujet.

Sous la désignation de cloutier, taillandier, forgeron on rencontre un nombre d'artisans qui semble exagéré par rapport au chiffre de la population, mais, après examen, il est à croire que nous ne les connaissons même pas tous, car il y en avait certainement davantage. Leur métier consistait à travailler le fer, fabriquer des outils, réparer les outils apportés de France, exécuter les ferrures des véhicules comme ceux des maisons, réparer les armes, enfin faire le clou au marteau, comme en France, et cette dernière industrie suffrait à elle seule pour justifier le grand nombre de disciples de saint Eloi établis parmi nous dès les commencements de la colonisation.

## Chapitre XX

### Mission des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

**SOMMAIRE:** M. GEOFFROY, FONDATEUR ET BIENFAITEUR.—  
LA VENERABLE MERE MARGUERITE BOURGEOIS.—ORDONNANCE DE L'INTENDANT DUPUIS.—APPRECIATION PAR FRANQUET.—SEPULTURE DE S. S. AMABLE.—S. S. ETIENNE, MARRAINE DU FILS DE JACQUES LEBLANC.—SUPPLIQUE DES PAROISSIENS DE CHAMPLAIN A MGR DE QUEBEC.—REPONSE DE MGR BRIAND.—COURTES NOTICES DE QUELQUES SOEURS.—PROTECTION DE MARIE.—LE DEPART.—PETITE CROIX D'ARGENT.—ELOGIEUX TMOIGNAGES.—SOUVENIRS DU PASSE.—ANCIENNES ELEVES.

En 1697, M. Louis Geoffroy, prêtre de Saint-Sulpice, curé de Champlain, ne vit rien de plus utile à sa paroisse que d'y rappeler les religieuses de la Congrégation. Pour aider à leur subsistance, le curé leur confia l'entretien de l'église, moyennant une rétribution de vingt-cinq livres par année. Il leur fit bâtir une maison à ses frais. Comme le pays était pauvre et qu'elles n'auraient pu y subsister par le travail de leurs mains, M. Geoffroy s'imposa toutes sortes de privations pour les soutenir et alla jusqu'à engager, dans ce but, tout ce qu'il possédait en Canada. Il vendit ses livres, ses meubles et jusqu'à sa pendule.

La Mère Bourgeois était venue à Champlain lors du premier établissement des SS. de la Congrégation. Elle y avait visité non-seulement ses filles; mais aussi la seigneuresse du lieu, Madeleine Mullois, dame Pezard de la Touche, qu'elle avait connue à Montréal.

“Pour la Sœur Bourgeois vivre c'était agir. Elle était l'un de ces êtres de grâce, de courage et d'abnégation que rien ne lasse, à qui les fardeaux les plus lourds semblent donner des ailes.

“On ne saurait trop louer sa délicate charité envers les jeunes filles qui venaient de France... Elle allait les quérir au bord de l'eau et l'on s'imagine facilement comme son accueil maternel devait reconforter ces jeunes filles si esseulées.” (1).

On comprend quel bonheur c'était pour les familles de Champlain de recevoir la visite de cette “ouvrière de Dieu.” Cette joie leur fut donnée au printemps de 1689. Appelée à Québec par Mgr de Saint-Vallier, la Sœur Bourgeois part de Montréal, un bâton à la main, fait le voyage à pieds, par des chemins impraticables à cette saison de l'année, et, est souvent obligée de se traîner à genoux sur la glace. Son évêque avait parlé, il voulait la voir: elle s'était mise en route.

Elle achetait à ce prix, la pluie de grâces qui allait inonder sa Congrégation et l'asseoir sur des bases solides.

“Notre Vénérable Mère, lisons-nous dans l'histoire de la Congrégation N.-D., visitait de temps en temps ses filles missionnaires, afin de ranimer en elles l'esprit de leur vocation et de les renouveler dans l'amour de l'humilité. Ayant remarqué que dans trois églises, Champlain, Sainte-Famille et Québec, on usait de quelque distinction à l'égard des Sœurs en leur distribuant le pain bénit, son humilité en fut alarmée et elle voulut qu'on cessât cette pratique.

“Nous ne devons recevoir aucun honneur, comme une place distinguée, un cerge, un rameau, et toute autre chose singulière.— La très sainte Vierge, notre très chère Institutrice et Fondatrice, ne s'attribuait aucun des honneurs rendus à son Fils par les rois, les bergers et les autres.”

---

(1) Une Immortelle, 26, Laure Conan.



A Champlain, comme dans les autres endroits où elles avaient des écoles, les Sœurs de la Congrégation firent un grand bien. Les autorités civiles et religieuses leur rendent à l'envi les témoignages les plus élogieux. La vie de ces religieuses était très méritoire. On comprend assez les privations que les Sœurs avaient à endurer pour subsister dans les paroisses nouvelles, où l'on manquait encore de toutes les commodités de la vie. La Sœur Bourgeois nous apprend en effet que "dans leurs premières missions, elles n'avaient ni draps, ni lits, ni matelas; qu'elles manquaient de beaucoup d'ustensiles et ne vivaient pas d'une autre manière que les plus pauvres gens de la campagne; qu'enfin, à l'imitation des apôtres, elles travaillaient de leurs mains pour n'être à charge à personne." (1)

"En 1727, le couvent étant devenu inhabitable, à cause de son état de délabrement, et les réparations qu'il réclamait devant exiger des frais bien au-dessus des ressources pécuniaires des Sœurs, celles-ci furent sur le point de l'abandonner; mais M. Jorian, curé du lieu, à cette époque, tenait à conserver à sa paroisse cette maison d'éducation, et il eut recours à M. Dupuy, Intendant, qui ordonna que la maison des Sœurs fût réparée aux frais des habitants de la localité, pour laquelle elle travaillait." (2).

Le couvent fut rebâti et l'œuvre se continua.

En 1752, Franquet, ingénieur français, passant à Champlain, dit qu'il fut reçu par les deux Sœurs de la Congrégation. "Elles tiennent un pensionnat, sont fort proprement logées, à portée de l'église et sur le bord du fleuve."

Pendant le séjour des Sœurs à Champlain, les registres consistent la sépulture de la Sœur Cartier de Saint-Amable décédée le 16 mars 1749 et inhumée le 17, dans la chapelle de Sainte-Geneviève, "encluse dans cette paroisse," par messire François

(1) La Vie de la Sœur Bourgeois, I, 311.

(2) Notes manuscrites de Sœur du Saint-Cœur-de Marie, religieuse de la C. N. D., envoyées à M. l'abbé Chs Trudel, vicaire de Champlain en 1875.

Rouillard, curé de Sainte-Anne, en présence de messire J. de Raizenne, curé de Champlain, François Richard et de M. Antoine Fortier.

Le 11 juillet 1767, la Sœur Madeleine Tivierge dite de Saint-Etienne est marraine de François-Xavier Leblanc, fils de Jacques Leblanc, marchand et de Marie Héon. Le parrain est le curé, monsieur Morisseau, qui baptise l'enfant. Cette excellente religieuse partit malade de Champlain, en 1770; elle vécut encore six ans à Montréal et mourut à l'âge de 83 ans, en ayant passé soixante-deux en religion.

Le départ de la Sœur Saint-Etienne faillit amener la dissolution de la mission. Les paroissiens, tout consternés, adressèrent la requête suivante à Monseigneur l'Evêque de Québec.

“Supplient très humblement le sieur Mulois, seigneur de Champlain et tous les habitants de la dite paroisse, (du consentement et avec l'approbation de messire Morisseau, curé) qui ont l'honneur de représenter à Sa Grandeur que les Révérendes Sœurs de la Congrégation ont ordre de leur supérieure d'abandonner la mission de cette paroisse, par la raison qu'elles ont peu de pensionnaires. Ils prient Sa Grandeur de faire attention que la disette de l'année dernière et la petite vérole qui règne, en sont les motifs. D'ailleurs, les missionnaires n'ont pas manqué de leur nécessaire, la paroisse y a pourvu et y pourvoira par la suite, attendu que la majeure partie des habitants, qui n'ont point les moyens de mettre leurs filles en pension, les envoient à l'école comme Sa Grandeur leur a recommandé dans sa visite.

“C'est pourquoi, ils la supplient de leur accorder la continuation de la mission, qui est établie dans cette paroisse depuis environ quatre-vingts ans. Ils espèrent que Sa Grandeur leur octroyera leur demande et ils ne cessent d'offrir leurs vœux et prières au Tout-Puissant pour la prospérité et la conservation des jours de Sa Grandeur, étant avec un très profond respect,

Monseigneur,

De votre Grandeur,

Les très humbles, très obéissants et soumis serviteurs,

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| Mulois Champlain  | Dubord.             |
| Alexis Turcot     | Léon Champlain.     |
| Joseph Turcot     | J. Beaudoin.        |
| J. Grammon        | Veuve Beaudoin.     |
| Antoine Caillia   | Chorel Dorvilliers, |
| Joseph Tourville  | François Dontigny.  |
| Pierre Brunel     | Alexis Dontigny.    |
| Veuve Lafontaine  | Alexis Morinville.  |
| Baptiste Beaudoin | Baptiste Toutant.   |
| Jaquette Ugon.    |                     |

Les desnommés cy-après ont déclaré ne savoir signer et ont donné leur consentement:

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Jos. Pepin         | Alexis Carpentier |
| Antoine Lamothe    | Alexis Duval      |
| Groseille Beaudoin | Bénoni Beaudoin   |
| Lapommeraye        | Jean Montplaisir  |
| Baptiste Dorval    | François Duval    |
| François Lacroix   | Ant. Dubord       |
| Alexis Dubord.     |                   |

Monseigneur de Québec écrivit aux Sœurs: "Je reçois une requête des habitants de Champlain, par laquelle j'apprends que vous vous disposiez à vendre vos effets et à vous retirer. Je n'ai point encore eu connaissance du parti qu'a pris, sur cet article, votre Communauté. Vous ne prendrez point le vôtre que je ne vous le notifie. Avez-vous souffert dans les besoins de la vie? Les habitants s'engagent à vous les fournir. Le Seigneur nous donnera peut-être de meilleures années. (1).

La requête et la réponse ne sont pas datées, à l'original. Comme date approximative, nous pouvons mettre 1777.

La Sœur Saint-Etienne fut remplacée par la Sœur Adhémar de Lantagnac dite Sœur Sainte-Claire qui avait enseigné à la

(1) Archives de l'Evêché des Trois-Rivières,

basse-ville de Québec. Elle ne demeura que quatre ans à Champlain. Rappelée à la maison-mère, elle y exerça successivement les charges de secrétaire, maîtresse des novices et d'assistante. Elle mourut en odeur de sainteté en 1810.

Une de ses compagnes de la mission de Champlain était la Sœur Angélique Bissonnette dite Saint-Pierre, qui mourut en 1825, à l'âge avancé de 86 ans dont cinquante-deux passés en religion.

Une autre belle figure de ce petit groupe est celle de la Sœur Elizabeth Sabourin dite Saint-Vincent de Paul. Elle finit ses jours à la mission de Saint-Laurent, après avoir pratiqué les vertus religieuses à un degré éminent, pendant plus de quarante ans.

En 1776, trois Sœurs étaient employées à Champlain, la Sœur Saint-Vincent dont nous venons de parler, la Sœur Saint-Bernard, née Marguerite Castonguay, qui comptait de beaux états de service dans l'enseignement, puis la Sœur Saint-Augustin d'heureuse mémoire, née Marie-Louise Compain. Celle-ci retournée à la maison-mère, remplit la charge de supérieure pendant plus de dix-sept ans. Sa mort, arrivée en 1819, causa un deuil profond dans sa Communauté. La vénérable jubilaire était âgée de 73 ans.

La dernière religieuse de la mission fut la Sœur Sainte-Pélagie, née Angélique Giguère. Revenue à Montréal, elle fut nommée dépositaire et mourut dans cette charge en 1807, âgée de 57 ans.

La légende suivante léguée par les anciens et inscrite dans les documents à conserver est charmante dans sa touchante simplicité et révèle un grand esprit de foi.

Une année, lors de la débâcle, plusieurs personnes se trouvèrent sur le fleuve exposées à périr. Les parents et les amis accourus sur la côte étaient impuissants à leur venir en aide. Une bonne Sœur de la Congrégation se rendit sur les lieux et déposa son scapulaire sur le fleuve. La glace s'immobilisa aussitôt, et les pauvres gens en péril se hâtèrent de gagner la terre ferme, en

chantant les bienfaits de Marie. Le nom de la bonne Sœur n'est pas connu comme celui de tant d'autres de ses compagnes. Elle est passée inaperçue, douce et humble de cœur.

En 1788, le couvent nécessitait d'urgentes réparations mais les Sœurs ne demandèrent aucun secours, car depuis 1782, il était résolu, dans le conseil de la Communauté, que la mission de Champlain serait transférée à la Rivière-Ouelle. Cette mesure avait été suggérée par Mgr Hubert, vu le petit nombre d'élèves qu'il y avait à Champlain. (1).

Le départ fut fixé au 4 juin 1788. La raison donnée fut que la maison menaçait de s'écrouler dans le fleuve et que les paroissiens devaient bâtir l'église loin du couvent. (2).

Trois quarts de siècle s'étaient écoulés depuis le départ des Sœurs de la Congrégation, monsieur F.-X. Marchand labourant un jour sa terre, à proximité du terrain occupé autrefois par les religieuses, trouva une croix d'argent avec un Christ en relief. Il l'apporta à la maison. Une de ses fillettes dit : "Papa, c'est à moi la croix! c'est à moi la croix." Le père la lui céda volontiers. Marie la garda et quand elle quitta le foyer paternel, elle l'emporta dans son cloître. Sœur Sainte-Colombe, religieuse du Bon-Pasteur, avait choisi la meilleure part.

Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame étaient passées en faisant le bien. Une note extraite des archives de la paroisse se lit comme suit : "Il y a eu ici un couvent fondé par la vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys et qui s'est maintenu longtemps après 1700. Les anciens disent que toute la population d'alors savait lire et écrire; que plusieurs personnes, les femmes surtout, possédaient une instruction soignée. Nous en trouvons la preuve dans ce que plusieurs jeunes filles de Champlain, de Ste-Anne et de Batiscan se sont faites religieuses."

Un article paru dans "l'Union des Cantons de l'Est," le 9 septembre 1870, contient les détails suivants.

(1) Lettre de M. Gravé, prêtre du Séminaire de Québec.

(2) Notes manuscrites déjà citées.

“Le premier couvent de Champlain était bâti près de l'ancienne église paroissiale, à deux milles plus bas que l'église actuelle, sur le bord du fleuve. Cette place a entièrement disparu par l'éboulement des terres arrivé en 1800 et causé par les eaux du fleuve. Il n'y a plus sur la côte qu'une vieilleasure que l'on dit être les restes du presbytère. L'ancienne église et le couvent sont tombés à l'eau ainsi que le cimetière dont les ossements ont été transportés près de l'église actuelle en 1814.

“Une des sœurs de messire Denis Marcoux, curé actuel de Champlain, qui a demeuré à Champlain, en 1814, avec son frère messire Xavier Marcoux, curé de cette paroisse de 1814 à 1818, écrivait dernièrement quelques petits détails qui peuvent trouver leur place ici. Elle dit qu'ayant alors 14 ans, elle a assisté à la translation des ossements de messire Morisseau et de la Sœur Saint-Amable; qu'il fut chanté un service solennel, auquel assistèrent sept prêtres, (nombre bien considérable pour le temps) parmi lesquels étaient messires Noiseux, vicaire général et curé des Trois-Rivières et du Cap, Courtain, curé de Gentilly, Morin, curé de Ste-Anne de la Pérade et F. X. Marcoux, curé de Champlain. Elle dit aussi avoir vu les murs du couvent, dont une partie était déjà tombée à l'eau. La nouvelle église, bâtie à un mille plus haut que l'ancienne, n'a été ouverte au culte qu'en 1806”.

“Sœur Saint-Amable est la seule religieuse inhumée à Champlain pendant tout le temps que les Sœurs de la Congrégation y demeurèrent. On comprendra facilement le fait, quand on saura que les bonnes Sœurs, aussitôt qu'elles se trouvaient gravement malades, se transportaient à la maison-mère à Montréal pour y terminer leur vie sous les yeux et à côté de leur Mère générale qu'elles ont toujours entourée de leur plus profonde vénération.

“Dans l'impossibilité de réparer les dommages causés à leurs bâtisses, les Sœurs de la Congrégation durent abandonner leur mission et aller ailleurs exercer leur zèle. Mais on peut dire que l'on ressentit toujours à Champlain les effets de la religieuse éducation qu'elles avaient gravée dans le cœur de leurs élèves. Et c'est sans doute le souvenir encore vivace du bien qu'elles ont fait,

qui a engagé les paroissiens et les amis à faire, l'année dernière, d'immenses sacrifices pour établir de nouveau un couvent au milieu d'eux. J'ai dit encore vivace, puisque deux des anciennes élèves de ces bonnes Sœurs ont été les contemporaines de messire le curé actuel de Champlain, comme on peut s'en convaincre par la note suivante qu'il a bien voulu nous communiquer.

"J'ai connu deux personnes qui ont reçu leur éducation au premier couvent de Champlain. La première est morte il y a une dizaine d'années, âgée de plus de 90 ans. C'était la dame Henri Dubord née Carpentier, qui m'a parlé plusieurs fois des bonnes Sœurs de la Congrégation, dont elle conservait un précieux souvenir. Elle prouvait par sa bonne éducation religieuse que les bonnes Sœurs de la Congrégation donnaient à la jeunesse d'alors les mêmes soins qu'elles donnent aujourd'hui. L'autre personne est une dame Paschal Crevier Bellerive née Morinville, décédée cet été à l'âge de 97 ans, qui était aussi remarquable par une religion bien entendue." (1)

(1)

Rosalie Reau-Morinville racontait que ses parents, la première année de leur mariage, s'établirent au village Laborde. Ils y élevèrent une maison en bois rond, en pleine forêt. Il y avait un avantage: "le balai de cèdre était à la portée de la main." Le soir venu, pour permettre à son mari de continuer son travail, madame Morinville, née Josephite St-Cyr, allumait une lanterne et les deux époux travaillaient à la terre neuve. Pour faire la soupe, les pois étaient parfois rares. On fut souvent obligé de gratter les fentes du plancher du grenier. Et quand cette maigre provision était épuisée, on avait recours à l'herbe Saint-Jean.

Mariée à Paschal Crevier-Bellerive, Rosalie Morinville alla demeurer au Cap, sur les bords du St-Maurice. Elle entra dans une bonne famille. Les Crevier ont été les premiers occupants du sol aux Trois-Rivières, au Cap et à St-François-du-Lac. Plusieurs sont morts au champ d'honneur.

Dans la milice sainte, deux sœurs Crevier sont entrées à la Congrégation Notre-Dame; et deux prêtres, M. Crevier, vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe et son frère du même diocèse, étaient les cousins de Paschal Crevier-Bellerive.

Le père de Paschal, Jacques, surnommé Jacquot, était marié à Charlotte Lefevbre-Lacroix. Les descendants de cette famille ont encore, en leur possession, l'argenterie massive du capitaine Lacroix, qui a tenu une place honorable au Cap.

Jacquot Crevier demeurait où réside, en 1915, M. Rochefort. Il y avait sur son terrain un magnifique bocage de quarante sapins. Dans un éboulis, ils furent tous emportés à l'eau.

Paschal était passeur et tenait un poste de relais. Sa femme tenait une maison

Parmi les anciennes élèves du couvent de Champlain, nous avons encore le nom de mademoiselle Geneviève Dubord, qui enseigna à lire et à écrire à plusieurs générations du village Laborde et deux demoiselles Trudel: Marie et Marguerite, sœurs d'Olivier, l'un des fondateurs de la paroisse de Saint-Prosper. Marguerite épousa Joseph Gervais, riche cultivateur de Batiscan. Très pieuse elle visitait les malades et leur lisait les prières des agonisants en l'absence du prêtre. Aussi lorsque les gens la voyaient passer avec son livre de prières ils se demandaient: "Qui donc est malade? madame Gervais a son gros paroissien.

---

de pension. Lorsqu'il fallut traverser les troupes sur le Saint-Maurice, Paschal fit des affaires d'or. Un jour, sa femme lui dit:

—Il me semble qu'il serait temps de nous acheter une terre.

—Il faut de l'argent pour cela.

—Nous en avons.

—Où ça?

—Viens voir. Et elle ouvrit en même temps, aux yeux éblouis de son mari les portes du fourneau d'un poêle à deux ponts. Il en était littéralement rempli. Piastres anglaises, piastres françaises, portugaises et espagnoles, toutes étaient là pêle-mêle.

La terre fut achetée au comptant et les époux s'établirent sur le bien possédé aujourd'hui par madame X. Toupin. Madame Crevier y vécut jusqu'à l'âge avancé de quatre-vingt-dix-sept ans.

Une parente des Crevier, madame François Pepin, qui ne savait pas compter, interrogée un jour sur le montant de sa fortune répondit :

"Nous l'avons mesuré à la mort de mon mari, Chat en boule! il y en avait six mesures". Cette même personne avait un fils qu'elle trouvait ménager. Et pour appuyer son dire, elle racontait le fait suivant :

"Un samedi, il voulut faire un petit voyage, je lui donnai six piastres. Il me rapporta six piastres. Il est bien ménager.

Seulement, il y avait ceci: elle lui avait donné six piastres françaises, cette piastre valant une piastre et dix et il lui rapportait des piastres anglaises.



## Chapitre XXI

### Coutumes Chrésiennes.

**SOMMAIRE:** LA CROIX DU CHEMIN.—EN MAI, ON Y CHANTE LES GRANDEURS DE MARIE.—NEUVAINA POUR OBTENIR DE LA PLUIE.—LE RAMEAU BENIT.—LE CIERGE DE LA CHANDELEUR.—LA PREMIERE PRIERE DE BEBE.—LA BENE-DICTION DU FOYER.—CHAPELET A LA MAISON PENDANT LE SANCTUS DE LA MESSE DU DIMANCHE.—VENTE AU PROFIT DES AMES DU PURGATOIRE.—HOSPITALITE ET CHARITE.—QUETEUX-TROUBADOURS.—QUETEUX-VOYAGEURS.—EN CA-REME.—RETOUR DES CLOCHES.

La croix qui s'élève le long des chemins est en honneur parmi nous. On la voit, soit au bout d'un rang, soit au détour de la route ou sur un coin de terre quelconque pour y rappeler un accident ou un souvenir. Partout elle y est respectée. Les hommes se découvrent pour la saluer au passage et les femmes et les enfants se signent.

Dans le bas de Champlain on voyait, vers 1860, une croix sur la terre de M. Edouard Turcotte aujourd'hui (1915) propriété de M. Donatien Grandmont. (1).

(1) M. Edouard Turcotte était un conteur émérite. Aussi le soir à la veillée, on aimait à faire cercle autour de lui et à lui entendre raconter dans un style poétique et avec un entrain remarquable le conte de "la branche d'olivier chantant" celui "des quarante voleurs" de "la belle au bois dormant" etc...

On eut dit qu'il parlait de choses vues, tant son regard s'animaît et tant il y avait de chaleur dans son récit.

Monsieur Edouard Turcotte eut une fin tragique. Pendant la pêche aux petits poissons, il était à la maison où il s'était assoupi sur son grabat. Il se leva et comme dans un demi-sommeil il se dirigea vers le fleuve. Tout-à-coup on entendit des cris appelant au secours. Hélas! on arriva trop tard, les derniers appels étaient étouffés, le malheureux se noyait. Cette mort plongea parents et amis dans un grand deuil.

En mai les paroissiens des alentours s'y réunissaient pour le mois de Marie. Les jeunes filles commençaient par un cantique, puis une personne âgée faisait la prière du soir et récitait le cha-pelet. L'assistance répondait. C'était un spectacle grandiose dans sa simplicité et poétique dans sa rusticité. Dans ce temple en plein air tous étaient parfaitement recueillis.

Ils revenaient pour une neuvaine, à l'époque de la moisson, prier Dieu de la bénir. Et puis chacun s'en retournait en causant; la paix était au milieu d'eux. Rien ne contribue à la sécurité des foyers comme la fidélité aux traditions. Dieu s'est plu à bénir ces pieux rendez-vous.

“Il est inouï, nous disait une personne de foi, que nous ayons demandé de la pluie en temps de sécheresse, sans avoir été exaucés.”

Il y avait aussi une croix dans le rang de Picardie sur la terre de monsieur Lubin Brunelle. Vers 1870, c'était madame Vital Marchand née Grandmont qui présidait aux prières auxquelles tout le village s'associait.

Était-il question d'une invasion de sauterelles, d'une sécheresse prolongée, on se rendait à la croix du chemin, hommes, femmes et enfants et tous priaient avec entrain.

Actuellement il y a une croix sur le terrain de M. Ludger Toutan, à un mille et demi de l'église et une autre dans le rang de Saint-Pierre.

Le signe de la croix, le laboureur le fait le matin avant de commencer son ouvrage. Tous les travailleurs se découvrent et, inclinés, se signent pieusement. Avant d'entamer un pain le chef de la famille trace avec la main le signe de la croix sur la miche. La ménagère en fait autant avant de confier sa pâte au four.

La branche de cèdre ou de sapin bénite le dimanche des Rameaux jouit d'une particulière faveur. On la place dans toutes les chambres et dans les bâtiments. Quand un deuil survient dans une famille, une brindille du rameau bénit est détachée du mur et parents et amis s'en servent pour asperger d'eau bénite le corps du défunt.

Les cierges de la Chandeleur sont aussi dans toutes les demeures et lorsque la tempête éclate, que le vent s'élève, que l'éclair brille et que le tonnerre gronde, on allume la chandelle bénite et l'on récite les litanies de la sainte Vierge.

Une autre touchante coutume est que, dans certaines familles, on ne permet pas d'embrasser les enfants avant le retour du baptême.

Puis avec quelle anxiété la mère épie le langage du bébé pour que le premier mot prononcé après celui de papa et maman soit celui de Jésus. "Petit Jésus bénis Maman, Papa" est la première prière que balbutie l'enfant.

La bénédiction d'une maison neuve est toujours solennelle. C'est d'ordinaire par un dimanche après-midi.

Plusieurs voitures vont chercher monsieur le curé qui, son rituel sous le bras, se rend aux désirs des intéressés et appelle de tout cœur les grâces de Dieu sur un foyer chrétien.

Elle est touchante aussi la coutume de certaines personnes qui privées d'aller à la messe par suite de l'éloignement de l'église la lisent dans leur paroissien et s'associent par là au Saint-Sacrifice. Le dimanche au son de la cloche du sanctus tous les gardiens des maisons doivent dire le chapelet. Y manquer attire au coupable une vive réprimande.

La vente des objets à la porte de l'église au profit des âmes du purgatoire est une autre pratique chrétienne bien touchante.

L'hospitalité et la charité fraternelle s'exercent sur une grande échelle dans la paroisse. Les pauvres sont soulagés dès que le malheur vient s'abattre sur eux. Tous se font corvéables pour aider un indigent à élever une maison détruite par un incendie ou dans toutes autres occasions; mais, "il y aura toujours des pauvres parmi vous" c'est Notre-Seigneur qui l'a dit. Et un jour ou l'autre tel vieux, tel infirme part avec sa besace sur le dos pour faire sa tournée. Partout il est bien accueilli. Une année c'était Man-

chot et son chien. Dans le comté de Maskinongé on le nommait "Petit Jean Sucré."

Il n'y a pas que les quêteux de paroisse, il y a mieux, il y avait aussi les mendiants troubadours. "Ces gens aujourd'hui méconnus, comptaient jadis de fins matois dans leurs rangs. Plus d'un avait de l'esprit à revendre. La plupart d'entre eux n'étaient pas des infirmes, mais des gens qui avaient érigé en art la paresse et le détachement des biens de la terre. Ils sillonnaient les campagnes toute l'année, et partout bien reçus, choyés, adulés, je ne puis les comparer qu'à des fils de famille revenant sans cesse de lointains voyages, pour qui on tue quotidiennement le veau gras.

"Savez-vous Madeleine, ? il est arrivé un quêteux chez Jean Larouche.

—Pas possible! Allons-y veiller ce soir, hein ?

—Attendez à demain; il sera chez mon beau-père. Nous irons. Il paraît qu'il en sait des nouvelles, ah! Seigneur! Pensez-donc qu'il a fêté les jours gras plus loin que la ville et qu'il sait tout cela par cœur!

N'est-ce pas la gazette vivante que cet homme dont la conversation est désirée par tout un village, à tel point qu'on se le passe de l'un à l'autre ? Ecrivons-nous avec le chansonnier: "Qu'il est heureux le malheureux!" (1)

Les anciens se souviennent encore de Dauphinois, quêteux-voyageur intelligent, portant une jambe de bois. Il allait jusqu'aux Etats-Unis, visitait les centres canadiens, dénichait un compatriote comme pas un et rapportait fidèlement la réponse à la lettre qu'il avait remise à l'intéressé ne fut-ce qu'un an plus tard.

Mentionnons de plus ici qu'un voisin, un parent ou un ami prêtait volontiers à son voisin cent piastres sans papiers avec la

---

(1) Sulte.

seule recommandation: "Parles-en pas." Et l'honnête emprunteur remboursait intégralement.

Autrefois, nous dit un ancien, en parlant du carême, "non-seulement on jeûnait, mais on éloignait toutes les occasions de péché. Le baril de rhum était confisqué, la pipe ornait la corniche de la cheminée, on se privait entre les repas d'un verre d'eau. On ne mangeait pas de viande à partir du mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques. Aussi quelle joie pour tous lorsque les cloches revenaient de Rome apportant les clefs du saloir pour l'omelette du matin de Pâques."

Aujourd'hui, l'église a mis des adoucissements mais le jeûne et l'abstinence sont observés. Et dans Champlain, les traditions, grâce à Dieu, ne sont point toutes perdues.

#### SUR LES COTEAUX DE CHAMPLAIN

*Juillet.*

Les blés sont beaux, les champs sont verts,  
Le soir tombe dans la prairie,  
L'oiseau module ses concerts,  
Je m'enivre de poésie.

Mon pied froisse les doux gazons  
Tous parsemés de fleurs sauvages.  
L'odeur des foins monte aux maisons.  
Plus de bruit dans les pâturages.

L'eau murmurante des ruisseaux  
Glisse sous les arbres antiques.  
Apprenez-moi des chants nouveaux  
Qui valent ces riens poétiques!

Solitaire au bord du chemin,  
Mollement s'en vont mes pensées.  
Pour attendre ici le matin  
Je dormirais dans les rosées.

Les blés sont beaux, les champs sont verts  
Le soir tombe sur la prairie.  
L'oiseau module ses concerts.  
Je m'enivre de poésie.

B. SULTE.

## DEUXIEME PARTIE

### Chapitre I

#### LE PETIT-POISSON

SOMMAIRE: — SON CHAMP DE COURSE.—LA PÊCHE — NOM SCIENTIFIQUE.

Apprécié de tout le monde,  
Venant nous voir au temps des fêtes,  
D'une digestion facile.  
Inoubliables aux estomacs reconnaissants,  
Préfère dit-il, être cuit à l'étouffée,  
Fréquente de préférence les Trois-Rivières,  
Parce que c'est un pays de gourmets.

Que de fois on m'a prié de parler de lui! Ne me sentant pas à la hauteur du sujet, j'ai reculé. Faire une tragédie, des chansons, à la bonne heure! C'est facile, mais décrire le petit-poisson des Trois-Rivières, rude tâche!

J'en appelle, ô muse! à vos antiques complaisances pour les auteurs audacieux. La fortune, dit-on, favorise les braves. Regardez-moi d'un œil encourageant, et je tenterai de dire un mot de cette pêche quasi miraculeuse dont les Trifluviens se donnent le spectacle entre Noël et les Rois. Faites, ô déesse! que mon imagination se soumette à la stricte loi de la vérité, afin que personne ne puisse infirmer le témoignage que je vais rendre en faveur du tendre individu que nous accommodons à tant de si bonnes sauces.

Il arrive, ce poisson, avec les réjouissances du Jour de l'An. Il a sa place dans l'histoire de nos mœurs et coutumes. Déjà, en

1757, Bougainville parlait de lui. S'il ne se fait pas valoir dans la littérature, c'est qu'il est muet comme doit l'être un poisson. A nous de faire son éloge. Que de gens il a régalez qui n'ont jamais recherché ses origines, ou même voulu se demander s'il descendait de noble ou de vulgaire lignée! Je vous le présente. Tout me porte à croire qu'un aimable commerce s'établira entre vous et lui.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es. A cent lieues des Trois-Rivières, si je mange du petit-poisson des Trois-Rivières, je suis Trifluvien. Ceci n'est pas logique, et pourtant c'est vrai, et même c'est assez curieux.

Il y a vingt ans, j'eus occasion d'écrire ce que nous appelions alors des *Chroniques*, et je traçai les lignes suivantes que vous allez relire, car vous avez dû les oublier en allumant le poêle avec le journal qui les contenait:

Le pays des Trois-Rivières a été et est encore riche en diverses espèces de poisson. Les anguilles y pullulent. Les achigans se cachent par groupes dans ses battures. Les éturgeons de cinq ou six pieds de longueur se jouent dans les anses et à l'abri des points de terre. Le brochet galvaude à son aise les tribus paisibles des petits coureurs de rivières; plus le brochet en gobe, plus il en vient. La carpe se frôle avec délices aux longues herbes et aux roseaux des grands fonds. La loche rôde sous la glace, cherchant les lieux du soleil d'hiver. L'éperlan se cache en été dans les criques limpides et pures où l'eau est glacée et peu profonde. La truite des lacs bondit dans les délicieux réservoirs que la nature a façonnés pour elle.

La vie sous les eaux, qui s'en occupe? Ces poissons que l'on achète au marché, mais que personne n'a vu dans leurs pâturages, ne nous intriguent presque pas. Leur mode d'existence n'éveille en rien notre curiosité. C'est si loin le domaine aquatique! On a beau l'avoir tout près de soi, personne ne s'avise d'y pénétrer. Nous savons mieux comment vivent les ours, étant un peu ours nous-mêmes. Les pommes fameuses de Montréal, le fromage raffiné de l'île d'Orléans, les magnifiques animaux des fermes améliorées, tout cela tombe sous le sens mais les huîtres et les poissons, mystère!

NOM

pas  
han-  
sson

r les  
Re-  
mot  
nt le  
ima-  
onne  
r du  
sau-

a. Il  
t, en

Savez-vous ce que pourrait vous raconter le petit-poisson des Trois-Rivières? C'est un voyageur, rien d'étonnant qu'il affectionne ce nid de nos voyageurs historiques. Son champ de course s'étend de Terre-neuve—peut-être de plus loin—jusque chez nous. De plus gros personnages que lui n'ont pas vu tant de choses. Qu'il écrive ses mémoires, vous les dévorerez ainsi que vous faites de lui-même.

Suppléons un peu à l'absence de renseignements sur son compte. puisque les journaux ne l'étudient pas et qu'ils se contentent d'en annoncer la venue, comme celle de tout le monde, intéressant ou non. De la marchandise, disent-ils, et voilà tout.

Une minute de digression, s'il vous platt. Je vous demanderai d'où viennent les morues, les harengs, les sardines.

Chacun sait qu'ils sortent des profondeurs de l'Océan et s'approchent de nos rivages une fois par année. Leurs divers habitats peuvent avoir varié avec les âges géologiques; depuis plusieurs siècles, toutefois ils n'ont pas changé.

Ce qui est certain c'est la migration annuelle de ces peuplades lointaines qui, en abordant l'Amérique, détachent des essaims vers l'embouchure des fleuves et des rivières lorsqu'arrive le temps du frai. Le développement des œufs dans le corps de l'animal lui fouette le sang. Il se met en devoir de combattre l'apoplexie par l'activité de tout son être. Sa passion est de voir du pays. En conséquence ses œufs seront confiés aux sables d'une plage très éloignée. Le voyage est un des besoins de sa nature.

Mais le petit-poisson va plus loin, beaucoup plus loin que les autres. Il entre dans le Saint-Laurent et longe la rive Est de ce chemin royal. L'automne à Rimouski, quelques-uns, plus aventureux que les autres s'égarent dans les barrages construits pour capturer de plus forts individus; on les pêche à la ligne. Néanmoins, le groupe principal, l'armée continue sa marche en amont du fleuve. Tant que le flot descend, lui le remonte. Quand la marée change le mouvement des eaux, il se laisse emporter par



elle, se repose mais monte toujours. Ira-t-il loin ? Aussi loin qu'il éprouvera la résistance, puis l'aide de cette force monstrueuse.

Vers le cap Tourmente, il traverse le fleuve et en même temps, entre dans les eaux douces.

Au mois de décembre, Québec le voit arriver. Là aussi on le prend à la ligne. Les amateurs ouvrent la couche de glace qui borde le fleuve en cette saison, et y plongent leurs engins. Un par un, le poisson est amené jusqu'à la poêle à frire.

La marée ne s'arrête pas à Québec puisqu'elle va mourir au lac Saint-Pierre. Notre voyageur gonflé d'œufs, harassé de sa longue traite, ralentit ses allures, mais pousse encore en avant.

La côte nord commence à fourmiller de petites bandes, lesquelles se tiennent immédiatement dessous la glace, comme si la fatigue du voyage obligeait ces habiles nageurs à laisser de plus en plus les couches d'en bas et à flotter sur une eau plus dormante, car il est remarquable que si vous ouvrez un trou dans la glace, vous n'y sentez pas le courant.

Les riverains du fleuve font une guerre d'extermination à ces visiteurs affriolants, sans se demander quelle contrée les a vus naitre, où ils vont, ce qu'ils cherchent.

A partir de Sainte-Anne de la Pérade, le petit-poisson serre ses rangs, prend le fil de l'eau le plus doux, procède à petites journées et ne s'écarte pas des "bordages" du nord. Les pêcheurs de Batiscan et de Champlain l'attaquent avec des moyens proportionnés à l'abondance de cette récolte. Cependant, il faut aller aux Trois-Rivières pour voir porter les grands coups. (Ces lignes ont été écrites en 1877, mais depuis, la pollution du Saint-Maurice a anéanti cette pêche.)

Avant que de se nommer le Saint-Maurice, cette rivière portait le nom de "Rivière des Trois-Rivières" à cause des îles qui divisent son embouchure en trois branches.

Le petit-poisson ne connaît que les deux chenaux les plus proches du Cap de la Madeleine. Il s'y engage avec ardeur. La fin de son ascension approche: les œufs sont larges et deviennent inquiétants. Ici l'homme guette la bête.

Le pêcheur établit un cabanage sur la glace; il y couche, il y mange. Il pratique une ouverture qui a la forme d'un carré allongé, mesurant huit pieds dans sa longueur. Par cette bouche, il enfonce ce qu'il appelle un "coffre", sorte de grande boîte formée de rets tendus sur une mince carcasse de bois. L'appareil est ouvert par le bout qui doit recevoir le poisson. Celui-ci remontant le fil de l'eau en masses très pressées, s'engouffre sans hésitation dans l'impasse ou coffre et s'y empile faute de trouver passage plus loin.

Lorsque le pêcheur juge que la nasse ou varvau (car c'est tout cela ensemble) est chargée, il la lève par le bout ouvert et verse sur la glace un ou deux minots de ces petits êtres, qui frétilent, se tortillent, bondissent, font le saut de carpe, tournoient, s'entrecroisent, et luttent contre la mort en se jetant de tous côtés. L'air atmosphérique finit par en avoir raison. Le froid les raidit dans la pose qu'ils ont en expirant. Rien de plus pittoresque. Les uns tordus et repliés sur eux-mêmes, les autres enlacés et formant des chaînes ou des groupes fantaisistes.

Ramassés à la pelle, on en charge des voitures entourées de planches, c'est ainsi qu'ils arrivent chez le commerçant.

Ce que l'on en retire du Saint-Maurice durant sa courte visite est incroyable. Au mois de janvier 1853, j'ai vu Théophile Pratte en prendre quatre cents minots en quatre-vingts heures. La manne dure quinze jours, commençant la veille de Noël et se terminant le 10 janvier, quelquefois plus tard.

Cependant il en échappe un grand nombre. Ceux-là atteignent le rapide des forges Saint-Maurice, où ils déposent leurs œufs, espoir de la génération future.

En redescendant, je ne sais à quelle date, le petit-poisson n'est pas visible. C'est donc qu'il baigne dans les eaux profondes,

après s'être soulagé de son poids. On m'assure qu'il reparait à Rimouski vers le mois de juin, gagnant de nouveau l'Atlantique et retournant à ces vastes empires sous-marins qui sont proprement sa patrie.

Les œufs étant éclos au rapide des Forges, que font les petits ? Je n'en sais rien, néanmoins, je vous le dirai : ils filent vers la mer à leur tour et la preuve en est qu'ils reviennent par la suite frayer comme les anciens aux endroits qui les ont vus naître.

La destruction qui s'en fait durant le mois le plus important de leur multiplication, n'en diminue pas le nombre. Chaque individu pris aux Trois-Rivières renferme des centaines d'œufs, mais à l'instar des morues, il suffit qu'il en échappe quelques-uns et la nation se repeuple en quelques mois.

Depuis deux cents ans et plus, qu'on les pêche par tonneaux, ils se maintiennent au chiffre des vieilles migrations. Tels citoyens de Sherbrooke, Sorel, Montréal, Beauharnois ou Ottawa, qui dégustent le petit-poisson des Trois-Rivières, n'ont aucune idée des choses que je viens de raconter et par conséquent leur jouissance n'est pas complète!

J'ai souvent entendu le nom de "petite loche" appliqué au petit-poisson, mais ceci est incorrect. La loche abonde autour des Trois-Rivières, c'est un poisson tout autre que celui qui m'occupe dans ce moment. Ni la chair, ni la forme des deux ne se ressemblent. Sous le rapport de la taille, la loche est triple de l'autre; elle ne se pêche pas de la même manière. Pour la prendre on coupe la glace par petits trous, à une verge de distance les uns de autres, dans le sens du fil de l'eau. Une corde à laquelle sont suspendues de courtes lignes garnies d'hameçons est enfilée sous l'eau, de la première ouverture à la dernière, et ses deux bouts réunis par dessus la glace forment une chaîne sans fin. Le poisson approche de la lumière du jour, qui brille par ces sortes d'yeux ouverts, aperçoit les appâts, mord et se trouve pris. De deux heures en deux heures un homme ou un enfant relève la corde en la faisant glisser comme une

courroie sur ses poulies; et à mesure que le poisson se présente au bout des lignes, on le décroche, on pose un autre appât pour une nouvelle victime. La loche est excellente à manger, surtout si elle est frappée par la gelée en sortant de l'eau. Celle que l'on prend l'été ne vaut guère.

Avez-vous remarqué, lecteur, que je me sers dans cet article du terme "petit-poisson", au lieu d'employer un nom reconnu, comme cela se fait pour toutes les espèces de poissons ?

Les Trifluviens disent "petit-poisson" parce qu'il n'y a que ce mot propre pour le bien désigner. Il n'a pas été étudié. Les hommes de science ne l'ont pas baptisé. Notre public français le nomme, en général "petite-morue", les Anglais disent "Tommy Cod", soit morue naine.

Il faudrait d'abord prouver que c'est de la grande morue, et je défie les savants de se prononcer dans ce sens! La chair des deux races n'a pas la même consistance; le goût en est différent.

Si le petit-poisson était enfant de la morue, il ne viendrait pas frayer chez nous, en eau douce. Puis, il ne resterait pas toujours petit; il finirait par se confondre avec ses grands parents et ne sortirait plus des royaumes de l'océan, comme on disait autrefois.

"Petit poisson deviendra grand si Dieu lui prête vie", d'après le proverbe. Le petit-poisson des Trois-Rivières n'entend guère de cette oreille; quand Dieu lui prête vie, il continue sa promenade de Gaspé au rapide des Forges Saint-Maurice et se moque des géants des eaux comme de l'an quarante.

C'est une espèce à part. Il faudrait lui composer un nom grec ou latin qui signifierait "poisson de Noël" puisqu'il nous visite seulement à cette époque de l'année.

Mais ne venez plus traiter le petit-poisson comme de la morue! Il y en a un des deux qui n'est pas pareil à l'autre!

Cet article a été examiné par un érudit. Il persiste à dire que le petit-poisson comporte tous les caractères de la morue, mais que c'est un nain de l'espèce. Accordons cela. Reste le goût qui diffère. Un mot du sénateur Poirier me donne, je crois, l'explication de l'énigme. "Chez nous à Shédiac, ce **poulamon** abonde; il n'a pas le goût de celui des Trois-Rivières". Rapprochons ceci de ce qui se passe chaque année aux bouches des rivières du Nouveau-Brunswick. Le même poisson y fraie; il n'a pas le goût de celui des Trois-Rivières. Dans ces deux cas il ne fréquente que les eaux salées.

Que pensez-vous maintenant des tribus ou bandes qui remontent le fleuve depuis le Cap Tourmente jusqu'au Saint-Maurice et perdent leur sel dans les eaux douces? N'est-ce pas la cause du changement?

Mais ne nous plongeons pas dans les mystères du poulamon, puisque les Acadiens veulent qu'il s'appelle ainsi.

En poursuivant la recherche des causes,  
J'ai pris la plume avec peu de succès.  
En vérité l'on saurait bien des choses  
Si le poisson pouvait parler français.

B. SULTE

orue!

## Chapitre II

### LA PECHE DU PETIT-POISSON A CHAMPLAIN

SOMMAIRE:—PRÉPARATIFS.—LES CLAIES, L'AILERON ET LE COFFRE.—US ET COUTUMES DU PETIT-POISSON.—LES ENNEMIS DES PÊCHEURS: LE FRASIL, LE VENT, LES GLACES.—À LA CABANE.—RAPPORT DE LA PÊCHE.

Comme au Cap de la Madeleine et autrefois aux Chenaux, on le prend au coffre. A Batiscan, à Sainte-Anne, aux Grondines, à Deschambault, on le pêche surtout à la ligne.

Dès avant Noël, afin de n'être pas pris au dépourvu, les habitués de la pêche s'enfoncent dans la forêt pour y couper le grément. Ces habitués ne sont pas tous des riverains; on compte aussi dans leurs rangs des pêcheurs de Picardie, du village Laborde et des paroisses voisines. Il serait bien difficile de dire quels sont les plus valeureux d'entre eux tous. Mais à voir sous les coups redoublés de chacun, tomber perches, harts et branches de sapins (le grément se compose de tout cela) on comprend qu'ils sont tous déterminés à se pourvoir abondamment, dût la forêt en subir quelque dommage. Le grément coupé est apporté et arrangé avec soin sur le rivage pour être converti en **claiés, ailerons, piquets, pesées, etc.**

Entre Noël et le Jour de l'An, si les bordages ont bonne mine, les pêcheurs s'apprentent à tendre. Il faut voir l'ardeur qu'ils y mettent. L'activité se communique de proche en proche, se fait grande partout. Ici, on fait les **claiés**, là les **rigoles**. Plus loin, on transporte cabanes, coffres, bois, poèles, pelles et râteaux. L'entrain devient intense, irrésistible même à plusieurs des plus rebutés. Les imprudents! dans leur dépit des insuccès passés, ils avaient témérairement résolu, sans serment toutefois, de ne plus

jamais pêcher. Ils avaient compté sans les poussées de Noël, sans la fumée des cabanes, sans l'alignement à perte de vue des **barricades**. Aussi, ils ne peuvent plus y tenir. Arrière donc les vieilles résolutions, surtout celles qui ne sont pas confirmées par serment. Les voilà derechef gagnés à la cause de la pêche et compagnons des premiers.

Pendant qu'ils se dirigent du côté de la forêt pour se procurer les accessoires indispensables, et qu'ils courent au plus pressé pour réparer le temps perdu, les travailleurs du rivage poussent activement leurs travaux.

Déjà les **claires** sont assemblées, cointées, garnies de sapin, les ailerons et les coffres sont réparés. C'est bientôt le moment de **tendre**. Les rigoles et les ouvertures, qu'il faut pratiquer à cet effet dans la glace des bordages, commencent à se dessiner. Les agissements précipités des pêcheurs, leurs va-et-vient incessants indiquent que bientôt tout sera mis en place et qu'on aura sous les yeux une place de pêche, ou si l'on veut, une **barricade**.

En attendant, voyons un peu ce que sont les **claires**, l'**aileron** et le **coffre**.

La **claire** se compose de deux montants parallèles, terminés en pointe à leur extrémité inférieure et unis à leur base par trois ou quatre barreaux croisés de branches de sapin. Elle forme un treillis de trois à quatre pieds de hauteur, dont l'objet est de faire obstacle au poisson et de le forcer à se diriger dans l'impasse du **coffre**, et cela, sans trop gêner le courant. La **claire**, large de dix à quinze pieds, est quelque peu oblique pour obvier à l'inclinaison du lit du fleuve. C'est déjà dire qu'elle sera placée en travers du courant.

L'**aileron** ressemble beaucoup à la **claire**, mais il est fait avec plus de soin. Large de quatre à cinq pieds seulement, il est rectangulaire et se place suivant le fil de l'eau. Le treillis de sapin y est remplacé avantageusement par des rêts de même hauteur. Dans sa partie supérieure, il est joint par deux barreaux qui lui

donnent du corps et servent d'appui à la pesée dont il faut le charger, comme le coffre, pour le maintenir en place.

Le coffre est la pièce de résistance. Il est fait de rêts tendus sous une charpente légère, formée de quatre montants de merisier blanc, unis les uns aux autres par des barreaux de frêne de grève. Il est de forme rectangulaire et oblongue, un tantinet plus haut que large. On distingue les petits et les grands coffres. Les petits coffres ont à peu près deux pieds et demi de côtés sur six à six et demi de longueur. Les grands coffres ont de trois pieds et demi à quatre pieds de côté sur à peu près huit pieds de longueur. On ne peut guère se servir de ces derniers que si la glace s'étend sur tout le fleuve ou selon le terme reçu, quand le fleuve est pris, parce qu'alors il n'y a pas de frasil. Le coffre grand ou petit est complètement ouvert à l'un de ses bouts, ou plus généralement aujourd'hui muni d'un **varvau**.

Il est plusieurs sortes de *varvaux*, mais le plus usité est le *varvau-pignon*. Celui-ci est formé de deux rêts tendus sur de légères baguettes et s'ajuste à l'intérieur de la gueule du coffre, qu'il embrasse d'abord tout entière, puis va en se resserrant jusque vers le milieu du coffre où il se termine par une ouverture, de haut en bas, de trois à quatre pouces de largeur. Cette ouverture sert de porte d'entrée au poisson. Cet appareil ressemble parfaitement au pignon raide de nos anciennes maisons, moins l'arête, ou si l'on veut, il forme à l'intérieur du coffre un prisme triangulaire droit dont l'arête du milieu serait légèrement tronquée. Le varvau constitue une attrape d'accès facile, destinée à retenir prisonnier le poisson entré au coffre.

Le coffre est plongé et maintenu en place au fond de l'eau, au moyen de deux baguettes fixées de chaque côté à sa partie antérieure et croisées par le haut. Dans le croisement se place la pesée, longue perche dont la fonction est de faire contrepois à la poussée de l'eau exercée sur le coffre, poussée d'autant plus considérable qu'il est plus chargé de **frasil**.

Maintenant que nous connaissons claies, ailerons et coffres, voyons un peu où en sont nos travailleurs. Certes! ils n'ont pas



perdu leur temps. La glace est coupée de part en part en différents sens et en diverses trouées. Ce sont les rigoles pour les claies et l'aileron, et l'ouverture pour le coffre, que les pêcheurs appellent couramment le **trou de coffre**. Dans un rien de temps, tout est enfoncé, placé, assujetti. Les claies sont en ligne droite, traversent le courant de manière à empiéter un peu sur le courant du large. Elles occupent l'espace compris entre le **trou de coffre** et les courants mous. Une ou deux claies suffisent d'ordinaire pour remplir cet espace.

Le **trou de coffre** a la forme d'un parallélogramme droit. Large de quatre à cinq pieds sur six à sept pieds de longueur, il est pratiqué dans le sens du courant, à partir de la claie et de l'aileron en remontant.

L'aileron est placé presque tout entier sur le prolongement de la ligne du large du **trou de coffre**, mais en descendant de manière à former avec la claie une porte donnant libre cours au courant et assez large pour recevoir la **gueule du coffre**.

Le coffre occupe donc au fond de l'eau, par sa partie antérieure, l'espace ménagé entre la claie et l'aileron. Il n'est pas tout à fait couché dans le sens du courant. Sa partie postérieure mord un peu au courant du large. Pour placer le coffre ainsi et le maintenir en position il faut, en plus des deux baguettes dont il est pourvu et des montants de la claie et de l'aileron entre lesquels il se trouve légèrement enchâssé, quelques perches supplémentaires. Ces perches ont leur nom. L'une fixée entre les montants de la claie et de l'aileron, prend le nom de **baguette de devant**. Elle empêche le coffre de descendre au courant. Une autre fixée à l'arrière dans le courant du large, s'appelle le **piquet de cul**. Son office est d'empêcher le coffre de tourner vers le large, sous l'impulsion du courant. Une troisième perche prend le nom de **pesée**. Elle s'enfourche, comme il a été dit, dans le croisement des baguettes et par son poids retient le coffre au fond, malgré la poussée de l'eau et les efforts du **frasil** pour le soulever.

Rien de plus facile, du moins en apparence, que de **tendre** et de tirer le coffre, lorsque claies, ailerons et perches sont bien ajus-

tés. Il glisse entre les perches comme le piston dans la glissière. Le pêcheur expérimenté le tire et le **retend** avec grâce et grande aisance, quand il n'y a pas de **frasil**. Il sait de plus, en touchant les baguettes, s'il va faire un gros coup. Une autre remarque, à la portée de tous, consiste à examiner avec soin la gueule du coffre qui apparaît la première à la surface, si l'on y voit quelques poissons, à la bonne heure! c'est la fortune. On tient alors un coup de six mesures à deux minots. Si l'on ne voit rien, c'est de mauvais augure. Le coup sera nul ou peu s'en faudra.

Il est très intéressant de voir tirer le coffre, surtout lorsque les indices sont bons et qu'il est bien rempli. Le pêcheur, ayant enlevé prestement la pesée et imprimé aux baguettes un mouvement de bas en haut en les inclinant dextrement sur la droite, au fur et à mesure que l'ascension se fait, amène doucement à la surface la gueule du coffre. Il la saisit aussitôt, décroche le varvau par le bon côté et au moment favorable tire le coffre à lui jusqu'à ce qu'il soit complètement hors de l'eau, le secoue vivement afin de le débarrasser du **frasil**, puis appuyant du pied au bas et les bras tendus en haut, par un puissant effort le dresse, la gueule en bas, pour le soulager de son contenu. La chute du poisson produit un bruit léger et mat qui a son charme à l'oreille du pêcheur. Le voir frétiller ensuite et se tordre en tous sens sous l'action du froid est d'un intérêt palpitant.

Voilà la place **tendue**, en opération. Mais elle n'est pas isolée. D'autres places se dressent à maints endroits, si l'on regarde au loin de chaque côté. Au temps de l'abondance, elles se suivaient sans interruption à intervalle d'une centaine de pieds, de la rivière Champlain à l'église et au delà. Aujourd'hui, deci, delà, il y a des vides notables dans toute cette étendue.

Comme le petit-poisson remonte le fleuve et qu'il est ennemi de tout bruit, les pêcheurs commencent invariablement leurs visites par la **place d'en bas**, puis, vont de l'une à l'autre en remontant. Si l'on intervertissait cet ordre, on aurait maigre aubaine assurément; car au moindre bruit en amont du coffre le petit-poisson fait machine en arrière et tend à s'évader; tandis que le

bruit en aval l'amène plutôt au fond du coffre où il cherche fébrilement une sortie qu'il ne trouve pas.

Les pêcheurs bien au fait des us et coutumes du petit-poisson, ont pour règle de s'attendre pour la visite des coffres. En vertu de la théorie ci-haut décrite, c'est au pêcheur d'en bas à donner le signal. Il doit régler ses coups avec une grande exactitude. Et la consigne est très sévère. Si le pêcheur d'en haut, quelque diable le poussant, s'avise de tirer son coffre avant le signal convenu, il est responsable de dommage causé à son voisin d'en bas et demeure sous le coup d'une forfaiture déshonorante, jusqu'à ce qu'il ait donné de son délit des explications satisfaisantes, ou du moins, jusqu'à ce qu'il ait produit des signes sensibles d'amendement.

Sur les **places de pêche**, il est, outre les instruments indispensables, comme hache, pelle et tranche, quelques accessoires dignes de mention, tels sont le balai et le râteau.

Le râteau, de forme ordinaire, est à dents de bois. Il sert à remuer et à étendre le poisson, de manière qu'il gèle plus facilement, et de manière surtout qu'il ne gèle pas en tignasse.

Le balai est fait de harts d'alise, réunies en faisceaux. On s'en sert pour éloigner le poisson pris à chaque coup de coffre, afin qu'on ne le piétine pas sur place au coup suivant. En se servant de la pelle on courrait risque d'écorcher le poisson sur les aspérités de la glace et ce serait malséant. On s'en sert encore pour balayer le coffre, lorsqu'il est couvert de **frasil**. Il est assez rude pour le débarrasser de ce parasite malvenu et assez doux et flexible pour ne pas déchirer les rêts.

Le **frasil**, puisqu'il faut l'appeler par son nom, se compose de cristaux de glace très ténus, qui s'attachent au coffre et à tout objet plongé dans l'eau. Il a la consistance d'une marmelade de pommes. Plus il fait froid, plus il y a de frasil. Avec le temps, il s'accumule en si grand amas autour des objets qui sont au fond de l'eau, qu'il les soulève et les transporte au loin. On l'a vu en-

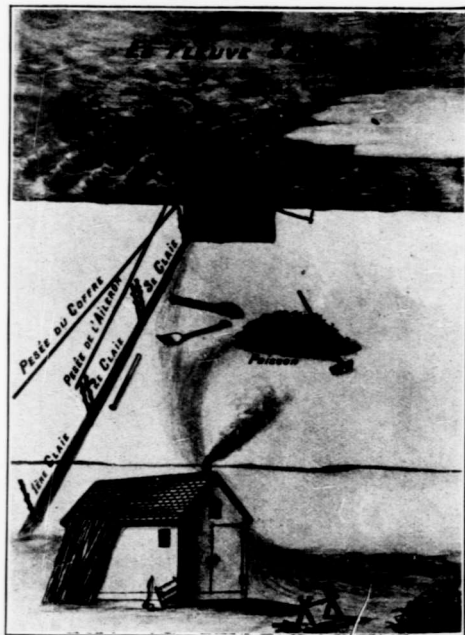
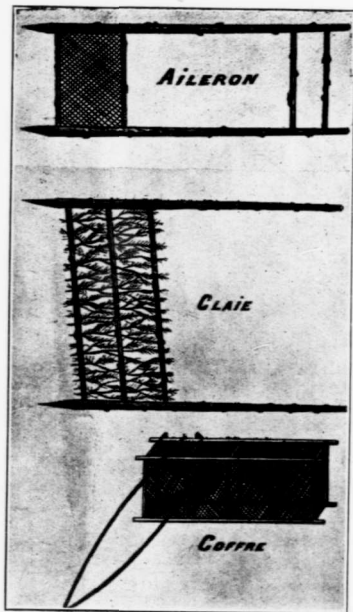
lever et charrier des roches de plusieurs cents livres, voire même des ancrs d'un poids considérable. Si le temps s'adoucit, le frasil diminue graduellement pour disparaître tout à fait, si le thermomètre vient à zéro ou au-dessus de zéro.

Le **frasil** est le cauchemar des pêcheurs. D'un coup à l'autre lorsqu'il surabonde, il charge tellement le coffre que deux hommes ont peine à le sortir de l'eau. Ce n'est pas son moindre inconvénient. Il bouche si bien les rêts du coffre qu'il en forme une boîte étanche absolument fermée au courant. Le petit-poisson, qui est grand voyageur et qui a des principes, n'aime guère à flâner dans les culs-de-sac. Aussi, se garde-t-il bien d'entrer dans cette boîte qui ne ne lui dit rien qui vaille. Pour lui faire tenter l'aventure, il faut lui ménager un courant ni trop fort ni trop nonchalant, car, c'est dans la zone des courants modérés qu'il se complait et qu'il a pour règle de voyager. C'est au pêcheur avisé de trouver ce courant mais la chose n'est pas facile.

Tantôt, le bon courant se rencontre en bas d'un **bourrage** ou **bourri**, tantôt en haut, souvent à côté. S'il n'y a pas de bourri il est encore plus difficile à trouver. C'est dans cette recherche que se manifestent surtout la science et l'habileté du pêcheur. Le bon courant se trouve au moyen d'une perche d'épinette verte très déliée que le pêcheur promène en tous sens au courant, d'une seule main.

Le coffre étant tendu dans le bon courant, le petit-poisson y arrivent directement, ou bien rencontrant d'abord l'obstacle de la claie de sapin, qui n'intercepte qu'à demi le courant, file le long du treillis jusqu'à la gueule du coffre qui lui offre un courant favorable mais trompeur où il s'engage. Il passerait sans doute aussi bien volontiers au large du coffre; mais l'aileron est là qui lui barre le chemin. Force lui est donc de s'engager dans le coffre ou de passer par dessus tous les obstacles, ce qu'il fait libéralement et sans scrupule pour l'avantage des autres pêcheurs et pour accomplir sa mission.

La visite des coffres se fait généralement aujourd'hui à toutes les demi-heures. Autrefois, elle se faisait à tous les quarts d'heure. Maintenant que le petit-poisson est devenu beaucoup plus rare, il



LA PÊCHE AUX PETITS-POISSONS.

les  
sil  
10-  
re  
m-  
n-  
ne  
m,  
à  
et  
'a-  
a-  
n-  
de  
ge  
de  
e-  
lu  
é-  
u  
m  
le  
ug  
at  
te  
ui  
re  
e-  
r  
es  
e.  
il





- |                      |                    |                       |
|----------------------|--------------------|-----------------------|
| 1. Adolphe Turcotte, | 2. Frs Marchand.   | 3. Rév. Ans. Trudel.  |
| 4. Mgr Marchand.     | 5. U. Marchand.    | 6. Rév. Hervé Trudel. |
| 7. Rév. Jos. Ferron. | 8. Rév. H. Vallée. | 9. Alphonse Turcot.   |

l  
l  
r  
c

l  
t  
l  
d  
h  
t

fa  
ch  
re  
le  
pa  
pr  
do

n'e  
av  
ces



y a avantage à ne pas multiplier les coups et à éviter tout bruit superflu.

La pêche du petit-poisson nécessite un travail constant et ardu. C'est surtout de nuit qu'il se prend. La surveillance des places est de tous les instants, car les pêcheurs ont de nombreux ennemis. On connaît déjà le frasil. C'est un obstacle important et opiniâtre; mais il est plutôt local et n'est pas surnois comme le vent et les glaces. En quelques instants, le vent peut fracasser, emporter "place" et tout. Les glaces, de leur côté, ont tôt fait de briser coffres, ailerons et claies et de se charger des débris, si l'on ne se tient pas là pour prévenir leur venue, ou au moins, pour leur disputer les meilleurs morceaux. Le plus souvent alors la lutte tourne à leur avantage, et du même coup, elles emporteraient même la cabane, si pour en fixer la situation, l'on avait mal calculé la portée de leurs atteintes: ce qui est arrivé plus d'une fois.

A la cabane, il fait bon vivre, quand le poêle est chaud et que les pêcheurs ne fument pas plus que de raison. L'appétit y est très ouvert. Le pain grillé et la côtelette n'ont de comparable que le petit-poisson cuit sans apprêt à la croque-au-sel dans le chaudron. Il y a encore d'autres mets qui ont beaucoup de vogue à la cabane, et qui mériteraient une mention spéciale. La **tourtière**, par exemple, pour n'en nommer qu'un, y est délicieuse.

S'il fait bon vivre à la cabane quand le poêle y est chaud, il ne fait pas moins bon d'y prier. Qui n'a entendu la prière du pêcheur n'a rien entendu, serait-on tenté de dire. Faite régulièrement à des heures marquées, elle est simple et naïve comme le fond de son âme, remplie de foi et d'amour. C'est le cœur qui parle, qui implore, qui supplie, qui rend grâces à Dieu. Cette prière aux accents si purs et si vrais, attendrit, réconforte et doit s'élever vers le ciel comme un encens d'agréable odeur.

L'humeur des pêcheur est joviale, des plus engageantes. Elle n'est guère assombrie que par le frasil, le vent et les glaces, signes avant-coureurs d'une maigre fortune. Il est agréable de causer avec ces braves gens. Dans les moments de gaieté leur verve est intarissa-

ble. C'est une joie de les entendre narrer leurs faits et gestes, agrémentés à point de ceux dont ils ont été témoins ou qu'on leur a racontés. Celui qui les fréquente voit sans peine à leur mine, si le poisson est abondant. Ils ont alors sur la figure un je ne sais quoi qui est plus éloquent que les paroles, et des éclairs révélateurs dans les yeux. Le sommeil semble à jamais banni de leurs paupières. Au reste, pourrait-on prendre du poisson et dormir ? S'ils ont au contraire le regard terne, langoureux, c'est la disette; la marée est nulle. Les pêcheurs les plus expérimentés ont de plus dans l'occasion comme un pressentiment qui trahit leurs espérances. Ils appellent cela en leur langage avoir des sensations. C'est le privilège du petit nombre.

Il y a quelques trente-cinq ans, l'un de ces privilégiés avec un mien frère prirent, à deux places, dans l'espace de quatre heures, quatre-vingt-quatre minots de petit-poisson, en présence de nombreux témoins dont j'étais. Je puis assurer qu'il y en a eu des sensations ce soir-là. Dans le temps passé, on a fait mieux que cela encore. Au cours de cette soirée mémorable, on fit un coup de cinq minots, ce qui—au sentiment des pêcheurs présents—ne s'était ps vu de mémoire d'homme. Cinq minots de ce produit vert forment la bagatelle de dix minots une fois le poisson gelé. Il faut bien peu de coups comme cela pour assurer le succès de la pêche.

Autrefois, la manne en question rapportait à la paroisse de Champlain de quatre à cinq mille piastres. Aujourd'hui, c'est à peine si elle rend la moitié de cette somme, malgré que le prix du poisson soit plus que quintuplé. Champlain, en dépit de cette diminution graduelle est encore la paroisse le plus favorisée avec le Cap. Aux Chenaux, où la pêche était si abondante, il y a un demi-siècle, on ne prend plus rien depuis quelques années. Le peu de poisson que Champlain laisse passer est pris par les riverains du Cap.

Cette pêche ne commence guère avant le Jour de l'An. Elle bat son plein aux Rois et dans les dix jours qui suivent. Elle finit vers le 24 janvier ordinairement par une tempête qui pour la

troisième et quatrième fois depuis le commencement des opérations désagrèges et emporte les bordages. Les pêcheurs fatigués éprouvent un impérieux besoin de se reposer et surtout de dormir. Ils se disent bien volontiers: c'est le bout. Les sensations sont finies! Cabanes, épieux, perches, ailerons, coffres, haches, branches et râteaux remontent la côte. Tout est remisé pour la pêche prochaine. Le temps de renouveler les vaines promesses est arrivé pour ceux qui n'ont pas fait fortune et que le vent et les glaces ont trop malmenés.

La morale de mon récit  
Je vous la donne en raccourci:  
Dans la détresse ou l'abondance,  
Reconnaissez la Providence.

## Chapitre III

### GAITES ET TOURS POPULAIRES

SOMMAIRE:—LE COFFRE D'ARGENT.—BRIN DE FIL.—LA MAISON HANTÉE.—LE CHARIVARI.—LA BAROUCHE.

Les tours, les joyeux tours ! Amusements du peuple, direz-vous. Qu'on se détrompe, la grave histoire nous raconte que depuis des siècles ce mode de divertissements est en vogue dans les hautes sociétés de l'Europe, et si, parmi les Canadiens, il est l'apanage des petites gens, cette coutume n'en a pas moins des ancêtres à plumets et à galons dorés.

Les joueurs de bons tours ont fleuri à Champlain plus que dans maints endroits de la province. C'était comme un genre traditionnel, une aptitude particulière car, en vérité, il faut qu'on puisse y mettre de l'esprit et cela n'est pas donné à tout le monde. A Champlain, ce goût de mystification était devenu épidémique, ce qui fait supposer bien des tours sans saveur, mais les maîtres accomplissaient des petits chefs-d'œuvre, tout de même.

Ces tours étaient variés, souvent bien imaginés, inoffensifs surtout. Si, pour atteindre le but, il fallait causer quelques dégâts, le dommage n'allait point jusqu'au cas de conscience. On faisait le strict nécessaire en tout bien, tout honneur et pas plus. Les convenances et l'équité guidaient l'opération.

#### LE COFFRE D'ARGENT

Un jour, l'ami Derouin qui n'avait pour toute fortune que son honnêteté, son violon, sa femme et nombre d'enfants, rencontre quelques intimes qui lui disent:

—Sais-tu l'affaire ? A la Pointe-à-la-Citrouille, il y a un coffre d'argent. La chose est certaine. D'où vient ce coffre, comment a-t-il été apporté là ? Mystère. Il y a déjà deux nuits que nous travaillons ferme pour l'extraire. Nous n'avons encore pu y réussir. Est-ce imagination, est-ce réalité ? On dirait qu'il s'enfonce à mesure que nous creusons. Il nous faut de l'aide. Veux-tu t'adjoindre à nous ? Tu seras notre capitaine.

Derouin le visage tout réjoui, de répondre. "Oui certes ! je le veux, et dès ce soir. Je creuserai comme deux, je vous le promets."

Fidèle à son engagement, Derouin est en route avec les camarades, à l'heure convenue. La nuit est tout à fait propice. Pas le moindre vent, pas une étoile au firmament. On va, on vient, on sonde de ci, de là, aux endroits que l'on suppose receler le coffre. Tout à coup, une voix dit : "Le voici. A l'œuvre les braves !" Creusons vite, ajoute Derouin avec émotion. Les bèches s'entrecroisent, le sable vole. Le coffre n'est plus qu'à une piquée. Derouin, plus ardent que les autres, est le premier à l'atteindre. A ce moment, il se produit aux environs un bruit d'enfer et des boules de feu nombreuses sillonnent l'espace. Nos chercheurs, plus morts que vifs sont en apparence immobilisés de stupeur. Ils se disent perdus à tout jamais ; un cri désespéré du capitaine commandant la fuite, rappelle aux camarades qu'ils ne sont pas encore morts. Ils se précipitent à sa suite, l'épouvante dans l'âme. Et le coffre reste en place.

La nuit suivante, Derouin s'étant remis de ses émotions, on se reprit, mais sans plus de succès. Dans le voisinage du coffre, on entendit des voix inconnues et étranges. On crut prudent de remettre l'entreprise au lendemain soir, afin de n'avoir pas à partager le trésor en trop de mains.

La nuit se présenta sous les plus favorables auspices. Tenèbres épaisses, silence profond. Il y avait dans l'air quelque chose de mystérieux, un je ne sais quoi de bon augure.

A l'heure où chacun est plongé dans le sommeil, nos hommes se dirigent vers le coffre avec brancard et bèches. Derouin est alerte, complètement remis de ses fatigues et de ses trances des nuits précédentes. Il est prêt à frapper le grand coup, le coup décisif.

Derechef nos hommes sont à l'œuvre. On enfonce au bon endroit les tiges de fer. L'une d'elle touche le coffre. L'excavation de la veille, comme de l'avant-veille avait été remplie. Nos travailleurs sont plus fougueux que jamais. Tout va à une allure endiablée. Voilà le coffre à découvert. Il est de forme antique et de proportions imposantes, si lourd qu'on peut à peine le remuer. "Encore un coup de cœur, mes braves, dit Derouin, et il est à nous!" Electrisés par ce commandement du chef, nos hommes unissant leurs efforts, soulèvent le coffre, puis le placent sur le brancard. Le bruit infernal de l'avant-dernière nuit se répète et plus fort et plus terrifiant, tandis qu'une pluie de feu assaille toute la troupe qui s'acharne quand même au brancard et détale avec le coffre. Derouin superbe de vaillance et de courage soutient l'ardeur des camarades. A son exemple, ils lutteront tous jusqu'au dernier souffle, en dépit de tous les diables, pour sauver le trésor qu'ils ont en main.

Enfin Derouin triomphe, le coffre est à demeure. Il ne reste plus qu'à tirer de ses entrailles les écus dont il est plein. Notre capitaine est en face de la fortune, elle lui sourit, elle lui tend les bras. Il donnera un tiers de ses richesses aux pauvres, emploiera force sommes en bonnes œuvres, fera donner une éducation soignée à toute sa tendre progéniture. Quant à son épouse chérie qui a été à la peine jusque-là, elle n'aura jamais moins que deux domestiques. De sa vie, Derouin n'avait éprouvé de joie aussi vive, aussi pleine. Quels doux moments! Quel rêve! Quelle ivresse! Hélas! comme cela fut de courte durée! Ce coffre si ancien, si lourd et si bien fermé n'était rempli que de sable noir. Derouin avait été joué. Ses meilleurs amis s'étaient payé sa tête.

### BRIN-DE-FIL.

Une espièglerie qui s'exerce en ville et à la campagne, va nous occuper. Brin-de-Fil, grand élingué, comme son nom l'indique, noir de malice, ce qui veut dire plein d'esprit, met le gros chat sous le panier à linge, au milieu du grenier et s'esquive "sans faire naître de rien."

La compagnie est assez nombreuse dans la chambre d'en bas. Le père bourre sa pipe... Quoi donc! il y a du bruit au grenier... Le père monte et revient, la figure toute ainsi, les bras ballants. Rien d'étrange dit-il? Frotte une allumette... Encore! C'est une drôle de manigance! La petite fille de la maison grimpe les marches comme un écureuil et l'on entend sa voix navrée qui crie:

—Ça remue!

Elle déboule en paquet sur le plancher.

—Qu'as-tu vu?

—Ça remue, c'est effrayant, ne me parlez pas!

Un silence. Chacun regarde son voisin. Souleur générale. Brin-de-Fil qui n'a pas la chair de poule, mais qui étouffe de foudre, se rend à l'étable pour faire boire les vaches. La farce devenant musicale, il ne pourrait plus y tenir.

Rous...ran...ro...brou...ron...sur le plancher. Cela gratte. Il y a des saccades, par petits coups, puis ji, ju, ji, jou! Ca frotte! Ca saute!

L'un des hommes enfile l'escalier et demande de sa grosse voix: "Qui est là?" Mott. Il fait alors un geste de courage pour entrer dans le grenier et la brigade se lance à l'assaut, arrivant pêle-mêle derrière lui. Rien. Mais la mère de famille se fraye un passage et va se planter en avant du groupe.

—En v'la une idée croche de mettre le panier à linge sans dessus dessous au milieu de la place.

D'un tour de main elle redresse la chose et le chat libéré bondit, plonge comme un perdu dans l'escalier. Eclats de rire. Brin-de-Fil en prend sa bonne part. Il fait un gallon de bon sang et reste maigre.

## LA MAISON HANTEE

Inoccupée depuis longtemps, elle était à pignon raide, vaste, démodée, disloquée et donnant par tous les pores des signes manifestes de vétusté. A l'intérieur, rien de remarquable, si ce n'est le grenier où étaient dissimulés force armoires et cabanons.

On y voyait aussi, ça et là, quelques vieux meubles, des chaînes et des **brimbales**, sans compter que sur les entrants, il y avait presque partout plancher, chargé de vieilleries. Autant de choses, à ce qu'il semble, de nature à tenter les esprits. Bref, cette maison avait tout ce qu'il faut pour devenir une maison hantée. Elle le fut.

A la mi-juin 1878—soyons précis—les esprits commencèrent leur train, au milieu des ombres profondes de la nuit. Ce train n'était pas un train ordinaire. Les passants en frémissaient et les voisins en furent éveillés et terrifiés. La nouvelle de cette étrange affaire n'en resta pas là, d'autant que les nuits suivantes le chahut se répéta avec un redoublement de violence. La renommée aux cent bouches se chargea de la répandre partout dans la paroisse et dans les environs. Il n'en fallait pas plus pour attirer des foules aux abords de la sinistre bicoque, qui prit dès lors le nom de "maison hantée".

On y venait, hommes, femmes et enfants, non seulement de toutes les parties de la paroisse, mais aussi des paroisses voisines, surtout de Batiscan. Il faut avouer que c'était un spectacle peu banal d'assister, par les beaux soirs de juin, à de si merveilleux sabbats.



Les séances, cela va de soi, étaient tout à fait gratuites. En attendant le jeu et dans les entr'actes, car les esprits ne travaillaient pas tout le temps, on devisait à loisir sur les causes de ces bruits insolites. Chacun avait sa théorie, fournissait ses explications.

Il y avait parfois sur les planches des intervalles notables de silence. C'est pendant ces accalmies que les plus braves se risquaient à pénétrer dans les coulisses du grenier, pour y faire les perquisitions les plus minutieuses. Ces recherches ne révélaient jamais rien d'étrange, non plus que la présence sensible d'aucun être vivant.

Nombre de ces braves, bien convaincus pour lors qu'il y avait tout à perdre à lutter avec des êtres invisibles, irrités et si puissants, s'empressaient, le cœur serré des plus vives émotions, de reprendre le chemin de leur logis. D'autres, en plus grand nombre encore, malgré leur effroi, persistaient à se tenir à proximité du tapage jusqu'aux heures avancées de la nuit. On en vint même à se familiariser avec les coups de bélier et le bruit des chafnes à tel point qu'un bon nombre se résolurent, pendant une nuit d'orage, à se mettre à l'abri dans l'autre même des esprits, juste au moment où ils étaient au paroxysme de leurs plus terrifiantes manifestations. Ces téméraires en furent quittes pour quelques légères blessures. Les autres plus nombreux et plus circonspects préférèrent endurer la pluie et se sentir trempés jusqu'aux moëlles plutôt que de fraterniser avec le diable et ses compères.

Ce raisonnement assez juste dans sa forme, péchait par la base. Il n'y avait dans la maison hantée ni diables, ni diabolins, ni diablerie, ni lutins, ni sorciers. Mais par exemple Minique et ses amis y avaient leurs coudées franches, et ils aimaient de temps à autre à y prendre leurs ébats. Ils les prirent aussi longtemps que les braves qui leur donnaient la chasse, voulurent bien ne pas les dévoiler.

Les braves, voyez-vous, à grimper dans les échelles pour s'assurer si le diable n'est pas dans le cabanon du fond, ne sont pas très nombreux, même dans une multitude. Ces braves, d'entre les braves, étaient donc souvent les mêmes. Minique avait prévu cela. S'il lui arrivait d'être découvert par l'un d'eux, d'un signe il en faisait son complice. Les camarades suivaient la même consigne et tout allait pour le mieux.

Par mesure de prudence, il était de règle que le jeu de chaque séance ne serait le fait que d'un seul et il était toujours facile de trouver une bonne raison pour expliquer une absence. En motiver deux ou trois aurait été embarrassant et de nature à éveiller des soupçons. Minique qui était de taille robuste et de force plus qu'ordinaire, jouait à son tour et plus que quatre. Son jeu toujours correct, ingénieux, original, d'une variété et d'une ampleur étonnante, était le plus goûté.

Le secret de Minique et de ses compagnons fut gardé pendant tout un mois après quoi il transpira. La mèche éventée, les esprits s'adoucirent vite et la maison hantée reprit son calme d'antan.

---

## LE CHARIVARI

Les paroissiens de Champlain ont toujours été de braves gens c'est connu, mais comme la perfection n'est pas de ce monde, ils ont quelquefois cédé à d'autres petits défauts. Ils n'ont pas dédaigné dans l'occasion, par exemple, les scènes bruyantes du Charivari non plus que les camaraderies désopilantes de la barouche.

Chacun sait que le charivari, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est un grand tapage, fait par une multitude de personnes, déguisées pour la plupart et armées de fusils improvisés et de bâ-

tons, pourvus sans épargne, en un mot, de tous les instruments les plus résonnants, auprès de la demeure de quelqu'un, coupable d'un acte incivil et partant digne de blâme.

La cause la plus ordinaire des charivaris était un veuvage trop bref. Se remarier trop tôt, à Champlain, constituait un acte de lèse-civilité, et demandait une réparation. Organiser un charivari, quand on l'a déjà un peu dans le sang, ne demande pas grand effort, ni travail excessif. En un clin d'œil, les acteurs principaux sont trouvés, costumés, équipés de pied en cap, prêts à se porter à l'assaut au premier signal.

Le signal se donnait vers les dix heures du soir, et la procession se mettait en marche, à la lumière des torches, au son du tambour, et en chantant ses plus gais refrains. Elle était grossie d'ordinaire d'une foule de curieux. La troupe, arrivée à destination, exécutait, sous la direction du chef d'orchestre, quelques-uns de ses morceaux les plus enlevants. Ce n'était qu'un prélude, après lequel avaient lieu les pourparlers diplomatiques. On procédait le plus souvent comme suit : deux ou trois ambassadeurs étaient dépêchés auprès de l'inculpé, à l'effet de s'enquérir des raisons d'un veuvage aussi court. C'était une mission délicate. Les raisons étaient rapportées aussitôt à l'état-major qui les disséquait et les pesait. Si elles étaient jugées valables, le charivari ne se prolongeait pas davantage, surtout si le maître de céans se montrait "bien recevant." On se retirait pour lors après quelques salves des mieux nourries.

Mais si les raisons n'étaient pas jugées acceptables, le vacarme se prolongeait assez notablement dans la nuit, pour recommencer le lendemain à pareille heure et les nuits suivantes, principalement si le maître manifestait trop de mauvaise humeur et usait de mauvais procédés. On a vu des charivaris durer des semaines entières et réunir chaque soir des foules considérables surtout si l'on avait affaire à un endurci qui ne voulait pas venir à résipiscence.

Au premier signe de regret, au moindre aveu de culpabilité de l'époux, toute manifestation cessait invariablement, n'ayant

plus sa raison d'être. Le but était atteint. Il ne restait qu'à former des vœux pour le bonheur des nouveaux époux. Chacun le faisait à sa manière toujours assez pittoresque, puis reprenait en paix le chemin de sa maison.

Le vrai charivari, le charivari solennel, se faisait à peu près suivant le mode ci-haut décrit. Mais les variantes ingénieuses étaient toujours de mise et bienvenues. C'est ainsi que l'on entendait parfois des discours pleins de verve et d'humour sur l'inconvenance d'un veuvage trop bref. On a même ouï dire que, dans certains cas, il fallut recourir au chant lugubre du *libera*, pour attendrir, au souvenir de la défunte, le cœur du récalcitrant. Le vrai charivari n'avait lieu que dans les causes graves.

### LA BAROUCHE.

Dans les causes de moindre importance, on se servait de moyens plus modestes pour atteindre le but désiré. On avait recours à la *barouche*. La *barouche* était un petit charivari. Le cérémonial en était très simple et exigeait peu de décors. Le déguisement et le grimage n'étaient pas de rigueur, non plus qu'un costume spécial. Il n'était pas besoin d'une multitude pour en faire les frais.

A dix, on pouvait mener à terme une bonne *barouche*.

Les anciens ont tiré de France  
Et *barouche* et charivari.  
Prenons-les avec indulgence.  
On est meilleur quand on a ri.

Les causes les plus ordinaires de la *barouche* étaient un insuccès complet dans une entreprise quelconque, notamment dans une chasse ou une pêche. Pour un pêcheur de profession, un pêcheur à l'anguille, par exemple, revenir bredouille, après avoir pêché toute une nuit, ou ne rapporter qu'un poisson trop petit, n'ayant pas entre les deux yeux la mesure réglementaire, c'était une bien mauvaise note. Qui plus est, l'ordre tout entier des pé-

cheurs en recevait une éclaboussure. Il n'y avait que la **barouche** qui put laver cette tache et remettre les choses au point. Il était difficile de s'en sauver.

A la **barouche**, tout se passait de façon assez courtoise. Après les préludes d'usage, la parole était laissée au malheureux pêcheur qui plaidait de son mieux les circonstances atténuantes. S'il parvenait à convaincre ses inquisiteurs que son insuccès n'était pas dû à une maladresse malséante, ni à une négligence coupable, il avait gagné sa cause et la **barouche** prenait fin aussitôt. S'il ne parvenait pas, au contraire, à opérer la persuasion, il ne lui restait plus qu'à jurer ses grands dieux qu'il prendrait des mesures énergiques pour ne plus manquer aux usages et coutumes du métier, et, comme gage de ses bonnes dispositions et de son serment, il devait inviter les manifestants de daigner accepter l'hospitalité de sa maison. Une hospitalité large et généreuse avait toujours d'excellents résultats dans le règlement de ces difficultés. Elle marquait presque toujours la fin de la **barouche** ou du charivari.

Il reste acquis, si nous voyons juste, que les citoyens de Champlain ont en général un faible pour les tours et les mascarades et qu'un bon nombre s'y sont parfois amusés. Il est des faits qui prouvent que ce léger travers les suit sous d'autres cieux. Mais pour ne pas incriminer personne, soyons discret. Pas de nouvelles révélations à leur sujet. Contentons-nous d'ajouter qu'il est une multitude d'autres tours à leur crédit tels: "Le Cochon de Marseille." "Le Panier du Quéteux", "Le Pont de boyaux tendu". Il serait superflu de les raconter.

Il est très bon d'aimer à rire.  
Cela vaut mieux qu'abattement.  
Même une pointe de satire  
N'est pas de trop, moralement.

## Chapitre IV

### LA GRILLE

SOMMAIRE:—LA GRILLE DU RUISSEAU DE LA PLAINE.—  
SES ACCESSOIRES.—LES BRAYEURS A L'OEUVRE.—LA GRILLEUSE.—LE GOUTER DE LA GRILLE.

On appelle ainsi à Champlain, le lieu aménagé pour le brayage et le teillage du lin. Les sites propices à l'établissement d'une grille sont plutôt rares. Mais la Providence, qui qui a tout prévu, n'a pas permis qu'on en manquât. C'est pour-quoi, à toutes les dix ou douze terres, il y a une place pour une grille, qui sera la grille du bout de côte. Une grille, digne de ce nom, doit offrir un abri contre les vents et une protection contre les rayons encore ardents du soleil de septembre. Pour ces raisons, elle se plaît dans les ravins, dans les baises et les coulées.

Une grille en plein champ, sur terrain plan, serait, à de qu'il semble, un non-sens, ou du moins, une pauvre grille. Celle du Ruisseau de la Plaine me paraît réunir toutes les qualités.

Essayons de la montrer telle qu'elle était, il y a quelque quarante ans.

Coquettement sise dans le large et dernier méandre du ruisseau sus-désigné, à quinze pas de la grève incomparable du St-Laurent, au pied d'une plaine séculaire dont les rameaux protecteurs tamisent et tempèrent l'excès des rayons brûlants du soleil du midi, entourée d'aunes et de saules sur trois côtés dans sa partie basse et unie, ornée sur ses bords abrupts, hauts de quinze pieds, d'une bordure de sapins au milieu desquels s'entrecroisent avec un art infini, les cerisiers et les noisetiers, les pimbinats et les merisiers aux merises si délicieusement aigrettes que les petits oiseaux du bon Dieu affectionnent particulièrement et trouvent presque toujours avant la gent impitoyable et pourtant vigilante des écoliers

elle offrait à ses habitants à peu près tous les avantages désirables. Avant de devenir grille, ce site agreste servait indubitablement de refuge aux enfants des bois, qui plus d'une fois ont dû y dresser leurs tentes rustiques.

Au sud-est était la porte d'entrée. Elle était large, invitante et laissait volontiers les rayons du soleil levant animer, dorer et réchauffer la grille.

Sans plus de retard, hâtons-nous de pénétrer dans son enceinte déjà baignée de lumière et réchauffée par les feux bienfaisants de l'astre du jour. C'est juste le moment où la grilleuse, voulant prendre de l'avance sur les autres, allume son feu pour le grillage du lin. Elle prend son bois sur trois **corderies** de grosseur inégale et le dispose avec méthode dans une excavation pratiquée en coupes perpendiculaires, à même l'escarpement et dans le sens du ruisseau. Cette excavation, large de sept pieds, limite le brasier. C'est la grille proprement dite. Au dessus du brasier sont fixées à hauteur de ceinture quatre petites perches parallèles d'aune verte. C'est sur ces perches que la grilleuse étend, tourne et retourne son lin pour le griller, opération délicate, périlleuse même et qui absorbe toute son attention. Gardons-nous bien de la déranger. Surtout ne lui posons pas de question. Car elle n'est pas causeuse. Tandis qu'elle est tout entière à son feu qui commence à flamber, examinons un peu les autres accessoires de la grille.

Ils se ressemblent tous. Ce sont les broies ou brayes. Une broie se compose de cinq couperets en bois de hêtre disposés horizontalement sur deux supports. Trois de ces couperets: le premier, troisième et cinquième sont fixés aux deux bouts. Le deuxième et le quatrième ne sont fixés qu'à une seule extrémité au moyen d'une cheville, faisant l'office de tourillon et se terminant chacun à l'autre bout par un manche ou poignée qui dépasse. Ce sont les couperets volants et ils se logent entre les trois autres.

Nous allons les voir fonctionner à l'instant, car des éclats de rire bruyants annoncent l'arrivée des brayeurs sous la conduite

de la gouvernante de la grille. La grilleuse est à son poste et le lin prêt à être distribué. C'est la grilleuse elle-même qui le choisit et le distribue aux brayeurs par de petits faisceaux, tandis que les brayeuses ajustent leurs tabliers en ricanant.

Au fur et à mesure de la distribution, la javelle ou grillée, est complétée par ses soins à même les gerbes de lin. Une grillée complète peut équivaloir à une demi-gerbe, la gerbe de lin étant de la grosseur de gerbes de bonne avoine rendant à moins de trois.

Voilà nos brayeurs à l'œuvre, écrasant et macérant à qui mieux mieux leurs faisceaux. Ils ne se servent pour l'écrasage que d'un seul couperet, l'autre étant relevé et renversé en arrière. Cette opération, réservée aux hommes parce que dure et fatigante, demande un bras vigoureux. Il est pourtant des garçonnets qui la tentent avec succès, grâce à un stratagème ingénieux. A l'effort de leur bras débile, ils joignent au bon moment celui de la jambe plus robuste et le couperet marche à merveille. Par ce moyen original autant que peu compliqué, qui sent de loin son écolier et qui n'a d'inconvénient que de fatiguer la culotte un peu trop, ils écrasent vite et bien et deviennent les émules de beaucoup plus forts qu'eux.

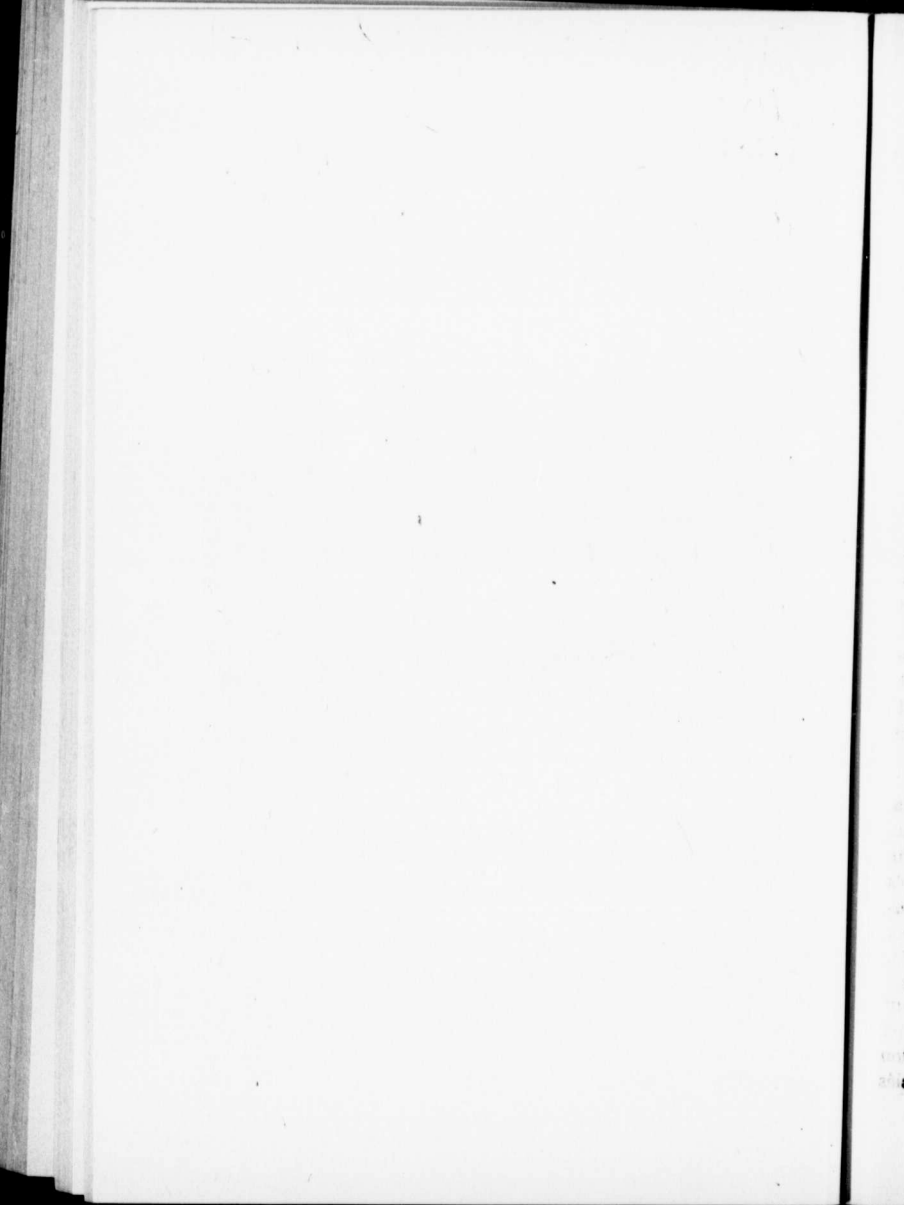
Chaque faisceau, ou si l'on veut, chaque poignée une fois débarrassée de la chènevotte rigide et devenue plus pliante sous la pression du couperet volant, est passée à des mains plus délicates, à celles des vaillantes brayeuses, qui vous la frappent dru et ferme des deux volants à la fois, si elle n'est pas trop résistante, qui vous la secouent, la tournent et la retournent, qui vous la battent sur le bas et sur le haut des couperets à chaque fois qu'elle en est frappée, qui vous l'ajustent, ou si l'on préfère, qui vous la **mouchent** avec un art inexprimable, afin de n'en perdre aucune fibre et d'éviter tout reproche de la gouvernante, enfin qui vous le polissent si bien et tant qu'elle n'est plus qu'une main de superbe filasse.

Cette filasse, à son tour, dépouillée de son étoupe par l'opération du peignage et de l'écochage, servira une fois filée et blanchie à





UNE GRILLE.



confectionner cette jolie toile dont on fera maints habits pour les dimanches, et nombre de pièces de fine lingerie. Avec l'étope, on fera une toile plus grossière pouvant servir encore à maints usages.

Pour alimenter douze ou quinez brayes, il faut un bon brasier et une grilleuse alerte. N'est pas grilleuse qui veut; et il n'en est guère qui le soit avant l'âge de cinquante ans. D'ordinaire, il n'y en a qu'une par dix ou quinze maisons. C'est la grilleuse attirée du canton. Les gouvernantes même les plus aimées sont beaucoup moins rares.

Mais revenons à la grilleuse. On a déjà vu qu'elle est la première à l'œuvre le matin, ses multiples fonctions ne lui laissent pas un moment de répit et réclament d'elle une attention constante. Le soin à donner au brasier, par exemple, est de tous les instants. Un feu trop ardent expose à la grillade. Un feu mal nourri ne sèche pas suffisamment. Pour obtenir et entretenir le feu qu'il faut, trois qualités de bois sont requises: du sec, du demi-sec et du vert. C'est du demi-sec que la grilleuse consomme le plus. Un brasier de bois sec produirait une flamme trop orgueilleuse et ferait grillade sur grillade. Un brasier de bois vert ne donnerait qu'une flamme langoureuse et trop basse, et ne pourrait fournir les brayes dont l'ardeur est sans borne. Ne chauffer qu'avec du bois demi-sec offrirait aussi des inconvénients. A un moment donné, le feu, malgré l'attention soutenue de la grilleuse, pourrait devenir trop intense ou trop peu. S'il est trop peu intense, remettre sur le brasier du bois demi-séché, n'obtiendrait pas un effet prompt. S'il est déjà trop intense, remettre de ce bois sur le brasier, n'en diminuerait pas suffisamment l'intensité, et avant peu en redoublerait la violence.

Force nous est donc de conclure que le bois demi-séché, comme combustible unique à la grille n'est pas ce qu'il y a de mieux.

Ce qu'il faut? On l'a déjà vu. C'est du bois sec, du bois vert et du bois demi-sec. Aussi la grilleuse est-elle d'une exigence absolue sous ce rapport et elle a parfaitement raison. Jugez-en

vous-mêmes. Le feu est-il paresseux à un endroit du brasier; elle le ranime avec un peu de bois sec. Est-il trop vaillant à un bout, au milieu? quelques rondins d'aune verte le ramèneront au point. Donc, c'est convenu, la grilleuse a droit à ses trois corderies et doit les avoir sous la main.

La conduite du brasier, même avec le bois approprié est toujours une tâche épineuse et des plus absorbantes. Car en un clin d'œil, la flamme peut monter trop, en dépit de la plus stricte observance de toutes les lois et de la plus judicieuse surveillance. Une poignée de terre ou un peu d'eau aura raison de ce caprice sinon c'est la grillade partielle ou totale, dans la plupart des cas. La grilleuse doit donc avoir à proximité de son feu un plat de terre et un seau d'eau de la Grande-Rivière; car le Ruisseau-de-la-Plaine ne charrie ses eaux qu'à l'époque des inondations du printemps. En tout autre temps il est généralement à sec.

Une grillade totale est du plus bel effet et cause toujours grande sensation à la grille. Elle est saluée invariablement par les applaudissements et les vivats de la gent brayeuse. Mais à ce concert de joie, la grilleuse s'abstient de prendre part et pour cause. Car elle sait mieux que personne que la grillade totale suppose presque toujours une maladresse de la part de la grilleuse, soit dans le choix des moyens à prendre pour modérer son feu, soit dans la distribution des poignées, soit dans le tronçonnement de la grillée.

La distribution des poignées, si elle n'est pas faite avec la dextérité voulue peut facilement causer la grillade ou partielle ou totale. Aussi est-elle du ressort exclusif de la grilleuse. Se servir seul outre que ce serait manquer aux règles les plus élémentaires de la convenance, exposerait témérairement aux plus désastreuses grillades, voir même à l'incendie. De mémoire de grilleuse, la chose se serait produite plusieurs fois dans les temps reculés.

Le tronçonnement est le dernier des moyens à employer pour éviter la grillade lorsqu'elle est imminente. Il consiste à séparer avec la rapidité de l'éclair la grillée en deux ou trois parties, selon la diversité des cas, et permet de sauver par là les tronçons isolés

que le feu n'a pas encore touchés. La partie atteinte par le feu est sacrifiée. La grille est alors témoin d'une grillade partielle qui est aussi divertissante et très en vogue. La grilleuse même s'en amuse, si au fond de sa conscience, elle peut se rendre le témoignage que, humainement parlant, elle n'a rien manqué et fait tout ce qu'elle pouvait faire pour l'empêcher.

Les éloges ne lui font point défaut alors. C'est à qui lui ferait les plus beaux compliments sur la justesse du coup d'œil et sur son adresse. Mais les plus goûtés sont ceux de la gouvernante. Ceux-là elle les reçoit avec un contentement non dissimulé, une satisfaction complète.

La gouvernante est une aimable personne dont l'autorité est incontestée. Vénérable par l'âge et par ses nombreux états de service, elle est en grande estime auprès de tous à la grille. Elle veille avec grand soin à ce que tout s'y passe dans un ordre parfait, à ce que tout soit fait au point. C'est un vrai plaisir de l'entendre donner ses avis, ses leçons et ses encouragements aux jeunes brayeuses, et c'est presque une consolation d'encourir ses reproches tant ils sont opportuns, sensés et adoucis. Jamais, elle ne songe à tirer vanité de ses hautes fonctions. On dirait volontiers qu'elle ignore qu'elle est gouvernante. Il semble que, dans sa pensée, elle ne l'est qu'en passant et qu'une autre la remplacera bientôt. Aussi il n'est pas rare qu'à la fin d'une saison la grille ait compté trois, quatre, jusqu'à cinq gouvernantes différentes. Il n'en va pas ainsi de la grilleuse qui doit griller sans relâche toute la saison pour recommencer à la saison prochaine.

La grille d'ordinaire était en activité de la mi-septembre au 1er octobre, et réunissait chaque jour dans son enceinte de douze à quinze brayeurs ; hommes, femmes et garçons. Elle répondait aux besoins de tout un canton. On y venait avec plaisir et on y travaillait avec délice. L'entrain y était admirable, la gaieté charmante. Volontiers la gent enfantine y prenait ses ébats. Quoi de plus agréable pour elle, en effet, que de jouer dans la chènevotté au coin du feu sous les yeux bienveillants de la gouvernante, hors de la portée toutefois de la grilleuse ; quoi de plus aimable

que de trotter à loisir sur la grève à la recherche de la sanguine et de petites marlaises qu'on fera ricocher sur l'onde tranquille; quoi de plus amusant que de galoper l'écureuil à travers bois et clôture, en lui disputant la noisette! La grille offrait tout cela à nos marmots. Elle était aussi le rendez-vous privilégié de maints visiteurs, durant tout le temps de ses opérations. Et comme généralement l'heure des visites correspondait à celle du goûter tous étaient forcés d'en partager le menu. Quelle douce contrainte que celle-là! Et comme il était savoureux le goûter de la grille! Pour ma part, je n'ai jamais mangé meilleur qu'à sa cuisine, si ce n'est peut-être à la cabane, durant la pêche du petit-poisson. A coup sûr, on s'y régalaît aussi bien qu'aux noces que la grille tenait en grande faveur et dont elle était l'une des sources les plus fécondes.

Qui pourrait compter, en effet, les unions bénies qui ont pris racine à la grille? Que de jeunes filles se sont senties remuées, gagnées par les gentilles manières de jeunes braveurs. Ils écrasaient si bien ces gaillards-là et présentaient si aimablement leurs poignées souvent plus qu'à demi-battues! Ils avaient toujours à cette occasion, sur les lèvres le mot qui fait plaisir, le sourire qui subjugué.

Que de jeunes gens, épris tout d'abord d'admiration à la vue de ces jeunes filles battant à l'unisson et si bien du couperet volant, se sont sentis atteints par les charmes de cette cadence. Ces atteintes ne seront pas vaines. Les jeunes filles de la grille, aussi accortes, aussi sagaces, aussi rusées que celles de nos jours, que celles même qui furent jamais et qui seront, en tireront bon parti. Elles s'efforceront à l'envi et par calcul de les raviver, celles-ci par le maniement rythmé du volant, celles-là par le battement impeccable de la poignée, d'autres par un mouchage incomparable, opération des plus simples mais qui, faite avec art, comporte infiniment de grâce. Elles feront tant qu'à l'Avent, le plus tard aux jours gras, il y aura des noces, dont les premiers jalons auront été plantés à la grille.

Que conclure de là, si ce n'est que la grille avait une puissance souvent décisive dans le champ de l'hyménée. Rien que cet

appoint, sans compter ses autres émoluments, la rendrait à jamais célèbre. Que c'est donc grand dommage, que l'abandon de la culture du lin ait forcé la plupart des grilles à chômer! Le chômage des grilles entraîne forcément, au moins pour une partie notable de l'année, celui de la quenouille et du rouet, de l'ourdissoir et du métier. Vivre sans tout cela dans nos maisons de campagne, vraiment c'est ne vivre qu'à moitié! Redemandons vite à la grille l'autre moitié.

L'aspect d'une grille abandonnée vous fait verser des larmes.

J'ai revu récemment celle du Ruisseau-de-la-Plaine. On y voit bien encore la place du brasier; mais d'aunes et de saules, de noisetiers et de pimbinats, de merisiers et de sapins, plus de trace. La Plaine elle-même a dû céder aux injures du temps; mais elle a des rejetons qui promettent. Il y a même tout autour des frênes, des senelliers, des ormeaux et quelques cerisiers, au milieu desquels une grille aurait encore assez bonne mine. Ce serait de rechef la Grille du Ruisseau-de-la-Plaine.

Puisses-tu renaître, ô bonne vieille Grille! avec la culture du lin, pour vivre les jours bénis d'autrefois au temps de ta splendeur!

## Chapitre V

### L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ERABLE AU CANADA

SOMMAIRE:—LES INDIENS SAVAIENT EXTRAIRE LA SEVE DE L'ERABLE.—METHODES PERFECTIONNEES.—UNE PARTIE DE SUCRE.

La fabrication du sucre et du sirop d'érable n'est plus qu'un souvenir dans bien des régions les plus anciennement colonisées du Canada, où les réserves à bois elle-mêmes ont été sacrifiées pour faire place à des champs cultivés. Mais cette industrie est encore importante dans une grande partie de Québec, et, à un degré moindre, dans l'Ontario et les provinces maritimes.

Elle est exclusivement confinée au continent américain où elle se pratique depuis très longtemps. Les Indiens savaient, paraît-il, avant l'arrivée des blancs, extraire la sève de l'érable et la concentrer. C'est une question disputée. Certains historiens prétendent que si les Sauvages ont fait du sucre, ils ont copié les blancs.

Avant 1687, on n'a pas trouvé chez les Français du Canada le moindre indice du sucre—mais il est dit, par endroit, que nos gens buvaient l'eau d'érable.

C'est le docteur Sarrazin qui paraît avoir essayé l'évaporation de cette eau, dès son arrivée de France, vers 1687.

Avant Sarrazin, en reculant aux débuts de la colonie, on voit nombre de témoignages concernant l'eau sucrée des érables, mais c'est tout. On dit que les Sauvages et les enfants français en buvaient par plaisir.

A l'approche du printemps, ils entaillaient les arbres en biais, au tomahawk, et inséraient au-dessous de l'ouverture, un



éclat de bois ou un chalumeau, par où le fluide tombait goutte à goutte dans le récipient placé à terre, généralement un baquet d'écorce de bouleau. La sève était ensuite bouillie dans des chaudrons de terre. Ils obtenaient ainsi une petite quantité de sirop noir et épais, le seul sucre employé par les Indiens, et les écrivains de l'époque prétendent qu'il était très apprécié.

Les premiers colons arrivés de l'ancien continent apprirent des Indiens à faire le sucre et suivirent pendant longtemps leurs méthodes primitives. On dit même qu'aujourd'hui encore certaines régions reculées pratiquent ces vieilles méthodes, avec le même outillage, et continuent à produire, chaque année, du sirop et du sucre noirs et de qualité inférieure.

Les blancs s'en tinrent à peu près à ces procédés pendant près d'un siècle et se contentèrent de substituer des pots de fer ou de cuivre aux récipients d'argile ou d'écorce. Le bois n'avait pas beaucoup de valeur dans les débuts de la colonisation, et l'on continua à entailler les arbres à la hache; la sève était recueillie dans des auges en bois et transportée dans des seaux, à dos d'homme, au moyen d'un **joug** ou **bricole**, jusqu'à un point, central où on la faisait bouillir. L'outillage d'une érablière comportait toujours des raquettes, souvent indispensables pour les hommes qui ramassaient la sève. On faisait bouillir cette dernière dans de gros chaudrons de fer suspendus à une étemperche, par un crochet, dans une clairière protégée, mais sans abri contre le soleil, la pluie ou la neige, les cendres ou les feuilles tombant des arbres, la mousse ou les morceaux d'écorce balayés par le vent.

Les produits d'érable obtenus de cette façon rudimentaire avaient un goût fort, une couleur foncée, et leur qualité était variable.

Ce n'est guère que depuis cinquante ans que les fabricants de sucre ont sérieusement perfectionné leurs procédés, mais les progrès réalisés ont marché de pair avec ceux des autres branches de l'agriculture et la fabrication du sucre d'érable est aujourd'hui une industrie plus ou moins parfaitement organisée.

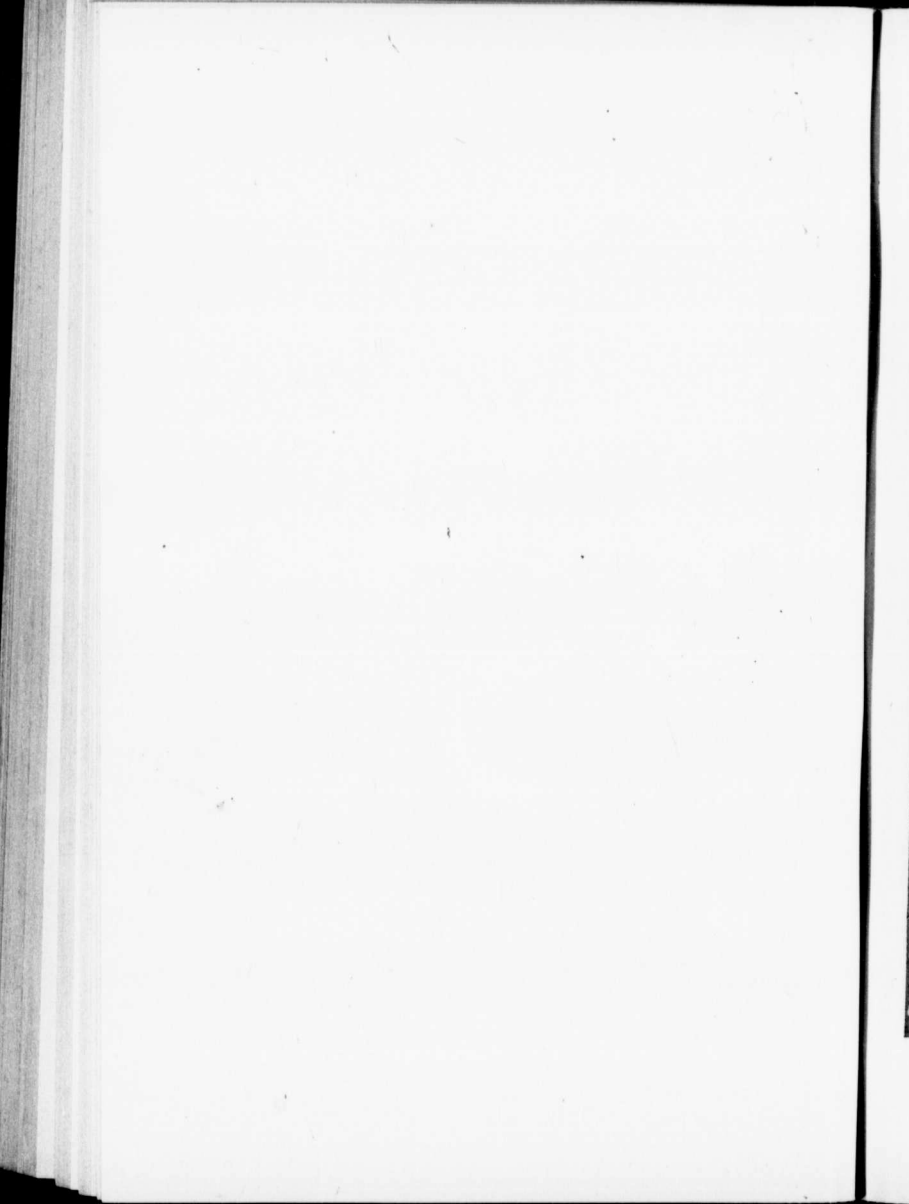
C'est d'abord la tarière ou vilebrequin qui a supplanté la hache dans le perçage pour l'entaille des arbres; puis la chaudière a remplacé le casseau d'écorce de bouleau ou l'auge en bois taillé à la hache; au chaudron on a substitué la casserole (bouilloire ou panne) devenue plus tard l'évaporateur moderne, à fond plissé, et à compartiments séparés. Pour ménager les arbres et assurer la propreté de l'opération, on a à peu près abandonné le chalumeau de bois dans les régions les plus avancées; en fait, on tend aujourd'hui à employer le métal pour tous les instruments qui viennent en contact avec la sève, le sirop ou le sucre. D'autre part, l'inventeur ingénieux a remédié à l'augmentation des frais de main-d'œuvre en utilisant la loi de gravitation pour faire couler le fluide tout seul de la tonne employée pour le ramassage, à la tinque ou réservoir et de là à l'évaporateur, et enfin dans le bidon une fois que l'ébullition lui a donné la consistance voulue. Si en effet, la configuration du terrain s'y prête, on raccorde, avec des tuyaux, les centres de ramassage à la cabane à sucre.

Malgré les progrès réalisés dans l'exploitation, la fabrication du sucre d'érable n'a pas perdu son côté romantique. Une "partie de sucre" dans les bois ou fête à la tire est encore pour tous, jeunes ou vieux, un divertissement fort apprécié. La marche en forêt par un jour de printemps, l'arôme qui se dégage des bouilloires en ébullition, le sirop prêt à se solidifier qu'on se partage, chacun armé d'une palette, autour d'une pelle de bois plongée dans le liquide, dont on fait de la "tire" en le versant sur la neige toute blanche, toutes ces choses ont un charme particulier et laissent à ceux qui les ont vécues d'inoubliables souvenirs. Tel était le tableau d'une fête à la tire au bon vieux temps, et tel il est encore aujourd'hui, pendant deux ou quatre semaines, chaque printemps, là où l'on continue à exploiter les érablières.

Quelques-uns se contentent d'exploiter les parties boisées plus ou moins étendues de leur propriété; les autres, et ils sont de beaucoup les plus nombreux, recueillent la sève sur des terres incultes et rocailleuses qui n'auraient relativement que peu de valeur; le sucre et le sirop se vendent relativement peu cher par

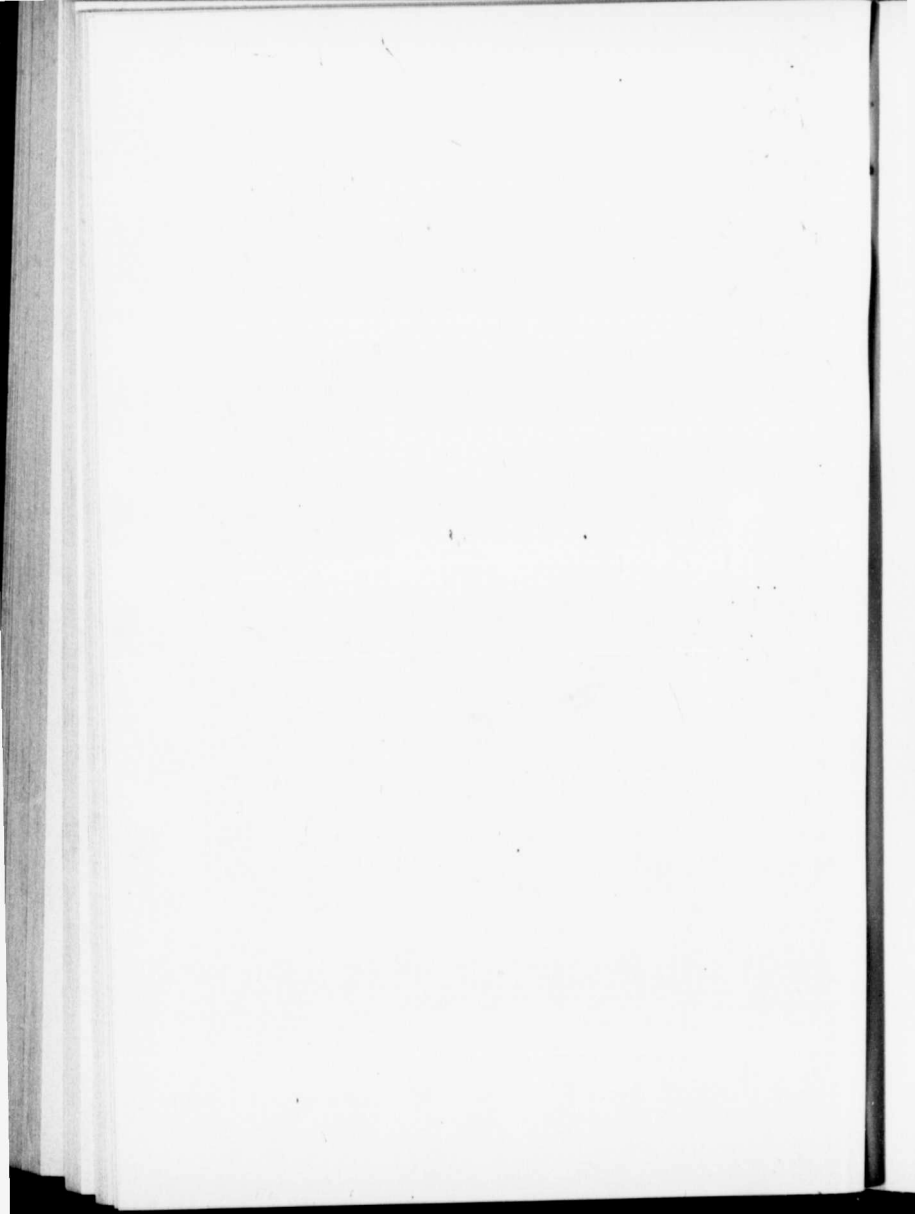


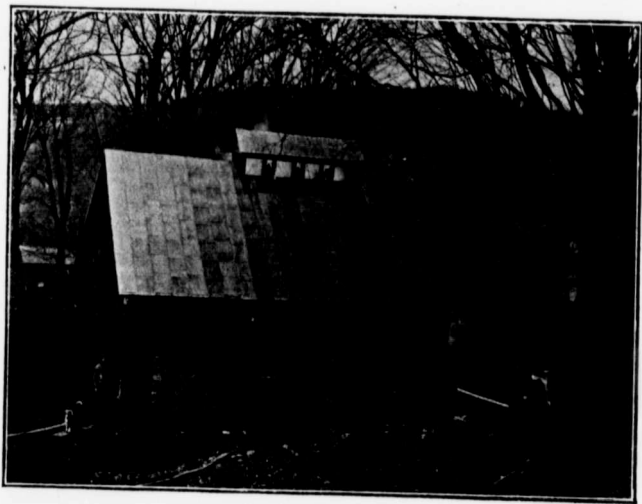
LA CUISSON.—VIEILLES MÉTHODES.



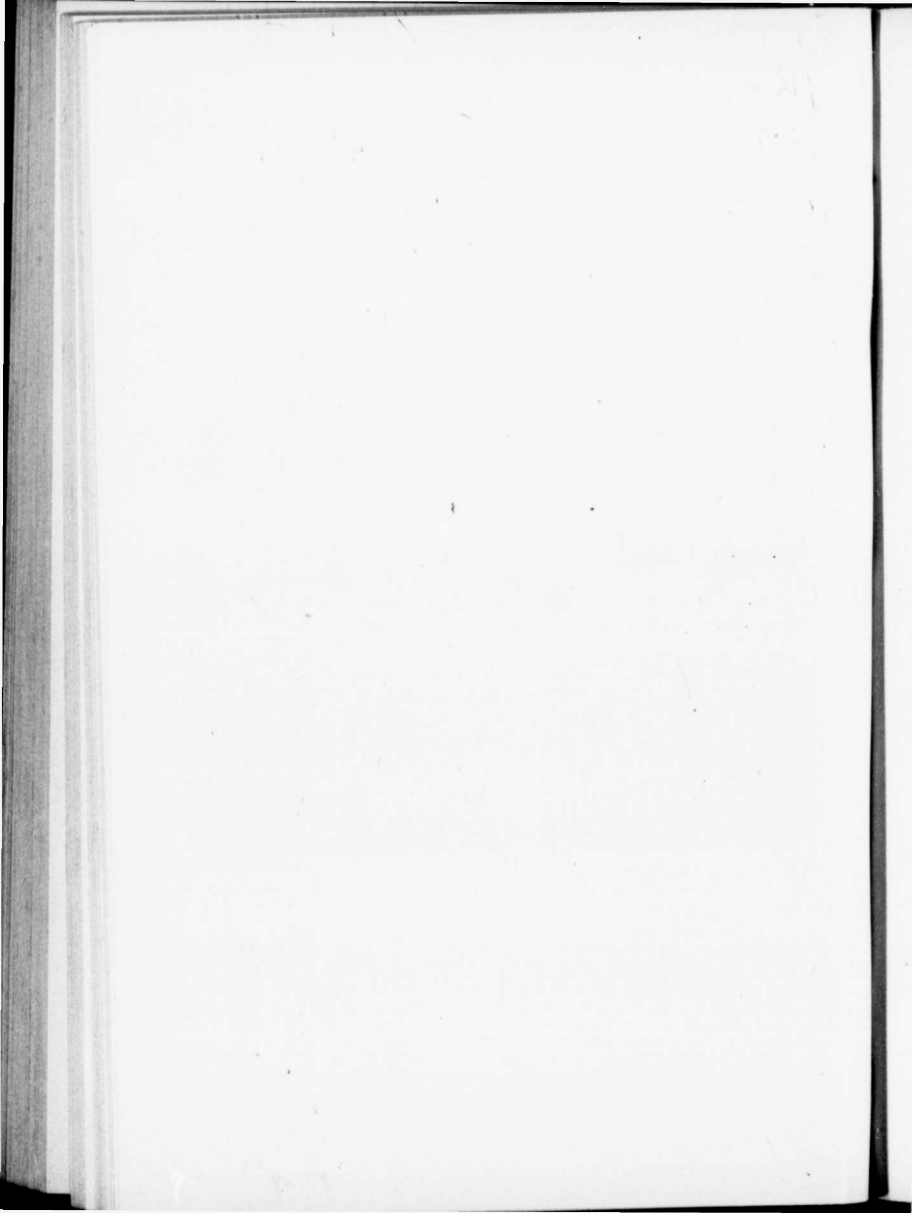


FABRICATION DU SUCRE D'ÉRABLE-SCÈNES D'AUTREFOIS.





UNE CABANE A SUCRE.





suite de la concurrence déloyale que leur font des produits adultérés vendus à bas prix; aussi nombre de propriétaires ont-ils abattu leurs magnifiques érablières qui donnaient, chaque année depuis plus d'un siècle des produits délicieux. Il est vraiment déplorable que l'on ait sacrifié ces rois de la forêt. On a ainsi tari une source de revenu annuel qui demandait au cultivateur quelques semaines de travail seulement, en une saison où l'argent est rare et la main-d'œuvre peu occupée. C'est donc un devoir pour les amis de la forêt et de la ferme de veiller à la conservation des érablières.

Nos plus sincères remerciements à l'Honorable P. E. Blondin et à M. Taché, Imprimeur du Roi, qui nous ont permis de publier cet article et les jolies gravures qui l'accompagnent:

## Chapitre VI

### LES VIOLETTES DE L'HISTOIRE

#### RELIGIEUSES NÉES À CHAMPLAIN

**SOMMAIRE:** TROIS DEMOISELLES CHOREL.—MARGUERITE DISY HOSPITALIERE.—M. LOUISE HAMELIN, NOVICE.—FRANCOISE MARCHAND A L'HOTEL-DIEU.—RELIGIEUSES DE LA CONGREGATION N. D. : CATHERINE ET MARGUERITE TROTTIER, MARGUERITE JALOT, MARG. LARUE, MARIE CARPENTIER, CATHERINE PATENOTRE, JOSETTE, FRANCOISE ET MARGUERITE DUTAUD, MARGUERITE MERCEREAU.—URSULINES DES TROIS-RIVIERES: JULIE DUBORD, SERAPHINE HOULE, CECILE BEAUDOIN ET AUTRES DE DIVERSES COMMUNAUTES.

Il est touchant de constater que les premières religieuses de Champlain sont les petites-filles du premier colon. Ce sont trois demoiselles Chorel dont la mère était Anne Aubuchon, fille de Jacques. Toutes trois avaient étudié chez les Ursulines de Québec; deux entrèrent à leur noviciat.

Jeanne avait quinze ans lorsqu'elle prit le voile en 1690 et le nom de Sainte-Ursule. Elle vécut jusqu'à l'âge de 70 ans. Aux Annales du Monastère, il est écrit:

“La mère Sainte-Ursule a passé cinquante ans dans la pratique constante de toutes les vertus. Elle fut longtemps employée en qualité de maîtresse de classe, mais dans les dernières années les infirmités la réduisirent à ne pouvoir plus suivre les exercices communs. Comme elle avait une belle mémoire, elle l'employait à se rappeler de saintes pensées et à se tenir dans une intime union avec Dieu. Sa dévotion au Sacré Cœur de Jésus, à la sainte Vierge et

à saint Joseph, lui a mérité bien des grâces, surtout celle d'un si parfait détachement, qu'elle désirait ardemment la dissolution de son corps pour se perdre en son souverain Bien”.

La notice de sa sœur, la Mère du Sacré-Cœur n'est pas moins édifiante :

“Françoise avait devancé sa sœur de dix ans au séjour du repos et de la gloire. Elle mourut à cinquante-neuf ans après en avoir passé quarante-deux en religion, avec une ferveur qui n'avait fait que s'accroître avec les années. C'était un cœur délicat et généreux, qui se reprochait les plus légères imperfections, comme de grandes infidélités, et qui n'en pouvait jamais faire assez pour honorer la très digne Mère de Dieu.”

Marie-Louise Chorel, leur sœur, entra à l'Hôtel-Dieu de Québec et prit le nom de Sœur Marie des Séraphins.

“Elle fit profession, écrit leur Annaliste, le 3 octobre 1708, et mourut le 11 février 1711, à l'âge de 23 ans. Elle était encore au noviciat; elle fut très regrettée. Cette jeune religieuse était un sujet de grande édification pour toute la communauté, où elle était fort estimée par sa grande douceur, son humilité, sa ferveur et surtout par sa charité qui la rendait si digne hospitalière. Elle avait pour ce saint exercice un attrait, un talent tout particulier. Cette fidèle servante des membres souffrants de Jésus-Christ demandait tous les jours au bon Dieu de mourir d'une maladie qu'elle eut contractée au service des pauvres, ce qui lui fut accordé. Le **pourpre** faisait de nombreuses victimes en cette année, parmi toute la population de Québec.

“Sœur M. des Séraphins était particulièrement dévote à la sainte Vierge et à saint Louis de Gonzague.”

La seconde religieuse hospitalière de Champlain est la Sœur Saint-Pierre, née Marguerite Disy de Montplaisir. Elle fit profession le 20 août 1743. Comme sa devancière, elle parcourut en peu de temps une rapide et fructueuse carrière. Trois ans après avoir fait des vœux au Seigneur, elle s'en allait au ciel recevoir sa récompense. Sa mort arriva le 23 décembre 1746.

Les Annales de l'Hôtel-Dieu ont encore enregistré, à la date du 7 octobre 1789, l'entrée au noviciat de Marie-Louise Hamelin, née à Champlain, fille d'Alexis et de Louise de la Richardière. Elle était âgée de vingt et un ans. Elle prit l'habit religieux le 15 avril 1790, sous le nom de Sœur Saint-Jérôme. Ayant reconnu qu'elle n'était pas appelée à la vie religieuse, elle retourna dans sa famille avant de prononcer des vœux.

La Sœur Sainte-Agnès, née Marie-Josephite-Françoise Marchand fut plus persévérante. Lisons sa notice biographique telle qu'elle se trouve aux Annales de l'Institut.

"Marie-Françoise Marchand est née le 15 novembre 1748. Elle eut pour parrain François Rivard de Montendre et pour marraine Jeanne Tétard. Elle fit profession le 13 janvier 1774, et mourut le 30 mars 1780, à l'âge de 49 ans. Elle était très fervente, humble, aimant la pauvreté et la mortification. Elle était apothicairresse et s'était intoxiquée en préparant les remèdes avec trop de précaution. Sa santé, ayant ainsi été altérée, s'est détruite plus promptement, lui causant de grandes souffrances, lesquelles pourtant ne ralentissaient pas sa grande ferveur. Elle était chantre et malgré une forte toux, elle s'acquittait parfaitement de ce devoir.

"Chargée d'éveiller la communauté le matin, à 4 heures, ce qui était pénible pour une personne de peu de santé, elle le faisait ponctuellement, mais il semblait qu'elle aurait pu se dispenser de sonner la cloche, car sa toux suffisait pour éveiller tout le dortoir.

"Elle fut administrée ayant sa parfaite connaissance et finit sa carrière d'une manière aussi édifiante que sa vie l'avait été."

Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame ayant une mission à Champlain, y recrutèrent de bons et utiles sujets.

Les premières novices furent prises dans la famille Trottier. Ce sont les Sœurs Catherine Trottier, dite S. François et Marguerite dite St-Joseph.

Jean-Baptiste, père de ces religieuses, était le quatrième fils de Jules Trottier, l'ancêtre des Trottier du Canada. Né en 1646, l'année que ses parents vinrent au pays il fut orphelin à dix ans; s'étant fixé à Batiscan, il épousa en 1666, Geneviève, fille d'Etienne de Lafond et de Marie Boucher, sœur du gouverneur des Trois-Rivières.

Les aînées des demoiselles Trottier, Marie et Madeleine, furent élèves des Sœurs de Champlain ; mais cette mission ayant été interrompue, en 1683, Catherine et Marguerite furent envoyées au pensionnat de Montréal, où elles eurent l'avantage de puiser, auprès de la Vénérable Mère Bourgeois, l'esprit primitif de l'institut. Aussi, conservèrent-elles jusqu'à leur dernier soupir le souvenir de ses maximes et de ses saints exemples.

Quand on donnait l'habit ou la coiffe dans les réceptions et les professions, (écrivait plus tard, Marguerite) notre vénérée Mère Bourgeois répétait souvent, pendant qu'on ôtait aux Sœurs leurs habits du monde et qu'on les revêtait de ceux de la religion; "Mes chères Sœurs, soyez toujours humbles et pauvres." Quand je pris l'habit avec ma sœur (Catherine) elle était encore supérieure et elle nous dit en nous mettant la main sur la tête. "Conservez toute votre vie les bas sentiments que Dieu vous donne de vous-même! Soyez toujours petites, abaissées comme les choux et les citrouilles."

Les deux sœurs Trottier, entrées au noviciat, en 1692, firent profession en 1694. Catherine ayant 20 ans et Marguerite 17; celle-ci fut envoyée immédiatement missionnaire à Château-Richer, et Catherine dont la santé était délicate fut gardée à la maison-mère. Le moment de la séparation amena bien des larmes de part et d'autre. "Notre Vénérée Mère Bourgeois remarquant combien j'étais peinée et affligée, (écrit Marguerite) eut la bonté de me parler pour m'encourager à bien faire cette démarche, qui me coûtait beaucoup; elle me dit: "Tenez, ma chère enfant, qu'allant en mission vous serez assez heureuse en retirant les enfants de l'ignorance, de ramasser les gouttes du sang de Notre-Seigneur qui se perdent."

“Ces paroles me firent une impression si vive que, dans le moment, je ne ressentis plus rien de cette grande peine; elles m’ont souvent excitée à bien m’acquitter de mes obligations auprès des enfants, et je ne puis dire combien j’en ai reçu de force quand je me trouvais abattue dans mon emploi.”

L’année qui suivit le départ de Sœur Marguerite, Sœur Catherine, un peu remise de sa santé, fut envoyée à la Sainte-Famille dans l’Ile d’Orléans où le nombre des enfants était peu considérable.

Elles étaient l’une et l’autre dans leurs missions respectives, lorsqu’en 1698, Monseigneur de Saint-Vallier les appela à Québec pour les règles qu’il venait de donner à la communauté de Montréal. Sœur Marguerite reçut alors le nom de Saint-Joseph et Sœur Catherine celui de Saint-François, qui était le patron de M. Lamy, curé de la Sainte-Famille, ainsi que de Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec, aussi bien que de M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Ville-Marie.

Catherine Trottier ne survécut que trois ans à cette solennité et qu’un an à la Vénérable Mère Bourgeois. Lorsqu’elle décéda, le 8 juillet 1701, elle était âgée de 27 ans. Sa sœur Marguerite lui survécut quarante-trois ans, pendant lesquels elle rendit d’importants services à l’Institut, ayant même été supérieure six ans.

Marguerite Jalot dite S. Ambroise, était fille du chirurgien Jalot, établi à Repentigny, et petite-fille, par sa mère, de Chouart des Groseilliers, l’associé de Pierre-Esprit Radisson dans ses voyages à l’ouest.

Madame Jalot visitait souvent les membres de sa famille établi dans le district des Trois-Rivières; c’est à Champlain, que naquit le 23 février 1681, Marguerite, qui devait être Sœur Saint-Ambroise. En 1690, n’étant âgée que de 9 ans, elle perdit son père qui fut tué par les Iroquois, au bout de l’île de Montréal. Après cinq ans de veuvage, madame Jalot épousa Jean Bouchard Dorval, père du chirurgien de ce nom. Marguerite, étant entrée

chez les Sœurs de la Congrégation quelques années plus tard, reçut le nom de Saint-Ambroise et fut employée à Québec. Elle décéda dans la charge de conseillère le 17 janvier 1755, à 74 ans.

Marguerite Barbe Larue, dite de l'Enfant-Jésus, était fille de Guillaume Larue, notaire royal et juge de la seigneurie de Champlain. Sa mère était Marie Pepin dit Tranchemontagne. Marguerite fut baptisée le 23 janvier 1681 et décéda à Québec, le 22 juin 1706, à 25 ans et 5 mois.

Sœur Marie Carpentier, dite Sainte-Geneviève, naquit à Champlain en 1676, de Noël Carpentier dit Larose et de Jeanne Tous-saint. Elle avait une sœur plus âgée qu'elle, qui fut madame Jean Guévremont, et elle en eut trois plus jeunes, ce sont les dames Valois, Bourbeau et de Rainville. Ses frères s'allièrent aux demoiselles Rouillard, Provencher et Deniau. Sœur Sainte-Geneviève mourut le 2 juin 1747, âgée de 70 ans.

Sœur Catherine Patenôtre, dite Sainte-Rose, était fille de Damien Patenôtre dit Quatresous, venu de Saint-Jean de Clermont, qui épousa en 1671 Nicole Bonin, de Saint-Denis de Meaux. Ils eurent sept enfants, dont Catherine, née le 26 août 1681, était la troisième. Ses sœurs s'allièrent aux Gouin, Roy et Bronsard. Elle décéda le 7 avril 1793.

C'était l'année de la petite vérole.

Marie-Josephte Dutaud, dite de la Trinité, fille de Charles Dutaud et de Jeanne Rivard Lavigne, fut baptisée à Champlain, le 19 mars 1695. Elle n'avait que trois ans lorsque sa mère mourut, le 25 novembre 1698. Le couvent de Champlain après quelques années d'interruption, venait de rouvrir ses classes et les petites orphelines Dutaud furent confiées aux bonnes religieuses. Marie-Josette étant entrée au noviciat après ses sœurs Marie-Marguerite et Marie-Françoise, on lui donna le nom de la Trinité. Elle mourut missionnaire à Québec, le 20 mai 1730, âgée de 36 ans.

Marie-Françoise Dutaud, dite de la Vierge, fut baptisée le 4 janvier 1693. Elle n'avait que cinq ans lorsqu'elle perdit sa

mère. Elle survécut à ses deux sœurs, n'étant décédée que le 15 mars 1767, âgée de 75 ans.

Marie-Marguerite Dutaud, dite des Anges était la fille de M. Charles Dutaud, Rouennais, établi à Champlain, où il épousa mademoiselle Jeanne Rivard-Lavigne. Le 15 novembre 1698, madame Dutaud mourut laissant quatorze enfants dont une était mariée à Jacques Dandonneau.

Marie-Marguerite, après avoir été élève des Sœurs, à Champlain, entra à leur noviciat. Après sa profession, elle fut envoyée missionnaire à Château-Richer, où elle mourut le jour de l'Assomption 1726, âgée de 35 ans.

Sœur Marguerite Mercereau, dite Saint-Hyacinthe naquit le 4 avril 1691, de Pierre Mercereau et d'Henriette Dandonneau; elle était la septième de seize enfants, dont plusieurs s'allièrent à la famille Trottier. Sœur Saint-Hyacinthe entra au noviciat en 1712, et fit profession en 1714; cette même année le 2 mars, son père décédait à Champlain. Elle mourut le 9 février 1762, à 70 ans dont 50 de religion.

Les deux biographies qui suivent sont extraites de l'Histoire du Monastère des Ursulines des Trois-Rivières.

#### Mère Julie Dubord de Sainte-Marie

(1793-1863)

Parmi les heureuses communicantes, qui, dans la paroisse de Champlain, s'agenouillaient à la sainte table, en 1803, il s'en trouva une, âgée de dix ans, qui pria Jésus bien fervemment de lui donner "un bon mari". Voici comment l'Époux céleste répondit à cette naïve prière. Il enivra cette petite âme du vin qui fait germer les vierges, et dès lors, il inspira à l'enfant d'entourer le lis de sa virginité, des épines de la mortification, d'une grande réserve et d'une rare prudence.



e 15

M.  
ousa  
398,  
tait

am-  
yée  
As-

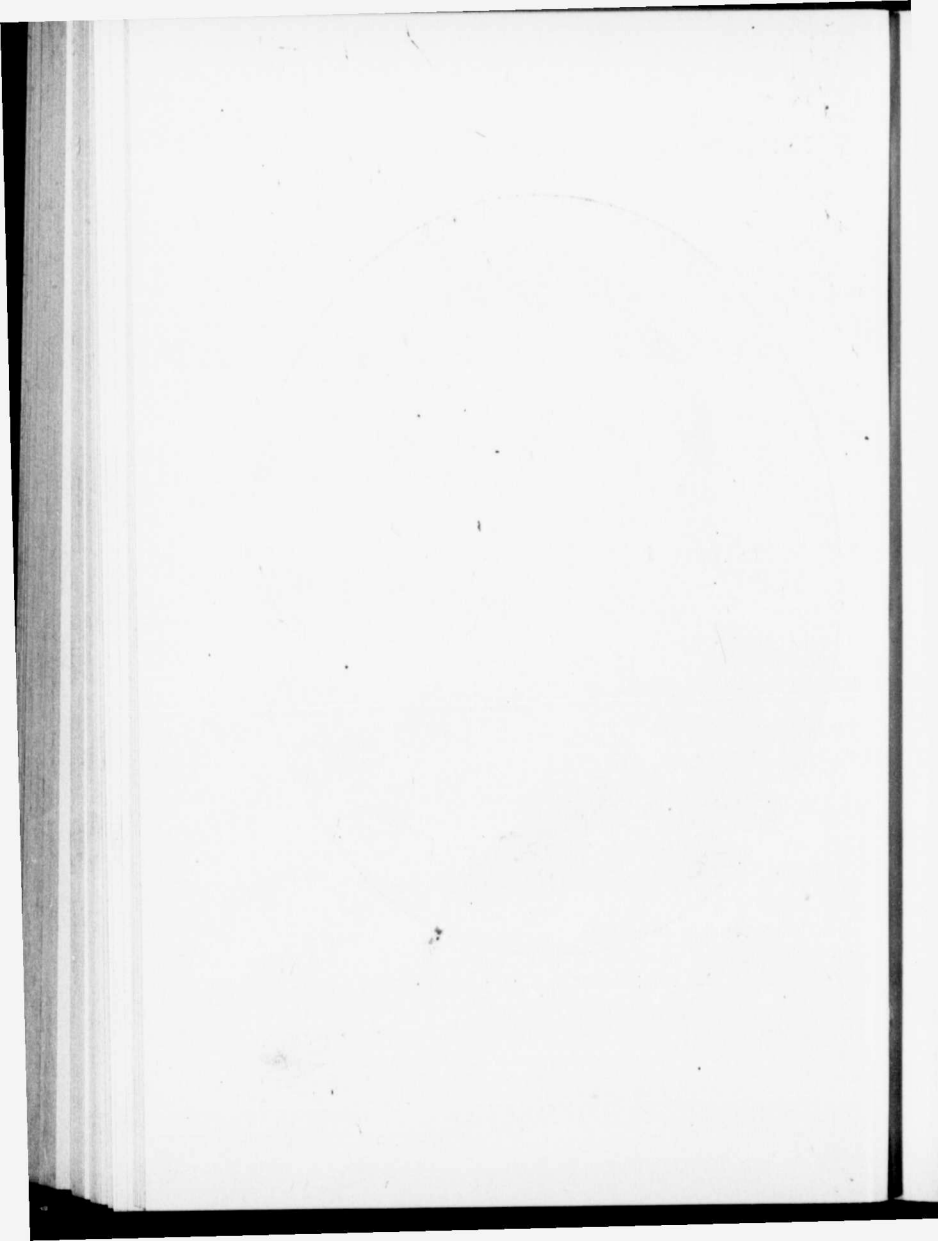
le  
au;  
t à  
en  
son  
70

ire

de  
en  
de  
ré-  
in  
n-  
ne



La Vénérable Marguerite Bourgeois.



Rappelant plus tard ses souvenirs, cette âme privilégiée disait: "Je ne comprenais pas comment cela se ferait que je serais religieuse, mais un pressentiment intérieur me le disait. Je n'aurais jamais voulu, connaissant la fortune précaire de mes parents, leur imposer aucun sacrifice dans ce but, mais plus je vieillissais, plus je voyais clairement que c'était en ajoutant l'immolation à la prière que j'achèterais du ciel la perle précieuse de ma vocation.

"J'allais atteindre ma vingt-deuxième année, et mes parents (1) ne soupçonnaient encore rien de mes ardentes aspirations pour le cloître. Pressée par la grâce, j'allai un jour ouvrir mon cœur à notre bon et pieux curé, messire Pierre Vézina. Son accueil paternel, je ne l'oublierai jamais. Il se chargea d'aplanir les difficultés qui se dressaient entre le cloître et moi, et comme un père, il vint m'introduire au monastère, où il était heureux, me disait-il, de voir entrer une de ses brebis. Le soir, de retour à son presbytère, il planta un pommier, dans son verger, et contracta une pleurésie; huit jours plus tard, il s'en allait vers Dieu. Ce fut mon premier chagrin au monastère... Toutefois, j'aimais à penser que ce vertueux prêtre m'avait transplantée à temps, en serre chaude, et que le bon monsieur de Calonne en habile jardinier, me continuerait les soins de sa charité. Mais, que de fois, mes souvenirs se sont reportés vers le jeune pommier qui avait coûté la vie à celui à qui je devais le bonheur de la mienne."

Nos mères traitèrent, en âme forte, la nouvelle prétendante et ne lui ménagèrent pas les épreuves.

A vingt-deux ans, elle fut placée en classe avec les élèves du pensionnat, pour refaire des études qui n'avaient été qu'ébauchées à l'école du village natal. Mais la future novice, les yeux fixés sur saint Ignace qui se fit écolier à trente ans, poursuivait sa tâche avec ardeur et courage, entrevoyant le fruit désiré de son application et de ses labeurs.

Bien douée, intelligente, d'un caractère souple et aimable, indulgente et bonne, mademoiselle Julie Dubord avait conquis tous

---

(1) Paul Dubord marié à Marie Duteau.

les cœurs de ce petit royaume, lorsque, au beau jour de la fête de sainte Angèle, 31 mai 1815, les portes du noviciat lui furent ouvertes. Quand elle revint dans les classes, elle portait les blanches livrées de la novice et le nom doux et suave de Sainte-Marie.

Formée à l'école du vénérable monsieur de Calonne qui, disent nos annales, "réfléta sur cette âme les vives lumières de la sienne et les beaux feux de la charité," la jeune religieuse se distingua surtout par une exacte régularité. Son exclamation habituelle qu'elle répètera encore lorsqu'elle sera devenue septuagénaire : "Vive le train commun!" reste, avec sa bonté indulgente, le trait caractéristique de sa vie religieuse.

La Mère Sainte-Marie exerça, à l'entière satisfaction de ses supérieurs, la plupart des emplois du monastère et excella dans celui d'institutrice. Elle façonnait à son gré les âmes qui lui étaient confiées. Les enfants pauvres ou moins douées, sous le rapport des talents, avaient un droit particulier sur son temps. Elle les groupait autour d'elle et, après des merveilles de patience et de savoir-faire, elle réussissait à leur donner du goût pour l'étude et les invitait à concourir avec des élèves qui, quelques mois auparavant, leur étaient bien supérieures. Si le succès venait couronner leurs efforts elle disait: "Vous le devez à vos *Ave Maria*." C'est auprès de ces chères enfants qu'elle viendra, vaillante Ursuline, finir sa carrière et mourir, à 70 ans, l'A B C à la main.

Dix-huit ans s'étaient écoulés pendant lesquels l'humble mère s'était dépensée au service de Dieu et de sa communauté. Aux élections de 1835, les cœurs plus encore que les voix la placèrent à la tête du monastère. Elle fut supérieure pendant six triennats.

L'inflammation de foie fut la maladie qui ravit Mère Sainte-Marie à sa famille religieuse. Les regrets furent amers. "Jamais, disent les Annales, une mère ne fut pleurée à l'égal de notre chère bonne Mère Sainte-Marie." Les religieuses qui la portaient en

terre étaient abîmées dans une profonde douleur. Mgr Cooke assistait à son service. Il avait cette religieuse en grande estime. Ce qu'il louait surtout en elle, c'était son aimable simplicité. Mère de Chantal disait à Sa Grandeur le vide immense que cette mort faisait dans la Communauté et lui envoyait une relique du P. Perboire, souvenir de la défunte. Monseigneur répondit: "Nous avons prié pour Mère Sainte-Marie et nous espérons que les anges gardiens des Ursulines se sont chargés de la conduire au lieu du repos éternel qu'elle a si bien mérité. Elle a sans doute rejoint dans la cité de Dieu son bon ami le Père Perboire. Ce sera pour moi un double souvenir." Mère Sainte-Marie avait une grande dévotion aux martyrs japonais, et, dans les grandes souffrances de la dernière heure, elle pressait sur son cœur, près de défaillir, la relique du saint martyr. Nos Seigneurs les évêques de Montréal et tous les amis du monastère offrirent leurs condoléances. Sa mémoire vivra longtemps dans le cloître.

Sœur Séraphine Houle de Saint-Antoine était née le 1er novembre 1824, du mariage d'Antoine Houle, meunier, et de Judith Petit. Elle fit profession le 3 novembre 1849.

Cette religieuse était le type parfait de la simplicité évangélique. Elle allait bonnement avec le bon Dieu et avec tout le monde.

Sa sainte vocation faisait son bonheur. "Lorsque j'apprends, disait-elle, qu'une novice doit laisser le noviciat, je ne dors pas de la nuit. On a tant de grâces dans la maison du bon Dieu... et je pense que cette pauvre enfant va être exposée à tant de dangers dans le monde. Mon Dieu! que c'est triste!"

Sœur St-Antoine était une grande priante. Pendant l'incendie de 1908, toutes les religieuses étaient prêtes à sortir, le danger était imminent. Elle resta seule au chœur. Lorsqu'on vint la chercher, elle refusa de partir, en disant: "Notre Mère m'a mise ici pour prier, je prie."

Sur les dernières années de sa vie, elle était occupée toute la journée à peler des patates. Mère Assistante, passant une fois

auprès d'elle, voulut la débarasser des pelures: Sœur Saint-Antoine fit un geste désespéré et dit: "Voilà tous mes six Pater, partis." La bonne sœur gardait un morceau de pelure à chaque six Pater, pour se rendre compte du nombre. Mère Assistante ajouta: "Consolez-vous, ma sœur, le bon Dieu les comptera."

Elle célébra, et toute la Communauté avec elle, le 50e puis le 60e anniversaire de sa profession religieuse. A cette dernière fête, Monseigneur Cloutier reçut la rénovation de ses vœux et prononça une de ses plus onctueuses allocutions. Sa Grandeur commenta ces belles paroles de sainte Madeleine de Pazzi: "La vie religieuse est un paradis terrestre où l'âme unie plus intimement à Dieu vit dans une paix perpétuelle et l'honneur plus que toute autre créature."

Dans sa péroration, Monseigneur, s'adressant à la jubilaire, la prit à témoin de la vérité des paroles de l'amante de Jésus-Christ et de celles de Notre Seigneur qui promet aux âmes religieuses le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre.

A la salle de communauté, Monseigneur demanda à l'héroïne du jour, s'il avait blessé son humilité. "Je n'en ai pas assez pour ça, Monseigneur," fut la réponse de l'humble sœur.

"Cette bonne Sœur, ajouta Sa Grandeur, pour avoir atteint l'âge de 85 ans, doit avoir été bien respectueuse envers ses supérieures; c'est la récompense promise par le Décalogue: "Père et Mère tu honoreras afin de vivre longuement."

De fait, une grande politesse, une humble déférence et une parfaite obéissance envers ses supérieures étaient les vertus caractéristiques de Sœur S. Antoine.

Elle craignait la mort: "J'aime cela moi, vivre, vivre longtemps..." a-t-elle souvent répété.

A ses noces de diamant, septembre 1909, elle était notre doyenne, ayant prononcé ses vœux, en 1849, sous l'autorité de Mgr Panet.

Sa mort arriva le 31 janvier 1910, après une courte maladie.

Mère Cécile Beaudoin de Sainte-Domitille, fille de Narcisse et d'Octavie Cossette, est née à Champlain le 15 septembre 1882. Elle fit profession au Monastère des Ursulines le 2 janvier 1905. Depuis, elle poursuit sa vaillante carrière d'éducatrice dans le couvent de Saint-Paul de la Grand'Mère.

Mère Marie Georgiana Jourdain née le 21 décembre 1874, fille de Onésime Jourdain et de Lumina Pepin, est entrée au noviciat le 3 mars 1903, un an plus tard, elle prenait l'habit sous le nom de Sr Marie de la Conception et, le 18 mai 1905, elle prononçait ses vœux à l'Hopital-Général de Québec.

Sr Olivine Dubord, fille d'Isafe Dubord et de Marie Marchand en religion, Sr Marie du Précieux-Sang, Dominicaine, de l'Enfant-Jésus.

Marie Sauvageau, fille de Dosithée Sauvageau et d'Henriette Gignac en religion Sr S. Jean Climaque, religieuse de l'Assomption de Nicolet.

Laura Turcotte, fille de Gédéon Turcotte, cultivateur, et de Josephine Brunelle, en religion S. S. Majorique, religieuse de l'Assomption de Nicolet.

Emma Dubord fille d'Olivier Dubord et de Flavie Marchand. S. S. Olivier religieuse de la Providence, Montréal.

Marie Turcotte fille de Gédéon Turcotte, cultivateur et de Joséphine Brunelle, en religion S. S. Erasme, religieuse de la Providence, Montréal.

Léda Beaudoin, fille de Godfroi Beaudoin, marchand, et de Julie Bellerive, en religion S. S. Constantin, religieuse de la Providence, Montréal.

Irène Sauvageau, fille de Dosithé Sauvageau et de Henriette Gignac, en religion S. Jérôme Emilien.

Hélène Dubord, fille de Louis Dubord cultivateur et d'Arline Lamothe, en religion S. S. Perpétue de l'Hospice St-Joseph, Ottawa.

Lydia Clermont, fille de Joseph Clermont, cultivateur et de Léa Montplaisir, en religion S. Marie-du-Crucifix, Couvent de la Sainte-Famille.

Léda Carignan, fille de Louis Carignan et de Clorinde Cossette, en religion S. Marie-Yvonne. Couvent des Saints-Noms de Jésus-Marie, Montréal.

Irène Carignan sœur de la précédente, en religion S. Marie-Barthélemi, religieuse du même Institut.

Champlain a donné au Bon-Pasteur de Québec les religieuses dont les noms suivent :

Marie Lacroix, fille de M. Léonard Lacroix, en religion Sr Marie de St-Denis. Entrée le 11 septembre 1872; décédée en 1909.

Marie Marchand, fille de M. François-Xavier Marchand, en religion Sr Marie de Ste-Colombe. Entrée le 29 août 1873.

Zoé Toupin, fille de M. Eusèbe Toupin, en religion Sr Marie du Rosaire. Entrée le 29 août 1873; décédée en 1889.

Hedwidge Lacroix, fille de M. René Lacroix, en religion Sr Marie de St-Victor. Entrée le 28 août 1879; décédée en 1888.

Henriette Toupin, fille de M. Eusèbe Toupin, en religion Sr Marie de St-François Régis. Entrée le 24 août 1880.

Ernestine Mongrain, fille de M. Louis Mongrain, en religion, Sr Marie de St-Cyrille. Entrée le 15 août 1889.

Ida Langevin, fille de M. Louis Langevin en religion, Sr Marie de St-Pierre Célestin. Entrée le 21 novembre 1899.

Cécile Turcotte, fille de M. Gédéon Turcotte, Sr Marie Salomé. Entrée le 21 novembre 1899, décédée en 1903.

Aline Arcand, fille d'Hercule, dite Saint-Jean de Matha, Bon-Pasteur, Québec.



Joséphine Gagnon, fille de Nazaire et de Bernardine Martineau. Sr Eulalie de Merida, religieuse des SS. Noms de Jésus-Marie, Montréal.

Jeanne Toupin, fille de Moïse et de Zoé Vézina, Sr Marie-Renée, religieuse de la Providence, décédée en 1903, âgée de 27 ans.

Henriette Grandmont, fille d'Alexis et d'Eléonore Boisvert, religieuse à l'Hôtel-Dieu, Montréal.

Marie Marchand, fille de Charles et de Rose Bourgeois, Sr Marie de Jésus, religieuse de la Providence, Montréal.

Dorilla Grandmont, fille d'Elzéar, Bon-Pasteur Québec.

Blandine Beaudoin, fille de Léger, Bon-Pasteur, Québec.

M.-Louise Beaudoin, fille de Joseph, Providence, Montréal.

Annette Beaudoin, fille de Narcisse, Immaculée-Conception, Montréal.

Aline Sauvageau, fille de Dosithé, Assomption, Nicolet.

Yvonne Carignan, fille de Louis, Jésus-Marie, Hochelaga.

Berthe E. Carignan, fille de Louis, Jésus-Marie, Hochelaga,

Blanche Drolet, fille de Dolphis, Miss. M. Imm., Québec.

#### MARIE-MADELEINE DES MOULINS

DÉCÉDÉE EN 1674 AU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC.

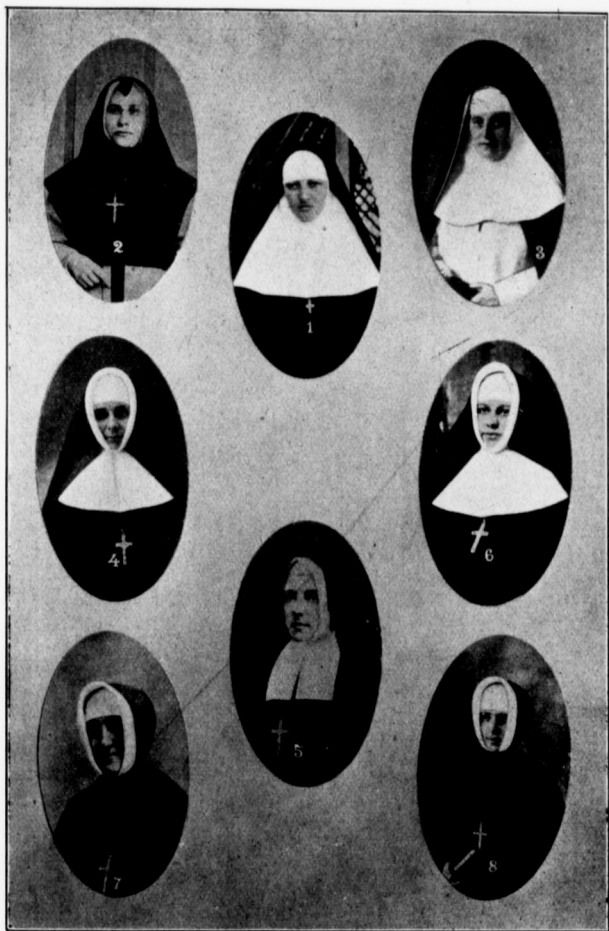
Mademoiselle Marie-Madeleine des Moulins eut le bonheur de donner à ses jeunes compagnes le plus bel exemple de soumission à la volonté divine, en quittant sans regret à la fleur de son âge tout ce qu'elle avait aimé sur la terre. Mlle des Moulins, dit notre récit, nous avait été confiée à l'âge de quatre ans, par son père et sa mère et nous l'avions élevée dans une grande innocence. Pieuse, aimable et intelligente, cette enfant semblait destinée à faire un jour le bonheur de sa famille, mais Dieu avait sur elle

d'autres vues. Déjà ses parents avaient fixé l'époque où ils devaient venir la chercher, et leur douleur fut grande lorsqu'ils apprirent la nouvelle de sa mort.

Cette jeune demoiselle qui était dans sa quinzième année, fut atteinte subitement d'une maladie mortelle, mais la vue d'une mort prochaine ne l'effraya point; ayant fait son sacrifice, elle se disposa avec une piété fervente à paraître devant Dieu et mourut dans l'infirmierie des religieuses le 22 juin 1674. Comme sa compagne, Mlle de Lauzon, Mlle des Moulins a obtenu, par ses ardentés prières la grâce d'être enterrée parmi les religieuses. (1)

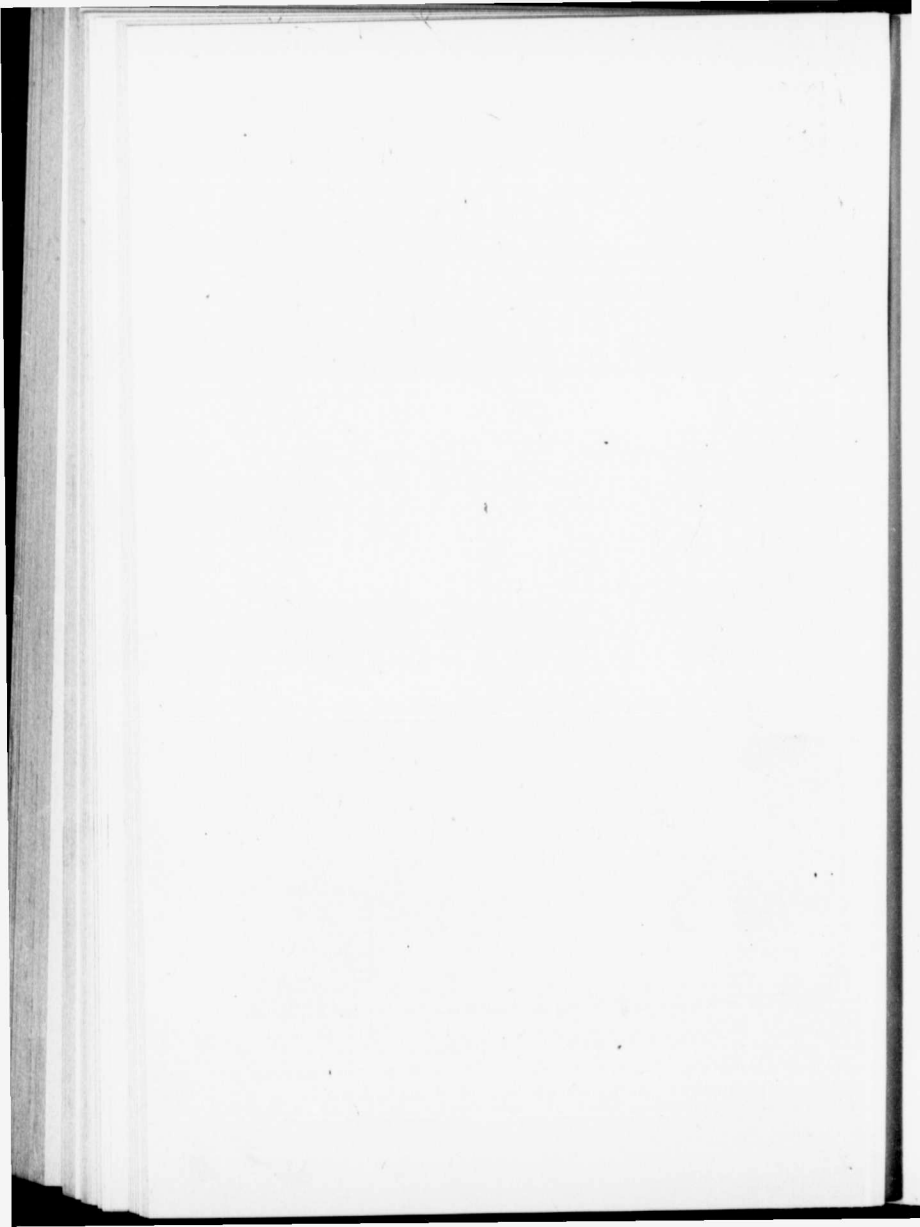
---

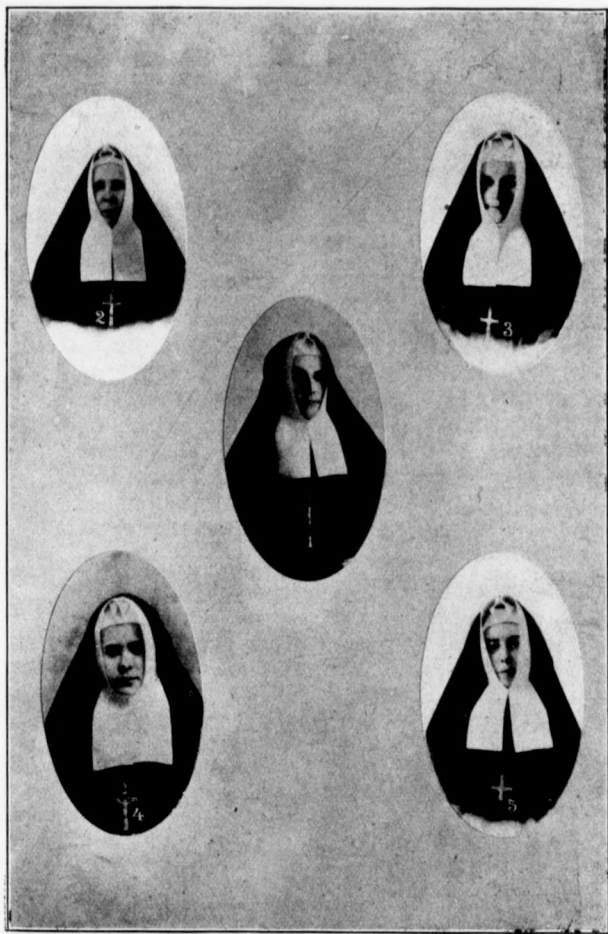
(1) Les Ursulines de Québec. Tome 1er, 328.



RELIGIEUSES NÉES A CHAMPLAIN.

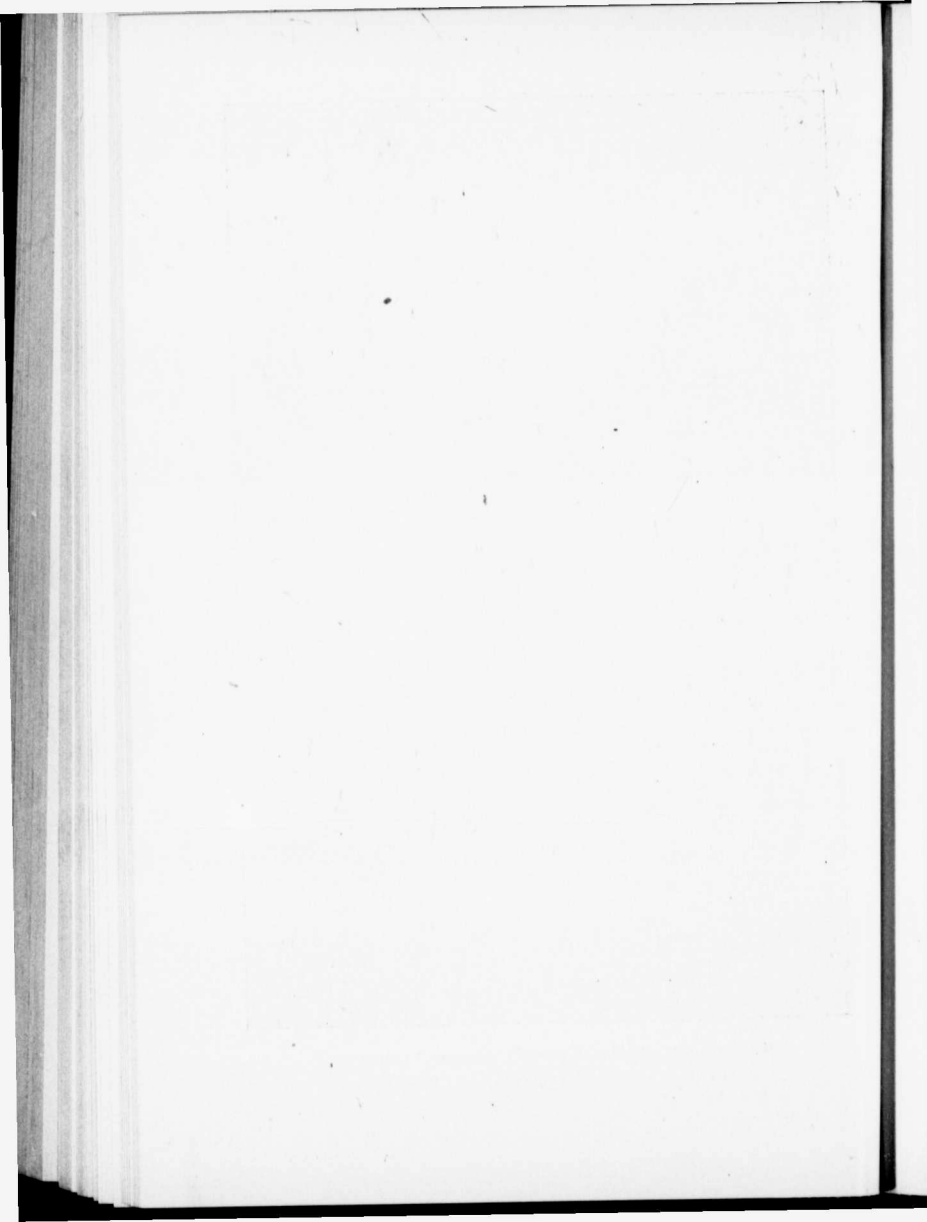
- |                        |                   |                            |
|------------------------|-------------------|----------------------------|
| 1. Mère S. Domitille.  | 2. S.S. Perpétue. | 3. S. M. du Précieux-Sang. |
| 4. S.S. Jean Climaque. | 5. S.S. Eulalie.  | 6. S. M. de Jésus.         |
| 7. S. Constantin.      |                   | 8. S. M. Renée.            |





RELIGIEUSES DU BON-PASTEUR NÉES A CHAMPLAIN.

- |                 |                  |                  |
|-----------------|------------------|------------------|
| 2. S.S. Denis.  | 1. S.S. Colombe. | 3. S.S. Cyrille. |
| 4. S.S. Victor. |                  | 5. S. M.-Salomé. |



## Chapitre VII

### LA TRIBU SAINTE.

#### PRÊTRES ET RELIGIEUX NÉS À CHAMPLAIN

SOMMAIRE:—MESSIEURS LES ABBES E. NOBERT, A. O. LA CROIX, RR. PP. L. LAMOTHE, L. G. LAGANIERE, MM. LES ABBES, O. P. LACROIX, C. E. PINTAL, MGR U. MARCHAND, VICAIRE GENERAL. M. L'ABBE O. MARTIN. M. LE CHANOINE CHARTIER, LE R. P. PINTAL. M. L'ABBE S. MORIN, LES RR. PP. DIDACE ET GILLES MARCHAND, M. L'ABBE E. TURCOTTE.

#### M. L'ABBE EPHREM NOBERT

Le 17 décembre 1871 avait lieu, pour la première fois, dans l'église de Champlain, une des plus imposantes cérémonies du culte catholique. Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières, y conférait l'ordre de la prêtrise aux RR. MM. Hermyle Baril et Ephrem Nobert. Le R. M. Baril était de Sainte-Geneviève et le R. M. Nobert, de Champlain.

Monsieur Edouard Nobert, père de l'ordinand, avait d'abord été conducteur du **stage**, entre Québec et Montréal, puis postillon. Pour attirer quelques sous de plus au foyer, où grandissait la famille, il faisait un peu de commerce. Sa femme, née Adéline Dubord, descendait par sa mère des seigneurs Hamelin, des Grondines. Femme forte et vaillante, elle vérifia ce dicton :

Il est bien vrai qu'en chacune saison

“La femme faict et défaict la maison.”

Madame Nobert parvenait par son industrie et son économie à faire vivre sa famille dans une certaine aisance. Lorsque leur fils aîné, Ephrem, fut d'âge d'entrer au Séminaire, M. le curé Marcoux aida généreusement aux parents. Aussi la joie du bon Pasteur était-elle grande, en assistant à l'ordination de son protégé.

Pour ce jour de fête sans précédent, on avait orné l'église avec un goût et une richesse remarquables. Monseigneur Lafèche officia pontificalement. Le R. M. Baillargeon, curé des Trois-Rivières, fit l'office de diacre; le R. M. Rheault, directeur du collège des Trois-Rivières, celui de sous-diacre et le R. M. Ling, assistant-secrétaire du diocèse, celui de maître des cérémonies. On remarquait dans les stalles, les RR. Dupuis, curé de Sainte-Anne, Noiseux, curé de Sainte-Geneviève, Prince, curé de Saint-Maurice, Richard, procureur du séminaire des Trois-Rivières, Epiphane Dusseault, Eccl. et compagnon de classe de M. Nobert.

Avant l'ordination, le R. M. Chs-Olivier Caron vicaire général du diocèse, fit le sermon de circonstance. Il prit pour texte ces paroles: *Ego elegi vos ut eatis et fructum afferatis et fructus vester maneat*, et dans une solide et éloquente instruction, il fit voir la belle mission du prêtre dans la société et la grandeur des devoirs qui lui sont imposés. Le chœur de l'orgue fit noblement son devoir. La cérémonie terminée, les assistants se retirèrent émus, emportant dans leur cœur le souvenir de cette belle consécration sacerdotale.

M. l'abbé Ephrem Nobert fut vicaire à Sainte-Anne, à Champlain et à Saint-Grégoire. En septembre 1873, il partait pour les États-Unis où il fut successivement curé de Somerset, Massachusetts; de Saint-J. Baptiste de Warren, R. I. (1882 à 1887) de Saint-Charles, Providence; (1887 à 1900); en repos de 1900 à 1904; aumônier du Sanatorium de Providence. Il est décédé le 31 mars 1909, à Norwood, R. I. États-Unis.



### M. L'ABBE ADOLHHE-ONESIME LACROIX.

Le second prêtre de la paroisse fut monsieur Adolphe Lacroix. Son père, M. Léonard Lacroix, menuisier, avait toute la confiance de M. le curé Marcoux, et elle était bien placée: cet ouvrier connaissait son métier et il donnait un ouvrage parfait. Madame Lacroix, née Marie Carignan, était la sœur de M. Onésime Carignan, député à la Chambre des Communes, marchand de la ville des Trois-Rivières et un de ses citoyens les plus distingués.

Monsieur et madame Lacroix élevèrent leur famille dans la crainte du Seigneur. Leur fils, Adolphe, étudia d'abord au collège des Trois-Rivières puis au Manitoba.

Ordonné prêtre le 5 juin 1887, par Monseigneur Lafèche, il partit aussitôt pour le diocèse de Portland, Maine. Il fut successivement vicaire à Skowhegan, à Augusta et à Waterville. Nommé curé de Skowhegan en 1889, il se dévoua pour sa paroisse. Il est actuellement retiré du ministère.

Dans la "Chronique paroissiale" de Champlain, à la date du 24 juillet 1899 nous lisons la page suivante:

"La paroisse de Champlain a été témoin aujourd'hui, d'une démonstration unique, dans une de ses familles les plus respectables. Monsieur et madame Léonard Lacroix célèbrent leurs noces d'or coïncidant avec les noces d'argent de leur fils Joseph et le 25e anniversaire de la vie religieuse de leur fille aînée, Sr. St-Denis, religieuse du Bon-Pasteur à Quebec. Autre coïncidence assez remarquable: deux oncles de la famille Lacroix MM. Carignan qui s'étaient mariés le même jour il y a cinquante ans, prenaient part à la réjouissance du jour.

"Les jubilaires avaient aussi la consolation de voir présents leurs deux fils prêtres. Ces derniers résidant aux Etats-Unis s'étaient empressés de venir offrir leurs hommages de piété filiale à leur père et à leur mère si dignes de la vénération qui leur était témoignée par tous.

“Naturellement la religion devait inaugurer cette fête qui était faite à une carrière toute chrétienne, à une vie qui n'avait pas cherché l'éclat devant les hommes ;mais qui s'était écoulée paisiblement sous le regard de Dieu. Le matin à neuf heures, une messe solennelle à été chantée au milieu d'un grand concours de personnes. M. l'abbé Léon Arcand du séminaire des Trois Rivières a fait le sermon de circonstance, il a eu de ces accents qui retentissent au fond des cœurs et qui en remuent les fibres les plus intimes.

“Un somptueux banquet a été donné où prirent place les parents et les amis des jubilaires qui, sous leur couronne de cheveux blancs avaient une figure toute rajeunie par un rayonnement de joie de de bonheur.

“Le cercle familial aurait été au complet, sans l'absence de Sr St-Denis que des circonstances imprévues avaient empêché contrairement à son désir, de se rendre à Champlain.”

#### REVEREND PERE LEON LAMOTHE, O. M. I.

Lorsque nous avons demandé à M. Gustave Lamothe, avocat de Montréal, frère du R. P. Léon Lamothe de nous donner quelques notes sur sa famille, il nous a répondu: “Pour le moment, je puis me servir de la phrase habituelle des “conteurs.” Nos ancêtres travaillèrent beaucoup; ils eurent beaucoup d'enfants et ils furent heureux.”

Plus tard, nous reçumes des pages intéressantes que nous publions ailleurs. Elles font partie de l'histoire de la paroisse.

Bien que les Lamothe appartiennent à une des familles-souches de Champlain, ce n'est qu'à la septième génération qu'ils se donnent un représentant au sanctuaire. Dans les notes généalogiques qui suivent, nous constatons un autre fait: les Champlenois se marient entre eux. Les gens des autres paroisses sont considérés comme “des rapportés”. Il n'y a qu'une exception, elle est en faveur de Batiscan.

Le R. P. Léon Lamothe est fils de Joseph Germain Le Pelé Lamothe et de Marie Emélie Turcotte. Il est né à Champlain le 31 décembre 1863; il a été ordonné prêtre le 24 avril 1892.

Il descend d'une famille qui s'est fixée à Champlain dès l'établissement de cette paroisse. Ses ancêtres au Canada sont:

I.—Jean Le Péle, sieur Desmarets Lamothe, marié le 9 janvier 1667 à Jeanne Isabelle.

II.—Alexis Le Pelé Desmarets marié en juillet 1710 à Marie-Jeanne Bigot.

III.—Alexis Le Pelé Desmarets-Lamothe marié le 23 novembre 1759 à Marie Anne Beaudoin.

IV.—Joseph Le Pelé Desmarets Lamothe marié le 23 janvier 1796 à Théotiste Beaudoin.

V.—Joseph Le Pelé-Desmarest-Lamothe marié le 28 septembre 1824 à Sophie Beaudoin.

VI.—Joseph-Germain Le Pelé D. Lamothe marié le 10 février 1852 à Marie Emélie Turcotte.

VII.—Léon Lamothe, O. M. I.

Après son ordination par Monseigneur Duhamel, le R. P. Lamothe fut nommé vicaire à Saint-Joseph de Lowell, dans le Massachusetts. Il y demeura de 1892 à 1896. Il fut ensuite assistant-procureur à Saint-Pierre de Plattsburg dans l'Etat de New-York pendant un an. En 1897, il retourna à Lowell. Depuis 1904, il est directeur de l'église et procureur de la paroisse.

#### REVEREND PERE LUCIEN-GUSTAVE LAGANIERE

Lucien-Gustave naquit du mariage de M. Louis Laganier et de dame Olive Bailly, le 28 mars 1868. Il fit ses études au Séminaire des Trois-Rivières et fut ordonné prêtre par Monseigneur Duhamel en 1889. Il fut successivement professeur à l'Université

d'Ottawa, de 1892 à 1894, puis économe à Saint-Pierre de Montréal de 1895 à 1897; prédicateur de retraites, de 1897 à 1901; missionnaire colonisateur pour l'Alberta, de 1901 à 1904, où il a fondé Brousseauville en 1903; économe à Saint-Sauveur de Québec, de 1904 à 1906; à Winnipeg dans le Manitoba de 1906 à 1907, puis missionnaire à Duluth dans le Minnesota.

### M. L'ABBE O. PIERRE LACROIX

Le Révérend M. Lacroix qui vient d'être nommé (1914) curé de Waltham, est le frère du Rev, A. O. Lacroix. Il naquit à Champlain le 14 mai 1867 du mariage de M. Léonard Lacroix et de dame Marie Carignan. Il fit ses études au collège des Trois-Rivières et fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale, le 3 juillet 1892, par Monseigneur Lafèche.

Gloire au foyer champêtre!  
Gloire, louange, honneur!  
Béni soit le Seigneur  
Qui donne un tel bonheur  
A la mère du prêtre. (1)

Dès son élévation à la prêtrise, M. l'abbé fut nommé vicaire à la cathédrale des Trois-Rivières de 1892 à 1893. Ce jeune prêtre laissa un bon souvenir de l'exercice de son ministère dans la ville épiscopale. De 1893 à 1897, il fut professeur au séminaire des Trois-Rivières. Il eut des succès dans l'enseignement et sut se créer de fidèles amitiés dans son Alma mater. De 1897 à 1900, il est vicaire à Malboro dans le Massachusetts, de 1900 à 1901 à Salem, 1901 à 1903, à Brockton, de 1903 à 1904 à Lowell, puis curé de Cochituate pendant dix ans. Il y a exercé le saint ministère avec un grand zèle et Dieu s'est plu à bénir son lauréat. Une moisson non moins belle, espérons-le, l'attend dans sa nouvelle cure.

---

(1) Première messe. Nérée Beauchemin.

## M. L'ABBE CHARLES EDOUARD PINTAL

Dieu plaça le berceau de Charles-Edouard Pintal dans une brave famille de cultivateurs. Ses parents, Onésime Pintal et Olive Hamelin, fille de Pierre, cultivateur et navigateur, élevèrent au village Laborde, dans la crainte du Seigneur, douze enfants dont Charles-Edouard fut l'aîné. Il naquit le 25 mai 1869 et, dès sa petite enfance, il montra des goûts très prononcés pour l'étude. Ces heureuses dispositions engagèrent ses parents à le faire étudier à l'école du village où il fit un cours commercial.

A treize ans, il eut à résoudre un problème difficile: lutter contre la pauvreté pour étudier et arriver au sacerdoce, car déjà il avait entendu l'appel de Dieu et il le disait à son curé avec candeur et abandon. Le dévoué M. Marcoux lui trouva des protecteurs et le dirigea, en septembre 1882, vers le collège des Trois-Rivières. La volonté de l'écolier tournée vers Dieu se fortifia pendant ses années d'étude.

Dans l'église de Champlain, où il avait été baptisé et confirmé, où il avait fait sa première communion, il eut le bonheur d'être fait prêtre, par Monseigneur Lafèche, le 3 juillet 1892.

Cette fête sacerdotale en fut une pour toute la paroisse car tous s'associaient à la joie de l'élu et à celle de ses parents.

Nommé vicaire à Saint-Narcisse, le R.M. Pintal y demeura dix-huit mois les plus heureux de sa vie. Remarquable dans l'intimité par sa cordialité et sa bonne humeur, il jouissait de l'estime de tous. Dans l'exercice de son ministère, il s'est toujours distingué par sa charité et son zèle pour le salut des âmes. Il fut le premier prêtre résidant à la mission de Saint-Joseph de Mékinac, d'où il devait aussi desservir la mission de Saint-Roch et celle des chantiers de la rivière Mékinac. La desserte de ces missions offrait un vaste champ à l'activité du jeune missionnaire. Tout était à faire et les ressources étaient modiques. Il se mit à l'œuvre avec l'ardeur de ses vingt-cinq ans, et se donna tout entier au soin de son troupeau.

Celui qui n'a pas vu, surtout à cette époque, les missions du Saint-Maurice n'a aucune idée du grand esprit de sacrifice et de dévouement qu'il fallut au jeune curé, pendant les trois ans et demi qu'il y demeura, vivant dans la pauvreté et l'isolement, sans autres moyens de communication que les canots et les chemins de portage. A force de labeur et de persévérante énergie, aidé des aumônes qu'il sollicita partout, il parvint à y ériger une église et un presbytère. Sa charité pour ses paroissiens était sans borne. Celui qui écrit ces lignes a vu le curé Pintal porter à une pauvre famille tout ce qui lui restait de vivres pour sa subsistance et cela à plusieurs reprises.

Après trois ans de privations, de labeur et de sacrifices incessants, il fut promu à la cure de Saint-Jean des Piles. Il déploya dans cette petite paroisse le même zèle qu'il avait montré dans ses missions. Mais sa santé était déjà compromise et allait tous les jours en déclinant. En septembre 1900, il dut abandonner sa cure et se mettre au repos à l'Hospice St-Joseph des Trois-Rivières. Toujours gai, toujours calme, il suivait les phases de sa maladie avec une résignation admirable. Il voulut passer les dernières semaines qui précédèrent sa mort au milieu de sa famille. Ce jeune prêtre, fondateur, organisateur, quêteur et missionnaire mourut, le 12 juillet 1901, à 32 ans et six mois, entouré de ses parents et amis. Il allait revivre où rien ne meurt.

### MONSEIGNEUR UBALD MARCHAND,

VICAIRE-GÉNÉRAL.

Monseigneur Marchand peut se dire comme bien d'autres: "C'est par la main que Dieu m'a conduit du toit paternel, sur la route du séminaire, de Rome, du canonat et du vicariat général."

Au commencement d'avril 1874, Monsieur François-Xavier Marchand, dont la terre était voisine du domaine seigneurial, venait de mourir. Il laissait une veuve, madame Marchand, née Marie-Louise Lahaye, et six enfants. Des trois filles, une se fit religieuse au Bon-Pasteur, et les deux autres épousèrent, l'une M. Urcisse Fugère, et l'autre M. Alphonse Turcotte. François

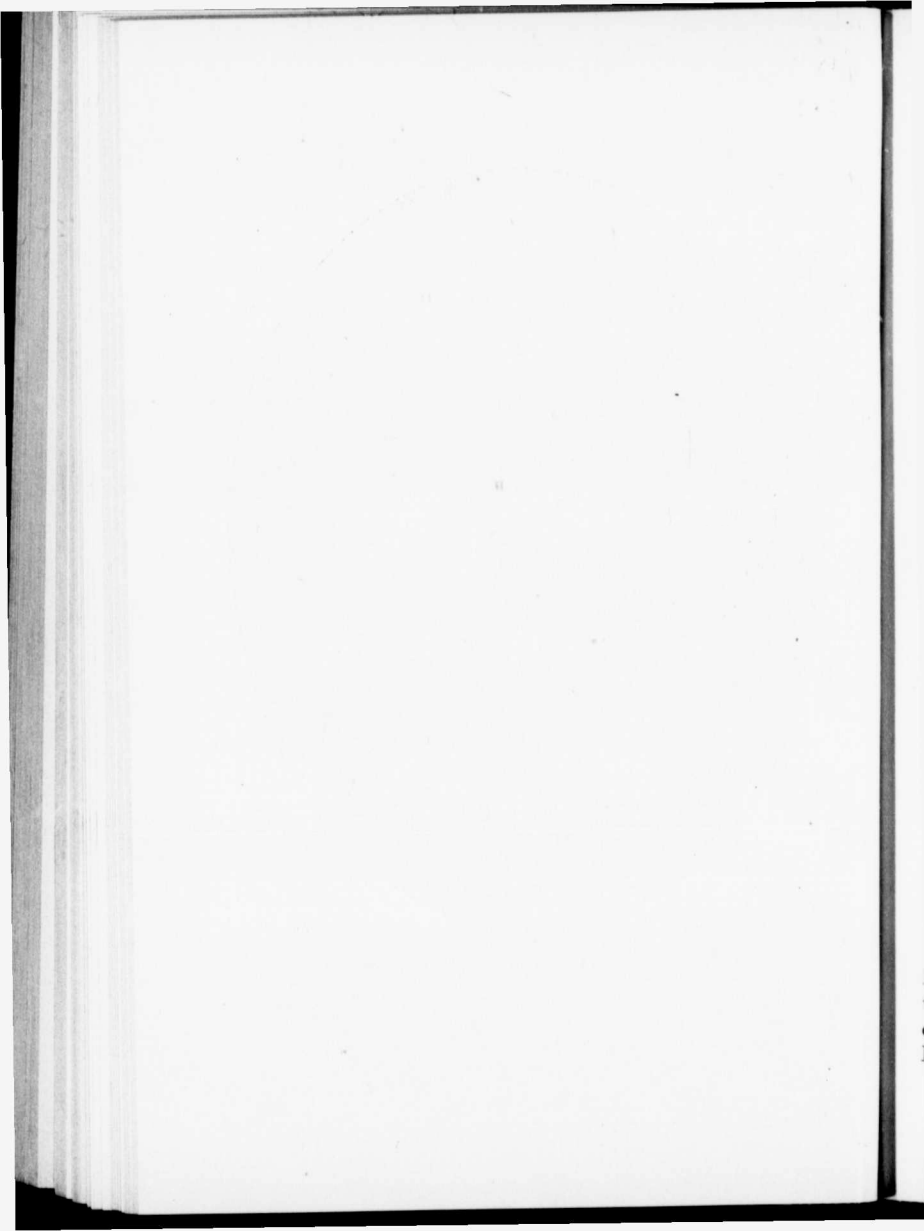
u  
e  
ii  
s  
r-  
r-  
n  
e.  
e  
t

r-  
a  
es  
es  
sa  
s.  
a-  
r-  
e.  
n-  
le



MGR UBALD MARCHAND, Vicair-Général.

s:  
la  
"  
er  
al,  
ée  
fit  
ne  
is





l'aîné des garçons, devint l'homme de la famille et bien que relativement jeune, il dut se charger du faix des travaux de la ferme. Il fut décidé qu'Henri continuerait son cours commercial au séminaire et qu'Ubald poursuivrait sa classe, à l'école de l'endroit. Après deux années de séminaire, Henri crut plus avantageux pour lui de suivre un cours commercial. On accéda à son désir. En conséquence, à l'automne de 1875, Henri entra à l'école des Frères, tandis qu'Ubald entrait au séminaire pour y faire un cours d'études complet. Il dut cependant interrompre, pour être remplacé bientôt par Henri, qui, après deux années d'études s'était lancé dans le commerce, sans y trouver son idéal. L'idée lui vint de le chercher dans les classiques. Il plaida si bien sa cause qu'à l'automne de 1878, il entrait de nouveau au séminaire et reprenait la place du cadet, qui la lui céda bien volontiers pour ne reprendre ses études qu'à l'automne de 1883. Ce retard était motivé, car à payer le collège de deux, le budget n'aurait pu suffire.

Pendant les vacances, revenu sur la terre paternelle, Ubald se souvenait de la généreuse abnégation de François et il partageait son labeur. Même sous l'habit ecclésiastique, il continua tous les étés à se livrer aux travaux des champs. Lorsque le cercle familial se fut agrandi, c'était l'oncle Ubald qui faisait monter les neveux dans la grande charette, et qui, rendu sur la terre, descendait son monde pour les foins ou la moisson. Le séminariste n'avait rien oublié et à chaque vacance, il accomplissait bravement sa tâche.

Un jour de bonheur se leva pour toute la famille. Le dimanche, 24 septembre 1893, M. l'abbé Ubald Marchand était fait prêtre dans l'antique église de Louiseville.

“Mgr Lafèche, dit le Trifluvien, chanta la messe pontificalement, assisté de M. le Chanoine Richard, comme prêtre assistant, du R. Père T. E. Gauvreau, Dominicain, et de M. Leclair, comme diacre et sous-diacre d'honneur ; puis des RR. Téléphore Lafèche et Thomas Caron, comme diacre et sous-diacre d'office.”

“Le R. P. Hamon S. J., chargé du sermon de circonstance, s'en acquitta avec cette facilité et ce talent oratoire qu'on lui connaît. Il servit un véritable chef-d'œuvre d'éloquence à l'auditoire qui remplissait la nef et les tribunes.

“Les ordonnés étaient au nombre de quatre: MM. Ubald Marchand, Honoré Brousseau, Arthur Béland et Arthur Béliveau, du diocèse de St-Boniface,” qui deviendra en 1913, Mgr de Domitianopolis, auxiliaire de Mgr Langevin.

Jésus dit en ce jour parlant au sanctuaire:

“Tu seras, mon ami, le semeur solitaire  
Qui donne au monde la moisson.  
C'est l'aube, lève-toi, voici la tâche austère,  
Jette la graine à l'horizon.

“Dans le champ du Seigneur, un sillon c'est une âme,  
La semence est la vérité,  
L'instrument de labeur, la parole de flamme  
Et la moisson, l'éternité.

“Que ta main sème dru, vers la terre inclinée,  
Toujours dans un geste d'adieu.  
Puis dans le grand sommeil couronnant la journée,  
Glane aux champs des rêves de Dieu.” (1)

Prêtre M. l'abbé Marchand professa, pendant deux ans, la rhétorique au séminaire des Trois-Rivières. Il fut ensuite dirigé vers Rome par Mgr Lafleche. Il en revint, après trois ans d'étude, avec le titre de docteur en droit canonique.

Ses confrères au collège Urbain et à la Propagande forment aujourd'hui une pléiade de prêtres distingués qui sont à la tâche et à l'honneur. Nommons Mgr Gauthier, auxiliaire de Mgr Bruchési, Oscar P. Gauthier, curé de St-Léon de Westmount; M. Laflamme, curé de la Basilique de Québec, Archiprêtre dans le chapitre métropolitain; M. le chanoine Massicotte, curé

---

(1) Philippe Ponsard,

des Trois-Rivières; M. l'abbé D'Amours, vaillant lutteur et écrivain distingué; M. l'abbé Curotte, qui fut professeur à la Propagande; M. l'abbé Z. Décarie, curé d'Augusta, dans le Maine; M. le chan. Halley, M. Dubois, M. Paul Benoit, M. Paradis et autres.

Nommé à son retour de Rome, par Mgr Cloutier, chancelier du diocèse, M. l'abbé Marchand en remplit encore les fonctions auxquelles sont venues s'adjoindre celles de membre du chapitre. Engagé par sa position, en de nombreuses relations sociales, M. le chanoine est bien connu et il compte, dans le clergé et parmi les laïques, un très grand nombre, d'amis. Son accueil est affable et son commerce facile et bienveillant. On sait qu'il aide de tous ses moyens les personnes qui s'adressent à lui. Sa grande discrétion inspire la confiance et l'amitié.

A la mort du regretté Mgr Baril, le 17 février 1915, Mgr des Trois-Rivières le nomma son vicaire général. Cette nomination fut partout accueillie avec bonheur. Citons l'appréciation de Son Eminence le Cardinal Bégin adressée à Mgr Cloutier.

"M. le chanoine Marchand, que Votre Grandeur a choisi pour vicaire général, ne dévia pas des traditions laissées par son prédécesseur. C'est un homme digne de toute confiance, déjà au courant des affaires du diocèse, et qui a toutes les qualités voulues pour être un auxiliaire efficace dans votre administration.

"Vous avez toutes mes sympathies pour la perte de Mgr Baril, et mes cordiales félicitations pour l'acquisition de votre nouveau Grand-Vicaire, Mgr Marchand" (1)

#### REVEREND OCTAVE MARTIN

M. l'abbé Martin est né à Champlain, le 5 janvier 1868, de Zéphirin Martin cultivateur, et de Sophie Vivier. Il fit ses études aux Trois-Rivières, à Québec et à Sherbrooke, où il fut ordonné prêtre par Monseigneur Larocque, le 14 juillet 1895. Le jeune abbé fut d'abord professeur au séminaire de Sherbrooke, de 1895

(1) Lettre du 24 février 1915.

à 1897, puis vicaire à Valmont de 1897 à 1898 et promu ensuite à la cure de Saint-Etienne de Bolton, où il demeura jusqu'en 1903. De là il fut envoyé à la cure de Lennoxville.

### MONSIEUR LE CHANOINE LOUIS CHARTIER

Le chef de la famille Durand au Canada se nommait Pierre. Il était né à Blois, vers 1643, et il avait épousé à Québec, Marie Chartier. Leur fils Pierre s'établit à Champlain en 1673. Voici l'arbre généalogique de cette famille.

I.—Pierre épouse en 1673 Jeanne Chartier.

II.—François épouse en 1729 Marguerite David.

Au recensement de 1738, "François, dit Aubert, et Alexis, dit Chartier, frère de François, possédaient au fief Hertel, neuf arpents de terre sur quarante, chargés de deux boisseaux et un quart de blé froment et quatre chapons et demi, le tout de rente, avec trois deniers de cens pour toute la concession. Il y a sur le bien deux maisons, une grange, une écurie, une étable, un fournil et une bergerie. Ils ont quatre-vingts arpents labourables, et huit arpents de prairie."

III.—Joseph épouse en 1769 Geneviève Beaudoin.

IV.—Joseph épouse en 1795 Judith Lamothe.

V.—Antoine épouse en 1824 Marie Turcotte.

VI.—Laurent épouse en 1857 Eléonore Clermont.

Huit enfants sont nés de ce mariage, Quatre filles: Georgian-na, Marie, Joséphine et Justine. Quatre fils: Laurent, Louis, Noé et Thomas. Joséphine et Thomas moururent en 1887.

Le surnom de Chartier donné aux Durand date de la seconde génération. Il était celui des aïeules.

Ces agriculteurs de père en fils tenaient la charrue, faisaient leurs semailles et récoltaient leur froment. Pendant deux siècles

et demi, ils n'ont jamais changé de ferme, et sont demeurés sur le même sol, entre les mêmes arbres, devant le même horizon.

Fidèles aux traditions de la terre, ils avaient aussi l'intelligence traditionnelle de la foi. C'est le témoignage que René Bazin rend au cultivateur.

"C'est de son sang, mille fois baptisé, que sont sortis et que sortent encore les prêtres de nos paroisses, et nos religieuses, qui ne sont autre chose que la glorification du paysan par Dieu lui-même. Cet homme mourait en paix, laissant à quelqu'un de ses fils, le plus beau des métiers, celui qui dépend le moins des hommes, le soin et l'amour de la terre que le feu ne dévore pas, de la terre qui n'a pas de grèves, et où il y a plus de sujets de pensées que les livres n'en ont dits depuis le commencement du monde.

"Frères Canadiens, nés du sang des provinces que je connais bien, Anjou, Maine, Vendée, Normandie, Bretagne ou Poitou, restez dignes de cette bonne maison d'où vous sortez, la famille paysanne ancienne, la plus solide, la plus tendre, la plus laborieuse, la plus heureuse, par ce qu'elle était chrétienne dans les moelles. Développez-vous dans le sens de vos origines. Et si vous doutiez de votre noblesse, venez voir ce qui nous en reste dans les campagnes restées fidèles à la foi: c'est plus beau que tous les musées de l'Europe!"

Louis, le prêtre, que Dieu s'est choisi dans la famille de M. Laurent Chartier, naquit le 14 mars 1870. Il fit ses études au séminaire des Trois-Rivières et à la Propagande de Rome.

Son bon père n'eut pas le bonheur de le voir à l'autel. Il mourut subitement le 7 septembre 1890, au presbytère de Champlain, en causant avec le curé, M. Pierre Marchand.

Quatre ans plus tard, le séminariste prenait la route de Rome. Il s'embarqua à Montréal sur l'*Oregon*. En passant devant Champlain, ses compatriotes le saluèrent par une fusillade bien nourrie. Les parents et les amis sollicitèrent madame Chartier de se joindre à eux pour dire un dernier bonjour à son fils.

“Jamais, répondit cette mère désolée. Ce bâtiment qui emporte mon fils me représente sa tombe. Pauvre Louis, je ne le reverrai plus vivant. La mer va me le prendre. Laissez-moi pleurer ici.”

Heureusement, de si sombres pressentiments ne se sont pas réalisés.

M. l'abbé Chartier, un des premiers élèves trifluviens du collège Canadien, étudia à la Propagande de 1894 à 1898. Il eut pour professeur des hommes éminents. Mgr Grazelli était préfet des études, Paul Leva enseignait les lieux théologiques et Checchi la morale. Bernard Colarabi faisait le cours d'Écriture sainte; Laurent Lauri, la sacramentaire; Pennachi, l'histoire ecclésiastique; Alexis Marie Lépicié inspirait à ses élèves une sorte de vénération pour le dogme, tandis qu'Alphonse Carin leur révélait les beautés liturgiques; enfin, François Soulieri enseignait le droit canon.

Le Séminariste fut ordonné sous-diacre à l'église des Missions, diacre à la chapelle de la Propagande où le bon Jésus forme ses missionnaires et où il a peut-être bien souvent accordé la grâce du martyr. Il fut ordonné, prêtre, le 4 juin 1898, par le cardinal Cassetta, à la basilique St-Jean-de-Latran, l'église propre du pape en sa qualité d'évêque de Rome, la tête et la mère de toutes les églises du monde.

Le nouveau prêtre célébra sa première messe dans la chapelle des reliques de la vraie croix, à Sainte-Croix en Jérusalem. Ce sont de beaux souvenirs. De retour au Canada M. l'abbé Chartier fut professeur de philosophie, au séminaire des Trois-Rivières, de 1898 à 1900, puis de théologie dogmatique et morale, et directeur des séminaristes de 1904 à 1908. Cette année-là, il retourna à Rome pour y étudier le Droit canonique sous les professeurs Lombardi et F. Sole. Il y passa un an.

Plus favorisé que bien d'autres, M. l'abbé Chartier accompagnait S. G. Monseigneur Cloutier dans son dernier voyage, à

la Ville éternelle. Il a assisté au congrès de Lourdes et il se trouvait à traverser la France pendant la mobilisation de la guerre européenne. Rentré au pays, il a repris son poste de professeur au séminaire des Trois-Rivières.

### LE R. P. PINTAL, REDEMPTORISTE

Un jeune prêtre est appelé un jour au chevet d'une malade. C'est une mère chrétienne: elle est prête à paraître devant Dieu, une seule inquiétude trouble ses derniers moments.

—Je tremble pour l'avenir de mon plus jeune fils. Il me semble qu'il avait encore besoin d'une mère. A quatorze ans, avec son caractère pétillant, son ardeur et son entrain, où s'arrêtera-t-il ?

—Je vous promets, madame, de veiller sur votre fils et de le suivre au chemin de la vie, dit le ministre de Dieu.

—Merci, je meurs contente.

Le jeune prêtre, qui n'était autre que monsieur le chanoine Béland, alors chancelier du diocèse, était loin de penser que cette promesse le liait à un fils d'adoption qui allait lui devenir bien cher. Sont-ce les prières de la mère ou un concours de circonstances ? toujours est-il qu'aux vacances, le jeune homme, qui avait fait un bon cours commercial chez les Frères, était installé dans la chambre de monsieur le Chancelier qui lui apprenait les éléments du latin, afin de lui faciliter son entrée au collège des Trois-Rivières. L'examen subi lui donna la note "très bien."

Monsieur Thomas Pintal fut toujours dans la suite un élève supérieur.

Il trouva dans monsieur le Chancelier non-seulement un père dévoué mais un bienfaiteur insigne. Les vacances amenaient toujours de joyeuses surprises. C'étaient des voyages, soit à Québec, soit à Sainte-Anne-de-Beaupré, surtout à Louiseville. Sur la terre paternelle de la famille Béland, le jeune Trifluvien connut toutes les joies de la vie champêtre et trouva une mère dans

madame Béland. Que de fois dans la suite, le religieux fera allusion à ces heureuses années de son adolescence.

Le jeune Pintal était en rhétorique lorsque le Père de Bognie, prêcha une retraite au séminaire. Thomas Pintal eut une entrevue avec le R. P. Prédicateur. De ce moment date la vocation du futur religieux. Il fut convenu qu'aux vacances il se rendrait à Sainte-Anne-de-Beaupré et de là en Belgique. Son bonheur était grand! Il entrevoyait déjà le paradis de la vie religieuse, lorsqu'un gros nuage traversa son ciel et assombrit son horizon. Le confident de sa vocation, le fils de S. Alphonse qui devait guider ses premières pas dans la congrégation du Saint-Rédempteur, mourut au mois de janvier. Thomas crut que c'en était fait de sa vocation religieuse, Heureusement son mentor était là. Il releva ce jeune courage abattu et exhorta son disciple à continuer en paix ses études. Il lui promit qu'à l'été, il s'intéresserait à son entrée en religion.

Les palmes obtenues à l'examen, le titre de bachelier et les beaux témoignages de ses professeurs ouvrirent au jeune aspirant les portes du noviciat.

Le 29 août 1892, il dit adieu à son bon père, M. Jean Pintal, menuisier, à tous les siens ainsi qu'à son bienfaiteur.

Le 10 septembre, le voyageur était à Bruxelles, et le lendemain à St-Trond, maison du noviciat.

Porteur d'une lettre d'introduction au Père-Maitre, donnée par Mgr Lafèche, il la remit à son adresse et voici la réponse faite à Sa Grandeur:

“Monseigneur,

Le F. Th. Pintal qui nous est arrivé le 10 courant, après un voyage des plus heureux, s'est empressé de me remettre la lettre que votre Grandeur a daigné m'écrire. Je l'ai lue avec attendrissement, Monseigneur, et actions de grâces envers la divine Providence qui a inspiré à votre Grandeur une telle bienveillance



envers notre humble congrégation, qu'elle fasse volontiers en sa faveur le sacrifice d'un sujet aussi recommandable, et en qui, je crois le savoir, elle avait placé de hautes espérances.

St Alphonse vous le rende, Monseigneur, en mille bénédictions sur votre auguste personne, vos œuvres et votre diocèse!

Pour moi, il m'est doux de vous donner l'assurance que je n'omettrai rien, d'abord, pour habituer insensiblement le cher frère à son nouveau genre de vie, et ensuite, durant cette année de noviciat, pour amener à une parfaite maturité les germes précieux que la grâce a déposés en son âme et que vos soins, Monseigneur, et ceux de vos dignes collaborateurs ont si heureusement cultivés et accrus.

Monseigneur, voilà plusieurs années déjà que j'ai l'insigne honneur de vous connaître par les relations de nos chers Canadiens. Ils m'ont dit et votre grand caractère, et votre science, et votre zèle et tant de travaux entrepris pour la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je remercie notre adorable Maître de nous avoir donné en votre personne un bienfaiteur et un ami; et il m'est doux d'avoir enfin trouvé l'occasion de vous déclarer mes sentiments de respectueuse vénération. Je tiens à grand honneur que notre noviciat compte maintenant plusieurs de vos diocésains, et j'ose espérer, Monseigneur, que votre bienveillance s'attachant d'abord à eux, s'étendra à tous les novices et jusqu'à leur père-maître.

Veuillez nous bénir tous, Monseigneur, et nous croire en Notre Seigneur.

De votre Grandeur,

le très respectueux et dévoué serviteur,

Frs Tournay, O. T. S. R.

Maître des novices.

Saint-Trond, 12 septembre 1892.

De son noviciat, le Frère Pintal versait le trop plein de son cœur dans celui de son bienfaiteur.

“Le noviciat est vraiment un lieu de paix et de consolation; aussi, voudrais-je mourir plutôt que de le quitter. Le R. P. Maître est un homme savant de la science des saints. Je suis certain que, sous sa houlette nous ferons de grands progrès dans la perfection. Le R. P. Lemieux, canadien, est nommé recteur à Beauplateau, de sorte que l’an prochain, il sera mon supérieur.

“Le récit d’un pèlerinage fait récemment vous intéressera peut-être. Le 30 mai, nous nous sommes couchés à 6½ hrs du soir; éveillés à 11½ heures, nous prenons à la hâte un peu de nourriture et nous partons à minuit sonnante. Montaigu est à cinq lieues de St-Trond. La nuit est magnifique, le ciel d’azur est parsemé d’étoiles brillantes; le rossignol et la fauvette saluent notre passage par des chants plaintifs et doux; l’aurore chasse peu à peu les ombres de la nuit et dans la douce clarté du matin, nous assistons au lever du soleil. C’est beau, c’est ravissant! Nous méditons cette pensée du grand St-Augustin: *“Omnia creatura scales ad Dominum.”*”

“En passant par la ville de Diest, nous avons vu la maison où est né saint Jean Berchmans; elle est aujourd’hui couverte en chapelle. A six heures et demie, nous entrons dans l’église de Montaigu, où se pressait déjà une foule pieuse et recueillie. Le R. P. Socius a dit la messe, et nous avons communié. Votre nom est venu se mêler à mes prières. Comme nous devions retourner par le train, nous poussâmes une pointe jusqu’au magnifique monastère des Prémontrés, à Aversboden. Les Prémontrés sont des religieux cloîtrés établis par saint Norbert. Ils sont entièrement vêtus de blanc, depuis la barrette jusqu’aux bas. Nous sommes entrés dans leur belle église gothique, au moment où ils commençaient les premières vêpres de la Fête-Dieu. Le prélat, crosse en main, officiait au trône et tous les religieux étaient accompagnés de leurs orgues réputées les meilleures de la Belgique. Jugez de la solennité, de la grandeur, de la beauté de leurs cérémonies. Un Père nous a fait visiter ce monastère du moyen âge.

“Je prononcerai mes vœux le 4 octobre. Les quinze derniers jours se passent dans une retraite profonde et un silence continu.

“Jour mémorable qui va me détacher du monde et de ses dangers pour m’attacher à Jésus-Christ. La cérémonie aura lieu dans l’église du couvent, vers neuf heures et demie. *Consideravi opera tua Domine et expavi.*

“Le cher frère Trudel prononcera ses vœux le même jour. Le quatre octobre, nous partirons pour Liège, où nous ferons un court arrêt, puis de là nous filerons vers le *saint des saints* le sanctuaire de la science sacrée, Beauplateau enfin, où nous serons reçus par quarante ou cinquante étudiants. (1)

Quelques mois plus tard, le religieux revient sur ce sujet :

“Nous jouissons ici d’un calme et d’une paix vraiment surnaturels. La prière, l’étude voilà les deux ailes qui peuvent et qui doivent nous conduire à la perfection. Ce sont les deux devoirs qui incombent à tout religieux. Notre Père saint Alphonse dit : “Un Rédemptoriste doit vivre parmi les livres.” Et ailleurs : “Tout Rédemptoriste doit être un apôtre à l’extérieur et un Chartreux au couvent.”

Notre R. P. Maître nous disait à St-Trond : “Quand on se fait religieux, on doit le devenir jusque par-dessus la tête. “Je vous promets que je le deviendrai et que je vais travailler avec énergie, afin de pouvoir dire avec le grand apôtre : *quotidie morior.*

“Le temps depuis deux mois n’est pas beau du tout. Il pleut tous les jours. Nous pouvons répéter ce mot naïf d’un bon père capucin : “C’est le temps du bon Dieu, mais ce n’est pas son meilleur.”

Au mois d’août, le R. P. Pintal apprenait la mort de sa sœur Marie, qui remplaçait leur mère au foyer. Ce départ laissait

---

(1) Lettre du 12 juin 1894.

bien malheureux son vieux père et ses frères. Le religieux dit sa douleur à son bienfaiteur et demande des prières.

Dans une autre lettre, il se dit très heureux d'avoir entendu le R. P. Provincial qui arrivait du Canada, faire l'éloge de Mgr Laffèche.

“Quel homme énergique, disait-il, et celà dans un âge aussi avancé.” J'étais tout fier d'entendre faire l'éloge de mon évêque et devant toute la communauté. Le R. P. Trudel et moi avons reçu avec plaisir les compliments du T. R. monsieur Baril, qui se trouvait avec Monseigneur lors de son entrevue avec R. P. Provincial. (1)

A la fin de la même année, le correspondant exprime ses bons souhaits; “ Comme le temps passe vite! Vraiment, le cadran solaire de l'antique monastère des Ursulines dit bien juste, lorsqu'il répète aux passants: “*Dies sicut umbra*”

La mort du R. P. Pampalon lui donne occasion de parler de la dévotion extraordinaire que le cher défunt avait pour la sainte Vierge, qu'il appelait “sa bonne Mère”. Il mourut après avoir chanté en entier le *Magnificat*. Il prie monsieur le Chanoine de vouloir bien raconter la mort édifiante du jeune religieux à sa sœur Marie des Cinq Plaies, adoratrice du Précieux Sang.” Quel nom délicieux! on éprouve des consolations spirituelles rien qu'à le prononcer! (2)

Le sacerdoce s'approche: “Je vais commencer ma grande année, l'année qui marquera entre toutes par la haute dignité sacerdotale. Je serai prêtre en octobre prochain. Je ne passe aucun jour sans demander à Jésus-Hostie, la grâce de m'y préparer du mieux possible. Qu'elle est élevée et incompréhensible la dignité du prêtre! Placé entre Dieu et les hommes, entre le ciel et la terre, il réconcilie l'un et l'autre. Chaque matin, il gravit

---

(1) Lettre du 22 juillet 1896.

(2) Lettre du 23 décembre 1896

la sainte montagne, et là, les bras étendus, il apaise la colère du Tout-Puissant et attire sur l'humanité des trésors de miséricorde et de pardon. Mais aussi qu'ils doivent être saints ces pontifes du Nouveau Testament! Quelle doit être pure cette langue qui se nourrit du Sang d'un Dieu, ces mains qui touchent au Créateur du monde, ce cœur qui reçoit celui que les cieux ne peuvent contenir! (1)

Le futur prêtre invite son protecteur: "Venez. Pour moi, j'exige *le fait*. Je vous laisse le soin de déterminer *le mode, le temps et tous les accidents*. En attendant, nous vivons contents et heureux à l'ombre de nos sapins. Les bruits du monde viennent mourir à la lisière de nos grands bois."

Et dans une autre missive: "Toutes les nouvelles que vous me donnez sont autant de fleurs exhalant un parfum de ma lointaine patrie. "Priez, mon bien-aimé Père, pour que je sois un homme de Dieu. Lorsque je reprendrai la plume, je serai "*sacerdos in aeternum*."

Le R. P. Pintal est ordonné prêtre le 10 septembre 1898, par Mgr Van Atrselair, frère du R. P. Provincial, qui venait d'être consacré évêque pour la Mongolie en Chine. Son bonheur est grand et il le chante dans de belles et longues pages. Il envoie une première bénédiction à tous les parents des Trois-Rivières. Un seul nuage assombrit ces joies si douces, la nouvelle de la mort de Mgr Laffèche. Le nouveau prêtre savait quels liens étroits existaient entre l'évêque et son chancelier. Il partage ce deuil comme il prendra part aux joies de la consécration épiscopale de Mgr Cloutier et de tout ce qui intéresse le diocèse. Il reste tri-fluvien par la pensée et par le cœur.

En France la situation était bien triste: "Je vous ai appris n'est-ce pas que le gouvernement maçonnique français a imposé à tous les ordres religieux, une taxe annuelle de 30% et de 50% selon que ceux-ci étaient autorisés ou non à

---

(1) Lettre du 17 décembre 1897.

vivre sur le territoire français. Or, sur le refus de la presque totalité des ordres religieux, le gouvernement fait maintenant procéder à la fermeture des églises ou chapelles des couvents. Mais craignant de réveiller la conscience catholique du peuple, s'il s'attaquait de front à tous les couvents, il marche, je dirai, à pas de loup, dans sa voie de persécution; tantôt il frappe tel couvent, tantôt tel autre. Il y a quelques jours nous apprenions que le couvent de nos Pères français à Paris venait de tomber sous la griffe du vautour gouvernemental. Un commissaire de police accompagné de plusieurs agents arrive au couvent sans mot dire, il ferme l'église à clef, y dépose les scellés et s'en retourne. Aussitôt le R. P. Roger, recteur du couvent, a rédigé une protestation qu'il a rendue publique, mais ceci n'empêche pas le gouvernement de faire son œuvre satanique. Que nous sommes loin de Charlemagne qui se disait le sergent du Christ, et qui agissait comme tel!

“Du côté de l'Allemagne, notre Congrégation se félicite d'un heureux événement. Après vingt-cinq ans d'exil, c'est-à-dire depuis la persécution religieuse, lors de la guerre de 1870, et pendant laquelle les Rédemptoristes ont été expulsés, notre Congrégation, après des démarches réitérées, a pu enfin obtenir du gouvernement le droit d'exister en Allemagne; déjà trois maisons sont occupées par nos Pères; à Trèves, l'ouverture a donné lieu à une belle solennité; le sermon a été donné par Mgr l'évêque de cette ville qui a pris pour texte: *In convertendo Dominus captivitatem Sion facti sumus sicut consolati*. ps, cxxv.

“En Belgique, grâce au gouvernement catholique au pouvoir, nous jouissons d'une paix complète. Au dimanche de la Passion vingt-deux Pères iront prêcher la mission dans la ville de Malines, où demeure le Cardinal. Cette mission a été demandée par son Eminence.”

C'était un des bonheurs du Père Pintal quand un des RR. PP. Rédemptoristes venant du Canada s'arrêtait à son couvent. Il l'écrit à chaque fois.

Dans l'été de 1900, le R. P. Pintal était de retour au pays. Le fils de saint Alphonse poursuit au milieu de nous sa carrière

apostolique. Il fut professeur de 1904 à 1906; préfet des étudiants de philosophie au couvent d'Ottawa, puis supérieur du collège de Sherbrooke, où il est encore en 1915.

### M. L'ABBE SIMEON MORIN

M. l'abbé est né à Champlain le 4 janvier 1882, du mariage d'Alfred Morin, navigateur, et il y demeura jusqu'à l'âge de sept ans. Il fit ses études au collège de Valleyfield. Après son ordination en octobre 1905, monsieur Morin fut d'abord professeur de latin et de littérature française, dans son collège, puis il fut employé à l'exercice du saint ministère, comme vicaire à Saint-Timothée et à Rigaud. Depuis 1910, il est à l'évêché de Valleyfield.

On ne lira pas sans intérêt les notes suivantes que M. l'abbé Morin a bien voulu nous communiquer.

“La vieille paroisse de Champlain, comme un arbre vigoureux et fécond, a poussé des tiges qui, transplantées plus loin, ont produit des fruits heureux. Trois-Rivières, Montréal, plusieurs centres canadiens-français des Etats-Unis sont redevables à notre village de beaucoup de citoyens éminents.

“A Valleyfield, en particulier, il est venu vers 1883, une colonie qui a joué, dans la jeune cité, un rôle heureux, à tout point de vue. L'industrie, la construction, le commerce, tout a pris un entrain nouveau avec la venue des gens de Champlain.

“C'est M. Octave Cossette, ex-zouave pontifical, né à Champlain, qui a bâti la superbe cathédrale de Valleyfield, un des plus beaux temples du pays. Il a aussi construit les plus belles résidences de la ville.

“Reconnus par leur humeur joviale, leur courtoisie, leur gaité franche, leur patriotisme et leur esprit profondément religieux, les gens de Champlain sont des exemples précieux à la tête de la population de Valleyfield.”

## REVEREND PERE DIDACE

La paroisse de Champlain s'honore d'être représentée, dans l'ordre des Frères Mineurs, par le R. P. Didace.

Son grand-père paternel, Norbert Arcand, était un brave chrétien, pieux, charitable, un peu sévère pour ses enfants, homme d'œuvre, toujours prêt à faire une quête et suivant fidèlement les offices de l'Eglise la semaine comme le dimanche. Après avoir cultivé sa terre et laissé son bien à un de ses sept fils, il vint s'établir dans le village. Le bon Jésus devint son meilleur ami. Madame Arcand secondait admirablement son mari dans ses œuvres de zèle et cette maison était un foyer chrétien dans toute la force du mot.

A l'époque des diligences, la maison était un poste de relais. Comme on devait changer de chevaux de cinq lieues en cinq lieues, c'était l'endroit après Sainte-Anne. Les voyageurs y recevaient aussi l'hospitalité et les hôtes faisaient honneur aux mets bien apprêtés qui leur étaient servis.

Norbert, le quatrième des garçons, était pilote. Il avait épousé Hermina Toutant dont la famille n'était ni moins honorable ni moins estimée que celle des Arcand. Dans sa belle lignée ancestrale on ne comptait que des braves. C'est parmi ceux-là que Dieu choisit ses élus.

La confiance que les paroissiens de Champlain avaient en M. Norbert Arcand l'appela à la mairie. Il aimait et encourageait l'éducation. Ses fils étudiaient au séminaire des Trois-Rivières. Son cours d'études terminé, Léon né le 16 juillet 1886, entra dans l'ordre très austère du patriarche d'Assise. Après une année de noviciat, à Montréal, il fit ses études théologiques à Québec.

Le 28 février 1911, une carte-postale adressée à son père dit: "J'ai le bonheur de vous annoncer que je serai ordonné diacre le 11 mars. La cérémonie aura lieu à la basilique, vers 6 heures du matin. Pensez un peu à moi dans vos bonnes prières, afin que le

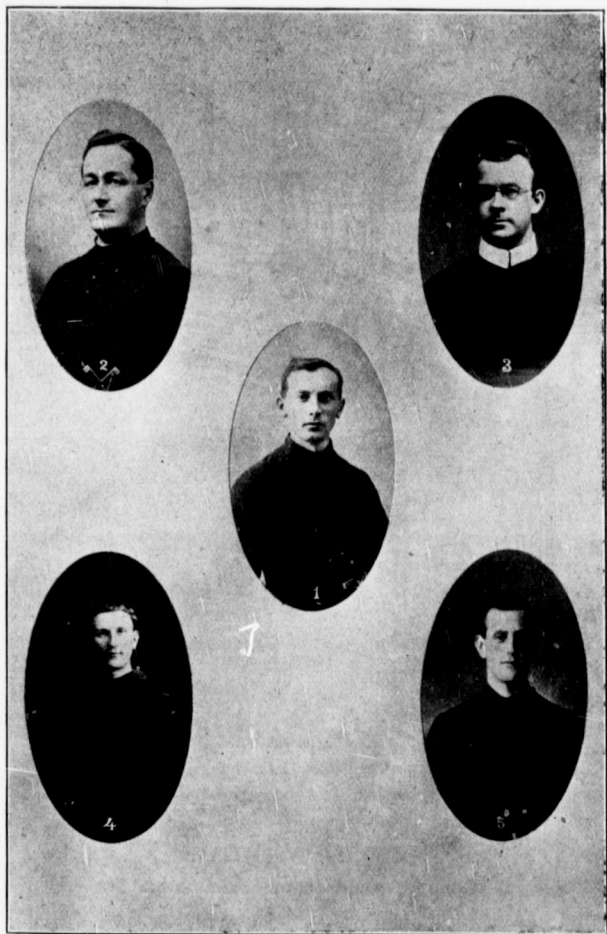




PRÊTRES NÉS A CHAMPLAIN.

1. Rév. Ephrem Nobert. 2. Rév. Adolphe Lacroix. 3. Rév. Onés. Lacroix.  
4. Rév. Charles Edouard Pintal. 5. Rév. Oct. Martin.  
6. M. le Chan. Ls Chartier. 7. Rév. Siméon Morin. 8. Rév. Em. Turcotte.





RELIGIEUX NÉS A CHAMPLAIN.

1. Révérend P. Léon Lamothe, O.M.I.    2. Révérend P. Lucien Laganière.  
3. Révérend P. Tho. Pintal, Rédemptoriste.  
4. Révérend P. Didace, Franciscain.    5. Révérend P. Gilles Marchand, O.M.I.

s  
a  
c  
L

si

Saint-Esprit me trouvant vide de moi-même me remplisse de ses grâces et de ses dons.”

Le religieux devenu prêtre va s'expatrier. Il fait ce généreux sacrifice avec une noble simplicité. Il écrit à sa famille.

“Québec 13 septembre 1911. La cérémonie du départ aura lieu dimanche, le 24 septembre. Je partirai le soir même pour Montréal, où je passerai deux jours. Je prendrai le train mercredi soir, pour Vancouver. Je m'embarquerai le 4 octobre, fête de saint François. Priez pour moi afin que cette fois je puisse partir. J'espère vous voir bientôt.”

Rendu à Wei-hai-wei, Chine, le missionnaire écrit à la date du 2 février 1912: “Enfin après quatre mois d'attente, je reçois votre lettre. Vous êtes tous bien, moi aussi. Rendons grâces à Dieu.

“La révolution continue à battre le tambour et à promener son drapeau en massacrant ceux qui ne veulent pas l'arborer. Chefoo est tombé au pouvoir des révolutionnaires. Il n'y a rien à craindre pour les étrangers, car de toutes parts, on a affiché des notices défendant de toucher aux Européens et aux églises. Le premier qui ose le faire est mis à mort sur le champ. On dit que les impérialistes marchent pour reprendre ce port. Ici, tout va bien, nous sommes à l'abri de l'insurrection. La semaine passée, il y avait un gros cuirassé dans le port et bientôt arriveront cinq cents soldats. Les révolutionnaires voulaient venir faire une enquête parce que les Anglais avaient pincé un de leurs magistrats, mais ils n'ont pas osé le faire, sachant bien ce qui leur serait arrivé.

“Le Jour de l'An n'a pas été bien gai. Dans l'avant-midi, je suis allé voir le gouverneur de Wei-hai-wei. Notre domestique avait frotté mes bottines avec de l'huile de charbon, pour la circonstance. Le gouverneur s'est montré gentil. Il m'a parlé de Laurier, de la marine et de la réciprocité. Il m'a même demandé si vous avez voté pour Laurier? Dans l'après-midi, je suis allé

dans un magasin chinois. Le patron, en me voyant entrer m'a offert sa pipe sale. C'est une politesse.

“Je suis toujours très content de ma vocation. Chose extraordinaire, je ne m'ennuie pas et je me fais vite aux habitudes chinoises. Ça me prendra cependant beaucoup de temps pour parvenir à manger leur nourriture. Ils avalent les oignons comme du sucre. La température est superbe. Nous n'avons eu de la neige qu'une couple de fois. C'est le vent du nord qui est le plus difficile à supporter. Tant que je serai ici, ne soyez pas inquiets. Outre mon certificat de citoyen anglais, j'ai encore un passe-port du consul de France qui me permet de voyager en toute sécurité dans le Chan-Tong.

“C'est moi qui vous ai envoyé des éventails. C'était à Nagozake (Japon). J'ai envoyé deux petites idoles à Arthur, les a-t-il reçues ?”

Dans une autre lettre, nous lisons :

“Les Chinoises n'ont pas de mode et sont habillées de leurs petits pieds à la tête, qui cependant n'est pas recouverte d'un chapeau. Si je puis mettre la main sur un petit soulier, je vous l'enverrai. Ce n'est pas facile, aucun magasin n'en vend. Ce sont les Chinoises elle-mêmes qui les font. Les femmes voyagent toujours à dos d'âne. Elles n'ont jamais de selle. Je vous assure qu'elles descendent de là pas mal mouluës. De chaque côté de l'âne, il y a deux paniers. C'est là que l'on met les enfants. Chose surprenante: ils ne pleurent jamais. La semaine passée, je suis allé visiter des pagodes. J'ai vu de grosses idoles, à la face hideuse et diabolique. Ce sont de vrais monstres. Je suis tout habillé en soie. Elle est très belle ici la soie. Les Sœurs Franciscaines font faire par leurs petites chinoises de belles choses: tapis, cousins, dentelles, tout cela en belle soie pongée, première qualité; mais cela coûte un prix fou. Pour une matinée \$6.00. Un tapis de petite table, \$5.00. Tout est fait à la main.”

Voici pour la topographie du pays :

“Je n’ai pas encore vu un pays aussi bossu que cette partie de la Chine. Ce ne sont que des montagnes et des collines. Il n’y a aucun arbre qui pousse. Cependant les Anglais en ont planté plusieurs. Dans quelques années, nous aurons un peu d’ombre. Toutes ces montagnes sont recouvertes de petits chênes qui ont deux pieds de hauteur. Ils ne viennent pas plus haut parce qu’on les coupe tous les ans, pour les donner à manger aux vers à soie.”

En décembre 1912, le R. P. Didace écrit de Chefoo :

“Je veux vous raconter une chinoiserie: le mariage des squelettes. Eh bien! oui, ici en Chine, on marie les morts. On est persuadé que les célibataires ne vont pas au ciel; or, quand un jeune homme meurt sans être marié, on déterre son cadavre quelques mois après, puis on le transporte près de celui d’une jeune fille morte elle aussi avec la coiffe de sainte Catherine, et on met les deux cadavres dans une même voiture, puis on fait des noces. Il y a de la musique et un dîner. Après quoi, les deux esprits peuvent entrer au ciel.

“Pouvez-vous m’envoyer un ou deux petits cœurs de sucre d’érable? Je voudrais en donner à Monseigneur. Envoyez-le par la poste, et enveloppez-le surtout comme il faut.

“Merci mon cher papa, de vos bons souhaits; mais ne caressez pas l’espoir de me revoir un jour. C’est impossible.”

*La Revue du Tiers-Ordre*, mai 1913, publie une gravure où les RR. PP. Louis Marie, Didace et Prosper entourent leur zélé et vénéré vicaire-apostolique, Mgr Adéodat Wittner, O. F. M., évêque titulaire de Milet. “Tous ces chers missionnaires, y est-il dit, travaillent avec ardeur à l’évangélisation de la pauvre Chine. S’il faut en croire les échos qui nous arrivent de ce pays lointain, Dieu bénit et féconde visiblement leurs travaux et leurs fatigues; puissent-ils rentrer des gerbes nombreuses dans les greniers du Père de famille: “*venientes autem venient.*”

## LE REVEREND PERE GILLES MARCHAND, O. M. I.

O nom qui satisfait et le cœur et l'oreille,  
Nom qui pour tes enfants est le brevet du ciel !  
Tes oblats, ô Marie, ô Vierge sans pareille  
Portent ton nom plus doux que le miel.

V. Darracq, O. M. I.

C'est dans la belle famille de Mgr de Mazenod que M. Gilles Marchand, sur le point de se choisir une carrière, voulut entrer. Il avait étudié à l'Université d'Ottawa. Chose singulière, bien qu'il ait reçu au baptême, qui lui fut administré le 11 mai 1886, les noms de Joseph-Jules-Adélard-Richard, il porte celui de Gilles.

Son père, Adolphe Marchand, descend de Joachim, père des vingt-six enfants dont il est fait mention dans les notes sur la famille Marchand. Sa mère est dame Louise Laganière.

A vingt ans, Gilles entrait au Noviciat des Oblats à Lachine, où il passa un an. En septembre 1907, il partait pour Rome, où il a fait ses études philosophiques et théologiques, à l'Université Grégorienne.

Le samedi saint, 6 avril 1912, il avait la grâce insigne d'être fait prêtre par S. E. le Cardinal Respighi dans l'église de Saint-Jean-de-Latran.

Le R. P. Marchand continue ses études dans la Ville éternelle. C'est dire quels bons états de service ce jeune religieux sera en mesure de rendre à sa communauté. Il est le frère de M. Bruno Marchand avocat des Trois-Rivières.

## M. L'ABBE EMILE TURCOTTE.

M. l'abbé Emile Turcotte est né à Champlain le 2 décembre 1881, du mariage de Louis Turcotte et de Georgiana Pothier. Il a fait ses études au séminaire des Trois-Rivières et il a été ordonné prêtre, à Batiscan, par Mgr Cloutier, le 18 juillet 1909; le même jour, il a été nommé vicaire de Notre-Dame de la Visi-



tation de la Pointe-du-lac, d'où il fut transféré au vicariat de Sainte-Thècle, le 10 août 1909.

Son père, Louis Turcotte est né à Champlain en 1840, du mariage de Joseph Turcotte et de Rose Duval. Il était le huitième d'une famille de seize enfants.

En 1866, il épousa Georgiana Pothier fille de Joseph et de Olympe Brunelle de Batiscan. Ils demeurèrent un an à Saint-Narcisse, puis ils s'établirent à Champlain sur une terre située à environ vingt-deux arpents en haut de l'église.

Ils eurent dix enfants: Gustave, Marie, Joseph, Emilia, M. Emilie Augustine, Angéline, Antoinette, Emile, Julien. Ce dernier ainsi que Emilia, Joseph et Angéline moururent en bas âge.

Madame Turcotte mourut subitement d'une syncope de cœur le 26 août 1905. Elle était âgée de 65 ans.

Son fils Gustave se noya accidentellement à Champlain le 13 février 1913 en allant visiter des lignes à loches qu'il avait tendues. Grâce à Dieu, il avait communiqué le matin.

---

Deux champs s'offrent à la culture et à l'amour de tous les hommes, deux champs qui contiennent chacun une source de vie débordante. Le premier de ces champs, c'est l'Eglise qui produit et qui conserve la vie spirituelle, le second, c'est la terre qui alimente et qui conserve la vie corporelle. L'ouvrier du premier champ, c'est le prêtre, l'ouvrier du second, c'est l'agriculteur. Les deux sources que ces champs contiennent coulent à travers le monde, elles s'épandent de tous côtés dans tous les rangs et dans toutes les classes, et tous réclament leurs bienfaits. On dirait qu'elles viennent se réunir et se confondre, plutôt, l'une est absorbée par l'autre quand le prêtre emprunte à l'agriculteur le pain, fruit de son labeur qui devient le corps du Christ, principe de toute vie. (1)

---

(1) Conférence de l'abbé Ad. Michaud.

## Chapitre VIII

### L'UNION DE SAINT-JOSEPH.

**SOMMAIRE:—BUREAU DE DIRECTION.—APPROBATION DE MGR COOKE.—BELLE DEMONSTRATION, A L'OCCASION DE LA FETE PATRONALE.—VOYAGE AGRONOMIQUE.—AU PAYS D'EN HAUT PAR M. LE G. V. LAFLECHE.—LA SAINT-JOSEPH DE 1867.—CADEAU A MGR D'ANTHEDON.—M. GUILLEMETTE RACONTE SON VOYAGE EN TERRE-SAINTE.—LA FIN DE CETTE ASSOCIATION DE BIENFAISANCE.**

Au mois de février 1865 une grande retraite était prêchée à Champlain par les RR. PP. Lagier et Bournigal, Oblats de Marie Immaculée. Non seulement cette retraite a été suivie avec ferveur, mais elle a laissé des fruits qui demeurent. Les principaux citoyens ont organisé une société dont les membres s'engagent sur l'honneur à combattre l'intempérance, l'usure, à se secourir mutuellement et à protéger la veuve et l'orphelin.

Le protecteur de l'Union était saint Joseph et le mot d'ordre des associés: Courage et persévérance.

Le bureau de direction se composait comme suit: Messire M. D. Marcoux, Président honoraire, A. J. Martineau, notaire, Président, Frs-X. Grandmont, Vice-président, Joseph-Germain Lamothe, Secrétaire, Louis Rivard, Trésorier.

MM. François-Xavier Marchand, Joseph Rivard, Léonard Lacroix, Colbert Félix, Hubert Sauvageau, Directeurs, et M. Olivier Fugère, moniteur.

Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières donna son approbation à la nouvelle société:

“Nous nous rendons avec plaisir au désir des membres de la nouvelle association établie dans la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain sous le nom d'Union de Saint-Joseph dans le but religieux d'y combattre l'intempérance et l'usure. En donnant par les présentes à la dite association et aux règles ci-dessus écrites qui la constituent, notre entière approbation, nous faisant en même temps un devoir d'engager tous les paroissiens à s'y enrôler.

“Nous louons, dit Sa Grandeur, le zèle de ceux qui ont pris l'initiative pour la formation de cette Société: c'est un exemple digne d'éloges. En témoignage de notre estime et de notre satisfaction, non seulement nous approuvons et recommandons la dite société, mais Nous la bénissons aussi de tout notre cœur pour qu'elle ait succès et prospérité.

“Donné aux Trois-Rivières sous notre seing et le contre-seing de notre secrétaire le quatorze de mars mil huit cent soixante-cinq.

† Thomas, Ev. des Trois-Rivières.

La fête patronale fut célébrée avec grande pompe. Nous lisons au registre:

Sur motion de M. Colbert Félix,

Secondée par M. F.-X. Marchand,

Qu'il soit consigné et fait mention en notre registre, par cette assemblée, que notre fête patronale a été chômée solennellement en cette paroisse, jeudi dernier, le vingt-troisième jour du présent mois de mars, avec grand'messe chantée par le R. messire L. Desilets, curé du Cap-de-la-Madeleine, sermon prêché par le R. messire Grand-Vicaire Lafèche, pain bénit et procession des membres, qu'après la messe le Bureau de régie, s'est rendu en corps, au Presbytère, pour remercier M.<sup>s</sup> le Grand-Vicaire au nom de tous les membres de cette association, le priant d'être leur interprète auprès de Sa Grandeur l'Evêque des Trois-Rivières, le priant d'agrèer les remerciements les plus sincères des

membres de cette association, d'avoir bien voulu consigner son approbation au livre de délibérations de notre association et la bénir, et que des remerciements ont aussi été faits au R. messire Marcoux pour son zèle à rendre notre fête solennelle, ainsi qu'à messieurs les curés des environs qui ont bien voulu honorer notre fête de leur présence, résolu unanimement.

Le 8 juin de la même année, la "*Gazette des Campagnes*" rendait compte d'un voyage agronomique fait par une délégation de l'Union de Saint-Joseph.

"Il existe dans la paroisse de Champlain, du diocèse des Trois-Rivières, une société sous le nom de l'Union de St-Joseph, fondée dans le courant de l'hiver dernier, et ayant pour but de maintenir et de propager les règles de la tempérance. Dans une de ces dernières réunions, cette société bienfaisante, comprenant que si un arbre en attire un autre, une bonne œuvre ouvre aussi la voie à une autre, décida d'envoyer à Ste-Anne quelques-uns de ses membres, pour examiner ce qui se fait sur la ferme du collègue, ainsi que les instruments améliorés que la Chambre d'Agriculture y a déposés. En conséquence de cette décision, le huit de juin, une députation de dix membres, ayant le révérend Denis Marcoux, leur curé, en tête, est arrivée ici avec toute la satisfaction que l'on éprouve quand on poursuit un bon but.

"Comme leurs instants étaient précieux, ils ne voulurent pas en perdre un seul, et quelques minutes s'étaient à peine écoulées depuis leur arrivée que déjà ces braves visiteurs étaient en marche et portaient un regard attentif et intelligent sur tout ce qui constitue l'établissement agricole. Rien n'échappa à leurs investigations: Ecole d'agriculture, jardins, vergers, ferme, dépôts d'instruments, bâtiments de la ferme, etc, tout fut parcouru en tous sens, examiné, jugé avec un soin minutieux, etc.

"Plus ils examinaient et interrogeaient, plus ils semblaient s'applaudir, de leur visite.

"Nous espérons qu'ils conserveront de Ste-Anne un bon souvenir, et qu'ils ne manqueront pas d'en faire part à ceux de leurs co-paroissiens qui n'ont pu avoir le même avantage qu'eux.

“Ces aimables visiteurs de Champlain nous ont donné une haute opinion de leur intelligence et de leurs excellentes dispositions. Nous ne pouvons non plus nous défendre de nourrir l'idée la plus favorable du pasteur qui les dirige, de la société de la paroisse qui les a délégués. Voici les noms de ces respectables visiteurs, qui à une seule exception. sont tous cultivateurs:

André Joseph Martineau, écr., N. P., président de l'Union de St-Joseph; M. François-Xavier Grandmont, vice-président; MM. Joseph Richard, Godfroi Clermont, Alexis Napoléon Grandmont, Aimé H. Laganière, Louis H. Laganière, Napoléon Hardy, Cuthbert Félix, Isaïe Carignan,”

La fête de saint Joseph, 15 mars 1869, a mérité la mention suivante du “Journal des Trois-Rivières.”

“Sur la gracieuse invitation du Président de l'Union St-Joseph de Champlain, nous nous sommes rendus à la célébration de la fête patronale de cette bienveillante association dont cette paroisse a droit de s'enorgueillir à juste titre. Nous nous attendions sans doute à quelque chose de pompeux et de solennel, mais nous l'avouons franchement, notre attente a été surpassée. Les organisateurs de cette fête en tête desquels figure M. J. A. Martineau, notaire de Champlain et président de l'Association, peuvent se féliciter à bon droit du brillant succès qu'ils ont obtenu. Il est seulement regrettable que la température n'ait pas secondé les généreux efforts faits pour donner à la solennité toute la pompe possible.

“Comme nous l'avons annoncé, il devait y avoir la veille de la fête, une séance publique. Elle s'est tenue avec la permission de Sa Grandeur Mgr Cooke, dans l'église même de cette paroisse. Malgré le mauvais temps qu'il faisait, l'assistance était des plus nombreuses. Il ne pouvait en être autrement, sachant que M. le Grand-Vicaire Lafèche devait lui-même occuper cette séance. D'après le programme, il devait y avoir une magnifique procession aux flambeaux. Mais le vent qui soufflait assez fort mercredi soir, et la pluie qui tombait ont empêché cette procession d'avoir lieu.

Seulement tous les membres de la société muni chacun d'un flambeau allumé, ont fait une haie en face de l'église. La lumière qui jaillissait à flots de ces flambeaux et la flamme qui ondulait sous l'impulsion du vent présentaient une scène charmante. M. le Grand-Vicaire Lafèche s'avança au dedans de la haie, suivi de plusieurs membres du clergé qui tous allèrent prendre les sièges qui leur avaient été préparés dans le chœur de l'église. On remarquait sur ces sièges M. le Grand-Vicaire T. Caron, supérieur du séminaire de Nicolet, M. A. Dupuis, curé de Ste-Anne-de-la-Pérade, M. A. Charest, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, M. F.-X. Côté, économiste du séminaire de Nicolet, M. F. Baillargeon, curé de cette ville, et M. A. Dubord, président de l'Union Saint-Joseph des Trois Rivières. L'église était élégamment décorée et brillamment illuminée. Des sapins avaient été placés en demi-cercle autour du maître-autel. Une magnifique bannière sur laquelle on lisait plusieurs inscriptions tranchait fortement avec la couleur verte du sapin. Le drapeau tricolore et le drapeau britannique suspendus chaque côté de la voûte flottaient au dessus d'un immense auditoire.

“M. J. A. Martineau président de l'Union ouvrit d'abord la séance par quelques paroles bien appropriées, puis M. le Grand-Vicaire Lafèche se leva pour commencer le récit de ses missions dans les pays vulgairement connus sous le nom de *pays d'en haut*. Il fut accueilli par une salve d'applaudissements prolongés. Il nous est impossible de donner une analyse de l'intéressante causerie de M. le Grand-Vicaire. Qu'il nous suffise de dire que l'orateur a parlé pendant deux heures et demie et qu'il a tenu continuellement suspendu à ses lèvres son auditoire dont l'attention profonde et soutenue témoignait du haut intérêt qui s'attachait aux paroles de cet illustre membre du clergé canadien.

“M. le Grand-Vicaire Lafèche a vécu pendant douze ans au sein des tribus sauvages, qui errent dans les immenses prairies du Nord-Ouest. Il a profondément observé la vie nomade de ces peuplades barbares que son zèle évangélique civilisait, il connaît à fond leur caractère, leurs coutumes, leurs mœurs, et leurs tra-

ditions. Aussi son aimable causerie qu'il a entremêlée de saillies et de traits spirituels a été pleine de renseignements précieux.

"M. F. Baillargeon, sur l'invitation de M. le Président adressa aussi quelques mots à l'auditoire. Il félicita les cultivateurs de Champlain sur l'heureuse idée qu'ils avaient eue de former une Union St-Joseph dans leur paroisse. Il leur dit que cette association toute de bienfaisance sociale ne pourrait que produire de bons fruits au milieu d'eux.

"Sur la proposition de M. N. Hardy des remerciements furent votés à M. le Grand-Vicaire Lafèche pour son agréable entretien.

"Le lendemain, il y eut une messe solennelle chantée par M. le Grand-Vicaire T. Caron du séminaire de Nicolet. Une foule compacte se pressait dans l'enceinte de l'église. Tous les membres de l'Union St-Joseph étaient décorés de l'insigne de leur société. M. Ross, représentant du comté de Champlain et M. J. Gaudet, représentant du comté de Nicolet assistaient à la solennité.

"La quête fut faite par Mlle A. Hardy accompagnée de M. Sauvageau. Le sermon de circonstance fut prêché par M. le Grand-Vicaire Lafèche. L'orateur sacré s'y est montré à la hauteur de sa réputation. L'intempérance a trouvé dans sa vigoureuse logique un ennemi invincible. Les maux que cause ce vice dans l'individu, la famille et la société: tel fut le plan développé avec autant de force que de persuasion par le célèbre prédicateur.

"Le chant et la musique ont aussi contribué pour une large part à rehausser l'éclat de cette fête dont tous les assistants garderont, nous en sommes persuadés, un heureux souvenir.

"Avant de terminer ce compte rendu, qu'il nous soit permis d'adresser nos plus sincères éloges aux religieux cultivateurs de Champlain pour la formation d'une Union St-Joseph au milieu d'eux. Fondée depuis un an seulement, cette association ne compte pas moins aujourd'hui de cent vingt-cinq membres. Le but de cette société est de combattre deux vices qui font les ravages les plus épouvantables au sein de nos populations canadiennes:

l'usure et l'intempérance. Nous voudrions voir surgir dans toutes les paroisses de semblables associations. Le pays en retirerait un bien incalculable non seulement au point de vue moral, mais encore au point de vue matériel. Espérons que Champlain aura de nombreux imitateurs.

“L'association faisait des progrès, de nouveaux membres venaient s'ajouter aux anciens; sans doute, quelques associés avaient failli aux règles, mais ils avaient été expulsés sans miséricorde, leur renvoi excitant une crainte louable chez les confrères qui eussent été tentés de les imiter.”

La fête de Saint-Joseph 1867 a laissé de beaux souvenirs consignés par un témoin qui signe “Champlain.”

“Il y avait foule aux abords de l'église, lorsque vers neuf heures, les messieurs de l'Union St-Joseph arrivèrent décorés de leurs insignes et bannière en tête.

“Je ne vous parlerai pas, M. le Rédacteur, de l'excellence de cette société; vous la connaissez et vous l'admirez, je n'en doute pas.

“Les flots harmonieux de la musique sacrée nous annoncent que l'auguste sacrifice va commencer. Permettez-moi, d'exprimer ma reconnaissance aux dames et messieurs qui ont bien voulu contribuer à la fête par la jolie musique et le chant si bien choisi de différents morceaux très-appropriés à la circonstance.

“Le Rév. M. Leclerc, vicaire de St-Maurice, célébrait, tandis que les RR. MM. Dupuis, Duhaut, Olsamps, Fréchette, Prince et Guertin, rehaussaient l'éclat de la fête par leur présence.

“Le sermon de circonstance a été fait par le R. M. Lottinville, curé de St-Narcisse. Il a pris pour texte ces paroles de saint Paul: “Nous avons reçu la grâce et l'apostolat pour faire obéir à la foi toutes les nations en son nom.”

“Il a su démontrer, avec le talent qu'on lui connaît, que non seulement le prêtre, mais même le laïque est appelé à exercer la



divine mission de l'apostolat. Il nous a fait voir saint François-Xavier, et tant d'autres, habitant aujourd'hui la céleste patrie; il nous la fait voir parcourant avec un religieux orgueil, la croix à la main, les contrées les plus barbares et les plus reculées, évangélisant sans cesse les peuples, et mourant avec le regret de n'avoir pu porter plus loin le flambeau de la foi. Il nous a rappelé ces preux chevaliers, noble race que nous nous glorifions d'avoir pour ancêtres, qui, se levant comme un seul homme, ne craignaient pas d'aller verser leur sang pour la défense du tombeau du Fils de Dieu.

“Il nous a montré ces pieux missionnaires, quittant leur belle patrie pour s'enfoncer dans ces vastes forêts que nos pères ont défrichées, portant l'amour du Christ chez ces peuplades sauvages, autrefois possesseurs du beau pays que nous habitons. Il nous a redit le pieux dévouement de celui qui, l'année dernière, à pareille circonstance, nous adressait la parole pour nous faire l'humble récit de ses célèbres voyages à travers ces froides régions que le feu de la foi n'a pas encore entièrement réchauffées. Aujourd'hui nous avons le bonheur de l'avoir pour premier pasteur, cet homme qu'une sainte obéissance a conduit au siège de l'épiscopat. Priions Dieu qu'il le conserve longtemps ce bon père à l'affection de ses enfants et pour l'honneur de notre patrie bien aimée.

“L'orateur félicite en terminant la paroisse de Champlain de ses institutions religieuses, et en particulier de l'Union St-Joseph qui a pour but une mission toute divine, en même temps que patriotique. C'est par l'union pour le bien qu'on combat l'union pour le mal.

“La quête a été faite par Mademoiselle Durand et M. T. Pepin.

“Les dames de la paroisse ayant eu l'heureuse idée d'organiser un bazar pour cette circonstance M. le Curé de la paroisse, accompagné des RR. MM. que j'ai nommés plus haut, se rendirent après la messe à la salle du bazar pour honorer de leur présence et encourager de leurs bourses cette œuvre éminemment catholique dont la paroisse de Champlain doit se glorifier à juste titre. Nous ne saurions trop louer les dames et les demoiselles sur le succès de

leur entreprise, car il est rare de voir un aussi beau résultat dans une campagne.

“Le profit net a été de \$140.00, malgré l'exiguïté du local et le peu de temps que les dames ont eu pour se préparer, car tout a été organisé dans l'espace de trois semaines seulement.

“Avouons qu'il est rare de trouver une paroisse plus généreuse et plus prête à encourager les bonnes œuvres que Champlain. Lorsqu'il s'agit de religion, tous les cœurs battent à l'unisson et chacun est prêt à contribuer à tout ce qui est inspiré par les âmes charitables que nous avons le bonheur d'avoir au milieu de nous. Permettez-moi, M. le Rédacteur, de vous parler de la belle pensée que les dames directrices réunies ont eue d'acheter un magnifique pot de fleurs, dont ellés ont fait cadeau au prédicateur, en mémoire de cette belle journée.

“Honneur donc aux dames qui ont bien voulu se charger de la direction de ce bazar! Honneur aux membres de l'Union St-Joseph, que nous voyons toujours marcher avec orgueil sur les traces de leur dévoué président. Honneur à toute la paroisse, qui dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, s'est montrée avec tant de générosité.

“Le but de ce bazar était assez, il est vrai, pour en assurer le succès complet. Offrir un cadeau à Mgr Lafèche telle était la principale fin pour laquelle la paroisse de Champlain n'a pas voulu rester en arrière; elle veut lui prouver par cet acte de reconnaissance qu'elle est heureuse d'être la fille de ce digne et saint homme.

“Nous espérons que Monseigneur acceptera avec plaisir ce léger cadeau que nous lui offrons, et qui est de bien peu de valeur si nous le comparons aux bons conseils et aux sermons éloquentes dont cet éminent orateur a fait plus d'une fois retentir les voûtes de notre petite église.

“Recevez, Monseigneur, ce témoignage de reconnaissance de la part d'une paroisse dont tous les habitants se font gloire d'être vos fils chéris.

Champlain.”

Le 5 mars 1869, les journaux de la ville des Trois-Rivières inscrivaien dans leurs colonnes l'éloge suivant:

L'Union Saint-Joseph à Champlain.

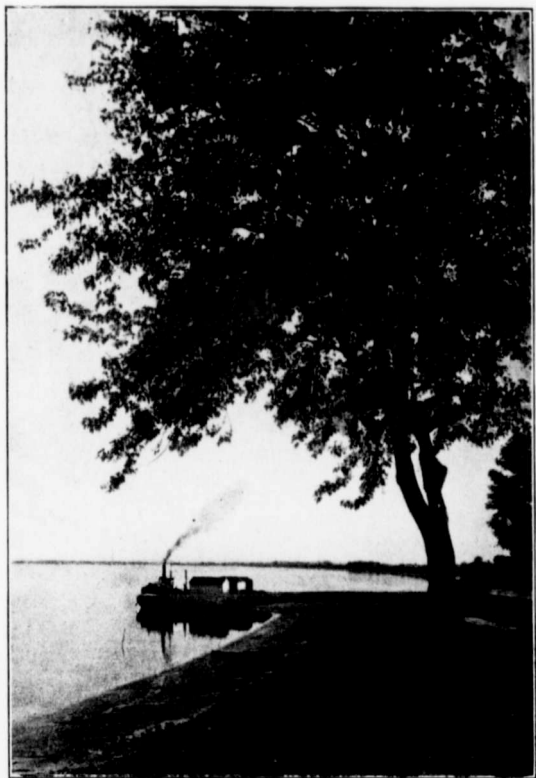
"La paroisse de Champlain voyait se former, il y a quatrens, la belle association de l'Union St-Joseph. Malgré les difficultés et les épreuves, malgré les contradictions mêmes de ceux qui ne croyaient pas au succès de cette association, l'Union St-Joseph de Champlain a réussi à s'établir solidement et à se maintenir avec honneur, sous l'habile direction de A. J. Martineau, Ecr., N.P. M. Martineau, voyant son œuvre approuvée et encouragée fortement par Mgr des Trois-Rivières et par le R. M. Marcoux, curé de Champlain, s'est dévoué de tout son cœur au succès de cette œuvre, et il n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts. Aussi les personnes de bonne volonté sont venues en grand nombre se faire inscrire dans la société, et la société marche aujourd'hui avec assurance dans la voie de la prospérité, à la grande satisfaction des autorités ecclésiastiques et de tous les gens de bien. Le but de la société est de combattre l'entempérance et l'usure.

"L'Union St-Joseph de Champlain célèbre tous les ans avec beaucoup de pompe la fête de son saint Patron. Cette fête, qui a eu lieu hier, a revêtu cette année un éclat inaccoutumé. Outre le concours des habitants de la paroisse, qui sont venus en foule prendre part à la fête, Mgr d'Anthédon s'était aussi rendu à Champlain, afin de témoigner encore une fois par sa présence et par sa parole, toujours éloquente, de son entière approbation de l'Union St-Joseph et d'encourager ses membres à maintenir courageusement l'œuvre qu'ils ont si bien conduite jusqu'à ce jour. On remarquait aussi à la fête un bon nombre d'étrangers des paroisses voisines, et en particulier des Trois-Rivières, P. E. Panneton, Ecr., av., G. Bourdages, écr., av., Ph. Gravel, F. Turcotte, E. Rocheleau, etc, etc. Voici les noms des membres du clergé qui ont assisté à la fête: MM. C. Dion, W. Fréchette, J. B. Olscamps, A. Dupuis, R. A. Noiseux, J. O. Prince, G. E. Duhaut, C. Z. Garceau, J. Guillemette, E. Guertin, L. Désilets, T. Lottinville, J. B. Chrétien, A. Legris, O. Carufel, P. Roberge et A. Buisson. La messe a été

chantée par le Rev. M. Duhaut, curé de St-Stanislas. L'église avait été brillamment décorée pour la circonstance. L'harmonium a été touché par M. P. E. Panneton, organiste de la cathédrale des Trois-Rivières. On a exécuté plusieurs beaux morceaux de chant; et nous avons entendu avec plaisir les voix de MM. E. Rocheleau et F. Turcotte. Mgr d'Anthédon assistait au trône accompagné de MM. Noiseux et Guillemette. Et c'est Sa Grandeur qui a donné le sermon. Inutile de dire que l'éminent orateur a parlé comme toujours, avec l'éloquence, et avec cette conviction qu'il sait si bien faire passer dans l'esprit de ses auditeurs.

“Les officiers de l'Union St-Joseph revêtus de leurs insignes étaient placés auprès des balustres; et à la droite du président, M. Martineau, était assis le Dr Dubord, président de l'Union St-Joseph des Trois-Rivières, lequel avait été invité officiellement à assister à la fête. C'est avec bonheur que nous avons vu cette démarche de la part de l'Union St-Joseph de Champlain, et nous croyons que nous avons droit d'en être flattés. C'est une marque d'harmonie qui fait honneur aux deux sociétés, et qui ne peut que les inciter davantage à rivaliser de zèle et de fidélité dans l'accomplissement du bien qu'elles ont en vue. Aussi, à la sortie de l'église, après la messe, le Dr Dubord a-t-il remercié l'Union de Champlain de l'invitation qu'elle lui avait faite et après quelques paroles de félicitations bien senties et bien exprimées, il a ajouté qu'il avait l'espoir que cette bonne entente persévérerait, et il a terminé en invitant les membres de l'Union St-Joseph de Champlain à assister aux séances de l'Union des Trois-Rivières, lorsque les circonstances le leur permettront.

“Les officiers de la société se sont ensuite rendus au presbytère, pour exprimer à Monseigneur leur satisfaction et leur reconnaissance. Puis le Président offrit à Sa Grandeur, pour son voyage de Rome, le montant de la quête que l'on avait faite pendant la messe. Et les membres de l'Union se retirèrent, comme ils étaient arrivés, en procession et bannière en tête. La quête faite dans l'église s'élevait à la jolie somme de vingt-cinq piastres, et cette somme en passant par les mains du Rév. M. Marcoux, se trouva tout à coup élevée au montant de quarante piastres.



LE QUAI DE CHAMPLAIN.

l  
c  
n  
l  
t  
  
l  
é  
  
a  
s'  
ép  
M  
m

“La veille de la fête le mercredi soir, à une séance de l'Union St-Joseph, le Rév. M. Guillemette, avait entretenus paroissiens de Champlain de son voyage en Terre Sainte. Pendant deux heures, l'illustre pèlerin sut intéresser agréablement la foule qui encombrait l'église. Il parla surtout des lieux saints de Jérusalem et des autres endroits qui sont mentionnés le plus souvent dans les livres saints. Il mêla son récit d'une foule de traits piquants et de détails tout à fait intéressants. Et chacun eut lieu d'être pleinement satisfait de cette séance. L'église avait été richement illuminée, et le chœur surtout, où se trouvaient Mgr d'Anthédon, les MM. du clergé et les membres de l'Union St-Joseph, présentait un coup d'œil magnifique.

Nous croyons que la paroisse de Champlain se souviendra longtemps de la fête patronale de l'Union St-Joseph de 1869. Il était impossible de faire mieux les choses.”

C'est sur ce cri du cœur que se clot le registre. L'association avait vécu. Comme toutes les sociétés de bienfaisance, elle s'éteignait après avoir surmonté vaillamment les difficultés, les épreuves et les contradictions. Son digne fondateur, M. le notaire Martineau lui avait donné toute son énergie et tout son dévouement. Il ne put la rendre viable.

## Chapitre IX

### L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1840 à 1915

SOMMAIRE:—LES MAITRES AMBULANTS.— LOI DE 1840 IMPULAIRE.—PREMIERS COMMISSAIRES D'ÉCOLES.—LOUIS DE MONTIGNY, INSTITUTEUR.—LISTE DES INSTITUTEURS DE 1844 A 1915.

Avant 1844, date de l'établissement des écoles publiques dans le Bas-Canada, la jeunesse recevait son instruction dans la famille, quand l'un de ses membres pouvait la donner, mais le plus souvent par des pédagogues ambulants, qui distribuaient leur science par les côtes; ils élaient domicile chez un particulier et tous les enfants qui se trouvaient dans un rayon pas trop éloigné du lieu d'habitation du maître recevaient à son école les rudiments sur la lecture, l'écriture, un peu de calcul, etc, etc., et, quand le digne pédagogue avait fini de dépenser son bagage de connaissances élémentaires en faveur de ses jeunes disciples, il passait à un autre endroit et se répétait.

Le premier maître ambulant connu dans Champlain était un nommé Bénereau qui exerçait ses fonctions vers 1800; il est décédé et a été inhumé à Champlain en 1840.

En 1844, la première loi sur l'instruction publique a été mise en force dans le Bas-Canada et la fréquentation de ces écoles est devenue obligatoire pour les enfants de cinq à seize ans.

Jamais loi, même la plus arbitraire, n'a été plus difficile à implanter que celle-là.

Les contribuables, ceux qui n'avaient pas ou peu d'enfants, trouvaient que la taxe foncière établie également sur tous était



vexatoire et injuste, que celui qui avait trois ou quatre enfants devait payer plus que celui qui n'en avait que deux ou pas du tout. Dans des assemblées tenues par des contribuables, dans le but de mettre la loi en opération, la chicane s'élevait et dégénérait en véritable bagarre; plus d'un s'en est retourné de ces assemblées les yeux pochés et le nez en marmelade; les plus violents ont été arrêtés et emprisonnés; mais après une couple d'années d'anarchie scolaire, la raison a pris le dessus, le calme s'est rétabli, et depuis, les gens de Champlain se sont toujours montrés zélés pour l'éducation.

Premiers commissaires d'écoles nommés le 24 juin 1844.

Révérénd Et. Payment, ptre, curé.

Ls Léonard Dubord,

J. E. Lamothe,

J. E. Lanouette,

Frs Rousseau,

Pierre Grandmont.

Instituteurs et institutrices à Champlain, depuis 1844 à 1913.  
1844, Louis de Montigny, d'origine française.

Ce premier instituteur, engagé par les commissaires, venait de Rennes, département de Lille-et-Vilaine, en Bretagne. Il était fils de René-Louis de Montigny et de Jeanne Josse. Son père, militaire, avait servi sous Napoléon; mais il voulait son fils aîné prêtre et il le plaça dans un séminaire. Ce dernier ne se trouvant pas appelé au sacerdoce et ne pouvant se soustraire à l'autorité paternelle, s'ouvrit de ses projets à ses condisciples qui firent une souscription entre eux, afin de favoriser son évasion.

Le jeune déserteur, heureux de se sentir libre, faisait à pieds de longues journées. Sur le soir de la seconde, il frappa à la porte d'une maison de bonne apparence et demanda l'hospitalité. Le maître de céans l'accueillit avec courtoisie, et peu après, l'adolescent confiant, comme on l'est à cet âge, pria de décliner son nom,

raconta son histoire. Bien restauré par un bon souper, il allait continuer sa route, lorsque son hôte lui dit :

— Mon jeune ami, vous êtes fatigué, pourquoi ne passeriez-vous pas la nuit ici ? Demain, remis, frais et dispos, vous continuerez votre voyage.

— J'accepte bien volontiers; mais permettez que demain, je vous laisse au petit jour.

Sans le savoir il était chez le frère de son père, et l'oncle reconnaissant un peu le jeune homme à l'air de famille avait aussitôt dépêché un courrier pour prévenir son père que son fils était chez lui et qu'il voulait passer à l'étranger.

Le lendemain, quand Louis de Montigny sortit de la maison hospitalière, il recontra, sur le seuil, son père qui descendait de cheval. "J'avais, disait-il, quand il racontait cet épisode, la façon courte".

— Mon fils, voulez-vous déjeuner avec moi ?

— Oui, mon père.

— Alors, entrez.

Le déjeuner fini, ils prirent tous deux la même voiture et en passant devant le séminaire que le collégien avait quitté depuis deux jours, le père dit : "Entrez-vous ?— "Oui, mon père."— C'est bien, mais ne désertez plus."

La première tentative n'ayant pas eu de succès, les amis se cotisèrent à nouveau et ensemble concertèrent un plan d'évasion mieux élaboré. Le transfuge, cette fois, se dirigeait vers la mer. Comme il arriva au moment où un vaisseau anglais mettait à la voile, il sauta dans le navire et pendant quatorze ans, il fut marin satisfait.

Fatigué de la vie de bord, il descendit un jour à Terre-neuve, résolu de se livrer à la pêche de la morue. Là encore, chose étonnante, il rencontra un autre oncle qui avait été forcé de quitter

la France, parce que aux approches des Cent-Jours, il avait crié: "Vive Napoléon!" Retiré sur le territoire anglais, il se livrait au commerce et réalisait de beaux bénéfices. Il accueillit le neveu avec bonheur, lui offrit une part dans ses entreprises, en lui promettant de le faire son héritier, s'il épousait sa cousine; mais Louis de Montigny avait encore des goûts trop nomades. Il reprit la mer, et un jour, il descendit à Champlain, se retira chez un monsieur Bailly où Des-Anges Houde, belle meunière, gagna son cœur et fixa son choix.

Il se fit instituteur. Il avait gardé sa foi et ses descendants conservent un crucifix d'argent, seul souvenir apporté de la Bretagne et qui l'avait suivi dans toutes ses pérégrinations. Jamais il n'échangea un mot avec sa famille. Sa mère eut son adresse, et lui écrivit à plusieurs reprises, surtout après la mort de son père. Ses accents étaient tendres et touchants: "Reviens, mon fils, disait-elle, ta part d'héritage est intacte, reviens avec nous. Je t'ouvre mes bras, mon cœur l'a toujours été. Donne-moi cette consolation avant de mourir: te revoir."

Rien n'y fit. Il brûlait les lettres, détruisait tous les papiers de France, et breton entêté, il ne revint jamais sur sa décision. La jeune femme lui disait: "Accepte cet héritage pour nos enfants". "Mes enfants feront comme moi, ils gagneront leur vie."

Une des ses sœurs, religieuse ursuline, en France, joignait ses instances à celles de sa mère, mais sans meilleur résultat.

Louis de Montigny avait pris une terre à St-Luc et en montant des provisions, il se gela les pieds. Force lui fut de retourner à ses fonctions d'instituteur. Il prit l'école de Saint-Grégoire et fit la classe à M. le grand vicaire Rheault et à Mgr Richard. Il les prépara pour le séminaire et tous deux s'applaudissaient d'avoir étudié sous lui.

La terre l'attirait; il retourna à la culture, s'établit à Saint-Luc et y éleva une nombreuse famille.

Deux de ses petites-filles sont religieuses chez les Ursulines des Trois-Rivières sous les noms de Sœur Marie-Séraphine et Sœur Marie-Bernadette.

- |           |   |     |
|-----------|---|-----|
| 1844      | Caroline Blais, Judith Carpentier, Zoé Wolf, Marie Godcher.             | 1   |
| 1845      | Les mêmes.  | 1   |
| 1846      | John B. Robertson.  | 1   |
| 1847-1848 | Les mêmes.  | 1   |
| 1849      | Sam Nichols, Esther Lortie.   | 1   |
| 1850      | Godfroi Beaudoin.   | 1   |
| 1851      | Basilisse Brunelle.   | 1   |
| 1852      | Les mêmes.  | 1   |
| 1853      | Pierre Z. de Lottinville, Marcelline Rèche.                             | 1   |
| 1854      | Elisa Marchand, Ant. Z. Gouin, Jane Nichols.                            | 1   |
| 1855      | Caroline Gouin.   | 1   |
| 1856      | Marie Carpentier, Cléopée Hamel.  | 1   |
| 1857      | Agnès Hamel, Louise Leblanc.  | 1   |
| 1858      | Les mêmes.  | 1   |
| 1859      | Marguerite Marchand, Olive Marchand.                                    | 1   |
| 1960      | M. Marthe Carpentier, Caroline Héon, Adéline Héon.                      | 1   |
| 1861      | Julie Pellerin, Jessy Carpentier.                                       | 1   |
| 1862      | Philomène St-Arnaud, Philomène Houle.                                   | 1   |
| 1863      | Flore Brunelle.   | 1   |
| 1864      | Odilon Legendre, Hermine Beaudoin, Henriette Dubord.                    | 190 |
| 1865      | Magdeline Hamelin, Marie Abbott, Mathilde Dusseault.                    | 190 |
| 1866      | Zoé Martel, Madame Stéphanie Beaudet,                                   | 190 |
| 1867      | Edmond Auger, Georgiana Rompré.   | 190 |
| 1868      | Elisabeth Leblanc.  | 190 |
| 1869      | Emilie Blais, Charlotte Girard.   | 190 |
| 1870      | Mathilde Proteau, Vitaline Goyette.                                     | 190 |
| 1871      | Zanaïse Bourgeois, Corine Hébert.                                       | 190 |
| 1872      | Rose Bourgeois,   | 191 |
| 1873-1874 | Les mêmes.  | 191 |
| 1875      | Calixte Durand, Emilie Langevin, Philomène Lamothe, Antoinette Lamothe. | 191 |

- 1876 Emma Hamelin, Henriette Fugère.  
1877 Emma Toutant, Emma Leduc.  
1878 Victoria Nobert.  
1879 Les mêmes.  
1880 Léonie Dubois, Joséphine Pintal.  
1881 Amanda Brunelle, Albaise Labissonnière.  
1882 Les mêmes.  
1883 Emma Lacroix, Justina Chartier.  
1884 Léocadie Vézina.  
1885 Madame Louis Beauchesne, Hélène Dubord.  
1886 Irène Lacroix.  
1887 Antoinette Turcotte.  
1888-1889 Les mêmes.  
1890 Laura Pintal, Joséphine Langevin.  
1891 Marie Turcotte.  
1892-1893 Les mêmes.  
1894 Marie-Jeanne Marchand, Edouardina Fugère.  
1895 Ludivine Carpentier.  
1896 Sévérine Marchand.  
1897 Augustine Turcotte.  
1898 Les mêmes.  
1899 Virginie Turcotte, Jeanne Marchand, Rose-Anna Gouin.  
1900 Cécile Beaudoin, Antoinette Sauvageau, Béatrice  
Marchand.  
1901 Alice Beaudoin, Antoinette Chartier.  
1902 Rose Marchand, Alice Turcotte.  
1903 Béatrice Pothier, Alice Sauvageau.  
1904 Anna Gouin.  
1905 Flore Chartier, Irène Turcotte.  
1906 Léda Carignan.  
1907 Yvonne Hamelin, Irène Carignan.  
1908 Les mêmes.  
1909 Maria Marchand.  
1910 Les mêmes.  
1911 Antoinette Carignan, Juliette Duval.  
1912 Eva Brunelle, Anita Pintal, Emilia Carignan, Yvonne  
Carignan.

## MADemoiselle AGNES HAMEL

Lorsque nous avons demandé à Madame Bourque, née Marie Gagnon, quelques notes sur sa paroisse natale, elle nous a écrit: "Trois personnages ont frappé mon imagination dans mon enfance; mon curé, Monsieur Marcoux, mon grand-père maternel, le notaire Martineau, et mademoiselle Agnès. Le premier par le respect et la crainte qu'il m'inspirait. Le second, par son originalité, il ne faisait rien comme tout le monde. Etait-ce mieux ou plus mal?... L'histoire nous le dira peut-être.

"La troisième, je ne l'ai jamais vue; mais lorsqu'il y avait de belles cérémonies à l'église, des distributions de prix dans les écoles, on disait: Ah! ce n'est pas comme du temps de mademoiselle Agnès. Dans les salons, voyait-on de jolis travaux à l'aiguille, on disait: "C'est du temps de mademoiselle Agnès." Mademoiselle Agnès Hamel (institutrice) était sœur de mademoiselle Léocadie Hamel mariée à monsieur Lanouette demi-frère de madame Ross et mère du Dr Lanouette de Manchester."

Mademoiselle Agnès arriva à Champlain en 1857 et pendant dix ans fournit une belle carrière dans l'enseignement. Instruite autant que vertueuse, parfaite éducatrice, elle a laissé les meilleurs souvenirs.

A sa mort arrivée le 12 janvier 1867, toute la paroisse pleura cette institutrice modèle. Les familles perdaient en elle une amie prudente, une sage conseillère; les enfants, une seconde mère; les petits Chinois, une apôtre zélée, le curé, une aide dévouée; les pauvres, une généreuse bienfaitrice.

Un écolier reconnaissant a écrit sa nécrologie. Il dit que "mademoiselle Agnès prodigua à ses élèves le pain de la science tout en leur faisant connaître les sentiers de la vertu."

---

En 1869, le village de Champlain a été érigé en municipalité scolaire séparée de la paroisse et les instituteurs suivants ont tenu les écoles du village.

1868      Albine Bailly.

1869      Eliza Schelling.

Premiers commissaires du village.

R. M. Denis Marcoux, ptre, curé.

Léonard Lacroix.

Louis H. Laganière.

Fabien Bailly.

Ed.-Alphée Thibodeau.

1870      Fondation du couvent des Révérendes Dames du  
            Bon-Pasteur de Québec, à Champlain.

Premières religieuses de la mission:

Révérènde Sœur Saint-Thomas, supérieure.

Révérènde Sœur Marie-Joseph.

Révérènde Sœur Marie de Sainte-Louise.

Révérènde Sœur Marie de Saint-Louis.

Ces dames religieuses ont donné l'enseignement aux filles et  
aux garçons du village jusqu'en 1876.

Instituteurs depuis 1876 pour l'école des garçons du village:

1876      Adéline Hamelin.

1877      Isidore Deblois.

1878      Edmond Généreux.

1879      Camille Dostaler qui occupe encore, en 1913, la même  
            position.

## Chapitre X

### LA FAMILLE PEZARD DE CHAMPLAIN

SOMMAIRE : LE SEIGNEUR PEZARD DE LA TOUCHE ET SA FEMME.—LEUR FILS DANIEL ET SA MORT PRÉMATURÉE.—MME DE CABANAC, M<sup>LLE</sup> DE LA BORDE, M<sup>LLE</sup> THÉRÈSE.—LE SECOND SEIGNEUR ET SA FAMILLE.—REQUÊTE DE MULLOIS DE CHAMPLAIN.—TESTAMENT DE LÉON DE CHAMPLAIN.—NOTICE SUR LE TROISIÈME SEIGNEUR DE CHAMPLAIN.—ÉTIENNE MULLOIS, TUTEUR DES ENFANTS DU SEIGNEUR.—JEAN-BAPTISTE, DERNIER SEIGNEUR, PARTAGE LES REVENUS.—LES DERNIERS PEZARD À CHAMPLAIN.

### LA FAMILLE PEZARD

ÉTIENNE PEZARD de la Touche était né en 1624, à Blois. Il épousa le 20 juin 1664, à Montréal, une co-paroissienne, Madeleine Mullois de La Borde. La même année, il reçut la seigneurie de Champlain et ouvrit aussitôt son domaine à la colonisation.

De 1666 à 1673, la naissance de cinq enfants: Daniel, Madeleine, Marie, Thérèse et Etienne, réjouit les parents.

Le décès du premier seigneur de Champlain n'est pas consigné au registre; mais il est à présumer qu'il vécut jusqu'en 1695 ou 1696.

Le 25 janvier 1695, il tient sur les fonts baptismaux son petit-fils, Melchior Desjordis de Cabanac, comme procureur de Melchior Desjordis. La marraine est Madeleine Mullois, femme du seigneur. Il signe Pezard Latouche Champlain.

Le 11 juillet 1695, il demande et obtient du tribunal des Trois-Rivières qu'en tous les prônes que fera messire Claude Boucquin, curé, il sera tenu de faire mention du sieur Latouche et aussi de



sa femme aux prières qu'on a accoutumé de faire et de lui faire donner l'encens etc. tel qu'en France. (1)

En novembre 1696, au baptême de Madeleine de Cabanac, la marraine, dame Marie-Madeleine Mullois, est dite, pour la première fois, veuve d'Etienne Pezard, seigneur de Champlain.

L'augmentation de la seigneurie en 1697 est accordée à madame de Latouche.

La première seigneuresse de Champlain réalisa le type de la femme forte présentée dans l'Évangile. Venue au pays pour soigner les pauvres, l'ex-novice conserve, dans le monde, ses beaux sentiments et donne, sous le toit conjugal, toute la mesure de ses nobles aspirations.

A son époux malade durant de longues années, elle procure tous les soulagements possibles, voit au bien-être de la famille et veille sur les intérêts temporels de ses enfants. Aussi à sa mort son fils, le second seigneur de Champlain, hérite-t-il d'un des plus riches domaines du pays. Pieuse autant que bonne, son dernier acte est un legs de quarante livres fait à l'église.

Le 16 août 1704, elle fut inhumée sous le banc seigneurial, par messire Geoffroy.

La Fabrique reçut vingt livres pour les frais funéraires et lui fit dire de plus dix messes de *requiem* (2)

DANIEL, après avoir reçu une belle instruction chez les jésuites, tombe dans un rayon de gloire humaine, au combat de Beauport, victime des balles anglaises.

Nous n'avons de ce brave "qu'une quittance trouvée dans l'étude d'Adhémar, signée par *Daniel de la Touche* comme procureur de son père, et datée à Ville-Marie, le 25 septembre 1690. Il confesse avoir reçu par les mains du notaire, Antoine Adhémar, la

---

(1) Edits et ordonnances II. 154.

(2) Livres de comptes de la Fabrique.

somme de 50 livres en déduction d'une somme plus grande due par Jean Sabourin à son père. Ce Jean Sabourin était époux en secondes noces, de Marie Gaillard et demeurait à Montréal.

“Daniel de la Touche a une fort belle écriture.” (1)

MADELEINE baptisée en 1668, étudie chez les Ursulines de Québec puis épouse à Champlain, le 22 novembre 1691, Joseph Desjordis, sieur de Cabanac, qui devint major des Trois-Rivières.

Ils eurent onze enfants. Deux des filles s'allièrent à des Gaillard, famille alors très en vue dans le pays, et Louis Desjordis, fils, prit aussi pour femme une demoiselle Gaillard. Le major Desjordis mourut en 1713, et fut enterré aux Trois-Rivières. Sa femme était en France en 1723. (2)

Madame de Cabanac avait hérité du second domaine qui était de cinq arpents de front. L'église, le presbytère et le couvent étaient construits sur un arpent de ce terrain. (3)

Le moulin banal lui appartenait aussi. Cette dame vivait encore en 1746. Le 18 décembre de cette même année, le R. P. Richard, vicaire général de Mgr de Pontbriand, fut chargé de s'enquérir auprès d'elle de quels droits elle avait placés dans l'église deux chaises et deux prie-Dieu, en ligne parallèle avec le banc seigneurial. Madame de Cabanac dit qu'elle n'avait aucune prétention à ces places, que ces chaises avaient été mises là par sa fille et qu'elle n'avait aucune objection à ce qu'elles fussent enlevées. Mademoiselle de Cabanac déclara à son tour les avoir placées sur l'ordre et pouvoir verbal que lui en avait donné le Capitaine de Cabanac. A une assemblée des marguilliers, l'un d'eux déclare qu'il y a cinquante ans, au jour du décès du sieur Latouche, grand-père des sieurs de Cabanac, seigneur du dit lieu, le marguillier en charge avait mis hors de l'église le banc du défunt, et que depuis aucun des messieurs de Cabanac n'avait réclamé; qu'il est

---

(1) Note de E. Z. Massicotte.

(2) Acte de Foi et Hommage Vol. II p. 1.

(3) Foi et Hommage p. 7

vrai que dans les courts séjours que M. St-Georges de Cabanac et son épouse firent à Champlain on avait souffert, "par honnêteté," que des chaises fussent mises pour eux en ce lieu mais que ce n'était pas une prise de possession. (1)

MARIE, née en 1670, étudia chez les Ursulines de Québec, fut marraine à Champlain à différentes reprises. Elle signe indifféremment Marie Pezard ou Marie Latouche. Dans les livres de la Fabrique elle est mentionnée sous le nom de mademoiselle de Laborde.

Elle donne des aumônes à l'église, soit en argent, soit en blé pour le pain bénit des pauvres. Ayant acheté un ornement, la Fabrique lui donne une déduction de huit livres par année jusqu'à parfait paiement. En 1738, elle était en France, où elle mourut. Elle laissa par testament une terre d'un arpent et demi sur quarante, à Etienne Mullois de Champlain son neveu.

THERESE baptisée en 1672, étudie comme ses sœurs, chez les Ursulines de Québec.

Au registre, année 1702, le 19 février, elle est marraine de Thérèse Rault. Le parrain est Michel-Ignace Dizy, juge de Champlain.

Le 21 novembre 1693, Thérèse de Champlain tenait sur les fonts baptismaux sa nièce, Thérèse de Cabanac. Le parrain était Etienne de Champlain. Cet acte n'ayant pas été consigné au registre messire Geoffroy répare l'erreur en 1705, et il écrit que la marraine est décédée depuis. Ainsi elle serait morte entre les années 1702-1705.

ETIENNE, né en 1673, perpétue la lignée.

---

ETIENNE, second seigneur de Champlain, était né en 1673. Depuis la mort de Daniel, fils aîné, toute l'affection des siens s'é-

---

(1) Comptes de la Fabrique.

tait concentrée sur lui. Il paraît avoir eu un caractère violent, si on en juge par le procès qu'il a avec le notaire Pothier, greffier de la ville des Trois-Rivières, pour assaut et batterie. Ces saillies étaient sans doute rachetées par les qualités de ses défauts.

Il épousa à Montréal, le 29 août 1705, Marie Chorel, une paroissienne, fille d'un des plus riches propriétaires de Champlain. La dot de sa femme donna une plus value à son beau patrimoine. Les époux vécurent dans cette paroisse et leur sang circula noble et généreux dans les veines de neuf rejetons.

Leur domaine mesurait cinq arpents de front sur une lieue de profondeur, joignant le fief de Batiscan. Cent quarante arpents de terre étaient en culture et la prairie en couvrait seize.

Madame de Champlain avait hérité de son père, François Chorel, "d'une terre d'un arpent et demi sur quarante sur laquelle était une maison en bois de pièce, sur pièces de trente-cinq pieds sur vingt-deux, à un étage, couverte en planches et bardeau, une grange, une étable et une écurie, le tout joignant ensemble construit en bois de pièces sur pièces et contenant quatre-vingt pieds de long sur trente de large, couvert en paille, et quarante-cinq arpents de terre labourable."

Etienne Pezard mourut à 50 ans le 3 janvier 1723, et sa femme en 1749, âgée de 57 ans.

Lorsqu'en 1738, Hilarion du Laurent rend hommage au nom de la seigneuresse de Champlain, le procureur déclare "que cette dame a la moitié de la seigneurie, que son fils aîné Joseph, âgé de 31 ans, a la moitié de l'autre moitié de moitié. Ses autres enfants, Antoine, 28 ans, Etienne dit Mullois, 25 ans, Pierre dit Laborde 23 ans, Joseph, 17 ans et Léon, 15 ans, ont chacun un cinquième de la seigneurie, en l'autre moitié de moitié."

Cette seigneurie ne paie aucune finance au roi.

Les enfants nés du mariage d'Etienne Pezard et de Marie Chorel sont : Joseph, Madeleine, Antoine, Etienne, Pierre, Joseph-René, Geneviève-Josette, Ursule, et Léon.

JOSEPH fut le troisième siegneur. Sa biographie vient plus loin.

MADELEINE ne vécut que deux ans.

ANTOINE, célibataire, mourut âgé de quarante-neuf ans, en 1759. Il signait Antoine de la Touche.

ETIENNE MULLOIS, fut baptisé le 11 avril 1712. A la mort de son frère, Joseph-Antoine, il fut nommé tuteur des orphelins. En 1763, ayant été taxé pour fournir sa cotisation à la réparation du presbytère et pour des corvées, il présente la requête suivante :

A son Excellence, Monsieur Burton, gouverneur des Trois-Rivières, etc.,

Supplie humblement le sieur Mullois de Champlain, écuyer, qui a l'honneur de représenter à son Excellence qu'il n'a jamais été taxé en aucune dépense pour l'entretien et réparation de la paroisse, ni sujet aux corvées et travaux publics, sous le gouvernement français, qu'aujourd'hui les syndics de la paroisse l'ont taxé comme un roturier pour la réparation du presbytère, à quoi il n'a jamais contribué que volontairement.

C'est pourquoi, il a recours à son Excellence pour supplier de lui accorder la continuation de cette exemption, eu égard à sa qualité et à ce que le terrain qui appartient à l'église est un don qui lui (à l'église) a été fait par feu son grand-père, et que les terres qu'il (Mullois) possède dans cette paroisse font partie du domaine seigneurial et ne dépendent que de Sa Majesté.

Il ose espérer que son Excellence aura égard à ses justes représentations et qu'il lui fera l'honneur de le croire, avec un très profond respect, son très humble et très obéissant serviteur.  
(signé) Mullois Champlain,

Au verso de l'original de cette requête est écrit de la main du secrétaire Bruyère, la permission suivante:

“Vu et lu la requête d'autre part et, attendu qu'après information faite, il paraît que le nom du sieur Mullois de Champlain n'a jamais été sur aucune liste faite ci-devant pour la levée des répartitions au sujet de réparation de presbytère ou autres ouvrages publics, et que le dit sieur possédant ses terres directement de Sa Majesté, n'a contibué que volontairement et non par taxes spéciales; attendu le privilège de sa naissance et de son rang ordonnons aux syndics de la paroisse de Champlain de biffer son nom de dessus la liste des contributions demandées présentement pour la réparation du presbytère, nous voulons qu'il n'y contribue que volontairement et suivant son propre plaisir, ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à ce jour; sans préjudice, néanmoins, de toutes régulations qui pourraient se faire à l'avenir, à ce sujet, en l'ordre de Sa Majesté.

“Donné aux Trois-Rivières, ce cinq septembre 1763. Par ordre de Son Excellence. (Signé) J. Bruyère, secrétaire.”

Etienne-Mullois mourut le 4 mai 1778.

PIERRE DIT LABORDE s'allia comme son père à une des familles souches de Champlain. Son mariage avec Josette Beau-doin fut de courte durée. Hélas! un an après ses noces, l'époux ensevelissait dans la tombe, son jeune bonheur et les dix-huit printemps de sa femme bien-aimée. Il pleura longtemps la chère disparue. Après un deuil de dix ans, il amenait à son foyer Catherine Bronsard dit Langevin. Dans l'espace de sept années, 1753 à 1760, sept petits Pezard vinrent s'aligner dans ce gîte hospitalier. C'étaient encore des Français.

Six ne dépassèrent pas l'enfance, le septième, Joseph, célibataire, mourut en 1816, âgé de 60 ans. Cette branche perdait son dernier rejeton.

JOSEPH-RENE mourut dans sa vingtième année à Deschambeault, où il fut enterré, le 12 septembre 1737.

**GENEVIEVE-JOSETTE** avait trois ans à la mort de son père 1723. Sa vie s'écoula bien calme au foyer domestique. L'année de la mort de sa mère, elle reçut en héritage la moitié d'une terre, d'un arpent et demi sur le fleuve, voisin des Dontigny.

Elle mourut en 1789. Les frais de sépulture sont de neuf livres.(1)

**URSULE**, prêtée à la terre pour un an, n'a qu'une particularité à son avoir. Elle eut pour marraine, par procuration, sa tante Mère-Sainte-Ursule, religieuse Ursuline de Québec.

**LEON** tenait son nom de son parrain, Léon Levrau de Langis, lieutenant. Sa marraine fut la célèbre Madeleine de Verchères, épouse de M. Tarieu, sieur de la Pérade, seigneur de Sainte-Anne. Ce baptême fut plutôt triste, car le père du petit baptisé était mort depuis quelques mois.

Léon épousa en 1754 Marie-Anne Rémy de Montmédy qui lui donna une couronne de treize enfants.

En 1777, Léon de Champlain fut nommé tuteur, conjointement avec M. Jutras des enfants de son frère Antoine. En 1781, il avait avec sa sœur Geneviève, trois-huitièmes de la seigneurie. En 1789, dangereusement malade, il fit son testament :

Par devant nous Pierre Huot, prêtre, curé de la paroisse de la Visitation de Champlain, soussigné, fut présent en personne le sieur Léon Champlain demeurant au dit lieu; lequel étant au lit malade, sain néanmoins d'esprit et d'entendement comme il m'est apparu et aux témoins ci-après nommés qui ont assisté au présent acte; lequel connaissant que l'heure de la mort est incertaine, et ne voulant pas être prévenu sans disposer des biens qu'il a plu à Dieu de lui accorder; nous a déclaré qu'il voulait faire son testament sans suggestion de personne; mais de son propre mouvement nous a dicté et nommé les articles suivants :

1o. Homme chrétien etc. suivant la formule.

---

(1) Indiqué au livre de comptes de la Fabrique. L'acte de sépulture n'est pas au registre.

20. Lorsqu'il aura plu à Dieu de retirer son âme de ce monde, veut et ordonne que son corps soit inhumé dans le cimetière de cette paroisse, et qu'au jour de son décès il soit chanté un service honnête et au bout de l'an à pareil jour, autant que faire se pourra ; de plus, il sera dit cinquante messes basses de *requiem* le plus tôt possible après son décès, le tout tant messes que services, pour le repos de son âme.

30. Veut et ordonne qu'avant toutes choses ses dettes soient payées tant actives que passives et que tous les torts et dommages qu'il aurait pu faire à son prochain soient réparés par son fils Gilles Champlain.

40. Veut et ordonne que la terre dont il jouit et ses dépendances, sur lesquelles il est actuellement établi retourment de plein droit à son fils, Gilles Champlain. De plus les bâtiments, les animaux, le ménage garni meubles et immeubles, la moitié de la part de la seigneurie de Champlain, les parts des prairies joignant au domaine; et de plus le susdit Gilles Champlain aura la jouissance des parts de terres agraires du domaine, tant que ses deux sœurs resteront avec lui, sans obligation aux frais des clôtures des dites terres.

50. Veut et ordonne que l'autre moitié de part de seigneurie retourne à son fils aîné Joseph-Léon Champlain, et tous les droits de propriétés qu'il peut prétendre des biens où demeure actuellement demoiselle Marie Josette Champlain sa sœur, aux clauses et conditions que le dit Joseph Léon Champlain donnera à chacune de ses deux sœurs trois cents livres de vingt sols, aussitôt qu'elles seront pourvues par mariage et pour lors, le dit Joseph Léon Champlain jouira de plein droit des parts de terre du domaine et des terres à bois.

60. Veut et ordonne que les six cents livres que son fils Pierre Champlain doit à la communauté, soient partagées également à ses deux filles : Marie-Françoise et Marie-Josette Champlain, pour leurs droits et légitimes, conformément aux obligations du dit Pierre Champlain passé par acte dont il a gardé copie.



70. Veut et ordonne que ses deux filles sus-nommées restent à la maison paternelle, y soient nourries et entretenues, selon leur état, et soignées en maladie, jusqu'à ce qu'elles soient pourvues.

80. Veut et ordonne que si l'une de ses deux filles meurt avant d'être pourvue, tout ce qui est donné aux deux, par ce présent acte retourne à la survivante.

90. Veut et ordonne que demoiselle Marie-Anne Montmédy, son épouse, reste dans sa maison, y soit logée, nourrie, et soignée en maladie, sa vie durant, et arrivant son décès, il lui soit chanté le même jour un service honnête et un au bout de l'an; de plus, qu'il lui soit dit cinquante messes basses de *requiem* que tous les enfants s'obligent ensemble de faire célébrer, comme les cinquante du testateur, en payant chacun leur quotepart pour cet effet comme pour les quatre services après la mort de l'un et de l'autre. Et pour exécuter le présent testament le testateur a nommé et élu la personne de Jean Bailly auquel il a donné pouvoir d'accomplir ce présent testament selon sa forme et teneur, l'ayant entre ses mains tous ses biens, meubles, papiers, et autres choses qui lui appartiennent pour en disposer conformément au présent testament qu'il veut être sa dernière volonté, révoquant toutes dispositions ou testament qu'il aurait pu faire auparavant lequel présent testament ainsi à moi dicté et nommé, j'ai lu et relu clairement et intelligiblement au dit testateur qui a déclaré qu'il a ainsi voulu et entendu, en présence de Pierre Champlain, Pierre Beaudoin, Paul Beaudoin et plusieurs autres qui ont signé avec nous, les autres ayant déclaré ne savoir signer ainsi que le testateur à cause de sa maladie de ce enquis en la maison du dit testateur après midi le quatre de février mil sept quatre-vingt-neuf.

O. Huot, prêtre,  
curé de Champlain.

Aujourd'hui 10 février 1789 par devant notaire soussigné et témoins ci après nommés est comparu le Sieur Gilles Champlain garçon majeur, lequel a déposé en l'étude du dit notaire, le testament ci-dessus écrit pour être mis au rang de ses minutes et en

délivrer toutes copies requises et nécessaires quand et à qui il appartiendra. Fait et passé aux Trois-Rivières les jours et au ci-dessus en présence des sieurs Amable Belle-Isle et François Toupin fils terriens, demeurant en cette ville qui ont signé avec le dit notaire le dit comparant ayant déclaré ne savoir signé de ce enquis et lecture faite, il a fait sa marque d'une croix.

Signé: François Toupin

Signé: Amable Belle-Isle, marque X Champlain.

Badeaux notaire.

Léon de Champlain mourut en 1789. Chose étrange, son acte de sépulture ne se trouve pas non plus au registre. Le livre de comptes de la Fabrique mentionne que la succession a payé douze livres pour son service.

---

JOSEPH-ANTOINE PEZARD DE CHAMPLAIN, fils d'Etienne et de Marie Chorel, naquit, en 1706. Il épousa en premières noces Marie Trottier de la Bissonnière qu'il eut la douleur de perdre la première année de son mariage.

Sa seconde femme fut Josette Jutras, fille du capitaine Jean-Baptiste, sieur de la Vallée et de Marie Godfroy de Lintôt des Trois-Rivières. De ce mariage sont nés dix enfants: Etienne, Marie-Anne, Amable, Antoine, Joseph, Jean-Baptiste, Claire, Anne et Josette.

Les premiers venus sur la terre ne réjouirent la maison paternelle que pendant très peu de temps. Vers l'âge de cinq ans, Etienne, Marie-Anne et Amable s'en allèrent au ciel grossir le groupe des petits anges. Antoine ne vit que deux printemps et Joseph fut baptisé et inhumé le même jour. Deux jumeaux, Joseph et Jean-Baptiste se disputeront le droit d'aînesse et le titre de seigneur. La cour se prononcera en faveur de Jean-Baptiste. Les trois derniers enfants sont trois filles: Claire, Anne et Josette. Cette dernière épousera Joseph-Pierre Dupéré.

Son épouse étant morte, Joseph Pezard prit pour femme, le 27 octobre 1756, à Lotbinière, Marguerite Chavigny, veuve d'Henri Arnaud.

Le 18 juillet 1761, le seigneur de Champlain mourait à 55 ans. Il dut lui en coûter de quitter sa jeune famille. Ses frères Etienne et Léon servirent de père aux orphelins. Leur fortune était déjà fort diminuée par des procès successifs que les Pezard avaient intentés à la famille Marchand, à propos de terrains concédés.

Le 1er août 1761, Etienne Mullois, comme tuteur rend compte d'une partie de sa gestion.

"Mémoire des journées, voyages, fournitures etc. que j'ai fait faire pour les héritiers de feu M. de Champlain, mon frère étant leur tuteur, ainsi qu'il est ci-après mentionné savoir:

|  | livres | sous |
|--|--------|------|
| 1761, 13 août une journée pour les foins   | 1      | 10   |
| 14 août une journée pour les foins   | 1      | 10   |
| 2 sept. Voyage aux Trois-Rivières, par ordre de M. le gouverneur au sujet de la seigneurie               | 6      |      |
| 27 sept. Voyage à Bécancour pour aller chercher l'arpenteur pour tirer des lignes                        | 6      | 0    |
| 28 sept. Voyage aux Trois-Rivières pour porter à M. le gouverneur les papiers et titres de la seigneurie | 6      | 0    |
| 30 sept. Une journée que j'ai été avec l'arpenteur à la rivière à la Lime pour faire tirer des lignes    | 1      | 0    |
| 1 et 2 oct. Deux journées pour faire le recensement de la seigneurie par ordre de M. le gouverneur.      | 3      | 00   |
| 8 octobre. Voyage aux Trois-Rivières pour porter le susdit recensement.                                  | 6      |      |
| 23 octobre. Voyage aux Trois Rivières pour rendre foi et hommage au nom des mineurs.                     | 6      |      |
| 1762 20 juin. Fourni 210 perches pour les clotures mitoyennes avec le sieur Jean Grandmont               | 15     | 00   |
| 22-23 juin. Deux journées d'hommes pour faire la dite clôture.   | 3      | 00   |

|   |    |    |
|---|----|----|
| 28 octobre. Voyage aux Trois-Rivières pour parler au sieur Joseph Jutras subrogé-tuteur des dits mineurs pour faire une assemblée de parents et d'amis pour la régie des biens d'iceux. | 6  | 00 |
| 6 octobre. Voyage pour parler à M. le gouverneur pour le même sujet n'ayant pu lui parler le 2 du même mois.  | 6  | 00 |
| 1 octobre. Voyage pour présenter à M. le gouverneur l'assemblée de parents et d'amis qui a été faite à laquelle il a fait faire des changements.  | 6  | 00 |
| 14 octobre. Voyage pour faire la dite assemblée de parents.   | 6  | 00 |
| 20 octobre. Voyage pour tâcher de retirer le paiement des meules de foin vendues au sieur Lefebvre, lequel a demandé du délai   | 6  | 00 |
|   | 91 | 10 |

“Nous avons taxés journées, voyages et fournitures mentionnés au présent état, que nous avons arrêté à la somme de 91 livres 10 sols, après avoir été affirmé par serment par le sieur Mulois Fait à Champlain le 15 décembre 1762.

Signé: Chorel d'Orvilliers.

---

JEAN-BAPTISTE PEZARD, quatrième seigneur de CHAM PLAIN, naquit le 25 février 1754, Il avait été précédé dans la vie par son frère jumeau Joseph-Antoine baptisé le même jour, par M. le curé Morisseau. Les parrain et marraine de Joseph furent le sieur Mulois Champlain et Marguerite Saint-Onge et ceux de Jean-Baptiste, le sieur de Saint-Agnan et Josette Champlain.

Le 2 juin 1781, J. Bte Pezard rend foi et hommage. Il a 2-8 de la seigneurie comme fils aîné. Il a un frère, Joseph et deux sœurs Marie-Josephe-Claire et Madeleine.

Il épousa Charlotte Laguerche. Dans un acte passé devant Badeaux aux Trois-Rivières, le 5 novembre 1781, il est dit que J. Bte possède les 5-8 de la seigneurie. Léon et Josette Champlain, ses oncle et tante ont les 3-8.

Sur le même acte suit le partage des revenus. 52 3-10 de minots de blé froment, 79 1-2 chapons, et 5 livres 5 sous en argent ou anciens chelings de 120 sous chacun.

Pour leurs 3-8 Léon et Josette recevront les rentes des habitants ci-après nommés dans les listes A et B.

De plus leur appartiendront les terrains de la liste C. "tenant des terres dans un quart de lieue de la seigneurie, lesquelles terres ont quarante arpents de profondeur."

Les listes D. E. F. G. représentent les 5-8 de J. Bte et frères et sœurs.

1761.—5 novembre.

La légère différence que donnent les tableaux avec la déclaration du total des revenus, savoir: 5 francs 5 sous, 79½ chapons, 52 minots de blé est arrangée à l'amiable.

S'il se découvre des constituts sur ces terres ils appartiendront à J. Bte Champlain et ses frères et sœurs, s'il appert qu'ils ont été faits au profit du défunt Joseph Pezard de Champlain, leur frère. Si par la suite, il est concédé quelques autres terres le partage s'en fera conformément à l'arrangement du 5 novembre 1781.

Léon et Josette auront, en outre, de l'acte de ce jour, 11 arpents de front sur quarante de profondeur à prendre au bout de la terre de ce dit Léon, bornée au sud-ouest à Pierre Cosset, nord-est à Joseph Durand.

Et J. Bte Champlain avec ses frères et sœurs auront 16 arpents de front sur quarante de profondeur à prendre dans la seigneurie. Témoins qui signent:

Louis Labadie (il signe Louis Labadie Tonnancour)

Jacques Duplacy résidants aux Trois-Rivières.

1781, 5 novembre

A

|                                  | argent   | chapons | blé  |
|----------------------------------|----------|---------|------|
| Jacques Beaudoin                 | 5 lbs    | 2       | 3-8  |
| Joseph Chartier                  | 5 livres | 2       | 3-8  |
| Grosville Beaudoin               | 5 livres | 2 ½     |      |
| Léon Champlain                   |          | 1½      | 2-8  |
| Joseph Durand                    |          | 3       | 4-8  |
| Jean Bailli                      |          | 1       | 3-16 |
| René Bailli                      |          | 1       | 3-16 |
| Veuve Alexis Lamothe             |          | 1½      | 2-8  |
| Michel Morissette et Jean Bailli |          | 2       | 3-8  |
| Alexis Duval                     |          | 1½      | 2-8  |
| Joseph Hamelin                   |          | 3       | 4-8  |
| Pierre Cosset                    |          | 1       | 3-16 |
| Alexis Carpentier                |          | 1       | 3-16 |

B

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Veuve Alexis Lamothe | 1      |
| Joseph Durant        | 2      |
| Jean Bailli          | 1½     |
| Alexis Duval         | 8 5-10 |
| Joseph Hamelin       | 2      |
| Pierre Cosset        | 2      |
| Alexis Hamelin       | 1      |
| Alexis Carpentier    | 1      |
| Veuve Antione Dubord | 1      |

Sur le bord du fleuve

D

|                             | argent | chapons | blé  |
|-----------------------------|--------|---------|------|
| Veuve Dubord                | 1      |         | 3-16 |
| Héritiers Antoine Dubord    | 1½     |         | 2-8  |
| Joseph Pepin                | 2      |         | 3-8  |
| Les frères Beaudoin         | 2½     |         | 7-16 |
| Alexis (Rau dit) Morinville | 1      |         | 3-16 |
| Alexis Beaudoin             | 1      |         | 3-16 |
| Baptiste Beaudoin           | 1      |         | 3-16 |
| Baptiste Toutant            | 2      |         | 3-8  |
| Monsieur Leblanc            | 2      |         | 3-8  |
| Mme veuve Hegon             | 1      |         | 3-16 |
| Veuve Alexandre (Rau)       | 1      |         | 3-16 |
| Monsieur Chorel             | 1      |         | 3-16 |
| Alexis Dontigny             |        |         |      |

Sur le coteau

E

|                         |   |   |     |
|-------------------------|---|---|-----|
| Joseph Pepin            |   | 2 |     |
| Baptiste Toutant        |   | 1 |     |
| Jacques Beaudoin        |   |   | 1½  |
| Monsieur Leblanc        |   |   | 1½  |
| Baptiste Toutant        | 5 | 4 |     |
| Alexis (Rau) Morinville |   |   | 3-4 |
| Alexandre               |   |   | 1½  |
| Jacques Turgeon         |   |   | ½   |
| Alexis Turcot           |   | 1 |     |
| Veuve Hegon             |   |   | 1½  |

Terres du village

F

|                               |   |  |    |
|-------------------------------|---|--|----|
| Alexis Dubord (quatre terres) | 6 |  | 4½ |
|-------------------------------|---|--|----|

Argent Chapons Blés

|                                |    |       |
|--------------------------------|----|-------|
| Joseph Delaunai (trois terres) | 4  | 3½    |
| Alexis Dontigny (trois terres) | 4  | 2 3-4 |
| Pierre Dubois                  | 1½ | ½     |
| Louis Goguet (deux terres)     | 3½ | 1     |
| Alexis Alexandre               | 2  | ½     |
| Antoine Houle                  | 2  | ½     |

C

|                     |   |      |
|---------------------|---|------|
| Charles Dorvilliers | 2 | 3-8  |
| Benoni Marchand     | 1 | 3-16 |
| Alexis Turcot       | 1 | 3-16 |
| Héritiers Tourville | 1 | 3-16 |

Donc, les 3-8 de Léon et Josette donnent

5 francs argent  
29 chapons  
18 4-16 minots blé

G

Dans un quart de lieue de la seigneurie

|  |        |      |
|--|--------|------|
| Antoine Caya   | 2      | 3-8  |
| Jean Grandmont                                       | 1      | 3-16 |
| Alexis Turcot (une part du domaine)                  | 1      | 3-16 |
| Louis Marchand (pointe du nord-est de<br>la rivière) | 5 sous | 1 1½ |

Total des 5-8 de Jean Bte et frères et sœurs:

5 sous  
51 chapons  
33 14-16 blé

Le 5 avril 1782 aux Trois-Rivières en l'étude de Badeaux, J. Bte Pezard écuyer, seigneur de Champlain y résidant et sa femme Charlotte Laguerche cèdent à Léon Champlain (infirmes non présent) et à Marie-Josette Ch. oncle et tante du dit J. Bte.



1 ½ sur 40 arpents de terre dans la seigneurie, bornés au sud-ouest à Jean Grandmont, au nord-est aux co-héritiers du dit J. Bte, qui tient cette propriété de la succession de son père, feu Joseph Pezard C. dont il était le fils aîné. J. Bte avait administré la seigneurie sans rendre compte à Léon et à Josette, c'est pourquoi il leur cède ce morceau de terre évalué à 500 francs. Joseph fils de Léon a accepté pour son père.

A Québec, le 10 septembre 1763, devant Pinguet et Berthelot d'Artigny notaire, J. Bte Pezard, vend à Pierre Dupéré, marchand, ses droits sur la seigneurie, avec l'assentiment de sa femme, Charlotte Darche.

Le 21 février 1789, devant les notaires Deschenaux et Pinguet J. Bte Pezard vend ses droits à Joseph Drapeau.

Dans un acte du notaire Chaboillez passé à Montréal, le 29 mai 1798, nous voyons que J. Bte Pezard et sa femme sont tous deux vivants. Il s'agit de recueillir la succession laissée par Antoine Laguerche, à sa fille Charlotte. Elle nomme Antoine Jutras des Trois-Rivières, son procureur et déclare que son mari, J. Bte Pezard est absent de la Province.

Ce sont les seuls renseignements que nous avons pu nous procurer sur le dernier descendant en ligne directe du premier seigneur de Champlain.

---

## LES DERNIERS PEZARD A CHAMPLAIN

Léon Pezard de Champlain, frère du troisième seigneur, marié à Marie-Anne Rémy de Montmédy eut treize enfants. Plusieurs moururent en bas âge; nous donnerons quelques détails sur les autres.

LEON, né en 1755 épousa en premières noces, le 30 avril 1790, Marie Anne Le Pelé dit Lamothe. Elle mourut après vingt ans de ménage sans laisser d'enfants.

De son second mariage avec dame Veuve François Chorel d'Orvilliers née Charlotte Poisson, il eut un fils qui ne paraît pas avoir résidé à Champlain.

PIERRE-MELCHIOR. Né le jour des Rois 1762 épousa Louise Drouet de Richardville, fille du seigneur de Bécancour, née en 1766. Le mariage eut lieu le 16 juin 1789.

Le registre de Champlain donne l'acte de baptême de cinq enfants nés de cette union. Trois moururent en bas âge. Louise et Adélaïde fournirent une plus longue carrière. Leur père étant mort en 1801, les jeunes filles furent élevées à Québec chez Madame Cugnet. Louise épousa en 1812 le juge Rémi Vallières.

Cette même année (10 septembre) dame veuve Pierre Melchior de Champlain épouse le capitaine Pierre-Michel Fortier, veuf d'Angéline de Gaspé.

Adélaïde née le 22 janvier 1796 se maria le 15 juillet 1817 au Dr Chinic. Cette union fut de courte durée. Mariée en secondes noces au Dr Michel Dubord, elle eut trois enfants: Théophile, Alphonse et Adélaïde.

A la mort de Joseph-Léon Pezard de Champlain, Madame Dubord hérita d'une terre d'un arpent et demi sur quarante, et dans l'ancien domaine, de sept lots qui formaient quatre-vingt-quinze arpents en superficie.

Madame Dubord, devenue veuve une seconde fois, épousa le lieutenant-colonel de milice, Joseph-Edouard Lanouette, veuf de Dame Adélaïde Bigué, dit Nobert. De cette union naquit Arline qui épousa le Dr John Ross, homme politique, tour-à-tour premier ministre, conseiller législatif et sénateur. Sa femme l'a noblement secondé. Madame Ross était sœur de père de madame Napoléon Hardy. C'est un des fils de cette famille, M. Gustave Hardy, qui, bien que résidant à Sorel, conserve à Champlain, le bien paternel où a vécu la dernière des Pezard de Champlain.

Madame Lanouette avait de beaux jardins, riches en arbres fruitiers, en légumes et en fleurs, l'orgueil de ces familles aristo-

cratiques. Cette dame cultivait aussi la fleur de la piété qu'elle sut transmettre à ses enfants.

Les anciens de la génération présente se rappellent encore que, vers quatre heures de l'après midi, Madame Hardy se rendait à l'église voisine de sa demeure, et que, devant l'autel de la sainte Vierge, entourée de sa jeune famille, elle récitait le chapelet auquel les enfants répondaient. Et M. Hardy, qui dirigeait ses serviteurs dans les travaux des champs, donnait le signal de l'ouvrage par un grand et pieux signe de croix.

Madame Lanouette la dernière des Pezard était une de ces grandes dames d'autrefois, à la physionomie toujours grave et noble dans sa simplicité parfaite. Elle est décédée aux Trois-Rivières, le 16 décembre 1873, deux cent douze ans après l'arrivée du premier du nom dans cette ville. Elle fut inhumée le 18 décembre, à Champlain, par M. le curé Marcoux, en présence de MM. Napoléon Hardy, Alphonse Dubord, M. D. des Trois-Rivières, J. A. Peltier M. D. J. E. A. Lanouette, M. D. Joseph, Thomas et Guy Lanouette.

GILLES PEZARD DE CHAMPLAIN baptisé le 2 mars 1766 épousa Reine de Richardville, sœur de Madame Pierre-Melchior de Champlain (1)

---

(1) Sur la famille de Richardville, M. le notaire J. O Désilets de Bécancour nous fournit la note suivante:

"Madame de Richardville était la marraine de ma mère; au registre elle porte le nom de Marie-Charles-Louise Jarêt de Vercher, veuve de Jean-Baptiste Drouet de Richardville, seigneur du lieu (Bécancourt), elle y a signé Vercher, veuve Richardville.

L'une des filles de M. et Mme de Richardville s'est mariée à Etienne Leblanc, de Champlain, qui a possédé la seigneurie, Dutord. Il a consenti plusieurs concessions de terre dans ce fief. Leur manoir que j'ai bien connu, a été démoli vers 1850; il était situé sur le domaine seigneurial qui, après Etienne Leblanc, est devenu la propriété de Emmanuel Hébert qui l'a donné à deux de ses filles dont l'une est mariée à Dominique Boisvert et l'autre, à Damase St-Arnaud. C'est sur la partie appartenant à Madame St-Arnaud que le manoir était construit; ce terrain a depuis passé en plusieurs mains et appartient actuellement à M. Benjamin Deshaies. Cette maison longeait le chemin à droite en allant à l'église, à une distance d'environ quatre arpents de l'église actuelle.

Ma grand'tante, Marie-Angélique Désilets, de son petit nom "Ma tante Minime" ce vocable lui avait été donné, paraît-il, parce qu'elle ne souffrait pas que les membres de la race féline fussent molestés en quoi que ce soit, née le 6 février

M. Gilles de Champlain a soutenu sa position de seigneur. Il fut grand-voyer et il s'intéressa à toutes les questions politiques et religieuses du temps. Il possédait au commencement du XIX siècle trois arpents de terre sur quatre-vingts. Cette terre fut acquise par Moses Hart.

De son premier mariage, il eut huit enfants. Six sont morts en bas âge. Marguerite, née en 1790 mourut à dix-huit ans. Charlotte-Alix fut confirmée en 1807 par Mgr Plessis. Elle épousa le 18 janvier 1813, David Benoit dit Abel, marchand de Deschambault.

Madame Gilles Champlain étant morte le 24 octobre 1800, son mari contracta une seconde alliance avec Josette Marchand fille d'Alexis.

Sept enfants sont nés de cette union; mais tous n'ont fait qu'une courte apparition au foyer paternel. La dernière, Sou-lange, née 23 mars 1817, mourut le 8 août de la même année.

Les deux derniers enfants de Léon de Champlain et de Marie-Anne de Montmédy furent deux filles Josette et Marie.

JOSETTE épousa en 1802 Joseph Lamothe, veuf de Théotiste Beaudoin.

MARIE s'allia en 1791 à Jean-Baptiste Dorval.

---

(1) *(Suite)*

1765 et décédée le 28 avril 1858, âgée de 93 ans, nous a souvent parlé de son amie Madame de Richardville qui l'invitait fréquemment à ses bons dîners.

La tradition veut que Madame de Richardville ait été une femme de bien. Notre église est située sur une partie du domaine seigneurial, donnée par les seigneurs vers 1757, ce doit être par les de Richardville."

## Chapitre XI

### LA STABILITE DES FAMILLES

SOMMAIRE: PLUSIEURS GENERATIONS SUR LE MEME SOL.—  
TERRES ANCESTRALES DES FAMILLES BAILLY, CHARTIER,  
CHOREL, GRANDMONT.—LAMOTHE ET MARCHAND.—HOM-  
MAGE DE L'HISTOIRE.—LA CHARRUE D'UN MOINE.—LA GLA-  
NEUSE, ANCRE DU CHRIST.

Pour louer le mérite du cultivateur nous empruntons à M. l'abbé Ad. Michaud la page suivante.

L'état agricole est celui qui assure plus de stabilité aux familles qui lui appartiennent. Il n'y a guère que chez les cultivateurs qu'il nous soit possible de rencontrer des familles qui aient habité la même maison, conservé le même domaine pendant plusieurs générations successives. Cela suppose l'amour du travail, la fidélité aux belles et saintes traditions, cela suppose de la piété, en un mot, de la vertu solide. Aussi vous ne pouvez mieux louer une famille que de dire qu'elle habite le même sol depuis trois ou quatre générations.

Vous savez les endroits et les choses auxquels les cœurs bien nés s'attachent le plus solidement pour en conserver le souvenir le plus doux et le plus réconfortant: l'église paroissiale et la maison paternelle. La maison paternelle gouvernée par la sagesse de la mère de famille enrichie par son travail, illuminée par son dévouement et par sa piété, apparaîtra toujours dans le souvenir des siens comme un phare lumineux qui éclairera leur route jusqu'au dernier jour. Le souvenir de la maison paternelle sera-t-il imprimé bien profondément au cœur si elle a souvent changé, si les déplacements se sont souvent succédé, et si elle ne s'est pas identifiée avec les champs et par là avec la vie de la famille?

Par contre quand on retrouve dans nos anciennes paroisses, établis sur le domaine ancestral, les descendants des premiers colons, l'on peut dire sans crainte de se tromper que la maison paternelle a tenu une large part dans le cœur et la vie de ces familles, et que le travail de la terre a été chez elles en honneur. (1).

• Listes des familles dans Champlain dont les descendants occupent encore aujourd'hui la terre ancestrale depuis deux cents ans et plus.

Carpentier dit Bailly établie à Champlain en 1681.

1 Noël, marié en 1672 à Jeanne Toussaint.

2 Médard, marié en 1724 à Jeanne Provencher.

3 Jean Baptiste, marié en 1753 à Marie Durand.

4 René, son neveu marié en 1781 à Josette Lepellé Lamothe

5 Jean Baptiste, marié en 1808 à Marie-Louise Bigot Duval.

6 Carolus-Antoine, marié en 1840 à Judith Carpentier.

7 Joseph Narcisse, marié en 1883 à Arline Fugère.

Les mêmes que ci-dessus jusqu'à Jean Baptiste marié à Marie-Louise Bigot Duval.

6 Fabien, marié en 1833 à Eléonore Langevin.

7 P. Zopir marié en 1876 à Zoé Lahaie.

8 Louis marié en 1912 à Alexandrine Levasseur.

Chartier dit Durand était établi à Champlain en 1681.

1 Pierre Durand dit Demarchets marié en 1673 à Jeanne Chartier; leurs enfants ont tous été baptisés sous le nom de Durand dit Chartier.

2 François, marié en 1729 à Marie Marguerite David.

3 Joseph, marié en 1769 à Geneviève Beaudoin.

4 Jean Baptiste, marié en 1807 à Marguerite Bailly.

5 Joseph, marié en 1864 à Caroline Dubord (vit encore).

6 Hormidas, marié en 1893 à Hélène Pothier, monsieur le Chanoine Ls Chartier du séminaire des T. R. et toutes les familles Chartier de Champlain et Saint-Luc sont les descendants de Pierre Durand dit Demarchets et de Jeanne Chartier.

Chorel Dorvilliers était établi à Champlain en 1681.

---

(1) L'Agriculture par l'abbé Ad. Michaud, 33.



M. et Mme Pierre Houray de Grandmont.



Xavier Grandmont.



Denis Grandmont.

f

à

Et  
de

de  
du  
pos



1 François, Sieur de St-Romain, marié en 1663 à Anne Aubuchon.

2 Jean-François, marié en 1711 à Marie Couillard.

3 Pierre-François, marié en 1746 à Elisabeth Montplaisir.

4 François-Marie, marié en 1780 à M.-Charlotte Poisson.

5 Antoine, marié en 1823 à Mélanie Bigot.

6 Antoine Aglibert, marié en 1868 à Edwige Brunelle.

7 Antonio

Houré et Auré était établi à Champlain vers 1680, cette famille signe maintenant Grandmont.

1 René, marié en 1679 à Denise Damané.

2 Jean, marié en 1728 à Marie Renée Lefebvre.

3 Jean, marié en 1779 à Marguerite Perrot.

4 Pierre, marié en 1810 à Marie Anne Rocheleau.

5 François-Xavier, marié en 1846 à Elzire Trudel.

6 Denis marié en 1880 à Philomène Houle.

7 Donatien,

Lamothe était établi à Champlain en 1666.

1 Jean Lepellé dit Lamothe sieur Desmarets marié en 1667 à Jeanne Isabelle.

2 Alexis, marié en 1710 à Marie-Jeanne Bigot.

3 Alexis, marié en 1749 à Marie-Anne Beaudoin.

4 Joseph, marié en 1796 à M.-Théodiste Beaudoin.

5 Joseph, marié en 1824 à Sophie Beaudoin.

6 Joseph Germain marié en 1852 à Marie Emélie Turcotte

7 Adrien marié en 1899 à Augustine Turcotte.

Le Rév. Père Léon Lamothe O. M. I. actuellement à Lowell, Etats-Unis et Gustave Lamothe avocat de Montréal descendant en ligne directe de Jean Lepellé Lamothe sieur Desmarets.

Marchand s'établit à Batiscan près de la ligne séparative de Champlain en 1667. Quelques années plus tard il acquérait du terrain voisin dans Champlain qui est toujours demeuré en sa possession.

1 Jacques le Marchand marié en 1660 à Françoise Capel.

2 Alexis marié en 1703 à Jeanne Testard de Folleville.

- 3 Louis Joachim marié en 1740 à Françoise Roy Chatellereau.
- 4 Hyacinthe marié en 1795 à Anne Lucas Dontigny.
- 5 Alexis marié en 1836 à Henriette Belle-Isle.
- 6 Jacques marié en 1880 à Antoinette Lehouiller.

Même famille jusqu'à Hyacinthe marié à Anne Lucas Dontigny.

5 François marié en 1833 à Marie Carignan ce dernier a bâti sa maison moitié dans Champlain et moitié dans Batiscan. (1)

- 6 Ephrem, marié en 1867 à Délina Marchand.

De Jacques Le Marchand et Françoise Capel descendent en ligne directe: messires Majorique Marchand, curé de Gentilly Pierre H. Marchand curé de Champlain, Monseigneur Ubald Marchand vicaire-général, monsieur Denis Marchand de Maskinongé; feu l'Honorable G. Marchand ancien premier ministre à Québec; J. E. et J. G. Marchand notaires et Docteur Henri Marchand de Champlain. Cette famille est très nombreuse surtout à Champlain, à Batiscan et dans tout le comté: cela s'explique vu qu'un ancêtre Louis-Joachim de ses trois mariages a eu vingt-six enfants.

Voilà les familles dont on est bien certain qui occupent la terre ancestrale de père en fils depuis deux cents ans et plus.

A part celles-ci il y en a d'autres comme par exemple la famille Lucas Dontigny qui est venue habiter Champlain au village Laborde bien avant la construction de la première église. Mais il est impossible d'établir la filiation vu que des baptêmes et des mariages ont été faits à l'étranger.

---

—(1) Un jour, M. François Marchand demanda à Mgr Laffêche, en visite pastorale, à quelle paroisse il appartiendrait.

—Dans quelle paroisse se trouve la porte de votre maison?

—Il y en a deux, Monseigneur, une dans Batiscan, l'autre, dans Champlain.

—Par laquelle sortez-vous habituellement?

—Par celle de Batiscan.

—Alors vous appartenez à la paroisse de Batiscan.

Ce jugement n'est il pas digne de celui de Salomon.

“Montalembert parle d'un moine agericulteur qui avait travaillé la terre pendant vingt-deux ans. Il était issu d'une famille illustre et il avait désiré d'être employé à l'exploitation agricole du monastère. Ses rudes travaux n'empêchaient pas son assiduité aux offices et aux psalmodies de la nuit. Après vingt-deux ans de labourage il fut élu abbé de sa communauté. Alors les habitants du village voisin s'emparèrent de sa charrue, et la suspendirent dans leur église comme une relique. “C'en était une en effet, s'écrie Montalembert; noble et sainte relique d'une de ces vies de travail perpétuel et de pe pétuelle vertu, dont l'exemple a heureusement exercé un plus fécond et plus durable empire que celui des plus fiers conquérants. Il me semble que nous la contemplerions tous avec émotion, si elle existait encore cette charrue de moine, deux fois sacrée, et par la religion et par le travail, par l'histoire et par la vertu. Pour moi, je sens que je la baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet.” (Moines d'Occ., t. 11,456).

“Savons-nous toujours ce qu'il y a de véritable grandeur dans les travaux qui semblent les plus humbles ? Pouvez-vous apercevoir leur influence sur l'avenir d'une famille, les promesses qu'ils contiennent quand ils sont inspirés par le plus pu dévouement ? Je termine par un trait bien connu de l'histoire.

“Au temps d'Elimélech, une grande famine sévissait au pays de Bethléhem. Elimélech dut aller vivre chez les Moabites avec sa femme et ses deux fils. Là, les fils d'Elimélech prirent pour épouses des filles Moabites.

“Quelques temps après, Elimélech et ses deux fils moururent. L'une des jeunes femmes, Ruth, s'attache à sa belle-mère: j'irai où vous irez, votre peuple sera mon peuple, votre Dieu sera mon Dieu. Toutes deux, sans ressources, reviennent au pays de Bethléhem. C'est au temps de la moisson des orges, et Ruth a obtenu la permission d'aller glaner dans le champ. Elle se penche humblement vers la terre pour ramasser les maigres épis que les moissonneurs ont méprisés.

“Booz, le maître du champ, s'informe: Quelle est cette glaneuse, quelle est cette femme? C'est l'étrangère, la Moabite, la belle-fille d'Elimélech. Booz comprend ce qu'il y a de grandeur dans le dévouement de cette femme qui ne dédaigne pas de glaner pour soutenir sa vie et la vie de sa belle-mère. Glaner, c'est bien le plus humble de tous les travaux des champs. Booz choisit cette glaneuse pour son épouse. Descendez dans cette famille. Après trois générations, surgit David, le grand roi, l'ami du Seigneur, et ensuite Salomon, le plus sage et le plus puissant des hommes. Descendons encore. Nous arriverons à la Vierge Immaculée, à Joseph son époux et au Sauveur du monde qui s'est procuré fils de David. David était le petit-fils de la glaneuse, et la glaneuse, l'ancêtre du Christ!” (1)

---

(1) L'Agriculture par l'abbé Ad. Michaud, p. 48.

## Chapitre XII

### NOTES SUPPLEMENTAIRES SUR LA SEIGNEURIE DE CHAMPLAIN PAR M. LE NOTAIRE J. E. MARCHAND.

SOMMAIRE :—DÉPLACEMENT DE BORNES DES FIEFS.—PREMIÈRE  
DEMEURE DU COLON.—LE MOULIN DU CANAL.—LE COTEAU  
DE TROY.

L'opinion de plusieurs est que depuis 1664 à 1721 un quart de lieue de longueur dans le bas de la paroisse du Cap de la Magdeleine se trouvait à faire partie de la paroisse de Champlain et comprenait tout l'arrière-fief Lapierre possédé aujourd'hui par les messieurs Toupin. J'ai déjà entendu dire par des personnes bien renseignées que, au commencement de la paroisse de Champlain, il y avait une partie du bas de la paroisse du Cap qui faisait partie de Champlain, et c'est bien certain si on a pris la ligne de division de la seigneurie de Champlain à un quart de lieue plus haut que la rivière Champlain.

Quoiqu'il en soit, c'est en 1721 que la difficulté au sujet du quart de lieue en haut de la rivière Champlain a été réglée.

Les jésuites l'ont abandonnée à Pezard de la Touche pour faire partie de son domaine, mais sur une lieue seulement de profondeur car encore actuellement, à une lieue du fleuve en gagnant dans les terres, la seigneurie de Batiscan entre un quart de lieue en arrière de la seigneurie de Champlain et continue cette même largeur jusqu'à sa limite en profondeur qui est de cinq lieues.

Quand le seigneur de Champlain a plus tard ajouté à son domaine primitif quatre autres lieues de profondeur dans l'intérieur des terres, car la seigneurie de Champlain a aujourd'hui et de temps

immémorial cinq lieues de profondeur pour conserver sa même superficie que primitivement accordée dans sa concession. Et bien que la seigneurie de Batiscan, à une distance, d'une lieue du fleuve, entrait un quart de lieue derrière elle, pour compenser cette perte la seigneurie de Champlain entre un quart de lieue en arrière du fief Hertel, autrefois "l'Arbre-à-la-Croix". A la même distance du fleuve, une lieue, le fief Hertel entre un quart de lieue dans le fief Marsolet et le fief Marsolet entre un quart de lieue en arrière du fief du Cap de la Madeleine.

C'est à cause de ces déplacements de bornes des fiefs, à une lieue du fleuve, que la partie nord-est ou le bas des rangs de la paroisse de Saint-Maurice s'est trouvé à faire partie de la paroisse de Champlain jusque vers 1860, pour un quart de lieue de long. Quant à la paroisse actuelle de Saint-Luc, elle fit partie de celle de Champlain jusque vers 1870. Avant ou vers 1860, la paroisse de Champlain était bornée au sud-ouest, pour une lieue de profondeur, par le Cap de la Madeleine, au bout d'une lieue, la ligne tournait à l'équerre du côté sud-ouest sur un quart de lieue, et à partir de ce quart de lieue tournait encore à l'équerre vers le nord. Ces dernières lignes se trouvaient dans le territoire qui est aujourd'hui la paroisse de Saint-Maurice. Ainsi les gens de cette dernière partie, pour venir à leur église de Champlain, partaient à cinq ou six arpents plus haut que la côte à Laprise, dans le rang Saint-Alexis, ce qui leur donnait environ quatre lieues de chemin.

Après que la paroisse de Saint-Maurice eût bâti une église, cette partie a été détachée de Champlain pour être annexée à Saint-Maurice, mais toute la paroisse actuelle de Saint-Luc a continué de faire partie de Champlain jusqu'après 1860.

La seigneurie de Champlain avait été concédée originairement à Etienne Pezard de la Touche, de une lieue et demie de largeur sur une lieue de profondeur; aujourd'hui elle a le même front mais cinq lieues de profondeur; voici l'explication de son agrandissement.

De tout temps sous le régime français et même après la cession, il était permis aux seigneurs riverains de prendre, en arrière de leur seigneurie, dans le domaine public, une étendue en profondeur dans les terres, pourvu qu'elle ne dépassât pas cinq lieues du front primitif, et pourvu aussi que le seigneur fit coloniser ce surplus, tel qu'il était obligé pour sa concession primitive et en remplissant toutes les autres obligations.

Profitant de ce privilège, le seigneur de Champlain ayant concédé tous ses terrains sur le fleuve vers 1740 s'est taillé dans le domaine public, en arrière de sa seigneurie, un nouveau domaine de quatre lieues de profondeur sur la même largeur que sa première concession sur le fleuve. Par cet agrandissement, il avait dans ses limites, les deux paroisses actuelles de Saint-Luc et de Saint-Narcisse.

Quant aux deux fiefs Hertel et Marsolet, ils ont été agrandis seulement d'une lieue en sus de leur première profondeur. Ils ont deux lieues du fleuve dans les terres.

Je ne puis dire la date exacte des premières concessions de terres par le seigneur aux colons, dans la paroisse de Saint-Luc qui a toujours fait partie intégrale de celle de Champlain jusqu'après 1860; mais il y a bien longtemps, car j'ai entendu dire à des anciens qu'une partie des habitants de Champlain possédait des terres, sans doute encore en bois debout, à *Ayotte*, c'est ainsi qu'on appelait alors, et bien après, cette partie de Champlain. Saint-Luc était boisé des plus belles érablières que l'on puisse trouver. Il y avait aussi beaucoup de pins, mais la place par excellence pour le bois de pin était Saint-Narcisse, il en est sorti une quantité énorme.

Saint-Luc d'aujourd'hui, alors paroisse de Champlain, a eu son temps de célébrité par le commerce de bois de sciage. Monsieur Bell propriétaire de toute ou d'une partie de la seigneurie de Champlain vers 1800 avait construit un grand moulin à scie sur la rivière Champlain, un peu plus haut que le moulin à farine actuel. Les billots étaient sciés là, et ensuite les planches et madriers étaient

descendus par cageux et flottés sur la rivière Champlain jusqu'au fleuve, où ils étaient chargés dans des bateaux conduits à Québec, d'où ils étaient exportés.

Quand le territoire de Saint-Luc fut épuisé de bois, M. Bell a continué ses chantiers en arrière dans Saint-Narcisse. Les billots étaient dirigés au moulin par flottage, sur la rivière la Fourche qui est un embranchement de la rivière Champlain, ils étaient sciés et étaient descendus au fleuve de la manière ci-dessus.

Les scieries de M. Bell passaient dans leur temps comme étant des plus considérables et des mieux outillées dans toute la province; elles étaient mues par l'eau de la rivière Champlain. Après M. Bell le même endroit du moulin à scie a été converti en tannerie par la compagnie Richardson, cette tannerie a été une des plus considérables de la province, mais vu les frais qu'il fallait faire pour descendre leur cuir à Champlain les chemins étant très mauvais surtout dans la prairie du "plé ou pays brûlé" où était l'ancien lac, vers 1875 ils ont transporté cette tannerie dans les cantons de l'Est. La disparition de ces industries de Saint-Luc, a fait le bonheur du cultivateur. Tant que ces moulins à scie et tannerie ont existé, les gens laissaient leurs terres en friche ou négligeaient de faire de la terre neuve pour travailler à gages. Et le rendement de l'agriculture était tellement mince qu'on a longtemps tardé d'y placer un prêtre, vu que ses paroissiens n'auraient pu le faire vivre; mais quand les gens se sont vus avec le seul revenu de leurs terres comme moyen d'existence, ils se sont livrés aux travaux agricoles avec courage et ils s'en sont trouvés infiniment mieux.

Je sais que les planches et madriers provenant des scieries Bell étaient descendus au fleuve en cageux par la rivière Champlain; cette rivière est bien tortueuse, et il fallait faire beaucoup d'anses et de pointes pour revenir près du même endroit, avant d'arriver au fleuve avec les cageux. Ainsi en ligne droite à partir du lieu où était le moulin Bell à aller jusqu'au fleuve à l'embouchure de la rivière Champlain, il y a huit milles, et les cageux et planches et madriers descendus par eau sur la rivière faisaient vingt-trois milles; quelques uns disent vingt-six.



## LA PREMIERE DEMEURE DU COLON

Quand on posa la porte et qu'on mit les fenêtres  
La maison se trouva fermée à tous les vents.  
Peu de meubles, ma foi! mais logis pour les êtres,  
On se passe fort bien de fauteuils, de divans.

Seule, au milieu des bois, la famille est contente.  
S'il arrive au printemps un nouveau défricheur,  
Qu'il soit le bienvenu. Nous planterons sa tente  
Et le travail à deux n'en sera que meilleur.

La clairière s'étend, mais il reste les souches  
Par milliers de crampons tenant contre le fer.  
Partout le paysage a des aspects farouches.  
Ce n'est point la campagne, eh! non, c'est le désert.

La tâche ici redouble et plus le sol est riche,  
Plus il est défendu par de gros bataillons.  
Rasez si vous voulez la broussaille ou la friche,  
Mais vous êtes bien loin de tracer des sillons.

Le bois qui s'est caché, qui serpente sous terre,  
Brave la hache, ainsi que le pic et le feu.  
Avant que la charrue ait percé ce mystère  
L'homme travaille, souffre et subsiste de peu.

La pauvreté toujours est source de courage  
Quand on a le cœur bon et qu'on voit l'avenir.  
Tel est le défricheur, intrépide à l'ouvrage,  
Espérant que le ciel voudra bien le bénir.

Plus la terre est vaincue et lui cède l'empire,  
Moins l'humble maisonnette évoque la pitié,  
L'été sur les champs verts elle étend son sourire  
Et proclame de loin le nom du pionnier.

Le rideau de forêt tombe, un jour, et découvre  
Le logis du voisin, d'un conquérant du sol.  
C'est la vie en commun, c'est un monde qui s'ouvre.  
Adieu les temps d'épreuve!—et l'espoir prend son vol.

Des mois, des mois encore, et la noble campagne  
Nourrira ses enfants de plus en plus nombreux.  
Puis la vieille demeure, en pays de Cocagne,  
Parlera de misère à tant de gens heureux.

B. SULTE.

## LE MOULIN DU CANAL

Il y a eu un moulin banal en arrière du village Laborde, sur le grand coteau, dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui "Les grandes pointes de la rivière Champlain." Le terrain où était construite ce moulin est actuellement possédé par M. Narcisse Toutant. L'endroit précis où était le moulin est appelé "Au canal" et de fait pour amener l'eau devant servir à la force motrice du moulin, on avait coupé une pointe de terre de six à sept arpents de longueur par un canal profond de douze à quinze pieds sur presque autant de largeur. Ce canal naturellement avait été boisé de pièces de bois équarries sur toute sa longueur; il avait dû exiger un travail des plus considérables, à part la construction du moulin lui-même qui valait beaucoup dans le temps, car la mécanique était encore dans son enfance.

Ce moulin avait été construit par monsieur Drapeau, seigneur de Champlain de 1780 à 1800.

Le moulin qui avait coûté tant de travail et d'argent à son propriétaire a eu une existence éphémère.

On rapporte que monsieur Drapeau en concédant les terres qui étaient proches de l'endroit où il projetait de construire un moulin, se réservait le droit de prendre sur ces terres le bois qui pourrait lui servir dans la construction du moulin. Drapeau s'étant décidé à commencer son travail de construction prenait son bois qu'il s'était réservé en les concédant sur les terres à bois des alentours.

Il y avait parmi ce nombre de concessionnaires, un individu qui avait très mauvaise renommée, et qui se considérait lésé par Drapeau qui coupait du bois sur sa terre pour la construction du moulin; il se l'était réservé mais "l'homme noir" ne l'entendait pas comme cela. Drapeau enlevait son bois; il fallait le lui faire payer, il fallait se venger. Il n'y réussit que trop.

Le moulin fini en automne, avait été mis en activité et avait continué à tourner et à faire farine pendant tout l'hiver.

Au printemps suivant, au temps de la débâcle, le meunier avait fermé avec soin toutes les pelles qui bouchaient la tête du canal, afin d'empêcher l'eau trop forte et trop violente, dans le temps de la débâcle, de s'introduire dans le canal, pour éviter de le détériorer et pour prévenir l'inondation du moulin à farine. L'homme noir par esprit de vengeance se rend nuitamment à la tête du canal et avec des morceaux de bois très pesants—il paraît qu'il était d'une force herculéenne—qui lui servirent comme béliers, il enfonça les pelles qui empêchaient l'eau de s'introduire dans le canal; celles-ci étant brisées, l'eau s'engouffra avec une violence inouïe dans le canal, le minant dans presque tout son parcours, arrachant les pièces qui le boisaient; enfin l'eau engouffrée dans le canal avec toutes ces pièces de bois qu'elle avait arrachées sur son passage tomba sur la bâtisse du moulin, l'inonda jusqu'au toit : en un instant tout fut englouti et entraîné dans le fleuve par le courant impétueux de la rivière.

On ne put punir ce misérable de son acte de vandalisme; les présomptions étaient fortes contre lui, mais on manquait de preuves suffisantes pour obtenir sa condamnation. Ce ne fut qu'après sa mort qu'on eut la certitude de son méfait. Il avait raconté son exploit à un voisin qui, par crainte de représailles de la part de ce forban ne le dénonça point. Après sa mort, il dévoila le secret, mais seule la justice de Dieu pouvait alors avoir son cours.

On rapporte aussi qu'il eut une triste fin. Il est mort seul, avec son chien dans une petite bâtisse qu'il occupait sur le coteau, en arrière du village Laborde. Un jour, on remarqua que N... ne sortait plus de son logis, on s'en inquiéta, on se rendit pour voir s'il était malade ou absent mais son chien comme le cerbère de Pluton, par des aboiements furieux, empêchait les voisins d'entrer dans la maison. Après quatre ou cinq jours, quelqu'un ayant sondé la porte et n'entendant plus le chien se hasarda à entrer. Il trouva N... mort et déjà en décomposition, sur un grabat et son chien sans vie à ses côtés.

### COTEAU DE TROY OU LE RANG SAINT-PIERRE

La deuxième concession dans le haut de la paroisse de Champlain a été appelée coteau de Troy. Cette concession se trouve entièrement sur le grand coteau qui est signalé dans l'acte de vente par Aubuchon à de Laborde en 1644 et dont nous avons parlé dans la description de ce village.

Cette partie de la paroisse a été colonisée, il y a à peu près cent ans. Les premières années, le terrain poussait très bien; on y faisait des récoltes abondantes, mais l'humus qui couvrait un sol sableux, étant venu à disparaître comme il arrive toujours sur de semblables fonds, les produits ont commencé à diminuer de sorte que la partie du centre de cette concession qui était la plus mauvaise a commencé à se dépeupler et aujourd'hui ces mêmes terres sont presque toutes reboisées, mais le bois est de mauvaise qualité, comme cyprès, tremble, bouleau, pin rouge etc. Une vingtaine de famille sont établies dans le haut et le bas de cette concession. La partie du bois avoisinant le ruisseau Hertel renferme de très bons terrains en terre argileuse.

Le nom de coteau de Troy vient d'un métis sauvage qui portait ce nom; il était cabané là, seul, en pleine forêt, avant 1800. Il ne paraît pas avoir eu de famille. C'était un très bon chasseur, il vivait du produit de ses peaux d'ours qui étaient très nombreux en cet endroit, de loups-cerviers, de renards, de visons et autres bêtes à fourrure.

16  
ét  
se  
  
la  
  
tri  
Fr  
lag

## Chapitre XIII

### LA FAMILLE MARCHAND

**SOMMAIRE:** CONTRAT DE MARIAGE DE JACQUES LE MARCHAND.—MORT GLORIEUSE DE JACQUES TURCOT.—LES LUCAS.—ENFANTS DE JACQUES LE MARCHAND.—SA PROPRIÉTÉ A BATISCAN.—SA MORT AUX TROIS-RIVIÈRES.—ALEXIS MARIÉ A CATHERINE RIVARD, PUIS A JEANNE TESTARD DE FOLLEVILLE.—LOUIS-JOACHIM, PATRIARCHE CANADIEN.—VINGT-SIX ENFANTS.—PROCÈS RETENTISSANT.—JUGE DE PAIX.—CHEVALIER DU LUTRIN.—BENONI, SON FILS LOUIS S'ALLIE AUX D'ORVILLIERS.—PORTRAITS DE GRAND-MÈRE LISETTE ET DE L'ONCLE LOUISON.—AU FOYER DE FRANÇOIS.—SON BEAU-PÈRE, ALEXIS LAHAYE.—INSTRUCTION SOMMAIRE D'ELISA.—LECTURE DE LA VIE DES SAINTS.—TRAITS ÉDIFIANTS DANS LA CARRÈRE DE MADAME F.-X. MARCHAND.—LA PARTIE DE CARTES.—LE BIEN FAMILIAL.—HOMMAGE DE RENÉ BAZIN A "L'HABITANT".—MADAME MARCHAND A SON DERNIER REPOS.—UNE FLEUR DE NOTRE TERRE, BÉATRICE MARCHAND.—MARIAGE D'HYACINTHE MARCHAND AVEC MARIE-ANNE LUCAS-DONTIGNY.—QUELQUES-UNS DE LEURS DESCENDANTS.

Jacques le Marchand est né près de Caen en Normandie, vers 1636. Il était parent aux Le Neuf: Jacques et Michel dont la mère était Jeanne Le Marchand. Un Le Neuf était à cette époque secrétaire du cardinal Mazarin.

On trouve le nom de Jacques Le Marchand mentionné pour la première fois aux Trois-Rivières en 1659.

Parmi le groupe de Normands alors établi dans le bourg trifluvien se trouvait une jeune veuve "accorte et avenante", Françoise Cappel, fille de Julien et de Laurence Le Compte, du village des Gagniers-aux-Vignes, proche de Caen en Normandie.

Elle avait épousé en premières nocés, Jean Turcot, fils de François et de Josette Puinandeau, de la ville de Frontenay-Comte, en Poitou.

Le traité de mariage conservé dans la famille Marchand dit que "les Promis" demeurent dans l'habitation des Trois-Rivières. Ils ont signé en présence de leurs bons amis: "Jacques Le Neuf, écuyer, sieur de la Potterie, commandant du Fort et habitant des Trois-Rivières; Boucher, Jean Sauvaget, le Poutrel sieur de Bellecour. Fait en présence d'iceux le 25e jour d'octobre 1651. Le Neuf".

Le 19 août 1652, Jean Turcot trouvait une mort violente mais glorieuse dans une sortie que le gouverneur avait faite à la banlieue contre les Iroquois.

Un mois plus tard, son fils Jacques était baptisé. Il devint juge et fut l'ancêtre des Turcotte du district des Trois-Rivières.

Comme les veuves ne portaient pas alors un long deuil, la belle Française convolait en secondes nocés, le 9 novembre 1653, avec un autre Normand, Jacques Lucas dit l'Épine. Ils eurent trois enfants. L'un d'eux, François, sieur de Dontigny, aura de si nombreux descendants qu'ils formeront à eux seuls un village.

Jacques Lucas mourut vers 1659 et sa veuve épousa Jacques Le Marchand. Leur postérité aujourd'hui est très nombreuse. Leur arbre généalogique aux branches gigantesques et touffues compte tant de rejetons qu'il serait difficile de les énumérer.

Au registre des Trois-Rivières, le 12 décembre, 1660, est inscrit le baptême de Marthe-Madeleine, fille de Jacques Le Marchand et de Françoise Capel. Le parrain est Louis Pinard, chirurgien du bourg et la marraine Marie La Meslée, fille de Christophe Crevier sieur de La Meslée. L'enfant est baptisée par le R. P. Allouez de la Société de Jésus. Elle épousera Jean Mail-

hot et, en 1715, René Le Gardeur de Beauvais. Elle fut enterrée à Montréal en 1722. (1)

En 1667 au recensement du Petit Cap, nous lisons :

Jacques Le Marchand, 30 ans, 8 bêtes à corne, 16 arpents en valeur.

Françoise Capel, 40 ans, sa femme.

Enfants: Jacques Turcot, 15 ans.

Marie-Jacques, 12 ans (Lucas)

François, 9 ans.

M.-Madeleine, 5 ans

M.-Françoise, 4 ans,

Marguerite, 2 ans.

Domestique: Jean Langlois, 25 ans.

Jacques Le Marchand était bourgeois-négociant. Il vendit vers 1666, une terre de deux arpents de front dans la ville des Trois-Rivières que sa femme avait eue de son mari, Jacques Lucas. Dans l'acte de vente, il est dit qu'il y a sur la terre une maison construite il y a dix ans.

L'acheteur, Jean Trépier, paye cette propriété quatre cents livres tournois.

Jacques Le Marchand s'établit à St-Eloi de Batiscan, près de Champlain où il prit en concession des RR. PP. Jésuites dans le haut de la paroisse, une terre de six arpents de front sur quatre-vingts de profondeur (acte de Jacques de la Touche, notaire).

---

(1) Une seconde fille, Françoise, naquit en 1664 et se maria à J. B. Fafard. Elle mourut en 1740. Alexis naquit en 1666, il se maria en 1697 à Catherine Rivard et en 1705 à Jeanne Testard. Sa sépulture est inscrite en 1738.

Le lieu où ce nouvel Abraham dressa sa tente est plein de fraîcheur. L'endroit riant, orné de verdure, traversé par des eaux courantes. Au nord-est et au nord-ouest de vastes étendues boisées. Pays de chasse et de pêche. Le castor, le caribou, les ours, les bêtes sauvages y abondent. Les lièvres, les tourtes, les canards, le gibier y foisonne. La truite, l'alose, le poisson blanc, l'anguille, le bar font les délices du pêcheur. La végétation est riche. Les vaches paissent dans la belle prairie qui longe le fleuve. Le vert profond des chênes et des pins, celui plus tendre de l'érable, du hêtre, de l'orme, du fresne et du merisier se moire suivant les saisons de teintes chaudes et changeantes qui sont une caresse et une joie pour l'œil.

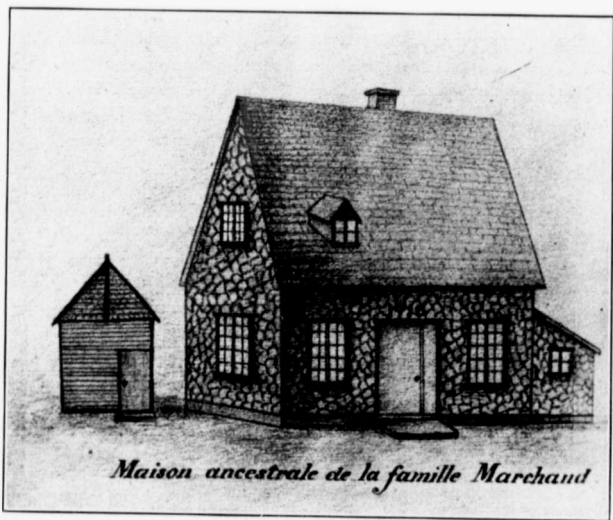
Desireux de joindre l'utile à l'agréable, Jacques Marchand entoure son domaine d'un mur et "le fait complanter d'arbres fruitiers, des pommiers, des pruniers."

La dame de céans a son jardin où les légumes disputent le terrain aux fleurs. Les roses, les œillets, le réséda, et les margotons ouvrent tour à tour leurs corolles et répandent leurs parfums qui se mêlent à ceux des essences forestières et des foins d'odeur. La vaillante ménagère fera de ces derniers de petites bottes qu'elle dissimulera dans la grande armoire si bien fournie de linge de toile.

Au recensement de 1681, il est dit que Jacques Le Marchand a trente arpents de terre cultivée.

Pendant près de trente ans, le vaillant Normand fit honneur à ses affaires et partagea la bonne et la mauvaise fortune des Canadiens. Le dernier acte public où nous avons vu son nom est du 10 janvier 1695. Ce jour-là, dans la maison de Jacques Turcot, juge de Champlain, le notaire Trottain passe le contrat de mariage de François Lucas, sieur de Dontigny, qui s'engage à prendre pour épouse Madeleine Beaudoin, fille de René et de Marie Raclos, de Batiscan. Sa mère et son beau-père sont présents ainsi que le sieur de la Touche-Champlain et sa femme; le sieur Alexis Marchand; Jean Fafard le sieur de la Framboise, marchand-bour-





*Maison ancestrale de la famille Marchand*

i  
i  
f  
(  
r  
r

I  
n  
r  
S  
r

ne  
Je  
de  
Ja  
jou

à v  
ap  
Ri  
Vi  
de  
l'ac  
le j  
de  
var  
Ma  
Sr  
Lou  
et s

geois de la ville des Trois-Rivières; Louis Fafard sieur de Courval aussi marchand-bourgeois de la ville; le sieur R. Beaudoin et sa femme, Michel Disy sieur de Montplaisir, capitaine de milice de Champlain et Marie-Madeleine Drouillard, son épouse. Le marié reçoit de ses parents quatre cents livres tournois et la mariée mille livres.

L'ancêtre mourut aux Trois-Rivières, le 6 octobre 1695. L'acte mortuaire dit que "Jacques Marchand est mort de grand matin en la communion de notre Mère la Sainte Eglise, après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique et extrême-onction. Son corps a été inhumé le jour suivant dans l'église de cette paroisse, vis-à-vis de la porte."

Sa femme lui survécut quatre ans. "Ce jour d'hui", lisons-nous au registre de Champlain, "ce vingtième jour d'avril 1699. Je prêtre, curé de Notre-Dame de Champlain, certifie avoir inhumé dans le cimetière de cette paroisse, Françoise Cappel, veuve de feu Jacques Marchand qui est morte chez sa bru, la veuve Turcot, le jour précédent âgée de 73 ans. L. Geoffroy, prêtre."

---

Alexis qui continue la lignée à la seconde génération, épousa à vingt-huit ans, Catherine Rivard qui en avait vingt-trois. Elle appartenait à une des familles les plus en vue de l'endroit. Les Rivard formaient un clan. Le père, Nicolas Rivard sieur de la Vigne était commandant de la milice de Batiscan. Au contrat de mariage passé devant le notaire Trottain, "sont présents, dit l'acte, de la part de la dite future ses père et mère, Nicolas Rivard, le jeune, Julien Rivard, Sr de la Glanderie, François Rivard, Sr de Lacoursière, Pierre Rivard, Sr de Lanouette, Jean Rivard, Sr de Préville, Anthoine Rivard, le Sr Charles Dutaut et Jeanne Rivard, sa femme, Pierre de la Fond, Sr de Montgrain et M.-Madeleine Rivard sa femme, Elisabeth Thunay, femme du dit Sr de Lanouette, Elisabeth Trottier femme du dit Sr Rivard. Louis Guillet, Sr de St-Marq; Joseph Guillet, Sr de la Ranger, et sa femme, Madeleine Rivard.

“Et de la part du dit futur: sa mère; le Sr Jacques Turcot, juge de la juridiction de Champlain; François Lucas, Sr Dontigny; Jean Fafard, Sr de La Framboise, marchand-bourgeois des Trois-Rivières; Louis Fafard, Sr de Courval, aussi marchand bourgeois des Trois-Rivières; Dame Marie Lucas, femme du dit Sr de Courval, aussi marchand-bourgeois des Trois-Rivières; Françoise Marchand, femme du dit Sr de Laframboise; dame Marie Anne Desrosiers femme du dit Sr Turcot, Magdeleine Beaudoin, femme du dit Sr Dontigny.

“Le futur mariage sera solennisé en face de l’Eglise catholique, aussitôt que faire se pourra. Les dits futurs seront communs en biens suivant la Coutume de Paris, sauf pour la somme de deux mille livres, que le dit futur se réserve de ses propres acquets et conquets, pour lui, nature et propre à lui et aux siens de son côté et ligne.

“Le dit Sr de La Vigne et la dite dame St-Père donnent à la dite future la somme de trois cents livres tournois payable en deux ans, à savoir: la somme de cent cinquante livres dans un an de ce jour, et cent cinquante livres restant dans deux ans de ce même jour. Et en outre lui promettent donner un coffre plein, meubles; une cassette remplie de linge valant deux cent cinquante livres et en outre, un lit garni, valant la somme de soixante livres; le tout montant à six cent dix livres, en dot de mariage et avancement douaire de sa succession future, laquelle dite somme entrera en la communauté. “Acte passé à Batiscan, maison du dit Sr de La Vigne, en présence de Jean Lepellé, de Champlain, et Michel Fizet, témoins.

“Signé: Alexis Marchand, Marie Catherine Rivard, N. Rivard, Nicolas Rivard, Marie Madeleine Guillet. J. Turcot, Mathurin Ri-Jean Rivard, Jacques Dandonneau, Mathurin Guillet, Madeleine Rivard, Dumontier, Claude Rivard, Julien Rivard, Joseph Guillet, de Lucas, Anne Derosié, Madeleine Beaudoin, Jean Lepellé dit Desmarests, Laframboise, Michel Fizet, François Marchand.”

Trottain N. R.

En 1703, Alexis Marchand possédait, dans Batiscan et Champlain, huit arpents de terre de front sur quatre-vingts de profondeur. Ces arpents sont encore la propriété de trois de ses descendants en ligne directe : Ephrem, Jacques et Casimir Marchand.

Alexis Marchand faisait partie de la compagnie du Canada. "Une assemblée générale fut convoquée par le gouverneur et l'intendant, et une nombreuse association commerciale fut établie sous le nom de Compagnie du Canada. Les plus petites actions étaient de cinquante livres de France. Tout marchand fut tenu d'y entrer à peine de perdre la faculté de commercer." (1)

Les membres, lors de la fondation de la société, étaient au nombre de soixante-trois et le nom d'Alexis Marchand y est porté. (2)

La douane est de nos jours le principal revenu du gouvernement. Ce que nos importateurs payent par grosses sommes pour introduire dans le pays des marchandises étrangères leur est remboursé sur le prix de ces effets vendus aux détailliers qui, à leur tour, taxent les acheteurs en proportion. Il en résulte que chacun de nous acquitte l'impôt selon ce qu'il consomme de cette façon.

Sous le régime français cela n'était pas suffisant vu que les Canadiens s'habillaient eux-mêmes de pied en cap, fabriquaient les harnais, les voitures et tant d'autres articles, sans aller aux magasins. Alors le roi afferma la traite des pelleteries et le droit de faire du commerce, ce qui lui procura les finances nécessaires pour soutenir les frais de l'administration---il y a même des indices qu'il y était gagnant---sans obérer les colons,

Alexis Marchand avait à Batiscan un magasin général.

Il construisit la solide maison en pierre qui pendant plus de cent vingt-cinq ans a abrité plusieurs générations. Maison ances-

---

(1) Garneau, II, 142

(2) Edits et ordonnances royaux, 284

trale, cailloutée, au toit pointu d'où la neige glissait si bien. Elle mesurait quarante pieds de front et avait un bas-côté. La laiterie faite de pièce sur pièce était un élégant pavillon. Après six ans de mariage, Catherine Rivard mourut le 15 février 1703. Elle fut enterrée avec sa dernière enfant, une petite Catherine, dont la vie avait coûté celle de sa mère.

Quatre enfants étaient nés de ce premier mariage. Alexis en contracta un second, le 29 août 1703, avec Jeanne Tétard, de Folleville, veuve de Nicolas Gatineau, des Trois-Rivières. Le célébrant fut le R. P. Luc Filiastre, récollet. MM. de Tonnancourt, Gatineau, Alexis Marchand, Jeanne Tétard signent l'acte.

Alexis Marchand était capitaine de la côte Batiscan en 1723. (1)

Sept enfants sont issus de ce second mariage. L'un d'eux est *Louis-Joachim*. Un soir d'automne qu'il était assis devant la grande cheminée où rôtissaient des épis de blé d'Inde, sa mère lui dit: Louis, vas-tu prendre pour femme la jolie Josette Mercereau. Elle est sage autant que bonne et vous vous êtes quasiment promis l'un l'autre.

—Oui mère. A la dernière épiluchette nous avons résolu de publier après les Rois.

Les noces eurent lieu le 3 février 1740. Ce fut un beau jour pour tous les parents et les amis. Le soleil quoique attiédi enluminait le bas du fleuve où passa la noce. La nature s'était faite douce, et la jeunesse dansa longtemps au bruit des violons. Les époux commencèrent la vie à deux.

Pour Joachim, ce fut une vie patriarcale.

Il se maria trois fois et eut de ces mariages vingt-six enfants.

Sa première femme mourut en 1747 et lui laissa sept enfants.

---

(1) Edits et Ordonnances III, 198.

La deuxième, Josette Rivard dit Montendre, mariée le 12 février 1748 vécut onze ans et eut aussi sept enfants. La troisième Louise Roy dit Chastellerau, était âgée de vingt-deux ans, lorsqu'elle entra en ménage, en 1760. Dans "le ber" du père Joachim entra une autre douzaine de petits Marchand.

—Père Louis, aurait dit le curé, après avoir baptisé son dernier enfant. C'est le vingt-sixième. Payez votre dime. Donnez-le moi, je m'en charge.

—Grand bien vous fasse, M. le curé, le bon Dieu qui m'envoie des enfants me donne assez de bien pour les élever. Il passera avec les vingt-cinq autres.

Le brave père de famille avait foi au proverbe russe qui dit: "Qui a beaucoup d'enfants n'est pas oublié de Dieu".

Tout cependant n'était pas rose à la grande maison. Le père Joachim soutenait les frais d'un procès retentissant contre le seigneur Joseph-Antoine Pezard de Champlain. Racontons ce combat du pot de fer contre le pot de terre.

Pour se défendre contre un haut et puissant seigneur, le père Marchand avait des moyens peu ordinaires pour le temps. Il possédait six arpents de terre de front sur le premier rang et trois de front en arrière dans le second rang sur *quarante* de profondeur dans les meilleures terres du haut de Batiscan. Son roulant de culture, ses animaux etc, étaient considérables.

Quoique bâti sur Batiscan mais tout près de la ligne seigneuriale de la paroisse de Champlain, il possédait environ quarante-cinq arpents en superficie de terre dans Champlain qui tenait à ses terrains sur Batiscan. Naturellement le père Marchand payait des rentes seigneuriales au seigneur de Champlain pour le terrain qu'il avait dans son domaine. La difficulté commença pour les rentes seigneuriales; le seigneur prétendit que Marchand avait plus de terrain sur Champlain que ce dernier prétendait en avoir et il refusait de payer le surplus que le seigneur exigeait. Pour cette

seule raison, l'affaire en serait peut-être restée là, mais les deux voisins ne se voyaient pas d'un bon œil.

Un jour, Marchand envoya un de ses serviteurs nommé Bourbeau bûcher du bois sur la terre qui était voisine de celle du sieur Pezard. Ce dernier en ayant eu connaissance, se rend avec deux ou trois de ses employés à l'endroit où bûchait Bourbeau, et lui fit défense d'enlever le bois bûché. Bourbeau qui était probablement mal endurant répond vivement au seigneur. Celui-ci blessé de se voir malmené par un serviteur pousse ses compagnons à rosser Bourbeau; ce qu'ils firent avec tant de désinvolture qu'ils le blessèrent assez grièvement. Quelques jours plus tard, le père Marchand recevait une action du seigneur Joseph-Antoine Pezard de la Touche exigeant des dommages pour le bois pris et enlevé de dessus son domaine par Marchand qui selon lui aurait dû savoir que ce bois était en de-hors de la ligne de séparation. Enfin, ni plus ni moins Marchand était accusé d'avoir volé son bois. C'était bien humiliant pour le père qui était capitaine de milice et un des premiers citoyens des paroisses Champlain et Batiscan d'être traité de voleur. Laisser l'affaire là, c'était se reconnaître tacitement coupable; il essaya de régler le différend à l'amiable mais Pezard étit dur comme un roc.

Voyant que ce moyen ne réussissait pas, il se décida à résister car il avait toute raison de croire que le bois qu'il avait bûché et enlevé était bien sur sa propriété en dedans de sa ligne avec Pezard.

La cause s'instruisit d'abord devant le tribunal des Trois-Rivières et après des débats, il y eut des oppositions pendant deux ans; la cour rendit un jugement en faveur du père Marchand.

Pezard de la Touche ne fut pas satisfait de ce jugement; il en appela au Conseil supérieur de Québec, qui était la cour suprême du temps. Là l'affaire se compliqua. Pezard de la Touche qui avait des amis haut placés à Québec mit toutes les influences à contribution en sa faveur auprès des conseillers du Conseil supérieur. De son côté le père Marchand qui avait une bourse bien



garnie employait les gens de loi les plus érudits pour soutenir ses droits. D'après la procédure de la cause, pas moins de huit arpenteurs furent dénommés par le Conseil, en différents temps, pour vérifier la ligne. Enfin après quatre ans de durée, de 1745 à 1749, le jugement de la cour des Trois-Rivières fut confirmé. Le père Marchand eut gain de cause sur toute la ligne. Les frais de ce procès furent si considérables que de là commence la décadence de la fortune de Pezard de la Touche. A la mort du dernier de ce nom, arrivée vers 1818, il ne lui restait dans Champlain qu'une terre de deux arpents sur quarante. C'est la terre actuelle de Zéphirin Turcotte. Toute la seigneurie, qui était une des plus belles de la région était passée en mains étrangères, et les descendants du Père Marchand possèdent encore tout le terrain qu'il avait lui-même.

En 1762, Louis Marchand fut nommé juge de paix à Champlain.

Le père Louis a laissé un autre souvenir. A tous ses titres, on ajouta d'un commun accord celui de "Chevalier du lutrin." Sur ses vingt-six enfants, il comptait quatorze garçons. Neuf étaient chantres avec lui. M. le curé Huot disait à ce propos "Le père Louis entonne le bal dans mon église et ses garçons sautent dessus et continuent le carillon." Il voulait dire que le père entonnait, soit *l'Introït*, soit une antienne et que ses neuf fils continuaient avec lui.

A la quatrième génération, Bénoni, dont la mère était Josette Rivard, épousa en février 1777 Marthe Chandonnet. Le marié avait vingt-trois ans et sa femme treize. Elle était de Saint-Jean-Deschaillons. Bénoni s'adonna au travail de la terre. Il fut sous-voyer à Champlain. Louis un de ses fils choisit la mer. En pleine saison de guerre, le 6 avril 1812, le navigateur qui faisait, sans doute, le service sur les bateaux du roi, épousa à Champlain, Marie-Louise Chovel d'Orvilliers, fille mineure de feu sieur François Chovel d'Orvilliers, seigneur en partie de Sainte-Anne, agriculteur de Champlain, et de Marie C. Poisson. "En présence, dit l'acte de mariage, d'Hyacinthe frère de l'époux servant de père

Benoni étant mort, de François, frère de l'époux ; le sieur Léon Champlain beau-père servant de père, d'Antoine Chotel, frère, de Laurent Marchand beau-frère de l'épouse et de plusieurs autres parents et amis." M. P. Vézina, curé a béni le mariage.

Ouvrons une parenthèse pour présenter au lecteur madame Louis Marchand, fille du seigneur d'Orvilliers. Grande, robuste, elle vaquait aux travaux des champs. Rien ne l'embarrassait, elle glanait, tournait sa gerbe comme aucun moissonneur, sans rien négliger des travaux de la maison.

Un de ses petits-fils a tracé d'elle cet instantané que nous publions avec bonheur.

#### GRAND'MERE LOUISON

Marie-Louise était la troisième des cinq filles du seigneur Chotel. Suivant la coutume du temps, elle ne reçut qu'une instruction rudimentaire. Josephite, l'aînée, Marguerite et Paule, la cadette, ne furent pas mieux partagées sous ce rapport. Seule, Marie eut l'avantage d'aller au couvent.

En 1812, Marie-Louise épousa Louis Marchand et lui apporta, en dot, sa part de l'héritage seigneurial. Elle fut bonne épouse, mère dévouée, digne en tout de son cher Louison. Sa piété était exemplaire, indéniable. Cette piété solide rachetait chez elle les inégalités de son caractère. Grande, maigre, nerveuse, la figure sévère, les yeux largement cernés et lançant des éclairs, d'un tempérament vif et emporté, elle n'était pas toujours d'un abord facile. Ses premières paroles étaient souvent des dards. Comme la bourrasque, il fallait laisser passer la bordée. Le calme se faisait peu à peu et la mauvaise humeur se dissipait comme par enchantement. Elle se changeait même en aménités de toutes sortes pour quiconque savait oublier ses vivacités et faire des concessions opportunes. Car elle avait un cœur d'or et savait aussi reconnaître ses torts.

Qu'on en juge. Lorsqu'elle avait conscience d'avoir fait de la peine à quelqu'un, elle n'avait rien de plus pressé que d'aller im-

plorer son pardon. Rien alors ne pouvait la retenir: ni froid, ni tempête, ni distance. Elle arrivait en coup de vent et répétait sa formule: "Si je vous ai offensé, je vous demande pardon;" puis reprenait, à la même allure, le chemin du logis.

Dans ses meilleurs moments, un peu de badinage lui allait bien. Il ne lui déplaisait pas qu'on lui lançât quelques traits. Il était prudent toutefois de ne pas abuser en cela. Il valait mieux rester en deça des limites que d'aller au delà, et les limites étaient fort restreintes. Ce qui rendait l'opération difficile et pleine de risques pour le lanceur. C'est pourquoi elle ne réussissait guère qu'à des experts ou à des favoris.

Des favoris, Grand'mère Louison, ou si l'on veut Grand'Mère Lisette c'est ainsi que l'appelaient toujours ses familiers en avait habituellement, des favorites aussi. Celles-ci et ceux là, eussent-ils été coupables au premier chef, n'étaient, à son compte, jamais en faute, du moins en faute grave. C'est ainsi que l'un d'eux, faisant un soir la prière en commun, au sein de la famille, put impunément composer et réciter, à son intention, des litanies infamantes où les invocations: sainte à grand nez, sainte à la colère facile, sainte aux yeux cernés etc, laissaient le pas à d'autres plus blessantes encore. Grand'Mère Lisette tint bon, resta à genoux et répondit ferme à toutes les invocations, malgré les rires de plus en plus mal contenus de tous les assistants.

Un autre qu'un favori, qui se serait permis, en pleine prière, semblable inconvenance à son endroit, aurait été fièrement redressé, séance tenante, et sûrement guéri du coup de l'idée de recommencer le jeu. Ce tour de force du reste ne s'est pas répété que l'on sache.

Grand'mère Louison, malgré ses quelques défauts, jouissait de l'estime de tous. Elle mourut à l'âge de 85 ans des suites de deux luxations, après de longues et dures souffrances, souffertes avec la plus grande résignation à la volonté de Dieu.

La famille de Louis Marchand et de Louise Chorel se composait de six enfants: trois fils et trois filles.

Paule, l'aînée, épousa M. Joseph Moreau, cultivateur de Sainte-Marguerite, Trois-Rivières. Louise unit son sort à M. Clément Moreau de Batiscan, père de M. le Dr Georges Moreau de Montréal. Félicie fut mariée à M. Hubert Lahaye. Théophile, le fils aîné, partit jeune encore pour les États-Unis; après un certain temps, il ne donna plus signe de vie. On croit qu'il mourut victime d'un accident. Joseph a droit à une biographie.

### JOSEPH LOUISON

Joseph, le Benjamin de la famille, hérita du tempérament de sa mère et de beaucoup de ses qualités. C'est déjà dire qu'il n'était pas des plus commodes; c'est insinuer aussi suffisamment qu'il était pieux, honnête et craignant Dieu.

Sans avoir eu l'avantage de fréquenter beaucoup l'école, il put acquérir, par la suite, grâce à son esprit d'observation et à des rapports constants avec une certaine élite de citoyens, une somme de connaissances étonnante. Sa mémoire était prodigieuse. Il se rappelait vivement hommes et choses avec force circonstances. Il connaissait la lignée de nombre de familles, voire celle de tous les chevaux de la paroisse et de maints autres endroits. Il lui suffisait de passer une fois dans un lieu pour en saisir toutes les particularités et en parler pertinemment. Il était bon causeur et aimait à faire la discussion. Le rencontrer sur ce terrain n'était pas chose facile. Sa verve était féconde, caustique et ses ressources intarissables.

Il aimait assez à recevoir les coups, mais les porter lui-même lui plaisait d'avantage. Et Dieu sait s'il se donnait souvent ce plaisir.

Son hospitalité était charmante et ses amis nombreux. Le docteur Dubord qui était du reste, son proche parent, le docteur Ross et nombres d'autres personnages de marque lui accordaient volontiers leur confiance et prisait fort ses saillies.

Il fut l'un des citoyens les plus en vue de sa paroisse et en occupa tour à tour avec avantage les principales charges. Il

mourut en 1899 à l'âge de 75 ans, quelques trois ans après sa Léocade son épouse adorée, la plus douce et la meilleure des femmes.

Quant à François qui partagea avec Joseph le bien paternel, plus riche en informations sur son compte que sur les familles précédentes nous allons nous attarder quelque peu à son foyer.

Et comme nous décrivons la vie des champs, le mérite et la jouissance qu'elle procure à l'heureux agriculteur, notre intention est de rendre hommage en la personne de M. François-Xavier Marchand à tous les cultivateurs qui, dans la belle paroisse de Champlain, ont de père en fils aimé l'agriculture, travaillé la terre, colonisé et enrichi le pays.

M. François-Xavier Marchand épousa le 11 janvier 1847 Elisa Lahaye, fille d'Alexis et de Denise Marchand, après avoir obtenu une dispense de consanguinité du trois au quatre.

Alexis Lahaye était fils de Jean-Baptiste et de Rosalie Fraser dont le père était lieutenant dans le 48ème régiment de l'armée anglaise. Il fut capitaine de goëlette et fit la pêche à la morue dans le golfe Saint-Laurent. Revenu au pays possesseur de \$30, il fit la connaissance de la fille "aux quatre arpents" ainsi nommée parce que son père adoptif, M. Labissionnière, célibataire, lui avait laissé une terre de cette étendue. Mademoiselle Denise Marchand avait d'autres titres à l'attention du capitaine. Malheureusement pour lui, plusieurs prétendants se disputaient la main de l'héritière. Pour les écarter un geste, entre autre, lui fut favorable. Au milieu d'une danse, le capitaine déploie un ample mouchoir de soie; de nombreuses pièces d'argent s'en échappent de tous côtés. Loin de les ramasser, il ne leur accorde même pas un regard. On conclut à la présence d'un richard. Comme les autres, la belle Denise y fut prise.

Installé sur le bien, l'ex-marin devint cultivateur. Il était beau, au point du jour, de lui voir manier la faucille et la faux, pour indiquer aux garçons de la ferme comment s'y prendre. Chaque coup portait et dans son champ, contrairement à celui de Booz, Noémi et Ruth n'eurent rien trouvé à glaner.

Assis sur le seuil de la porte, aux heures de repos, le capitaine Alexis Lahaye contemplait le fleuve et ses vastes horizons qui lui rappelaient ses courses d'antan sur la mer.

Lorsque, sur la grande route, passait un ami, il l'invitait à sa table. Si la maîtresse du logis protestait: "Eh bien, madame, c'est à vous à être prête, moi, j'invite."

Alexis Lahaye était capitaine de milice, ayant reçu sa commission de Sir Edmond Head. C'était un bel homme, type du montagnard écossais, haut de taille, teint animé. Il était bon, honnête comme nos pères, et hospitalier à l'excès; l'injustice le révoltait et lui faisait bouillonner le sang dans les veines. Il était prudent alors de ne point abuser de sa patience. Il pesait trois cents livres et se faisait remarquer par sa force herculéenne. On l'appelait pour renflouer les bateaux échoués dans le fleuve. (1)

Le fait suivant est à son crédit. Un mendiant, bien planté, demande un jour l'aumône, pendant que le capitaine faisait la sieste. Ne voyant que des femmes, le *quêteux* commande en maître; mais ses ordres ne s'exécutaient guère, car, fortes de la présence de leur père, les jeunes filles les prenaient de haut. Le bruit s'élève. Le capitaine sort de sa retraite et dit au vagabond de sortir. Celui-ci refuse, étendant en même temps les deux bras il étreint fortement le chambranle de la porte. Après une lutte corps à corps, mais qui ne fut pas longtemps douteuse, le capitaine envoie son homme voler dehors ainsi que l'encadrement auquel le *quêteux* était cramponné. Une autre fois, ce sont des politiciens qui se présentent chez lui pour solliciter son suffrage. Comme il

---

(1) L'aîné de ses frères, François, pesait 460 livres. Quand au printemps l'inondation menaçait d'envahir les bâtiments, il fallait monter les animaux sur le fenil, le père François s'asseyait sur le bord après avoir attaché une corde aux cornes des vaches, et il les hissait à sa volonté. De gré ou de force, les familiers de l'étable gravissaient le ponton. Lorsqu'il était en voyage, et qu'il y avait des portages à faire, pour soulager quelques voyageurs miséreux et faibles, il prenait la charge de trois hommes. En clignant de l'œil, il les invitait à déposer leurs fardeaux sur ses épaules.

s'agissait de principes, et que sur ce point le capitaine n'entendait pas badinage, ce fut à coup de tisonnier qu'il reconduisit ses hôtes.

Heureux parents, Alexis Lahaye et Denise Marchand, voyaient grandir autour d'eux leurs neuf enfants, quatre garçons et cinq filles. Elisa reçut de son père, avec les exemples de piété, de justice et de charité la première et décisive formation de son caractère. Grande pour son âge et bien constituée, elle fut envoyée très jeune à l'école de mademoiselle Biron et l'année suivante, à celle de madame Zéphirin Turcotte, née Olscamp. A huit ans, sa mère qui avait besoin d'elle pour les soins du ménage, la retira de l'école. L'enfant continua de s'instruire par la lecture. Non-seulement elle lisait avec intelligence, mais elle écrivait passablement une lettre, sinon sans blesser la syntaxe, du moins sans trop offenser l'orthographe. Elle fit sa première communion à neuf ans, à Champlain. Elle y fut préparée par M. le curé Loranger qui, desservant les deux paroisses de Batiscan et de Champlain, faisait alternativement les catéchismes une année dans une paroisse et l'année suivante dans l'autre.

De son côté F. X. Marchand, le mari d'Elisa, avait reçu une bonne instruction commerciale. Ayant passé un an aux Etats-Unis, il parlait et écrivait l'anglais correctement. Il était gai, causeur, affable et fut tout dévoué à sa famille et à sa terre. Le trait suivant est à sa louange et à l'honneur des Canadiens-français. Les cultivateurs d'en bas de Champlain, par un jour d'hiver, étaient allés à "Picardie" faire du bois de corde. Au retour, affaire de se chauffer, en tirant une touche, ils entrent chez M. Moreau. La conversation s'engage.

- En avons-nous eu un temps hier ?
- Impossible de sortir de la journée.
- Qu'est-ce que vous avez fait chez vous pendant ce long dimanche ?
- J'en ai profité pour dormir.

—Nous, nous avons dit le chapelet, puis nous avons jasé.

—Chez nous, dit M. François Marchand, nous avons lu la vie des saints. La petite Marie a commencé; pour ne pas la fatiguer, nous lisions à tour de rôle. J'ai lu comme les autres. Je vous avouerai que le soir venu, nous étions tous d'accord que nous n'avions jamais passé une si belle journée. Toute la famille était réunie et nous étions heureux.

Souffrant de dyspepsie, puis d'anémie M. François Marchand mourut à cinquante-deux ans. Ses affaires étaient parfaitement en ordre. Madame Marchand continua sa vie de labeur et de dévouement et en fit un long tissu de bonnes œuvres. De près comme de loin, on lui demandait toute espèce de services. Ici, il s'agissait de dénouer les fils du métier à tisser; là, de garder la maison, car madame François, n'avait peur de rien et savait sans se faire trop prier, raconter des contes merveilleux. Toutes les confiances allaient à elle, et sans ostentation, comme sans bruit elle s'est dévouée, dépensée. Elle a mis sa belle intelligence et son grand cœur au service du prochain. Sa vie frugale et laborieuse lui ont conservé ses forces et ses facultés.

Nombreux sont les actes de vertu que nous pourrions inscrire ici, à la grande édification du lecteur, car tous sont empreints du cachet de la simplicité, qui en rehausse si bien le mérite. Nous ne citerons que deux faits.

Madame Louis Marchand, sa belle-mère, dont nous avons, donné le portrait était une excellente personne, pieuse, active, laborieuse. Octogénaire, elle faisait trois quarts de lieue à pieds pour se rendre à l'église. Mais elle était d'un caractère difficile. Dieu l'éprouva par la maladie; elle se cassa les deux jambes. Impotente, ce n'était pas chose aisée que de la soigner. Les membres de la famille de M. Joseph Marchand, où elle demeurait, se partageaient le service à tour de rôle. Madame Frs.Xavier Marchand, voulant faire sa part, passait les nuits à son chevet. Le jour, elle était seule pour vaquer aux nombreux travaux du ménage, car elle



n'eut jamais de servante. Elle travaillait même aux champs. Le soir venu, après le repas du soir, ayant mis l'ordre dans sa maison, elle allait toujours de bonne humeur, contente, gaie, heureuse, soigner "memère." Ce dévouement dura plus d'un an. Quand on la louait de cet acte de charité, elle répondait bonnement "C'est ma part à moi."

Le Dr Lahaye, son frère, étant venu de La Baie pour la voir, ils se visitaient rarement, on apprend au docteur que sa sœur est retenue auprès d'une malade atteinte de maladie contagieuse. Quoique désireuse de voir son frère qu'elle aimait, elle demeura ferme au poste de la charité.

Dieu ne s'est pas laissé vaincre en générosité. Madame François Marchand a eu la consolation de voir un de ses fils prêtre, une de ses filles religieuse et ses autres enfants vivre dans une honnête aisance. Elle eût été parfaitement heureuse, si d'après Bossuet, "le bonheur humain n'était jamais complet, parce qu'il se compose de tant de pièces qu'il en manque toujours quelque une."

Madame Marchand a eu une verte vieillesse ainsi que ses trois sœurs dont deux sont octogénaires. (1) Le crépuscule de leur vie a été chanté par M. le docteur Clovis Duval, qui a dédié la poésie suivante à sa mère et à ses tantes.

---

(1) Sophie, madame Maxime Germain est décédée le 19 janvier 1908, âgée de 78 ans. Son mari était mort le 12 octobre 1900, à l'âge de 81 ans et 10 mois. Sa mémoire est en bénédiction dans la famille, car sa vie fut patriarcale.

## LA PARTIE DE CARTES

Un soir... Un soir, c'est vague et soyons méthodiques.  
Oh! je pourrais fort bien en restant véridique  
Prendre au besoin un jour quelconque, sans trier,  
Car l'on joue en juillet aussi bien qu'en janvier.  
Un soir d'hiver, disons. Vous l'auriez dit vous-même.  
Les toits sous leurs bonnets pointus de couleur blême  
Ont l'air de grelotter dans les vents refroidis,  
Car il fait sec dehors. C'est moi qui vous le dis.  
Sur les chemins glacés, solitude complète;  
Au grenier, à grand bruit, plus d'un clou perd sa tête;  
L'arbre le plus voisin dont on entend la voix  
Semble un spectre souffrant qui souffle dans ses doigts.  
Cinq à six! Désormais qu'on fasse un bruit d'enfer,  
Qu'un tonnerre effrayant tombe, même en hiver,  
Que la tempête au loin déchaîne ses voix grêles  
Le monde extérieur n'existe plus pour elles.  
On devine un frisson de plaisir sous leur peau!  
L'une a fait la Vilaine, une autre le Capot.  
Ce n'est pas drôle, allez! de se faire ainsi battre.  
Elles savent jouer très bien toutes les quatre.  
L'ardeur ne manque pas d'abord, c'en a tout l'air:  
Cependant par moment on ne voit pas très clair.  
Dames, rois et valets, aux multiples binettes  
Se placent de travers dans leurs vieilles lunettes.  
A part ce contre-temps, bien léger après tout  
Pour conduire leur jeu sûrement jusqu'au bout  
Et puis finalement remporter la victoire  
Elles possèdent tout, excepté la mémoire!  
Mais ceci n'est pas fait pour les embarrasser:  
Ainsi donc, c'est toujours à la même à brasser;  
Et puis, quant à l'atout, avant qu'on s'interpelle  
Il s'en trouve toujours une qui s'en rappelle,  
Affirme, prouve et puis, avouons-le, mon Dieu !  
En a tout bonnement un bon tas dans son jeu.  
Dans le serein oublié des heures militantes,  
Jouez, jouez toujours, O ma mère et mes tantes!  
Ouvrez votre vieillesse à la douce gaité,  
Ce soleil des vieillards. Vous l'avez mérité.  
Dorlotez quelque peu votre vieille existence  
C'est juste: votre vie est une longue stance  
Dont les vers transparents reflètent tour à tour  
Le calme et la bonté, l'innocence et l'amour.

Vous êtes parmi nous dans notre âge débile  
Les femmes au cœur fort dont parle l'Évangile.  
Vous avez des labeurs suivi les durs chemins:  
Vous n'avez pas rougi du hâle de vos mains,  
Et la coquetterie, à cette heure où vous êtes,  
N'a jamais retardé la blancheur de vos têtes;  
En ces jours pas encore par le luxe envahis  
Les robes se faisaient en toile du pays.  
Sans guipures au col, sans dentelles aux manches.  
C'était une toilette à porter les dimanches.  
Les coiffures alors masquaient peu l'horizon:  
Les souliers se faisaient souvent à la maison,  
Et pourtant dans la bure et le bonnet de laine,  
La mère, j'en suis sûr, vous n'étiez pas vilaine,  
Et, les soirs de moisson pleins de tièdes lueurs  
Lorsque les Angelus sur les fronts en sueurs  
Versaient leurs tintements sonores, goutte à goutte;  
Quand les charges de blé gémissant sur la route  
Apportaient lentement l'aisance à la maison,  
À cette heure salubre où les champs sentent bon,  
Sous le chapeau de paille au bord large et rebelle,  
Madame, franchement, vous deviez être belle.  
Et puis n'allez pas croire, amis qui m'écoutez,  
Qu'on s'enfermait alors dans les austérités,  
Et que le dur travail devenait un cilice.  
Les cœurs avaient leurs jeux et les yeux leur malice:  
Le poème éternel chantait sous le ciel bleu.  
Le soir on riait ferme et l'on sautait un peu;  
Enfin, bien qu'on y fût plus sobre et plus apôtre,  
Ce temps-là devait être aussi gai que le nôtre.  
Et si vous en doutez, par les soirs pluvieux,  
Tout en les approuvant faites parler les vieux.

Vous avez bien rempli votre tâche, ô mes vieilles.  
Passez vos calmes jours, passez vos longues veilles,  
Dans ces jeux innocents tout pétillants d'entrain  
Où l'on sait s'amuser sans parler du prochain.  
Allez-y carrément sans pose et sans étude,  
Et ne rougissez pas de la vieille habitude  
Qui crisper avidement vos mains sur le tapis:  
Vous l'avez contractée en glanant des épis,  
Blondes miettes du pain précieux de la gerbe  
Et loin d'être mesquin, votre geste est superbe.

Madame François-Xavier Marchand demeurait à Champlain dans la maison qu'elle avait vu bâtir, où elle avait élevé sa famille, sur la terre paternelle laissée au fils aîné, M. François Marchand.

Ce bien familial, uni et plan, comme le grand fleuve qui le borde, s'étend jusqu'à Picardie. Il est tombé entre bonnes mains. Vierge de mauvaises herbes, il est l'objet des soins assidus de François, qui le remuant sans cesse de ça, de là, le force à produire d'abondantes moissons d'avoine, de blé, maintenant surtout qu'il l'a agrandi de moitié. Cette terre, tant de fois ensemencée; volontiers comme saint François d'Assise, il se découvrirait pour la saluer. "Un champ de blé est un présent de Dieu pour réjouir le cœur des hommes." (1)

C'est bien à la classe privilégiée des cultivateurs que s'adresse "le bonjour et l'au revoir" de René Bazin.

"C'est cette tendresse pour la terre de France et cette affection pour ses paysans qui m'ont surtout amené vers vous. J'ai voulu voir vos filles, sans doute, mais voir aussi les descendants des hommes qui vinrent des provinces familières, Normandie, Maine, Bretagne, Poitou, Champagne, Touraine, et qui peuplèrent les forêts et semèrent les premières poignées du froment de France entre les racines des troncs d'érables et de sapins. Laissez-moi saluer le fermier canadien, "l'habitant", le solide soutien de votre état, le père de la famille nombreuse, l'homme qui a gardé l'honneur, la forte espérance, la langue, la foi de son ancien pays, tout le trésor, toute la France essentielle.

"Aucune autre beauté n'est plus que celle-là, sûre de nous émouvoir.

"Il personnifie votre avenir comme il rappelle vos origines. Si on l'interroge, si on lui demande: "De qui tenez-vous votre cœur si français?" Il répond: "De mon père qui s'appelait Jean,

---

(1) Pierre l'Ermite.

et de ma mère qui s'appelait Marie. Et votre père Jean, et votre mère Marie, de qui tenaient-ils leur cœur tout plein de l'image de la patrie ancienne? Et on arrive jusqu'aux ancêtres qui vinrent, il y a trois siècles, peut-être, laboureurs ou soldats, chercher fortune dans la Nouvelle-France, qu'avait nommée ainsi le bon roi Henri IV. Ils ont cherché fortune et ils ont accompli leur rôle, puisqu'ils ont donné un grand peuple.

“O vieil habitant des terres canadiennes, fidèle en toutes choses, c'est vous d'abord que je suis venu voir, et je suis sûr qu'au premier mot, au premier geste, au premier coup d'œil, sans hésiter ni vous, ni moi, nous nous reconnaitrons.” (1)

Mme F.-X. Marchand est décédée un samedi, le 17 avril 1915. *Le Bien Public* a publié la nécrologie suivante: “Madame F. X. Marchand, née Marie-Louise Lahaie s'éteignait à l'âge de 91 ans et 7 mois, à la résidence de son fils aîné après quelques jours de maladie seulement.

“Sa mort a été presque une surprise pour ses proches tant elle était encore alerte et vigoureuse. En dépit de ses 91 ans, elle pouvait tous les dimanches, se rendre à la grand'messe, malgré la distance assez considérable qui la séparait de l'église; c'est dans l'activité de cette belle vieillesse que la paralysie est venue la terrasser.

“Sa fin, comme sa vie a été celle d'une chrétienne. Ses derniers moments ont été consolés par les secours de la religion et par la présence de son fils, Mgr U. Marchand, accouru à son chevet dès la première nouvelle de sa maladie.

“Avec madame Marchand, disparaît une des plus vieilles et des plus sympathiques figures de la paroisse de Champlain. De manières simples et agréables, douée d'une grande bonté, elle avait gardé ce charme des bonnes gens d'autrefois, qui rendait son commerce si attrayant et son hospitalité si aimable.

---

(1) Discours prononcé par M. René Bazin, à l'Université-Laval de Québec le 6 mai 1912.

“La longévité est remarquable dans la famille de madame Marchand. Elle était l'aînée de trois sœurs qui lui survivent, ce sont: Mmes Louis Gouin, S. Cinq-Mars, Z. Duval, âgées respectivement de 90, 80 et 74 ans.

“La vénérable défunte était la mère de Mgr U. Marchand, chanoine, vicaire-général du diocèse, de Sœur Ste-Colombe des SS. du Bon-Pasteur de Québec, de M. François Marchand, cultivateur et du Dr Henri Marchand tous deux de Champlain.

“Les funérailles ont eu lieu mardi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis; l'église était remplie comme à une messe des dimanches; beau témoignage d'estime donné à la famille de la défunte.

“Le service fut chanté par M. le chanoine P. Cloutier, curé de la paroisse, M. H. Brousseau, curé de St-Bernard de Shawinigan et M. J. A. Lemire curé, de Ste-Cécile, servait comme diacre et sous-diacre.”

“Mgr l'évêque des Trois-Rivières assistait au trône accompagné par MM. les chanoines N. Caron, curé de Yamachiche, et L. Denoncourt curé de St-Philippe. Pendant le service des messes ont été dites aux autels latéraux par Mgr Marchand et M. le chanoine Chartier.

“Un chœur puissant et bien exercé a rendu la messe des morts. Le cercueil était porté par MM. Arcade Lahaie, Charles Gouin, Octave Germain et Bruno Germain, neveux de la défunte.

“Au chœur on remarquait: MM. les abbés E. Paquin, chanoine, L. Duguay, Ad. Bellemare, L. Lamothe, Thos. Caron, Jos. Ferron, A. Lesieur, L. A. Dusablon, J. Caron, A. Lelaidier, H. Trudel, T. Giroux, Eug. Denoncourt, Em. Brunelle, A. Auger, E. Boutet et le Rév. Frère Olipius des Ecoles Chrétiennes.

“Les Sœurs de la Providence et la Communauté des Filles de Jésus étaient représentées aux funérailles.

C  
be  
et  
lo  
du  
Dr  
int  
au  
  
186  
la  
me  
des

“Parmi les laïques venus des Trois-Rivières et d'ailleurs citons M. le sénateur H. Montplaisir et madame Montplaisir, MM. Ant. St-Pierre, Uldoric Carignan, Anselme Dubé, H. Germain, ing. civil, E. Duval, ing. civil, Ernest St-Arnaud, Dr Moreau de Montréal, Dr Millette de St-Etienne des Grès, Dr Ildephonse Marchand, F. Lapointe de St-Maurice.

“Grand nombre de parents et d'amis étaient venus de Batiscan, de Deschambeault et des paroisses environnantes.

A Mgr Marchand et à sa famille nous présentons nos respectueuses sympathies.”

Avant de quitter cette famille, consacrons encore une page

A la douce mémoire

de Béatrice Marchand, décédée à Champlain,

le 6 septembre 1902, âgée de 20 ans, 6 mois et 28 jours.

Les fleurs ont apparu sur notre terre. (Cant. 11, 12)

Béatrice, fille aînée de monsieur Frs Marchand, et de dame Caroline Thibodeau, avait été favorisée par le bon Dieu des plus beaux dons de la nature et de la grâce. Enfant pieuse, docile et aimante, elle faisait depuis dix ans la joie du foyer paternel, lorsque ses parents l'amènèrent le jour de l'an 1892, au couvent du Bon-Pasteur, pour y être préparée à sa première communion. Des traits réguliers, un teint frais, des cheveux bouclés, des yeux intelligents révélèrent à ses maîtresses, sous des dehors ailés, une âme enfantine.

Sa première rencontre avec Jésus, à la sainte table, le 14 mai 1892, fut une invite à une vocation plus haute. Mais telle était la modestie de l'heureuse Béatrice, qu'elle s'ignorait complètement, tant il est vrai que “l'humilité marche toujours en tête des vertus.” (1)

---

(1) S. Chrysostome.

Ses beaux talents, sa constante application la placèrent, dès son entrée au pensionnat, la première de son cours. Cette supériorité était loin de lui aliéner l'affection de ses compagnes, ni même d'exciter leur envie: maîtresses et élèves lui accordaient leur affectueuse admiration.

Dans l'esprit de cette jeune fille douée sous tous les rapports, la vanité n'eut jamais d'accès, Son âme s'élevait au-dessus de cette petitesse. Au Pensionnat, ses compagnes avaient déjà remarqué sa belle simplicité et sa modestie.

Un dimanche, Mgr Lafèche de passage à Champlain, fit un sermon sur le luxe et il exhorta les femmes et les jeunes filles à ne pas paraître à l'église sans avoir soit un châle ou une colerette. Mademoiselle Marchand fut la première à répéter à ses compagnes l'avis de leurs maîtresses. "C'est aux élèves du couvent à donner l'exemple." Et le dimanche suivant, elle portait la colerette réglementaire à la grande édification de tous.

Après six années d'études, elle obtenait un brevet d'école modèle et l'Ange du Pensionnat devenait "l'Ange de la famille."

Il faisait bon dans ce doux nid, auprès d'un tendre père, d'une bonne mère, entourée des petits frères et des petites sœurs. "Béatrice était aimée de tous, parce qu'elle savait s'oublier pour tous." (1) Mais Dieu qui voulait que "consommée en peu de temps, elle remplit un grand nombre de jours." (2) ne lui ménagea pas les sacrifices. Au village Laborde, l'école n'avait pas d'institutrice et les enfants y grandissaient sans apprendre leur religion. On s'adressa à mademoiselle Marchand qui consentit à se charger de l'instruction de ces petits enfants. C'était une grande épreuve pour la jeune fille de laisser sa mère qu'elle secondait admirablement dans les soins à donner à une nombreuse famille.

"La peine, a dit saint Bernard, on la boit goutte à goutte.

---

(1) Bossuet,

(2) Sap. IV, 13.



tandis qu'elle sera récompensée par un torrent de délices et de joies." Fortifiée par cette pensée, Béatrice vola au secours de ces petites âmes d'enfant et elle leur fit du bien. Son enseignement fut un succès. Ce n'était cependant qu'un premier pas dans la voie du sacrifice.

Dans ses rendez-vous eucharistiques, Notre-Seigneur lui adressait son mystérieux "suivez-moi". La petite brebis du bon Dieu l'entendit, et, un matin elle partait pour le couvent du Bon-Pasteur de Québec. Béatrice était dans la fraîcheur de ses dix-huit printemps. Ce départ lui avait beaucoup coûté. Il faut tant de courage pour broyer son cœur et immoler à Dieu les joies si douces et si pures de la famille. L'heure des adieux avait sonné et l'heureuse partante distribuait à droite et à gauche d'affectueux bonjours tout pleins de sourires.

—Comment Béa, lui dit une amie, peux-tu laisser la maison paternelle sans pleurer?

—Des larmes! hélas! je n'en ai plus à verser...

C'était le 24 novembre 1901.

Renfermée dans la pieuse et calme solitude du noviciat, un voile discret recouvre les six mois qu'elle y séjourna.

Au printemps, une nouvelle arrive à Champlain, Béatrice était devenue "le froment de Dieu". (1)

La maladie allait la conduire à la tombe. Son oncle, M. l'abbé Ubald Marchand, alors chancelier de l'évêché des Trois-Rivières, fut mandé à Québec et il ramena, le 8 mai 1902, à sa campagne natale, cette jeune plante qui voulait fleurir pour les cieux. Elle s'éteignait doucement, un samedi, le 6 septembre 1912, entre les bras de sa vertueuse mère, entourée de ceux qu'elle aimait et dont elle était aimée. Son cher oncle Ubald était à son chevet. Il bénit son dernier soupir avec le légitime espoir que

Dans la phalange des élus,  
Béa jouissait de Jésus.

---

(1) Act. Mart. S. Ignatii.

“L’herbe s’était desséchée et la fleur était tombée; mais la parole de Notre-Seigneur demeure éternellement.” (1)

Bienheureux les cœurs purs parce qu’ils verront Dieu.

---

Du troisième mariage de Louis-Joachim Marchand avec Françoise Roy-Chatellereau sont nés douze enfants parmi lesquels Hyacinthe né en 1772 et marié à Marie-Anne Lucas Dontigny en 1793. Du mariage de ces derniers est né Alexis en 1806. Il s’est marié à Henriette Belle-Isle en 1836. Dix enfants sont nés de ce mariage. Mentionnons ici le Rév. Pierre-Hyacinthe Marchand, ancien curé de Champlain, décédé à l’Hospice Saint-Joseph aux Trois-Rivières en juillet 1913, et Joseph-Eugène Marchand actuellement notaire à Champlain, marié en 1877 à Alice Maurault. De leur mariage naquirent six enfants; Joseph-Arthur, gérant à la Banque d’Hochelaga, succursale Notre-Dame aux Trois-Rivières, Marie-Antoinette mariée au Dr Emile Dumont à Gentilly, J. Gustave, notaire à Champlain, Maurice décédé, Marie-Juliette mariée au notaire Albert Dumont à Bécancourt et Marie-Laurence mariée à Alfred Sauvageau, marchand à Shawinigan.

---

(1) Isaïe, cap. XL.

## Chapitre XIV

### LE PAYS BRULÉ

SOMMAIRE:—LAC DESSÉCHÉ.—RAPPORT DE CATALOGNE SUR LES FIEFS LAPIERRE, HERTEL, MARSOLET ET LA SEIGNEURIE DE CHAMPLAIN.—M. DE BECANCOURT, GRAND VOYER "PLAQUE" LE CHEMIN.—LA GRANDE TOURBIERE.

Il y aurait eu autrefois un lac à l'endroit du Plé "ou Pays brûlé." M. le notaire J. Eug. Marchand dit qu'il a connu des personnes qui avaient fait la pêche sur ce lac et que sur ces terres marécageuses on a trouvé des débris de poissons mesurant trois pieds.

La disparition de cette pièce d'eau est attribué à un filet souterrain qui aurait conduit les eaux du lac au fleuve.

Le "pays brûlé" était en partie en 1716 la propriété de Gédéon de Catalogne, officier des troupes, ingénieur, cartographe. Il arriva de France à l'automne de 1685, fut du parti de volontaires qui alla, en 1686, à la Baie d'Hudson, par la rivière Ottawa, sous les ordres du chevalier de Troyes. En 1687 on le retrouve à Catarracoui et Niagara. Son mariage avec Anne Lemire eut lieu en 1690. La mère de cette fille était Louise Marsolet qui avait hérité du fief de ce nom, de sorte que le sieur de Catalogne en devint possesseur à son tour. Nous avons de cet homme de talent des cartes précieuses du pays, des rapports officiels remplis de renseignements, et un recueil de ce qui s'est passé en Canada depuis 1682 à 1712. Il mourut à Montréal en 1729, laissant des fils qui ont servi comme militaires en Canada et dans les provinces maritimes. Après 1764 on retrouve la descendance à l'île de Saint-Domingue, dans les hauts postes.

Le rapport de Catalogne sur la paroisse de Champlain, années 1709 et 1712, intéressera peut-être le lecteur. Nous y avons glané quelque peu.

“Le fief Lapierre appartient aux héritiers de ce nom, laboureurs. Les terres y sont unies, mais si remplies de sources d'eau vive qu'il est presque impossible de les mettre en culture. Il y a aussi des mines de fer. La plupart des terres servent à pacager les bestiaux. Il n'y a point de bois dans les profondeurs.

“Le fief des prairies Marsolet appartient à celui (1) qui fait ce mémoire, par l'acquisition qu'il en a faite des héritiers. Les habitants dépendent de la paroisse de Champlain. Les terres, quoique mouillées, en les fossoyant, produisent toutes sortes de grains. Il y a un grand espace de prairie à pacager des bestiaux. Il y a aussi quelques endroits où il se trouve des mines de fer.

“Le fief Hertel appartient au seigneur de ce nom, lieutenant réformé dans les troupes et seigneur de Chambly. Les habitants dépendent de la paroisse de Champlain. Les terres et les bois y sont de même qualité qu'aux prairies Marsolet. Il s'y trouve aussi des mines de fer.”

Ce fief est celui de l'Arbre-à-la-Croix, accordé à Jacques Hertel le 5 avril 1664 par M. l'abbé de la Madeleine et compris dans la seigneurie du Cap. François, fils de Jacques Hertel le posséda, puis J.-Bte, fils de François. Ce Jean-Baptiste (héros de Deerfield, 1704) reçut aussi le fief de M. de Chambly, par parenté.

“Le fief de Champlain appartient au seigneur de ce nom et aux héritiers de M. de Cabanac (2) vivant major des Trois-Rivières. La paroisse est desservie par des prêtres du séminaire de Québec. Les terres y sont belles et unies; les devantures (au fleuve) sa-

---

(1) Catalogne 1709

(2) Cabanac étant inhumé le 26 avril 1713, il s'en suit que le rapport de 1712 a été retouché après la mort de Cabanac.

blonneuses et remplies de fer, et, dans les profondeurs, très fertiles en toutes sortes de grains. Il n'y a des bois que dans les profondeurs. Il y a un établissement des filles de la Congrégation. Il y a un moulin à vent. Un juge y exerce la moyenne justice, du ressort des Trois-Rivières."

Les "Edits et Ordonnances" II—p. 441, font aussi mention du Pays brûlé, "le 29 juillet 1716, Robideau, grand-voyer est dans le pays brûlé appartenant au lieutenant de Catalogne, en partie, et en partie à Marie Lafond femme Longval marchand, Trois-Rivières et, de là, avec St-Pierre capitaine de milice au Cap de la Madeleine, il règle, trace et plaque le grand chemin royal de douze pieds de large et d'une lieue et demie de long à prendre au pont du ruisseau de la Roche en montant et traversant la savane qui sera pavée jusqu'à la hêtrière, laquelle passée, suivra la hêtrière et ira derrière le pays brûlé rejoindre l'ancien chemin tracé chez le nommé Masson que l'on suivra, le redressant le plus que l'on pourra jusqu'à la rivière communément appelée rivière-aux-Anes, où il sera fait un pont, bon et solide, propre à soutenir le poids et pesanteur des charrois; laquelle rivière passée, suivra l'ancien chemin le redressant comme il est dit, et passera dans le milieu à peu près du désert de Louis Provencher, fils, lequel passé, ira rejoindre le chemin du Cap ci-devant tracé."

Ce procès verbal fut mis en vigueur par ordonnance de Bégon, le 12 juillet 1722.

M. Dominique N. St-Cyr, secrétaire d'un parti d'Exploration du comté de Champlain écrivait en 1874:

Bien que les immenses et belles forêts qui couvrent toute la partie Nord-Ouest de ce comté puissent fournir, pendant longtemps encore, le combustible nécessaire aux besoins domestiques et industriels de cette partie de la province de Québec, les grands dépôts de Tourbe qui s'y rencontrent s'en méritent pas moins une place dans ce rapport. La Tourbe repose généralement sur une couche de marne à coquilles qui était autrefois le fond d'un lac peu profond. La végétation des Tourbières consiste principalement en mousses du genre "*Spagnum*."

Outre ces mousses, les Tourbières sont aussi l'habitat favori du mélèse et des plantes de la famille des Ericacées, de quelques genres de la famille des Orchidées, la Sarracénie. Ce sont les feuilles, les tiges et les racines de ces végétaux qui en se décomposant et se carbonisant par l'action de l'acide humique, aident, avec les mousses à la formation de la tourbe.

Dans la seigneurie de Champlain il y a une tourbière traversée par la route qui relie le chemin du fleuve à la paroisse de St-Luc. Elle a environ un mille de largeur sur environ deux milles de longueur. Cette tourbière a déjà été exploitée; la tourbe qu'on en a retirée a été très recherchée pendant quelque temps. La tourbe, sur la route, a de cinq ou six pieds d'épaisseur.

Les gens qui demeuraient où se trouve aujourd'hui la paroisse de Saint-Luc étaient obligés pour amener les corps des défunts à l'église de Champlain de les déposer sur une traîne, pour traverser le plé, puis de prendre, au village Ayotte, une charette. Il fallait user des mêmes moyens pour transporter toutes les charges.

La superficie de la seigneurie de Champlain est d'environ cinquante milles carrés.

Le sol composé d'alluvions est très fertile entre le fleuve Saint-Laurent et le coteau où se trouve "la grande tourbière" ainsi que dans les paroisses de Saint-Luc et de Saint-Narcisse.

La première a été érigée civilement le 3 décembre 1865 et la seconde, le 16 octobre 1866.

S  
le  
M  
Il  
lio  
jeu  
rat  
exi  
de  
briq  
ils  
leur

## Chapitre XV

### TROIS ANCIENNES FAMILLES

**SOMMAIRE:** HOURE S'ETABLIT A CHAMPLAIN.—JEAN-MELCHIOR AU COMBAT DES PLAINES D'ABRAHAM.—"JEAN PAIE" EN CALIFORNIE—FRS-X. AU VERMONT—DENIS RECOIT LA MEDAILLE COMMEMORATIVE.—JULES TROTTIER ET SES DESCENDANTS.—JEAN LE PELE SIEUR DESMAREST-LAMOTHE.

### HOURE DIT GRANDMONT

"René Houré, dit Faillon, étant à bord du navire qui devait le conduire en Canada, reconnu avoir reçu de la Compagnie de Montréal cent vingt-trois livres, en avancement de ses gages. Il signe l'acte de cette reconnaissance devant le notaire Belliotte."

Venu au pays en 1653, avec de Maisonneuve, il épousa une jeune fille de Paris, Denise Damané, confiée aux soins de la Vénéralle Marguerite Bourgeois.

Houré venait de Osay-le-Rideau en Normandie: ce bourg existe encore en France

Comme il a déjà été dit, ils s'établirent dans la seigneurie de Pezard de la Touche.

Leur fils Joseph, célibataire, ayant donné ses biens à la fabrique de Champlain, les héritiers attaquèrent son testament et ils portèrent l'affaire devant les tribunaux mais ils perdirent leur cause.

En 1704, René Houré fit une convention avec le seigneur de Champlain au sujet d'une terre. Ce procès verbal est encore en possession des descendants. Il porte la signature de Lasisseraye, arpenteur, de Normandin, notaire.

Le quatrième de leurs enfants, Jean, épousa, à la Baie du Febvre, Renée Lefebvre. Un de leurs fils, Jean-Melchior, était au combat des Plaines d'Abraham.

Devenu à son tour, père de famille, il eut la consolation de trouver dans son fils Pierre un fervent de la terre ancestrale qui la cultiva pendant soixante et quinze ans. Cet agriculteur émérite avait d'autres belles et solides qualités. S'il s'élevait des différends dans les environs, les parties se rendaient auprès de cet homme juste et paisible qui réglait la question à l'amiable.

Son fils "Jean Paie" intelligent, studieux, fit un cours classique et entra au grand séminaire. Après deux années de théologie, ne se reconnaissant pas de vocation pour le sacerdoce, il partit pour la Californie. Les mines d'or attiraient alors des multitudes vers ces régions. "Jean Paie" fut longtemps sans donner de ses nouvelles. Quand il écrivit ce fut pour annoncer qu'il était au Mexique, où il servait dans l'armée comme ingénieur-civil.

La guerre terminée, il épousa une française riche et de bonne famille. La jeune femme mourut bientôt ainsi qu'un enfant né de ce mariage.

Comme Salomon, Jean Paie pouvait dire:

Tout n'est que vanité,  
Mensonge et fragilité.

Héritier d'une belle fortune, il songea à revenir au Canada. En route, il arrêta à N. en Californie ayant à traiter avec les banques pour des valeurs considérables. Il descendit à l'hôtel Belleau où il était bien connu. Un soir qu'il était à sa chambre occupé à écrire à son père, il fut tué d'un coup de revolver tiré par la fenêtre.



La mort fut instantanée. On a tout lieu de croire que Belleau n'y fut point étranger. Le vol fut le mobile du crime.

Trois mois plus tard, un journal de l'endroit apprenait aux malheureux parents les résultats de l'enquête tenue sur la mort de leur fils "tué, y était-il dit, par un inconnu."

Adolphe, frère du défunt, se rendit, sur les lieux pour avoir des détails. Il apprit que l'Etat s'était emparé des biens de Houré. Belleau lui remit une canne à pommeau d'or et une pipe en écume de mer d'une valeur de vingt-cinq louis, disant que c'était tout ce qui restait des biens de Jean Paie.

François-Xavier, aïeul du propriétaire actuel de la terre des Houré étant jeune homme, et désireux de connaître les méthodes de culture des Américains, partit un jour avec son frère Hector, en petite charrette à deux roues, pour l'état du Vermont. Il y séjourna deux ans.

A son retour, il se fit un javellier, le premier qu'on ait vu dans Champlain.

Cultivateur pratique, homme de progrès, il se procura les instruments aratoires modernes: moissonneuses-lieuses etc.

M. F.-X. Grandmont se fit remarquer par ses co-paroissiens qui l'appelèrent à différents postes d'honneur et de confiance. Il s'acquitta, à la satisfaction générale, de ces charges publiques, et à sa mort, il laissa une mémoire honorée et bénie.

Denis, son fils, marcha sur ses traces. Ce fut lui qui eut l'insigne honneur de recevoir la médaille commémorative décernée aux familles qui occupent la terre ancestrale depuis deux siècles. Elle a été léguée à L. Donatien Houray dit Grandmont qui veille sur le bien familial, conserve les traditions du passé et s'honore de demeurer sur ce vieux patrimoine.

## TROTTIER

Comme cette famille a été une des premières à se fixer à Champlain, vers 1646, avec Aubuchon et Gaillou, nous reproduisons ici une page très documentée écrite par Sulte.

Les Trottier sont les ancêtres de M. J. A. Labissonnière député, depuis 1912, au parlement provincial pour le comté de Champlain.

En 1863, à la page 70 de ses notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, M. l'abbé Ferland disait: "Parmi les baptêmes de 1646 on trouve celui de Jean-Baptiste Trottier, né sur mer. Il était fils de Julien Trottier, d'Igé au Perche, et de Catherine Loisel, qui vinrent au Canada cette année."

M. Ferland a vu, par certains actes, que les fils de Julien Trottier habitaient Champlain, et il en a conclu que Julien Trottier s'arrêta d'abord soit à Champlain, soit à Batiscan où il paraît s'être occupé de la traite.

La famille se composait de Jules ou Julien Trottier né en 1591, sa femme Catherine Loiseau 1596, leurs fils: Julien 1636, Antoine 1639, Pierre 1644, Jean-Baptiste né en mer (le jour de la Saint-Jean-Baptiste) et baptisé à Québec le 27 septembre 1646.

Anno Domini 1655 sepultus est in Cemeterio hujus ecclesiae, Julien Trottier annorum 64, in communione Sanctae Matris ecclesiae. 10 Maii. (Registre de la paroisse des Trois-Rivières).

Anno Domini 1656, 28, Januarii sepulta est in cemeterio hujus ecclesiae, Catharina Loyseau, 60 annorum, in communione Sanctae Matris Ecclesiae, post sacramentorum receptionem. (mêmes sources.)

Le père et la mère sont donc décédés neuf ans après leur arrivée de France.

Loisel et Loiseau c'est tout un. En 1650 il y avait aux Trois-Rivières, Jacques Loiseau dit Grandinière âgé de vingt-cinq ans.

Le 21 juillet 1655 fut inhumé aux Trois-Rivières André Loiseau âgé de vingt-cinq ans. Le 4 septembre 1664, aux Trois-Rivières, Jeanne Loysel est marraine de Thérèse David. Ces trois personnes étaient peut-être de la parenté de Catherine Loyseau.

Voyons maintenant le nom de Trottier.

En 1648 Gilles Trottier est électeur aux Trois-Rivières. En 1653 il possède un terrain au centre de la bourgade. Il est mentionné comme ayant fait une couverture pour la maison de Jacques Hertel, avant 1651. Mathurin Guillet ayant été tué par les Iroquois, en 1652, sa terre, située au Cap de la Madeleine, fut achetée par Gilles Trottier. Le pauvre homme étant à Montréal en 1654 tomba aux mains des Iroquois, mais comme ceux-ci voulaient faire la paix avec les Français, afin de mieux attaquer les Eriés, ils ramenèrent le captif en 1655, lequel paraît être resté à Montréal en qualité d'interprète et c'est là qu'il mourut, le 8 février 1658, laissant ses biens à l'église. Il était né en 1628 et ne paraît pas avoir été marié. Il devait être parent de Julien.

Les deux religieuses notées page 573 de Tanguay comme fillés de Gilles Trottier, étaient plutôt filles de Julien qui se maria en 1660. L'abbé Faillon est l'auteur du malentendu.

Julien, aîné des quatre garçons arrivés en 1646, se maria le 16 août 1660, à Québec, avec Marie Sédillot, sœur de madame Bertrand Fafard des Trois-Rivières. Ce ménage demeura au Cap. En 1666 le recensement indique Julien Trottier 30 ans, habitant; sa femme Marie Sédillot 20 ans, leur fille Elisabeth 2 ans, Jean-Baptiste Trottier, frère, 20 ans, domestique Antoine Lescuyer 18 ans.

Julien a dû mourir vers 1678, car au recensement du Cap, en 1681, on lit: "Marie Sédillot, veuve, 34 ans, 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 10 arpents de terre cultivés. Enfants: Elisabeth 17 ans, Antoine 12, Catherine 15, Louise 9, Jeanne 5, Marie 4, Pierre 3.

Tanguay mentionne Elisabeth comme l'unique enfant de ce ménage. Par le recensement ci-dessus, elle semble habi-

ter avec sa mère, mais elle demeurait à Batiscan où le recenseur la retrouve, la même année "âgée de 16 ans, mariée avec Nicolas Rivard et ayant un fils," né le 2 juin 1680.

Le second fils, Antoine, né en 1639, arrivé de France en 1646, passa un contrat de mariage devant Ameau, le 2 septembre 1663, avec Catherine, fille de Pierre Lefebvre, aux Trois-Rivières.

Le 3 du mois suivant le Conseil Souverain renvoya la demande de Jean-François de Bellecourt, Antoine Trottier et leurs consorts qui veulent être exemptés de payer la taxe sur les pelleteries qu'ils ont apportées "du pays des Outaouas" c'est-à-dire la baie Verte ou le Lac Supérieur.

Jean-François Poutrel de Bellecour était aux Trois-Rivières plusieurs années avant 1652. On l'y retrouve en 1659. Il était peut-être venu avec ses parents, les Le Neuf, en 1636.

En 1670 Antoine Trottier est présent au mariage de Jacques Lefebvre avec Marie Beaudry, aux Trois-Rivières.

Au recensement de Batiscan, en 1681, il y a "Antoine Trottier 42 ans, 2 fusils, 30 bêtes-à-cornes, 100 arpents de terre cultivés. Catherine Lefebvre, sa femme 33 ans. Enfants: Joseph 13 ans, Michel 10, Pierre 8, Noël 7, François 5, Marie 3, Antoine 1. Servante: Elisabeth...14 ans."

Antoine était marchand et faisait de bonnes affaires. Il portait le surnom de Des Ruisseaux.

Sept de ses enfants ont adopté des sobriquets.

Joseph né en 1668 dit des Ruisseaux.

Michel, né en 1671, dit Beaubien.

Pierre, né en 1673, dit Désaulniers, marchand. Son fils Antoine, né en 1700, se nommait Désaulniers "secrétaire du roi" à Québec.

Noël, né en 1675, dit Labissonnière.

François, né en 1679, dit Bellecourt.

Antoine, né en 1681, dit Pombert.

Julien, né en 1687, dit des Rivières.

Alexis, né en 1688, dit DesRuisseaux.

Les descendants de chacune de ces branches sont répandu dans toute l'Amérique du Nord sous les noms de Beaubien, Dess Rivières, Belcourt, Désaulniers, DesRuisseaux, Labissonnière-Pombert, Trottier.

Le troisième fils, Pierre, né en 1644, arrivé de France en 1646 épousa, en 1663, Suzanne Migaud. Au recensement de Batiscan en 1666 il est dit habitant âgé de 22 ans, sa femme en a 18 ans. Leur fils Benjamin a 5 mois. Il a 12 arpents de terre en culture.

En 1681, même lieu, il a 33 ans, 2 fusils, 5 bête-à-cornes, 27 arpents en culture. Sa femme a 34 ans. Enfants: Joseph 16 ans, Marie 14, Catherine 11, Agnès 9 ans, Madeleine 6, Marguerite 4, Marie un an et demi.

Son fils Pierre, né en 1685, s'est appelé Valcour. Joseph, né en 1685 a eu un fils, Pierre qui a pris le nom de Duvernay. Ce n'est pas la même famille que les Crevier-Duvernay du Cap de la Madeleine.

Le quatrième fils, Jean-Baptiste, né en mer, se maria, vers 1668, avec Françoise de Lafond. En 1681 il est charron à Batiscan. Il porte le nom de Désaulniers qu'il a transmis à son filleul de la famille Le Sieur. Deux de ses petits-fils ont pris les noms de Houssard et Labissonnière. Il y avait une famille Houssard à la côte du Cap et Champlain.

Des quatre fils Trottier, c'est Antoine, marié à Catherine Lefebvre et son fils Michel Beaubien qui ont constitué les branches importantes de la famille au XVIIe siècle. Par la suite, les

Désaulniers, Des Rivières, Des Ruisseaux, Bellecourt ont compté pour quelque chose dans notre monde. Le sénateur Bellecourt qui fut orateur de la Chambre des communes est un Trottier-Bellecourt. Les Beaubien de notre temps ont aussi fait bonne figure parmi nous.

#### QUELQUES NOTES SUR LA FAMILLE LAMOTHE DE CHAMPLAIN

Le premier ancêtre de cette famille qui soit venu au Canada s'appelait Jean Le Pelé, sieur Desmarest-Lamothe. Il était originaire de Brouage, province de Saintonge. Sa naissance date de l'an 1646. Il n'avait pas encore quinze ans lorsqu'il est arrivé au Canada, s'établissant aux Trois-Rivières et résidant chez son frère Pierre Le Pelé dit Lahayé. La date de son arrivée au Canada n'est pas certaine. M. B. Sulte la fixe en 1655.

En l'an 1666, on le trouve noté au recensement comme résidant aux Trois-Rivières, non marié et ayant vingt ans.

Vivant chez son frère, Pierre Le Pelé dit Lahayé, qui, en 1652, avait épousé Catherine Dodier, veuve de Guillaume Isabelle, il y fit la connaissance de sa future femme, Jeanne Isabelle, belle-fille de son frère Pierre.

Guillaume Isabelle qui a joué un rôle assez marquant aux Trois-Rivières et qui avait obtenu du gouverneur de Québec une concession de terrain, avait été tué, dans un combat, le 19 août 1652. Il laissait deux enfants du sexe féminin, dont l'une, Jeanne Isabelle, née le 2 octobre 1650, épousa en 1667 le dit Jean Le Pelé.

C'est en 1666 que Jean Le Pelé Desmarest-Lamothe acquit la ferme originaire qui a toujours appartenu à ses descendants; il en fit l'acquisition d'un nommé Feuillon à qui le seigneur de Champlain l'avait concédée le 17 mars 1665. Cette terre avait deux arpents de front sur 40 arpents de profondeur, s'étendant

depuis le fleuve St-Laurent jusqu'aux terres du second rang; elle était chargée envers le seigneur d'une rente d'un demi-boisseau de blé, d'un chapon et d'un cens de deux deniers. En 1677, il acquit une autre terre de deux arpents, voisine de la première, chargée d'une rente et d'un cens semblables.

S'étant marié en 1667 avec Jeanne Isabelle, Jean Le Pelé se mit à défricher la terre qu'il avait acquise en 1666; il y bâtit une maison en bois, près du fleuve, et il alla y résider bientôt.

Les officiers faisant le recensement en 1667 le trouvèrent installé sur sa ferme, avec sa femme; il avait alors cinq arpents de terrain en valeur.

Dans ce temps-là, il n'y avait encore aucun prêtre résidant à Champlain. Et six des enfants de Jean Le Pelé furent baptisés aux Trois-Rivières. Le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Champlain a été ouvert le premier octobre 1679. Le baptême des deux derniers enfants de Jean Le Pelé y est porté; celui de Catherine, 27 janvier 1682 et le baptême d'Alexis 26 décembre 1684.

Jean Le Pelé eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Son fils aîné, Antoine, s'établit aux Trois-Rivières où il épousa Barbe Godfroy. Il y fit souche; et sa descendance est connue sous le nom de Desmarais.

C'est le plus jeune de ses fils, Alexis, qui lui succéda comme propriétaire de la ferme originaire. Jean Le Pelé mourut à Champlain le 16 juin 1708.

Alexis Le Pelé Desmarest-Lamothe, né le 26 décembre 1684, épousa, en 1710, Marie Jeanne Bigot. De ce mariage sont nés neuf enfants, sept garçons et deux filles.

Leur descendance est presque légion.

La famille Lamothe acquit une prospérité relativement grande.

Ainsi l'on voit qu'en 1738, Jean-Baptiste Lamothe, fils aîné d'Alexis Lamothe et de M. Jeanne Bigot, possédait quatorze ar-

pents de terre de front sur le fleuve St-Laurent, à l'endroit où est établi aujourd'hui le village de Champlain. Dans ce temps-là, l'église se trouvait beaucoup plus au nord-est ; le site en a été changé plus tard.

Dans les actes d'aveux et de dénombrement, en mars 1738, on constate que le dit Jean-Baptiste Le Pelé Desmarest-Lamothe possédait plus de cent soixante arpents de terre défrichée et labourable, plus trente-deux arpents en prairie. Il occupait une maison en pierre; et il avait écurie, étable, grange, fournil, laiterie et bergerie; il possédait aussi huit arpents de front de terre à bois dans le second rang.

La famille Lamothe rivalisait alors, quant à l'aisance, avec la famille seigneuriale. Cette dernière famille (Pezard de La Touche), par suite de la division de la seigneurie entre divers enfants, n'avait plus la splendeur originaire, bien qu'elle fit encore bonne figure. Plusieurs alliances, par mariages, furent faites entre la famille seigneuriale et la famille Lamothe. Dans ce temps-là, le seigneur de Gentilly résidait également à Champlain, — car la seigneurie de Gentilly ne s'est peuplée que plus tard et avec des colons venant de la rive nord. La famille Lamothe a contracté plusieurs alliances matrimoniales avec la famille Poisson de Gentilly, seigneur de la seigneurie de Gentilly, et aussi avec la famille Beaudoin qui était alliée aux deux familles seigneuriales.

Cette grande prospérité pour la famille Lamothe, vers la troisième génération, diminua beaucoup à la quatrième génération. Plusieurs branches de la famille vendirent leurs fermes et allèrent s'établir dans d'autres endroits. Celui qui possédait la ferme originaire (Joseph Le Pelé Desmarest-Lamothe) perdit sa première femme, Théotiste Beaudoin, en 1800, à l'âge de vingt-six ans; il avait deux enfants issus de ce mariage; il se remaria en 1802 avec une demoiselle Pezard de LaTouche dont il eut plusieurs enfants. Les enfants du premier lit, mineurs, avaient droit à la moitié de la ferme. Il y eût partage; et des difficultés surgirent entre les enfants du premier lit et ceux du second lit. Ce fut une



période de dissension et de pauvreté. Les enfants mineurs du premier lit dont l'un était un garçon nommé Joseph, finirent par être possesseurs de toute la ferme. Et c'est un arrière-petit-fils de Joseph Le Pelé Desmarest-Lamothe qui occupe actuellement la terre paternelle.

L'histoire de cette famille est liée à l'histoire de la paroisse de Champlain et à l'histoire de la famille seigneuriale. Nul doute que, de temps à autre, les jeunes gens de cette famille ont dû suivre leurs seigneurs sur les champs de bataille et participer aux succès et aux revers dont nous parle l'histoire canadienne.

---

### MONSIEUR GUSTAVE LAMOTHE

Ottawa, 24.—M. Gustave Lamothe, de Montréal, vient d'être nommé, par arrêté ministériel, juge de la Cour Supérieure. Il remplacera feu le juge Beaudin, décédé il y a quelques mois.

Il n'y aura qu'une voix pour en féliciter le gouvernement. Le nouveau magistrat commande, par sa science, par la dignité de son caractère, le respect de tous. Le successeur est digne de celui auquel il succède, et c'est l'un des plus grands éloges qu'on puisse faire de lui.

(*Le Devoir*, vendredi 24 septembre 1915.)

## Chapitre XVI

### AU CHAMP DE L'HISTOIRE

SOMMAIRE— LE REGLEMENT DES PAROISSES.—AVEU DE 1733  
POUR LES FIEFS HERTEL, MARSOLET, LAPIERRE.—AVEU DE  
1738.—NOTICES SUR LES NOUVEAUX COLONS.—INVENTAIRE  
DES BIENS DE JACQUES HERTEL.

Par un règlement rédigé à Québec en 1721 et approuvé par le roi en 1722, toutes les localités situées des deux côtés du fleuve furent divisées et groupées en paroisses. Voici les clauses qui concernent notre région :

Batiscan—L'étendue de la paroisse de Saint-François-Xavier, située en la dite seigneurie, sera de deux lieues moins dix arpents que contient le front de cette seigneurie à prendre, du côté d'en bas du fleuve, depuis le fief de Sainte-Marie, en remontant jusqu'au fief de Champlain — ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes—à l'exception des habitants établis dans les profondeurs de la rivière de Batiscan qui ne seront desservis que par voie de mission jusqu'à ce qu'il y en ait un nombre suffisant pour y ériger une paroisse; et à l'effet de laquelle mission, il leur est permis de faire construire une chapelle dans le lieu le plus commode, dans laquelle chapelle le curé de Batiscan sera tenu d'aller dire la messe et faire le catéchisme à leurs enfants de quatre dimanches l'un.

Champlain—L'étendue de la paroisse de la Visitation, située en la dite seigneurie, sera de deux lieues et un quart, savoir une lieue et un quart de front que contient cette seigneurie—à prendre du côté d'en bas du fleuve, depuis le fief de Batiscan, en remontant jusqu'au fief de l'Arbre-à-la-Croix demi-lieue de ront que cont ent le dit fief de l'Arbre-à-la-Croix depuis Cham-

plain—en remontant jusqu'au fief de Marsolet et demi-lieue de front que contient aussi le dit fief de Marsolet depuis l'Arbre-à-la-Croix—en remontant jusqu'au fief du Cap dit de la Madeleine—ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Cap de la Madeleine.—L'étendue de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, située en la dite seigneurie, sera d'une lieue et demie de front que contient cette seigneurie à prendre du côté d'en bas depuis le fief Marsolet, en remontant le long du fleuve jusqu'au premier des chenaux de la rivière des Trois-Rivières—ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes..

Au sud du fleuve, vis-à-vis Batiscan, Champlain et le Cap, il y aura deux paroisses, comme suit :

Saint-Pierre, Gentilly, Cournoyer—Ces trois fiefs qui contiennent six lieues et demie de front au fleuve à prendre du côté d'en bas depuis le fief d'Echaillons en remontant jusqu'au fief Dutort dit Lintot, savoir—le premier, deux lieues de front sur pareille profondeur—le second, deux lieues et demie de front sur trois de profondeur—le troisième, deux lieues de front sur autant de profondeur—étant tous trois fort peu établis, seront desservis par voie de mission, par le curé qui sera établi à Bécancour, jusqu'à ce qu'il y ait lieu de pouvoir y ériger des paroisses—à l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants des dits fiefs de faire construire une chapelle dans le lieu le plus convenable pour la commodité générale et celle du dit curé—dans laquelle chapelle le dit curé sera tenu d'aller leur dire une messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche autant que faire se pourra, et d'y faire le catéchisme aux enfants.

Bécancour—L'étendue de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, située en la dite seigneurie, sera de deux lieues et trois quarts, savoir—un quart de lieue de front que contient le fief Dutort dit Lintot, à prendre du côté d'en bas du fleuve depuis le fief de Cournoyer en remontant jusqu'à Bécancour—et deux lieues et demie de front que contient la seigneurie de Bécancour, depuis Dutort, en remontant jusqu'au fief de Godefroy—ensemble

les profondeurs renfermées dans ces bornes—à l'exception de ce qui est occupé par la mission des Sauvages, et, tant qu'elle y restera, le curé qui sera établi en la dite paroisse prendra trente cordes de bois par an, pour son chauffage, sur le domaine de la dite seigneurie, suivant les offres du sieur de Bécancour, et desservira par voie de mission les fiefs de Cournoyer, Gentilly et Saint-Pierre; et sera tenu d'aller dire la messe dans la chapelle qui sera construite sur l'un de ces trois fiefs, dans le lieu le plus commode, une fois tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, et d'y faire le catéchisme aux enfants.  
*Edits et Ordonnances I, 443, 452, 454.*

1733

FIEF HERTEL.

Voisin adjoignant la ligne de la seigneurie de Champlain est Michel Baudoin, 2-40 arpents, maison, grange, 12 arpents labourables et quatre en prairie.

Au-dessus, remontant au bord du fleuve, est Angélique Poisson, veuve de Jacques Baudoin, 2-40 arpents, avec grange et 12 arpents labourables.

Au-dessus est François Dorvilliers, 4-40 arpents, grange et 40 arpents labourables.

Au-dessus est Martin Montmidy, 3-40 arpents dont 20 labourables.

Au-dessus est Pierre Disy Montplaisir, 1-40 arpents dont trois labourables.

Au-dessus est Ignace Disy, 1-40 arpents, grange et trois arpents labourables.

Au-dessus est le susdit Pierre Disy, 1-40 arpents dont trois labourables.

Au-dessus est le susdit Ignace Dizi, 3-40 arpents, avec maison grange et six arpents labourables.

Au-dessus est Jean-Baptiste Durand, 1 arpent et 1-2-40 arpents dont onze labourables.

Au-dessus est Joseph Proust, 9-40 arpents, avec maison, grange, étable, trente arpents labourables et quatre en prairie.

Au-dessus sont les héritiers de François Bigot, 3-40 arpents dont neuf labourables et cinq en prairie.

Au-dessus est Montmidy, 5-40, arpents dont douze labourables et treize en prairie.

Au-dessus est Joseph Bigot, 3-40 arpents, avec maison, grange neuf arpents labourables et trois en prairie.

#### FIEF MARSOLET

Joignant la ligne de Joseph Bigot sont les héritiers de François Bigot, 3-40 arpents dont 24 labourables.

Au-dessus est Jean-Baptiste Bigot, 3-40 arpents, avec maison grange, douze arpents labourables et trois en prairie.

Au-dessus est Catalogne, le seigneur, avec 3-40 arpents, sans bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est Jean-Baptiste Béchet, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents, dont 3 défrichés.

Au-dessus est Gabriel Béchet, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents, dont 3 arpents sont un peu défrichés.

Au-dessus est Jacques Béchet, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents. Pas de travaux.

Au-dessus est Jacques Bigot, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents dont 1 arpent de bois abattu.

Au-dessus est Jean-Baptiste Bigot, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents. Pas de travaux.

Au-dessus est Nicolas Menantot, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents, avec maison et 1 arpent labourable.

Au-dessus est Alexis Le Pelé, 2 arpents et 3 perches sur 40 arpents. Pas de travaux.

Au-dessus est Pierre Viennet, 4-40 arpents, avec maison, grange et 4 arpents labourables. Ce colon ne nous est pas connu autrement.

Au-dessus est Jean-Baptiste Durand, 1 arpent et 1-2-40 arpents, avec grange et 4 arpents labourables.

#### FIEF LAPIERRE

Joignant la ligne de J.-B.- Durand est ce même J.-B. Durand avec 1 arpent et 1-2 sur 40 arpents dont 3 labourables.

Au-dessus est Jean-Baptiste Dupont, 2-40 arpents avec grange et 3 arpents labourables.

Au-dessus est Thomas Pinot, 7-40 arpents, avec cabane et 1 arpent labourable.

Au-dessus est Louis Chefdevergne, 3-40 arpents, dont 2 labourables.

Au-dessus est François Garaud, 3-40 arpents. Pas de travaux.

Au-dessus est Jean Toupin, 20 arpents et 4 perches sur 40 arpents un peu de terre labourable.

Le voisin au-dessus est Pierre Lavigne, dans la seigneurie du Cap de la Madeleine.

Cette énumération donne onze nouveaux habitants depuis 1709 savoir :

*Lapierre*: Louise Larose-Chefdevergne, François Gareau  
Thomas Pinot, Jean Toupin.

*Marsolet*: Nicolas Menantot, Pierre Viennet, les trois Béchet.

*Hertel*: Martin Montmidy deux terres.

AVEU DE 1738.

Le 4 mars 1738, en procédant à la confection du papier terrier en notre hôtel de Québec, pardevant nous Gilles Hocquart, chevalier, etc. est comparu maître Christophe Hilarion Du Laurent, notaire royal en la prévosté de cette ville, au nom et comme fondé de pouvoir sous seing privé, du 26 février dernier, de dame Marie-Josephte Chorel, veuve de feu Etienne Pezard, écuyer, sieur de la Touche, seigneur de Champlain, le dit défunt fils aîné et héritier de défunt Etienne Pezard, premier du nom, écuyer, sieur de la Touche, et de Marie-Madeleine Mullois sa femme, tant en son nom comme avec le dit défunt et, en cette qualité propriétaire pour moitié en la moitié de moitié du fief de Champlain, ci-après expliqué, que, comme mère et tutrice naturelle, et stipulant pour Joseph Pezard de la Touche, écuyer, sieur de Champlain, fils aîné, âgé de trente et un ans, habile à se dire héritier direct du dit défunt son père et au dit nom propriétaire pour moitié en l'autre moitié de moitié du dit fief; et pour Antoine Pezard, âgé de vingt-huit ans, Etienne Pezard de Mullois âgé de vingt-cinq ans, Pierre Pezard de la Borde âgé de vingt-trois ans, Léon Pezard âgé de quinze ans et Marie-Josephte Pezard fille âgée de dix-sept ans, chacun des dits Antoine, Etienne, Pierre, Léon, et Marie-Josephte Pezard aussi habiles à se dire héritiers du dit défunt leur père et, au dit nom, propriétaires chacun pour un cinquième en l'autre moitié de moitié du dit fief et encore faisant pour dame Madeleine Pezard, âgée de soixante-douze ans, veuve de feu Joseph Desjordis, écuyer, sieur de Cabanac, vivant major de la place des Trois-Rivières, et demoiselle Marie Pezard de la Borde âgée de soixante-dix ans, les dites Madeleine et Marie Pezard étant présentement

en l'ancienne France, filles et héritières conjointement avec le dit défunt Etienne Pezard premier du nom et de Marie-Madeleine Mulois sa femme et au dit nom propriétaire chacun pour moitié en l'autre moitié au total du dit fief lequel dit sieur (Du Laurent) comparait au dit nom et a avoué et déclaré que la dite dame Chorel veuve Champlain es dits noms, tient de Sa Majesté le fief et seigneurie de Champlain situé dans sa totalité, tant pour la portion d'icelui originairement seule concédée, que pour la continuation du même fief aussi depuis concédée, sur le bord du fleuve St-Laurent, au nord d'icelui, dans le gouvernement des Trois-Rivières, et consistant en une lieue et demie de front depuis la rivière Champlain en montant vers les dites Trois-Rivières, sur quatre lieues de profondeur, tenant d'un bout, par devant, au bord du dit fleuve Saint-Laurent; d'autre, par derrière, aux terres non concédées; d'un côté, au nord-est, au fief de Batiscan appartenant aux révérends pères Jésuites du collège de cette ville; et d'autre côté, au sud-ouest, en partie au fief du Cap de la Madeleine aussi appartenant aux dits RR. PP. Jésuites, et en partie à l'arrière-fief du sieur Hertel dépendant de la seigneurie du Cap de la Madeleine, avec droit de haute, moyenne et basse justice et à la charge de la foi et hommage à rendre et porter au roi, au château Saint-Louis de Québec, duquel le dit fief relève, aux droits et redevances accoutumés suivant la Coutume de Paris et autres charges, clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foi et hommage que le dit sieur comparant au dit nom en a rendu à Sa Majesté, entre nos mains, le premier de ce mois.

Sur lequel fief en entier et possédé par indivis, sont deux domaines savoir: Le premier appartenant à la dite dame veuve Champlain et les dits enfants, de cinq arpents de front sur une lieue de profondeur, joignant au nord-est au dit fief de Batiscan, sur lequel premier domaine il y a une maison en bois de pièces sur pièces, d'un étage, de trente-cinq pieds de long sur vingt-cinq de large, couverte en planches; une grange, aussi en bois de pièces sur pièces, de cinquante pieds de long sur trente de large, cou-



verte en paille; cent quarante arpents de terre labourables et environ seize arpents de prairie.

Le second domaine, aussi de cinq arpents de front sur la même profondeur, appartenant à la dite dame veuve de Cabanae, sur lequel dit second domaine est un moulin à vent faisant farine, construit en pierre, moulange du pays, contenant quinze pieds de dedans en dedans, une maison pour le meunier, en bois de pièces, de vingt-quatre pieds en carré et un étage, couverte en planches une grange de pieux en terre de cinquante pieds de long sur vingt-cinq de large couverte en paille et vingt-neuf arpents de terre labourable.

Dans la mouvance et censive du dit fief de Champlain sont les habitations suivantes, possédées par les ci-après nommés, à commencer du nord-est du dit fief en remontant au sud-ouest d'icelui, savoir:

Le premier domaine ci-dessus déclaré, icelui joignant au nord-est la ligne de séparation du dit fief d'avec celui de Batiscan.

Au-dessus sont les héritiers Auré qui possèdent trois arpents de front sur quarante de profondeur, chargés d'un demi-chapon et un quart de boisseau de blé de froment de rente par chaque arpent de front et trois deniers de cens pour le tout, lequel a maison, grange, étable et écurie et quatre-vingt-dix arpents de terre labourable.

Au-dessus est Pierre Cayat qui possède trois arpents de front sur quarante de profondeur, chargés des mêmes cens et rentes que les héritiers Auré—et a maison en pierre, grange écurie et quatre-vingt-dix arpents de terre labourable.

Au-dessus est Charles Dutaut qui possède deux arpents de front sur quarante de profondeur, chargé d'un chapon, et un demi boisseau de blé de rente pour l'entière concession, et trois deniers aussi de rentes pour le tout, avec maison, grange, étable, écurie, fournil et soixante arpents de terre labourable.

Au-dessus est Joseph Turcot, qui possède deux arpents sur

la dite profondeur, chargé des mêmes cens et rentes que le dit Dutaut—avec maison, grange, étable, écurie fournil et soixante arpents labourables.

Au-dessus sont les héritiers de François Dontigny, qui possèdent deux arpents sur quarante, chargés des mêmes cens et rentes —avec maison, grange, étable, écurie, fournil et soixante arpents de terre labourable.

Au-dessus est une terre d'un arpent et demi sur quarante à la dite dame Chorel veuve Champlain, comme héritière de défunt François Chorel veuve de Saint-Romain, son père, sur laquelle terre est une maison en bois de pièces sur pièces de trente-cinq pieds sur vingt-deux, à un étage couverte en planches et bardeau, une grange, une étable et une écurie, le tout joignant ensemble, construit en bois de pièces sur pièces et contenant quatre-vingts pieds de long sur trente de large, couverte de paille, et quarante-cinq arpents de terre labourable.

Au-dessus est le sieur François Chorel Dorvillier qui possède deux arpents et demi sur quarante, chargé d'un demi boisseau et un huitième de boisseau de blé de froment et un chapon et demi, le tout de rente avec trois deniers de cens pour toute la dite concession où il y a soixante-dix arpents de terre labourable, sans aucun bâtiment.

Au-dessus sont les héritiers d'Ignace Dizey de Montplaisir, qui possèdent deux arpents sur quarante, chargés d'un demi boisseau de blé froment et un chapon, le tout de rente, et trois deniers de cens pour toute la dite concession où il y a maison, grange, étable, écurie, fournil et cinquante-cinq arpents de terre labourable.

Au-dessus est le dit sieur François Chorel Dorvillier, qui possède deux arpents sur quarante, chargé des mêmes cens et rentes que les héritiers Montplaisir avec maison en colombage, grange, étable, écurie et cinquante-cinq arpents de terre labourable.

Au-dessus est le second domaine appartenant à la dite dame

de Cabanac ci-devant déclaré. Sur ce domaine est un terrain d'un arpent sur cinq sur lequel sont construits, 1o l'église paroissiale du dit fief, en pierre, soixante pieds sur trente-cinq, couverte en bardeau, 2o le presbytère en pierre, un étage, quarante pieds sur vingt-cinq, couvert en bardeau, 3o une écurie en pieux debout quinze pieds en carré couverte en paille, à l'usage du curé, 4o une maison en pierre, un étage, quarante pieds sur vingt-cinq couverte en planches et bardeau, servant pour la mission des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et à leurs pensionnaires. Le dit terrain non chargé d'amende, cens ni rente.

Au-dessus et joignant le dit second domaine, est Michel Alexandre Raux, qui possède deux arpents sur quarante, chargé d'un demi boisseau de blé froment et un chapon, le tout de rente, et trois deniers de cens pour toute la concession avec maison, grange, étable, écurie et quarante arpents de terre labourable.

Au-dessus sont les héritiers du sieur Dizy qui possèdent 2-40 arpents, chargés des mêmes cens et rentes que le dit Raux avec maison, grange, étable, écurie et quarante-cinq arpents de terre labourable.

Au-dessus sont les héritiers de François Neveu 4 x 40 arpents, chargés d'un boisseau de blé et deux chapons, le tout de rente, et trois deniers de cens pour toute la concession avec maison, grange, étable, écurie, fournil, bergerie et quatre-vingt-dix arpents de terre labourable.

Au-dessus est Charles Dizy, 1 arpent et 1-2 sur 40 arpents, chargés de trois quarts de boisseau de blé froment et un chapon de rente pour le tout et de trois deniers de cens aussi pour le tout, une maison, vingt-cinq arpents de terre labourable et trois arpents de prairie.

Au-dessus est Marie Artaut, veuve Michel Desrosiers dit Desilets, 2 arpents 1-2 sur 40 chargés d'un demi boisseau de blé froment et un chapon et un quart de chapon, le tout de rente, et trois deniers de cens pour toute la concession avec maison, grange

et étable, et trente-cinq arpents de terre labourable et quatre arpents de prairie.

Au-dessus est René Baudoin, 2 x 40 chargé d'un demi boisseau de blé froment et un chapon de rente pour le tout, avec trois deniers de cens aussi pour le tout; il y a maison, grange, étable, écurie et trente arpents labourable.

Au-dessus est Alexis Morinville, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rentes que Baudoin avec maison, grange, étable, écurie et vingt-huit arpents de terre labourable.

Au-dessus est Joseph Lafontaine, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rentes avec maison, grange, étable et vingt-cinq arpents labourables, plus huit arpents de prairie.

Au-dessus est Dominique Dubord, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente, vingt arpents de terre labourable et dix arpents de prairie, sans aucun bâtiment, étant lui-même établi sur sa terre au petit village ci-après mentionné.

Au-dessus est Joseph Gentilly, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente avec maison, grange, étable, écurie et vingt-cinq arpents de prairie.

Au-dessus est la veuve Jean-Baptiste Desilets, 3 x 40 arpents, chargés de trois quarts de boisseau de blé et d'un chapon et demi de rente, avec trois deniers, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil et trente-cinq arpents de terre labourable, en plus six arpents de prairie.

Au-dessus est Joseph Pepin, 3 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rentes avec maison, grange, étable, écurie, fournil et trente-cinq arpents de terre labourable, en plus douze arpents de prairie.

Au-dessus sont les héritiers d'Ignace Dizi de Montplaisir, 3 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente avec une grange et trente-six arpents de terre labourable.

Au-dessus est Médard Carpentier, 2 x 40 arpents, chargés d'un demi boisseau de blé et un chapon de rente pour le tout, aussi trois deniers de cens avec maison, grange, étable, écurie et vingt-quatre arpents de terre labourable, en plus dix arpents de prairie.

Au-dessus est Etienne Carpentier, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente que le dit Médard son frère, avec maison, grange, étable et écurie, vingt-quatre arpents de terre labourable et douze arpents de prairie.

Au-dessus est Pierre Dizy, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rentes avec maison, grange, étable, écurie, vingt-cinq arpents labourables et huit en prairie.

Au-dessus sont Médard et Etienne Carpentier, frères, qui ont en commun 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente sans aucun bâtiment, étant établis eux-mêmes sur leurs terres déjà mentionnées—il y a vingt arpents de terre labourable.

Au-dessus est Baptiste Le Pelé dit La Mothe, 9 x 40 arpents, chargés de deux minots et un quart de minot de blé froment et quatre chapons et demi de rente, avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession il y a une maison en pierre, grange, étable, écurie, fournil, laiterie, bergerie, cent vingt arpents labourables et vingt en prairie.

Au-dessus est une terre de 3 x 40 arpents possédée par l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale, chargée en total de trois quarts de boisseaux de blé et un chapon et demi de rente, avec trois deniers de cens pour toute la dite concession, sur laquelle il y a trente-cinq arpents de terre labourable sans aucun bâtiment.

Au-dessus est le susdit Baptiste Le Pelé dit La Mothe, 1 x 40 arpent, chargé d'un quart de boisseau de blé et un demi chapon de rente avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a onze arpents de terre labourable mais aucun bâtiment.

Au-dessus est Jean-Baptiste Content, 4 x 40 arpents, chargés d'un boisseau de blé froment et deux chapons de rente avec trois

deniers de cens le tout pour l'entière concession—il y a deux arpents labourables, douze arpents en prairie et pas de bâtiment.

Au-dessus est encore le dit Jean-Baptiste Le Pelé dit La Mothe 4 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente que le dit Content—il y a maison, grange, étable, écurie, trente-deux arpents de terre labourable et douze arpents de prairie.

Au-dessus sont les dits Médard et Etienne Carpentier, frères, qui ont en commun 2 x 40 arpents, chargés d'un demi boisseau de blé froment et un chapon de rente, avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison et seize arpents labourables, plus six arpents en prairie.

Au-dessus est Jean Durand, 2 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente que les dits Carpentier—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil, bergerie et vingt arpents labourables, plus sept arpents de prairie.

Au-dessus est René Durand dit Desmarchais, 4 x 40 arpents, chargés d'un boisseau de blé froment et deux chapons de rente, avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil, bergerie et trente-cinq arpents labourables, plus huit arpents de prairie.

Au-dessus est le sieur de Montmidy, 3 x 40 arpents, chargés de trois quarts de boisseau de blé froment et un chapon et demi de rente avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession avec maison, grange, étable, écurie et trente-six arpents labourables, plus sept arpents de prairie.

Au-dessus sont François Durand dit Aubert et Alexis Durand dit Chartier, frères, qui possèdent 9 x 40 arpents, chargés de deux boisseaux et un quart de blé froment et quatre chapons et demi, le tout de rente avec trois deniers de cens pour toute la concession—il y a deux maisons, une grange, une écurie, une étable, fournil et bergerie et quatre-vingts arpents labourables, de plus huit de prairie.

Au-dessus est Joseph Beaudoin qui possède, joignant au sud-ouest la ligne de séparation du dit fief avec celui du Cap de la Madeleine, 4 x 40 arpents, chargés d'un boisseau de blé froment et deux chapons de rente, avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil et trente-deux arpents labourables.

Au bout des profondeurs des terres du premier rang ci-dessus, est un premier rang d'habitations appelé le Petit Village de la Borde, possédées par les ci-après nommés à commencer au nord-est en remontant au sud-ouest, savoir:

Jean-Baptiste Dubois qui possède joignant au nord-est à environ vingt-six arpents de terre de front encore non concédées qui joignent au premier domaine, quarante arpents de terre en superficie, chargés d'un minot de blé froment et un chapon de rente avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable et vingt arpents de terre labourables, en plus cinq arpents en prairie.

Au-dessus est François Beaufort, 40 arpents en superficie chargés de même que la terre de Dubois—il y a maison, grange, étable, écurie et vingt-cinq arpents labourables, avec trois arpents de prairie.

Au-dessus est Joseph Toutant, 80 arpents en superficie, chargés de deux minots de blé froment et deux chapons de rente, avec trois deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil, laiterie, bergerie et soixante arpents labourables, en plus dix arpents de prairie.

Au-dessus est Jean Baptiste Raux, 12 x 40 arpents, chargés de trois minots de blé froment et quatre chapons de rente, à part huit deniers de cens le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil, laiterie, bergerie et quatre-vingt-dix arpents labourables, en sus vingt arpents de prairie.

Au-dessus est François Dontigny, qui possède cent vingt arpents en superficie, chargés de trois minots de blé et trois

chapons de rente, avec neuf deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, laiterie, fournil, bergerie et quatre-vingt-dix arpents labourables, en plus douze arpents de prairie.

Au-dessus est Pierre Dubord dit Lafontaine qui possède soixante arpents en surperficie, chargés de trois minots de blé froment et trois chapons de rente, plus six deniers de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, écurie, fournil, bergerie et quarante arpents labourables, avec dix arpents de prairie.

Au-dessus est Dominique Dubord, dernier habitant du village de la Borde, lequel possède soixante arpents en superficie, chargés de même que Pierre Dubord son frère—il y a maison, grange, étable, écurie et quarante-cinq arpents labourables, avec six arpents de prairie.

Au-dessus et ensuite du village de la Borde sont ceux-ci : Pierre et Dominique Dubord qui possèdent en commun quatre sur quarante arpents, chargés de deux minots de blé froment de rente et un sol marqué de cens pour le tout—ni bâtiment, ni défrichement.

Au-dessus est le dit Joseph Pepin nommé au premier rang, lequel possède 4 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente que Pierre et Dominique Dubord et n'a aucun bâtiment ni défrichement.

Au-dessus sont les héritiers de François Neveu nommé au premier rang, 3 x 40 arpents, chargés d'un minot et demi de blé froment de rente et un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—il y a environ deux arpents de bois abattu mais ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est la dite Marie Artaut veuve Desrosiers dit Desilets, 4 x 40 chargés de deux minots de blé froment de rente et un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—aucun bâtiment ni défrichement.



Au-dessus sont les dits Médard et Etienne Carpentier, frères, qui possèdent en commun 4 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rente que la dite Artault—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est le dit Baptiste Content, 2 x 40 arpents, chargés d'un minot de blé froment de rente et un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus sont deux arpents de terre de front non concédés.

Au-dessus est encore Baptiste Content, 2 x 40 arpents, chargés d'un minot de blé froment de rente et un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est le dit Baptiste Le Pelé dit La Mothe, 4 x 40 arpents, chargés de deux minots de blé froment de rente et un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus sont dix-sept arpents de terre de front non encore concédés.

Au-dessus est le dit René Durand, 2 x 40 arpents, chargés de vingt sous en argent par chaque arpent de front et de trois deniers de cens pour le tout—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est le dit Jean Durand qui possède joignant au sud-ouest la ligne de séparation du dit fief d'avec celui du Cap de la Madeleine, 2 x 40 arpents, chargés de vingt sous pour chaque arpent de front et d'un sol marqué de cens pour le tout—ni bâtiment ni défrichement.

Au bout des profondeurs des terres du petit village de la Borde sont les ci-après nommés, à commencer au nord-est et remontant au sud-ouest, savoir:

Le dit François Dontigny, 4 x 40 arpents joignant au nord-est à environ quatre arpents de terre de front encore non concédés et qui joignent, aussi au nord-est, le premier domaine—la dite terre chargée d'un demi minot de blé froment de rente pour chaque

arpent de front et un sol marqué de cens pour le tout—aucun bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est Pierre Lafontaine, 4 x 40 arpents, chargés de deux minots de blé froment de rente et d'un sol marqué de cens pour l'entière concession—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est le dit Michel Alexandre Raux, 3 x 40 arpents, chargés d'un minot et demi de blé froment de rente et d'un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—ni bâtiment ni défrichement.

Au-dessus est le dit Dominique Dubord, 4 x 40 arpents, joignant au sud-ouest du bout de la profondeur de sa terre au petit village de la Borde et partie aux terres non concédées—sa dite terre chargée de deux minots de blé froment de rente et un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—ni bâtiment ni défrichement.

Au bout des dernières terres ci-dessus est une petite rivière portant canot, appelée la rivière Champlain, laquelle va tomber dans le fleuve et traverse le dit fief en cet endroit et sur laquelle rivière sont les dénommés ci-après à commencer au nord-est et remontant au sud-ouest, savoir:

Dominique Dubord qui possède sur la rivière onze arpents de terre de front sur quarante de profondeur, joignant au nord-est la ligne de séparation du fief d'avec celui de Batiscan, chargés de deux minots de blé froment et cinq chapons, le tout de rente avec un sol marqué de cens, pour l'entière concession—il y a maison, grange, vingt arpents de terre labourable et huit en prairie.

Au-dessus est Baptiste Hayot qui possède neuf arpents sur quarante, chargés d'un minot de blé froment et trois chapons de rente, avec un sol marqué de cens, le tout pour l'entière concession—il y a maison, grange, étable, vingt-cinq arpents labourables et trois en prairie.

Au-dessus est le dit Pierre Dubord, 3 x 40 arpents, chargés

d'un demi minot de blé froment et deux chapons de rente, avec un sol marqué de cens pour toute la concession—il y a grange, douze arpents de terre labourables et deux en prairie.

Au-dessus est Joseph Disy, 3 x 40 arpents, chargés des mêmes cens et rentes que Pierre Dubord—il y a une grange, sept arpents labourables et un arpent en prairie.

Au dessus est le dit Michel-Alexandre Raux, 6 x 40 arpents, chargés d'un minot de blé froment et trois chapons de rente, avec un sol marqué de cens, pour toute la concession—il y a maison, grange, et douze arpents labourables.

Au-dessus est le sieur Antoine Pezard, qui possède en censive dans le dit fief six arpents de terre sur quarante de profondeur, chargés seulement d'un sol marqué pour la dite concession—il y a une grange, quinze arpents labourables et cinq en prairie.

Au-dessus est Pierre Dubois, 6 x 40 arpents, chargés d'un minot de blé froment et trois chapons de rente, avec un sol marqué de cens pour le tout —il y a grange et deux arpents labourables.

Au-dessus est le dit Dominique Dubord, 6 x 40 arpents, chargés de quinze sols pour chaque arpent de front et un sol marqué de cens pour toute la concession—il y a un arpent ou environ de terre labourable sans aucun bâtiment.

Le surplus du fief est encore non concédé.

Signé: Hocquart Du Laurent.

Dans cette liste les noms des nouveaux habitants sont en petit nombre: Jean Baptiste et Pierre Dubois, Jean-Baptiste Hayot, et Joseph Poisson dit Gentilly.

NOUVEAUX COLONS ARRIVÉS A CHAMPLAIN DEPUIS  
1681 JUSQU'EN 1738.

Louis-René Bécard, ou Bériade ou Béchet, du diocèse de Limoges, se maria en 1691, à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans.

Son frère Ives se maria et vécut à Saint-Etienne de Beaumont. Son fils Gabriel, né en 1698, épousa vers 1720, Jeanne Chefdevergne et demeura à Bécancour où il éleva dix enfants. Il fut inhumé à Nicolet en 1776. Un autre fils d'Ives, appelé Jean-Baptiste, épousa, vers 1745, Marie-Jeanne Laroche et fut habitant de Nicolet où il eut plusieurs enfants.

Jacques, fils de Louis-René ci-dessus né en 1699, se maria en 1743 à Madeleine Leroux, à St-Michel de Bellechasse et y vécut par la suite.

Donc, en 1733, les trois Bechet du fief Marsolet, étaient: Gabriel, marié à une Larose-Chefdevergne; son frère Jean-Baptiste encore célibataire et Jacques leur cousin, célibataire aussi.

François Poisson, seigneur de Gentilly, fut inhumé à Champlain en 1708. Son fils François, né en 1692 lui succéda comme seigneur et fut inhumé à Champlain en 1729, laissant son titre et ses droits à son fils François.

Un fils du premier François était simple cultivateur. Il se nommait Joseph Poisson dit Gentilly, baptisé à Champlain, en 1705 et marié à Catherine Baudoin en 1727. C'est lui qui possède la terre appelée Gentilly à Champlain en 1738.

Jean Dubois, maçon, né vers 1659 dans la Marche, diocèse de Limoges épousa en 1693, à Champlain, Jeanne Raux. Leurs fils, Pierre et Jean-Baptiste, sont cultivateurs à Champlain en 1738.

Jean-Baptiste Hayot qui est habitant de Champlain en 1738 avait épousé Josephthe Limousin dit Beaufort. Il alla plus tard demeurer à L'île Dupas.

Martin Rémy, sieur de Montmédy, de Saint-Amand de Chauvansy diocèse de Reims en Champagne, enseigne dans les troupes du Canada, se maria, à Champlain, le 28 février 1724, avec Angéline, fille de François Poisson, seigneur de Gentilly. Elle était née en 1688 et veuve de Jacques Beaudoin. Un fils naquit de cette union, Joseph-Marie, en 1726, et une fille, Marie-Anne, en 1730. Celle-ci épousa, à Champlain, le 5 août 1754, Léon, fils d'Etienne Pezard et de Marie-Joseph Chotel. Le sieur de Montmédy vivait encore à cette date. La destinée de son fils Joseph-Marie nous est inconnue. Sur le fief Hertel, en 1733, deux terres appartiennent à Montmédy.

Nicolas Menanteau, né en 1649, à Notre-Dame d'Olonne de Luçon, épousa à Québec en 1677 Jeanne Joussetot d'une famille de la Rochelle, et ce ménage s'établit à l'île d'Orléans. Leur fils Nicolas, né en 1682, épousa en 1707 Marguerite Bonneau, puis, l'année suivante, Marie-Jeanne Garant et vécut à Boucherville où il mourut vers 1730. Le Nicolas Menanteau qui était sur le fief Marsolet en 1733 paraît être son fils.

Louis Larose dit Chefdevergne, habitant de Bécancour, était marié avec Marie Dupont. En 1695 ils firent baptiser une fille à Champlain. En 1700, 1708 ils demeurent à Bécancour. En 1733, sur le fief Lapierre, paroisse de Champlain, une terre appartient à Louis Chefdevergne.

François Gareau, né à Boucherville en 1686, marié en 1711 à Marguerite Martimbaut, puis en 1723 à Bécancour avec Marguerite, fille de Louise Larose Chefdevergne, avait une terre au fief Lapierre de la paroisse de Champlain en 1733. En 1737 il fait baptiser un enfant à Bécancour, deux autres au Cap en 1739 et 1742, puis on voit son acte de sépulture au Cap en 1761.

Thomas Pinot né aux Trois-Rivières en 1671 s'y maria, avec Marguerite, fille de François-Noël Vanasse et de Jeanne Fournier. Une terre du fief Lapierre porte son nom en 1733. Il a vécu aux Trois-Rivières, Champlain, la Baie-du-Febvre et il mourut en 1748 à la Pointe-du-Lac. Sa seconde femme, Marie-

Renée Desry, qu'il avait épousée aux Grondines en 1719, décéda aux Trois-Rivières la même année que lui.

Jean-Baptiste Toupin, né en 1690 à la Pointe-aux-Trembles de Québec et ses cousins, Jean et Jean-Baptiste se sont mariés à Champlain en 1715, 1719, 1729 avec des Turcot, Caron, Montplaisir et deux sur les trois se sont établis à Champlain, c'est ce qui explique le nom de Jean Toupin sur la liste du fief Lapierre en 1733.

Au recensement de Champlain en 1681 il y a chez Antoine Dersosiers François Labernarde 32 ans.

*Le Bulletin des Recherches* avril 1909 page 115, dit: François La Bernarde surnommé Laprairie, maître d'école à Champlain en 1682.

Raymond Courier dit Bourdelais, sergent dans la compagnie de Cabanac, était à Champlain en 1700. Le 1er juin 1702 il épousa Barbe Dumont veuve de François Breton et tous deux furent inhumés à Champlain en 1722. Leurs fils, Joseph et Laurent vécurent à Repentigny.

#### INVENTAIRE DES BIENS DE JACQUES HERTEL

A la mort de Jacques Hertel, en 1651, on fit l'inventaire de ses biens. Il y avait: "Une petite cassette de bois fermant à crochets, dans laquelle a été trouvé une concession de messieurs de la Compagnie de deux cents arpents de terre en date du seize décembre mil six cent trente-trois dont on n'est en possession que de cinquante arpents. Une autre concession aussi de messieurs de la Compagnie, accordée à François Hertel, fils et héritier du dit défunt, de une demi-lieue de terre, du côté du sud, seize avril mil six cent trente-sept (1) dont on n'a pas encore pris possession. Une autre concession de monsieur l'abbé de Sainte-

---

(1) François ne vint au monde qu'en juillet 1642.

Marie-Madeleine, d'une demi-lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurent, au lieu appelé l'Arbre-à-la-Croix, (1) en date du 5 avril mil six cent quarante-quatre, dans laquelle concession il y a (2) une petite maison qui avait coûté soixante écus la charpente seule, il y avait six ou sept arpents de bois abattu; le tout abandonné dès l'année 1647 par crainte des Iroquois. Une copie de l'inventaire des biens de feu Marguerie, en date du six juin mil six cent quarante-huit.

“Un acte signé Charles Huault de Montmagny, ci-devant gouverneur, en date du dix août mil six cent trente-six de la mise en possession de cinquante arpents de terre environ. Un autre acte de possession de quatorze arpents de terre signé Charles Huault de Montmagny en date du quinzième septembre mil six cent quarante-quatre. Une copie du bail fait à Antoine Desrosiers par Jean Mignault (3) des terres à lui appartenant à cause de sa femme, aux Trois-Rivières où il consent que le défunt sieur Hertel en jouisse, en date du douze octobre mil six cent quarante-neuf. Un arrêt ou rescrit donné au profit de Louise Cloutier par M. d'Ailleboust, en date du vingt-neuvième jour de mai mil six cent cinquante et un. Une obligation de Guillaume Huboust (4) de soixante et seize livres sous seing privé en date du vingt-quatre septembre mil six cent trente-huit. Un billet de magasin signé Duplessis (5) comme quoi le dit défunt a mis en garde au dit magasin quarante-deux castors d'hiver et deux robes de cinq castors pièce, daté du quinzième de juillet mil six cent cinquante et un. Un petit mémoire de compte, non signé, fait entre le sieur Tardif et le dit défunt qui demeure reliquataire au dit sieur Tardif (6) de la somme de trente six livres six sous, six deniers.

---

(1) Appelé ainsi en 1651.

(2) Ces mots: “au lieu appelé l'Arbre-à-la-Croix” sont d'une écriture différente de celle de l'inventaire.

(3) Peut-être Jean Mignot dit Chatillon qui, en 1648, avait épousé Louise Cloutier veuve de François Marguerie.

(4) Habitant de Québec.

(5) Nicolas Gatineau dit Duplessis commis du magasin des Cent-Associés et commis du greffe au tabellionage des Trois-Rivières..

(6) Beau-frère de Jean Nicolet et de François Marguerie. Commis général sap Cent-Associés.

“Un acquit de compte signé Juchereau, de deux cents livres, en date du onzième octobre mil six cent quarante-sept. Un mémoire, non signé d'un coffre qui a été envoyé avec les hardes, qui est sans date.”

“Il est dû par Duplessis à madame Hertel la somme de 531 livres 2 sols. Sur quoi il a payé à Mathurin Gouin 9 ls, 5 s., à Robert Drouin, 17 ll. 8 ss., à Pierre Guillet 56 ls 13 s. à Nicolas Boutrel (1) 14 ls, à mademoiselle Godefroy (2) 6 ls, 2 s., à Deslauriers 32 ls, à Jean Holand (3) 13 ls plus, pour les adjudications 26 ls, 11 s.

“Reste à payer de la dite somme de 531 ls 2 s., trois cent cinquante-cinq livres treize sous, que j'ai mise sur le compte de madame Hertel.”

Cet inventaire est fait par Nicolas Duplessis Gatineau qui se qualifie de greffier et notaire. Belle écriture.

Etaient témoins: Jacques Hertel comme le plus proche parent, et Michel Le Neuf du Hérisson.

Ont acheté à l'encan des effets de Hertel:

Mathurin Girault, Paul Langlois, Elie Bourbeau, Pepin, Dupuy, Pierre Lefebvre, Mathurin Guillet, Guillaume Isabel, Deslauriers, Jacques L'Oiseau dit Grandinière, Jean Véron de Grandmesnil, Robert Drouin, Cailleteau, Marie Fortin veuve Labat, Bertrand Fafard dit Laframboise, François Fafard, Pierre Guillet, Jean Halard, Sans-Soucy, Nicolas Poutrel, Elie Grimard, madame Godefroy, Daniel Carteron, Hilaire Drouet, Gaillarbois, St-Quentin.

Après l'acte de vente, vient ce qui suit, d'une autre écriture que celle de Gatineau.

---

(1) Pouterel.  
(2) Madame Jean Godefroy  
(3) Jean Halard



“Ce jeudi sixième de juin de l'année mil cent cinquante-deux au fort des Trois-Rivières, est comparue par devant moi, notaire et témoin soussigné (1) Marie Marguerie, veuve de Jacques Hertel, à présent femme de Quentin Mo al sieur de Saint-Quentin, laquelle en présence de Jacques Hertel, a déclaré que, faisant procéder à la confection de l'inventaire des biens de la succession du dit défunt, desquels elle en a acquitté une portion et desquelles dettes suit l'état et le nom :

“Etait due par le dit défunt la somme de cinq cent soixante et seize livres cinq sols, à Messieurs de la compagnie de la Nouvelle France.

“Au magasin de Québec la somme de quatre cent quarante-neuf livres.

“A Guillet, charpentier et menuisier, soixante et quatre livres, faisant le parfait paiement du marché du bâtiment de la maison du dit feu Hertel.

“A Mathurin Guillet cinquante-cinq livres pour bois équarri.

“A François Gouin trente-deux livres pour quatre minots de blé.

“A Gilles Trottier trente-six livres pour la couverture de la maison.

“A Mathurin Giraud vingt-trois livres neuf sols pour clous à bardeaux.

“Aux Révérends Pères Jésuites quarante-huit livres pour trois milliers de briques.

“A Robert Drouin, quatre-vingts livres pour de la brique.

“Au sieur Couture, (2) vingt livres pour plusieurs articles fournis au dit défunt.

---

(1) Il ne signe pas cette pièce. On voit plus loin que c'est Jacques Gourdau, sieur de Beauhieu.

(2) Ce doit être Guillaume Couture de Lévis.

“Au sieur Bissot, (1) douze livres pour divers articles.

“Aux Révérendes Mères Ursulines, seize livres pour deux minots de blé.

“A Jean Sauvaget, trois livres, deux sols.

“Au sieur Tardif, trente-six livres six sols six deniers pour lard et huile.

“A monsieur de la Potterie, trois livres pour bière, pierre et chandelles.

“Il est dû au magasin des Trois-Rivières, la somme de vingt livres pour cent livres de farine.

“A monsieur Menil, (2) quatre-vingt-six livres douze sous pour la pension de François Hertel fils du dit défunt.

“Au sieur de Châtillon (3) trois cents livres suivant le jugement de monsieur d'Ailleboust.

“A Georges Codora (4) dit le Breton pour gages trente-cinq livres dix-sept sous.

“A François Vator pour gages deux cent onze livres dix-sept sous quatre deniers.

“A Sébastien Dodier, six vingt-sept livres pour la maison de l'Arbre-à-la-Croix.

“Au sieur de Grandmesnil, soixante livres pour le prix d'un bœuf.

“Au sieur de Godefroy dix-huit livres.

---

(1) François Bissot sieur de Larivière de Québec.

(2) Peut-être Jean Véron de Grandmesnil.

(3) Jean Mignot dit Chatillon.

(4) Cadoret de Québec.

“A Jean Laguetteau (1) pour des... à faire des planches.

“A Noël de Launay dit La Launay soixante-six livres pour journées et pour....

“A Pierre Proust dix livres ayant répondu de Jean Langlois lors son domestique.

“A Lamarche (2) cinq livres pour ferrures à une chaîne.

“A Jean Mocuard (?) sept livres pour sciage de planches.

“A Jean Poisson armurier, pour avoir fourni des serrures à la maison du dit défunt, quarante et une livres.

“A Jean Hollard, maître armurier, pour du petun.

“A Matty Belhomme deux cent soixante et deux livres pour gages.

“A monsieur Bourdon deux cent soixante et cinq livres dix sous six deniers pour la part de paiement de marchandises qu'il a apportées de France, l'année mil six cent cinquante et un. (3)

“Il est dû par le magasin des Trois-Rivières au dit Jacques Hertel la somme de sept cent quatre-vingt-sept livres; plus trois cent onze livres, quinze sous six deniers en castor; plus il est dû par monsieur Marsolet cent soixante et six livres; plus, il est dû par le Picquard (4) de Québec six livres; par le sieur Lessard (5) vingt-trois livres; par le sieur Guillaume Huboust soixante et six livres; par Fontarabie, (6) soldat, neuf livres cinq sous. Il y a dans le magasin des Trois-Rivières un paquet de castor estimé à douze cent vingt-quatre livres; plus un billet de cinq

---

(1) Marié à Marie, fille d'Etienne Vien. Il fut tué par les Iroquois en 1654.

(2) Urbain Beaudry dit Lamarche.

(3) En marge est écrit: “Cette dette est payée pour l'avoir été par la veuve.

(4) Pierre Le Picquard, boulanger.

(5) Etienne de Lessard.

(6) Tué avec le Père Buteux.

cents livres. Un billet de cinq cents livres envoyé de France sur quoi il devra être payé par Marie Marguerie, veuve du dit Hertel, avec la commission, la somme de cent cinquante livres et trente sous.

“A été omis la récolte des grains en terre; cinquante minots de pois à huit livres le minot; dix minots de blé-d'inde à huit livres; la vente d'une pièce de terre à blé vendu au Sauvage(?) cent quatre-vingt livres; une petite genisse de six semaines.’

## Chapitre XVII

### LES NAVIGATEURS DE CHAMPLAIN

**SOMMAIRE:** LE GOLFE, CHAMP DE COURSE POUR LE COMMERCE.

—LA GRANDE NAVIGATION.—RENCONTRE DE DEUX MARINS.

—LES PILOTES CANADIENS-FRANCAIS.—SUR LA PLAINE LIQUIDE.—L'ADIEU DU NAVIGATEUR.—CHANT DU MATELOT.

—LA BENEDICTION DU NAVIRE.—NOUES DE MORUE ET MATELOTE.—NOMS DE QUELQUES NAVIGATEURS.

La proximité du fleuve, qui a bien une lieue de largeur devant Champlain, devait infailliblement faire sentir son influence sur la jeunesse de l'endroit, ce qui, en effet, s'est manifesté dès les premiers temps parmi ceux que la pêche invitait à s'éloigner du rivage, ou ceux qui allaient aux Trois-Rivières, à Gentilly, Québec même par le chemin qui marche. Le maniement du canot d'écorce leur devint familier, ensuite on construisit des barques et ce fut une école de navigation pour arriver à la conduite des gentilles goélettes qui sillonnent maintenant les eaux de l'immense rivière. Ce fut bien mieux lorsque la grande navigation eut pris de l'essor, il y a un siècle, et que le golfe devint un champ de course pour le commerce. Jusque-là nous avons très peu de rapports, avec les provinces maritimes, de sorte que la passion de la mer proprement dite nous était inconnue, mais l'apprentissage nécessaire avait déjà un bon commencement. Le flot amer a son attraction et comme le fleuve est un géant dans son espèce, ceux qui en avaient pris le goût pouvaient passer à l'océan aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Ces canotiers qui ne se connaissaient point de supérieurs le long des "côtes" depuis Montréal jusqu'à Québec, allaient étendre leurs opérations sur les vastes espaces qui séparent les continents. Leurs ancêtres avaient accompli le prodige de parcourir le lac Supérieur et tout le nord-

ouest du Canada, ils voulaient eux, faire le tour du globe. L'inspiration partie de la pirogue du Sauvage se développait à l'infini.

Le nombre des navires océaniques qui fréquentaient le pays augmentant sans cesse, Québec et ses environs fournirent des pilotes. Il y en eut de l'île d'Orléans, Deschambault, Batiscan et Champlain, car les voiliers de la haute mer voulaient se rendre jusqu'à Montréal. Dans les équipages entrèrent des jeunes gens que l'esprit d'aventure poussait dans cette carrière nouvelle. Quand vint l'ère de la grande navigation à vapeur, vers 1860, le nombre des garçons ainsi employés s'accrut avec le développement des affaires.

L'océan, tout lointain qu'il est, attire prodigieusement. On n'est jamais trop homme de terre pour résister tout-à-fait à l'espèce de fascination que ce nom excite dans les esprits, alors—est-il étonnant que l'on parte de Champlain pour connaître le golfe, naviguer sur la mer, aller partout à pleine voile, passer la ligne, voir les antipodes, boucler la course autour de la sphère, se délasser enfin et voir du pays, quand ce ne serait que de l'eau. Ils vont, ces braves, ils deviennent marins; ils reviennent, contents ou non, et redeviennent campagnards; ils n'émigrent point, ils parcourent seulement le royaume de Neptune et cela leur prend tout juste quelques années. C'est ainsi qu'ils font le tour du jardin, à la manière de Vasco, de Colomb, de Magellan. Ne parlons plus de Cartier, il n'a découvert que le Canada, tandis que les gens de Champlain vont saluer les îles des épices, les côtes de Guinée, le cap Horn, Madagascar, le Chili, les Indes et le reste.

Ah! par exemple, quand ils ont fait leurs caravanes, ils ne sont plus les naifs enfants d'autrefois, et ils ont de quoi parler. Voici ce que nous avons entendu, un jour sur le chemin du Cap:

Un garçon de bonne mine s'arrête pour en attendre un autre qui sort de chez lui.

—Eh! Philippe, quand es-tu arrivé?

—Un mois, si tu veux. J'ai été au Brésil.

—Et moi à Calcutta, Madras, Bonne-Espérance, Liverpool.

—Bon! Faudra voir ça à mon tour. Je partirai cet automne mais pour le Pérou. Ensuite...

—Quant à moi j'irai bien à Malte ou à Naples par exemple, mais c'est tout.

—Moi de même. Un autre voyage...

—Ou deux ou trois.

—Pas tant. Il y a une fin!

—Mais oui.. Il y a le plaisir de revenir.

—Allons faire un tour en ville!

Ils étaient bien mis, avec une sorte d'allure de victorieux. Leurs ancêtres qui avaient parcouru le Saskatchewan et les vastes prairies de l'ouest devaient avoir ce physique et cette démarche pompeuse sans la toilette toutefois. C'était bien la chose à laquelle ils ne songeaient pas, mes gaillards d'à présent, mais celui qui trace ces lignes y pensait pour eux.

Les pilotes canadiens-français du St-Laurent ont aussi la fierté de la belle tenue. Avec cela que ce sont des gens de belle taille, affables, francs camarades, aimant le mot pour rire, tout en gaité et en compliment—des bons vivants au sens honnête du mot—rien de ces loups de mer sordides et mal appris que les romanciers d'Europe nous font connaître faute d'avoir vu les Canadiens. Les nôtres sont des messieurs, ressemblant à des marins amateurs, et, en effet, amateurs ils sont.

La mer! à moi la mer! qui s'étale sans rive!  
La mer, vaste pâture aux cœurs audacieux.  
La mer qui, dans ses bras, tient la terre captive  
Et mêle son abîme à l'abîme des cieus.

En ont-ils assez vu de ces régions étranges, où rien ne ressemble à chez nous, mais sans jamais oublier le toit paternel. Ils ne s'attachent point ailleurs, toutefois ils ressentent une affection toute particulière pour le bâtiment qui les emporte aux horizons

perdus de la plaine liquide, sous le firmament clair ou chargé de tempête qui les suit jusqu'aux profondeurs de l'immensité. Flotter ainsi durant des semaines sur ces déserts dont la fin se dérobe aux yeux, c'est vivre dans un autre monde que le nôtre et se croire en quelque sorte lancé au milieu des étoiles. Qui de nous, ira jeter l'ancre dans un port de Saturne ou de Jupiter! Ah! la griserie de l'inconnu, de l'infini, de l'au-delà, ils l'ont!

Puis quand sonne l'heure où se terminent ces courses aventureuses, on les voit, le cœur gros, se séparant du simple brick ou du grand voilier leur compagnon de gloire—cette tour sur la mer—qui a partagé avec eux la vie errante et dangereuse des voyages au long cours. Se rappelant les impressions de leur jeune âge, ils peuvent se dire:

Les ruisseaux, quand j'y pense  
Nous paraissaient bien grands  
Puis l'océan immense  
Nous sépara longtemps.

Adieu, charmant navire,  
Aux grands mâts élancés.  
Je te quitte et puis dire:  
Mes beaux jours sont passés.

Nous n'irons plus ensemble  
Sous l'équateur en feu,  
Revoir un sol qui tremble,  
Ni l'Espagne au ciel bleu.

Je retourne au village,  
Qui vit mes premiers jours  
Et j'aborde la plage  
De Champlain pour toujours.

L'amitié nous rassemble  
Et j'accours à sa voix.  
Je retrouve, il me semble,  
Les beaux jours d'autrefois.

Nos coteaux, nos ombrages,  
Ont vu nos jeux d'enfants.  
Que j'ai subi d'orages  
Depuis ce bon vieux temps!



Mais il en est qui ne peuvent ni exprimer ces bons sentiments,  
ni se consoler par les joies du retour... cela se comprend.

Combien de matelots, combien de capitaines,  
Qui sont partis gaiement pour les courses lointaines  
Et qui ne sont pas revenus.

L'océan a gardé le secret de leur tombe.  
Le marin, le soldat qui bravement succombe,  
Dans nos esprits sont confondus:  
C'est d'eux qu'on se souvient le plus.

La mer a ses périls, il est vrai. D'autre part l'existence sur  
terre est si hasardée que le moment fatal est toujours menaçant  
dès l'heure présente.

Passons de la note sombre à quelque chose de plus vivant pour  
finir. Voici trois couplets que nous avons entendu chanter, il y a  
plus de cinquante ans, par un navigateur de Portneuf qui devait  
avoir fraternisé avec des équipages français, car son répertoire  
semblait le prouver clairement. Cette petite composition ne  
manque pas d'originalité:

Quand le bon Dieu, qui commande la hune,  
Mit sur chantier la boule d'ici-bas,  
Il inventa le soleil et la lune,  
Le cabestan, l'amarre et le compas.

C'était son droit, mais voilà que le diable,  
Un vieux loustic, un mauvais garnement,  
Pour nous vexer fit l'écueil et le sable,  
Le froid, la brume et tout le tremblement.

Aussi, voyez, au retour d'un voyage,  
Le matelot vif à quitter le pont  
Pour saluer la ville ou le village  
Car il sait bien que la terre a du bon.

Ils sont gais, nos marins; on aime à les revoir. L'esprit vient,  
dit-on, en voyageant. Les nôtres sont à la fois rieurs et sérieux—  
bonne conscience apparemment—et vive la joie!

On nous dit que le Canada compte de nos jours des centaines  
de marins de tous grades, naviguant sous le pavillon britan-  
nique, dans toutes les mers du globe. Les côtes, du Cap-de-la-

Madéleine au Cap Tourmente, doivent avoir leur contingent parmi ce grand nombre d'hommes. N'était-il pas à propos, dans cette Histoire de la paroisse de Champlain, de consigner ce qui regarde les navigateurs et faire savoir aux curieux qui nous liront plus tard, quels paroissiens c'étaient et combien nous les trouvons plus aimables et poétiques que la plupart des coureurs de mer sous n'importe quelle latitude ou longitude.

A cet article de Sulte nous ajouterons les notes suivantes:

Quelques navigateurs construisaient leurs goélettes. Nous citerons entre autres le père Olivier-Paul Dubord dont les trois fils, Phillippe, Louis et Timoléon étaient marins.

La "Maria Immaculata" bateau à voile, propriété du Capitaine David Hamelin, en 1873, a été commencée au mois de juin 1872, finie et lancée à l'eau le 10 mai 1873, bénite par le Rév. Gédéon Brunelle, vicaire de la paroisse.

Ce vaisseau fut construit par messieurs Olivier Dubord et Jérémie Trottier, tous deux maîtres-charpentiers. Ont aussi travaillé à la construction de ce voilier, messieurs Calixte Dubord, Philippe Dubord, Urcisse Carpentier, Léon Turcotte, Louis Roberge, etc. tous charpentiers. Messieurs Antoine Lamothe et Paul Dubord, calfats. Toute la ferrure et l'acier furent forgés par M. Zéphirin Auger. Ce vaisseau était construit de différents bois; l'extérieur de la coque étant de chêne du Haut-Canada, l'intérieur, tel que le veuglage, le membrage et le pont supérieur, de pin jaune; la longueur du vaisseau était de 103 pieds, la largeur 23 pds, la hauteur 12 pds., gros tonnage 300 tonneaux.

Grément: Un mat de 100 pds de hauteur, trois voiles carrées, nommées comme suit: la Grande voile, le Hunier, le Perroquet et une voile latine, à l'avant nommé le Grand Foc.

Le charroyage du bois fut fait par monsieur Louis Vézina maître-charretier.

Ce vaisseau fut gréé par le propriétaire et la construction eut lieu dans le bas de la paroisse de Champlain, aux chantiers de monsieur Olivier Dubord.

Il a navigué dans les eaux du St-Laurent depuis Kingston Ont. jusqu'à Québec. Il fit naufrage en 1890 aux Îles Plates, près de Lavaltrie.

M. Morinville construisit "Le Supérieur", bâtiment à voile de M. Zotique Trudel, associé de M. Joseph Marchand. Ce bâtiment chargé de bois qu'il prenait au moulin de M. Gouin, à Bécancour, ou de foin, se rendait à Whitehall, à la tête du lac Champlain. Il revenait *allège*, ne rapportant que des cadeaux pour les parents et pour les amis.

Celui de M. Hyacinthe Marchand se nommait "La Caroline", du nom de sa femme.

Celui de M. Auguste Toupin "La Joséphine", "La reine des Anges" avait été construite par son propriétaire M. Narcisse Dubord, frère d'Olivier.

Le *brick* Victor Hudon eut pour constructeur, Hubert St-Cyr de Batiscan, son premier propriétaire fut M. Nazaire Gagnon, marchand.

"La Marie", "le St-Paul" et "La Marie-Louise" appartenaient à M. Zéphirin Marchand. Cette dernière goélette avait été construite au quai de M. G. Beaudoin par M. Guilbeau de Champlain.

Le bateau de M. Edmond Sauvageau construit au quai de M. G. Beaudoin jaugeait quatre cents tonneaux et portait le nom de "Georgiana."

Les MM. Morinville ont fait construire deux goélettes vers 1874: "La Reine Victoria" et "l'Albany," la plus célèbre de toutes celles de Champlain. Elle devint plus tard la propriété de M. Joseph Durand.

Tous les bâtiments étaient baptisés le jour où ils devaient être lancés à l'eau et c'était là une cérémonie noble et touchante: placé en face de la goélette tournée vers le fleuve, l'officiant récitait les prières devant l'équipage et les paroissiens agenouillés.

Il traçait le signe auguste en un geste large; l'eau bénite étincelait comme de clairs diamants sur les flancs de la coque qui se balancerait sous peu au rythme lent des flots du Saint-Laurent, en attendant le moment d'aller recevoir là-bas le baiser de la mer.

Le curé demandait au Seigneur, en lui rappelant l'arche de Noé sauvée du déluge, saint Pierre qui a marché sur les eaux, d'envoyer son ange pour garder le navire de tous périls ainsi que ceux qui voyageraient à son bord. Il priait pour que la goélette, après ses courses sur la mer rentrât heureusement au port. Tous les assistants répondaient par un *Amen* retentissant et solennel.

Le jour du lancement était jour de grande fête pour toute la paroisse. Dans l'été de 1870, cette cérémonie s'était déroulée pour la goélette de M. St-Cyr. Le parrain était M. le notaire Martineau et la marraine Mlle Soulange Guillet, sa belle-sœur. Cette dernière portait une robe de gros de Naples noir, un châle de crêpe de Chine, retenu au cou par une broche de mosaïque.

Le lit sur lequel devait glisser le navire était enduit de suif chaud. On a toujours le soin de placer dessus des quarts remplis de sable. A la descente, au passage du bateau, ils volent en éclats au grand plaisir des jeunes.

Ce jour-là, au moment de donner le signal du lancement, M. St-Cyr prit dans ses bras son enfant de deux ans et monta avec lui sur le navire, afin que l'innocence du tout petit attirât de plus abondantes bénédictions sur la goélette.

Quelques-uns de ces marins faisaient la pêche à la morue sur les bancs de Terre-neuve. Ce commerce rapportait aux pêcheurs un joli revenu. Au retour ils vantaient les bons repas de noues de morue et de "relingues" de flétan.

Un de ces vieux lous-de-mer ne voulait d'autre mets pour son déjeuner de Pâques que de la matelote. (mets de poisson).

On appelle *amers* en langage maritime tout objet fixe et élevé qui se voit du large et indique aux navigateurs la route

qu'ils doivent suivre. L'arbre à Lacroix, l'église de Champlain la maison du Dr Larue, le quai Gagnon, le ruisseau à Nérée Petit, la Pointe-à-la-Citrouille ont été les *amers* des pilotes passant devant Champlain. Aujourd'hui, ils se servent des phares.

Il y avait sur la propriété de M. Joseph Massicotte, le plus riche citoyen de la paroisse, une béguinne, c'est-à-dire une bonne femme composée de perches plantées de manières à figurer une personne. On en faisait qui était de vrais mannequins. Cela tenait lieu de phare de jour ou sémaphore, avant le système actuel. Il y en avait une autre sur la propriété de Léonard Dubord, époux de Paule Chorel et père du docteur.

Nous donnons pour terminer la liste de quelques navigateurs de Champlain. Elle est loin d'être complète.

Messieurs: Arcand Norbert, pilote branché (breveté),  
Arcand Arthur, pilote branché,  
Bertrand Louis, capitaine et propriétaire de goélette  
Bertrand Joseph, capitaine et propriétaire de goélette,  
Brunel Samuel, ingénieur sur les bateaux à vapeur,  
Brunel Eugène, capitaine sur les bateaux à vapeur,  
Cossette Alphonse, capitaine de goélette,  
Cossette Octave, capitaine et propriétaire de goélette,  
Carpentier Oscar, navigateur,  
Carpentier Hercule, capitaine de bateau à vapeur,  
Carpentier Wilfrid, capitaine de bateau à vapeur,  
Dubord Paul-Olivier, capitaine.  
Durand Baby, capitaine et propriétaire de goélette,  
Durand Olivier, propriétaire de goélette,  
Fugère Germain, capitaine de goélette,  
Gignac Alexandre, capitaine de remorqueur,  
Gagnon Albert, pilote branché,  
Gagnon Pierre, pilote branché,  
Gagnon Victor, pilote branché,  
Hamelin Hercule, ingénieur,  
Hamelin Georges, ingénieur,  
Hamelin Alphonse, ingénieur

Hamelin Charles, pilote,  
Hamelin Urcis, pilote,  
Hamelin Alphonse, ingénieur sur les bateaux à vapeur,  
Jourdain Onésime, capitaine et propriétaire de goélette,  
Jourdain Dosithée, ingénieur,  
Lacroix, ingénieur,  
Lacroix, capitaine,  
Laganière David, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Louis, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Ulphi, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Joseph, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Adolphe, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Pierre, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Zéphirin, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Zéphirin, (fils du précédent)  
Mongrain Louis, capitaine de goélette,  
Mongrain Elzéar, capitaine et propriétaire de goélette,  
Mongrain apprenti, périt à son premier voyage sur l'océan  
Morin Cléophas, capitaine et propriétaire de goélette,  
Marchand Fortunat, ingénieur,  
Marchand Sauvage, navigateur,  
Morin Cléophas, capitaine de goélette,  
Morinville Séraphin, capitaine de bateau,  
Paquet John, capitaine et propriétaire de goélette,  
Petit Nérée, capitaine de bateau à vapeur,  
Pepin Alexis, capitaine de barge,  
Pintal Joseph, ingénieur sur les bateaux des lacs, mourut  
accidentellement par l'explosion d'une chaudière.  
Sauvageau Edmond, capitaine.  
Toupin Louis, ingénieur,  
Toupin Alphonse, pilote branché,  
Toupin Auréle, pilote branché,  
Toupin Joseph, pilote branché,  
Toupin Tréflé, pilote branché,  
Toupin Uldoric, pilote branché,  
Toupin Constant, capitaine branché,  
Toutant Louis, navigateur.

## Chapitre XVIII

### LA MEDECINE

SOMMAIRE: "La MEDECINE ROYALE."—LE MAL DE LA BAIE ST-PAUL.—LE POURPRE.—LE SCORBUT.—LA GRIPPE.

Sur la médecine, telle qu'on l'entendait, il y a cent et deux cents ans, M. de Gaspé nous cite des anecdotes qui font rire... parce qu'il n'est plus temps de pleurer. Réflexions faites, on doit reconnaître que le docteur était appelé, le plus souvent, à soigner une indigestion. Les Canadiens étaient des mangeurs incorrigibles.

Et tout l'automne et tout l'hiver en fête, ils consommaient ce qui est le plus chargeant pour l'estomac, ayant chez eux en abondance, de quoi faire gogaille, et ils y allaient en maîtres goinfres. Un bon tour de voiture, après cela, ne facilitait pas toujours la digestion et le rhum n'y parvenait pas toujours non plus. Alors, en avant la "médecine royale," composée de ce qu'il y a de plus répulsif et de plus mauvais à boire! Le patient rendait tout, ne gardait que l'âme—il est vrai qu'ils avaient celle-ci chevillée au corps. La constitution physique d'un Canadien est une des forces de la grande nature.

Nous venons de mentionner le rhum, excellente boisson qui venait des Antilles—mais pas trop n'en faut! A ce sujet, il est bon de citer un poète qui affirme, en beaux vers très coulants, que nos ancêtres venaient du pays de la vigne et se délectaient à goûter le vin de France. C'est absolument incorrect. Nous sommes originaires des contrées agricoles du royaume: nord et nord-ouest, non pas du midi où l'on cultive le raisin, où l'on boit

du vin. Il n'y a pas de trace dans notre histoire d'aucune sorte de vin de France consommé par les habitants et nous mentionnons ce que disait le gouverneur Murray en 1764, quatre ans après l'arrivée des Anglais: "Le revenu sur le vin est nul depuis le départ des Français, car les Canadiens n'en boivent pas."

Il y avait une ou deux brasseries de bière avant 1760, mais elles ne paraissent pas avoir fait florès. Le thé et le café étaient inconnus. Une eau-de-vie de second ordre, appelée *guildive*, était en vogue du temps des Français et les Canadiens lui faisaient honneur en toute circonstance.

Par les inventaires que nous publions, le lecteur peut juger de bien des choses d'autrefois comme, par exemple des ustensiles de table. Nous avons vu d'autres inventaires que ceux-là dans le greffe des Trois-Rivières. Pas de faïence, ni couteau de table, ni fourchette de table, ni moutardier, ni poivrière, ni salière. Une ou deux chaises, parfois pas du tout, mais des bancs et des "formes" ou bancs pour plus d'une personne. Vaisseaux de cuivre, fer, étain. Couteau à dépecer. Grande fourchette. Chacun portait dans sa poche un couteau fermant qui servait à table. Il y a aussi la cave à flacons, ou boîte qui renfermait les bouteilles de liqueur. La maison d'habitation s'appelait maison manable. Une charrue à rouelles. Une charrue à pied de loup.

Dans les siècles lointains que nous appelons le moyen âge, c'est-à-dire il y a mille ans, des épidémies terribles décimaient les populations des diverses contrées de l'Europe sans que l'art de la médecine pût y opposer aucun obstacle. Le Canada peut citer son "Mal de la Baie Saint-Paul" dont l'origine, la nature, etc, sont restées tout aussi mystérieuses que les calamités du moyen-âge. Pour avoir commencé à la Baie Saint-Paul, trente lieues plus bas que la ville de Québec, cette infection célèbre n'en a pas moins parcouru toute la province, de 1770 à 1787, faisant des milliers de victimes. Les malades s'en allaient par corruption du sang. C'était affreux à voir. On voulut d'abord attaquer le mal par un traitement de mercure, mais le peu de gens qui échappaient à la mort se trouvèrent abîmés par le remède.



Le gouvernement et le clergé agirent de leur mieux, avec zèle; les médecins furent courageux et cherchèrent à pénétrer le secret de ce visiteur étrange, mais en vain. L'abandon du mercure n'amenant aucun mieux dans la situation, il paraîtrait que l'on eut recours au calomel, aux decoctions d'épinette et de pruche et qu'on s'en trouva bien, mais le fléau s'en alla de lui-même, comme il était venu.

Qui se souvient à présent de la terreur que répandit parmi nos pères cet effrayant destructeur des existences humaines? Cela est oublié avec les hivers de grands froids de 1709, 1802 ou tout autre, avec le tremblement de terre de 1663, ou la grande "noirceur" de 1787. Disons que la grande noirceur a emporté le mal de la baie Saint-Paul.

Le pourpre, maladie dont on parle assez souvent au XVIII<sup>e</sup> siècle est encore indéterminé par la science. C'était un exanthème ou éruption par petites taches rouges et l'on disait que c'était une hémorragie de la peau. On en mourait, comme cela eut lieu en 1690 pour le ministre des colonies, Seignelay le fils du grand Colbert.

Le scorbut ne pouvait pas manquer d'être la première maladie des Européens en Canada, puisqu'ils faisaient tout ce qui est nécessaire pour se le procurer, tel que de vivre ici, de l'automne au printemps, de salaisons apportées de chez eux. Chose incroyable, ces hommes ne savaient pas chasser pour se procurer de la viande fraîche, ni pêcher non plus. Voilà comment étaient les compagnons de Cartier, Roberval, de Chastes, Pontgravé et Champlain de 1535 à 1632. Lorsque des cultivateurs arrivèrent à Beauport en 1633, 1634 et par la suite, le scorbut cessa immédiatement ses ravages, dompté par la bonne nourriture, mais en 1642 il apparut à Montréal à cause du lard salé: aussi à Sorel en 1667, enfin au Détroit en 1702, toujours produit par le bœuf salé, le lard dans la saumure. Avec des légumes et de la viande fraîche on s'en garde aisément.

La grippe était fréquente en Europe il y a plusieurs siècles.

Nous l'avons eue plus d'une fois au Canada sous la forme d'épidémies dont quelques-unes ont causé de grandes mortalités. Les écrits de ces diverses époques la nomment le plus souvent "la maladie courante." Ce que nous en pouvons juger par tel ou tel indice mentionnés par ci par là, c'est que c'était la grippe actuelle, et même on la qualifie scientifiquement d'influenza dans certaines lettres de gens connaissant les termes de médecine. Rien de nouveau sous le soleil.

Heureux l'homme qui porte ses soins sur celui qui souffre, au jour mauvais le Seigneur le délivrera... heureux celui que sa compassion rend attentif aux misères des pauvres: le Seigneur le fera triompher de ses maux et rendra sa mémoire éternelle. Ps. XL, 4 et XII, I).

"La profession médicale est l'une de celles où se pratique le mieux la vertu de prédilection de Notre-Seigneur: la charité. Exercée comme elle le doit être, c'est une des plus sanctifiantes pour celui qui l'embrasse et l'une des plus fécondes en fruits apostoliques, mais c'est aussi l'une de celles où il est le plus facile d'être ici-bas impénuement infidèle à son devoir.

"Entre ces deux mots, médecin-chrétien, disait M. Ferron Vrau, je mets un trait d'union. Ils ne doivent faire qu'un. Il n'est pas admissible qu'une cloison étanche établisse deux consciences dans la même personne. Par médecin-chrétien je n'entends pas celui qui l'est seulement pour lui-même, mais celui qui l'est et qui estime devoir l'être pour les autres, faisant rayonner en toute occasion de chaque jour, soit en parole soit en action, l'influence chrétienne qui fera de lui un apôtre laïque de sa foi... Non, la pratique médicale n'est pas un métier qu'on exerce pour gagner de l'argent comme on tient une boutique d'épicerie. C'est une mission reçue de Dieu, bénie de Dieu, c'est une profession ayant en Jésus-Christ son modèle sublime, voyant Jésus-Christ dans chacun de ses malade. C'est la profession envisagée par son côté surnaturel, guérissant les corps, mais s'élevant de là aux cieux. (1)"

---

(1) *Le Messager du Cœur de Jésus.* Sept. 1915.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Conseiller Légiſlatif.

HONORABLE C. EUGÈNE DUBOIS,  
J. A. LAMISSONNIÈRE, M. P. P.



Secrétaire d'Etat.

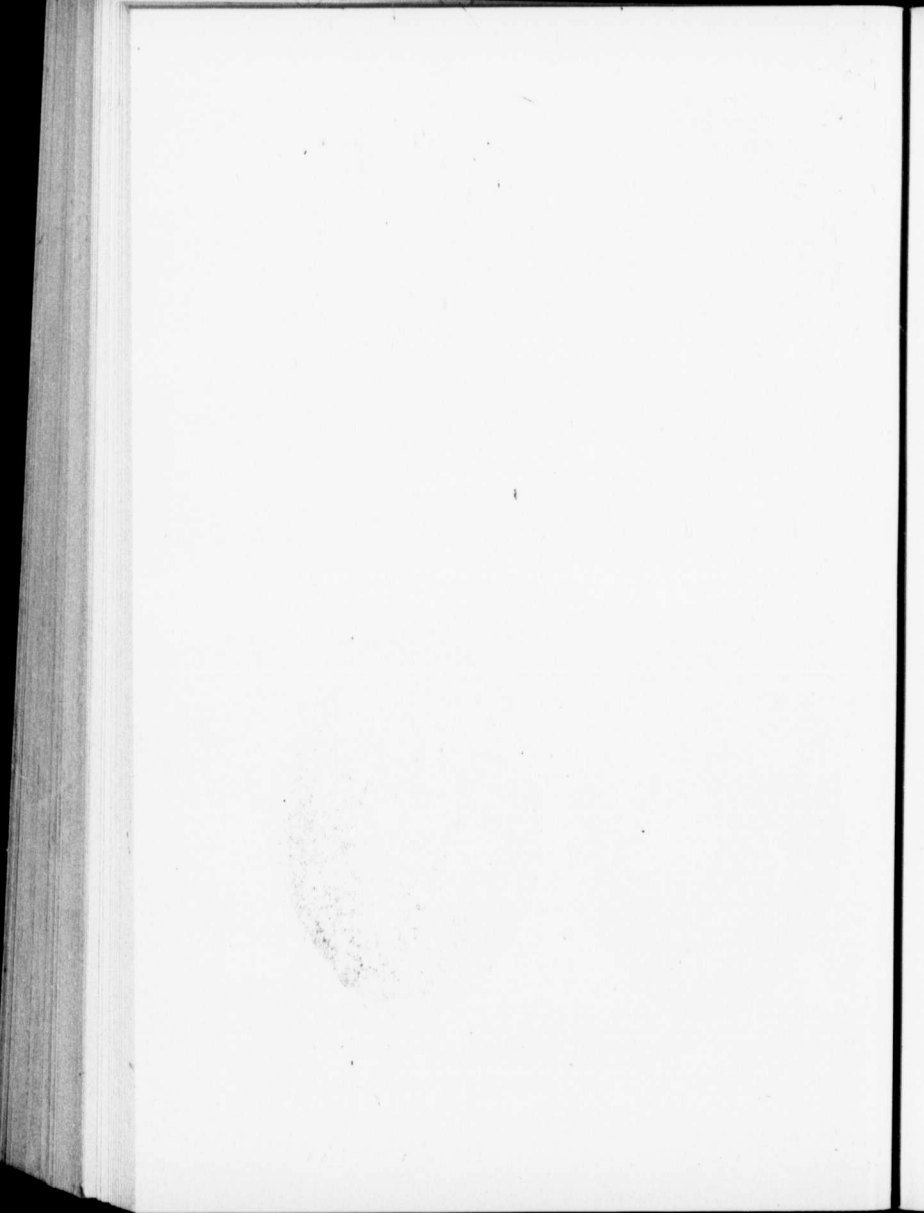
HONORABLE P. E. BLOUIN,



Sénateur.

HONORABLE H. MONTPLAISIR,





### MEDECINS DE LA REGION DES TROIS-RIVIERES

- 1636, janvier 7. Adrien Duchesne, chirurgien du fort des Trois-Rivières, est parrain d'un petit Algonquin.
- 1636, janvier 21. Nicolas Courson, aide-chirurgien du fort des Trois-Rivières est parrain d'un Montagnais. Le 25 du même mois, il est parrain d'un garçon de 16 ans, Attikamègue.
1637. De la Perle, chirurgien de l'Habitation des Trois-Rivières. (Relation des Jésuites.)
1654. Jean Madry, chirurgien et caporal de la garnison (1)
1645. Charles Chevalier.
1653. Aimé Du Reau.
1658. Louis Deshaies, chirurgien.
1659. François Bellemant.
1663. Michel Gamelin dit Lafontaine.
1663. Louis Pinard.
- 1672-1719. Jacques Duguay.  
La Commande dit Lalancette. Dr Thunaye dit Dufresne
1719. Passerien dit Bonnefond.
1722. Charles Alavoine, Jacques Marie Alavoine dit Desmarests, mort en 1759.
- 1751-1772. François Raimbaut.
- 1763-1787. Dr Jacques Roque dit Lalancette.
- 1758-1820. J. B. Rieutord.
1783. Pierre de Sales Laterrière.
1796. Benjamin Schiller, Rivière-du-Loup.
1802. François Rieutord.
- 1807-1843. Dr René-Joseph Kimber. George Carter. George Badeaux. Le Dr Marié de Gentilly a longtemps soigné à Champlain.

### MEDECINS QUI ONT PRATIQUE A CHAMPLAIN

Dr Michel Dubord, Dr Louis Dubord, Dr Wilfrid Larue, Dr Mongeon, Dr Henri Marchand, Dr Onésiphore Dubord, Dr Gilles Leblanc.

(1) Edits et Ordonnances.

## Chapitre XIX

### PROFESSIONNELS NES DANS LA PAROISSE DE CHAMPLAIN.

#### MÉDECINS.

Louis Ed. Dubord, fils de Léonard, cultivateur et de Marie Paule Chorel, a pratiqué à Champlain où il est décédé.

Jules Hardy fils de Napoléon, cultivateur, et de Adéline Lanouette, a pratiqué aux Trois-Rivières et à St-Tite où il est décédé.

J. E. Adolphe Lanouette, fils d'Adolphe, marchand et de Léocadie Hamel a pratiqué à Gentilly et à Manchester E. U. où il est décédé.

Télesphore Dubord, fils de Calixte, voiturier, et de Arline Toupin a pratiqué à la Nouvelle-Orléans E. U. et à Champlain où il est décédé.

Henri Marchand, fils de François-X. cultivateur, et de Marie Louise Eliza Lahaye a pratiqué à Meriden E. U. et à Champlain où il réside.

Gilles Leblanc, fils d'Ovide, cultivateur, et de Arline Turcotte a pratiqué aux Montagnes-Noires, Mich. E. U. et maintenant à Champlain.

Thomas Toutant fils d'Antoine, cultivateur, et de Alix Turcotte, a pratiqué à St-Ubald, Port-Neuf, et maintenant à Batiscan.

Rodolphe Bailly, fils de Philippe, marchand et de Arline Toutant, a pratiqué à St-Paulin.

Roméo Toupin, fils de Joseph, pilote, et de Georgiana Toutant, pratique à Montréal.

Idefonse Marchand, fils de François et de Caroline Thibodeau pratique à Saint-Maurice.

### AVOCATS

Joseph Martin, fils de Zéphirin, cultivateur a pratiqué à Québec où il est décédé.

Gustave Lamothe, fils de Joseph G., cultivateur, et de Emélie Turcotte, pratique à Montréal.

Bruno Marchand, fils d'Adolphe, navigateur et de M.-Louise Laganière, pratique aux Trois-Rivières.

Léon Lamothe, fils de Joseph cultivateur et de Jeanne Trottier, pratique à Montréal.

### NOTAIRES

J. Gustave Marchand, fils de J. Eugène, notaire, et de Alice Maurault, pratique à Champlain,

### INGENIEUR CIVIL

Bruno Grandmont, fils de Joseph, cultivateur et de Hélène Leblanc.

### ARPENTEUR

Alexandre Gignac, fils d'Alexandre, navigateur, et de Basille Brunelle, a pratiqué à Champlain où il est décédé.

## NOTAIRE QUI ONT PRATIQUE A CHAMPLAIN

- 1668 Jacques de la Touche.
- 1677 Antoine Adhémar.
- 1686 Daniel Normandin.
- 1686 Louis Déméromont.
- 1833 J. André Martineau.
- 1873 H. Hector Houde.
- 1875 Jos. Eugène Marchand.
- 1908 Jos. Gustave Marchand.

Avant 1855, les affaires municipales étaient gérées par un conseil de comté, chaque paroisse y était représentée par un délégué élu par les contribuables, tous les délégués de paroisse formaient le Conseil de Comté; ils élisaient entre eux un maire qui était le maire de tout le Comté.

En 1855, le gouvernement a établi les conseils locaux sous le titre: "Acte des municipalités et des chemins du Bas Canada."

## MAIRES DE CHAMPLAIN DEPUIS 1855

- 1855 François-Xavier Grandmont.
- 1858 Adolphe Constantin.
- 1860 Louis Carignan.
- 1860 J. G. Lamothe.
- 1862 Godfroi Beaudoin.
- 1872 François-Xavier Sauvageau.
- 1876 François-Xavier Grandmont.
- 1878 Jos. Massicotte.
- 1888 Z. Bailly.
- 1890 Louis H. Laganière.
- 1892 Jos. Trefflé Leblanc.
- 1894 Téléphore Pepin.
- 1895 Jos. Lacroix.
- 1896 Louis Langevin.
- 1897 Hercule Arcand.
- 1898 Louis Langevin.



- 1899 Louis J. Marchand.  
1900 Henri Marchand.  
1901 David H. Laganière.  
1903 Jos. Trefflé Leblanc.  
1906 Dosithée Chartier.  
1908 Norbert Arcand.  
1912 Joseph Labissonnière.  
1913 Elzéar Grandmont.

### L'HONORABLE C. EUGENE DUBORD, CONSEILLER LEGISLATIF

L'honorable C. Eugène Dubord est né à Champlain en 1856, du mariage de Louis Edouard Dubord, M. D. et de dame Joséphine Martineau. Il a étudié à Sainte-Anne de la Pocatière. Comme industriel et agriculteur, il s'emploie à la prospérité du pays. Il a été nommé conseiller législatif pour la division de La Salle, le 4 janvier 1907 ?

M. J. A. de LABISSONNIERE, M. P. P.

Monsieur de LaBissonnière est un descendant de la famille Trottier, une des premières établies sur le sol de Champlain. Sa femme, née Amanda Marchand, fille de Delphis, est aussi d'ancienne souche. M. le député, depuis qu'il détient son mandat, rend pleine justice à ses électeurs. Promouvoir le bien de la province, encourager l'agriculture, l'éducation et toutes les nobles causes font partie de son programme électoral et il le réalise en son entier.

### L'HONORABLE H. MONTPLAISIR SENATEUR

L'honorable Hippolyte Montplaisir est né au Cap de la Madeleine le 7 mars, 1840 du mariage de Pascal Montplaisir et de de Victoire Crevier. Il a fait ses études à l'Académie des Trois-Rivières. Il fut maire du Cap-de-la-Madeleine pendant vingt-cinq années consécutives, préfet du comté de Champlain pendant six ans et secrétaire de la commission scolaire pendant trente-huit ans. Il a épousé le neuf décembre 1897 dans l'antique sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine, dame Mary Elizabeth Mayo née

Ayer, fille unique de monsieur Charles Ayer du Comté d'Addison, Vermont E. U. d'Amérique, qui seconde admirablement son mari, tant pour la protection des gens de lettres que pour la manière distinguée dont elle reçoit ses visiteurs, soit dans les cercles aristocratiques de la capitale ou dans son *home* des Trois Rivières.

L'honorable H. Montplaisir a été nommé sénateur le 9 février 1891 pour la division de Shawinigan. Il y a quarante et un ans qu'il est dans la politique. Il fut élu, pour la première fois, aux élections générales de 1874.

#### L'HONORABLE PIERRE EDOUARD BLONDIN SECRE- CRETAIRE D'ETAT

Le comté de Champlain a l'honneur d'être représenté à la Chambre des Communes depuis 1908 par l'honorable P. E. Blondin, secrétaire d'Etat. Il fut nommé au Ministère du Revenu de l'Intérieur en octobre 1914. Il était alors vice-président de la Chambre. Depuis qu'il siège avec les ministres, il s'est fait la réputation d'être un des meilleurs travailleurs du Cabinet.

M. Blondin a épousé en 1902, Mlle Rose Buisson, née aux Trois-Rivières, élève des Ursulines. Madame Blondin ne doit rien des compliments qu'on lui décerne, à la situation que lui crée son titre de femme de ministre, mais ces éloges vont tout simplement à la personnalité gracieuse et distinguée qui donne la parfaite impression d'une haute intelligence et d'un noble caractère.

## Chapitre XX

### EN FEUILLETANT LES LIVRES DE LA FABRIQUE

SOMMAIRE: LES EGLISES DE CHAMPLAIN.—LA MAITRISE DE CHAMPLAIN.—CURES ET DESSERVANTS.—VICAIRES.—LES MARGUILLIERS.

#### LES EGLISES DE CHAMPLAIN

- 1666 1ère, église ou chapelle couverte en chaume.  
1700 2ième, chapelle en pierre.  
1807 3ième, église en pierre à une demi-lieue plus haut que les deux précédentes.  
1897 4ième, église actuelle.

#### LA MAITRISE DE CHAMPLAIN

Les premiers maîtres chantres connus résidaient sur les confins de la paroisse de Batiscan, mais une partie de la terre de la famille Marchand était dans Champlain ce qui la rendait contribuable des deux paroisses de Champlain et de Batiscan.

D'un autre côté les églises de Champlain, la première et la deuxième étaient bâties dans le bas de la paroisse, endroit où ont été faits les premiers défrichements. Ces deux premières églises n'étaient qu'à une faible distance de la ligne de Batiscan, environ trente arpents, et il était tout naturel que la famille Marchand fréquentât plus l'église de Champlain que celle de Batiscan qui était à peu près trois milles plus bas que sa résidence.

Le premier maître-chantre connu à Champlain a été Alexis Marchand, il est l'ancêtre du Rév. Pierre H. Marchand, ancien curé de Champlain. Il était maître-chantre avant et après 1700.

Son fils Louis lui a succédé vers 1730, ce chevalier du lutrin qui a eu vingt-six enfants de ses trois mariages, dont treize à quatorze garçons, sur ce nombre neuf étaient chantres avec lui.

Son fils Hyacinthe lui a succédé vers 1790, mais en même temps il chantait aussi à Batiscan car les messes avaient lieu alternativement à l'une et l'autre paroisse.

De 1720 à 1912, après Hyacinthe Marchand, Joseph et Alexis Turcotte, frères, ancêtres de toutes les familles Turcotte de Champlain ont été maîtres-chantres ainsi que ceux dont les noms suivent: Toussaint Toutant, François-Vital Marchand, Joseph Marchand, Uldoric Trudel, Louis Marchand. Ce dernier a été maître-chantre pendant quarante-cinq ans, Charles Marchand, Pierre Germain et Adrien Lamothe.

Plusieurs autres citoyens se sont dévoués au chant de l'église; mais pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas pris la maîtrise qui comporte une certaine responsabilité; cependant, ils ont donné une aide généreuse à la chorale de l'église.

#### CURES ET DESSERVANTS DE CHAMPLAIN

1o.—Nicolas Goblet, 1669.

2o.—Germain Morin.

3o.—François Dupré, d'octobre 1679 à mars 1687.

4o.—Benoit-Pierre Duplein, de mars 1687 à octobre 1687.

5o.—Joseph-Thomas Morel, d'octobre 1687 à novembre 1687.

6o.—Claude Volant de Saint-Claude, de décembre 1687 à janvier 1688.

70.—Ambroise Pèlerin, récollet, de janvier 1688 à décembre 1688.

80.—Gaspard Du Fournel, de décembre 1688 à juin 1692.

90.—Nicolas Foucauld, de juin 1692 à octobre 1692.

100.—Claude Boucquin, d'octobre 1692 à novembre 1697.

110.—Louis Geoffroy, de novembre 1697 à février 1707.

120.—Pierre Thierry Hazeur-Delorme, de février 1707 à décembre 1711.

130.—François Florentin, récollet, de décembre 1711 à août 1712.

140.—Pierre Th. Hazeur-Delorme, d'août 1712 à septembre 1722.

150.—André Jorian de septembre 1722 à décembre 1728.

160.—Jacques Deslignery, de décembre 1728 à octobre 1731.

170.—Pierre-Jean-Baptiste Resche, Récollet, d'octobre 1731 à novembre 1731.

180.—Joseph Dufrost de Lajemmerais, de novembre 1731 à octobre 1732.

190.—Etienne Marchand, de novembre 1732 à décembre 1735.

20.—Jean-Baptiste Noël, de décembre 1735 à mars 1736.

210.—François Richard de Beau-Soleil, jésuite, de mars 1736 à novembre 1736.

220.—François Ignace Levasseur, de novembre 1736 à octobre 1746.

230.—Amable-Simon Raizenne, d'octobre 1746 à octobre 1749

240.—François Morisseau Bois-Morel, d'octobre 1749 à octobre 1770.

250.—J. F.-X. Lefebvre, d'octobre 1770 à septembre 1771.

- 260.—François Morisseau, septembre 1771 à juin 1773.  
270.—J. F.-X. Lefebvre, de juin 1773 à octobre 1780.  
280.—Bernard Claude Panet, d'octobre 1780 à mars 1781.  
290.—Pierre Huot, de juillet 1781 à octobre 1793.  
300.—Antoine Rinfret, d'octobre 1793 à février 1794.  
310.—Antoine Pierre Gallet, de février 1794 à août 1806.  
320.—Pierre Vézina, d'août 1806 à octobre 1814.  
330.—F.-X. Marcoux, de décembre 1814 à février 1819.  
340.—Jean Louis Beaubien, de février 1819 à décembre 1819.  
350.—François Germain Rivard Loranger, de décembre 1819 à décembre 1836.  
360.—Pierre Duguay, d'octobre 1836 à décembre 1843.  
370.—Etienne Payment, de décembre 1843 à octobre 1844.  
380.—F.-X. Leduc d'octobre 1844 à octobre 1848.  
390.—Denis Marcoux, d'octobre 1848 à octobre 1886.  
40.—Pierre Hyacinthe Marchand, 1886-1912  
41.0—Prosper Cloutier 1912.

#### LES VICAIRES

|                 |                   |           |
|-----------------|-------------------|-----------|
| Monsieur l'abbé | L. Gédéon Brunel  | 1873-1873 |
| “               | “ Al. Bouchard    | 1873-1874 |
| “               | “ Charles Trudel  | 1874-1876 |
| “               | “ Edmond Généreux | 1876-1878 |
| “               | “ Adolphe Blondin | 1878-1885 |
| “               | “ L. J. Jourdain  | 1885-1885 |
| “               | “ J. Tel. Gravel  | 1885-1886 |
| “               | “ Noé Villemure   | 1886-1889 |
| “               | “ Pierre Boulay   | 1889-1891 |

|                 |                     |           |
|-----------------|---------------------|-----------|
| Monsieur l'abbé | Joseph Ferron       | 1891-1893 |
| “               | “ J. Arthur Béland  | 1893-1895 |
| “               | “ Joachim Caron     | 1895-1896 |
| “               | “ Edmond Poisson    | 1896-1897 |
| “               | “ Chs S. de Carufel | 1897-1899 |
| “               | “ Joachim Caron     | 1899-1901 |
| “               | “ Emile Lessard     | 1901-1903 |
| “               | “ Patrice Mongrain  | 1903-1904 |
| “               | “ Emile Lessard     | 1904-1909 |
| “               | “ Anselme Trudel    | 1909-1912 |
| “               | “ Patrice Mongrain  | 1912-     |
| “               | “ Epiphane Brunel   | 1912-1914 |
| “               | “ L. H. Deschênes   | 1914-1915 |
| “               | “ E. Boutet         | 1915--    |

LISTE DES MARGUILLIERS DE 1671 A 1915.

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| Montplaisir                    | 1671 |
| De Latour                      | 1673 |
| Chorel de St-Romain            | 1674 |
| Babie                          | 1675 |
| Desrosiers                     | 1676 |
| Brisset                        | 1677 |
| Montplaisir                    | 1679 |
| Alexandre Reau                 | 1680 |
| Larue                          | 1681 |
| Montplaisir                    | 1682 |
| Desrosiers et Charles Dutaut   | 1683 |
| Babie et Brisset, le jeune,    | 1684 |
| Desmarais-le-Pelé              | 1685 |
| François le Breton             | 1686 |
| Turcot                         | 1687 |
| François Bigot                 | 1692 |
| Pierre Caillat                 | 1693 |
| Pierre Caillat                 | 1694 |
| Michel Desrosiers              | 1695 |
| Pierre Mercereau               | 1696 |
| Le Sieur Dontigny et Mercereau | 1697 |

|                   |      |
|-------------------|------|
| Mercereau         | 1698 |
| Disi              | 1698 |
| Disi              | 1699 |
| Caillat           | 1700 |
| François Bigot    | 1701 |
| Charles Dutaut    | 1702 |
| Montplaisir       | 1703 |
| Montplaisir       | 1704 |
| René Beaudoin     | 1705 |
| Troisvilles       | 1707 |
| Montplaisir       | 1708 |
| Caillat           | 1710 |
| Dubois            | 1711 |
| Desilets          | 1712 |
| Babie             | 1713 |
| Desilets          | 1713 |
| Dorvilliers       | 1713 |
| Bourdelaye        | 1714 |
| Lafontaine        | 1715 |
| Grandmont         | 1717 |
| Caillat           | 1718 |
| Disi              | 1719 |
| Lamothe-Desmarets | 1721 |
| Dubord            | 1722 |
| La Savane         | 1722 |
| Dorvilliers       | 1722 |
| Beaudoin          | 1723 |
| Tourville         | 1724 |
| Charles Dutaut    | 1725 |
| Désilets          | 1726 |
| Rainville         | 1727 |
| Bigot-Duval       | 1728 |
| Alexis Le Pelé    | 1729 |
| Dubord            | 1730 |
| Dontigny          | 1731 |
| Alexis Le Pelé    | 1731 |
| Montplaisir       | 1731 |
| Joseph Toutan     | 1732 |



|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Troisvilles                     | 1733 |
| Joseph Beaudoin                 | 1734 |
| Jean Ouré                       | 1735 |
| Jean Ouré                       | 1736 |
| François Durand dit du Marchais | 1736 |
| Joseph Turcot                   | 1737 |
| Le sieur de Gentilly            | 1738 |
| Dorval                          | 1739 |
| Toutan                          | 1740 |
| Bailly                          | 1741 |
| Médor Carpentier                | 1741 |
| Romain Dubuc                    | 1742 |
| François Dontigny               | 1743 |
| Alexjs Le Pelé                  | 1744 |
| Joseph Lamothe                  | 1745 |
| Joseph Lafont                   | 1746 |
| Dominique Dubord                | 1746 |
| Alexis Durand                   | 1747 |
| Reau Alexandre                  | 1748 |
| Alexis Caillat                  | 1749 |
| Alexis Morinville               | 1750 |
| Antoine Disy                    | 1751 |
| Joseph Turcot                   | 1752 |
| Pierre Durand                   | 1753 |
| François Lacroix                | 1754 |
| Jean Baptiste Toutant           | 1755 |
| Antoine Caillat                 | 1756 |
| René Bailly (mort en charge)    | 1757 |
| Joseph Alexandre                | 1758 |
| Jean Bailly                     | 1759 |
| Alexis Lamothe                  | 1760 |
| Joseph Pepin                    | 1761 |
| Jean Baptiste Dorval            | 1762 |
| Jean-Baptiste Beaudoin          | 1763 |
| Jean Melchior Grandmont         | 1764 |
| Antoine Lamothe                 | 1765 |
| Alexis Dontigny                 | 1766 |
| Joseph Chartier                 | 1767 |

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Pierre Beaudoin              | 1768 |
| Alexis Turcot                | 1769 |
| Bénoni Beaudoin              | 1770 |
| Jacques Leblanc              | 1771 |
| Joseph Dubuc                 | 1772 |
| Joseph Beaudoin              | 1773 |
| Joseph Tourville             | 1774 |
| Jean Chartier                | 1775 |
| Alexis Beaudoin              | 1776 |
| Alexis Dubord                | 1777 |
| Chorel Dorvilliers           | 1778 |
| Alexis Morinville            | 1779 |
| Joseph Delauney              | 1780 |
| Joseph Toutant               | 1781 |
| Jacques Beaudoin             | 1782 |
| Bénoni Marchand              | 1783 |
| Joseph Alexandre             | 1784 |
| Alexis Carpentier            | 1785 |
| René Bailly                  | 1786 |
| François Chorel Dorvilliers  | 1787 |
| Alexis Beaudoin              | 1788 |
| Paul Dubord                  | 1789 |
| Joseph Leblanc               | 1790 |
| Alexis Morinville            | 1791 |
| Léon Champlain               | 1792 |
| Henri Dubord                 | 1793 |
| Jean-Baptiste Dorval         | 1794 |
| David Leblanc                | 1795 |
| Etienne Leblanc              | 1796 |
| Joseph Viau dit Laliberté    | 1797 |
| Alexis Turcot                | 1798 |
| Joseph Dubord                | 1799 |
| Joseph Turcot                | 1800 |
| Joseph Marchand              | 1800 |
| Pierre Beaufort dit Brunelle | 1801 |
| Amable Leblanc               | 1802 |
| Jean-Baptiste Dubord         | 1807 |
| Paul Beaudoin dit Grosville  | 1808 |

|  |      |
|--|------|
| Jacques Dontigny                         | 1809 |
| Jean-Baptiste René Carpentier dit Bailli | 1810 |
| Pierre Houré dit Grandmont               | 1811 |
| Pierre Houré dit Grandmont               | 1812 |
| François Perrin                          | 1813 |
| Jean-Baptiste Toutant                    | 1814 |
| Alexis Langevin                          | 1815 |
| Bénoni Marchand                          | 1816 |
| Jean Turcot                              | 1817 |
| Alexis Bronsard dit Langevin             | 1818 |
| Toussaint Toutant                        | 1819 |
| J. Bte Durand dit Chartier               | 1820 |
| Laurent Marchand                         | 1821 |
| François Durand dit Chartier             | 1822 |
| Joseph Boyer dit Pintal                  | 1823 |
| J. Bte Bronsard                          | 1824 |
| François Duclos dit Carignan             | 1825 |
| Pierre Duclos dit Carignan               | 1826 |
| George Joubin dit Boisvert               | 1827 |
| François Lucas dit Dontigny              | 1828 |
| Modeste Dubord                           | 1829 |
| Edouard Durand dit Chartier              | 1830 |
| Alexis Rheau dit Morinville              | 1831 |
| Etienne Carpentier                       | 1832 |
| Pierre Léon Turcot                       | 1833 |
| Pierre Dubord dit Carignan               | 1834 |
| Alexis Alexandre                         | 1835 |
| Isidore Cossette                         | 1836 |
| Antoine Chorel D'Orvilliers              | 1837 |
| Louis Rivard                             | 1838 |
| Pierre Lablanc                           | 1839 |
| Jean-Baptiste Langevin                   | 1840 |
| Joseph-Edouard Lanouette                 | 1841 |
| Fabien Bailly                            | 1842 |
| Joseph Pepin                             | 1843 |
| Joachim Dufresne                         | 1844 |
| Narcisse Dubord                          | 1845 |
| Hubert Sauvageau                         | 1846 |

|                           |      |
|---------------------------|------|
| Joseph Turcotte           | 1847 |
| Godfroi Clermont          | 1848 |
| Pierre Dubois             | 1849 |
| Olivier Dubord            | 1850 |
| Joseph Lamothe            | 1851 |
| Moïse Beaudoin            | 1852 |
| Isaïe Carignan            | 1853 |
| Charles Bailly            | 1854 |
| Isidore Lacroix           | 1855 |
| Marcel Gouin              | 1856 |
| Olivier Fugère            | 1857 |
| Olivier Beaudoin          | 1858 |
| Eusèbe Turcotte           | 1859 |
| Jean Louis Dubord         | 1860 |
| Casimir Dubois            | 1861 |
| Eusèbe Marchand           | 1862 |
| Zéphirin Chartier         | 1863 |
| Norbert Arcand            | 1864 |
| François-Xavier Grandmont | 1865 |
| Pierre Carignan           | 1866 |
| Joseph Rivard             | 1867 |
| Alexis Grandmont          | 1868 |
| Honoré Chartier           | 1869 |
| Joseph Marchand           | 1870 |
| Antoine Toutant           | 1871 |
| Joseph Chartier           | 1872 |
| Narcisse Boisvert         | 1873 |
| P. Hercule Turcotte       | 1874 |
| Léonard Lacroix           | 1875 |
| Joseph-Félix Godin        | 1876 |
| Joseph Marchand           | 1877 |
| Joseph Germain Lamothe    | 1878 |
| Narcisse Montambeau       | 1879 |
| Antoine Turcotte          | 1880 |
| Alfred Sauvageau          | 1881 |
| François-Xavier Sauvageau | 1882 |
| Olivier Pintal            | 1883 |
| Moïse Beaudoin            | 1884 |

|   |                          |      |
|---|--------------------------|------|
| 7 | Auguste Cossette         | 1885 |
| 3 | Ovide Leblanc            | 1886 |
| ) | Aimé Laganière           | 1887 |
| ) | George Turcotte          | 1888 |
| ( | Zopir Bailly             | 1889 |
| 2 | Laurent Chartier         | 1890 |
| 3 | Severin Turcotte         | 1891 |
| 4 | Louis Laganière          | 1892 |
| 5 | Moïse Montambeau         | 1893 |
| 3 | Séraphin Turcotte        | 1894 |
| 7 | Onésime Fugère           | 1895 |
| 3 | Alphonse Carignan        | 1896 |
| ) | Tréflé Clermont          | 1897 |
| ) | Télesphore Pepin         | 1898 |
| 1 | Louis Langevin           | 1899 |
| 2 | Tréflé Leblanc           | 1900 |
| 3 | Rémi Lacroix             | 1901 |
| 4 | Joseph Massicotte        | 1902 |
| 5 | Jacques Dontigny         | 1903 |
| 3 | Pierre Arcand            | 1904 |
| 7 | Louis Turcotte           | 1905 |
| 3 | Denis Grandmont          | 1906 |
| 9 | Louis Sauvageau          | 1907 |
| 0 | Octave Chartier          | 1908 |
| 1 | François-Xavier Marchand | 1909 |
| 2 | Auguste Toupin           | 1910 |
| 3 | Thomas Rivard            | 1911 |
| 4 | Aglibert Chorel          | 1912 |
| 5 | David Laganière          | 1913 |
| 6 | Louis Carignan           | 1914 |
| 7 | Mathias Leblanc          | 1915 |

7  
3  
)  
)  
(  
2  
3  
4  
5  
3  
7  
3  
)  
)  
1  
2  
3  
4  
5  
3  
7  
3  
9  
0  
1  
2  
3  
4

L'histoire de la paroisse de Champlain donne de si copieux détails sur l'origine de chacun de ses colons et sur leur débuts au Canada, comme aussi à l'égard de leurs descendants, qu'il est tout à fait impossible à la supposition malicieuse d'y introduire la moindre chose blessante ou désagréable au sujet de cette population. C'est un grand point de réglé, c'est une base solide, toute de consolation et de noble fierté. Les fondateurs de Champlain étaient des gens recommandables, comme l'avait désiré le glorieux personnage qui fut le premier Canadien et dont la paroisse porte le nom vénéré. Quand notre ouvrage ne produirait que ce résultat de faire connaître les sources pures de notre groupe ce serait déjà un éclatant succès, mais nous espérons que le lecteur y trouvera plus encore et que personne, dorénavant n'ignorera ce qu'ont été les ancêtres. Nous n'en serons que meilleurs citoyens, meilleurs chrétiens, meilleurs canadiens ayant de pareils exemples sous les yeux. C'est par un effet de la Providence que les trois mots que nous venons d'employer s'ajustent si bien ensemble pour la rime et pour le caractère. Ayons-les toujours présents à la mémoire, et le ciel nous bénira, comme il a favorisé autrefois ceux qui nous servent aujourd'hui de modèles.

À ce propos, ne serait-il pas convenable de dire ici que des écrivains, dont l'intention malicieuse est très visible, se sont plu à raconter que l'origine des Canadiens en général a quelques taches qui déparent le tableau en apparence si net des choses du passé en ce pays? Eh bien! examinons un peu de quoi il s'agit, sans néanmoins refaire les études solides qui réfutent ces assertions et que les curieux peuvent consulter dans les livres que voici: Société Royale: 1885 pages 17-20, 23, 26-27; 1892 page 18; 1894 pages 55-6, 150-162; 1902 pages 54, 56; 1905, partie anglaise, pages 54, 116-7. Histoire des Canadiens-Français: I. 111-4, 143; III. 1, 65-6, 112; IV. 6, 25, 35, 46, 90, 113-22; V. 108-9; VII. 15, 78, 82.

L'abondance de renseignements que l'on trouve dans ces études doit satisfaire les plus difficiles. Tout d'abord il se présente un fait remarquable: pas un seul des calomniateurs n'a

pris la peine de connaître l'histoire du Canada—tous parlent par oui-dire, tous écrivent sur le ton badin et tous font voir clairement qu'ils se donnent le plaisir de ce qu'ils croient être un bout de médisance. Ils y vont pour s'amuser.

Ainsi le Sage, auteur de *Gil Blas*, La Fontaine le fabuliste, n'ont jamais vu le Canada et ne savaient nullement où le prendre sur la carte, de sorte que les épisodes dont ils parlent comme s'étant passés sur les rives du Saint-Laurent, ont eu lieu à la Martinique et à la Louisiane—et encore, ne sont pas aussi graves qu'ils le disent.

Le cas de La Hontan et de LeBeau paraît plus digne d'attention parceque tous deux ont vécu un certain nombre de mois parmi nous, mais observons que leurs rires portent sur un temps en arrière d'eux, qu'ils n'ont pu connaître par conséquent et qu'ils se sont bien gardé d'étudier, tandis que nous avons cent moyens de prouver que leurs pointes et leurs phrases légères, semées au courant de la plume, en passant, par manière de pimenter le récit, sont des contes en l'air.

Et puis, a-t-on jamais vu des flâneurs de faubourg, des vagabond, des femmes perdues devenir des défricheurs, des cultivateurs, des gens rangés, religieux, soumis aux lois, à l'Eglise, donnant l'exemple de toutes les vertus domestiques et autres? Pourtant Le Beau et La Hontan accordent tout cela aux Canadiens! Ces rôdeurs, ces va-comme-je-te-pousse, ces lurons qui se conduisent partout en étourdis, écrivent pour leurs pareils mais l'Histoire se renseigne à des sources plus certaines.

Nous n'allons pas jusqu'au fanatisme, mais nous avons de quoi prouver que la colonie a commencé tout autrement que ne l'imaginaient ces espèces de détracteurs—et de le prouver surabondamment—cela est fait, comme nous le montrons ci-dessus. Le fanatisme consisterait à prétendre que, parmi le grand nombre de colons sans reproche il ne s'est jamais rencontré aucune brebis galeuse mais celles-là n'ont pas fait la nation—pas plus qu'une seule hirondelle ne fait le printemps—et, comme disait Pierre Boucher, en 1663: "S'il vient ici des garnements, c'est

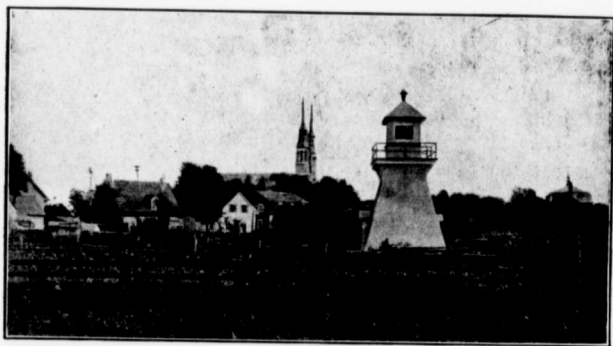
qu'on ne les connaît pas, et quand ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux, car on sait aussi bien pendre au Canada qu'ailleurs et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'avaient pas été sages." La population blanche de la colonie dépassait un peu deux mille âmes à cette date. La paroisse de Champlain allait commencer. Le Conseil Souverain de Québec s'établissait et devait durer jusqu'à la cession de 1760. Il suffit de lire les six gros volumes imprimés des actes du Conseil pour se convaincre que ce tribunal qui était aussi un parlement, n'était pas tendre sur le chapitre des vagabonds.

---

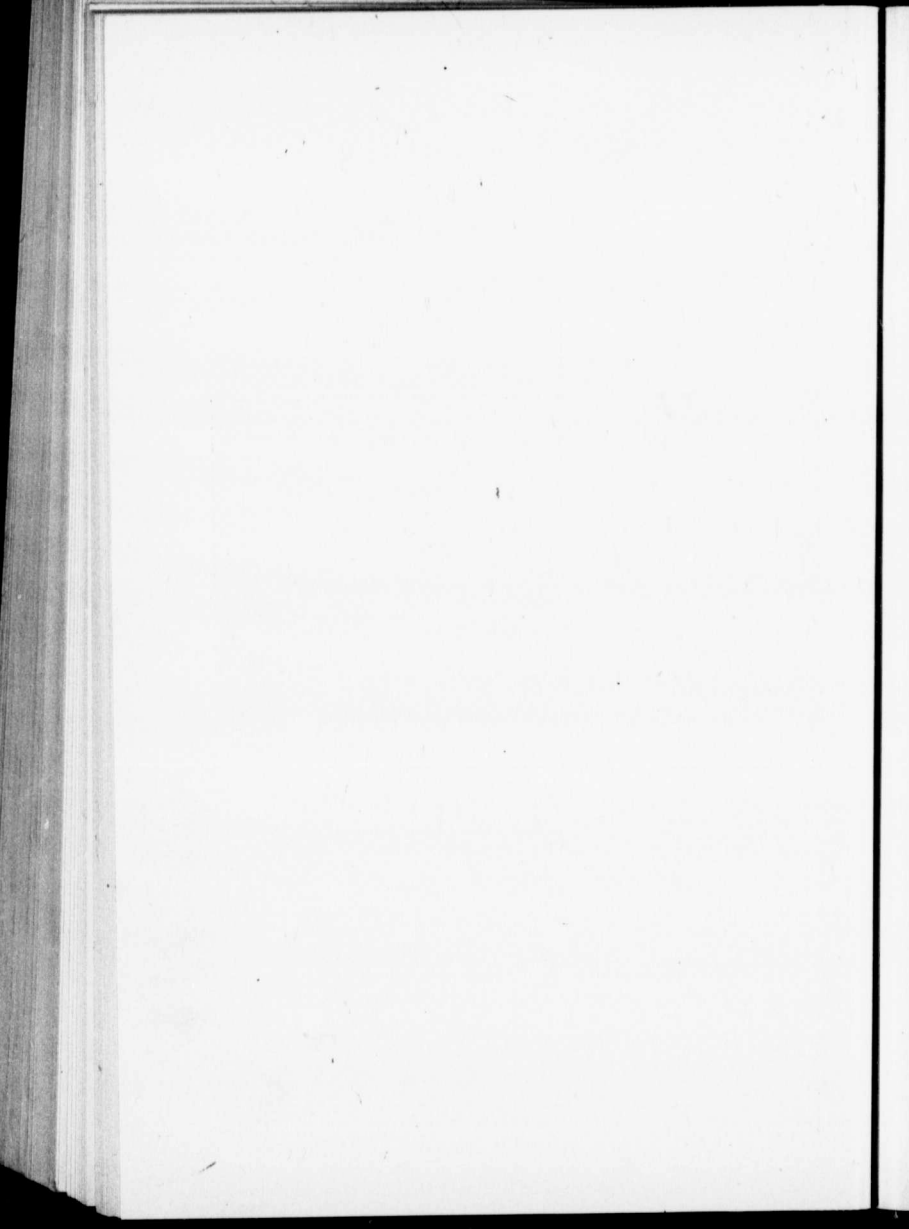
Vivre au bord du grand fleuve et cultiver la terre,  
Avoir de la gaité le germe salulaire,  
Agir selon le droit,  
Conserver des aïeux l'excellent caractère,  
Le courage et la foi,  
Ne vous semble-t-il pas que c'est toute la loi ?

FIN





LE PHARE DE CHAMPLAIN.



## CONCLUSION

En terminant cette lecture  
Aimons à récapituler  
Ce qu'elle a su nous révéler  
Sans rien laisser à l'aventure.

Car les faits ici racontés  
Ne redoutent point la critique.  
Ils portent la marque authentique  
Nous les donnons pour vérités.

Chaque habitant dans sa demeure  
Pourra connaître les anciens,  
Puis en causer avec les siens  
Durant un bon petit quart d'heure.

Il nous manquait depuis longtemps  
Ce livre qui dit tant de choses.  
Le passé restait portes closes—  
On nous les ouvre à deux battants.

B. SULTE.

# CONCLUSION

The results of the present study indicate that the use of the proposed method is effective in reducing the error rate of the classification task. The proposed method is based on the principle of maximum likelihood estimation, which is a well-known statistical method for parameter estimation. The proposed method is based on the principle of maximum likelihood estimation, which is a well-known statistical method for parameter estimation. The proposed method is based on the principle of maximum likelihood estimation, which is a well-known statistical method for parameter estimation.

# INDEX GENERAL

## PAR B. SULTE

Cherchant un nom dans cet écrit,  
Je ne découvrais rien qui vaille;  
Mais, à la fin, quelle trouvaille!  
Cet "Index" a bien de l'esprit.

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Abbott, Marie, .....                         | 326                     |
| Achin dit St-André, André,.....              | 138                     |
| Adhémar dit St-Martin, origine,.....         | 128                     |
| "    son greffe, .....                       | 129, 132                |
| "    épouse Michelle Cusson,.....            | 129, 155, 167           |
| "    recensement .....                       | 155                     |
| "    mentions de lui .....                   | 160, 161                |
| "    Sœur Adhémar de Lantagnac,.....         | 215, 216                |
| "    Jeanne .....                            | 155                     |
| "    Marie, .....                            | 155                     |
| "    Antoine, .....                          | 141, 155                |
| Agriculture, .....                           | 121, 351, 355, 386      |
| Alard, Jean,.....                            | 430,433                 |
| Alavoine, Charles,.....                      | 449                     |
| "    Jacques-Marie, .....                    | 449                     |
| "Albany," voilier,.....                      | 441                     |
| Alexandre voir Rau.....                      |                         |
| Algonquins, .....                            | 7, 23                   |
| Allouez, Père Claude-Jean,.....              | 81, 96                  |
| Ameau, Severin, greffe,.....                 | 79, 89, 126, 128        |
| "    "    épouse Madeleine Baudoin,.....     | 82                      |
| "    "    mentionné, .....                   | 69, 81                  |
| Amers, amarques, navigateur,.....            | 442, 443                |
| Ango, Louis des Maizerets, prêtre,.....      | 173                     |
| Anse, .....                                  | 203                     |
| Anseau dit Berry, dit des Essorts, Benjamin, | 27, 46, 90, 95, 97, 122 |
| Anomazo voir Le Pelé.                        |                         |
| Arbre-à-la-Croix.                            |                         |
| "    Hertel, ses titres de seigneurie.....   | 34, 55, 101, 429        |
| "    première maison, .....                  | 429,432                 |
| "    Crevier, seigneur,.....                 | 104                     |
| "    Moral, seigneur, .....                  | 101,119                 |
| "    Pinard, seigneur,.....                  | 150                     |

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Arbre-à-la-Croix, Foi et hommage.....   | 101                                 |
| “ Colons, .....                         | 57, 59, 95, 101, 104, 119, 129, 394 |
| “ Paroisse, .....                       | 7, 75                               |
| “ 1681 recensement, .....               | 154                                 |
| “ 1733 “ .....                          | 410                                 |
| “ amarque, .....                        | 443                                 |
| Arcand, Léon, prêtre,.....              | 284, 304                            |
| “ Hercule,.....                         | 278, 452                            |
| “ Aline, .....                          | 278                                 |
| “ Norbert.....                          | 304, 443, 452                       |
| “ Arthur, .....                         | 443                                 |
| “ Louis, .....                          | 443                                 |
| “ Joseph, .....                         | 443                                 |
| Arcouet dit Lajeunesse, Jean,.....      | 133, 156, 162                       |
| Argent d'autrefois, .....               | 208, 210                            |
| Armuriers .....                         | 210                                 |
| Armant, Henri,.....                     | 155, 341                            |
| Artaut dit Latour, Jean,.....           | 80, 81, 111, 157                    |
| “ sa femme, .....                       | 157                                 |
| “ Pierre, .....                         | 73, 80, 119, 142, 145               |
| “ Marie, .....                          | 203, 417, 422                       |
| “ Thomasse .....                        | 81                                  |
| Aubert de la Chesnaye, Charles, .....   | 67, 208                             |
| “ de Gaspé, Angéline, .....             | 348                                 |
| “ la Chesnaye, Jacques, .....           | 124                                 |
| “ le Parisien, Jacques, .....           | 206                                 |
| Aubuchon, Jacques, .....                | 27, 28, 60, 90, 123, 129, 141, 146  |
| “ ses enfants, .....                    | 28                                  |
| “ Jacques, .....                        | 160                                 |
| “ Joseph, .....                         | 77                                  |
| “ François, .....                       | 87                                  |
| “ René, .....                           | 158                                 |
| “ Marie, .....                          | 155                                 |
| “ Thérèse, .....                        | 89                                  |
| Auger, Edmond, .....                    | 326                                 |
| Auray voir Houré.                       |                                     |
| Attikamègues, .....                     | 8                                   |
| Auger, Zéphirin, .....                  | 440                                 |
| Ayotte, J. B. 424-426    Avocats 451.   |                                     |
| Ayotte, village, .....                  | 359, 396                            |
| Babel dit Lamarche, André, .....        | 147                                 |
| Babie, Jacques, arrive de France, ..... | 120                                 |
| “ se marie .....                        | 77, 120                             |
| “ recensement, .....                    | 155                                 |
| “ son domestique, .....                 | 145                                 |

|     |                                 |                                      |
|-----|---------------------------------|--------------------------------------|
|     | Babie, son commerce,.....       | 128, 134, 142, 180, 208              |
| 1   | “ sa mort,.....                 | 120                                  |
| 4   | “ Jacques,.....                 | 111                                  |
| 5   | “ Louis,.....                   | 111                                  |
| 14  | Bacqueville, voir Neveu.        |                                      |
| 0   | Badeaux, George,.....           | 440                                  |
| 13  | Baie-du-Febvre,.....            | 131, 133                             |
| 14  | Baie St-Paul, voir Maladies     |                                      |
| 52  | Baillargeon, Mathieu,.....      | 119                                  |
| 78  | “ F. prêtre,.....               | 314                                  |
| 52  | Bailly, Arthur,.....            | 58                                   |
| 43  | “ Zéphirin,.....                | 452                                  |
| 43  | “ Rodolphe,.....                | 451                                  |
| 43  | “ Jean,.....                    | 339, 344                             |
| 62  | “ René,.....                    | 344                                  |
| 10  | “ Fabien,.....                  | 329                                  |
| 110 | “ Albine,.....                  | 329                                  |
| 141 | “ Olive voir Carpentier,.....   | 285                                  |
| 157 | Balé, Vincent,.....             | 109                                  |
| 157 | Banc voir Eglise.               |                                      |
| 145 | Baptême de navire,.....         | 442                                  |
| 122 | Barbier et non La Barbide,..... | 43                                   |
| 81  | Baribeau, François,.....        | 161                                  |
| 208 | Baril, Hermyle,.....            | 281                                  |
| 348 | “ Jean,.....                    | 120                                  |
| 124 | “ Mgr M. S. H.,.....            | 291                                  |
| 206 | Barouche, la,.....              | 252                                  |
| 146 | Barrette, Laurent,.....         | 208                                  |
| 28  | Barthe, J.-B. M.,.....          | 5                                    |
| 160 | Bastien voir Vanasse            |                                      |
| 77  | Baston, Siméon,.....            | 71, 90, 208                          |
| 87  | Batiscan, Chef sauvage,.....    | 8, 23                                |
| 158 | “ rivière,.....                 | 23                                   |
| 155 | “ seigneurie,.....              | 55, 81, 154                          |
| 89  | “ paroisse,.....                | 408                                  |
| 326 | Battures dans le fleuve,.....   | 151, 197                             |
| 8   | Baudoin, René,.....             | 73, 82, 129, 138, 141, 157, 369, 418 |
| 440 | “ Alexis,.....                  | 345                                  |
|     | “ Bénoni,.....                  | 215                                  |
|     | “ Godfroy,.....                 | 277, 326, 441, 452                   |
| 306 | “ Groseille,.....               | 215, 344                             |
| 147 | “ Jacques,.....                 | 344, 345, 410, 427                   |
| 120 | “ Jean,.....                    | 81, 82, 215, 345                     |
| 120 | “ Joseph,.....                  | 421                                  |
| 155 | “ Léger,.....                   | 279                                  |
| 145 |                                 |                                      |

|                                       |                                |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Beaudoin, Michel dit Lapommeraié..... | 83, 215, 410                   |
| “ Narcisse.....                       | 277, 279                       |
| “ Paul.....                           | 339                            |
| “ Pierre.....                         | 339                            |
| “ Alice.....                          | 327                            |
| “ Anne.....                           | 285                            |
| “ Blandine.....                       | 279                            |
| “ Catherine.....                      | 426                            |
| “ Cécile.....                         | 277, 327                       |
| “ Geneviève.....                      | 292                            |
| “ Hermine.....                        | 326                            |
| “ Jeanne.....                         | 111                            |
| “ Josette.....                        | 336                            |
| “ Léda.....                           | 277                            |
| “ Louise.....                         | 279                            |
| “ Madeleine.....                      | 45, 71, 82, 110, 155, 368, 370 |
| “ Marie.....                          | 82                             |
| “ Sophie.....                         | 285                            |
| “ Théotiste.....                      | 285, 406                       |
| Baudry dit Lamarche, Urbain.....      | 433                            |
| “ Marie.....                          | 402                            |
| Bazire, Charles.....                  | 185, 190, 208                  |
| Beauchemin, surnom.....               | 150                            |
| Beauchène, Louis.....                 | 327                            |
| Beaudet, Stéphanie.....               | 326                            |
| Beaufort voir Limousin.               |                                |
| Beaujeu voir Guichonne.               |                                |
| Beaulieu voir Gourdeau, Moulin.       |                                |
| Beaumont, Madeleine.....              | 159                            |
| Beaupré voir Brisset                  |                                |
| Beauregard voir Poignet               |                                |
| Beauséjour, nom de lieu.....          | 124                            |
| Bécancour, seigneurie.....            | 78, 131                        |
| “ paroisse.....                       | 409                            |
| Beausoleil voir Richard               |                                |
| Béchet ou Béchard, Ives.....          | 426                            |
| “ Gabriel.....                        | 411, 426                       |
| “ Jean-Baptiste.....                  | 411, 426                       |
| “ Jacques.....                        | 411, 426                       |
| “ Louis-René.....                     | 426                            |
| Beguinne, marque de navigation.....   | 443                            |
| Béland, J. F. chanoine.....           | 5                              |
| “ Arthur, prêtre.....                 | 290, 459                       |
| Bélangier, Urbain.....                | 73, 84                         |
| Belcourt voir Pouterel, Trottier.     |                                |



|   |                         |
|---|-------------------------|
| Belhomme, Monty,.....   | 433                     |
| Bell, Mathew,.....  | 359                     |
| Bellefeuille voir Lefebvre.   |                         |
| Bellemont, François,.....   | 449                     |
| Bellerive voir Crevier  |                         |
| Bellet, Jean,.....  | 82                      |
| Bélisle voir Proulx.  |                         |
| " Amable.....   | 340                     |
| " Henriette,.....   | 392                     |
| Béliveau, Arthur prêtre,.....   | 290                     |
| Benassi, François,.....   | 119                     |
| " Madeleine (pas Crevier).....  | 71                      |
| Bénéreau.....   | 322                     |
| Benoit dit Laforêt, Gabriel,.....   | 77, 94, 132, 142, 159   |
| " Jacques.....  | 132                     |
| " Anne.....   | 111                     |
| " Marie.....  | 158                     |
| " Paul, prêtre,.....  | 291                     |
| Bérard, Etienne.....  | 111                     |
| " ..Thérèse,.....   | 111                     |
| Bercier, Louis,.....  | 109, 140                |
| Berry voir Anseau   |                         |
| Bertrand, Paul,.....  | 164, 165                |
| Beschefer, Père Thierry,.....   | 106                     |
| Besnard dit Bourjoly, René, 28 (pas Bernard).....                                   | 30, 73, 83, 90, 125     |
| " Jacques.....  | 77, 83                  |
| " Maurice,.....   | 149                     |
| " St-André.....   | 76                      |
| " Marie.....  | 85                      |
| Besnier, Massé voir Massé.  |                         |
| Bêtes-à-cornes.....   | 154, 159, 179, 190      |
| Bibliothèque paroissiale.....   | 22                      |
| Bière voir Breuvages.   |                         |
| Bigot, île,.....  | 64, 67, 152             |
| Bigot dit Lamothe, François, 57, (lisez 1660, non 1640) 62, 119, 120, 127, 154, 205 | [207                    |
| " François.....   | 46, 41                  |
| " J.-Baptiste dit Dorval.....   | 350, 215, 270, 411, 412 |
| " Jeanne,.....  | 285, 405                |
| " dit Chêneville.....   | 58                      |
| " Joseph.....   | 411                     |
| " Jacques.....  | 411                     |
| Bigué dit Nobert, Adélaïde.....   | 348                     |
| Billy, Jean.....  | 135                     |
| Bilodeau, Jeanne.....   | 105, 157                |

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Binard Marie G.....                     | 180                           |
| Biron, institutrice.....                | 381                           |
| Bisson, Jean.....                       | 28                            |
| Bissonnette, Argélique.....             | 216                           |
| Bissot dit Larivière, François.....     | 482                           |
| Blais Emilie . . .                      | 326, Caroline . . . 326       |
| Blanchard, Marie.....                   | 45, 156                       |
| Blanchet, René.....                     | 97                            |
| Blois, ville.....                       | 25                            |
| Blondin, Pierre-Edouard.....            | 5, 454                        |
| "    Adolphe, vicaire.....              | 458                           |
| Bocque, Jean.....                       | 111                           |
| Bois, commerce de.....                  | 359, 362                      |
| Boisjamy voir Proulx                    |                               |
| Boisson voir Breuvage                   |                               |
| Boisvert, Eléonore . . . . .            | 279, Dominique, . . . . . 349 |
| Boisvert c'est Boyvinet.....            | 140                           |
| Bon dit Lacombe, Pierre.....            | 144                           |
| Bonneau Hélène.....                     | 158, 161                      |
| "    Marguerite.....                    | 427                           |
| Bonnet, Pierre.....                     | 111                           |
| Bonin, Charles, . . . . .               | 73, 98, 94, 134               |
| "    Nicole.....                        | 271                           |
| Bon-Pasteur, couvent du.....            | 329                           |
| Bonsecours, Notre-Dame de dévotion..... | 175, 176                      |
| Bouchard dite Duval, Marie.....         | 45, 58, 154                   |
| "    "    "    Jean.....                | 270                           |
| "    Al., vicaire.....                  | 458                           |
| "    Jeanne.....                        | 142                           |
| "    Marguerite.....                    | 154                           |
| Boucher, Pierre.....                    | 51, 57, 76, 89, 95, 467       |
| "    Benoit.....                        | 94                            |
| Boucquin, Claude, curé,.....            | 330                           |
| Bourdélais voir Courier                 |                               |
| Boudreau dit Lataille, Jean.....        | 73, 93                        |
| Bouillon voir Breuvages.                |                               |
| Boulard, Jean.....                      | 73, 80, 94, 95, 104           |
| Boules de feu.....                      | 62, 63                        |
| Bourchemin, François de.....            | 87                            |
| Bourbeau, Elie.....                     | 27, 84, 430                   |
| Bourdélais voir Courier.                |                               |
| Bourgeois, sœur Marguerite.....         | 115, 210                      |
| "    Rose.....                          | 279, 326                      |
| "    Zanase.....                        | 326                           |
| Bourjoly v. Besnard                     |                               |

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Bouquin, Claude, curé.....                | 189, 457                           |
| Boulay, Pierre, vicaire.....              | 458                                |
| Bourreau.....                             | 150                                |
| Bourvary, Charles, .....                  | 73, 84                             |
| Boutet, Marie, 131, E., vicaire.....      | 459                                |
| Bouvier v. Desrosiers.                    |                                    |
| Boyer, Nicole .....                       | 156                                |
| " voir Guibol.                            |                                    |
| Boyvinet (pas Boisvert) Gilles, juge..... | 126, 134, 140                      |
| Branchard, Etienne.....                   | 71                                 |
| Branche dit Tous-les-Jours, Jean.....     | 204                                |
| Brassard, Dorothée.....                   | 31                                 |
| Breton (aussi Berton) François.....       | 104, 105, 156, 428                 |
| " Jean.....                               | 147                                |
| Breuages:                                 |                                    |
| " Bouillon.....                           | 70                                 |
| " Bière.....                              | 70, 440                            |
| " Café.....                               | 446                                |
| " Eau-de-vie.....                         | 70, 99, 130, 145, 446              |
| " Guildive.....                           | 206, 446                           |
| " Rhum.....                               | 225, 445                           |
| " Thé.....                                | 446                                |
| " Vin.....                                | 122, 139, 145, 225, 445, 446       |
| Brin-de-Fil.....                          | 247                                |
| Brisset, Jacques.....                     | 73, 77, 78, 85, 134, 141, 157, 205 |
| " Jean.....                               | 85                                 |
| " Melchior dit Beaupré.....               | 86                                 |
| " Jacques dit Courchènes.....             | 78, 86, 111, 134, 157              |
| Brière, Jean.....                         | 200                                |
| Bronsard.....                             | 59                                 |
| Bronsard dit Langevin, Catherine.....     | 336                                |
| Brousseau dit Laverdure, Jean.....        | 143                                |
| " Honoré, prêtre.....                     | 290, 388                           |
| Broyeux, Jean de.....                     | 87, 134, 146, 189                  |
| Brunel v. Limousin                        |                                    |
| Brunet dit Létang, Nicolas-Mathurin.....  | 45, 58, 119, 126, 142              |
| " Martin.....                             | 120                                |
| " Mathieu Michel.....                     | 156                                |
| " Augustin.....                           | 83                                 |
| " Anne.....                               | 111                                |
| " Jeanne.....                             | 111                                |
| Buisson, Rose.....                        | 454                                |
| Cabanac voir Desjordis                    |                                    |
| Cadoret, George.....                      | 432                                |

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Café voir Breuvages                                 |                                  |
| Cahier Jeanne (non pas Jean).....                   | 156                              |
| Cailla (Caillau, Caya) Pierre,.....                 | 96, 138, 159, 164, 165, 180, 415 |
| "    Antoine,.....                                  | 215, 346                         |
| "    Abraham.....                                   | 97                               |
| "    Madeleine.....                                 | 144                              |
| Cailleteau.....                                     | 430                              |
| Callot, voir Lesieur.                               |                                  |
| Calonne, Jacques, Ladislas, Joseph de, prêtre,..... | 27                               |
| Canadiens Origine des soldats,.....                 | 9, 10, 293, 386, 466, 468        |
| "    devenus seigneurs.....                         | 11                               |
| Canotiers.....                                      | 435                              |
| Cap de la Madeleine,.....                           | 27, 96, 124, 154                 |
| "    rivière du,.....                               | 124                              |
| "    moulin.....                                    | 124                              |
| "    paroisse.....                                  | 409                              |
| Capel, Françoise,.....                              | 143, 365, 369                    |
| Capitaine v. Troupes                                |                                  |
| Carignan, Onezime,.....                             | 283                              |
| "    Adolphe-Onézime.....                           | 283                              |
| "    Isale.....                                     | 313                              |
| "    Léonard,.....                                  | 283                              |
| "    Louis.....                                     | 58, 279, 452                     |
| "    Dolphis.....                                   | 279                              |
| "    Orphyr.....                                    | 58                               |
| "    Uldoric,.....                                  | 389                              |
| "    Léda.....                                      | 278, 327                         |
| "    Irène.....                                     | 278, 327                         |
| "    Berthe E.....                                  | 279                              |
| "    Emelia.....                                    | 327                              |
| "    Yvonne.....                                    | 279, 327                         |
| "    Marie.....                                     | 283                              |
| "    Antoinette.....                                | 327                              |
| Carignan, voir Troupes.                             |                                  |
| "Caroline," voilier,.....                           | 441                              |
| Caron, Charles-Olivier, prêtre,.....                | 282                              |
| "    Thomas, prêtre,.....                           | 314                              |
| "    Napoléon, chanoine.....                        | 388                              |
| "    Joachim, vicaire,.....                         | 459                              |
| Carpentier, famille,.....                           | 352                              |
| "    Noël,.....                                     | 130, 156, 205, 206               |
| "    Alexis,.....                                   | 215, 344                         |
| "    Etienne,.....                                  | 419, 420, 423                    |
| "    Hercule,.....                                  | 443                              |
| "    Martin,.....                                   | 123                              |

|  |                    |
|--|--------------------|
| Carpentier, Médard dit Bailly.....       | 130, 131, 419, 420 |
| “ Michel.....                            | 423                |
| “ Oscar.....                             | 443                |
| “ Urcisse.....                           | 440                |
| “ Wilfrid.....                           | 443                |
| “ Jessy.....                             | 326                |
| “ Judith.....                            | 326                |
| “ Ludivine.....                          | 327                |
| “ Madeleine.....                         | 111                |
| “ Marie dit Larose.....                  | 271, 326           |
| “ Marthe.....                            | 449                |
| Carter, George.....                      | 326                |
| Carufel, Charles Sicard, prêtre, , ..... | 459                |
| Carteron, Daniel.....                    | 430                |
| Castel, Laurent-Lambert.....             | 134, 140, 149      |
| Castor, v. Traite                        |                    |
| Castonguay, sœur Marguerite.....         | 216                |
| Catalogne, Gédéon de.....                | 393, 394, 411      |
| Catignon, Charles, .....                 | 133                |
| Cave à flacons.....                      | 446                |
| Cayat voir Cailla.....                   |                    |
| Cent-Associés.....                       | 100                |
| Chadereuse, Louis, .....                 | 62                 |
| Chaises d'autrefois.....                 | 446                |
| Chamboi, Jacqueline.....                 | 27, 28             |
| Champagne voir Remy                      |                    |
| Champlain, Samuel.....                   | 23, 25             |
| “ rivière.....                           | 24                 |
| “ voir seigneurie, municipalité          |                    |
| Chandonnet, Marthe.....                  | 375                |
| Chanteurs, Canadiens.....                | 201                |
| Chantres, paroisse, Champlain.....       | 455                |
| Chapelle v. Eglise                       |                    |
| Charest, A., curé.....                   | 314                |
| Charivari.....                           | 250                |
| Charleville v. Chorel                    |                    |
| Chartier voir Durand                     |                    |
| Chartier, Louis, prêtre, .....           | 292                |
| “ Martin.....                            | 134                |
| “ René.....                              | 134                |
| “ Joseph.....                            | 344                |
| “ Dosithée.....                          | 452                |
| “ Jeanne.....                            | 129, 154, 292      |
| “ Michelle.....                          | 83                 |
| “ Antoinette.....                        | 327                |

|  |                        |
|--|------------------------|
| Chartier, Justine.....                       | 327                    |
| "    Flore.....                              | 327                    |
| Charrues,.....                               | 446                    |
| Chasse-galerie,.....                         | 67                     |
| Chat sous le panier.....                     | 247                    |
| Chatillon v. Mignot, Chatellerau voir Roy    |                        |
| Chaussée, François,.....                     | 147, 163               |
| Chavigny, Marguerite.....                    | 341                    |
| Chefdevergne v. Larose                       |                        |
| Chemins publics.....                         | 68, 150, 152           |
| Chêneville, v. Bigot                         |                        |
| Chevalier dit Lafrise, Jacques.....          | 146                    |
| "    Charles,.....                           | 449                    |
| Chevaux,.....                                | 74, 124, 125, 179, 190 |
| Chicot, fief,.....                           | 78                     |
| Chimcouriniou, chef sauvage,.....            | 8                      |
| Chorel dit St-Romain, François, famille..... | 353                    |
| "    origine.....                            | 89                     |
| "    se marie.....                           | 27, 89, 91, 136        |
| "    terres.....                             | 73, 155, 208, 416      |
| "    1681 au recensement.....                | 155                    |
| "    pain-bénit.....                         | 180                    |
| "    plaide contre Pezard.....               | 143                    |
| "    "    "    les marguilliers.....         | 205                    |
| "    "    "    Trottier.....                 | 206                    |
| "    marchand.....                           | 89, 91, 134, 163, 208  |
| "    mentionné.....                          | 23, 71, 142, 160       |
| "    surnoms de ses fils.....                | 137                    |
| "    Edmond.....                             | 90, 207                |
| "    Antoine,.....                           | 376                    |
| "    Louis, Charleville,.....                | 92                     |
| "    François, d'Orvilliers,.....            | 92, 375, 410, 416      |
| "    Charles d'Orvilliers.....               | 346                    |
| "    Françoise.....                          | 267                    |
| "    Jeanne,.....                            | 111, 266               |
| "    Louise.....                             | 267, 375, 376          |
| "    Charlotte.....                          | 161                    |
| "    Renée.....                              | 92, 111                |
| "    Paule.....                              | 443, 450, 376          |
| "    Madeleine.....                          | 108                    |
| "    Marguerite.....                         | 92, 376                |
| "    Anne.....                               | 90                     |
| "    Marie.....                              | 384                    |
| "    Josephte:.....                          | 413, 376               |

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Chouard, Médard, .....                                     | 140                          |
| “ Médard,.....   | 138                          |
| “ Antoinette.....  | 110, 140                     |
| Clous fabriqués au marteau.....                            | 210                          |
| Cloutier, Mgr F. X.....                                    | 276                          |
| “ Chanoine Prosper,.....                                   | 5, 388, 458                  |
| “ Louise,.....   | 429                          |
| Clermont, Godefroy.....                                    | 313                          |
| “ Joseph,.....   | 278                          |
| “ Lydia,.....  | 278                          |
| “ Eléonore.....  | 292                          |
| Cloches,.....  | 177, 178, 184                |
| Cochons,.....  | 190                          |
| Coffre d'argent tour du,.....                              | 245                          |
| Golbert, Félix,.....                                       | 58                           |
| Collart, François,.....                                    | 94                           |
| Collet, Jean,.....   | 143                          |
| Colons, premiers,.....                                     | 8, 10, 117, 118, 162, 169    |
| “ 1681-1738, 426.....                                      |                              |
| “ voir seigneurie  |                              |
| Colonisation, régime seigneurial,.....                     | 100                          |
| Commerce des premiers temps,.....                          | 100, 122, 209                |
| “ compagnies.....  | 100, 284                     |
| Compain, Sœur M.-Louise,.....                              | 216                          |
| Compéron dit Lavergne, Jean,.....                          | 135                          |
| Confirmations 1669 p. 109.....                             | 1681 p. 111                  |
| Congrégation de Notre-Dame à Champlain.                    |                              |
| “ 1676 établie vers cette date,.....                       | 115                          |
| site du couvent.....                                       | 147, 152, 218                |
| Sœur Raisin, voir ce nom                                   |                              |
| “ 1683 il y a deux Sœurs.....                              | 114, 115                     |
| “ 1685 permission d'y célébrer la messe.....               | 174                          |
| “ 1689 visite de la Mère Bourgeois,.....                   | 211, 212                     |
| “ 1690. La maison est délabrée.....                        | 213                          |
| “ 1697. Les Sœurs reviennent; on construit en pierre,....  | 193, 196, 211                |
| “ 1727. On reconstruit le couvent,.....                    | 213                          |
| “ 1738. Le site du couvent.....                            | 417                          |
| “ 1776. Il y a trois sœurs. La situation est précaire..... | 214, 216                     |
| “ 1788. Départ des Sœurs,.....                             | 217, 218                     |
| L'école de cette institution,.....                         | 114, 115, 217, 219, 220, 268 |
| Religieuses qui y sont passées,.....                       | 77, 213, 218                 |
| Conseil Supérieur de Québec,.....                          | 207, 468                     |
| Constant, Pierre,.....                                     | 120                          |
| Constantin, Adolphe,.....                                  | 452                          |
| Content, J. B.....   | 419, 423                     |

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| Contes du foyer.....                           | 64, 68                          |
| Cosset, Octavie.....                           | 276, 303                        |
| "    Pierre.....                               | 343, 344                        |
| "    Octave.....                               | 443                             |
| "    Alphonse.....                             | 443                             |
| Coteau de Troy.....                            | 364                             |
| Couc, Jeanne.....                              | 133, 150                        |
| Couguet, Louis.....                            | 109                             |
| Couillard, Pierre.....                         | 83, 104, 105, 157, 161, 180     |
| "    Pierre.....                               | 105, 111                        |
| "    René.....                                 | 105                             |
| "    Jeanne.....                               | 105                             |
| Courchène voir Brisset                         |                                 |
| Cournoyer fief.....                            | 409                             |
| Courrier, Raymond, dit Bourdelais.....         | 105, 428                        |
| Courson, Nicolas.....                          | 449                             |
| Courval v. Poulin                              |                                 |
| Cousin ou Cusson dit Langoumais François.....  | 451                             |
| Couteaux de table.....                         | 446                             |
| Couture, Guillaume.....                        | 431                             |
| Couturier.....                                 | 146                             |
| Cressé v. Poulin                               |                                 |
| Crevier dit Lamélee, Christophe, sa femme..... | 99, 124                         |
| "    Nicolas dit Bellerive.....                | 27, 95, 99                      |
| "    Jean-Baptiste dit Duvernay.....           | 57, 90, 123, 161                |
| "    Jean dit St-François.....                 | 87, 95, 101, 104, 123, 124, 133 |
| "    Pascal dit Bellerive.....                 | 219                             |
| "    Jacques.....                              | 219                             |
| "    Victoire.....                             | 453                             |
| "    Marie.....                                | 99                              |
| "    Julie dite Bellerive.....                 | 277                             |
| "    Madeleine, 71. C'est Madeleine Benassi.   |                                 |
| Croix des chemins.....                         | 221                             |
| Cultivateurs soldats.....                      | 9, 10                           |
| "    fondateurs du Canada.....                 | 9, 14, 15                       |
| Curés de Champlain.....                        | 456                             |
| Cusson, Jean.....                              | 61, 90, 124                     |
| "    Michelle.....                             | 129                             |
| Damané, Denise.....                            | 86, 149, 159                    |
| D'Amours, Hélène.....                          | 94                              |
| Dandonneau dit Lajeunesse, Pierre.....         | 71, 73, 76, 78, 90, 140, 157    |
| "    ses enfants.....                          | 77                              |
| "    Jacques.....                              | 272, 370                        |
| "    Louis dit Dusablé.....                    | 78                              |
| "    Louis-Adrien dit Dusablé.....             | 78                              |



|    |  |   |
|----|--|---|
| 68 | Dandonneau dit Lajeunesse, Jeanne.....   | 121, 155, 161                                   |
| 03 | “ Etienneette.....                       | 52, 110, 158                                    |
| 44 | “ Marguerite.....                        | 85, 157   |
| 43 | “ Renée.....                             | 110, 148, 157                                   |
| 43 | “ Angéline.....                          | 135   |
| 64 | “ Henriette.....                         | 145   |
| 50 | “ Périnne.....                           | 205   |
| 09 | Daniel, Jean,.....                       | 96  |
| 30 | Dargy v. Desrosiers                      |   |
| 11 | David, Claude,.....                      | 105, 120, 134, 146                              |
| 05 | “ Michel.....                            | 82  |
| 35 | Débâcle du fleuve.....                   | 197   |
|    | Débidabé dit Troisville ou Tréville..... | 144   |
| 09 | Deblois, Isidore,.....                   | 329   |
| 28 | Debroyeux v. Broyeux                     |   |
| 19 | Deerfield.....                           | 394   |
|    | Delagrave, v. Le Pelé.                   |   |
| 11 | Delaunay, Joseph.....                    | 346. Noël 433                                   |
| 16 | Delignery voir Le Marchand.              |   |
| 11 | Delisle, soldat,.....                    | 71  |
| 16 | Delorme, voir Hazeur                     |   |
|    | Demeronmont, Louis,.....                 | 113, 147, 150, 156, 163, 167, 452               |
| 4  | Denis, Pierre,.....                      | 160   |
| 9  | “ Marguerite,.....                       | 149   |
| 1  | “ Charlotte.....                         | 200   |
| 3  | Denoncourt, L., curé,.....               | 388   |
| 9  | Des Bergères, Raymond-Blaise,.....       | 91  |
| 9  | Deshaies, Benjamin,.....                 | 349   |
| 9  | “ Louis,.....                            | 449   |
| 9  | Desjardins, v. Roy                       |   |
| 7  | Desjordi de Cabanac.....                 | 91, 189, 330, 331, 332, 394, 413, 423           |
|    | Desmarais, soldat.....                   | 203   |
|    | Desmarest, Bigot, Le Pelé, Mercereau     |   |
|    | Desmarchets v. Durand                    |   |
| 1  | Desmilliers, Martin,.....                | 156   |
| 5  | Demoulins, Jacques,.....                 | 158, 161  |
| 3  | “ Madeleine.....                         | 279   |
|    | Desrives, v. Le Pelé                     |   |
|    | Desrosiers, Antoine,.....                | 38, 52, 61, 83, 88, 89, 106, 155, 180, 428, 429 |
|    | “ Antoine dit Lafrenière,.....           | 89  |
|    | “ Michel dit Desilets.....               | 81, 89, 157, 164, 417, 422                      |
|    | “ Jean dit Dutremblé.....                | 77, 89, 147, 161, 205                           |
|    | “ Pierre dit Dargy et Bouvier, .....     | 27, 89, 163                                     |
|    | “ Anne, .....                            | 109, 159, 144, 370                              |
|    | “ Jeanne,.....                           | 111, 164  |

|                                      |                             |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| Desrosiers, Marie.....               | 71, 158                     |
| Desaulniers voir Lesieur             |                             |
| Désilets, v. Desrosiers              |                             |
| "    Luc, prêtre.....                | 311                         |
| "    J. O. notaire.....              | 349                         |
| Desry Renée.....                     | 428                         |
| Didace, Ptre.....                    | 304                         |
| Dimes.....                           | 112, 113, 175               |
| Dizy dit Montplaisir, Pierre         |                             |
| "    origine.....                    | 87                          |
| "    se marie.....                   | 87                          |
| "    ses terres.....                 | 93, 119, 132, 134, 145, 146 |
| "    lieutenant du roi (juge).....   | 134                         |
| "    recensement de 1681.....        | 155                         |
| "    son éloge.....                  | 87                          |
| "    mentionné.....                  | 73, 89, 108, 149, 180       |
| "    Pierre.....                     | 87, 88, 111, 140, 410, 419  |
| "    Joseph.....                     | 87, 425                     |
| "    Charles.....                    | 87, 163, 164, 168, 417      |
| "    François.....                   | 87                          |
| "    Ignace-Michel.....              | 87, 168, 333                |
| "    Jean.....                       | 215                         |
| "    Hyppolite.....                  | 5, 87, 389, 453             |
| "    Ignace.....                     | 410, 411, 416, 418          |
| "    Michel.....                     | 369                         |
| "    Pascal.....                     | 453                         |
| "    Anne-Céleste.....               | 37                          |
| "    Geneviève.....                  | 252                         |
| "    Elisabeth.....                  | 87, 111                     |
| "    Marguerite.....                 | 87, 134, 267                |
| "    Léa.....                        | 378                         |
| Douanes du Canada.....               | 371                         |
| Dodier, Sébastien.....               | 35, 353                     |
| "    Catherine.....                  | 155                         |
| Dollar, ce mot.....                  | 209                         |
| Dontigny v. Lucas                    |                             |
| Doret, Pierre.....                   | 138                         |
| Dorval, v. Bigot                     |                             |
| "    île.....                        | 58                          |
| D'Orvilliers, officier français..... | 92                          |
| "    fief de ce nom.....             | 90                          |
| "    v. Chorel.....                  |                             |
| Dostaler, Camille.....               | 329                         |
| Doughty, A. G.....                   | 5                           |
| Drapeau, Marguerite.....             | 57, 120                     |
| "    Joseph.....                     | 347, 362                    |

158

311  
349  
428  
304  
175  
  
87  
87  
146  
134  
155  
87  
180  
419  
425  
417  
87  
333  
215  
453  
418  
369  
453  
397  
352  
351  
307  
398  
371  
352  
155  
209  
  
138  
  
58  
92  
90  
  
329  
5  
120  
362

|   |                    |
|---|--------------------|
| Drouet de Richarville .....                         | 348, 349           |
| “ Hilaire.....                                      | 430                |
| Drouillard (devenu Rouillard) François, prêtre..... | 214                |
| “ Madeleine.....                                    | 131, 369           |
| “ Marie.....  | 87, 134, 155       |
| Drouin, Robert.....                                 | 430, 431           |
| Dubé, Anselme.....                                  | 389                |
| Dubois, Jean.....                                   | 80, 421, 425, 426  |
| “ Pierre.....                                       | 346, 425           |
| “ Léonie.....                                       | 327                |
| Dubord dit Lajeunesse, Léonard.....                 | 205                |
| “ “ Lafontaine, Pierre.....                         | 121, 422, 424      |
| “ “ “ Jacques.....                                  | 111                |
| “ “ “ Guillaume.....                                | 121, 122, 156      |
| “ “ “ Joseph.....                                   | 418, 441           |
| “ Alexis.....                                       | 215, 345           |
| “ Alphonse.....                                     | 314, 349           |
| “ Antoine.....                                      | 215, 344           |
| “ Calixte.....                                      | 440                |
| “ Charles.....                                      | 121                |
| “ Charles-Eugène.....                               | 5, 453             |
| “ Dominique.....                                    | 121, 422, 424, 425 |
| “ Henri.....  | 219                |
| “ Isaïe.....  | 277                |
| “ Jean-Baptiste.....                                | 121                |
| “ Léonard.....                                      | 443, 450           |
| “ Louis.....  | 277, 440, 449      |
| “ Louis-Edmond.....                                 | 450, 453           |
| “ Michel.....                                       | 348, 449           |
| “ Narcisse.....                                     | 441                |
| “ Olivier.....                                      | 277, 440           |
| “ Onésiphone.....                                   | 449                |
| “ Paul.....   | 273, 440           |
| “ Paul-Olivier.....                                 | 443, 440           |
| “ Philippe.....                                     | 440                |
| “ Téléphore.....                                    | 450                |
| “ Timoléon.....                                     | 440                |
| “ Adéline.....                                      | 281                |
| “ Emma.....   | 277                |
| “ Etiennette.....                                   | 121                |
| “ Geneviève.....                                    | 220                |
| “ Hélène.....                                       | 277, 327           |
| “ Henriette.....                                    | 326                |
| “ Julie.....  | 272                |
| “ Madeleine.....                                    | 144                |

|   |   |
|---|---|
| Dubord, Olivine.....                        | 277   |
| Duchesne, Adrien.....                       | 449   |
| "    Barbe.....                             | 147   |
| Duclos, Nicolas.....                        | 87  |
| Dufournel, Gaspard, curé, .....             | 91, 188, 203, 459                                   |
| Dufresne v. Thunaye                         |   |
| Duguay, L. prêtre.....                      | 388   |
| "    Pierre, prêtre.....                    | 458   |
| "    Jacques, chirurgien .....              | 144, 449  |
| Dulaurent, Christophe-Hilarion .....        | 334, 413, 425                                       |
| Dumesnil voir Le Picard                     |   |
| Dumets, Etienne.....                        | 104, 106  |
| Dumont, Albert.....                         | 392   |
| "    Emilie.....                            | 392   |
| "    Barbe .....                            | 105, 156, 428                                       |
| Dumontier.....                              | 370   |
| Dumouchel dit Laroche, Bernard-Romain ..... | 181, 140, 154                                       |
| Dupas, Ile .....                            | 27, 78, 86  |
| "    voir Brisset                           |   |
| Dupéré, Joseph-Pierre.....                  | 340, 347  |
| Duplacy, Jacques.....                       | 344   |
| Dusablé v. Chicot, Dandonneau               |   |
| Duplein, Benoit-Pierre, curé .....          | 187, 456  |
| Duplessis-Faber, François .....             | 91  |
| Dupont, Françoise.....                      | 62           J. Bte..... 412                        |
| Dupont, Gilles, .....                       | 46, 61, 95, 120, 127, 154                           |
| "    Françoise.....                         | 62  |
| "    J.-Bte.....                            | 412   |
| "    M.-Joseph.....                         | 62  |
| "    Marie.....                             | 427   |
| Dupré, François, curé .....                 | 79, 83, 111, 113, 114, 149, 160, 164, 171, 183, 456 |
| "    v. Leconte                             |   |
| Dupuis dit Lagarenne, Jacques.....          | 150, 158  |
| Dupuis, A. curé.....                        | 314   |
| Durand dit Desmarchets, Pierre.....         | 127, 129, 154, 292                                  |
| "    famille.....                           | 352   |
| "    Allain .....                           | 121   |
| "    Baby.....                              | 443   |
| "    Olivier.....                           | 443   |
| "    Jean .....                             | 411, 412, 420, 423                                  |
| "    René, dit Desmarchets.....             | 420, 423  |
| "    Joseph.....                            | 343, 344  |
| "    Calixte .....                          | 326   |
| "    François dit Aubert.....               | 420   |
| "    Alexis dit Chartier.....               | 420   |

|      |   |                            |
|------|---|----------------------------|
| 277  | Dureau, Aimé, chirurgien . . . . .                    | 76, 449                    |
| 449  | Dussault, Epiphane, prêtre . . . . .                  | 282                        |
| 147  | “ Jacques . . . . .                                   | 111                        |
| 87   | “ Jeanne . . . . .                                    | 111                        |
| 459  | “ Mathilde . . . . .                                  | 326                        |
|      | Dutaut dit Quinville et Tourville, Charles . . . . .  | 73, 86, 159, 180, 369, 415 |
| 388  | “ Joseph . . . . .                                    | 215, 346                   |
| 458  | “ Catherine . . . . .                                 | 78                         |
| 449  | “ M.-Josephite . . . . .                              | 271                        |
| 425  | “ Marguerite . . . . .                                | 271, 272                   |
|      | “ Françoise . . . . .                                 | 271                        |
| 106  | “ Marie . . . . .                                     | 273                        |
| 392  | Dutort, fief au sud du fleuve . . . . .               | 54, 349, 409               |
| 392  | Dutremblé, v. Desrosiers                              |                            |
| 428  | Duval, Alexis . . . . .                               | 215, 344                   |
| 370  | “ François . . . . .                                  | 215                        |
| 154  | “ Michelle . . . . .                                  | 144                        |
| , 86 | “ Rose . . . . .                                      | 309                        |
|      | “ Marguerite . . . . .                                | 292                        |
| 347  | “ Juliette . . . . .                                  | 327                        |
| 344  | “ Clovis . . . . .                                    | 383, 384                   |
|      | “ E . . . . .   | 389                        |
| 456  | Eau-de-vie, voir Breuvages                            |                            |
| 91   | Eboulis . . . . .                                     | 151, 152, 218              |
| 412  | Ecoles:   |                            |
| 154  | 1639, Ursulines de Québec . . . . .                   | 9                          |
| 62   | 1681, Classe de Champlain . . . . .                   | 114, 115, 155              |
| 412  | 1776 les Sœurs . . . . .                              | 216, 217                   |
| 62   | village Laborde . . . . .                             | 220, 390                   |
| 427  | 1840 et depuis . . . . .                              | 19, 322                    |
| 456  | Ecu français, monnaie, 66 sous, pas 70 sous . . . . . | 209                        |
|      | Eglise de Champlain                                   |                            |
| 158  | “ terres . . . . .                                    | 105                        |
| 314  | “ fabrique . . . . .                                  | 397                        |
| 292  | “ banc seigneurial . . . . .                          | 332                        |
| 352  | “ 1666—construite . . . . .                           | 93, 455                    |
| 121  | “ 1684—on veut rebâtir . . . . .                      | 170                        |
| 443  | “ 1684—chapelle . . . . .                             | 114                        |
| 443  | “ 1685—règlement à suivre . . . . .                   | 173                        |
| 423  | “ 1687—ornements . . . . .                            | 183                        |
| 423  | “ 1688—église . . . . .                               | 190                        |
| 344  | “ 1697—bâtie en pierre . . . . .                      | 193, 195, 197              |
| 326  | “ 1698—règlement nouveau . . . . .                    | 193                        |
| 420  | “ 1700—chapelle . . . . .                             | 455                        |
| 420  | “ 1716—honneurs à rendre . . . . .                    | 181                        |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Eglise de Champlain, 1807—église tombée dans le fleuve.....        | 318, 455                            |
| “ 1908—plaque commémorative de Samuel de Champlain.....            | 25                                  |
| “ rente des bancs.....   | 193                                 |
| “ Etat actuel.....   | 20, 21, 455                         |
| “ voir Paroisse, marguilliers, Registres, Curés, Dimes, Pain-bénit |                                     |
| Elections politiques avant 1791.....                               | 14                                  |
| Emard, Jeanne.....   | 89                                  |
| Encougner dit Lacroix, Pierre.....                                 | 144                                 |
| Etienne, Philippe.....   | 142                                 |
| Fabrique de la paroisse, voir Eglise, Paroisse                     |                                     |
| Fafard dit Lafranboise, Bertrand.....                              | 146, 430                            |
| “ dit Longval, Louis (pas Courval).....                            | 111, 125, 368, 369                  |
| “ Pierre.....  | 87                                  |
| “ François.....  | 430                                 |
| “ Jean dit Laframboise.....  | 370                                 |
| “ Anne.....  | 111                                 |
| “ Jeanne.....  | 149                                 |
| Falence inconnue autrefois.....                                    | 446                                 |
| Faverel, village.....  | 70                                  |
| Félix, Colbert.....  | 310, 311                            |
| Felix, Cuthbert.....   | 313                                 |
| Fentise, Jeanne.....   | 85, 157                             |
| Fer, voir Mines  |                                     |
| Ferron, Joseph, vicaire.....                                       | 459                                 |
| Feu-follet.....  | 66                                  |
| Feuillon.....  | 404                                 |
| Filiastre, Luc, récollet.....                                      | 372                                 |
| Fiset, Michel.....   | 160, 164, 165, 370                  |
| Fleuret, Guillaume.....  | 73, 93                              |
| Florentin, François, récollet.....                                 | 457                                 |
| Foi et Hommage, acte de.....                                       | 101                                 |
| Foisy, Martin:   |                                     |
| “ 1667—au fief Marsolet.....                                       | 45                                  |
| “ 1668—mentionné.....  | 30                                  |
| “ 1677—procès cens et rentes.....                                  | 141                                 |
| “ 1678—se remarie.....   | 45, 82                              |
| “ 1680—procès Couc.....  | 133                                 |
| “ 1681—au fief Hertel.....   | 45, 155                             |
| “ 1729—sa mort.....  | 45                                  |
| “ ses terres.....  | 45, 60, 95, 110, 120, 124, 127, 141 |
| Fol dit Desmarêt, Claude.....                                      | 27                                  |
| Fontarabie, soldat.....  | 433                                 |
| Forgeron, métier important.....                                    | 210                                 |
| Fortier, Pierre-Michel.....  | 348                                 |
| “ Antoine.....   | 214                                 |

|       |   |                     |
|-------|---|---------------------|
| 455   | Fortin, Marie, voir Labat.....                                | 430                 |
| 25    | Foucault, Nicolas, curé.....                                  | 188, 457            |
| 193   | Foucher dit Laforest, Louis.....                              | 73, 84, 93, 94, 143 |
| 455   | Fourchettes de table.....                                     | 446                 |
|       | Fournier, Jeanne.....   | 150, 158, 427       |
|       | Fourrures, voir Traite  |                     |
| 14    | Francs et livres, monnaie.....                                | 209                 |
| 89    | François, voir Le François                                    |                     |
| 144   | Franquet, Louis, ingénieur.....                               | 218                 |
| 142   | Fraser, Rosalie.....  | 379                 |
|       | Frasil, le.....   | 239, 240            |
| 430   | Frémin, Jacques, prêtre.....                                  | 105                 |
| 369   | Fromageau, Henri.....   | 145                 |
| 87    | Fugère, Narcisse.....   | 288                 |
| 430   | “ Germain.....  | 443                 |
| 370   | “ Henriette.....  | 327                 |
| 111   | “ Edouardina.....   | 327                 |
| 149   | Gagnon, Marie.....  | 328                 |
| 446   | “ Joséphine.....  | 279                 |
| 70    | “ Nazaire.....  | 274, 441            |
| 311   | “ qui de ce nom.....  | 443                 |
| 313   | “ Albert.....   | 443                 |
| 157   | “ Pierre.....   | 443                 |
|       | “ Victor.....   | 443                 |
| 459   | Gaillard, Marie.....  | 332                 |
| 66    | Gaillarbois voir Houdan                                       |                     |
| 404   | Gaillou dit Lataille, Nicolas:                                |                     |
| 372   | “ arrive avant 1645 non pas 1656, p. 46 voir aussi pages..... | 27, 28, 104         |
| 370   | “ Pierre.....   | 46                  |
| 3, 93 | “ Jean.....   | 46, 126, 154        |
| 457   | Gattés, festins et tours populaires.....                      | 245, 445            |
| 101   | Gallet, Antoine-Pierre, curé.....                             | 458                 |
|       | Gallien, Thérèse.....   | 78, 80, 133, 157    |
| 45    | Gamelin dit Lafontaine, Michel.....                           | 449                 |
| 30    | Ganne, Léon de.....   | 167                 |
| 141   | Gareau, François.....   | 412, 427            |
| 5, 82 | Gardeur, Jeanne.....  | 109                 |
| 133   | Garnier, Michel.....  | 149                 |
| 155   | Gatineau-Duplessis, Nicolas.....                              | 99, 124, 429        |
| 45    | “ Nicolas, fils.....  | 372                 |
| 141   | Gateau Catherine.....   | 135, 158            |
| 27    | Gauthier, Oscar P., prêtre.....                               | 290                 |
| 433   | “ de Varenne, René.....                                       | 124, 134            |
| 210   | “ dit St-Germain, Germain.....                                | 148                 |
| 348   | “ Marie.....  | 58, 59, 155         |
| 214   |   |                     |

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Gauthier, de la Vêrandrie.....                                    | 78, 86                                |
| Gauvreau, Père T. E.....  | 289                                   |
| Gélinas, Etienne.....   | 45, 84, 119, 126, 148                 |
| "    Pierre.....  | 126                                   |
| "    Jean.....  | 126                                   |
| Généreux, Edmond, prêtre.....                                     | 329, 458                              |
| Gentilly, paroisse.....   | 78, 114, 131, 164, 175, 180, 409, 449 |
| "    voir Poisson.....  |                                       |
| Geoffroy, Louis, curé.....  | 79, 191, 193, 197, 211, 369, 457      |
| Georgiana, voilier.....   | 441                                   |
| Germain, Bruno.....   | 388                                   |
| "    H.....   | 389                                   |
| "    Maxime.....  | 383                                   |
| "    Octavie.....   | 388                                   |
| "    Pierre.....  | 456                                   |
| Gervais, Joseph.....  | 220                                   |
| Gignac, Henriette.....  | 277                                   |
| "    Alexandre.....   | 443, 451                              |
| Giguère, sœur Angélique.....                                      | 216                                   |
| Girard, Charlotte.....  | 326                                   |
| Giraud, Mathurin.....   | 430, 431                              |
| Gollet, Nicolas, prêtre.....                                      | 107, 109, 456                         |
| Godcher, Marie.....   | 326                                   |
| Godefroy de Tonnancour, René.....                                 | 82                                    |
| "    "    Lintot, Michel.....                                     | 71, 90, 163                           |
| "    "    "    Jean.....  | 71, 76, 90, 105                       |
| "    "    "    Marie.....   | 340                                   |
| "    "    Vieuxpont, Joseph.....                                  | 71                                    |
| "    "    Normanville, page 90, lisez: Louis sieur de Normanville |                                       |
| "    de Tonnancourt et Labadie, Louis.....                        | 344                                   |
| "    Barbe.....   | 405                                   |
| Godeux, Vivienne.....   | 46                                    |
| Godon voir Jean.....  |                                       |
| Gouj-, Sir Lomer.....   | 80                                    |
| "    Laurent.....   | 73, 77, 78, 133, 157                  |
| "    Mathurin.....  | 80, 430                               |
| "    Antoine.....   | 61, 62, 326                           |
| "    François.....  | 431                                   |
| "    Nicolas.....   | 77                                    |
| "    Charles.....   | 388                                   |
| "    Caroline.....  | 326                                   |
| "    Rose-Anna.....   | 327                                   |
| Goupil, Jean.....   | 119                                   |
| Gourdeau de Beaulieu, Jacques.....                                | 431                                   |
| Goguet, Louis.....  | 346                                   |



|       |   |                    |
|-------|---|--------------------|
| 8, 86 | Goyette, Vitaline.....                      | 326                |
| .289  | Grangeon, Anne.....                         | 135                |
| , 148 | "    Marie.....                             | 146                |
| .126  | Grandmenil voir Véron                       |                    |
| .126  | Grandmont voir Houré                        |                    |
| 458   | Grandin, Marie.....                         | 130, 156           |
| 449   | Gratiot, Jacques.....                       | 73, 81             |
|       | Grattier, Marie.....                        | 110                |
| 457   | Gravel, J. Tél. vicaire.....                | 458                |
| .441  | Grille travail de la.....                   | 5, 254, 261        |
| .388  | Grimard, Elie.....                          | 104, 105, 120, 430 |
| .389  | "    Jean.....                              | 105                |
| .383  | Grippe voir maladies                        |                    |
| .388  | Grois ou Groie, chevalier de la.....        | 91, 199            |
| 456   | Guedon, Anne.....                           | 132, 159           |
| .220  | Guéard, Catherine.....                      | 121, 156           |
| .277  | Guerre, 1684.....                           | 12                 |
| 451   | Guévremont, Jean.....                       | 130, 271           |
| 216   | Guibol dit Grand Boyer.....                 | 144                |
| .326  | Guichonne dit Beaujeu, Jeanne.....          | 140                |
| 431   | Guilbert dit Lachasse, Pierre.....          | 133                |
| 456   | "    Louis.....                             | 78, 133            |
| 326   | Guildive voir Breuvages                     |                    |
| .82   | Guillet, Mathurin.....                      | 160, 401, 480      |
| 163   | "    Pierre.....                            | 94, 430            |
| 105   | "    Joseph.....                            | 87                 |
| 340   | "    Louis dit St-Marc.....                 | 369                |
| .71   | "    Marguerite.....                        | 96                 |
|       | "    Soulange.....                          | 442                |
| 344   | Guyon, Denis.....                           | 94                 |
| 405   | Habillements voir Industries                |                    |
| .46   | Habitants, fondateurs du Canada.....        | 14, 15             |
|       | "    compagnie dite des.....                | 37                 |
| .80   | "    de Champlain voir Colons, Recensements |                    |
| 157   | Hache, Robert.....                          | 24                 |
| 430   | Hamel, Agnès.....                           | 326, 328           |
| 326   | "    Cléopée.....                           | 326                |
| 431   | "    Léocadie.....                          | 328, 450           |
| .77   | Hamelin, Alexis.....                        | 268, 344           |
| 388   | "    Joseph.....                            | 344                |
| 326   | "    David.....                             | 440                |
| 327   | "    Hercule.....                           | 443                |
| 119   | "    George.....                            | 443                |
| 431   | "    Alphonse.....                          | 443, 444           |
| 346   | "    Charles.....                           | 444                |

|  |  |
|--|--|
| Hamelin, Ursisse.....  | 444                                      |
| “ Adéline .....  | 329                                      |
| “ Dorothée.....  | 52                                       |
| “ Emma.....  | 327                                      |
| “ Yvonne.....  | 327                                      |
| “ Louise.....  | 268                                      |
| “ Madeleine.....   | 326                                      |
| “ Olive.....   | 287                                      |
| Hardy, Napoléon.....   | 313, 348, 349                            |
| “ Gustave.....   | 348                                      |
| “ Jules.....   | 450                                      |
| Harel, Louis, 164 (Non pas Hertel).....                                  | 138                                      |
| Har, Moses.....  | 350                                      |
| Hazeur-Delorme, Pierre-Thierry, prêtre.....                              | 457                                      |
| Hébert, Emmanuel.....  | 349                                      |
| “ Jean.....  | 96                                       |
| “ Corinne.....   | 326                                      |
| Héon, Marie.....   | 214                                      |
| “ Caroline.....  | 326                                      |
| “ Adéline.....   | 326                                      |
| Herbin, Claude.....  | 208                                      |
| Hertel, Jacques, origine.....  | 36                                       |
| “ “ se marie.....  | 36                                       |
| “ “ sa maison en ville.....  | 401                                      |
| “ “ inventaire de ses biens.....   | 428                                      |
| “ “ voir Arbre-à-la-Croix  |  |
| “ François.....  | 36, 40, 61, 101, 103, 201, 394, 428, 432 |
| “ J.-B. seigneur de Chambly.....   | 394                                      |
| “ Jacques.....   | 202                                      |
| “ Marguerite, c'est Madeleine.....                                       | 57                                       |
| “ Madeleine.....   | 59, 108, 119, 149, 150                   |
| “ Louis, c'est Louis Harel.....  | 11, 4                                    |
| Histoire son importance.....   | 7, 14                                    |
| Histoire du Canada.....  | 7  |
| Histoire de Champlain—où la prendre, ce qu'elle nous fait connaître..... | 15, 466                                  |
| Houde, H. Hector.....  | 452                                      |
| Houdan dit Gaillarbois, Jean.....  | 430                                      |
| Houle, Antoine.....  | 275, 346                                 |
| “ Séraphine.....   | 275                                      |
| “ Philomène.....   | 326                                      |
| Houré dit Grandmont, René.....   | 73, 86, 159, 164, 165, 397               |
| “ famille.....   | 353, 397, 415                            |
| “ Pierre dit Laférière.....  | 86, 122, 398                             |
| “ Joseph dit Lagiraudière.....   | 86, 149, 397                             |
| “ Jean dit Grandmont.....  | 215, 346, 347, 398                       |

|      |                                    |                                 |               |
|------|------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| 444  | Houré, François-Xavier .....       | 310, 313, 399, 452. Bruno ..... | 451           |
| 329  | “ Jean-Paie .....                  |                                 | 398           |
| 52   | “ Donatien .....                   |                                 | 221, 399      |
| 327  | “ Alexis-Napoléon .....            |                                 | 279, 313      |
| 327  | “ Elzéar .....                     |                                 | 279, 452      |
| 268  | “ Denis .....                      |                                 | 399           |
| 326  | “ Adolphe .....                    |                                 | 399           |
| 287  | “ Jean-Melchior .....              |                                 | 398           |
| 349  | “ Thérèse .....                    |                                 | 97, 111       |
| 348  | “ Marie .....                      |                                 | 122           |
| 450  | “ Jeanne .....                     |                                 | 166           |
| 138  | “ Henriette .....                  |                                 | 279           |
| 350  | Houssard, Claude .....             |                                 | 28            |
| 457  | Hubert, Charlotte .....            |                                 | 130           |
| 349  | Hubout, Guillaume .....            |                                 | 429, 433      |
| 96   | Huot, Pierre, curé .....           |                                 | 337, 375, 458 |
| 326  | Hurons .....                       |                                 | 24            |
| 214  | Industries domestiques .....       |                                 | 13, 371       |
| 326  | “ récentes .....                   |                                 | 14            |
| 326  | Influenza voir maladie .....       |                                 |               |
| 208  | Inventaires .....                  | 27, 59, 60, 123, 199, 200, 446  |               |
| 36   | Iroquois .....                     | 8, 33, 35, 41                   |               |
| 36   | Isabel, Guillaume .....            | 135, 404, 430                   |               |
| 401  | “ Jeanne .....                     | 156, 285, 404                   |               |
| 428  | Itasse, Marie .....                |                                 | 27            |
|      | Intendant du Canada .....          |                                 | 11            |
| 432  | Jallaut, Jeanne .....              |                                 | 89            |
| 394  | Jalot, Jean .....                  | 110, 140, 144, 270              |               |
| 202  | “ Marguerite .....                 |                                 | 270           |
| 57   | Janot, Cécile .....                |                                 | 99            |
| 150  | Jean dit Godon, Elie .....         |                                 | 139           |
| 1, 4 | “ Vivien .....                     | 135, 158, 162                   |               |
| 14   | “ Catherine .....                  |                                 | 202           |
| 7    | Jérémie dit Lamontagne, Noël ..... |                                 | 160           |
| 466  | “ “ “ Catherine .....              |                                 | 160           |
| 452  | Jobin, Françoise .....             |                                 | 76, 137       |
| 430  | Jodoin .....                       |                                 | 197           |
| 346  | Jolliet, Adrien .....              |                                 | 94            |
| 275  | Jorian, André, curé .....          |                                 | 457           |
| 326  | Joséphine, voilier .....           |                                 | 441           |
| 397  | Josselot, Jeanne .....             |                                 | 427           |
| 415  | Joubert, Jean .....                |                                 | 203           |
| 398  | Jouin, Pierre .....                | 138, 140, 143, 156, 161, 164    |               |
| 397  | “ Jeanne .....                     |                                 | 131           |
| 398  |                                    |                                 |               |

|  |  |
|--|--|
| Jouineau Pierre.....                   | 78, 83, 156                              |
| “ Louis.....                           | 126                                      |
| Jour de l'An.....                      | 3  |
| Jourdain.....                          | 138. L. J vicaire.....                   |
| “ Onézime.....                         | 277, 444                                 |
| “ Dosithée.....                        | 444                                      |
| “ Georgiana.....                       | 277                                      |
| Juneau, Auguste.....                   | 111                                      |
| Justice les procès coûtent peu.....    | 207                                      |
| “ seigneuriale.....                    | 11                                       |
| “ “ de Champlain.....                  | 414                                      |
| Jutras dit Lavallée, Claude.....       | 120                                      |
| “ “ “ J. Baptiste.....                 | 340                                      |
| “ Antoine.....                         | 347                                      |
| “ Joseph.....                          | 340                                      |
| Kimber, René-Joseph.....               | 449                                      |
| Labadie voir Godefroy                  |  |
| La Barbide c'est Le Barbier.....       | 43                                       |
| Labat, Mathieu.....                    | 430. Sa veuve est Marie Denot pas Fortin |
| Labernade dit Laprairie, François..... | 138, 142, 157, 160, 428                  |
| Labissonnière voir Trottier            |  |
| Laborde, Jean de.....                  | 28, 364                                  |
| “ voir Mullois, Pezard                 |  |
| Laborde, village, Colons.....          | 6, 31, 146, 148, 161, 164, 364, 421, 423 |
| “ “ route.....                         | 152                                      |
| “ “ moulin.....                        | 362                                      |
| “ “ pêcheurs.....                      | 234                                      |
| “ “ école.....                         | 220, 390                                 |
| Lacasse, Marguerite.....               | 135                                      |
| Lacerte voir Vacher                    |  |
| Lachasse voir Guilbert                 |  |
| Lachesnaye voir Hubert                 |  |
| Lacombe dit Bon, Pierre.....           | 144                                      |
| Lacommande dit Lalancette.....         | 449                                      |
| Lacoursière voir Rivard                |  |
| Lacroix voir Encougnier, Lefebvre.     |  |
| “ O P. prêtre.....                     | 286                                      |
| “ René.....                            | 278                                      |
| “ François.....                        | 215                                      |
| “ Edmond.....                          | 58                                       |
| “ Joseph.....                          | 452                                      |
| “ Léonard.....                         | 278, 310, 329                            |
| “ Marie.....                           | 278                                      |
| “ Irène.....                           | 327                                      |
| “ Emma.....                            | 327                                      |

|    |   |               |
|----|---|---------------|
| 56 | Lacroix, Edwidge.....                               | 278           |
| 26 | Laférière voir Houré.                               |               |
| .3 | Laferté de la Madeleine, Jacques.....               | 101           |
| 58 | Lafèche, Mgr L. F.....                              | 289           |
| 44 | “ J. T. chanoine.....                               | 5             |
| 44 | “ Téléphore, prêtre.....                            | 289           |
| 77 | Lafond, Etienne.....                                | 96            |
| 11 | “ Pierre dit Mongrain.....                          | 369           |
| 07 | “ Geneviève.....                                    | 269           |
| 11 | “ Marie.....  | 395           |
| 14 | “ Françoise.....                                    | 403           |
| 20 | Lafontaine, le fabuliste.....                       | 467           |
| 40 | Lafontaine voir Dubord, Gamelin, Poulin             |               |
| 47 | Laforest voir Benoit, Foucher                       |               |
| 40 | Laforge voir Raynier                                |               |
| 49 | Lafranchise, Jean.....                              | 202           |
|    | Lafrenière voir Desrosiers, Hertel                  |               |
| 43 | Lafrisade voir Surard                               |               |
|    | Lafrise voir Chevalier                              |               |
| 28 | Laganière, Lucien-Gustave, prêtre.....              | 285           |
|    | “ Louis-H.....                                      | 285, 329, 452 |
| 64 | “ Aimé-H.....                                       | 313           |
|    | “ David.....  | 444, 452      |
| 23 | “ Louise.....                                       | 308           |
| 52 | La Garenne voir Dupuis                              |               |
| 62 | Lagiraudière voir Houré                             |               |
| 34 | Laglanderie voir Rivard                             |               |
| 90 | Laguerche, Charlotte.....                           | 348, 346      |
| 35 | Lahaye voir Le Pelé                                 |               |
|    | La Hontan, capitaine, auteur.....                   | 467           |
|    | Laiguillon, Jean.....                               | 106           |
|    | Lajeunesse, voir Arcouet, Dandonneau, Dubord, Pilet |               |
| 44 | Lajemmerais, Joseph Dufros, curé.....               | 457           |
| 49 | Lalancette voir Lacommande, Roque                   |               |
|    | Lamarche voir Babel, Baudry                         |               |
|    | Lamélée, voir Crevier                               |               |
| 86 | Lamorille voir Lemaitre                             |               |
| 78 | Lamothe, voir Bigot, Le Pelé                        |               |
| 15 | Lamothe, Cadillac.....                              | 206           |
| 58 | “ généalogie.....                                   | 404           |
| 52 | “ Gustave, juge.....                                | 17, 407, 451  |
| 29 | “ Léon, prêtre.....                                 | 284, 353      |
| 78 | “ Joseph-Germain.....                               | 310           |
| 27 | “ Adrien.....                                       | 456           |
| 27 |   |               |

|                                     |                        |
|-------------------------------------|------------------------|
| Lamothe, Alexis.....                | 344                    |
| “ Léon, avocat.....                 | 451                    |
| “ Antoine.....                      | 215, 440               |
| “ Joseph.....                       | 350                    |
| “ J. G.....                         | 452                    |
| “ Judith.....                       | 292                    |
| “ Antoinette.....                   | 326                    |
| “ Arline.....                       | 277                    |
| “ Philomène.....                    | 326                    |
| Landreau, Nathalie ou Noëlle.....   | 81, 85, 120, 157       |
| Landry, Olive.....                  | 96, 159                |
| Langevin voir Bronsard              |                        |
| “ Louis.....                        | 278, 452               |
| “ Ida.....                          | 278                    |
| “ Joséphine.....                    | 327                    |
| “ Emilie.....                       | 326                    |
| Langlois, Jérôme.....               | 143, 157, 168          |
| “ Paul.....                         | 430                    |
| “ Marie.....                        | 149                    |
| Langoumois voir Cousin              |                        |
| Langy voir Leveau                   |                        |
| Langue, notre.....                  | 9                      |
| Languetteau, Jean.....              | 433                    |
| Lanouette, Joseph-Edouard.....      | 348                    |
| “ Guy.....                          | 349                    |
| “ Thomas.....                       | 349                    |
| “ Joseph.....                       | 349                    |
| “ Pierre.....                       | 369                    |
| “ Téléphore.....                    | 450                    |
| “ Adéline.....                      | 450                    |
| Laperle, Aimé.....                  | 449                    |
| La Pérade voir Tariou               |                        |
| Lapierre, fief.....                 | 43, 130, 163, 394, 412 |
| “ voir Lesieur                      |                        |
| Lapointe, Jean.....                 | 94                     |
| “ F.....                            | 389                    |
| Lapommeraye voir Baudoin            |                        |
| Laprade voir Pelletier              |                        |
| Laprairie voir Labernade            |                        |
| Laprée voir Petit                   |                        |
| Laprise, côte.....                  | 358                    |
| Largillier, Jacques.....            | 94                     |
| Laroche voir Dumouchel              |                        |
| “ Jeanne.....                       | 426                    |
| Larose dit Chefdevergne, Louis..... | 412, 427               |

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| Larose dit Chefdevergne, Marguerite ..... | 427                                  |
| " voir Carpentier                         |                                      |
| Larouche, voir Dumouchel                  |                                      |
| Larue, Guillaume, notaire, juge.....      | 61, 84, 106, 111, 125, 149, 155, 200 |
| " Barbe .....                             | 271                                  |
| " Wilfrid .....                           | 449                                  |
| La Salle, Robert Cavalier de.....         | 167                                  |
| Lasisseraye, Michel, arpenteur.....       | 594                                  |
| LaSavanne voir Mercereau                  |                                      |
| Lataille, voir Boudreau, Gaillou          |                                      |
| Laterrière, Pierre de Sales.....          | 449                                  |
| La Tesserie, Mlle de.....                 | 146                                  |
| Latouche, Jacques, notaire.....           | 27, 84, 94, 107, 123, 452            |
| " voir Pezard                             |                                      |
| Latour, voir Artaut                       |                                      |
| Latulippe, voir Jouineau                  |                                      |
| Laval, Mgr.....                           | 67, 109, 110, 170                    |
| Lavallée, voir Jutras                     |                                      |
| Laverdure, voir Brousseau                 |                                      |
| Lavergne, voir Compéron                   |                                      |
| " Pierre.....                             | 203                                  |
| La Vérandrye voir Gauthier                |                                      |
| Lavigne voir Rivard                       |                                      |
| Lavigne, Pierre.....                      | 412                                  |
| Le Beau, Claude, auteur .....             | 467                                  |
| Leblanc Jean-Jacques .....                | 152                                  |
| " Jacques.....                            | 214                                  |
| " Gédéon.....                             | 21                                   |
| " Joseph-Trefflé.....                     | 452                                  |
| " Gilles.....                             | 449, 450                             |
| " François-Xavier.....                    | 214                                  |
| " Elisabeth.....                          | 326                                  |
| " Louise.....                             | 326                                  |
| Lebrun, François, prêtre.....             | 113                                  |
| Leconte ou Lecompte, Dupré, Louis.....    | 99, 145, 146, 159, 162               |
| " Nicolas.....                            | 96                                   |
| Leduc.....                                | 163. F. X. curé.....                 |
| " Emma.....                               | 327                                  |
| Lefebvre, J. F. X. curé.....              | 457, 458                             |
| Lefebvre, Pierre.....                     | 81, 402, 430                         |
| " Jacques.....                            | 402                                  |
| " Laurent.....                            | 122, 144                             |
| " Noé.....                                | 79                                   |
| " Michel dit Lasiseraie.....              | 398                                  |
| " dit Bellefeuille Antoine.....           | 152                                  |

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| Lefebvre, Duplessis-Faber, François.....          | 91                                   |
| “ Antoinette.....                                 | 158                                  |
| “ Catherine.....                                  | 402                                  |
| “ Charlotte.....                                  | 219                                  |
| “ Renée.....                                      | 398                                  |
| Le François, Pierre.....                          | 145, 159                             |
| Le Gardeur de Beauvais, René.....                 | 367                                  |
| “ “ Villiers, Charles.....                        | 163                                  |
| “ “ Marguerite.....                               | 90, 199                              |
| Legendre Odilon.....                              | 326                                  |
| Législature—régime français.....                  | 14                                   |
| Lejamble, Pierre.....                             | 138, 146, 158                        |
| Lemaitre dit Lamorille.....                       | 148                                  |
| Le Marchand voir Marchand                         |                                      |
| “ “ de Lignery, Constant.....                     | 91                                   |
| “ “ “ “ Jacques, curé.....                        | 457                                  |
| Lemay, Michel.....                                | 86, 134                              |
| Lemercier, Père François.....                     | 90                                   |
| Lemerle, Daniel.....                              | 207                                  |
| Lemire, A. curé.....                              | 388                                  |
| Lemoine, Père Simon.....                          | 96                                   |
| “ Jean.....                                       | 140, 142, 160                        |
| “ N.....  | 140                                  |
| “ Pierre.....                                     | 88                                   |
| “ Françoise.....                                  | 84, 158                              |
| Lencuf de la Poterie, Jacques.....                | 76, 105                              |
| “ du Hérisson, Michel.....                        | 71, 90                               |
| “ “ “ Anne.....                                   | 62, 88, 155                          |
| “ “ “ Marie.....                                  | 71                                   |
| “ de la Vallière, Michel.....                     | 71, 90, 125, 144                     |
| Lenoir, Marguerite.....                           | 77                                   |
| Le Pelé dit Desmarets et Lamothe, Généalogie..... | 353                                  |
| “ “ “ “ “ “ Jean.....                             | 59, 135 156, 285, 370, 404, 419, 420 |
| “ “ “ “ “ “ Alexis.....                           | 285, 412                             |
| “ “ “ “ “ “ Joseph.....                           | 285                                  |
| “ “ “ “ “ “ Joseph-Germain.....                   | 284, 285                             |
| “ “ “ “ “ “ Pierre.....                           | 57, 77, 111                          |
| Le Pelé dit Lahaie, Pierre.....                   | 135, 404                             |
| “ “ “ “ Jean.....                                 | 136, 158                             |
| “ “ “ “ J. B.....                                 | 64, 149                              |
| “ “ “ “ Alexis.....                               | 380                                  |
| “ “ “ “ Arcade.....                               | 388                                  |
| “ “ “ “ François.....                             | 380                                  |
| “ “ “ “ Hubert.....                               | 378                                  |
| “ “ “ “ Louise.....                               | 288, 387                             |



|   |               |
|---|---------------|
| Le Pelé dit Lahaie, Louise-Elisa.....     | 450           |
| “ “ “ “ Elisa.....                        | 379, 381      |
| Le Picard de Noray-Dumesnil, Jacques..... | 91, 92, 202   |
| Lépidor.....                              | 70            |
| Leroux, Madeleine.....                    | 426           |
| Le Sage, Allain-René, auteur.....         | 467           |
| Lesieur dit Lapierre, Charles.....        | 130           |
| “ Jean.....                               | 159           |
| “ Jean-François.....                      | 130           |
| “ dit Calot.....                          | 162           |
| “ “ Désaulniers.....                      | 403           |
| Lessard, Etienne.....                     | 433           |
| “ Emile, curé.....                        | 459           |
| Lestang voir Brunet.....                  |               |
| Le Tac, Frère Xiste.....                  | 164           |
| Letelier dit Lafortune.....               | 160           |
| Levalois, Jacques.....                    | 59            |
| Levasseur, François-Jacques, curé.....    | 457           |
| Levesque, Pierre.....                     | 146           |
| Levreau de Langy, Léon.....               | 337           |
| Liardin Marie.....                        | 144           |
| Limousin—notice sur la famille.....       | 166           |
| “ dit Beaufort, Hilaire.....              | 147, 158, 166 |
| “ “ “ François.....                       | 421           |
| “ “ “ “.....                              | 180           |
| “ “ “ Renée-Françoise.....                | 166           |
| “ “ “ Josephite.....                      | 426           |
| “ “ Brunel, Pierre.....                   | 215           |
| “ “ “ François.....                       | 80            |
| “ “ “ Lubin.....                          | 222           |
| “ “ “ Gédéon, prêtre.....                 | 440           |
| “ “ “ Samuel.....                         | 443           |
| “ “ “ Eugène.....                         | 443           |
| “ “ “ Epiphane prêtre.....                | 459           |
| “ “ “ Gédéon, prêtre.....                 | 458           |
| “ “ “ Joséphine.....                      | 77            |
| “ “ “ Amanda.....                         | 327           |
| “ “ “ Basillise.....                      | 326           |
| “ “ “ Eva.....                            | 327           |
| “ “ “ Flora.....                          | 326           |
| Lin, brayage du,.....                     | 254           |
| Livres et francs, monnaie.....            | 209           |
| Loche, poisson.....                       | 231           |
| Lois, régime français.....                | 14            |
| Loiseau dit Grandinière, Jacques.....     | 400, 340      |

|                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Loiseau, André.....                 | 401                               |
| "    Catherine.....                 | 400                               |
| "    Jeanne.....                    | 401                               |
| Loranger voir Rivard                |                                   |
| Lorimier des Bordes, Guillaume..... | 92                                |
| Lortie, Esther.....                 | 326                               |
| Lottinville, Pierre Z.....          | 326                               |
| Lory dit Gargot, Jean.....          | 138, 147                          |
| Louisiane.....                      | 168, 467                          |
| Lucas, Jacques.....                 | 143, 366. Sa descendance..... 354 |
| "    dit Dontigny, François.....    | 193, 368, 370, 416, 421, 423      |
| "    "    Alexis.....               | 215, 345, 346                     |
| "    Lucas, Marie.....              | 125, 370                          |
| "    Anne.....                      | 392                               |
| Lusignan, Paul-Louis.....           | 91                                |
| Lussaudière.....                    | 132                               |
| Madry, Jean.....                    | 449                               |
| Maheu, Jean-Paul.....               | 141, 145                          |
| "    Marie.....                     | 111                               |
| Mailhot, Jean.....                  | 366, 367                          |
| Maison leur nombre en 1685, .....   | 179, 190                          |
| Maison hantée.....                  | 248                               |
| Maison manable.....                 | 446                               |
| Maires de Champlain.....            | 452                               |
| Maladies: d'autrefois.....          | 446                               |
| "    Scorbut.....                   | 447                               |
| "    Grippe.....                    | 447                               |
| "    Baie St-Paul.....              | 446                               |
| "    Picotte.....                   | 168, 214                          |
| "    Pourpre.....                   | 447                               |
| "    Influenza.....                 | 448                               |
| Mandeville, Jean.....               | 109, 134, 162                     |
| Marandais voir Millet               |                                   |
| Marbeuf voir Merbeuf                |                                   |
| Marchand, Le, Jacques.....          | 143, 151, 365, 369                |
| "    sa descendance.....            | 353, 365                          |
| "    Mgr Ubald.....                 | 5, 64, 283, 289, 387, 388, 391    |
| "    Chanoine Pierre.....           | 25, 293                           |
| "    Père Gilles, O. M. I.....      | 308                               |
| "    Etienne, curé.....             | 457                               |
| "    Pierre-Hyacinthe, curé.....    | 392, 456, 458                     |
| "    Adolphe.....                   | 444                               |
| "    Alexis.....                    | 370, 371, 379, 392, 456           |
| "    Bénoni.....                    | 346, 375, 376                     |
| "    Bruno.....                     | 451                               |

|                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Marchand, Casimir.....      | 371                               |
| “ Charles.....              | 279, 456                          |
| “ Ephrem.....               | 371                               |
| “ Fortunat.....             | 444                               |
| “ François.....             | 382                               |
| “ François-Xavier.....      | 151, 217, 278, 288, 310, 379, 381 |
| “ François-Vital.....       | 456                               |
| “ Henri.....                | 449, 450, 452                     |
| “ Hyacinthe.....            | 375, 378, 392, 441, 456, 458      |
| “ Ildefonse.....            | 389, 451                          |
| “ Joachim.....              | 308                               |
| “ Joseph.....               | 441, 444, 456                     |
| “ Joseph-Arthur.....        | 392                               |
| “ Joseph-Eugène.....        | 5, 392, 393, 452                  |
| “ J.-Gustave.....           | 392, 451, 452                     |
| “ Laurent.....              | 376                               |
| “ Louis.....                | 346, 375, 444, 452, 456           |
| “ Louis-Joachim.....        | 372, 392                          |
| “ Maurice.....              | 392                               |
| “ Pierre.....               | 444                               |
| “ Sauvage.....              | 444                               |
| “ Théophile.....            | 378                               |
| “ Molphi.....               | 441                               |
| “ Zéphirin.....             | 441, 444                          |
| “ Amanda.....               | 453                               |
| “ Antoinette.....           | 392                               |
| “ Béatrice.....             | 327, 389                          |
| “ Denise.....               | 379                               |
| “ Elisa.....                | 326                               |
| “ Félicie.....              | 378                               |
| “ Flavie.....               | 277                               |
| “ Françoise.....            | 370                               |
| “ Jeanne.....               | 327                               |
| “ Josephite.....            | 350                               |
| “ Josephite-Françoise.....  | 268                               |
| “ Juliette.....             | 392                               |
| “ Louise.....               | 378                               |
| “ Madeleine.....            | 144                               |
| “ Marie.....                | 327                               |
| “ Marie.....                | 277, 279                          |
| “ Olive.....                | 326                               |
| “ Paule.....                | 378                               |
| “ Séverine.....             | 327                               |
| “ Tharcille.....            | 166                               |
| Marcoux, Denis, prêtre..... | 21, 218, 282, 287, 310, 329, 458  |

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Marcoux, F. X. curé.....                               | 458                            |
| Marguerie, François.....                               | 36, 429                        |
| "    Marie.....  | 36, 101, 429, 431              |
| Marquilliers.....                                      | 87, 113, 114, 174, 459         |
| Marie, voilier.....                                    | 440                            |
| Mariage, premier à Champlain.....                      | 79                             |
| Maricourt, Anne.....                                   | 31                             |
| Marie—mois de.....                                     | 222                            |
| Marie, voilier.....                                    | 441                            |
| Marier, docteur.....                                   | 440                            |
| Marsolet, prairies—1644, titre du fief.....            | 43, 393                        |
| "    premiers colons.....                              | 44, 104                        |
| "    1668. Lettre de Marsolet à Ameau.....             | 128                            |
| "    1673 arpentage. Colons.....                       | 125, 126                       |
| "    1681 colons.....                                  | 114, 154                       |
| "    1712 description.....                             | 394                            |
| "    1721 paroisse délimitée.....                      | 409                            |
| "    1733 colons.....                                  | 411                            |
| "    Sol. Tourbières.....                              | 66, 395                        |
| "    Paroisse.....                                     | 42, 68, 175, 409               |
| Marsolet dit St-Aignan Nicolas                         |                                |
| "    Biographie.....                                   | 43                             |
| "    1608—arrive en Canada.....                        | 42, 44                         |
| "    1636—épouse Marie Le Babier (non La Bardide)..... | 43                             |
| "    pain-béni.....                                    | 43, 44                         |
| "    interprète.....                                   | 42                             |
| "    1651 doit à Hertel.....                           | 433                            |
| "    Louise.....                                       | 393                            |
| Martel, Noé.....                                       | 326                            |
| Martin, Octave, prêtre.....                            | 291                            |
| "    Joseph, avocat.....                               | 451                            |
| Martimbaut, Marguerite.....                            | 427                            |
| Martineau, André-Joseph, notaire.....                  | 310, 313, 452                  |
| "    Joséphine.....                                    | 453                            |
| Maskinongé, paroisse.....                              | 131                            |
| Massé, Besnier, Joseph.....                            | 73, 81, 83, 111, 147, 161, 167 |
| Massicotte, Chanoine J.....                            | 290                            |
| "    Claude.....                                       | 85                             |
| "    E. Z. collaborateur.....                          | 3                              |
| "    Joseph.....                                       | 443, 452                       |
| Mayo, Mary, Elizabeth.....                             | 389, 453                       |
| Maugras, Jacques.....                                  | 94                             |
| Médecines d'autrefois.....                             | 445                            |
| Menanteau, Nicolas.....                                | 412, 417                       |
| Menard, Père René.....                                 | 96                             |

|   |                        |
|---|------------------------|
| Merbeuf, Vincent.....                     | 113, 148, 164          |
| “ François.....                           | 62                     |
| Mercereau, Pierre.....                    | 77, 144, 146, 158, 205 |
| “ dit Lasavanne.....                      | 146                    |
| “ Marguerite.....                         | 272                    |
| “ Josette.....                            | 372                    |
| Meunier, Marie.....                       | 94                     |
| Meurtre à Champlain.....                  | 203                    |
| Michaud, Ad, prêtre.....                  | 351                    |
| Michel, Françoise.....                    | 46, 154                |
| Migaud, Suzanne.....                      | 403                    |
| Mignot dit Chatillon, Jean.....           | 420, 432               |
| Millet dit Marandais, Nicolas.....        | 148                    |
| Milliers, des, Martin.....                | 156                    |
| Milice, voir Troupes                      |                        |
| Mines de fer.....                         | 124                    |
| Mocquard, Jean.....                       | 433                    |
| Molin, Pierre.....                        | 205                    |
| Mondou voir Prou                          |                        |
| Mongrain, Patrice, vicaire.....           | 459                    |
| “ Louis.....                              | 278, 444               |
| “ Ernestine.....                          | 278                    |
| “ Elzéar.....                             | 444                    |
| Monnaie française; monnaie de cartes..... | 209                    |
| Montendre voir Rivard                     |                        |
| Montmelquier, Charles.....                | 85                     |
| Montmidy, voir Remy                       |                        |
| Montigny, Louis.....                      | 323                    |
| Montplaisir, voir Dizy                    |                        |
| Morache Joseph.....                       | 205                    |
| Moral, Quentin.....                       | 38, 96, 101, 119, 431  |
| Morand, Pierre.....                       | 105                    |
| Moreau, Jean.....                         | 163, 206, 378          |
| “ Jacques.....                            | 378                    |
| “ Périenne.....                           | 161                    |
| “ Alice.....                              | 392                    |
| Morel, Joseph, Thomas, curé.....          | 187, 456               |
| “ Germain, curé.....                      | 456                    |
| “ François.....                           | 156                    |
| “ Michel.....                             | 156                    |
| Morin, Germain, curé.....                 | 110, 142, 186          |
| “ François prêtre.....                    | 218                    |
| “ Siméon, prêtre.....                     | 303                    |
| “ Alfred.....                             | 303                    |
| “ Cléophas.....                           | 444                    |

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Morin Séraphin.....                      | 441, 444                   |
| “ Françoise.....                         | 105                        |
| Morinville voir Rau                      |                            |
| Morisseau-Boismorel, François, curé..... | 214, 218, 457, 458         |
| Morissette, Mathieu.....                 | 71                         |
| “ Michel.....                            | 344                        |
| Morneau, Jean.....                       | 27, 163                    |
| Morue, poisson.....                      | 232                        |
| Moteux-la-ferme.....                     | 139                        |
| Moulin dit Beaulieu Pierre.....          | 148                        |
| Moulin, seigneurial ou banal.....        | 138                        |
| “ 1666—bâti par Pezard.....              | 124                        |
| “ 1668—au Cap.....                       | 106, 12                    |
| “ 1679—vieux moulin.....                 | 147                        |
| “ 1685—un moulin à Champlain.....        | 179                        |
| “ 1688—deux moulins à Champlain.....     | 190                        |
| “ 1780—moulin à farine.....              | 362, 363                   |
| “ 1780—moulin à scie du canal.....       | 362                        |
| “ 1800—moulin à scie.....                | 359, 360                   |
| “ moulin Gouin.....                      | 441                        |
| Moutarde inconnue autrefois.....         | 446                        |
| Moutons.....                             | 179, 190                   |
| Mulois, voir Pezard                      |                            |
| Mulois de la Borde, Madeleine.....       | 52, 53, 103, 155, 211      |
| “ “ “ Jacques.....                       | 53, 54                     |
| “ Marie.....                             | 98                         |
| Municipalité —inconnue autrefois.....    | 14                         |
| “ 1869—à Champlain.....                  | 328                        |
| “ maires de Champlain.....               | 452                        |
| Musique et chant autrefois.....          | 201                        |
| Navigateurs de Champlain.....            | 67, 375, 435               |
| Navires, construction de.....            | 440, 442                   |
| “ baptême d’un.....                      | 442                        |
| Neveu, François.....                     | 41, 422                    |
| “ dit Bacqueville, Adrien.....           | 77, 95, 140, 148, 157, 167 |
| Nichols, Samuel.....                     | 326                        |
| “ Jane.....                              | 326                        |
| Nicolet, paroisse.....                   | 131                        |
| “ Jean.....                              | 429                        |
| “ Jeanne.....                            | 148                        |
| Niquet, Pierre-René.....                 | 73, 84, 97, 158            |
| “ Jean.....                              | 111                        |
| Nobert, Ephrem, prêtre.....              | 281                        |
| “ Edmond.....                            | 281                        |
| “ Victoria.....                          | 327                        |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Nobert dit Bigué, Adélaïde.....   | 348                   |
| Noblesse en Canada.....   | 12                    |
| Noël, fête de.....  | 3                     |
| Noël, J. B. curé.....   | 457                   |
| Noiseux, François, vicaire-général.....                                   | 218                   |
| Noland, Pierre.....   | 51                    |
| Noray voir Le Picard  |                       |
| Normandin, Daniel.....  | 59, 149, 398, 452     |
| Notaires de Champlain.....  | 452                   |
| Noyon, Guillaume.....   | 109                   |
| “ Suzanne.....  | 120, 146              |
| Quinville, voir Tourville, Dutaut   |                       |
| Ouré voir Houré   |                       |
| Outaouas, traite des.....   | 206                   |
| Pain-béni.....  | 43, 179, 181          |
| Panet, Bernard-Claude, curé.....  | 458                   |
| Paquet, John.....   | 444                   |
| “ E. prêtre.....  | 388                   |
| Paroisse de Champlain—limites.....  | 358, 408              |
| “ terre de la Fabrique.....   | 419                   |
| “ Curés.....  | 456                   |
| “ Chantres.....   | 455                   |
| “ voir Eglise, Registres, Recensements, Histoire, Marguilliers. Pain-béni |                       |
| Passerien ou Parisien dit Bonnefond.....                                  | 449                   |
| Patenôte, Catherine.....  | 271                   |
| “ dit Quatre-Sous.....  | 163, 271              |
| Pauperet, Claude.....   | 121, 205              |
| Payment, Etienne, prêtre.....   | 458                   |
| Pays Brûlé.....   | 360, 393, 395         |
| Paysan, ce mot.....   | 13                    |
| Pêche en mer.....   | 442                   |
| “ voir Petit-Poisson  |                       |
| Pélerin, Ambroise, récollet.....  | 188, 457              |
| “ Julie.....  | 326                   |
| Pelleterie voir Traite  |                       |
| Pelletier dit Laprade, Michel.....  | 27, 28, 205           |
| “ Dr J. A.....  | 349                   |
| Pension du roi.....   | 119                   |
| Pepin dit Tranchemontagne, Guillaume.....                                 | 44, 45                |
| “ Jacques.....  | 45, 83, 149, 156, 161 |
| “ Jean.....   | 111                   |
| “ François.....   | 220                   |
| “ Joseph.....   | 215, 345, 418, 422    |
| “ T.....  | 317                   |
| “ Alexis.....   | 444                   |

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Pepin, Téléphore .....                            | 452                     |
| “ Marie .....                                     | 84, 125, 155, 157       |
| “ Elisabeth .....                                 | 133, 156                |
| “ Ursule .....                                    | 149                     |
| Périn, Anne .....                                 | 105                     |
| Perrot, Nicolas .....                             | 82                      |
| Pescher, Marie .....                              | 164                     |
| Petit dit Laprès, Nicolas .....                   | 167                     |
| “ Nérée .....                                     | 443, 444                |
| “ Judith .....                                    | 275                     |
| Petit-Poisson .....                               | 5, 226, 243             |
| Petit-Rocher .....                                | 151                     |
| Pezard de la Touche, Etienne:—                    |                         |
| “ 1661, arrive de France .....                    | 12, 41 52, 89           |
| Pezard de la Touche, Etienne:—                    |                         |
| “ 1661, arrive de France .....                    | 12, 41, 52, 89          |
| “ 1664, reçoit la seigneurie de Champlain .....   | 54                      |
| “ 1664, épouse Madeleine Mulois de la Borde ..... | 52, 53                  |
| “ concède des terres aux colons .....             | 69 78, 93               |
| “ Son acte de foi et hommage .....                | 103                     |
| “ donne le terrain de l'église .....              | 171                     |
| “ nomme les juges de sa seigneurie .....          | 81                      |
| “ plaide contre Aubert .....                      | 167                     |
| “ son cheval .....                                | 124                     |
| “ 1681 recensement .....                          | 155                     |
| “ 1692, dernière mention de lui .....             | 91                      |
| “ sa descendance .....                            | 330, 335                |
| Pezard—2e génération—                             |                         |
| “ Etienne .....                                   | 144, 155, 204, 333, 335 |
| “ Daniel .....                                    | 155, 202, 331           |
| “ Madeleine .....                                 | 155, 332, 413           |
| “ Marie de la Borde .....                         | 155, 333, 413           |
| “ Thérèse .....                                   | 155, 333                |
| Pezard—3e génération                              |                         |
| “ Joseph .....                                    | 335, 413                |
| “ Antoine .....                                   | 413, 425                |
| “ Etienne dit Mulois .....                        | 215, 413, 427           |
| “ Pierre dit Laborde .....                        | 336 413                 |
| “ Léon .....                                      | 215, 337, 347, 376, 413 |
| “ Joseph-Antoine .....                            | 340, 373                |
| “ Joseph-René .....                               | 336                     |
| “ Josette .....                                   | 338, 413                |
| “ Ursule .....                                    | 337                     |
| “ Geneviève-Josette .....                         | 337                     |
| Pezard—4e génération:—                            |                         |



|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Pezard, Jean Baptiste.....                | 340, 343                            |
| “ Joseph.....                             | 340, 343                            |
| “ Joseph-Léon.....                        | 338, 348                            |
| “ Pierre-Melchior.....                    | 348                                 |
| “ Gilles dit Champlain.....               | 338, 340                            |
| “ Claire.....                             | 340                                 |
| “ Françoise.....                          | 338                                 |
| Pezard—la famille depuis cent ans.....    | 347, 350, 375                       |
| Philippe Laurent.....                     | 94                                  |
| Piastre, ce mot.....                      | 209                                 |
| Picard, voir Le Picard                    |                                     |
| “ Jean.....                               | 142, 207                            |
| “ Pierre.....                             | 433                                 |
| Picardie, village.....                    | 234 381                             |
| Picotte voir Maladies                     |                                     |
| Pilet dit Lajeunesse, François.....       | 96, 97                              |
| Pilotes de la paroisse Champlain.....     | 67, 436, 437, 443                   |
| Pinard, Louis.....                        | 70, 95 101, 119, 149, 157, 366, 449 |
| “ Marguerite.....                         | 111                                 |
| Pinot, Thomas.....                        | 150 412 427                         |
| Pintal Charles-Edouard, prêtre.....       | 287                                 |
| “ Thomas, prêtre.....                     | 294                                 |
| “ Onésime.....                            | 287.                                |
| “ Joseph.....                             | 444                                 |
| “ Anita.....                              | 327                                 |
| “ Joséphine.....                          | 327                                 |
| “ Laura.....                              | 327                                 |
| Pitagouet, nom de lieu.....               | 48                                  |
| Poésies —                                 |                                     |
| “ Où prendre l'Histoire de Champlain..... | 15                                  |
| “ Arrivée des premiers colons.....        | 118                                 |
| “ Les Habitants de Champlain.....         | 169                                 |
| “ La cloche.....                          | 178                                 |
| “ Sur les coteaux de Champlain.....       | 225                                 |
| “ Première demeure du colon.....          | 361                                 |
| “ Le retour du marin.....                 | 438                                 |
| “ La partie de cartes.....                | 394                                 |
| “ Conclusion du livre.....                | 468                                 |
| Pointe-à-la-Citrouille.....               | 245, 443                            |
| Poireau, Hilaire.....                     | 146                                 |
| Poissons, Blancs, Sauvages.....           | 8                                   |
| “ pêche maritime.....                     | 442                                 |
| “ voir Petit-Poisson                      |                                     |
| Poisson dit Gentilly, François.....       | 426                                 |
| “ dit Gentilly, Jean.....                 | 27, 180, 418, 425, 483              |



|  |                       |
|--|-----------------------|
| Raizenne, Amable-Simon, prêtre.....    | 214, 457              |
| Ramesay Claude de.....                 | 91                    |
| Raquelot, Marie.....                   | 157                   |
| Rattier, Jean.....                     | 133, 150              |
| Rau, Alexandre.....                    | 70 77 123, 152 158    |
| " Michel-Alexandre.....                | 425                   |
| " Pierre.....                          | 150                   |
| " dit Morinville, Alexis.....          | 71, 152 215, 345, 418 |
| " J.-B.....                            | 111 421               |
| " Anne.....                            | 111, 164              |
| " Claire.....                          | 122                   |
| " Jeanne.....                          | 429                   |
| " dit Morinville, Rosalie.....         | 219                   |
| Raynier dit Laforge Maximien.....      | 143, 156              |
| Recensements:—                         |                       |
| " 1666.....                            | 98                    |
| " 1681.....                            | 153, 160              |
| " 1683.....                            | 168                   |
| " 1684.....                            | 114                   |
| " 1685.....                            | 179                   |
| " 1688.....                            | 190                   |
| " 1698.....                            | 193                   |
| " 1733.....                            | 410                   |
| " 1738.....                            | 413, 415              |
| Rêche, Marcelline.....                 | 326                   |
| " Pierre, J.-B., prêtre.....           | 457                   |
| Registres de la paroisse.....          | 108, 124, 173, 455    |
| Regnouard dit St-Etienne, Jacques..... | 120                   |
| Reine des Anges, voilier.....          | 441                   |
| Reine Victoria voilier.....            | 441                   |
| Religieuses, certaines pratiques.....  | 222, 226              |
| " nées à Champlain.....                | 263                   |
| Remy dit Champagne, René.....          | 89                    |
| Remy dit Montmidy, Martin.....         | 427                   |
| " " " Joseph-Marie.....                | 410, 420, 427         |
| " " " Anne.....                        | 337, 350, 427         |
| Renier, Catherine.....                 | 105                   |
| Renaud Jean.....                       | 81                    |
| Repas plantureux.....                  | 445                   |
| Retour, Pierre.....                    | 134                   |
| Rhum voir Breuvages                    |                       |
| Richard André, père jésuite.....       | 124                   |
| " Chanoine.....                        | 289                   |
| " François.....                        | 214                   |
| " Joseph.....                          | 313                   |

|   |                    |
|---|--------------------|
| Richard, Marin.....                         | 146                |
| "    Martin.....                            | 135                |
| "    Marie.....                             | 109                |
| Richard dit Beausoleil, François, curé..... | 457                |
| Richardson, compagnie.....                  | 360                |
| Richardière, Louise de la.....              | 268                |
| Richer, Pierre.....                         | 31, 147, 158       |
| Rieutord, François.....                     | 449                |
| "    J.-B.....                              | 449                |
| Rigolet, localité.....                      | 151                |
| Rilcau, Jean.....                           | 158                |
| Rinfret Antoine, curé.....                  | 458                |
| Ripau, Marie.....                           | 122                |
| "    Josette.....                           | 122                |
| Rivard dit Lavigne Nicolas.....             | 86, 112, 369, 402  |
| "    François Montendre.....                | 268                |
| "    Julien Laglanderie.....                | 369                |
| "    François Lacoursière.....              | 369                |
| "    Jean Préville.....                     | 369                |
| "    François-Germain Loranger.....         | 458                |
| "    Pierre Lanouette (voir ce nom).....    | 369                |
| "    Antoine.....                           | 369                |
| "    Claude.....                            | 370                |
| "    Joseph.....                            | 310                |
| "    Louis.....                             | 310                |
| "    Catherine.....                         | 111, 369, 370, 372 |
| "    Jeanne.....                            | 86, 159, 369       |
| "    Josephte Montendre.....                | 373, 375           |
| "    Julie.....                             | 161                |
| "    Madeleine.....                         | 369                |
| Rivière Champlain.....                      | 24, 424            |
| "    du Loup.....                           | 131                |
| Roberge, Louis.....                         | 440                |
| Robertson, John B.....                      | 326                |
| Robillard, Claude.....                      | 130, 164           |
| "    François.....                          | 111                |
| "    Charles.....                           | 156                |
| "    Jeanne.....                            | 111                |
| Robineau grand-voyer.....                   | 151, 395           |
| Rochereau, Michel.....                      | 119                |
| Rolland, Henri.....                         | 95                 |
| Rompré, Georgiana.....                      | 326                |
| Roque dit Lalencette, Jacques.....          | 449                |
| Rouge, Jean.....                            | 12, 25             |
| Rouillard c'est Drouillard                  |                    |

|   |   |
|---|---|
| Rousseau, Anne.....   | 161   |
| Rousselle, Anne-Suzanne.....  | 83  |
| Roy, P. prêtre.....   | 81  |
| " dit Desjardins, Antoine.....  | 135   |
| " dit Chatellerault, Françoise.....                                   | 392   |
| " " " Louise.....   | 373   |
| Ruisseau de la Plaine.....  | 254, 261                                      |
| " " " Roche.....  | 395   |
| Sabourin Jean.....  | 332   |
| " sœur Elizabeth.....   | 216   |
| Sageot, Geneviève.....  | 129, 155, 167                                 |
| Salé, René.....   | 83  |
| Salières de table.....  | 446   |
| Sans-Souci.....   | 430   |
| Sarrazin, docteur Michel.....   | 262   |
| Sauterelles.....  | 222   |
| Sauvages de la région de Champlain.....                               | 7   |
| " baptisés.....   | 149, 204                                      |
| Sauvage, Jacques.....   | 134, 135, 167, 202, 434                       |
| " Victor.....   | 30  |
| Sauvageau, Alfred.....  | 392   |
| " Edmond.....   | 441, 444                                      |
| " Dosithe.....  | 277, 279                                      |
| " François-Xavier.....  | 452   |
| " Hubert.....   | 310, 441, 442                                 |
| " Alice.....  | 327   |
| " Aline.....  | 379   |
| " Antoinette.....   | 327   |
| " Irène.....  | 277   |
| " Marie.....  | 277   |
| Sauvaget, Jean.....   | 366, 432                                      |
| Schelling, Eliza.....   | 329   |
| Schiller, Benjamin.....   | 449   |
| Scierie voir Moulins  |   |
| Scorbut, voir Maladies  |   |
| Sédillot, Marie.....  | 83, 90, 401                                   |
| Séguillet Michelle-Edile-Sousson.....                                 | 148, 155                                      |
| Seigneuret, Etienne, 71.....  | Sa femme était Madeleine Benassi, non Crevier |
| Seigneurs de Champlain voir Pezard, Dupéré, Drapeau, Bell, Wicksteed. |   |
| Seigneurie de Champlain:—   |   |
| " titre de concession et premiers colons.....                         | 8, 54, 104, 466, 468                          |
| " augmentation.....   | 334, 339                                      |
| " limites, superficie, sol.....                                       | 357, 396                                      |
| " partagée.....   | 338, 347, 414                                 |
| Seigneuries du Canada, organisation.....                              | 10, 11, 100                                   |

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Seigneuries achet  par les Canadiens.....      | 10, 11                         |
| S pulture, premi re   Champlain.....           | 83, 161                        |
| Serr , Antoine.....                            | 94                             |
| Serruriers ou forgerons.....                   | 210                            |
| Sobriquets.....                                | 137                            |
| Subercase, Daniel de,.....                     | 200                            |
| Sucre d' rable.....                            | 263, 365                       |
| Sud du fleuve, colonisation.....               | 169                            |
| Su ve, Edmond de,.....                         | 30, 91, 124, 163, 207          |
| Suisse, famille, voir Babel                    |                                |
| Sulte, Benjamin                                |                                |
| " Pr face.....                                 | 7                              |
| " L'argent d'autrefois et les m tiers.....     | 208 210                        |
| " Le Petit-Poisson.....                        | 226 233                        |
| " Les navigateurs.....                         | 435                            |
| " La m decine et les maladies d'autrefois..... | 445                            |
| " Origine des Canadiens-Fran ais.....          | 466                            |
| " Diverses mentions.....                       | 4, 40, 43, 44, 70, 75, 95, 124 |
| " Po sies                                      |                                |
| " O  prendre l'histoire de Champlain.....      | 15                             |
| " Arriv e des premiers colons.....             | 1                              |
| " Les habitants de Champlain.....              | 169                            |
| " La cloche.....                               | 178                            |
| " Sur les coteaux de Champlain.....            | 225                            |
| " Premi re demeure du colon.....               | 361                            |
| " Le retour du marin.....                      | 438                            |
| " Conclusion du livre.....                     | 468                            |
| Sup rieur, voilier.....                        | 441                            |
| Surard dit Lafrisade, Pierre.....              | 96, 104                        |
| St-Aignan voir Limousin, Marsolet              |                                |
| St-Alexis, rang de concessions.....            | 358                            |
| St-Andr  voir Achin                            |                                |
| St-Anne, riv re.....                           | 23                             |
| " seigneurie.....                              | 124, 207                       |
| "  glise.....                                  | 208                            |
| St-Arnaud, Damasse.....                        | 349                            |
| " Ernest.....                                  | 389                            |
| " Philom ne.....                               | 326                            |
| St-Christophe,  le.....                        | 30, 76, 85                     |
| St-Cyr, Dominique.....                         | 395                            |
| " Josette.....                                 | 219                            |
| St-Eloi,  le.....                              | 24, 39                         |
| " pointe.....                                  | 106                            |
| " en 1690—Marchand et Prud'homme.....          | 11, 8, 367                     |
| St-Etienne voir Regnouard                      |                                |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| St-François-du-Lac .....                     | 95, 131, 133, 134, 154      |
| St-Ignace, île.....                          | 207                         |
| St-Jacques du Hertelet voir Arbre-à-la-Croix |                             |
| St-Jean-Baptiste, société.....               | 90                          |
| St-Joseph, union.....                        | 310                         |
| St-Germain voir Gauthier                     |                             |
| St-Laurent, fleuve, ronge sa rive nord.....  | 151                         |
| "    voir navigation                         |                             |
| St-Luc, paroisse.....                        | 358, 360, 396               |
| St-Marc, voir Guillet                        |                             |
| St-Martin voir Adhémar                       |                             |
| St-Maurice, rivière.....                     | 229                         |
| "    paroisse.....                           | 358                         |
| St-Michel, rivière.....                      | 163                         |
| St-Narcisse, paroisse.....                   | 359, 396                    |
| St-Paul, voilier.....                        | 441                         |
| St-Pierre, rang de concessions.....          | 364                         |
| "    les Becquets.....                       | 409                         |
| "    le sieur de.....                        | 163                         |
| "    Antoine.....                            | 389                         |
| St-Prosper, paroisse.....                    | 220                         |
| St-Romain voir Chotel                        |                             |
| St-Vallier, Mgr .....                        | 194                         |
| Tabac, en 1668, page.....                    | 122                         |
| Taillandiers et forgeron .....               | 210                         |
| Tanneries.....                               | 360                         |
| Tardif, Olivier.....                         | 429, 432                    |
| Tariou de Lanaudière, Thomas .....           | 124, 149                    |
| Tempérance.....                              | 139                         |
| Tétard, Jeanne.....                          | 268, 372                    |
| Tétreau, Louis:—                             |                             |
| "    origine, mariage, famille.....          | 81, 82                      |
| "    1664, mentionné.....                    | 96                          |
| "    ses terres.....                         | 73, 119, 125, 126, 127, 163 |
| "    1681, recensement.....                  | 157                         |
| "    Claude.....                             | 82                          |
| "    Jacques.....                            | 111                         |
| "    Daniel.....                             | 111                         |
| "    Marie.....                              | 52                          |
| Têtes-de-Boule.....                          | 8                           |
| Thé voir Breuvage                            |                             |
| Thibodeau, Ed.-Alphée.....                   | 329                         |
| "    Caroline.....                           | 389, 451                    |
| Thomelet, Pierre-Thomas.....                 | 97                          |
| Thunaye dit Dufresne, Félix.....             | 27, 70, 96, 165             |

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Thunaye dit Dufresne, Elisabeth.....            | 161, 369                |
| Tivierge sœur Madeleine.....                    | 214                     |
| Tonnancourt voir Godefroy                       |                         |
| Touche, Nicolas.....                            | 73, 83                  |
| Toupin, Auguste.....                            | 441                     |
| “ Aurèle.....                                   | 444                     |
| “ Constant.....                                 | 444                     |
| “ Eusèbe.....                                   | 278                     |
| “ François-Xavier.....                          | 220, 340                |
| “ Jean-Baptiste.....                            | 412, 428                |
| “ Joseph.....                                   | 444                     |
| “ Louis.....                                    | 444                     |
| “ Moïse.....                                    | 279                     |
| “ Roméo.....                                    | 451                     |
| “ Trefflé.....                                  | 444                     |
| “ Uldoric.....                                  | 444                     |
| “ Arline.....                                   | 450                     |
| “ Jeanne.....                                   | 279                     |
| “ Henriette.....                                | 278                     |
| “ Zoé.....                                      | 278                     |
| Tours et amusements populaires.....             | 245                     |
| Tourville voir Dutaut                           |                         |
| Tourbières.....                                 | 395                     |
| Tous-les-Jours, Jean.....                       | 204                     |
| Toussaint, Jeanne,.....                         | 130, 156                |
| Tousseau, Jean.....                             | 148, 159                |
| Toutant, François.....                          | 421                     |
| “ Jean-Baptiste.....                            | 148, 152, 215, 3        |
| “ Louis.....                                    | 444                     |
| “ Ludger.....                                   | 222                     |
| “ Narcisse.....                                 | 362                     |
| “ Nicolas.....                                  | 113, 164, 166           |
| “ Pierre.....                                   | 112                     |
| “ Thomas.....                                   | 450                     |
| “ Toussaint.....                                | 456                     |
| “ Arline.....                                   | 451                     |
| “ Emma.....                                     | 327                     |
| “ Georgianna.....                               | 451                     |
| “ Hermina.....                                  | 304                     |
| Tracy, Alexandre de Prouxville marquis de,..... | 70, 74                  |
| Traite des pelleteries.....                     | 8, 13, 121 371          |
| “ au pays des Outaouais.....                    | 167, 206, 403, 435, 437 |
| “ pelleteries servant de monnaie courante.....  | 209                     |
| “ congés ou permissions de.....                 | 163                     |
| “ voir voyageurs                                |                         |

Tro

Tro  
Tru

Turo  
“



|                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Tranchemontagne voir Pepin            |                         |
| Tremblement de terre.....             | 47                      |
| Trépier, Jean.....                    | 367                     |
| Troisville voir Debidabé              |                         |
| Trois-Rivières, son histoire.....     | 14                      |
| Trottain, François.....               | 80, 369                 |
| Trottier—la famille.....              | 400                     |
| “ Jules ou Julien.....                | 400, 401                |
| “ Julien dit Desrivières.....         | 403                     |
| “ Antoine dit Pombert.....            | 403                     |
| “ Pierre dit Desaulniers.....         | 402                     |
| “ Jean-Baptiste.....                  | 269, 400, 403           |
| “ Joseph dit Desruiſſeaux.....        | 149, 402                |
| “ Michel dit Beaubien.....            | 111, 402                |
| “ Antoine dit Desruiſſeaux.....       | 205, 207, 208, 400, 404 |
| “ Alexis dit Desruiſſeaux.....        | 403                     |
| “ François dit Belcourt.....          | 403                     |
| “ Noël dit Labissonnière.....         | 403                     |
| “ Pierre dit Valcour.....             | 111, 400, 403           |
| “ Pierre dit Duvernay.....            | 403                     |
| “ Joseph dit Labissonnière.....       | 452                     |
| “ J. A. Labissonnière.....            | 5, 400, 453             |
| “ Gilles.....                         | 401, 431                |
| “ Jérémie.....                        | 440                     |
| “ Albaise.....                        | 327                     |
| “ Agnès.....                          | 111                     |
| “ Catherine.....                      | 268, 270                |
| “ Elisabeth.....                      | 369, 401                |
| “ Marguerite.....                     | 269                     |
| “ Marie.....                          | 269.                    |
| “ dit Beaubien, Jean-Louis, curé..... | 453                     |
| Troupes: premières milices.....       | 118, 153                |
| “ capitaine de la côte.....           | 13, 179                 |
| “ premiers soldats réguliers.....     | 9, 13                   |
| “ régiment de Carignan.....           | 74, 75, 21, 117         |
| Troy, coteau de.....                  | 364                     |
| Trudel, Charles, prêtre.....          | 458                     |
| “ Anselme, prêtre.....                | 459                     |
| “ Olivier.....                        | 220                     |
| “ Zotique.....                        | 441                     |
| “ Ulric.....                          | 456                     |
| “ Marguerite.....                     | 220                     |
| “ Marie.....                          | 220                     |
| Turcot, Emile, abbé.....              | 308                     |
| “ Jean, premier en Canada.....        | 143                     |

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Turcot, Jacques, son fils.....               | 71, 89, 143, 144, 159, 203, 366, 370 |
| “ Alexis.....                                | 122, 144, 215, 345, 346, 456         |
| “ Alphonse.....                              | 288                                  |
| “ Edouard.....                               | 221                                  |
| “ Joseph.....                                | 144, 215, 415, 456                   |
| “ Gédéon.....                                | 277, 278                             |
| “ Louis.....                                 | 309                                  |
| “ Léon.....                                  | 440                                  |
| “ Zéphirin.....                              | 381                                  |
| “ Alix.....                                  | 450                                  |
| “ Alice.....                                 | 327                                  |
| “ Antoinette.....                            | 327                                  |
| “ Augustine.....                             | 327                                  |
| “ Arline.....                                | 450                                  |
| “ Cécile.....                                | 278                                  |
| “ Emilie.....                                | 284, 285                             |
| “ Irène.....                                 | 327                                  |
| “ Laura.....                                 | 277                                  |
| “ Marie.....                                 | 272, 277, 327                        |
| “ Virginie.....                              | 327                                  |
| “ poulier, haut fond du fleuve.....          | 151                                  |
| Turgeon, Jacques.....                        | 345                                  |
| Ugon, Jacquette.....                         | 215                                  |
| Union Saint-Joseph.....                      | 312                                  |
| Ursulines du Canada, premières écoles.....   | 9                                    |
| Vacher dit Lacerte, Jean-Guy.....            | 133                                  |
| Vachon, Paul, prêtre.....                    | 61                                   |
| Valois, voir Levalois                        |                                      |
| Valdor, voir Bigot                           |                                      |
| Vanasse, François-Noël dit Vertefeuille..... | 150, 158, 427                        |
| “ Fabien.....                                | 5                                    |
| Vator, François.....                         | 432                                  |
| Verchères, Madeleine de.....                 | 337                                  |
| Véron dit Grandmenil, Jean.....              | 59, 61, 84, 430, 432                 |
| Vésina, Pierre, prêtre.....                  | 273, 458                             |
| “ Louis.....                                 | 440                                  |
| “ Léocadie.....                              | 327                                  |
| “ Zoé.....                                   | 279                                  |
| Vertefeuille voir Vanasse                    |                                      |
| Victor Hudon, voilier.....                   | 441, 442                             |
| Vien, Etienne.....                           | 433                                  |
| “ Ignace.....                                | 111                                  |
| “ Madeleine-Anne.....                        | 80                                   |
| “ Marie.....                                 | 433                                  |
| Viennet, Pierre.....                         | 412                                  |

Vill  
Vin  
Vin  
Viv  
Viv  
Vol  
Voy  
Wic  
Wol  
Yan

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Villeneuve, Noé, prêtre.....      | 458                      |
| Vin, voir Breuvages               |                          |
| Vinçonneau dit Laferêt, Jean..... | 96                       |
| Vivien, Jean.....                 | 185, 158, 162            |
| Vivier, Sophie.....               | 291                      |
| Volant, Radison, Etienne.....     | 86                       |
| “ Claude, curé.....               | 187, 456                 |
| “ Claude .....                    | 120.                     |
| Voyageurs de la traite.....       | 13, 14, 78, 94, 121, 169 |
| “ aux Outaouais.....              | 167, 206, 403, 435, 437  |
| “ voir Traite                     |                          |
| Wicksteed, Gustave-William.....   | 25                       |
| “ William.....                    | 25                       |
| Wolf, Noé.....                    | 326                      |
| Yamachiche.....                   | 131                      |

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

# TABLE DES MATIERES

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Bénédiction de Sa Sainteté Benoit XV |    |
| Lettre de Mgr Cloutier.....          | 1  |
| A mes paroissiens.....               | 3  |
| Préface.....                         | 7  |
| Introduction.....                    | 17 |

## PREMIERE PARTIE

|   |     |
|---|-----|
| Chapitre I.—Premier voyage de Champlain.....                          | 23  |
| Chapitre II.—Au village Laborde.....                                  | 26  |
| Chapitre III.—Saint-Jacques des Hertelets ou l'Arbre-à-la-Croix.....  | 33  |
| Chapitre IV.—Les Prairies Marsolet.....                               | 42  |
| Chapitre V.—Pitagouet.....  | 45  |
| Chapitre VI.—Etienne Pezard de la Touche.....                         | 51  |
| Chapitre VII.—L'île à Bigot. La Pointe à Proulx.....                  | 57  |
| Chapitre VIII.—La seigneurie de Champlain.....                        | 69  |
| Chapitre IX.—Sur les pas des ancêtres.....                            | 76  |
| Chapitre X.—La vie rurale bat son plein.....                          | 93  |
| Chapitre XI.—Foi et hommage de la Société des Indes Occidentales..... | 100 |
| Chapitre XII.—La Paroisse.....  | 108 |
| Chapitre XIII.—Au fil de l'histoire.....                              | 117 |
| Chapitre XIV.—Faits et gestes des Champlenois de 1676 à 1680.....     | 132 |
| Chapitre XV.—Le recensement de 1681.....                              | 151 |
| Chapitre XVI.—Foyers bénis.....                                       | 160 |
| Chapitre XVII.—Erection canonique de la paroisse.....                 | 170 |
| Chapitre XVIII.—M. le Grand Vicaire Louis Geoffroy.....               | 191 |
| Chapitre XIX.—Chronique paroissiale.....                              | 199 |
| Chapitre XX.—Mission des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.....     | 211 |
| Chapitre XXI.—Coutumes chrétiennes.....                               | 221 |

## DEUXIEME PARTIE

|   |     |
|---|-----|
| Chapitre I.—Le Petit-Poisson.....                       | 226 |
| Chapitre II.—La Pêche du Petit-Poisson à Champlain..... | 234 |
| Chapitre III.—Gâtés et tours populaires.....            | 244 |
| Chapitre IV.—La Grille.....                             |     |
| Chapitre V.—L'industrie du sucre d'érable.....          | 262 |
| Chapitre VI.—Les violettes de l'histoire.....           | 266 |

|  |     |
|--|-----|
| Chapitre VII.—La tribu sainte.....   | 281 |
| Chapitre VIII.—L'Union de Saint-Joseph.....  | 310 |
| Chapitre IX.—L'instruction publique.....   | 322 |
| Chapitre X.—La famille Pezard de Champlain.....  | 330 |
| Chapitre XI.—La stabilité des familles.....  | 351 |
| Chapitre XII.—Notes supplémentaires sur la seigneurie de Champlain.....                  | 357 |
| Chapitre XIII.—La famille Marchand.....  | 365 |
| Chapitre XIV. Le Pays brûlé.....   | 393 |
| Chapitre XV.—Trois anciennnes familles:<br>Houré dit Grandmont, Trottier et Lamothe..... | 397 |
| Chapitre XVI.—Au champ de l'histoire.....  | 408 |
| Chapitre XVII.—Les navigateurs de Champlain.....   | 435 |
| Chapitre XVIII.—La Médecine.....   | 445 |
| Chapitre XIX.—Professionnels nés dans la paroisse de Champlain.....                      | 450 |
| Chapitre XX.—En feuilletant les livres de la Fabrique.....                               | 455 |
| Index général.....   | 471 |
| Table des matières.....  | 518 |

#### TABLE DES GRAVURES

|   |     |
|---|-----|
| Sa Sainteté Benoit XV. Frontispice.                                 |     |
| Sa Grandeur Mgr F.-X. Cloutier.....                                 | II  |
| M. le chanoine P. Cloutier.....                                     | 3   |
| M. le notaire J. E. Marchand et M. E. Z. Massicotte archiviste..... | 4   |
| M. B. Sulte.....  | 17  |
| W. Wicksteed.....   | 24  |
| Epis de blé.....  | 32  |
| Vén. Mère Marie de l'Incarnation.....                               | 48  |
| Un troupeau de moutons.....   | 96  |
| Première église de Champlain.....                                   | 112 |
| Gras pâturages.....   | 128 |
| Notre-Dame de Bon-Secours.....                                      | 177 |
| La Pêche aux Petits-Poissons.....                                   | 240 |
| Une Grille.....   | 256 |
| Fabrication du sucre d'érable, scènes d'autrefois.....              | 264 |
| La cuisson. Vieilles méthodes. Une cabane à sucre.....              | 264 |
| La Vén. Marguerite Bourgeois.....                                   | 272 |
| Religieux nés à Champlain ..  | 280 |
| Religieuses du Bon-Pasteur.....                                     | 280 |
| Mgr Ubald Marchand, Vicaire-général.....                            | 288 |
| Prêtres nés à Champlain.....  | 301 |
| Religieuses nées à Champlain.....                                   | 301 |
| Le quai de Champlain.....   | 320 |

|  |     |
|--|-----|
| Portraits de la famille Houray de Grandmont.....   | 352 |
| Maison ancestrale de la famille Marchand.....  | 368 |
| Honorable P. E. Blondin.—Hon. H. Montplaisir, Sénateur.—Hon. C. E. Dubord,<br>Conseiller législatif,—J. A. Labissonnière, M. P. P..... | 440 |
| Le phare de Champlain.....   | 468 |



81  
10  
22  
30  
51  
57  
85  
93  
  
97  
98  
35  
45  
50  
55  
71  
18

11  
3  
4  
17  
14  
12  
18  
16  
12  
18  
7  
10  
16  
14  
14  
2  
10  
10  
8  
11  
11  
0